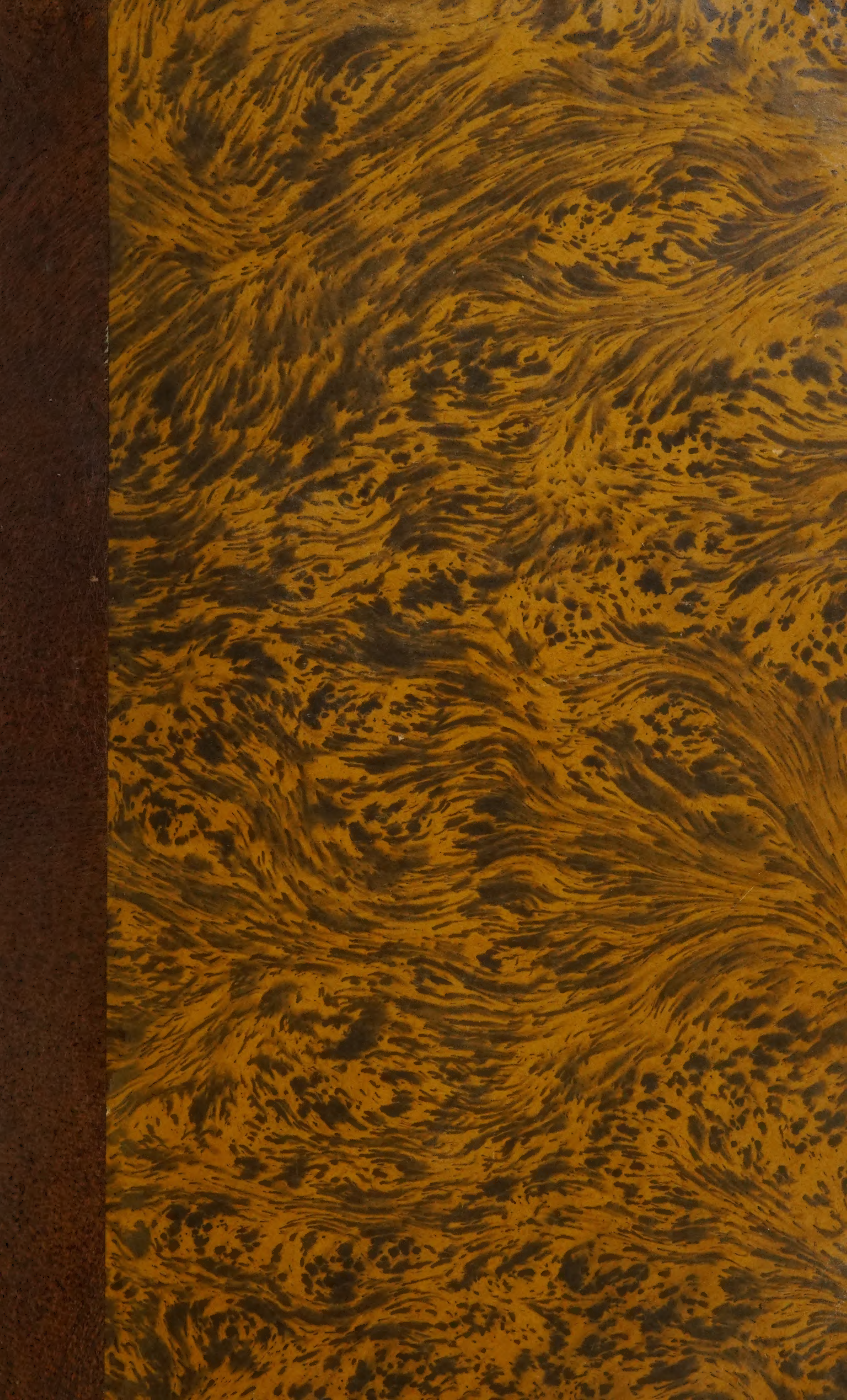
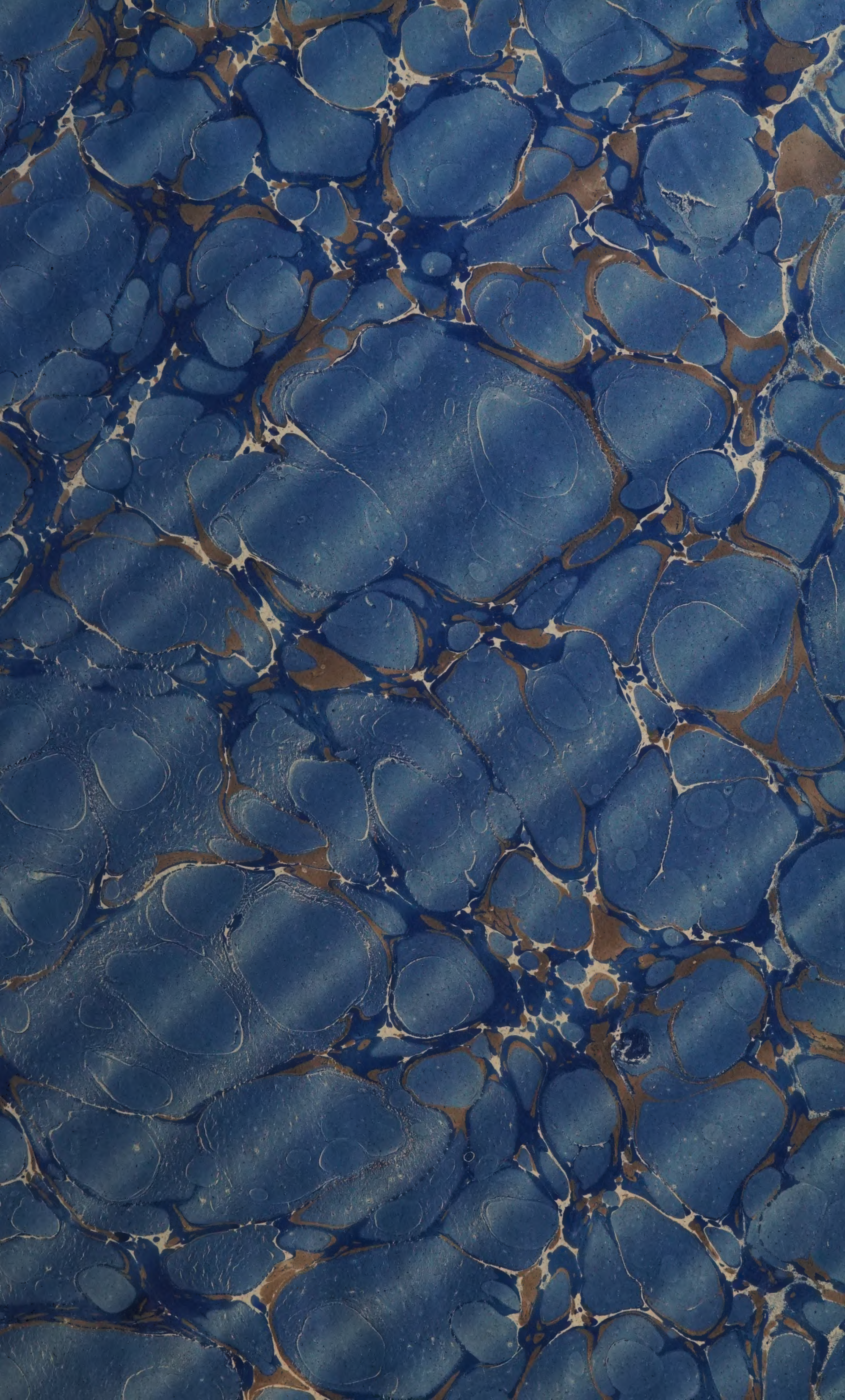






REVUE

NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE
NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME ONZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS, 4

1907

COMITÉ DE PUBLICATION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LA STYLIS

ATTRIBUT NAVAL SUR LES MONNAIES

Pl. I et II

Pro domo.

I

En 1891, dans une courte notice présentée au Congrès international de numismatique séant à Bruxelles, je pris à tâche de définir l'attribut cruciforme que porte la Victoire au revers des monnaies d'or d'Alexandre le Grand [1]. Ce modeste travail a eu l'honneur d'attirer l'attention de quelques savants qui, les uns, en ont approuvé les conclusions, les autres ont témoigné à son endroit quelque réserve [2]. Le temps mûrit même les questions numismatiques, une fois qu'elles sont écloses, et ce n'est pas sans quelque satisfaction que j'ai constaté, récemment, que l'un des savants contemporains les plus compétents en matière d'archéologie navale, M. Assmann, a adopté la partie essentielle de ma théorie, vieille de quinze ans : la hampe cruciforme que porte la Niké des monnaies d'Alexandre est bien un emblème naval ; en dépit de ceux qui ne veulent

1. Publié dans les *Mémoires présentés au Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles* (in-8°, 1891), et reproduit dans mes *Mélanges numismatiques*, 1re série, 1892, p. 203 à 217.

2. W. Wroth, *Brit. Mus. Catal. Mysia*, p. 118 ; M. Macdonald (*Hunterian collection*, t. I, p. 296) dit : « Cet objet est plus probablement la στυλίς qu'une hampe de trophée. »

rien entendre, voilà un point qui peut être considéré comme acquis. Seulement, M. Assmann me combat au sujet du nom de *stylis* que j'ai donné à cet emblème ; pour lui, c'est le pavillon ou l'étendard de l'amiral de la flotte phénicienne. On pourrait croire que cette divergence d'appréciation du même objet dont le caractère maritime est essentiellement reconnu, n'a qu'un médiocre intérêt : bien au contraire, l'interprétation de M. Assmann se trouve avoir les plus graves conséquences sur l'époque précise où il convient de faire débuter le monnayage de l'or d'Alexandre. Aussi, je dois exposer les raisons pour lesquelles il n'est pas possible d'accepter la manière de voir de M. Assmann. Je le déclare tout de suite : je n'ai rien à changer à ma thèse de 1891 ; il me faut seulement présenter quelques modifications de détail, mettre à profit de récentes découvertes, préciser et corroborer certains points sur lesquels, je le vois, je n'ai pas suffisamment insisté jadis.

Comme les *Mémoires* du Congrès de Bruxelles et mes *Mélanges numismatiques* sont fort peu répandus, plus d'un lecteur de la *Revue* ne me saura peut-être pas trop mauvais gré de revenir sur ce que j'ai écrit et d'exposer un peu amplement, pour plus de clarté, le fond même du débat.

Tout le monde a remarqué qu'au revers des monnaies d'or d'Alexandre, la Victoire tient de la main droite, tendue en avant, une couronne, tandis qu'elle porte de la main gauche baissée une longue croix appuyée contre son épaule (voyez pour mémoire *Pl. I*, *fig. 1*).

Le même type monétaire, imité directement des statères d'Alexandre, paraît sur les statères d'or de Philippe III Arrhidée, ainsi que sur ceux qu'ont frappés les Diadoques Antigone, Lysimaque, Séleucus, Ptolémée, après avoir pris le titre de roi en 306 ; enfin, sur les statères de Démétrius Poliorcète, de Prusias II, roi de Bithynie, et d'autres pièces

encore. La hampe cruciforme seule se voit en symbole derrière la tête de l'Athéna corinthienne sur des didrachmes de Leucas (*Pl I, fig. 4, 5 et 6*)[1] ainsi qu'au revers de tétradrachmes classés aux rois de Pergame Eumène II ou Attale II; vers l'an 200, un didrachme de Rhodes au type de la tête radiée de Hélios et de la rose, signé de **ΜΝΑΣΙΜΑΧΟΣ**, a pour différent une statuette d'Athéna qui tient dans la main droite un aplustre et dans la main gauche la même hampe cruciforme[2].

Au revers des tétradrachmes et des drachmes de Démétrius Poliorcète, d'un style parfois excellent, mais le plus souvent médiocre, figure une proue de navire surmontée d'une Niké qui tient aussi de la main gauche la hampe cruciforme, à traverse inclinée, tantôt nue (*Pl. I, fig. 2*), tantôt ornée de cordons (*Pl. I, fig. 3*) : on sait que c'est le type de la Victoire de Samothrace. Cet attribut se trouve également porté non plus par la Victoire mais par Astarté, la grande déesse phénicienne, au revers de nombreuses monnaies de la Phénicie, depuis le IIe siècle avant notre ère jusqu'au IIIe siècle après J.-C. Sur des monnaies de Sidon, par exemple, dans le dernier siècle qui précède notre ère, on voit Astarté debout sur la galère phénicienne et tenant obliquement sur le bras gauche la hampe cruciforme, tandis qu'elle s'appuie de la main droite sur le manche d'un gouvernail (*Pl. I, fig. 7 et 8*)[3]. D'autres pièces de la même époque donnent au héros Sidônos, (accompagné de son nom) la hampe cruciforme et une couronne (*Pl. I, fig. 9*)[4].

1. La pièce reproduite sur notre pl. I, fig. 6, a été récemment donnée au Cabinet des Médailles par M. Adrien Blanchet.
2. B. Head, *Brit. Mus. Caria*, p. 244, nos 143 et 144; Macdonald, *Hunt. coll.*, t. II, p. 439 et pl. LV, 4.
3. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, nos 1637 et suiv. et pl. XXXI, fig. 4, 6, 8, 11.
4. E. Babelon, *op. cit.*, no 1654 et pl. XXXI, fig. 7.

Sous l'empire romain, les monnaies de la colonie de Sidon nous montrent fréquemment Astarté debout, de face, le pied gauche sur une proue de navire et s'appuyant de la main droite sur une longue croix. Cette statue est souvent accompagnée d'un petit Silène et d'une Victoire qui lui présente une couronne (*Pl. I, fig. 10*) [1]. Parfois ce groupe est dans un temple [2]. Nous signalerons le même groupe d'Astarté crucigère, avec ou sans le temple, sur des monnaies de Berytus (*Pl. I, fig. 11*) [3], d'Orthosia (*Pl. I, fig. 12*) [4], de Dora, de Botrys, de Byblos, de Tripolis [5], d'où nous pouvons conclure à l'universalité de cette représentation d'Astarté en Phénicie. A Dora, Astarté tient d'une main une corne d'abondance au lieu d'une couronne, d'un aplustre ou d'un gouvernail, et de l'autre main elle s'appuie sur une longue croix dont la traverse très large est surmontée d'un globe (*Pl. I, fig. 13*) ; une pièce même paraît donner à la croix une double traverse (*Pl. I, fig. 14*) [6].

Ainsi, ce même attribut de la hampe cruciforme, quelles qu'en soient les variétés, convient à Niké, à Athéna, à Astarté, au héros éponyme Sidônos. Étant donné le caractère de ces divinités, la position géographique des villes où furent frappées les monnaies que nous venons d'invoquer, la nature des autres attributs portés par ces mêmes divinités, on est enclin, *a priori*, à penser que cette croix est un symbole maritime.

Cherchant dès lors dans cette direction, il m'a semblé que cette croix était à rapprocher de celle qu'on voit surmontant la poupe des navires représentés sur des pièces d'argent

1. E. Babelon, *op. cit.*, n° 1804 et pl. XXXII, fig. 18 ; cf. pl. XXXI, fig. 18.
2. E. Babelon, *op. cit.*, n°s 1779 et suiv.
3. E. Babelon, *op. cit.*, n°s 1218 et suiv.
4. E. Babelon, *op. cit.*, n° 1497 et pl. XXVIII, fig. 20.
5. E. Babelon, *op. cit.*, n° 1913 et pl. XXXIV, fig. 13 et *passim*.
6. E. Babelon, *op. cit.*, n°s 1424, 1426, 1429 et pl. XXVII, fig. 23, 24, 25.

de Phasélis, en Lycie, et d'Histiée en Eubée, sur des monnaies d'Aradus, des rois de Sidon et d'autres encore, quand le gréement des navires est figuré, non plus d'une manière sommaire et schématique, mais avec le souci de l'exactitude et de la précision dans le détail. Ces rapprochements sont acceptés par M. Assmann qui reconnaît le caractère naval de l'attribut de la Victoire alexandrine, rejetant, comme moi, les opinions contraires et multiples, autrefois admises. « Les uns, écrivait sur ce point Charles Lenormant, en 1849, ont cru voir ici un trident, les autres ont désigné cet attribut comme une espèce de guidon : l'objet que porte la Victoire n'est autre chose que ce bâton terminé par une espèce de croix avec deux pointes relevées aux extrémités, sur lequel on élevait une panoplie ou ensemble des armes d'un ennemi vaincu, pour en former un trophée. » Cette explication, bien que divers auteurs s'y rallient encore aujourd'hui par tradition, ne fut pas acceptée sans réserve par Lud. Muller qui, constatant les nombreuses variétés que présente cette hampe cruciforme, semble croire qu'on a pu, dans l'antiquité, lui donner des sens différents, suivant les cas : « Ce bâton de trophée, dit L. Muller, est tantôt long, appuyé sur la terre, tantôt court, porté au bras, et la partie supérieure en est différemment formée. La barre transversale est ordinairement placée près de la pointe, quelquefois plus bas, ce qui produit une croix ; elle a généralement une pointe relevée à chaque bout ; quelquefois on voit un cordon court pendant de ces pointes ; sur quelques pièces, les extrémités de la barre transversale sont réunies par un cordon à la pointe du bâton ; sur d'autres, la barre transversale est pourvue d'une frange ; on trouve enfin les bouts de la barre ornés de Victoires. Il est probable que ces derniers sont plutôt à regarder comme des guidons ou des enseignes. Peut-être aussi que, quelquefois, la barre trans-

versale étant longue et placée très obliquement, on a voulu représenter un mât avec sa vergue. Sur quelques monnaies, ce semble être le trident, symbole de la mer, que tient la Victoire [1]. »

J'admets volontiers que certains types exceptionnels et d'une forme spéciale soient susceptibles de justifier ces interprétations contradictoires ; il ne faut pas perdre de vue que les monnaies d'Alexandre ayant continué à être frappées très longtemps après sa mort et dans les pays les plus éloignés les uns des autres, des variétés de détail ont pu s'introduire dans les types, des divergences même dans le sens symbolique donné aux attributs ont pu être admises dès l'antiquité, sans que l'explication du prototype originaire et commun doive en recevoir la moindre atteinte. N'y a-t-il pas, exceptionnellement, quelques statères d'or au nom d'Alexandre, sur lesquels la Victoire tient une palme ou même un sceptre à la place de la hampe cruciforme [2]? Ici comme partout, les exceptions, dans ce monnayage si longtemps prolongé et géographiquement si répandu, ne sauraient infirmer la règle, c'est-à-dire l'explication qui doit viser les types primordiaux.

Cela dit, le simple rapprochement des variétés les plus ordinaires que présente la hampe cruciforme suffit à démontrer qu'il ne saurait être question de l'armature interne d'un trophée. Voici un tableau de celles que j'ai relevées avec soin dans les séries du Cabinet des médailles (ci-contre, fig. 1) ; les premières sont les plus fréquentes ; les dernières sont exceptionnelles :

On voit par ce tableau que la Victoire tient son attribut quelquefois verticalement (n°s 2, 6, 7, 15, 17, 22, 32, 34),

1. L. Muller, *Numismatique d'Alexandre le Grand*, p. 3.

2. Voyez, par exemple, G. Macdonald, *Hunterian collection*, t. I, p. 296, pl. XXI, 3 ; Ludwig Muller, *Numism. d'Alexandre*, p. 4.

le plus souvent penché obliquement sur son bras. La traverse est inclinée vers la droite, même lorsque la hampe est verticale (nos 2, 6, 7, 15); il n'y a que de très rares exceptions (nos 5, 17, 22). Cette traverse horizontale est

Fig. 1.

quelquefois très longue; le plus souvent elle est de la longueur moyenne des bras d'une croix latine, proportionnellement à la hampe. Elle est souvent munie à chacune de ses extrémités d'une arète relevée en crochet ; souvent aussi

cette arête fait défaut, de sorte que l'aspect de l'objet en question est tout à fait celui d'une croix latine à traverse inclinée (n°s 7 à 10). La tête de la croix qui dépasse la traverse est très courte, sauf de rares exceptions (n°s 18, 27, 30) ; parfois elle a la forme d'un pommeau qui émerge au centre de la traverse (n°s 13, 15, 17, 19, 28) ; parfois les extrémités des bras sont ornées d'un pommeau semblable n°s 17, 28). Quelquefois la croix a la forme d'un simple *tau* (n°s 19, 20, 21) ou d'un trident (n°s 31, 32, 33). Enfin, exceptionnellement, les bras de la croix supportent de petites Nikés stéphanéphores symétriquement placées (n° 35), ou bien les extrémités de ces bras sont reliés au sommet de la hampe par des cordons qui figurent géométriquement un triangle (n° 36 ; cf. notre *pl. I*, *fig. 3* et ci-après, p. 22, *fig. 6 et 7*). Ce type des statères alexandrins a exercé son influence sur d'autres séries monétaires. C'est le cas, par exemple, pour des pièces d'argent de Béotie, à la légende **ΒΟΙΩΤΩΝ**, frappées après la proclamation de la liberté de la Grèce par Flamininus ; ces drachmes ont, pour types, au droit, la tête de Poseidon, et au revers, Niké tenant de la main droite une couronne, et de la gauche, généralement un trident ; mais il arrive parfois que ce trident est remplacé par une hampe cruciforme. Un des exemples les plus frappants de cette particularité est au Musée Hunter ; on remarquera que les bras de la croix sont particulièrement courts et en même temps bien caractérisés (*Pl. I*, *fig. 15*) [1].

Sur les didrachmes de Leucas aux types corinthiens (*Pl. I*, *fig. 4*, *5 et 6* et ci-contre fig. 2 et 3), on voit, en symbole, une hampe cruciforme à sommet bouleté, les bras inclinés et ornés de banderoles, ou bien une hampe dont les bras inclinés sont munis de six dents

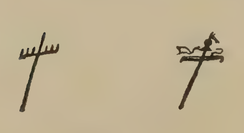


Fig. 2 et 3.

1. Macdonald, *Hunterian collection*, t. II, p. 38, n° 16 et pl. XXXII, 25.

comme un rateau. En revanche, sur certains statères d'Alexandre, sur les pièces d'or de Démétrius Poliorcète aussi, la hampe que tient Niké, a tout à fait l'aspect d'un trident (ci-dessus, p. 7, fig. 1, nos 31, 32, 33).

Sans pousser plus loin cette analyse, je dois déclarer que, sauf quelques cas exceptionnels, je ne vois point comment, la plupart du temps, il serait possible de faire de cet instrument une hampe de trophée, c'est-à-dire un support tout préparé pour recevoir une panoplie, cuirasse, boucliers, casque et autres armes. Comment, dans ce cas, rendre compte de l'obliquité qui est presque constamment donnée à la traverse? A quoi bon les ornements dont elle est parfois enjolivée et qui seraient même un obstacle à la destination qu'on veut lui supposer? Que viendraient faire ces dents de rateau (p. 7, fig. 1, n° 34 et p. 8, fig. 2), ces banderoles flottantes (p. 8, fig. 3), ces deux petites Nikés qui sont quelquefois posées sur les traverses de la croix (p. 7, fig. 1, n° 35) ou bien ces cordons qui relient le sommet de la hampe aux extrémités des bras (p. 7, fig. 1, n° 36), particularité que présente aussi la croix de la Niké, sur certains tétradrachmes de Démétrius Poliorcète (*Pl. I, fig. 3*; cf. ci-après, p. 22).

Comment utiliser, pour y fixer des armes, ce poteau terminé par deux pommeaux superposés ou par une boule au-dessous de laquelle les deux bras émergent en biais?

En dehors de ces constatations matérielles, des considérations d'un autre ordre conduisent aux mêmes conclusions. A la suite de ses éclatantes victoires, Alexandre n'a jamais songé à remplacer cette armature prétendue par un véritable trophée d'armes perses; postérieurement à son règne, c'est toujours le même symbole cruciforme que porte la Victoire des pièces frappées à son nom; de même, sur les premiers statères des Diadoques. Que dis-je? pour célébrer sa victoire navale de l'an 306, comment Démétrius Polior-

cète aurait-il donné à la Niké qui surmonte la proue de ses tétradrachmes, une simple armature de trophée, c'est-à-dire le soi-disant symbole d'une victoire en espérance? Et qu'on ne dise point, pour chercher à expliquer cette anomalie, que c'était par tradition d'atelier et pour imiter les types monétaires d'Alexandre, puisque cette même Niké porte, de l'autre main, non point une couronne comme celle des statères alexandrins, mais une trompette (voy. *Pl. I, fig. 2 et 3*); et puis, est-ce qu'à une époque à peu près contemporaine, Pyrrhus, roi d'Épire, qui aurait eu tout autant de raisons de respecter la tradition, ne sait pas donner à la Niké de ses monnaies d'or, un véritable trophée d'armes que la déesse porte sur son épaule [1]? Ce n'est donc nullement sous l'action de la tyrannie inconsciente d'un vieil usage, que Démétrius a donné à sa Victoire une hampe cruciforme. Cet attribut est complet, achevé, comme la palme, l'aplustre, la haste ou la couronne, autres attributs ordinaires de Niké. Il doit avoir un nom; son sens symbolique doit caractériser un rôle précis et déterminé de la déesse qui le porte. Tout type monétaire nouveau consacre un événement accompli, comme une médaille commémorative de nos jours; lui faire présager ou escompter l'avenir serait un non-sens étranger à la conception qu'avaient les anciens des images gravées sur leurs pièces.

Un trophée sans armes, remarque justement M. Assmann, comme attribut de la déesse de la Victoire, serait aussi malséant qu'un fourreau de glaive vide pour le dieu de la guerre. Niké est la personnification de la victoire accomplie, réalisée; ne serait-il pas insensé de l'affubler d'une poutre dépourvue des éléments essentiels qui la caractérisent comme divinité allégorique, à savoir les armes conquises [2]?

1. B. Head, *Hist. numor.*, p. 273; *Catal. Thessaly to Aetolia*, pl. XX, fig. 9.
2. R. Kékulé, *Die Balustrade der Tempel der Athéna-Niké*, p. 3; *Numism. Zeit.*, de Vienne, t. III, p. 6.

Sur les tétradrachmes de Séleucus Ier, d'Agathocle, les statères de Pyrrhus, dans les peintures, sur les monnaies romaines, sur l'arc de Septime Sévère, la Victoire a toujours un trophée garni d'armes, jamais un trophée vide[1]. C'est un véritable trophée garni de ses armes que, suivant Diodore (XVIII, 15), portait la Niké en or qui décorait le catafalque d'Alexandre (νίκη χρυσή τροπαιοφόρος). Sur une fresque d'Herculanum, on voit la Victoire et Alexandre debout de chaque côté d'un trophée. La Victoire tient d'une main le marteau avec lequel elle vient de clouer les armes sur l'arbre du trophée ; Alexandre tient d'une main la lance et de l'autre, un étendard à hampe cruciforme à la traverse de laquelle flotte une petite *taenia* : cette hampe cruciforme est donc tout à fait indépendante du trophée[2].

Bref, on ne pourrait justifier par aucun exemple emprunté à l'archéologie figurée le nom d'armature de trophée donné à la hampe cruciforme des monnaies d'Alexandre, et les formes diverses de cette hampe, telles que nous les avons relevées, ne se prêteraient que très exceptionnellement à

1 Assmann, *Zeit. für Numism.*, t. XXV, p. 217. A ces arguments topiques M. Assmann voudrait en ajouter un autre, mais il est sans valeur. Cette perche cruciforme, dit-il en substance, d'aspect grêle et mince, portée à la main, est trop fragile pour servir de support à des armes lourdes et massives ; elle ne ressemble en rien au poteau énorme des trophées que nous montrent constamment les vases peints, les monnaies, les camées, les peintures murales, les bas-reliefs : sur tous ces monuments le tronc est si gros qu'il semble remplir presque complètement l'orifice inférieur de la cuirasse qu'il supporte.... M. Assmann ne tient pas compte, dans ce raisonnement, des conventions de l'art monétaire ; je n'ai qu'à lui citer les monnaies d'or de Pyrrhus qui ont pour type une Victoire portant sur son épaule un trophée garni de ses armes (*Brit. Mus. Catal. Thessaly to Aetolia*, pl. XX, fig. 9) ; on peut voir Thémistocle portant un trophée sur son épaule, debout sur une trière attique, type de monnaies de bronze athéniennes de l'époque impériale (*Brit. Mus. Cat. Athènes*, pl. XIX, fig. 1 et 2) ; on pourrait aussi invoquer de nombreuses monnaies romaines, mais je m'en tiendrai à ces exemples qui montrent une hampe de trophée d'aussi minces et fragiles proportions que la hampe cruciforme des statères alexandrins.

2. Fr. Lenormant et Robiou, *Chefs-d'œuvre de l'art antique*, 2e série, t. II, pl. 102.

cette définition qu'il faut rejeter : cette conclusion ressortira mieux encore des explications qui vont suivre [1].

II

Où Alexandre a-t-il emprunté ce type de Niké debout tenant une couronne et une hampe cruciforme ? Quels sont les motifs qui l'ont inspiré dans l'adoption de ce type monétaire ? Quelle est la signification de cette grande croix et quel nom doit-on lui donner ? Telles sont les trois questions que je me suis posées en 1891 et auxquelles, en résumé, j'ai répondu de la manière suivante :

A Athènes, sous l'archontat de Pythodêlos, la première année de la CXI[e] Olympiade, c'est-à-dire en 336-335 [2], peu de mois après l'avènement d'Alexandre le Grand, on voit paraître sur les grandes amphores panathénaïques décernées aux vainqueurs dans les jeux en l'honneur d'Athéna, des emblèmes inusités jusque là. L'une de ces amphores a pour peinture décorative, à côté de la figure d'Athéna Promachos, une colonnette surmontée d'une Victoire ailée qui tient de la main droite un aplustre et de la main gauche une longue hampe cruciforme pareille à celle que porte la Victoire des statères alexandrins (voyez *Pl. II*, *fig. 3.* [3])

1. Rendant compte de l'ouvrage de M. G. F. Hill, *Historical greek Coins* (Londres, 1906, in-8° de xx-181 p., 13 pl.), M. Th. Reinach dit encore tout récemment, à mon grand étonnement : « Je persiste à voir dans l'attribut de la Niké d'Alexandre (et de Démétrius) une hampe de trophée et non un étendard naval, Alexandre ayant, au début, été très inférieur sur mer à ses ennemis. » *Revue des Études grecques*, t. XIX, 1906, p. 329. On verra plus loin et comme je l'ai montré dès 1891, que l'infériorité et l'inactivité de la flotte d'Alexandre ne sont pour rien dans la question et ne sauraient être mises en cause. Cf. Th. Reinach, *L'histoire par les monnaies*, p. 13.

2. Kirchner, *Prosopogr. attica*, v° *Pythodêlos.*

3. La Victoire de l'amphore panathénaïque ne porte pas une *croix latine*, sous cette forme ☓, qui est celle que j'ai donnée en 1891, d'après le dessin publié en 1877 par J. de Witte, dans les *Annali* et les *Monumenti* (t. X, 47,B) de l'Institut archéologique. Un examen attentif de l'amphore qui se trouve au British Museum a permis à MM. G. Hill et Cecil Smith de reconnaître que le dessin donné par

Sur une autre amphore de la même année, c'est Athéna elle-même qui tient la hampe cruciforme, ornée d'une boule au-dessus de sa traverse (voy. *Pl. II, fig. 1*) ; ce type d'Athéna se trouve reproduit en symbole sur le didrachme rhodien que j'ai signalé plus haut.

Cette similitude d'attribut donné à la Victoire des amphores de 336-335 et à la Victoire des statères d'Alexandre, cette apparition simultanée de la hampe cruciforme sur les monnaies et sur les vases des Panathénées, m'a donné à penser qu'un rapport direct liait ces deux phénomènes ; je me suis rappelé l'habitude qu'avaient les Grecs de placer, souvent, sur leurs monnaies, des emblèmes relatifs aux jeux publics. Pour Athènes même, l'amphore des jeux des Panathénées figurera plus tard constamment sous les griffes de la chouette au revers des monnaies du nouveau style ; Philippe, le père d'Alexandre, a rappelé par ses types monétaires les prix qu'il remporta aux jeux Olympiques. S'était-il donc produit, au début du règne d'Alexandre, dans les rapports du jeune prince avec les Athéniens, quelque circonstance qui fût susceptible d'expliquer l'emprunt fait, pour le type monétaire de la nouvelle pièce d'or, aux jeux panathénaïques de cette année ?

L'exposé suivant, qui résume une étude approfondie de M. Paul Foucart [1], répond à cette question.

En l'année 336, les Athéniens, par suite de la bonne administration de l'orateur Lycurgue, avaient trouvé les ressources nécessaires pour achever de s'acquitter envers leur déesse Poliade d'un vœu qu'ils avaient formé au milieu

J. de Witte et dont je me suis servi, est inexact : la partie supérieure de la hampe avait été retouchée par un restaurateur du vase et au lieu d'une *croix latine* la Victoire porte, en réalité, *une croix en tau orné d'une boule*, ☩. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette particularité qui a son intérêt, mais ne saurait, en quoi que ce soit, ébranler notre thèse.

1. P. Foucart, dans le *Bull. de corresp. hellén.*, 1888, p. 283 et suiv.

de leurs désastres de la guerre du Péloponnèse, en 407. A cette époque, pendant le siège d'Athènes, faisant argent de tout, ils avaient dû envoyer au creuset huit des statues de Nikés, en or massif, qui décoraient les abords du Parthénon ; mais pour ne pas être accusés de commettre un sacrilège qui pût irriter Athéna, ils s'étaient solennellement engagés à rétablir aux mêmes endroits, d'autres statues de Nikés en or, dès que les affaires de la République seraient améliorées et que l'état des finances le permettrait. Or, ce fut seulement en 336 que les Athéniens purent enfin achever de s'acquitter de leur pieuse promesse, et cette année-là vit le rétablissement des dernières statues d'or dont les socles étaient restés vides durant soixante-dix ans. On conçoit avec quel éclat furent célébrées, alors, les grandes Panathénées en l'honneur de la déesse Poliade, et l'on s'explique, par là, qu'une statue de Niké ait figuré, comme indice chronologique, sur des amphores de 336-335.

D'autre part, les rapports d'Alexandre avec les Athéniens dès le début de son règne, autorisent à penser qu'il fut le principal héros des Panathénées de 336-335. Alexandre fit le meilleur accueil aux ambassadeurs que lui envoyèrent les Athéniens ; il conclut avec eux un traité d'amitié, leur donnant rendez-vous, pour le complément des négociations, à Corinthe où la diète panhellénique allait se réunir. Dans cette assemblée générale des délégués de toutes les villes grecques, Alexandre fut proclamé stratège général des Hellènes, avec le suprême commandement des forces qui allaient faire la guerre aux Perses.

C'est au retour de cette assemblée où l'enthousiasme pour le jeune roi fut porté à son comble, que les députés de l'Attique célébrèrent les Panathénées. Le peuple athénien décréta pour Alexandre des honneurs plus grands que ceux qui avaient été décernés à son père deux ans auparavant : deux couronnes d'or lui furent votées.

C'est de ces circonstances et de ces honneurs extraordinaires accordés au roi de Macédoine, stratège des Hellènes, qu'il faut rapprocher, suivant moi, la création de la nouvelle monnaie d'Alexandre, en particulier la création de son statère d'or. Au droit de son statère, Alexandre place la tête casquée de la Pallas des monnaies de Corinthe, parce que c'est à Corinthe que la diète panhellénique l'investit de l'hégémonie : il veut montrer par là que sa nouvelle pièce a un caractère panhellénique. Par le choix du revers, il flatte les Athéniens qui, bénéficiant du prestige de leur glorieux passé, restaient toujours dans l'esprit public le premier peuple de la Grèce et dont les fêtes panathénaïques étaient célébrées, cette année-là, avec un éclat inaccoutumé, en l'honneur d'Athéna nicéphore. Il convenait d'invoquer la déesse qui remplissait alors tous les cœurs d'enthousiasme guerrier et d'espérance, Niké, dont les statues, par une coïncidence de bon augure, se trouvaient rétablies au moment même où l'on décrétait d'entreprendre la guerre nationale contre les Asiatiques.

III

Les statues de Nikés en or qui ornaient les abords du temple d'Athéna, sur l'Acropole, avaient sans doute, pour attributs, des emblèmes qui rappelaient les principales victoires remportées par les armées et les flottes athéniennes durant les siècles de gloire et de prospérité, — du moins cette supposition n'a rien d'invraisemblable. S'il en fut ainsi, au nombre des triomphes retentissants qu'évoquaient ces statues, devait figurer, au premier rang, la victoire de Salamine, et c'est peut-être spécialement ce succès de la flotte athénienne que rappelle la Victoire peinte sur l'amphore panathénaïque de 336-335 : en effet, cette Victoire porte

des attributs nautiques, l'aplustre et la hampe cruciforme dans laquelle j'ai reconnu la *stylis*, et que M. Assmann appelle le pavillon phénicien. Certes, il était de circonstance de rappeler Salamine au moment où la flotte allait prendre la mer pour transporter en Asie l'armée grecque, et peut-

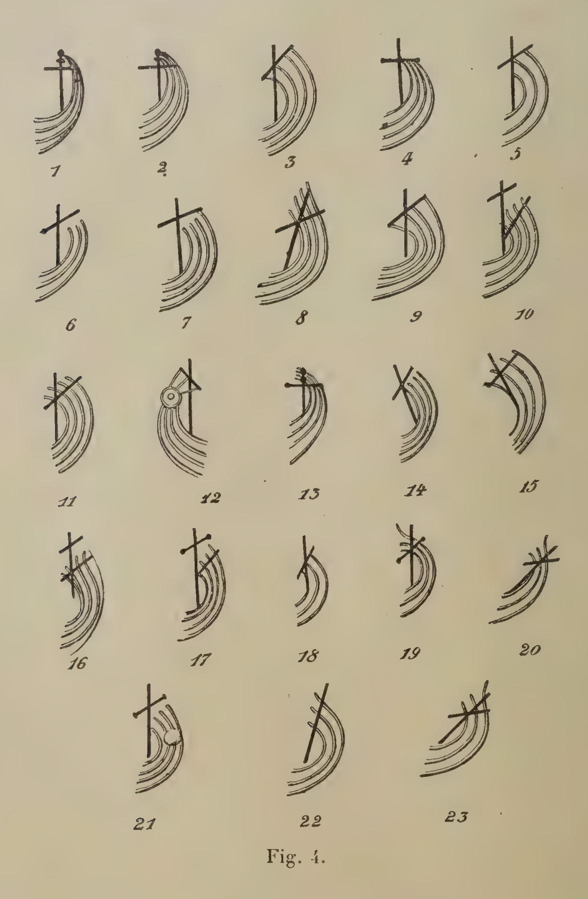


Fig. 4.

être même, supposait-on, lutter dans quelque parage de la mer Égée contre la flotte perse qui s'y concentrait. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce qui précède explique

que je n'aie pas jugé utile de répondre à l'objection qui m'a été faite en 1899 : « La *stylis* de la Victoire est un mythe : *quid Alexandro cum naumachia*[1] *?* » J'y avais répondu à l'avance pour toutes les personnes qui s'étaient imposé la peine de me lire.

Pour démontrer que la hampe cruciforme est la *stylis* d'un navire de guerre, j'ai rapproché cet attribut de la Victoire, du type des monnaies suivantes :

1. Monnaies d'argent d'Histiée (Eubée) au revers desquelles on voit la nymphe Histiæa assise sur le gaillard d'arrière d'un navire (*Pl. I, fig. 16, 17, 18, 19 et 20*) ; la nymphe s'appuie d'une main sur le bastingage et elle tient de l'autre main la hampe d'un instrument cruciforme dont les bras sont ordinairement attachés à l'extrémité des *aphlasta* (monnaies très communes frappées entre 313 et 265). Comme je n'en avais donné, en 1891, qu'un seul exemple, quelques lecteurs qui n'ont pas recouru aux variétés publiées dans les catalogues ou réunies dans les médailliers ont paru hésiter à admettre le rapprochement proposé



Fig. 5.

entre cette stylis et la hampe cruciforme des statères alexandrins. Il n'est donc pas superflu d'insister ici sur ces monnaies si abondantes d'Histiée, et je donne ci-contre (p. 16,

1. *Revue des études grecques*, 1899, p. 340, note.

fig. 4) les principales variétés de la stylis cruciforme supportant les *aphlasta*; au premier coup d'œil on sera frappé de la similitude de ces variétés avec celles que les statères d'Alexandre nous ont présentées (p. 7, fig. 1) : même forme, même inclinaison essentiellement variable, mêmes ornements bouletés ou en crochets, aux extrémités de la tête et des bras.

2° Monnaies d'argent de Phasélis (Lycie) qui ont pour type la poupe d'une galère ; nous reproduisons ici (fig. 5) l'exemplaire de Berlin qu'a publié M. Assmann dans son très important article *Seewesen* des *Denkmäler* de Baumeister (t. III, p. 1603, fig. 1666) ; on y remarque une corde enroulée autour du poteau vertical [1]. On reconnaîtra sans peine que sur ces monnaies il ne saurait être question ni d'un pavillon amiral ni de la hampe d'un trophée. A ces pièces nous pourrions en ajouter un assez grand nombre d'autres, choisies dans les suites d'Aradus et de Sidon, mais qui n'apportent pas un éclaircissement particulier dans la question ; nous les discuterons plus loin, en examinant le parti que M. Assmann a cru pouvoir en tirer.

Je n'ai pas à rappeler longuement ce qu'était l'aplustre ou les *aphlasta* dans les navires antiques. C'était une sorte de bouquet de planches de bois très légères, mobiles à l'une de leurs extrémités et disposées en panache comme la queue d'un coq [2]. Les monnaies antiques nous en fournissent des représentations nombreuses, soit sur les vaisseaux eux-mêmes, soit isolées, soit à la main de diverses divinités, pour symboliser une victoire navale, une flotte ou la puissance maritime. Tous les navires n'avaient pas cet appendice; l'examen comparatif qu'on peut faire des représentations de navires sur les monnaies et sur les autres

1. Voyez aussi G. Macdonald, *Hunterian collection*, t. II, pl. LVII, fig. 21.
2. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 80 et 96 ; cf. Cecil Torr, *Ancient Ships*, p. 68 (Cambridge, 1894, in-8).

catégories de monuments permet d'affirmer que, seuls, les vaisseaux les plus ornés et les plus grands navires de guerre étaient généralement munis de l'aplustre : les bateaux de pêche, les embarcations fluviales en étaient dépourvus. L'aplustre n'était pas un vain ornement ; il devait avoir un caractère utilitaire et l'on peut présumer qu'on s'en servait pour aider à la manœuvre suivant la direction du vent ; c'est ce que j'ai voulu exprimer en disant que ses éléments étaient ramassés ou disjoints, relevés ou abaissés, inclinés dans un sens ou dans l'autre, pour être combinés avec le jeu des voiles[1]. Tant que l'aplustre est peu développé et que les planches en sont fixes, il n'a pas besoin d'être soutenu et on ne lui voit, en effet, aucun support : les représentations qui se rapportent à ce type sont innombrables sur les monnaies, peintures de vases, bas-reliefs. Quelquefois les éléments de l'aplustre sont reliés entre eux par un disque en forme de bouclier (p. 16, nº 12) ou par une ou par deux traverses, comme nous le montrent les grandes pièces de bronze de Gadès, en Espagne (*Pl. I*, *fig. 21*)[2].

Quand l'aplustre est très développé, qu'il décrit une ample courbe et que les planches qui le composent sont articulées et ont leurs volutes mobiles, épanouies en éventail, il a besoin d'un étai qui, planté sur le pont, et muni d'une ou même de deux traverses, en soutient les éléments.

C'est cet étai que, me conformant à la définition classique, j'ai appelé *stylis* ; et en effet, d'après son étymolo-

1. Je ne m'attarderai pas à me disculper d'une opinion singulière que me prête M. Assmann ; le savant critique croit que j'ai voulu dire par là que les anciens jouaient avec l'aplustre comme une jeune fille joue avec son éventail, ou comme un enfant fait danser son Polichinelle. C'est en vain, ajoute-t-il, qu'on chercherait un exemple d'un pareil jeu sans intérêt, chez les peuples de tous les temps et de tous les pays qui se sont livrés à la navigation, les Vikings, les Nègres, les insulaires des mers du Sud, etc. ! Si M. Assmann a voulu faire rire à mes dépens, il aurait dû chercher une occasion mieux justifiée.

2. Ant. Delgado, *Medallas autonomas de España*, t. I, pl. XXXI à XXXIV ; Pontrémoli et Collignon, *Pergame, restauration et description*, p. 121-122.

gie grammaticale, le mot στυλίς, — on disait aussi στυλίσκος, — signifie essentiellement, *un étai*, *un support* en forme de colonnette (de στυλόω).

Comme l'a bien établi M. Cartault, le rôle de la στυλίς était double : elle soutenait l'aplustre et en même temps, elle servait à hisser à une certaine hauteur le pavillon ou la *taenia* du navire ou, si l'on veut, le pavillon de l'amiral. En présence des objections de M. Assmann, je crois devoir rappeler les expressions mêmes dont je me suis servi : « La στυλίς était une sorte de croix longue qui soutenait les éléments mobiles de l'aplustre, en même temps qu'elle servait à suspendre à une certaine hauteur le pavillon ou la *taenia* du navire. Tel était le double rôle de la stylis : c'était le support de l'aplustre, et, à sa traverse supérieure, dit M. Cartault, était suspendue la flamme qui est l'emblème du navire [1]. »

De même que les formes de l'aplustre sont très variées, celles de la stylis sont aussi multiples. La traverse en était quelquefois ornée, comme on le constate sur certaines monnaies d'Alexandre et de Leucas ; les bras étaient plus ou moins longs, généralement inclinés à droite ou à gauche ; ils pouvaient être très courts, réduits à de simples chevilles, comme en témoignent des monnaies de Béotie, de Phasélis, des villes de Phénicie ; ils étaient parfois, comme nous le voyons sur une monnaie de Leucas, munis d'une rangée de dents ou de chevilles entre lesquelles venait s'appuyer la retombée des *aphlasta*. Tantôt verticale, tantôt penchée en arrière comme un arc-boutant, ou ramenée en avant et surplombant le gaillard d'arrière, la hampe pouvait avoir son sommet terminé en pommeau ou en croissant comme à Aradus, ou par un autre ornement symbolique qui dépas-

1. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 96.

sait l'extrados des *aphlasta*. M. Hill nous montre la stylis sur des monnaies d'Aradus et de Sidon, antérieures à Alexandre, avec une tige qui émerge au-dessus de l'aplustre et se termine par une boule et un croissant qui est peut-être, suivant ce savant, le symbole de l'Astarté phénicienne (voy. notre *pl. I*, *fig. 22*, *23* et *24*) [1].

M. Collignon a reconnu la stylis parmi les ornements qui composent les bas-reliefs de la balustrade du temple d'Athéna Polias, à Pergame : il décrit, « à droite, un éperon de navire et une stylis richement ornée de palmettes et de rinceaux, terminée par une fleur aux larges pétales [2]. » Nous avons signalé plus haut une stylis en symbole sur des monnaies des rois de Pergame.

Dans les maisons grecques que l'École française d'Athènes déblaie actuellement à Délos, on a trouvé des chambres dont les parois sont couvertes de *graffiti* représentant assez souvent des bateaux. M. Chamonard a relevé sept de ces dessins de bateaux sur le mur d'une même salle, et parmi eux, il en est « qui sont particulièrement intéressants par le souci apporté au détail; ce sont de longues monères ou dières dont les diverses parties sont nettement distinguées :... à l'arrière, les *aphlastes*, soutenus par le *styliscos*, qui semble porter un fanal ou un signal plutôt qu'une flamme [3] ». Nous reproduisons ici la poupe de deux de ces navires où l'on reconnaîtra aisément, avec M. Chamonard, la *stylis* (ou *styliscos*) en fonction (fig. 6 et 7) : on la voit munie d'une double traverse, de cordages disposés comme sur certains

1. G. Hill, dans la *Zeit. für Numism.*, t. XXV, p. 331 ; cf. E. Babelon, *Perses Achéménides*, pl. XXII, fig. 11 et suiv. ; pl. XXX, fig. 2 à 19 ; J. Rouvier, dans le *Journ. int. d'archéol. numism.*, d'Athènes, t. V, 1902, pl. VI. Cependant il n'y a pas de croissant au-dessus de la stylis que tient l'Astarté phénicienne sur les monnaies de notre pl. I.

2. Pontrémoli et Collignon, *Pergame, restauration et description* (in-fol. 1900), p. 121 et 122.

3. *Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XXX, 1906, pp. 550 et 551.

statères d'Alexandre, et même l'un de ces dessins nous la présente terminée par un renflement en pomme de pin tout à fait semblable à la stylis que porte la Niké de l'amphore panathénaïque de 336-5.

Sur une monnaie de Phasélis (fig. 8), la stylis paraît être une simple poutre verticale soutenant la retombée des

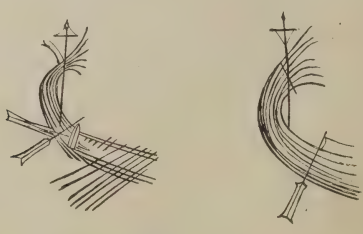


Fig. 6 et 7.

aphlasta, la traverse étant sans doute remplacée par des chevilles ou des cordages. Elle paraît être aussi un simple étançon sans traverse, sur une monnaie d'Apamée du temps de Commode (fig. 9). Sur une monnaie d'Aradus de

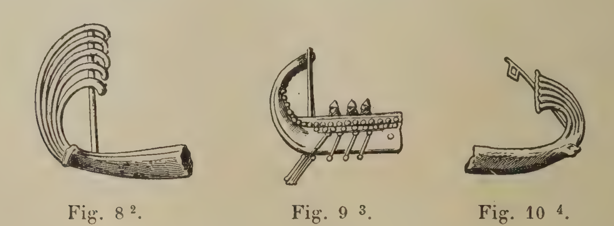


Fig. 8 [2]. Fig. 9 [3]. Fig. 10 [4].

l'an 250 av. J.-C. environ, la stylis est cruciforme ; penchée en avant elle étançonne les *aphlasta* et en outre, sa tête se prolonge par une tige à laquelle est fixée la *taenia* (*Pl. I, fig. 25* et ci-contre, pour plus de clarté, fig. 10) [1]. Parfois

1. E. Babelon, *Perses Achéménides*, pl. XXIII, fig. 11.
2. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 97, fig. 54.
3. A. Cartault, *op. cit.*, p. 98, fig. 57 ; d'après B. Graser, *Die ältesten Schiffsdarstellungen auf antiken Münzen*, pl. C, 314 b.
4. A. Cartault, *op. cit.*, p. 97, fig. 56.

même la stylis se borne à être une longue perche fixée à la partie extérieure de la poupe et dominant les *aphlasta* qui y sont rattachés longitudinalement par des cordages (fig. 11).



Fig. 11 [1].

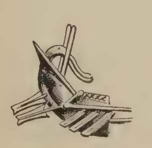


Fig. 12 [2].

A une époque tardive, la stylis paraît parfois double, c'est-à-dire qu'elle se compose de deux poutres jumelles placées verticalement à droite et à gauche de l'aplustre. La figure ci-contre (fig. 12), empruntée à une pierre gravée publiée



Fig. 13 [3].

par Graser et Cartault, donne une idée de ce que je veux exprimer. Des monnaies de l'époque impériale représentent aussi les *aphlasta* prisonniers entre deux supports verticaux

1. A. Cartault, *op. cit.*, p. 99, fig. 65.
2. A. Cartault, *op. cit.*, p. 98, fig. 58.
3. H. Jordan, dans les *Annali* de l'Instit. archéol. de Rome, t. XLIV, 1852, *Tav. d'agg.* B.

reliés l'un à l'autre par des cordages ou des traverses disposées comme les échelons d'une échelle ; nous en donnons deux exemples empruntés, l'un à un bronze de Corcyre à l'effigie de Septime Sévère (*Pl. I*, *fig. 26*), l'autre à un bronze de Périnthe, à l'effigie de Gordien le Pieux (*Pl. I*, *fig. 27*)[1]. Enfin, nous citerons une peinture de Pompéi qui figure un navire à la voile, la Fortune tenant le gouvernail : la stylis est ici formée de deux étais jumeaux placés en biais pour enserrer l'aplustre ; ils sont assemblés à leur extrémité par une traverse en bois (p. 23, fig. 13).

Nous pourrions nous étendre longuement sur les formes différentes qu'on donna à la stylis, d'après les représentations de navires que nous a laissés l'antiquité, surtout sur les monnaies ; partout nous la voyons dans son double rôle d'*étai de l'aplustre* et de mât *porte-pavillon*[2].

Parfois, quand l'aplustre, peu développé, n'a pas d'étai, on voit une longue écharpe, la *taenia*, nouée en cravate autour de son col[3] ; il est tout naturel que cette oriflamme ait été fixée au sommet de la *stylis* quand l'emploi de celle-ci est devenu nécessaire. Enfin, c'est sans doute de cet usage que naquit la règle que nous voyons appliquée jusque sous l'empire romain, de fixer à l'arrière des navires, à la place de la stylis ou concurremment avec elle, un étendard, quelquefois une ou deux enseignes légionnaires : nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Au point de vue symbolique, la stylis désigne le navire comme l'aplustre, l'éperon, la proue, l'ancre, la rame, le gouvernail. Y a-t-il rien de plus naturel que de voir la Victoire de l'amphore de l'an 336-5 porter la stylis et l'aplustre,

1. Voyez aussi les représentations de navires antiques d'après des peintures, données sur la pl. 7 de l'ouvrage de Cecil Torr, *Ancient Ships* (Cambridge, 1894).

2. Par exemple, sur une coupe du Musée de Berlin, on voit nettement l'oriflamme flotter à l'extrémité de la stylis qui dépasse les *aphlasta* (Assmann, art. *Seewesen* dans les *Denkmäler* de Baumeister, t. III, p. 1606, fig. 1675).

3. G. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 514 et 515.

les deux emblèmes de la puissance maritime d'Athènes? C'était encore, même à cette époque, dans le nombre de ses vaisseaux que résidait la force plus ou moins réelle d'Athènes, et au début du règne d'Alexandre, quand il s'agit de faire la guerre aux Perses, les Athéniens mettaient avec orgueil et ostentation à la disposition du roi de Macédoine, leur flotte reconstituée, et composée de 350 vaisseaux de guerre, dont M. Assmann peut, à son gré, contester la réelle solidité; cette flotte avait la prétention d'être aussi forte que celle du Grand Roi; du moins, et cela nous suffit, les Athéniens se donnaient l'illusion de le croire. Et si la stylis est, comme l'aplustre et le gouvernail, le symbole de la domination sur les mers, nous comprenons aisément ce symbole : 1° entre les mains de l'Astarté phénicienne; 2° dans celles de la Niké athénienne des statères d'Alexandre; 3° dans celles de la Niké qui symbolise la grande victoire navale de Démétrius Poliorcète en 306.

IV

Tout en reconnaissant que la hampe cruciforme que porte Niké sur les monnaies d'Alexandre est bien un emblème naval, M. Assmann se refuse à y reconnaître la stylis, et il propose d'y voir originairement le pavillon de l'amiral commandant la flotte phénicienne. D'après lui, Alexandre aurait commencé l'émission de sa monnaie d'or seulement vers la fin de l'an 332, après qu'il eut fait la conquête de la Phénicie et qu'il se fut, par là, rendu maître de la flotte phénicienne. Il donna, nous dit-on, à la Niké de ses nouvelles espèces la croix qui était antérieurement l'étendard particulier de l'amiral de la flotte phénicienne et, ainsi, Alexandre entendit signifier que, pour lui, la possession de la flotte qui lui assurait l'empire des mers, était la plus importante des conquêtes qu'il eût faites jusque-là. Aux

yeux des Grecs et des Asiatiques, Alexandre se posait, par l'attribut de sa Niké, en grand amiral phénicien triomphant.

Suivons pas à pas le développement de cette hypothèse.

M. Assmann n'a pas de peine à démontrer que l'attribut de la Victoire sur les statères d'Alexandre ne saurait être un trident, comme l'ont cru d'anciens auteurs ; un mât avec sa vergue, *malum cum antenna*, suivant la définition de Sestini ; une armature de trophée. J'adopte sur ce point, dit M. Assmann, l'opinion de M. Babelon ; mais je ne saurais admettre avec lui que l'attribut cruciforme de la Niké d'Alexandre soit la στυλίς ou le στυλίσκος. Nous ne savons pas au juste ce qu'était la stylis ; les auteurs anciens ne fournissent à son sujet aucune indication suffisamment précise [1]. Comment admettre qu'une perche à traverse eût suffi pour symboliser le navire et à plus forte raison la puissance maritime des Athéniens [2]? Cette puissance, d'ailleurs, avait succombé depuis longtemps ; en 336, c'étaient les flottes du Grand Roi qui dominaient jusque dans la mer Égée, et jamais Alexandre ne caressa la pensée d'entamer les hostilités sur mer. Jamais, avant la chute de Tyr, le conquérant macédonien n'eut l'occasion de placer sur ses monnaies un symbole de sa puissance maritime ; les 350 navires dont

1. En effet, Pollux (I, 90) dit seulement : « Les *aphlasta* sont l'extrémité de la poupe ; en deçà des *aphlasta* est plantée une pièce de bois verticale, au milieu de laquelle est suspendue une flamme qu'on appelle *taenia* » (cf. A. Cartault, *La trière athénienne*, p. 96-97). A. Jal dit de la stylis : « La stylide a un grand rapport avec le mât de pavillon et avec la vergue au sommet de laquelle on attache la série de petits lièges empennés et enfilés à une ficelle, que l'on consulte pour connaître la direction du vent » (A. Jal, *La marine antique*, p. 400) ; Cecil Torr ne dit presque rien de la στυλις (*Ancient Ships*, p. 93) ; voyez aussi sur la stylis, F. von Duhn, dans le *Jahrbuch* de l'Instit. arch., t. III, 1888, p. 231.

2. Cette objection est sans portée, attendu que des milliers de monnaies et d'autres monuments nous montrent d'autres portions du gréement des navires symbolisant la puissance sur les mers ; cette puissance est même parfois symbolisée par l'aplustre ou par la simple poignée du manche d'un gouvernail (Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 130-131 ; E. Babelon, *Rois de Syrie*, Introd., p. CLXII et pl. XXVI, fig. 5 et 6).

s'enorgueillissent les Athéniens de 336 devaient être de vieux vaisseaux en bien piteux état comme matériel et comme personnel.

A l'appui de sa thèse, M. Babelon invoque une peinture de vase d'un style extrêmement relâché, dont il n'y a guère lieu de tenir compte. Il néglige la comparaison plus instructive de l'attribut de la Niké des monnaies alexandrines, avec la figure peinte sur un vase d'un bien meilleur style et de la même année (*Monumenti*, X, pl. 47[a]), sur lequel on voit Athéna, elle-même, portant au bras un attribut dont la partie supérieure forme une croix ornée d'un pommeau ou d'un anneau, tandis que la partie inférieure, autant qu'on en peut juger, se termine par un crochet recourbé, si bien qu'on pourrait songer à une ancre (De Witte, *Annali*, 1877, p. 313). Sur un troisième vase panathénaïque (*Monumenti*, X, pl. 48[a]) de l'année 313, l'attribut d'Athéna est un bâton terminé par une boule à sa partie supérieure et dont l'extrémité inférieure ne dépasse pas la hanche de la déesse[1]. Ainsi, conclut M. Assmann, on voit que sur toutes ces peintures, il n'en est aucune qui présente un attribut qui puisse être considéré comme une hampe cruciforme et qui, par conséquent, autorise le rapprochement proposé par M. Babelon.

J'ai déjà répondu, par avance, si je ne m'abuse, péremptoirement à la plupart de ces objections. Je n'insisterai que sur les peintures de vases panathénaïques qui ont servi de base à ma théorie, et sur ce point délicat je laisserai à M. G. Hill le soin de réfuter les observations du savant allemand.

La peinture du vase panathénaïque sur laquelle s'est

1. Cette figure d'Athéna est le n° 2 de notre pl. II. L'amphore qui porte cette peinture est datée de l'archontat de Theophrastos (Ol. 116, 4 = 313/312). Kirchner, *Prosop. attica*, s. v°.

appuyé M. Babelon, dit M. Hill, est en effet fort médiocre, mais, ce qui est plus grave, la portion de cette peinture qui représente l'attribut de Niké a été retouchée. M. Cecil Smith vient fort délicatement de faire disparaître l'enduit dont le vase était recouvert à cette place, et nous pouvons constater à présent que l'attribut en litige a bien une traverse et que sa hampe est terminée par un pommeau. La comparaison avec les autres vases panathénaïques de la même année qui sont au Musée britannique (*Monumenti*, X, 47ᵃ ; Walters, *Catal. Vases*, II, B, 607) établit que l'objet que tient Athéna elle-même est de la même forme. M. Assmann se trompe quand il dit qu'Athéna, sur ce second vase, tient un objet dont la partie supérieure ressemble à une croix sans tête, ayant seulement un pommeau ou un anneau au-dessus de la traverse, la partie inférieure ressemblant à un crochet qui fait songer à une ancre. La vérité est que ce prétendu crochet est, en réalité, la main gauche d'Athéna et que le manche de l'instrument se prolonge considérablement au-dessous de la main. Quant à la partie supérieure de la hampe elle est bien terminée, comme sur l'autre vase, par un pommeau, mais son aspect général est celui d'une croix latine. La ressemblance de cet objet avec la croix des monnaies d'Alexandre est trop évidente pour pouvoir être méconnue....

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse des observations de M. Hill ; averti par elles, j'ai demandé à M. Cecil Smith de bien vouloir examiner pour moi les peintures de vases incriminées ; le savant conservateur des Antiques au British Museum en a fait exécuter des dessins soignés à la gouache et scrupuleusement exacts qu'il m'a envoyés : ce sont ces dessins que reproduisent notre pl. II [1].

1. J'adresse à M. Cecil Smith mes remerciements les plus empressés pour sa libéralité et pour la peine qu'il a bien voulu prendre.

Il résulte de l'examen de ces dessins que le rapprochement proposé par moi en 1891 entre l'attribut de la Victoire sur les monnaies et l'attribut que tiennent à la main la Victoire et Athéna sur les amphores panathénaïques des années 336-5 et 313-2 demeure inattaquable et que les critiques de M. Assmann sur ce point sont sans fondement.

Examinons, à présent, la théorie générale que M. Assmann propose de substituer à la mienne.

Alexandre, dit M. Assmann, voulait ruiner la thalassocratie phénicienne ; il répétait à ses officiers qu'il fallait conquérir la flotte phénicienne et que le plus sûr moyen d'arriver à ce but, c'était de porter la guerre terrestre au cœur même de la Phénicie. La hampe cruciforme est un emblème phénicien dont Alexandre s'empara après qu'il eût fait la conquête de la Phénicie. L'origine phénicienne de cette croix est démontrée par sa présence incontestable sur les navires de guerre d'Aradus représentés au revers des monnaies de cette ville longtemps avant Alexandre ; si cette croix paraît à Phasélis, il faut remarquer que cette ville lycienne était en rapports maritimes constants avec la Phénicie et qu'elle-même faisait déjà, en quelque sorte, partie du monde oriental. En Phénicie, on retrouve cette croix à une époque tardive, fréquemment, sur les monnaies de Sidon, de Tyr, de Byblos, de Tripolis, de Botrys, portée par la grande déesse sémitique, Astarté. Et par là on reconnaît que cet emblème avait pour les Phéniciens un caractère véritablement national : c'était l'étendard sacré de la déesse Istar-Astarté...

Je renonce à suivre plus loin M. Assmann quand il s'efforce de remonter jusqu'aux cylindres Chaldéo-Assyriens pour y retrouver le symbole cruciforme de la grande déesse sémitique ; ou bien, lorsqu'il le recherche, qui le croirait ! dans la forme même de la lettre *tau* de l'alphabet phénicien. Inutile de nous égarer aussi complètement et aussi loin des

saines données de l'archéologie figurée. Ce qui reste accessible à la discussion, dans la thèse de M. Assmann, c'est que la hampe cruciforme qu'on voit sur les navires, ici, isolée sur le gaillard d'arrière, là, portée par une divinité, était l'étendard sacré de la déesse Astarté ; elle est devenue l'emblème de la puissance sur les mers, et de là, l'étendard de l'amiral, chef des flottes phéniciennes, c'est-à-dire du roi de Sidon : voilà pourquoi Alexandre s'en empare après avoir fait la conquête de la Phénicie en 332. Il se substituait au chef de la flotte, prenait en quelque sorte possession de l'empire des mers et faisait de la hampe cruciforme l'emblème de la nouvelle thalassocratie des Grecs. Frappant alors, pour la première fois, ses statères d'or, il donna cet attribut à la Niké du revers de ces pièces.

V

Cette théorie de M. Assmann doit être repoussée pour des raisons multiples.

D'abord, je rappelle la démonstration faite plus haut, que les amphores panathénaïques de 336-335, portent bien la hampe cruciforme pareille à celle des monnaies (voyez notre Pl. II) : dès lors, on ne saurait dire que cet emblème ne pénétra dans la symbolique grecque qu'après la conquête de la Phénicie par Alexandre en 332.

En second lieu, si Alexandre n'avait commencé à émettre sa monnaie d'or qu'après ses victoires en Asie Mineure et sa conquête de la Phénicie, il serait bien étrange que les types monétaires qu'il choisit ne rappelassent pas ces triomphes éclatants, ne fissent pas allusion aux Perses écrasés et fugitifs, à la monarchie achéménide s'écroulant sous ses coups redoublés. Comment admettre qu'Alexandre se parât de l'emblème du grand amiral de la flotte ennemie, le

roi de Sidon, qui n'était que l'humble lieutenant du Grand Roi, — de nombreux textes nous le disent, — et qu'il ne visât en aucune façon ses victoires sur le chef suprême de tout l'Orient? Il y aurait là une anomalie que ne suffirait point à expliquer le désir d'Alexandre de se montrer, comme le dit M. Assmann, avec l'emblème de grand amiral triomphant, puisqu'il n'y eut pas le moindre combat naval.

Mais il y a d'autres raisons plus fortes encore pour qu'on ne puisse pas descendre jusqu'à la fin de 332 la première apparition des monnaies d'or d'Alexandre. On peut arriver, je crois, par un raisonnement d'induction à démontrer que la monnaie d'or d'Alexandre a été inaugurée dès 335, c'est-à-dire avant l'entrée en campagne de l'armée macédonienne et non plus tard.

Philippe, père d'Alexandre, avait fait commencer les préparatifs de la guerre contre les Perses, au printemps de 336, et à sa mort, en septembre de la même année, il avait déjà fait passer en Asie Mineure une avant-garde, sous les ordres d'Attale et de Parménion. La base de la solde de ses troupes était son statère d'or bien connu.

Alexandre prend le pouvoir en septembre 336 ; il passe en Thessalie, va à Thèbes, accueille une première ambassade des Athéniens ; il est proclamé stratège de tous les Grecs dans la diète panhellénique réunie à Corinthe, avec pouvoirs illimités pour reprendre la direction de la guerre nationale contre les Perses. Il retourne ensuite en Macédoine. Tous ces événements, quelque précipités qu'on les suppose, nous conduisent forcément aux premiers mois de 335.

Alexandre est forcé ensuite de faire une expédition contre les barbares de la Thrace et de l'Illyrie ; puis, de réprimer l'insurrection de Thèbes suivie de la destruction de la ville. Alexandre reçoit une nouvelle ambassade et de nouvelles protestations d'amitié des Athéniens ; il s'en retourne en

Macédoine pour se mettre, cette fois sans entraves, aux préparatifs de la grande guerre. C'est jusqu'à ce moment que fut frappée la petite et rare série de monnaies d'argent et de bronze, au nom d'Alexandre et au revers de l'aigle, qui sont étrangères à la grande série si abondante et si populaire des monnaies qui leur succédèrent [1]; cette première série macédonienne au nom d'Alexandre ne comporte pas de pièces d'or.

Le nouveau système et les nouveaux types d'Alexandre ont dû commencer à être frappés peu après la diète panhellénique de Corinthe, à l'occasion des préparatifs de la grande expédition contre les Perses, de la réunion et de la concentration des troupes. C'était donc, au plus tard, à la fin de 335, puisqu'en mars 334, Alexandre se mit en marche avec son armée pour gagner Amphipolis, Abdère et la Chersonnèse de Thrace, d'où il devait traverser l'Hellespont. La bataille du Granique est probablement du mois de mai 334.

En plaçant ainsi dès 335 la première émission des statères d'or d'Alexandre je ne fais nullement à l'hypothèse une part aussi grande que M. Assmann pourrait le penser. En effet, il fallait à Alexandre, pour recruter et payer ses troupes venues de toutes les parties du monde grec, une monnaie ayant, comme son armée, un caractère panhellénique. Il dut donner à sa nouvelle pièce des types qui fussent eux-mêmes panhelléniques, c'est-à-dire qui convinssent à tous les Grecs. Il n'eut garde de prendre pour son statère d'or destiné

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 118. M. Barclay Head a récemment démontré que les tétradrachmes et petites divisions au type de *la tête de Zeus et au revers de l'aigle* ont été frappés dans l'Inde après la mort d'Alexandre le Grand (B. Head, *The earliest graeco-bactrian coins*, dans le *Num. Chron.*, 1906, p. 1 et suiv.). Mais *les drachmes aux types de la tête imberbe d'Héraclès et au revers de l'aigle* ainsi que les bronzes correspondant ont bien été frappés en Macédoine ; le Cabinet des Médailles possède quatorze pièces de cette série d'argent et de bronze et la plupart de ces exemplaires ont été acquis de Cousinéry qui fut consul de France à Salonique et les avait recueillis dans cette ville et aux environs.

à circuler dans toute la Grèce des types étroitement macédoniens qui eussent donné la fâcheuse impression que la Grèce était désormais en quelque sorte incorporée à la Macédoine. Il n'y avait pas lieu encore d'immortaliser par un type monétaire, suivant l'usage, le souvenir de quelqu'une des grandes victoires nationales qui ne devaient être remportées que dans les années suivantes. Bref, Alexandre, par nécessité politique et pour flatter les Grecs, choisit pour type de son statère la tête casquée de l'Athéna corinthienne parce que c'est à Corinthe en 336 que la diète panhellénique venait de l'élire, par acclamation, stratège de tous les Hellènes. De même, pour le revers, il choisit le type de Niké tenant d'une main la couronne que venaient de lui décerner les Athéniens, et de l'autre main, la stylis, parce que la stylis est l'attribut qui, en cette même année 336-335, fut donné à Niké et à Pallas sur les amphores des Panathénées, fêtes d'un caractère panhellénique. Et pour corroborer cette interprétation je n'aurais qu'à rappeler les innombrables exemples que nous possédons, des rapports qui ont existé entre la célébration des jeux publics et les types monétaires dans la plupart des villes grecques : il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Alexandre se soit conformé à un usage courant.

Dans l'empire des Perses Achéménides, la solde mensuelle de l'hoplite était d'une darique ; nous le savons par Xénophon [1]. Or, la darique pèse seulement 8 gr. 415. Lorsque Philippe, père d'Alexandre, créa la belle pièce d'or qui porte son nom, il lui donna le poids de 8 gr. 64, et il en fit la solde mensuelle de ses troupes qui, ainsi, se trouvèrent mieux payées que celles du Grand Roi. Tel fut le secret de l'immense vogue du statère de Philippe dans le monde hellénique, et de la popularité du roi de Macédoine auprès

1. Xénophon, *Anab.*, VII, 2 et suiv.; cf. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., p. VI.

des soldats. La monnaie de Philippe détrôna bien vite la darique dans le commerce de la mer Égée et, suivant la remarque de Mommsen, elle fut « comme un acheminement éloigné à la conquête de la Perse, que Philippe projetait déjà ».

Reprenant pour son compte les ambitieux projets de son père, Alexandre dut se préoccuper de ne pas ébranler la base sur laquelle s'était constituée la popularité de ce dernier et qui avait été le principal élément de ses succès. Il respecta la pièce d'or créée par Philippe. Voilà pourquoi le statère d'Alexandre qui représente aussi la solde mensuelle de l'hoplite, pèse 8 gr. 64, c'est-à-dire le même poids que le statère de Philippe.

En présence d'une pareille constatation, est-il possible d'admettre, avec M. Assmann, qu'il se produisit une solution de continuité entre l'émission des statères de Philippe et ceux d'Alexandre? Comment croire qu'Alexandre ne frappa point de monnaie d'or entre septembre 336, date de la mort de son père et la fin de 332, époque où il devint maître de la Phénicie? Est-il seulement vraisemblable qu'Alexandre n'ait pas créé son statère d'or, suivant la tradition de son père Philippe, dès le moment où il reprit le recrutement des troupes destinées à l'expédition d'Asie? Évidemment non. Tout nous invite à répondre que la frappe du statère d'or pur de 8 gr. 64 ne fut pas interrompue durant quatre ans au début du règne d'Alexandre : il n'y eut de changé que les types de cette pièce d'or.

Suspendre, quatre années durant, l'émission de la pièce d'or de 8 gr. 64 eût été, pour Alexandre, se condamner d'avance à un échec, car c'eût été faire l'aveu d'une lamentable pénurie ; c'eût été, en face des troupes, se reconnaître incapable de soutenir le prestige de son père, et provoquer la désertion et la révolte : l'histoire grecque n'est-elle pas

remplie d'exemples à l'appui de cette assertion? Bien au contraire, les historiens ne nous attestent-il pas l'enthousiasme débordant de l'armée et de toute la Grèce pour le jeune roi? ne nous disent-ils pas les sommes énormes qu'il dépensa pour les préparatifs de son expédition? Quand il se mit en campagne, Alexandre venait de jeter à ses soldats 800 talents [1].

Envisageons la même question à un autre point de vue. La monnaie d'or à laquelle les populations asiatiques étaient habituées était, avons-nous dit, la darique de 8 gr. 415. Si Alexandre eût créé son statère d'or seulement quand il fut parvenu en Orient et après avoir fait la conquête de la Phénicie, on peut affirmer avec assurance qu'il eût respecté ce poids de 8 gr. 415. La preuve en est qu'au cours de son expédition dans la haute Asie, il laissa continuer l'émission de la darique d'or de 8 gr. 415 et de la double darique de 16 gr. 82. Ses lieutenants eux-mêmes, après sa mort, frappèrent encore pendant assez longtemps ces pièces de types et de poids asiatiques [2]. Par conséquent, nous sommes autorisés à conclure de là que, si Alexandre eût attendu d'être maître de l'Asie pour créer sa pièce d'or, il lui eût donné le poids asiatique dont les populations orientales avaient l'accoutumance ; le statère d'or de 8 gr. 64, on le voit, est essentiellement une pièce de poids macédonien et il n'a pu être créé qu'en Macédoine et en Grèce, avant qu'Alexandre eût franchi l'Hellespont.

Concluons donc de cette enquête que la théorie de M. Assmann ne saurait être acceptée. Ce n'est pas à la fin de 332, après s'être emparé de la Phénicie, qu'Alexandre commence à frapper sa monnaie d'or : c'est dès l'année 335,

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 151.
2. F. Imhoof-Blumer, dans la *Num. Zeit.* de Vienne, t. XXVII, 1895, p. 1 et suiv. ; Howorth, *Num. Chron.*, 1904, p. 1 à 38 ; Imhoof-Blumer, *Num. Chron.*, 1906, p. 17.

avant de se mettre en campagne. D'où il résulte que rien, dans les types de cette pièce d'or, ne saurait être considéré comme faisant allusion à la prise de possession de la flotte phénicienne par Alexandre; la hampe cruciforme des statères alexandrins ne saurait être le pavillon de l'amiral phénicien dépossédé de l'empire de la mer par le conquérant macédonien.

VI

Il reste un point encore à élucider, sur lequel M. Assmann a peut-être raison et je ne demande pas mieux que de le suivre jusqu'à mi-chemin dans cette voie : c'est relativement à l'origine de la hampe cruciforme, autrement dit, à présent, de la *stylis*. Il se peut que les Grecs, constructeurs de navires, aient emprunté aux Phéniciens l'usage de ce support des *aphlasta*. M. Assmann remarque que les monnaies phéniciennes (voyez notre *Pl. I*, *fig. 22*), sur lesquelles paraît, à la poupe des navires, une longue perche plus ou moins ornée et surmontée d'un globe, d'une croisette ou d'un croissant, sont bien antérieures aux statères d'Alexandre. Je n'y ai jamais contredit; je constate seulement que les monnaies du monde grec antérieures à Alexandre ne nous donnent pas de représentations de la poupe des navires; c'est la proue, c'est-à-dire l'avant, qu'ils nous présentent toujours, de sorte que nous sommes bien mal renseignés, numismatiquement, pour l'époque antérieure à 336, sur la forme de la poupe et le gréement complet de cette partie des navires grecs, même des plus célèbres, comme la *samène* et la *phasélide* [1]. En ce qui concerne les monnaies de Phaselis, il importe d'observer que les plus anciennes sur lesquelles paraisse la poupe n'ont pas encore la stylis, l'aplustre n'étant

1. Cecil Torr, *Ancient Ships*, p. 120.

pas assez développé pour avoir besoin d'un support. Ce n'est que dans le IVe siècle avancé que la poupe de la galère phasélienne commence à paraître surmontée d'*aphlasta* dont le majestueux développement a nécessité une stylis bien caractérisée dans son rôle d'étançon [1]. La galère de Phaselis était célèbre dans l'antiquité pour sa forme spéciale; le développement extraordinaire des *aphlasta* contribua peut-être à faire sa réputation. Tout ceci irait plutôt à l'encontre de la théorie de M. Assmann prétendant que la stylis des navires de Phasélis était d'origine phénicienne.

J'ai dit plus haut que la stylis ne servait pas seulement à soutenir les *aphlasta* de l'aplustre, mais qu'on profitait de sa présence à l'arrière pour y fixer la flamme du navire ou, si l'on veut, le pavillon de l'amiral. Ce sont ces usages, sans doute qui ont amené les anciens à planter, à l'arrière du navire, des enseignes de guerre à la place de la stylis ou à côté d'elle. On voit souvent, surtout à l'époque romaine, des navires à l'aplustre court et sans support, sur l'arrière desquels sont fixés des aigles légionnaires, des *signa*, des *vexilla* de formes variées et auxquels sont quelquefois suspendues des oriflammes. Mais il ne faut pas confondre ces emblèmes avec la stylis, bien qu'ils en occupent la place. Il est certain que sur de très nombreuses monnaies, figurent à l'arrière un ou deux étendards à la place de la stylis (voyez notre *Pl. I, fig. 28 et 29*) ; sur les deux médaillons de Cyzique que nous reproduisons à titre d'exemples, on voit deux aigles légionnaires s'élevant de chaque côté de l'aplustre et de la guérite où le céleuste se tient assis [2]. Mais les ornements de ces étendards, tout le long de leur tige et à leur sommet, empêchent qu'on fasse la confusion

1. Hill, *Brit. Mus. Catal. Lycia*, etc., p. 80 et pl. XVI, fig. 7 et suiv.

2. Cf. *Brit. Mus. Catal. Lycia*, pl. XI, 2; pl. XII, 16; WBR, *Rec. gén. des monnaies d'Asie-mineure*, t. I, pl. XIX, fig. 30 (Amastris).

que je signale. Sur la fig. 28 de notre pl. I, on remarquera même, derrière les deux aigles légionnaires, une poutre placée obliquement, qui ne peut guère être, semble-t-il, qu'une stylis. Quand bien même nous nous heurterions, dans certains cas, à l'impossibilité de préciser la distinction avec certitude, vu l'exiguïté ou le manque de précision des images, ce ne serait point une raison pour nier, dans son principe, l'existence de la stylis. Qu'on veuille bien aussi, réfléchir à l'observation suivante : si au lieu de la stylis, étai des *aphlasta*, on voulait toujours et exclusivement reconnaître un simple étendard, on ne s'expliquerait point pour quelles raisons cet étendard cruciforme, planté sur le navire, est très fortement penché en avant ou en arrière au lieu de rester vertical. Lorsque nous distinguons bien positivement des étendards ou des enseignes militaires à la poupe des navires grecs ou romains, ils sont toujours fixés verticalement et non inclinés en avant ou en arrière. Et puis, si les bras de la stylis cruciforme se justifient dans l'hypothèse d'un étançon soutenant les *aphlasta*, comment rendre compte de l'inclinaison constante de ces traverses s'il s'agissait simplement d'un étendard?

Arrivé au terme de ce trop long plaidoyer, nous devons conclure, comme nous l'avons fait en 1891, en citant pour la définition de la stylis, ce résumé de M. Cartault : « Qu'il nous suffise d'avoir indiqué le double emploi de la stylis, qui est d'étançonner les aphlasta et de porter une flamme, en rappelant qu'elle manque dans un grand nombre de navires, qu'elle est double dans d'autres et qu'elle présente diverses particularités. » Au point de vue symbolique, la stylis pouvait être et a été, en fait, l'emblème d'un navire entier et, par là, le signe de la puissance sur mer, au même titre que l'aplustre, l'ancre, la rame, le gouvernail, la proue. Voilà pourquoi elle est l'attribut du héros éponyme Sidônos,

de l'Astarté phénicienne, d'Athéna et de Niké à Athènes, sur les monnaies d'Alexandre et de Demetrius Poliorcète. Quand on y attachait la *flamme* du navire elle servait à la fois de pavillon et de support pour les *aphlasta*; d'autres fois, elle était nettement distincte des étendards que l'on plantait droit à l'arrière des navires et qui ne sauraient être confondus avec elle.

E. Babelon.



Post-scriptum. Au moment où j'achève la correction de ces épreuves, je reçois le quatrième rapport de l'*Exploration archéologique de Rhodes* par MM. Blinkenberg et Kinch (*Bulletin de l'Acad. royale des Sciences et Lettres de Danemark*, 1907, fasc. 1). Dans ce rapport se trouve l'image d'un bas-relief de l'époque hellénistique découvert à Lindos, et qui représente la poupe d'un navire *avec l'acrostole supporté par une stylis cruciforme*. En reproduisant ici le dessin qui accompagne le mémoire des savants danois et qui est un nouvel argument à l'appui de ma thèse, je remercie avec empressement M. Kinch de son obligeante communication.

SUR LA

CHRONOLOGIE DES MONNAIES

ÉTABLIE PAR LES CONTREMARQUES

Lettre à Monsieur Robert Mowat.

Mon cher confrère,

Dans votre intéressante notice sur une contremarque au type du dauphin, vous formulez une loi en ces termes :

« On peut poser en principe que quand le type d'une monnaie A, de date incertaine, a contremarqué une monnaie B, de date connue, elles sont contemporaines et qu'on est fondé à donner à A la date de la monnaie B avec grande probabilité [1]. »

Comme toute règle comporte des exceptions, celle-ci en a sûrement et je crois même qu'elles sont nombreuses. Permettez-moi de vous faire part de mes réflexions au sujet de la chronologie des contremarques. Nous devons nécessairement passer du connu à l'inconnu, et je choisirai quelques exemples dont les contremarques sont datées avec certitude.

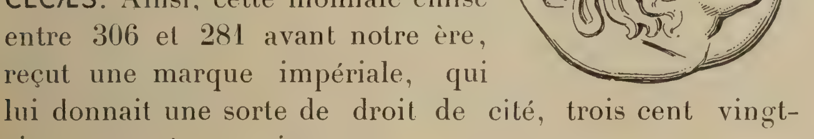
Vous avez vous-même signalé récemment une pièce d'Auguste, frappée à Éphèse et portant une contremarque de Vespasien [2]. Cette estampille a donc servi de laissez-

1. *Rev. num.*, 1906, p. 480.
2. *Rev. num.*, 1906, p. 287, pl. XI, 20.

passer à une monnaie déjà vieille de plus d'un demi-siècle. Assurément, onze lustres comptent peu dans la vie entière d'une monnaie ; mais cependant, c'est un long terme si nous ne considérons que la vie active du numéraire, et nous ne pouvons considérer comme contemporaines la monnaie et la contremarque qui y fut apposée en 69 de notre ère.

La contremarque de Vespasien a d'ailleurs servi pour des pièces plus anciennes encore, car on l'a signalée sur un denier des cohortes prétoriennes d'Antoine, pièce qui avait circulé pendant un siècle avant de passer dans les caisses de l'armée de Vespasien [1].

On pourrait citer encore d'autres exemples de monnaies antiques dont la contremarque n'est pas contemporaine de la monnaie même. Je citerai seulement l'exemple suivant qui est, je crois, le plus curieux qu'on puisse trouver. C'est un tétradrachme de Lysimaque, frappé à Byzance, très usé [2]; on voit derrière la tête une contremarque rectangulaire contenant les lettres CLCÆS. Ainsi, cette monnaie émise entre 306 et 281 avant notre ère, reçut une marque impériale, qui lui donnait une sorte de droit de cité, trois cent vingt-cinq ans après sa naissance.



On pourrait conclure de ce fait que les tétradrachmes de Lysimaque et sans doute aussi ceux d'Alexandre avaient encore en Orient, dans le premier siècle de notre ère, une circulation assez intense.

1. A. Boutkowski, *Dict. num.*, t. Ier, 1881, col. 158, n° 390 *bis*, d'après un catal. de Jules Sambon.

2. Cabinet de France; don de M. Gustave Schlumberger (F. 6949). — Après avoir pris connaissance de ma lettre, M. Mowat a eu l'obligeance de me dire que deux autres exemples de tétradrachmes de Lysimaque, portant cette contremarque, existaient aux Cabinets de Berlin et de Londres.

Je ne saurais terminer cette lettre sans vous parler de quelques exemples de monnaies romaines, contremarquées dans les temps modernes.

C'est d'abord un moyen bronze (as) de Domitien, portant sur le visage la date 1636 sous une couronne, et, au revers,



une autre contremarque circulaire contenant le chiffre XII, accompagné d'un G et de trois points[1]. C'est ensuite un bronze de Théodose I[er], frappé à Antioche, qui porte la contremarque IIII avec une couronne[2].

Nous savons que ces contremarques ont été apposées sur le numéraire de bronze en Espagne, à une époque difficile où la valeur des monnaies en maravédis fut très variable[3]. L'année 1636 marque précisément l'une des phases les plus importantes de la réforme monétaire espagnole, et l'on connaît des *quartos* marqués du nombre XII[4].

1. Cabinet de France, n° 5371 ; type de Cohen, n° 324 à 327.

2. Cabinet de Berlin ; type de Cohen, n° 27. Cette pièce a été signalée dans la *Zeitschrift für Numismatik*, XXV, 1906, p. 324, n. 6.

Il est très surprenant de voir que, dans le XVII[e] siècle, la circulation de diverses monnaies romaines était approuvée par une estampille officielle. Lorsque la refonte des monnaies françaises de bronze eut lieu sous Napoléon III, on trouva encore beaucoup de monnaies romaines dans la circulation ; mais elles n'avaient pas un cours officiel.

3. C'est en 1636 que la prime légale sur l'or fut portée à 25 pour cent.

4. Ces pièces ont été signalées par le B[on] Fr. von Schrötter, dans son étude : *Über die spanischen Billon- und Kupfermünzen unter den Königen Philipp III und Philipp IV* (*Zeitschr. f. Num.*, XXV, 1906, p. 311 et p. 330, fig. 6 ; cf. 289 et s.).

Ce chiffre a été pris, au moins une fois, pour une contremarque antique [1]. Dans ce cas particulier, la pièce était très fruste et l'on ne saurait critiquer beaucoup l'auteur qui a commis cette erreur, d'autant plus excusable qu'il existe des monnaies avec des contremarques antiques portant des chiffres romains [2].

Tous ces faits se liguent pour nous conseiller une grande prudence lorsqu'il s'agit de proposer une date pour une contremarque, constituée par un type seul, sans légende.

N'oublions pas non plus que les deux tiers des monnaies antiques, contremarquées, sont dans un état d'usure tel que nous devons présumer que ces pièces ont été contremarquées précisément pour que le cours en fût autorisé, malgré la dépréciation produite par une circulation prolongée.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Adrien Blanchet.

1. J.-F. Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du dép. de Lot-et-Garonne*, Agen, 1859, p. 200, pl. XXIII, 5 : « Tessère de cuivre, rencontrée dans le souterrain de Préceptis » (décrite et reproduite avec divers objets considérés comme antiques). J'ai retrouvé la pièce au Musée d'Agen, en 1901, et j'ai pu m'assurer qu'il s'agit bien de la contremarque espagnole et non d'un chiffre romain antique.

2. Par exemple, le sesterce de Néron, marqué du chiffre XI (publié par M. Arthur Engel, dans la *Rev. num.*, 1887, p. 393, pl. XI, 46).

EXEMPLES

DE

L'ART DE VÉRIFIER LES DATES
PAR LES CONTREMARQUES

II. COSSURA



Strabon nomme, à la fin de son ouvrage, Κόσσουρος, l'île siculo-punique que les Romains appelaient Cossura, *alias* Cosura, oubliant que lui-même l'avait deux fois nommée Κόσσουρα dans de précédents chapitres[1]. Ses

1. Strabon, II, v, 19 ; VI, ii, 11 : Κόσσουρα δὲ πρὸ τοῦ Λιλυβαίου καὶ πρὸ τῆς Ασπίδος, Καρκηδονιακῆς πόλεως. XVII, iii, 16 : ἀπὸ δὲ τῆς Ταφίδιτος ἐν τετρακοσίοις σταδίοις νῆσος ἐστὶ Κόσσουρος κατὰ Σελινοῦντα τῆς Σικελίας, ποταμόν, καὶ πόλιν ἔχουσα ὁμώνυμον, ἑκατὸν καὶ πεντήκοντα σταδίων οὖσα τὴν περίμετρον, διέχουσα τῆς Σικελίας περὶ ἑξακοσίους σταδίους.

variations orthographiques s'expliquent : Cossura était un nom de lieu carthaginois, et les Grecs, aussi bien que les Romains, ont toujours été embarrassés pour le choix du genre et de la désinence déclinable à donner aux noms sémitiques. Étienne de Byzance, trompé par les deux formes, s'est figuré qu'il s'agissait, dans les divers passages de Strabon, de deux îles différentes ; en esprit méticuleux, il poussa le dédoublement jusqu'à attribuer un ethnique propre, Κόσυριος, à l'île de Κόσυρος, qu'il situait au droit du fleuve Sélinus (Sicile) et un ethnique non moins spécial, Κοσύραιος, à l'île Κόσυρα, dans la mer de Libye [1].

Strabon mesurait 600 stades (111 km.) de Cossura au cap Lilybée en Sicile (Marsala) et 400 stades (74 km.) au cap Taphitis en Byzacène (cap Bon) ; il lui donnait un circuit de 150 stades (27 km. 750). La population de l'île Pantellaria, l'ancienne Cossura, est d'environ 7180 habitants sur une superficie de 151 kilomètres carrés ; son chef-lieu est Oppidolo [2], dénomination qui provient évidemment de l'antiquité par une tradition ininterrompue depuis le jour où Pline l'Ancien écrivait *Cossura cum oppido* [3]. On peut même remonter plus haut, j'entends jusqu'à l'époque punique. En effet, OPPIDOLO, c'est-à-dire *oppidulum*, n'est autre chose que le mot par lequel les Romains traduisaient exactement le vocable *cossura* que les indigènes employaient pour désigner leur bourg central en langue phénicienne. A la vérité, cela n'est établi de façon directe par aucun texte d'auteur ancien, ni par aucune inscription, mais il suffit que le mot existe dans une langue congénère avec la

1. Étienne de Byzance, *Urb. s. v.* : Κόσυρος, νῆσος κατὰ Σελινοῦντα τῆς Σικελίας ποταμὸν, καὶ πολὶς ὁμώνυμος, καὶ Λιβύης νῆσος Κόσυρα. Τὸ ἐθνικὸν τῆς πρώτης Κοσυρίος, καὶ κτητικὸν Κοσυριακὸς ἢ Κοσυρῖνος, τῆς δὲ δευτέρας Κοσύραιος.
2. C. Ritter, *Statistichen-geographisches Lexikon* éd. 1895.
3. Pline, *Hist. nat.*, V, 7.

même signification et la même prononciation, disons plus, avec la même charpente des trois consonnes caractéristiques *k*, *s*, *r*; l'arabe *kasr* (*ksar*), pluriel *kusur* (*ksour*), diminutif *koséir*, est virtuellement l'équivalent parfait de la forme punique *cossura* que le latin, de son côté, a traduite par *oppidulum*, et qui a le sens de château-fort, de fortin, comme de nos jours le nom topographique Kosséir, en Haute-Égypte, sur l'emplacement de l'antique Myoshormos.

Dès les temps reculés, les populations des îles et des côtes de la Méditerranée construisaient, dans l'intérieur des terres, à quelque distance du rivage, des réduits défensifs où ils prenaient refuge en cas d'alerte ou de descente des pirates qui tenaient impunément la mer et qui sans cesse menaçaient de dévastation les littoraux; il n'y avait pas alors d'état assez puissant pour faire la police des mers, qui ne fut organisée qu'après la destruction des corsaires ciliciens et isauriens par Pompée. Au moyen âge, lors des incursions sarrasines, les populations maritimes renouvelèrent le même système de défense; l'ancien oppidum, ou celui de fraîche date, prit alors le nom de *borgo*, par opposition au terme *marina* réservé aux habitations dispersées sur la plage [1].

Il est maintenant acquis qu'il y a identité de forme et de sens entre le sémitique *ksr* et le nom de lieu Cossura, voire Cosuros.

Avec l'idée préconçue que ce mot *cossura* devait être la transcription du mot punique, l'abbé Barthélemy avait cru déchiffrer dans ce dernier les signes correspondant aux lettres hébraïques *koph*, *shin*, *resh*, *noun*, *mim*, qui lui fournissaient la lecture *cossuranim*, ethnique de Cossura.

1. E. Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, I, p. 565.

Gesenius, par un autre déchiffrement, lisait *ibenim*, avec le sens de « île des jeunes ou des fils », à savoir de Σάδυκος, père des Dioscures phéniciens. Mais depuis lors, sur les exemplaires de conservation irréprochable, on a lu nettement 𐤇𐤉𐤓𐤍𐤌, *hiranim*, signifiant île des victoires ou des vainqueurs. Cette interprétation convient d'autant mieux qu'elle semble graphiquement illustrée par le type du droit qui représente une tête de déesse coiffée à l'égyptienne à laquelle une petite Victoire ailée tend une couronne. Le nom ferait ainsi allusion, non pas tant à des succès partiels remportés par les Cossurains sur les Romains pendant la première guerre punique, qu'à la domination imposée, dès leur arrivée, par les colons phéniciens, leurs ancêtres, aux précédents occupants de l'île, Grecs ou Ligures.

Au fond, la légende punique et la légende latine sont à peu près équivalentes, géographiquement parlant ; la première désigne l'île dans son ensemble, tandis que la dernière vise spécialement son chef-lieu central.

Le nom de l'île des Victoires, *hiranim*, révélé par les monnaies, a eu la bonne fortune de reparaître au jour avec une légère variante dans un texte épigraphique ; c'est une inscription votive découverte à Carthage, à la fin de laquelle il est orthographié sans la légère aspiration initiale que présentent les monnaies. Les éditeurs du *Corpus inscriptionum semiticarum* l'ont publiée avec une version latine, en rendant le mot déclinable par nécessité de traduction.

dominæ Tanitidi, faciei Baalis, et domino
Baali Hammon ; quod vovit Abdsafon
filius Himilconis ; qui ex populo Iranimæ

Détail intéressant : ce texte nous fait connaître, en outre, le nom d'un insulaire cossurain, Abdsafon, fils de Himilcon.

Le petit peuple cossurain a laissé trace dans l'histoire par la part qu'il prit aux guerres puniques et qui ne fut pas sans gloire, puisque les Romains ont jugé sa défaite assez importante pour être monumentalement commémorée dans les fastes triomphaux du Capitole.

Pendant la première guerre punique, en l'an de Rome 498 (256 avant J.-C.), les consuls Ser. Fulvius Nobilior et M. Aimilius Paullus, cinglant des côtes de Sicile vers l'Afrique et détournés de leur route par les vents défavorables sur l'île de Cossura, la pillèrent et la ravagèrent ; puis, ayant repris la mer, peut-être contraints à se rembarquer par une attaque de la garnison, ils rencontrèrent la flotte ennemie dans les eaux de Clupea ; une heureuse sortie des vaisseaux romains, qui se trouvaient dans le port, décida le sort de la bataille en surprenant par derrière la flotte des Carthaginois pendant que la garnison romaine livrait à leurs forces de terre un combat également heureux. Les consuls remirent à la voile pour la Sicile avec leur butin et leurs nombreux prisonniers qu'ils maintinrent en esclavage par représailles de la captivité de M. Atilius Regulus et de ses compagnons. Mais une tempête qui leur causa des pertes sérieuses les força à prendre refuge sur les côtes d'Italie. Les Carthaginois réoccupèrent alors Cossura et passèrent en Sicile sans obstacle [1]. Quant aux consuls, ils célébrèrent leur triomphe l'année suivante, chacun à son tour et à un jour d'intervalle, ainsi qu'il est commémoré dans les *Acta triumphalia* [2] :

SER·FVLVIVS·M·F·M·N·PAET | NVS·A·C-DX[*cix*]	an 599
NOBILIOR·PRO·COS·DE·COSSVRENSIBVS	
ET·POENEIS·NAVALEM·EGIT·XIII·K·FEBR	20 janvier
M·AIMILIVS·M·F·L·N·PAVLLVS·AN·C-DXCIX	an 599
PRO·COS·DE·COSSVRENSIBVS·ET·POENEIS	
NAVALEM·EGIT XII·K·FEBR	21 janvier

1. Zonaras, *Annal.*, VIII, 14.
2. *Corp. insc. lat.*, I, p. 458.

De ce que la défaite des Cossurains a été inscrite distinctement avant celle des Carthaginois, il ressort que ces insulaires étaient les alliés, mais non les sujets de Carthage ; d'où, la conséquence que Cossura était une colonie de fondation directement phénicienne, et non pas une fille de la métropole africaine. L'étude de leur monnayage le confirme et tend même à démontrer que Byblos était leur mère patrie.

Il est intéressant de rapprocher, par la pensée, les deux seuls monuments épigraphiques qui ont perpétué, à Carthage et à Rome, le nom et le souvenir d'un vaillant petit peuple perdu au milieu de la Méditerranée.

Dans la deuxième guerre punique, Cossura prit de nouveau activement parti pour Carthage, ainsi que l'atteste Silius Italicus dans son énumération des cités qui armèrent contre Rome[1] :

Et bellare Tabas docilis, Cossuraque parva;
Nec major Megara Mute concordibus ausis
Juvere, et strato Gaulum spectabile ponto.

En l'an 536 (218 av. J.-C.), le consul Servilius Geminus, parti de la côte de Libye avec sa flotte, fit voile vers l'île de Cercina (Byzacène), qu'il épargna moyennant une forte contribution de guerre ; de là, il se dirigea vers Cossura dont il se rendit maître et où il installa une garnison dans le bourg central ; puis il reprit la mer vers le Lilybaeum[2]. Dans la même année, le consul Tib. Sempronius Longus enleva Melita aux Carthaginois.

En l'an 542 (212 av. J.-C.), le proconsul M. Claudius Marcellus fit tomber Syracuse en son pouvoir après un

1. Sil. Italicus, *Punic.*, v. 273-275.
2. Polyb., *Hist.*, III, 96 : Κατὰ δὲ τὸν ἀνάπλουν γενομένος κύριος νῆσου Κοσσύρου καὶ φρουρὰν εἰς τὸ πολισμάτιον εἰσαγαγὼν αὖθις εἰς τὸ Λιλύβαιον κατῆρε.

siège de trois ans. Du même coup, la Sicile et les îles siculo-puniques, Melita (aujourd'hui Malte), Gaulos (aujourd'hui Gozzo) et Cossura (aujourd'hui Pantelleria), alignées du sud-est au nord-ouest, comme des balises gigantesques marquant, au milieu des mers, la frontière idéale entre le continent d'Europe et la terre d'Afrique, passèrent définitivement sous la domination romaine.

On n'a trouvé, dans cette dernière île, aucune inscription grecque ou punique. Seule, une inscription latine, actuellement au musée de Palerme, reste comme une épave de l'ancien *kasr* phénicien transformé en municipe romain [1] :

C·IVLIVS· FELIX
VIXIT ANN (*sic*)
APPVLEIA·ROGATA
VIXIT·ANN (*sic*)

C'est une double épitaphe, probablement de deux époux, gravée par anticipation et incomplète aux deuxième et quatrième lignes où l'âge des titulaires a été laissé en blanc, l'espace vide ne devant être rempli qu'après leur mort.

C. Julius Felix était apparemment, de par son prénom et son nom gentilice, un pérégrin indigène, ou son descendant, qui bénéficia de la loi Julia-Antonia étendant en l'an 710 (44 av. J.-C.) le droit de cité romaine à tous les habitants de la Sicile et des îles siculo-libyques.

A défaut d'inscriptions lapidaires, Cossura est assez riche en monuments numismatiques qui font heureusement suite aux documents historiques réunis ci-dessus jusqu'au principat d'Auguste en 727 (27 av. J.-C.). La *parva Cossura*, grâce à son atelier monétaire, donne la preuve d'une activité commerciale non moindre que son

1. *Corp. insc. lat.*, X, 7512.

importance stratégique qui en faisait une étape maritime pour Rome et pour Carthage. Les monnaies de cette île solitaire constituent, avec celles des îles jumelles Mélita et Gaulos, situées au sud-est, une famille à physionomie très originale caractérisée par des types mixtes de divinités grecques, orientales, égyptiennes, africaines.

L'origine et l'époque de ce monnayage remarquable se déterminent avec une quasi-certitude au moyen d'un rapprochement entre des grands bronzes de Mélita, les uns à légende punique, les autres à légende grecque, ayant pour type de revers une divinité mitrée, pourvue de *quatre ailes* [1], et un moyen bronze d'Antiochus IV Épiphane, frappé à Byblos (Phénicie) avec la représentation assyro-phénicienne du dieu Kronos à *six ailes* [2] décrit par Philon de Byblos d'après Sanchoniathon. Or, Antiochus régna de 176 à 164 av. J.-C. Les plus anciennes monnaies de Mélita peuvent donc être tenues pour contemporaines de celles de Byblos au type de Kronos ; de là à conjecturer avec vraisemblance qu'elles ont été fabriquées par des Phéniciens émigrés de Byblos, il n'y a qu'un pas. Pour ne pas risquer de tomber dans l'inexactitude par une recherche outrée de la précision, contentons-nous de les placer entre la deuxième et la troisième guerres puniques, à cause de l'apparition des légendes grecques qui est le signe de l'expulsion des Carthaginois hors des îles siculo-puniques.

Le monnayage grec, qui a succédé au monnayage punique, a été à son tour évincé par le monnayage latin [3].

De Gaulos, on ne connaît que des moyens bronzes à légendes grecques.

1. Alb. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria.* München, 1894 (Gymnasial Programm), p. 9, pl. I, f. 5.

2. E. Babelon, *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. — Les rois de Syrie,* p. CVIII, pl. XIV, 18.

3. Alb. Mayr, *l. c.*, p. 8, n° 2 ; p. 9, n°s 5 et 6.

A Cossura, le monnayage phénicien a brusquement cédé la place au monnayage latin sans passer par l'intermédiaire du monnayage grec.

Les phases de cette évolution linguistique correspondent fidèlement aux principales vicissitudes politiques que les îles ont eu à traverser dans le conflit des trois grandes civilisations méditerranéennes.

Quant au contremarquage, il commence à se manifester sur les grands bronzes de Mélita à types égyptiens dont il vient d'être question, tant à légende punique qu'à légende grecque. Il consiste en une contremarque ronde représentant une tête de déesse diadémée et voilée à droite, qui reproduit en miniature l'effigie même du droit, et qui est placée soit en arrière, soit en avant ; c'est, à n'en pas douter, l'image de la statue du célèbre temple de Junon que C. Licinius Verrès, préteur de Sicile, fit enlever nuitamment, et qui fournit à Cicéron l'un de ses principaux chefs d'accusation contre le magistrat spoliateur et concussionnaire [1]. Une telle contremarque sur le numéraire d'une île écartée au loin ne peut s'expliquer que comme le signe d'une offrande votive à la grande divinité que les Romains assimilaient à Junon, les Grecs à Héra, et qui était en réalité Astarté en Phénicie et Tanit à Carthage.

On ne rencontre pas de contremarques sur les monnaies de Gaulos.

A Cossura, elles sont absentes des quatre types de monnaies à légende punique ; par contre, elles apparaissent plus tard sur les grands et les moyens bronzes des deux émissions à légende latine qui donnent explicitement en toutes lettres le nom de l'île. C'est de ceux-ci que j'ai à m'occuper ; ils tirent surtout leur importance de ce que c'est par la

1. Cicéron, *In Verr.*, IV, 46 : « insula est Melita ... in qua est eodem nomine oppidum ; ab eo oppido, non longe a promontorio fanum est Junonis antiquum. »

présence de ce mot qu'on est parvenu à localiser les monnaies ornées des mêmes types avec l'accompagnement d'une légende punique qui eût été, à elle seule, insuffisante pour cette détermination.

1. Sans légende. Tête de déesse, à gauche, coiffée à l'égyptienne, avec cheveux ramenés en une masse qui descend en ligne droite derrière les épaules et de laquelle se sépare, de chaque côté, derrière l'oreille, une longue boucle pendant jusqu'au sein. Sur la tête, un petit calathos bas et évasé en forme de plateau, à angle droit avec la ligne postérieure de la chevelure ; au-dessus, le disque solaire entre deux serpents *uraei* et deux plumes ; la poitrine et les épaules couvertes d'une pièce d'étoffe simulant une collerette à trois rangs de broderies. Par devant, une petite Victoire ailée lui tend une couronne au-dessus du front.

℟. COSSVRA en une ligne diamétrale entourée d'une couronne de laurier.

Diamètre, 22 mill.



a. Cabinet de France, nº 1901. Contremarque rectangulaire, haut. 3mm, larg. 6mm, appliquée horizontalement sur le calathos et représentant un personnage en pied, à tête d'ibis comme les figurines du dieu égyptien Thoth, marchant à gauche. Mionnet, *Suppl.* I, p. 461, n. 1.

b. Cabinet de France, n. 1903. Contremarque rectangulaire, haut. 3mm, larg. 6mm, appliquée verticalement derrière la tête et contenant les lettres D D se lisant de haut en bas, séparées

par une palme debout. Mionnet, *ibid.*, p. 461, n. 2, a figuré la palme sous la forme d'un *psi*, Ѱ.

Les sigles D·D se rencontrent fréquemment en contremarque sur des bronzes coloniaux d'Auguste et Agrippa frappés à Nemausus (Gaule Narbonnaise) et sur d'autres d'Auguste frappés en diverses villes d'Espagne, mais avec des accessoires qui les en distinguent; sur les bronzes hispano-romains, la palme est absente, et sur ceux de Nemausus les sigles sont entourées d'un cordon de perles dans une contremarque ronde. Elles ont été généralement regardées comme un abrégé de la formule *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*. C'est, à la vérité, la signification qu'elles ont dans une foule d'inscriptions municipales où elles constituent la marque officielle du Sénat local, aussi intelligible pour tous que celle du Sénat romain, S·P·Q·R, sans qu'il fût nécessaire de lui ajouter comme complément le nom de la cité ellemême où l'inscription était érigée. Mais un sous-entendu de ce genre, admissible uniquement sur un monument public en son lieu d'origine, ne serait guère praticable s'il s'agissait d'une monnaie circulant non seulement sur le territoire de la cité qui l'a fabriquée, mais aussi dans les pays limitrophes qui l'acceptent. Quels décurions seraient visés par la formule banale *d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), ceux qui ont fait fabriquer la pièce, ou ceux de quelqu'une des villes voisines, et laquelle? Quelle valeur aurait la garantie d'une contremarque émanant d'autorités incertaines?

Pour échapper à ces objections, je me demande s'il ne vaut pas mieux expliquer la contremarque D·D par *d*(*ono*) *d*(*atum*), par analogie avec les inscriptions votives ou dédicatoires où les mêmes sigles signifient incontestablement *d*(*ono*) *d*(*edit*). Dans ma pensée, la contremarque serait alors le signe des offrandes faites par les dévots à quelque

divinité et aurait été apposée au moyen d'un timbre confié à cet effet au gardien du sanctuaire. Il est clair, d'ailleurs, que ces lettres pouvaient être symboliquement remplacées par l'image même de la divinité devenue propriétaire de l'offrande, comme je suppose que c'est le cas pour l'exemplaire *a* dont la contremarque représente une divinité égyptienne à tête d'ibis.

Au lieu de *d*(*ono*) *d*(*atum*), on peut encore songer à une variante telle que *d*(*eo*) ou *d*(*eae*) *d*(*atum*) qui équivaudrait à la contremarque grecque ΘΕΟΥ, fréquente sur des grands bronzes de Stratonicée (Carie) aux effigies de la famille de Septime Sévère [1].

2. Sans légende. Même tête de déesse, à droite, coiffée à l'égyptienne avec un calathos bas et évasé, sauf l'accompagnement du disque solaire ailé entre deux uraei et deux plumes. Par derrière, une petite Victoire ailée tient une couronne au-dessus de sa tête ; par devant, un thymiaterion en forme de colonnette représentant le brûle-parfums placé dans le temple devant la statue de la déesse.

℞. COSSVRA en une ligne diamétrale surmontée du symbole triangulaire hiératique de Tanit, face de Baal Hammon, en forme d'orant et les bras levés ; le tout à l'intérieur d'une couronne de laurier.

Diamètre, 25 mill.



1. R. Mowat, *Martelage et abrasion des monnaies ; leurs contremarques*, dans *Rev. num.*, 1901, p. 467.

a. Cabinet de France, nos 1897, 1900. Devant le visage de la déesse, les lettres REϚ en contremarque incuse se lisant de bas en haut; haut. 4mm, larg. 8mm 5; style gros et épais. Coll. Mowat, deux autres exemplaires.

Cette contremarque est tellement fréquente, que les exemplaires qui en sont dépourvus paraissent faire exception; je l'ai constatée sur les cinq spécimens de ce type que contiennent actuellement les tiroirs de M. Feuardent; elle est invariablement placée au même endroit et tournée de même sur tous ceux que j'ai rencontrés. De plus, elle paraît exclusivement affectée aux monnaies du présent type 2 (tête à droite), particularité qui annonce qu'elles sont antérieures à celles du type 1 pour lesquelles cette contremarque a cessé d'être usitée.

Mionnet, *Desc.*, p. 340, n. 6, prenait le symbole triangulaire pour un monogramme qu'il a figuré dans son *Recueil des planches*, pl. II, n° 111.

b. Cabinet de France, n. 1899. Trois contremarques : 1° REϚ en lettres incuses, comme sur les précédents; 2° Capricorne, à droite, en une contremarque ronde de 6mm sur le cou de la déesse; 3° aigle éployé, de face, tournant la tête à gauche et serrant une couronne en une contremarque ronde de 6mm sur le front et le calathos. Autre, n. 1902, l'aigle en partie sur le derrière de la tête et sur la Victoire. Dans la coll. Mowat, un troisième exemplaire avec l'aigle sur le front et le capricorne derrière le cou.

Mionnet, *Desc.*, I, p. 340, n. 7, a omis le capricorne.

F. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique punique*, dans *Mém. de l'Ac. des Insc. et B.-L.*, XV, 2e part., 1845, p. 179, planche; au lieu du capricorne, il croyait voir un coq sur l'exemplaire qu'il possédait, et qui est passé dans ma collection.

A. Mayr, *Die antiken Münzen der Inseln Malta, Gozo und Pantelleria*, p. 26, f. 18; c'est le n. 1902 du Cabinet de France.

La contremarque incuse REC se rencontre le plus souvent *isolée*, quelquefois en compagnie des deux contremarques rondes de l'aigle et du capricorne. Celles-ci marchent toujours ensemble, mais jamais sans la contremarque incuse. Il faut en conclure que les deux rondes ont été ajoutées ensemble respectivement aux mêmes places laissées disponibles par l'incuse sur un petit nombre d'exemplaires portant déjà cette dernière.

La contremarque du capricorne dérive certainement, comme conséquence, de l'ordre donné par Auguste d'introduire, dans la frappe des deniers, le signe astronomique sous lequel il était né, *nummumque argenteum nota sideris Capricorni quo natus est percusserit*. Ce denier, ou plutôt ces deniers, existent dans toutes les collections en diverses variantes, et confirment l'exactitude de Suétone [1]. Or, l'un d'eux (le nº 3 de Cohen) est daté du 6ᵉ consulat d'Auguste, en janvier 726 (28 av. J.-C.), par la légende CAESAR DIVI F·COS·VI. C'est donc plus ou moins longtemps après cette date que le contremarquage fit passer le même type sur des moyens bronzes déjà en circulation.

Par le même procédé, on peut se faire également une idée de l'âge de l'aigle contremarqué en le confrontant avec le type de l'*aureus* nº 3 de Cohen portant la légende CAESAR COS·VII—CIVIBVS SERVATEIS—AVGVSTVS, qui est de l'an 727 (27 av. J.-C.). Les deux contremarques ayant été apposées simultanément, c'est au plus cette dernière date qu'il convient de prendre comme limite supérieure.

Cherchons maintenant à déterminer l'âge de la contremarque REC. Nous avons exposé plus haut les motifs pour lesquels nous la regardons comme antérieure à celles de l'aigle et du capricorne. L'étude paléographique de la

1. Suétone, *Aug.*, XCIX.

dernière lettre, remarquable par la forme du crochet inverti du haut en bas qui lui donne l'aspect d'une faucille, dégagera un élément chronologique qui permettra de serrer la question de plus près.

Par une singulière coïncidence, cette particularité ne se rencontre sur aucune monnaie antérieure aux deniers légionnaires de Marc-Antoine sur lesquels est inscrit le mot *leg*(*ionis*) suivi d'un des numéros de légion depuis I jusqu'à XXX. De même que la notation IV s'y présente concurremment avec IIII, IX avec VIIII, XIV avec XIIII, XIX avec XVIIII, de même la lettre *g* y affecte indifféremment la forme archaïque du C lunaire, la forme normale G à crochet rentrant propre aux inscriptions monumentales, et la forme cursive ς à crochet retourné propre aux graffites et aux inscriptions pariétaires. Or, le type de l'aigle légionnaire entre deux enseignes de cohorte qui accompagne invariablement la légende numérale[1], a pour modèle celui d'un denier que L. Pinarius Scarpus, légat d'Antoine en Cyrénaïque, fit frapper à l'effigie de Jupiter Ammon avec la légende IM·ANTO·COS·III IMP·IIII | SCARPVS IMP | LEG VIII. Le 3e consulat d'Antoine est de l'an 723 (31 av. J.-C.), c'est-à-dire de l'année même de la bataille d'Actium (Acarnanie) livrée le 2 septembre. On est donc fondé à attribuer à Scarpus la frappe de toute la série dans une des villes maritimes de son commandement par ordre d'Antoine.

Qu'il me soit permis de faire ici une digression à propos de cette émission qui n'a pas toujours été nettement comprise. Quelques-uns ont été jusqu'à croire que les légions qui y sont inscrites représentent l'armée du seul Antoine, sans s'être rendu compte de l'invraisemblable énormité des effectifs que leur sentiment comporte. En réalité, la série

1. Cohen, *Desc. des monn. imp.*, I, 2e éd., *Aug.*, 3, 15, 18, et autres.

constitue dans son ensemble un document du plus haut intérêt, en ce qu'elle nous présente un tableau authentique et complet de la totalité des armées romaines à cette époque, à savoir trente-trois légions (nous dirions aujourd'hui divisions) de troupes de ligne, avec une cohorte de *speculatores* et neuf cohortes prétoriennes (gardes du quartier général), correspondant à nos corps de troupes spéciales ; les *speculatores* ont été répartis plus tard dans les légions. Chacun des triumvirs avait légalement droit à une part égale de la force publique qui lui était accordée par le Sénat, sauf les fluctuations inévitables et passagères, suivant la politique et les événements. En certaines circonstances, ils faisaient, l'un à l'envi de l'autre, des largesses de 50, de 100 deniers par tête aux troupes placées respectivement sous leur autorité immédiate.

Octavien n'était que décoré des ornements consulaires quand il fut nommé consul pour la première fois ; il ne s'en fit pas moins honneur comme d'un deuxième consulat et distribua jusqu'à 2500 deniers à chacun des soldats qui entrèrent en armes avec lui à Rome. Dans mon opinion, les deniers légionnaires d'Antoine ont été frappés par son ordre pour l'armée de la République, sans distinction de partis, quand il prit les faisceaux consulaires pour la troisième fois, le 1er janvier 723 ; sans doute l'occasion lui parut bonne de surpasser en largesses son rival dans une circonstance analogue, au moment où il était encore ostensiblement réconcilié avec lui, mais où il méditait de se faire des créatures parmi les partisans d'Octavien en vue d'une imminente rupture définitive.

Après le désarmement et le licenciement qui suivirent la bataille d'Actium, l'armée qui avait été fractionnée pendant quelque temps entre les triumvirs fut réorganisée et ramenée par Auguste au nombre normal de vingt-cinq légions ; la

comparaison de ce chiffre avec celui des trente-trois légions inscrites sur le denier d'Antoine, démontre péremptoirement l'erreur de ceux qui ont cru que ce dernier représente le montant des forces qu'il avait à sa disposition propre, tandis qu'il représente la totalité des forces en présence.

Il est temps de revenir au point où nous avons suspendu la discussion sur le *g* en faucille et où nous avons montré que sa première apparition remonte au monnayage des deniers d'Antoine, en 723. Elle se renouvela peu après sur les tridrachmes néo-cistophores d'Auguste, frappés à Éphèse (Ionie), probablement par d'anciens monnayers de Scarpus.

Les épigraphistes, moins bien partagés que les numismatistes, n'en connaissent pas d'exemple lapidaire plus ancien que celui du mot FRVGI, gravé à la fin d'une inscription urbaine de l'an 780 (27 av. J.-C.) [1].

Finalement, il reste à compléter le mot en contremarque représenté par les trois premières lettres REG, et à en découvrir la signification. F. de Saulcy [2] affirmait, avec trop d'assurance, que c'est « évidemment le nom de Rhegium ». Cette interprétation se présente, il est vrai, à première vue, mais elle n'est nullement évidente, ce qui n'est pas la même chose ; à la réflexion, on se convainc que la contremarque ne peut avoir été appliquée que dans un atelier de monnayage romain. Or, Regium Julium (Bruttium) n'a jamais fabriqué que des monnaies à légendes et à types grecs. Strabon [3] dit expressément que, seule en Italie avec Tarente (Calabre) et Neapolis (Campanie), cette ville était restée foncièrement grecque. Depuis si longtemps elle avait été ravagée et dépeuplée que lorsque Octavien, pour qui

1. Em. Hübner, *Exempla scripturae*, p. LVIII. *Corp. insc. lat.*, VI, 251.
2. F. de Saulcy, *Recherches sur la numismatique punique*.
3. Strabon, VI, I, 6.

elle avait pris parti contre Sextus Pompée, y séjourna à son retour de Sicile, il la repeupla en y établissant un certain nombre de soldats de sa flotte. Il est clair qu'une ville déchue à ce point n'est plus en état d'entretenir un atelier monétaire; encore bien moins aurait-elle l'outrecuidance de contremarquer les monnaies d'une cité voisine à son nom, et en une langue autre que celle de sa propre population. Force est donc de recourir à une autre explication.

Au lieu de chercher l'origine de la contremarque dans un invraisemblable nom ethnique, il vaut mieux interroger la nomenclature des gouverneurs de province ou des généraux de tous les partis, Antoniens, Césariens, Pompéiens, qui ont pu user du droit de contremarquage à l'instar de Claudius Constans, procurateur de Maurétanie Césarienne, dont je reconstitue le cognomen dans la contremarque |CONST| rencontrée sur les moyens bronzes d'Auguste fabriqués les uns par C. Asinius Gallus, les autres par C. Gallius Lupercus (collections Engel, Gnecchi, Mowat); tel encore L. Apronius, proconsul d'Afrique, dont le nom est marqué en toutes lettres dans la contremarque |APRONI| sur des grands bronzes d'Auguste monnayés par ce même C. Gallius Lupercus, sur d'autres par M. Sanquinius (coll. Gnecchi, Mowat); tel aussi L. Gellius Publicola, l'amiral de la flotte d'Antoine à Actium, dont je complète le cognomen abrégé en PVBLI dans une contremarque arquée en fer à cheval sur un moyen bronze d'Auguste fabriqué par C. Cassius Celer (coll. Mowat); tel enfin P. Quinctilius Varus, légat de Germanie, dont Saulcy [1] a déchiffré le cognomen dans le monogramme contremarqué sur des moyens bronzes d'Auguste, au type de l'autel lyonnais ROM ET AVG, précieuses épaves du drame

1. F. de Saulcy, *Moneta castrensis*, dans *Revue archéologique*, XXXVII, 1878, p. 176.

gigantesque du *Teutoburgiensis saltus* dans lequel les légions XVII, XVIII, XIX furent anéanties par les Chérusques d'Arminius.

Dans la liste des personnages de ce temps, on rencontre tout d'abord les noms *Regulus* et *Reginus* qui s'adaptent parfaitement à la contremarque REϚ. L. Livineius Regulus monnaya de 711 à 712 (43 à 42 ap. J.-C.) tour à tour des *aurei* pour Antoine et pour Lépide, ainsi que des deniers d'argent pour Octavien; de par ailleurs, il est historiquement inconnu.

Il en est de même pour C. Antistius Reginus qui signa des deniers pour Octavien vers 736 (14 av. J.-C.). On ne sait auquel de lui ou de Regulus est attribuable un quinaire qui porte un nom abrégé en trois lettres comme la contremarque REϚ :

S·C· Tête diadémée de Vénus, à droite.

℞. REG en exergue. Personnage en toge, debout à droite; devant lui, dans le champ, un lituus dont la crosse est tournée à droite et qu'il paraît prêt à saisir de la main gauche.

Dans ce personnage je reconnais Jules César, tant à cause du bâton augural, son attribut habituel, qu'en raison du portrait de Vénus, dont il prétendait descendre par Énée, et à laquelle il avait voué un temple sous le vocable de Vénus Genetrix, pendant la veillée d'armes de la bataille de Pharsale. Je n'ignore pas que M. Max Bahrfeldt doute de l'authenticité de ce quinaire, mais il est juste de considérer que Riccio a sur lui l'avantage d'avoir examiné l'original dans la collection Antonio Benedetti, à Fermo.

En dernière analyse, si l'on tient compte des conditions qui restreignaient la sortie du numéraire hors d'une petite île écartée au loin, on admettra que les trois contremarques REϚ, aigle et capricorne, ont été appliquées probablement

sur place par les chefs qui l'ont tour à tour occupée pendant les guerres civiles du deuxième triumvirat.

Après la chronologie des contremarques de Cossura, je passe à celle des bronzes qui leur servent de véhicule.

Dès que la Sicile et les petites îles qui l'entourent, comme des satellites semés dans la mer tyrrhénienne et la mer libyque, passèrent définitivement de la domination punique sous celle de Rome par la destruction de Carthage en 608 (146 av. J.-C.), Cossura, comme du reste Gaulos et Mélita, partagea fatalement le sort et la condition politique de la grande île ; elle fut donc administrée par un procurateur subordonné au préteur résidant à Syracuse ; ainsi le veut l'analogie tirée d'une inscription de Malte qui nous a conservé le nom et le titre d'un administrateur des îles jumelles Gaulos et Mélita, *Chrestion*, *Aug*(*usti*) *lib*(*ertus*), *proc*(*urator*) *Melit*(*es*) *et Gau*(*li*) [1].

Par une loi que le dictateur César avait préparée touchant l'octroi du droit de cité latine (*latinitas*) et qu'Antoine fit voter en comices, moyennant finances à son profit [2], les Siciliens en masse, d'origine grecque, sicule, punique ou autre, obtinrent, au début du deuxième triumvirat, le droit complet de cité romaine, droit qui comportait l'emploi obligatoire du latin comme langue officielle. En conséquence, leurs divers monnayages locaux, à légendes grecques ou puniques, furent supprimés pour faire place au monnayage uniformément latin. Cette transformation eut lieu presque immédiatement après l'assassinat du dictateur, aux ides de mars 710 (15 mars 44 av. J.-C.) ; c'est donc jusqu'à cette date historique qu'a duré la frappe des

1. *Corp. insc. lat.*, X, 7494.
2. Cicéron, *Ad Attic.*, 14, 12, 1 : « Scis quam diligam Siculos et quam eam clientelam honestam judicem ; etsi latinitas erat non ferenda, verum tamen ecce Antonius, accepta grandi pecunia, fixit legem a dictatore comitiis latam qua Siculi cives romani cujus rei, vivo illo, mentio nulla. »

bronzes cossurains portant une légende punique associée aux types traditionnels égyptisants qui lui ont survécu dans les émissions latines ; celles-ci, à leur tour, cessèrent lors de la fermeture d'une foule d'ateliers par suite de la réorganisation générale dont Auguste jeta les bases à Narbonne à la fin de l'année 727 (27 av. J.-C.).

Robert Mowat.

Post-scriptum. — La dernière partie du présent travail était livrée à l'imprimeur quand j'ai reçu de M. le Dr Kurt Regling, conservateur-adjoint au Cabinet des médailles de Berlin, une lettre que je publie ci-dessous pour répondre de mon mieux aux intentions de son auteur en le remerciant de son aimable courtoisie. Je recueille sa remarque sur les moyens-bronzes de Gadès avec d'autant plus de soin qu'elle me suggère une conception plus générale que le cas restreint de l'as colonial de Vienne qui m'a servi de point de départ [1] : Massalia aurait contremarqué son dauphin sur les moyens-bronzes de Vienne et de Gadès, peut-être aussi sur ceux d'autres cités amenés en abondance par le commerce sur son marché, pour leur donner cours sur son territoire au même titre qu'aux as sénatoriaux de même module qui y circulaient nécessairement sans contremarque sous Auguste [2]. Voici maintenant la lettre de mon savant correspondant.

R. M.

1. *Revue numismatique*, X, 1906, p. 478.

2. J'ai appris avec plaisir, mais tardivement, que M. Adrien Blanchet avait aussi, de son côté, émis l'idée que Massalia n'avait pas perdu pour jamais le droit monétaire après qu'elle fut retombée au pouvoir de Jules César, ainsi que le prétendait Mommsen. Voici, en effet, en quels termes il s'explique dans son excellent *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 238 : « Massalia recommença peut-être à frapper monnaie après la mort du dictateur, à une époque où les troubles favorisaient un retour à l'indépendance complète. » Cf. p. 428-434. C'est toujours une satisfaction de savoir qu'on n'est pas seul de son opinion. Toutefois,

General-Verwaltung der Königlichen Museen
Kaiser Friedrich-Museum.
Berlin C. 2 den 14 II 07.
Lustgarten.

Hochgeehrter Herr Kommandant!

Als Nachtrag zu Ihrer interessanten Arbeit über die Delphin-Kontremarke von Massilia sende ich hier zwei Abdrücke der Rückseiten von zwei Bronzemünzen von Gades aus dem Berliner Kabinett mit offenbar *derselben* Marke; also auch diese Münzen sind zur Zeit des Augustus noch im Umlauf gewesen und bis Massilia gedrungen, was ja bei der Kommerciellen Bedeutung von Gades leicht begreiflich ist. — Der Typus ist der bei Heiss Taf. II, 5-7, das unter Nr. 7 abgebildete Stück hat anscheinend dieselbe Kontremarke.



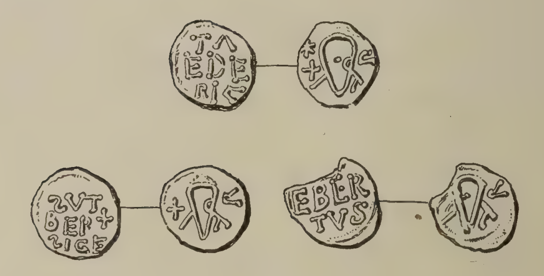


Wenn Sie diese Mitteilung im Drücke verwerten wollen, steht dem nichts entgegen.

Mit bester Empfehlung
Ihr ergebenster
Regling.

je dois faire remarquer que nous nous sommes placés à des points de vue différents, lui en prêtant aux Massaliètes une velléité d'indépendance, moi en attribuant à Auguste le mérite d'une mesure de clémence envers la vieille alliée de Rome qui n'avait pas su, ou pas pu, faire le meilleur choix entre César et Pompée.

TROIS MONNAIES MÉROVINGIENNES
INÉDITES



Trois monnaies mérovingiennes d'une haute importance ont été découvertes à Narbonne.

En voici la description :

N° 1. TV EDE RIC en trois lignes dans le champ, le V de la première ligne renversé et se présentant dans la position d'un A.

℟. Monogramme formé d'un grand V dont les branches s'arrondissent dans le haut, en dedans, et viennent se rejoindre pour former l'arc qu'on observe sur beaucoup de monogrammes mérovingiens, mais qui, dans ce cas, semble n'être que la continuation de la grande lettre et qui donne ainsi au monogramme un aspect tout à fait spécial ; à gauche, un I légèrement incliné pour se souder au grand V ; à droite, un A également soudé au V par le haut.

Sur la branche droite du V, en dedans, un petit crochet

soudé au V par ses extrémités. Sa partie inférieure traverse la branche du V et vient rejoindre l'A de manière à donner l'apparence d'un S.

A droite, au-dessus de l'A, un R détaché du monogramme.

A gauche, au-dessus de l'I, une croisette également détachée, et au-dessus une étoile à six rayons.

Argent. — Poids, 0 gr. 30. — Diamètre, 0,010 à 0,011. — Musée de Narbonne.

N° 2. + SIGE BER TVS en trois lignes dans le champ.

Cette inscription est disposée de la manière suivante :

S (retourné) VT — BER+—SIGE. C'est la fin du mot qui constitue la première ligne, en sens rétrograde; BER et la croisette, la seconde; la troisième contenant le commencement du mot.

℟. Même monogramme que sur la pièce précédente, mais la séparation du V et de l'arc est marquée; de plus, l'arc est très peu bombé; en revanche, il paraît surmonté d'un petit fronton triangulaire, mais il n'y a peut-être là qu'une apparence accidentelle d'ailleurs fort peu visible, entièrement invisible sur les empreintes, et qui par suite n'a pas été indiquée sur le dessin.

A gauche, au-dessus de l'I, la croisette; mais il ne paraît pas y avoir d'étoile au-dessus.

A droite, au-dessus de l'A, l'R toujours détaché.

Sur la branche droite du V, en dedans, le petit crochet, mieux arrondi et pouvant toujours former un S en se prolongeant dans l'A; grènetis fort peu apparent; flan mince.

Argent. — Poids, 0 gr. 25. — Diamètre, 0,010 à 0, 011. — Musée de Narbonne.

N° 3. ···EBER TVS en trois lignes dans le champ.

℟. Même monogramme, mais présentant les différences suivantes :

La séparation entre l'arc et le grand V est accentuée, mais l'arc est plus bombé que sur le nº 2.

L'I et l'A sont toujours à la même place ; il en est de même de l'R toujours détaché; mais à l'intérieur du grand V il n'y a absolument rien sur la branche droite. C'est sur la gauche qu'on observe une petite saillie intérieure au-dessus du point où se soude l'I. Cette saillie semble former un petit C enlaçant l'I ou un S dont on ne verrait que la moitié supérieure, mais il n'y a peut-être là rien de réel, la pièce étant ébréchée dans le voisinage de cet endroit. L'S pourrait être formée par la petite saillie, une portion de la branche du V et par l'I.

La partie de la pièce qui manque empêche de constater la présence de la croisette qui vraisemblablement devait se trouver comme de coutume au-dessus de l'I. C'est cette partie qui, au droit, contenait le commencement du nom royal.

Cercle au pourtour, au droit et au revers; flan mince,

Argent. — Poids, 0 gr. 25. Diamètre, 0, 010 à 0, 012. Musée de Narbonne.

Aucune de ces trois pièces ne se trouve à la Bibliothèque nationale; aucune ne figure dans l'ouvrage de M. de Belfort ni dans aucun recueil; il y a donc tout lieu de considérer ces monnaies comme inédites et inconnues.

Il est impossible, d'après les règles d'une critique rationnelle, de lire autre chose que le nom de Viviers dans le monogramme du revers.

La partie inférieure du V, jointe à l'I et à l A donne vaguement l'apparence d'un M qui pourrait faire songer à Marseille. Mais jamais un M n'a été ainsi représenté. Que viendrait faire la partie supérieure du V, la partie située au-dessus des points de jonction de l'I et de l'A? Que viendrait faire surtout l'R dans le nom de *Massilia* ?

L'importance du V et sa position centrale indiquent bien que c'est l'initiale du nom de lieu sur le compte duquel il ne peut y avoir aucune incertitude, car il se lit aussi aisément que si les lettres étaient détachées. Il n'y a qu'à les prendre dans l'ordre dans lequel elles se présentent.

Après le V, c'est l'I, ensuite l'A; au-dessus, immédiatement après, l'R ; il n'y a donc qu'à répéter le V pour lire VIVAR.

Cela suffirait certes à caractériser le nom de Viviers, mais le monogramme paraît contenir quelques lettres de plus qui viennent compléter l'inscription.

C'est d'abord l'arc qui le surmonte. Que bien souvent cet arc n'ait aucune signification et ne soit qu'un simple ornement, cela n'est pas douteux, mais au début cette addition n'a pas été purement ornementale, elle a représenté une lettre, un C ou un D suivant les cas.

Elle n'est ici ni l'un, ni l'autre. Le nº 1 sur lequel aucune démarcation n'est indiquée entre l'arc et le V le prouve surabondamment. Mais l'arc pourrait avoir pour but de transformer le V en O en le fermant et en l'arrondissant autant que possible.

Sans doute sur les nºs 2 et 3 la séparation de l'arc et du V est marquée, mais en somme un O n'est pas nécessairement rond. Les inscriptions de cette époque contiennent fréquemment des O carrés ou losangés. Un O carré, losangé ou triangulaire n'en est pas moins un O.

C'est ensuite le petit crochet que nous avons observé sur la branche droite du V sur les nºs 1 et 2, et sur la branche gauche sur le nº 3.

Quelle signification peut-il bien avoir?

Il est trop petit pour être un C; donc il ne peut que représenter un S par son prolongement dans l'A sur les nºs 1 et 2 et dans l'I sur le nº 3.

En répétant l'I nous obtenons VIVARIOS.

J'avais hésité au début à voir un S dans le petit crochet; malgré son peu d'importance, j'y voyais un C que je considérais comme l'initiale du mot *Civitas*, explication d'autant plus plausible que sur les espèces de Viviers le nom de lieu est fréquemment suivi d'une abréviation de ce mot. Comme l'introduction de cette abréviation dans le monogramme est contestable, je crois qu'il vaut mieux y voir un S et y lire VIVARIOS, d'autant plus que le C se trouve implicitement contenu dans l'arc et qu'on n'avait pas besoin d'en ajouter un second.

Quoi qu'il en soit, on peut lire à volonté dans ce monogramme VIVAR CIV ou VIVARIOS, mais c'est vraisemblablement ce dernier mot qu'on y a mis.

Dans tous les cas, nous y trouvons toujours le nom de Viviers, à moins, car nous sommes à une époque barbare, que toute logique soit absente de ce dessin, et que le monétaire ait imité un monogramme auquel il ne comprenait rien.

Mais la présence du nom de Viviers sur une monnaie mérovingienne ne saurait nous étonner. Cet atelier fut des plus actifs à cette époque, et si nous voyons pour la première fois le monogramme de ce nom, ce n'est certainement pas la première que nous rencontrons le nom lui-même. L'atelier mérovingien de Viviers était déjà représenté par une trentaine de monnaies.

La détermination des noms royaux qui paraissent sur ces pièces ne sera ni moins facile, ni moins certaine que celle de la localité où elles ont été frappées.

Le nom de Sigebért fait immédiatement penser à Sigebert III, roi d'Austrasie (633-655), qui a battu monnaie à Marseille, à Banassac et précisément aussi à Viviers, et dont le numéraire devait être très répandu dans tout le

Midi. Mais toutes les monnaies de Sigebert III sont très différentes des petites pièces qui nous occupent. Sur toutes le nom royal est écrit par un I, et non par un E. On y lit SIGIBERTVS, et non SIGEBERTVS, comme sur nos trois petites monnaies. Cet E est un signe d'ancienneté bien d'accord du reste avec le style des trois pièces qui sont positivement antérieures à Sigebert III. Aucun numismate n'hésiterait là-dessus.

Elles appartiennent donc à Sigebert Ier (561-570), Sigebert II n'ayant pas régné malgré les efforts de Brunehaut [1].

Si le fils de Thierry II est maintenu dans certaines chronologies sous le nom de Sigebert II, c'est sans doute pour éviter toute confusion, mais il est omis par bien des auteurs qui dans la numérotation donnent le second rang à Sigebert III. Dans tous les cas, il est absolument impossible d'attribuer des monnaies au fils de Thierry II.

L'attribution à Sigebert Ier est donc certaine. Elle nous oblige à donner à Thierry Ier (511-544) la pièce qui porte le nom de Thierry et qui, par son style, est antérieure aux deux monnaies de Sigebert.

Quoiqu'on ait déjà attribué au fils de Clovis des monnaies de cuivre portant d'un côté la légende TEVDORICI, TEVDERICI ou TEVDERICVS [2] autour d'une croix, et de l'autre un monogramme contenant la répétition du nom de Thierry ; quoiqu'il y ait une grande analogie entre ces inscriptions et la légende de la pièce du musée de Narbonne portant TVEDERIC, j'ai beaucoup hésité à donner cette monnaie à Thierry Ier parce que primitivement les pièces de cuivre avaient été attribuées à Thierry II, parce qu'on pourrait

1. Cf. Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*, Introduction, p. XLVI.

2. Cf. Maurice Prou, *Catalogue*, nos 32 et 33, p. 8, et Introduction, p. CXV ; A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, t. IV, p. 135, nos 5449, 5450, 5451 et 5452.

même les donner au roi goth Théodoric, et que pendant longtemps il a été admis que le nom royal n'a fait son apparition que sous Théodebert Ier (534-548).

On donnait bien des monnaies à Clotaire Ier (511-561) et à Childebert Ier (511-558), frères de Thierry Ier et oncles de Théodebert, mais comme Clotaire et Childebert survécurent à leur neveu, leur monnayage nominal pouvait être contemporain de celui de Théodebert, sinon même postérieur. Il ne pouvait pas en être ainsi de celui de Thierry Ier, père et prédécesseur de Théodebert. Il fallait donc supposer que si c'est Théodebert Ier qui a mis son nom en toutes lettres pour la première fois sur la monnaie d'or, le nom royal avait déjà fait son apparition sur le cuivre et l'argent. C'est ce que j'hésitais à admettre, et cependant c'est absolument démontré par la pièce de Thierry du musée de Narbonne, qui est sûrement antérieure par le style aux deux monnaies de Sigebert.

L'attribution à Thierry Ier est confirmée par le nom du lieu inscrit sur cette pièce.

Le Vivarais avait fait partie du royaume de Bourgogne, mais à la mort de Sigismond, lorsque les rois francs se partagèrent ses États, il échut à Thierry Ier, roi d'Austrasie. A cette époque, le chef-lieu de la *Civitas Albensium* avait été transféré d'Aps, *Alba Augusta*, à Viviers.

Tout cela ne démontre pas évidemment que Thierry Ier a frappé monnaie dans cette localité, mais cela prouve du moins qu'il a pu le faire. Thierry II, au contraire, ne paraît pas l'avoir fait.

A la mort de Childebert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne, Thierry II (596-613) eut en partage la Bourgogne et son frère Théodebert II (596-612) l'Austrasie. Mais le Vivarais a certainement fait partie de ce dernier royaume dont les cités aquitaniques voisines de Viviers formaient

une importante fraction, comme le fait remarquer M. Auguste Longnon dans sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle*[1].

A la vérité, Thierry II se trouva, en 612, roi de Bourgogne et d'Austrasie, car il survécut à son frère, mais si peu de temps qu'il n'est guère probable qu'on ait frappé monnaie à son nom dans les villes qui avaient fait partie des États de Théodebert.

Il existe un triens de Théodebert II frappé par un monétaire à Clermont-Ferrand ; on avait cru lire le nom de Thierry sur une pièce analogue, mais cette monnaie fruste et rognée porte en réalité celui de Théodebert [2]. Un autre triens à nom de monétaire, qui lui avait été également attribué, ne lui est plus donné aujourd'hui.

Par conséquent, si l'on hésitait à donner la pièce récemment découverte à Thierry Ier sous prétexte qu'il n'est pas absolument prouvé que les Francs aient eu des monnaies nominales à cette époque, on devrait hésiter bien davantage à l'attribuer à Thierry II qui ne doit pas avoir battu monnaie à Viviers.

Du reste le style de la pièce ne laisse aucun doute à cet égard. Cette monnaie ne peut pas être du VIIe siècle ni de la fin du VIe ; elle est positivement du commencement.

Une autre remarque avait aussi contribué à me faire hésiter, mais il s'agit d'un détail dépourvu d'importance.

L'inscription de la pièce ébréchée est beaucoup plus régulière que celle du no 2 ; cela m'engageait à la considérer comme la plus ancienne des deux monnaies de Sigebert. Or, la pièce ébréchée porte le petit crochet sur la branche gauche du V, et non sur la droite comme la monnaie de Thierry.

1. P. 438 et pl. X, *Carte de la Gaule en 600*.
2. Cf. A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 75.

La filiation des types m'aurait amené à placer cette dernière après le n° 2. Mais comme l'ensemble du style ne permet pas ce classement, il s'ensuit que malgré la régularité de son inscription, la pièce ébréchée est bien la plus récente des trois. La monnaie de Thierry et celle de Sigebert portant le crochet à droite restent à côté ; les types se lient les uns aux autres en sens inverse, mais l'enchaînement n'en est ni moins logique, ni moins parfait.

Rien ne s'oppose donc à l'attribution à Thierry Ier ; elle est certaine. Elle démontre combien on avait eu raison d'attribuer au fils de Clovis les pièces de cuivre à la légende TEVDORICI. Il est donc aujourd'hui établi que les rois francs ont eu des monnaies nominales de cuivre et d'argent immédiatement après la mort de Clovis.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de la pièce du Musée de Narbonne. Nous nous trouvons en présence d'un des plus anciens monuments de la numismatique française, sinon du plus ancien.

Il n'est pas possible, en effet, de considérer comme monnaies nationales des sous d'or ou des tiers de sou impériaux simplement localisés ou individualisés par un petit monogramme, une lettre, ou tout autre signe plus ou moins secret. Et quant aux espèces nominales de Clotaire Ier et de Childebert Ier, nous avons vu qu'elles pourraient être contemporaines de celles de Théodebert, sinon postérieures à son règne.

Les seules dont l'antériorité ne puisse pas être contestée sont bien celles de Thierry Ier.

Les types de toutes ces monnaies ne doivent pas nous surprendre. Ils peuvent paraître insolites au premier abord parce que, en effet, ces pièces sont très différentes, à tous les points de vue, des monnaies des monétaires qui caractérisent en quelque sorte la numismatique mérovingienne ;

mais cette période nous offre assez de types analogues pour qu'il n'y ait pas lieu de s'en étonner.

Les monogrammes surmontés d'un arc sont nombreux, et si les inscriptions en lignes horizontales le sont moins, les quelques exemples qu'on en peut citer ont du moins l'avantage de se trouver précisément sur les monnaies à côté desquelles les nouvelles pièces viennent se placer.

C'est d'abord le n° 37 du catalogue de M. Prou, la pièce d'argent de Clotaire Ier, imitée d'une monnaie impériale, dont elle porte encore le buste et la légende immobilisée au droit, et dont l'inscription du revers, en cinq lignes dans une couronne, tout aussi directement empruntée, quant à la disposition au numéraire impérial, nous montre bien l'origine de cette disposition.

C'est le n° 35 du même catalogue, la petite monnaie d'argent portant d'un côté le monogramme de Childebert surmonté de l'arc, et de l'autre la légende DO NO DI en trois lignes dans le champ.

C'est enfin le n° 36, une pièce de cuivre également de Childebert Ier, présentant au droit l'inscription EL DEBER TIR (*Eldeberti regis*), pareillement en trois lignes, et au revers le monogramme constantinien dans une couronne, sans aucune inscription.

Il est d'autant plus utile de citer ici cette monnaie qu'une pièce ayant exactement le même revers a été trouvée en même temps que les trois autres. Malheureusement le droit est absolument fruste, et elle ne pourrait être attribuée à Childebert Ier que par analogie. Elle est du reste plus petite et plus légère que le n° 36 du catalogue de M. Prou. Elle pèse 0 gr. 10 tout au plus.

Les types de ces pièces n'ont donc rien de surprenant, et notre étonnement ne pourrait venir que de la tendance à les confondre au premier abord avec des espèces assez postérieures.

Qu'étaient ces petites monnaies de flan si mince et de poids si léger?

Il est impossible de les assimiler aux monnaies mérovingiennes d'argent communément appelées deniers. Elles sont beaucoup trop légères.

La même raison nous empêcherait d'y voir des tiers de sou de bas aloi. Elles ne présentent pas la moindre trace d'or ni de dorure, et n'ont pas du tout l'empreinte habituelle du triens.

En considérant leur peu d'épaisseur et leur légèreté, on ne peut s'empêcher de penser à ces petites pièces découvertes dans divers cimetières mérovingiens de la Gaule, qui, tout en ayant des types très différents, sont également fort minces, si minces qu'on s'était demandé s'il était permis d'y voir de véritables monnaies.

Toutes ces pièces dont la caractéristique, comme le dit M. Prou, semble être une grande minceur de flan, ont été trouvées dans des sépultures, si bien qu'on avait pensé qu'elles avaient pu être fabriquées spécialement pour un usage religieux, pour l'accomplissement d'une coutume funéraire; on s'était demandé s'il ne fallait pas y voir de simples talismans.

On aurait également pu se demander si elles n'avaient pas servi de monnaies de mariage.

Je suis convaincu, en effet, qu'à cause de leur petitesse et de leur minime valeur, elles ont été plus d'une fois affectées à tous ces usages, mais elles n'avaient pas été frappées pour cela; on ne peut les considérer que comme de véritables monnaies.

Les trois pièces du Musée de Narbonne lèveraient tous les doutes s'il pouvait en subsister. Le nom de lieu et l'inscription royale qui y figurent ont un caractère officiel qui

ne saurait convenir à un talisman, à un objet de fantaisie.

Il est intéressant cependant de constater que toutes ces monnaies de flan mince ont été recueillies dans des cimetières; cela ne démontre pas qu'elles étaient exclusivement fabriquées pour un usage funéraire; cela prouve, du moins, qu'elles y étaient tout spécialement affectées.

Les pièces du Musée de Narbonne n'ont pas été trouvées dans des tombeaux, mais leur découverte a présenté une particularité digne peut-être d'être notée.

Elles étaient renfermées dans une boîte de métal qui fut brisée pour en retirer le contenu. Il y avait dans la boîte les trois monnaies de Thierry et de Sigebert, une petite pièce au monogramme constantinien, une autre monnaie et une perle en verre.

La cinquième pièce fut brisée et perdue au moment de la découverte; on n'en conserva qu'un fragment trop petit pour qu'il soit possible de déterminer avec certitude la monnaie à laquelle il appartient.

C'était probablement une pièce de Sigebert ou de Thierry, analogue aux trois autres.

L'une des deux monnaies de Sigebert faillit avoir le même sort. C'est la pièce ébréchée. Elle fut pareillement brisée pour voir la nature du métal. Heureusement le morceau enlevé n'empêche pas la détermination de la monnaie.

Ces cinq pièces ne pouvaient constituer qu'un bien médiocre trésor, et ne semble-t-il pas qu'elles aient été plutôt conservées avec la perle comme souvenir? Peut-être aussi comme objet de curiosité à une époque où elles ne circulaient plus? Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Narbonne où elles ont été trouvées n'a jamais cessé de faire partie de la monarchie wisigothe, et que le numéraire mérovingien ne doit jamais y avoir été bien abondant.

Du reste, le fait de trouver cinq monnaies dans un étui ne demande pas d'explication, et si j'ai cru devoir rappeler les circonstances dans lesquelles ces pièces ont été découvertes, ce n'est certes pas pour contester leur rôle monétaire. Il est bien entendu que toutes ces pièces, aussi bien les monnaies anonymes recueillies dans des sépultures que les autres, étaient de véritables monnaies.

Quelle était leur valeur? On peut y voir des demi-siliques. Leur légèreté ne s'oppose pas à cette assimilation. Il y avait à cette époque les plus grands écarts entre les poids théoriques et les poids réels. Toutes les pièces de ce genre ne sont pas d'ailleurs aussi légères que les trois monnaies du Musée de Narbonne. Mais alors même qu'elles le seraient, il ne faudrait pas s'en étonner outre mesure. Au début de la période mérovingienne, l'argent était excessivement rare ; les monnaies d'argent, frappées à cette époque, n'avaient certainement pas le poids qu'elles auraient dû avoir, et cela amena à la longue la situation inverse, la disparition de l'or. A la fin de la première race, la mauvaise monnaie ayant chassé la bonne, l'or avait presque entièrement disparu.

Ces pièces peuvent donc être assimilées à des demi-siliques. Il y a là cependant une question délicate sur laquelle je reviendrai peut-être un jour, mais qu'il n'est pas possible d'aborder dans cette courte note où j'ai simplement voulu annoncer notre intéressante trouvaille que j'avais hâte de signaler.

G. Amardel.

OBSERVATIONS SUR LES DÉBUTS

DE LA

NUMISMATIQUE MUSULMANE

EN PERSE

Parmi les monnaies d'argent que nous avons coutume de ranger sous les noms des derniers souverains sassanides, il en est certainement qui n'ont pas été frappées par ordre de ces rois, mais bien pour les khalifes ou leurs gouverneurs, à l'imitation exacte des anciens types perses.

Il sera toujours difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître entre ces nombreux coins les deux séries : toutes deux sont l'œuvre de graveurs persans de la même époque environ, et par suite ne présentent aucune de ces différences dues à l'habileté plus ou moins grande de l'artiste, telles qu'on en rencontre à première vue dans la numismatique des barbares (Franks, Vandales, Lombards, Wisigoths, etc.) copiant les monnaies des empereurs romains, ou dans celle des peuplades s'inspirant du monnayage d'Athènes ou d'Alexandre le Grand.

C'est donc au moment où les pièces portent des légendes ou des fragments de légendes musulmanes que nous pouvons les rattacher, avec certitude, à l'administration des khalifes, toutefois quelques coins n'offrant que la date

d'émission et appartenant aux premières années de la Conquête Arabe peuvent, elles aussi, être classées avec certitude.

Déjà, dans la seconde moitié du IVe siècle, les Eristhaws du Karthli (Géorgie) avaient frappé au type sassanide quelques monnaies d'argent aujourd'hui rarissimes. Ces pièces portent en monogramme les noms des trois princes Gourgen, Wakhtang et Djawakas qui, secouant le joug des Perses [1], se permirent de battre monnaie. Les autres frappes caucasiennes sont au type de Byzance, dont le numéraire, vers 630 de notre ère, fut presque seul en circulation dans cette partie de l'Asie, après les campagnes d'Héraclius [2].

Sur la frontière orientale de l'empire perse, là où le numéraire byzantin ne parvenait que très rarement, seul le type sassanide fut en honneur; nous le retrouvons en grande abondance jusqu'aux rives de l'Indus, dans des séries variées et nombreuses connues sous le nom d'Indo-sassanides [3].

L'Arabie elle-même, qui jadis avait copié les types grecs antiques [4], se trouvait, quelques années avant l'Hégire, sous l'influence monétaire de Byzance dans sa partie occidentale, et de Ktésiphon dans le nord et l'orient de ses territoires. Les souverains perses entretenaient des troupes et des gouverneurs sur les côtes arabes du Golfe Persique.

Ainsi, lorsque les khalifes s'emparèrent de l'Asie, eurent-ils à tenir compte de ce fait que la monnaie au type

1. Cf. V. Langlois, *Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie*, 1860, p. 21, pl. II, fig. 5 à 13.

2. *Id.*, p. 36, pl. III, fig. 1 à 8.

3. Cf. H. H. Wilson, *Ariana antiqua*, 1841, p. 399, pl. XVI, fig. 18-20; pl. XVII, fig. 1 à 21. — E. Drouin, *Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe*, dans *Revue archéologique*, 1885, pl. XVIII.

4. Cf. Victor Langlois, *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, 1859. — Barclay, V. Head, *On himyarite and other Arabian imitations of Coins of Athens*, dans *Num. Chron.*, N.S., 1878, vol. XVIII, pl. XIII.

sassanide était presque seule en cours depuis l'Euphrate jusqu'au centre des Indes et depuis les steppes de l'Oxus jusqu'au milieu de l'Arabie. Cet usage ne pouvait être changé du jour au lendemain, et force fut aux Arabes de conserver pour quelques années l'effigie du pyrée pour les régions orientales, de même qu'en Égypte et dans les provinces syriennes ils n'osèrent pas de suite effacer celle de la croix.

Khosroès II, ayant régné trente-huit ans (691-628), avait émis une quantité énorme de numéraire ; ses successeurs jusqu'à Yezdegerd (632) conservèrent le même type tout en modifiant la légende afin d'y placer leur nom ; les Arabes adoptèrent cette effigie très connue, attendant, pour introduire des monnaies vraiment orthodoxes, que la puissance de l'Islam se fût affermie dans les pays nouvellement conquis.

Dès le début, les vrais croyants répugnaient à reproduire sur leurs monnaies la figure humaine. Les historiens arabes et byzantins nous montrent les hésitations des khalifes à cet égard[1]. 'Aly lui-même avait fondé, dès l'an 40 de l'Hégire, le type de la vraie monnaie musulmane, en faisant frapper à Bas'rah un dirhem qui porte[2] :

بسم الله ضرن هذ الدر هم بالبصرة فى سنة اربعين

لا ا لـــه الا

الله وحده

لاشريك له

حمد رسول الله لرسله بالهدى ودين الحق لطهره على الدين كله (و) لو(كره) المشركون

الله اصىد الله

1. Cf. Henri Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale*, Khalifes orientaux, 1887, préface, p. xxix et suivantes.

2. Ce curieux dirhem, publié une première fois par Subhi pacha dans le *Taswiri Efkiar*, ensuite par le Bon Ottocar de Schlechta (*Zeitschr. der deut. morg. Gesell.*, 1862, t. XVII, p. 39), par Mordtmann (dans *Münzstudien* de Grote, t. III, p. 233), et enfin par H. Lavoix (*Cat. Khalifes orientaux*, p. 58, pl. II, n° 158), a soulevé de nombreuses polémiques. Son authenticité, mise en doute, est aujourd'hui incontestée.

الصمد لم يلد و
لم يولد ولم يكن
له كفوا احد

Mais cet essai ne semble pas avoir été couronné de succès, car ce n'est que sous 'Abd el Malek ben Merwân (Hég. 65-86 = 684-705 ap. J.-C.), c'est-à-dire environ trente ans plus tard, que les khalifes adoptèrent définitivement le type purement musulman.

La plus ancienne monnaie arabe, parvenue à ma connaissance[1], est une pièce à l'effigie de Yezdegerd III, portant à l'avers en exergue [illegible], en marge بسم الله, et au revers en exergue la date [illegible] = 20.

Quant au nom de la ville, il a été lu [illegible] = برزد par Thomas, et plus justement [illegible] par Drouin qui la possédait dans sa collection et qui me l'a montrée.

Cette monnaie est certainement musulmane, puisqu'elle porte بسم الله ; elle est forcément postérieure à la bataille de Cadésiah (Kerbalah) (15 ou 16 de l'Hégire—636 ou 637 ap. J.-C.), qui survint pendant la quatrième ou la cinquième année du règne de Yezdegerd III ; la date qu'elle porte, an 20, est d'ailleurs affirmative à cet égard, soit qu'on la prenne dans l'ère musulmane (640 ap. J.-C.), soit qu'on la reporte à l'ère de Yezdegerd (651 ap. J.-C.). Toutefois, comptée dans le système de l'Hégire, elle viendrait deux ans avant la bataille de Néhavend (22 de l'Hégire—642 ap. J.-C.)[2].

1. Ed. Thomas, *The Pehlvi Coins of the early Mohammedan Arabs*, dans *Roy. As. Soc.*, 1850, vol. XII, p. 253, pl. II, fig. 22 à 24 (légende).

2. Malgré l'assertion d'Abou Bekr el-Hodhaïli qui, s'appuyant sur le témoignage de Mohammed, fils de Haçan, place en 24 la prise de Néavend, il fut généralement admis que c'est en 19, cinquième année du khalifat d'Omar, que fut anéantie la puissance sassanide par cette bataille fameuse livrée dans le Djébal.

Si cette date appartient à l'ère de Yezdegerd, elle est de l'année de la mort du roi perse qui, comme on le sait, fut assassiné à Merw en 31 de l'Hégire (vingtième de son règne), alors que tout l'Iran appartenait déjà aux Arabes et que l'empire perse se trouvait être réduit à quelques provinces situées en Turkomanie.

Nous ne connaissons malheureusement pas la valeur de la marque monétaire سد que porte cette médaille, et par suite ne pouvons savoir si la ville, à laquelle correspondent les lettres S D, est située dans la partie de l'empire qui en l'an 651 ap. J.-C. n'était pas encore conquise. Cette marque, nous la rencontrons sur des monnaies de l'an 19 et de l'an 20 d'Yezdegerd sans la mention بسم الله. La ville qu'elle représente n'était donc pas encore musulmane à cette époque ; elle ne l'était pas non plus pendant les années 7, 8, 9, 10 et 15 [1], car elle demeura atelier monétaire perse. Ce n'est que longtemps après la bataille de Néhâvend qu'elle le devint.

En l'an 20 de l'Hégire (9 de Yezdegerd), سد était encore perse. Donc, ce n'est pas à l'ère musulmane qu'il faut reporter la date de cette dernière médaille, mais bien à celle de Yezdegerd. La monnaie de سد , avec بسم الله, a donc été frappée en l'an 651 ap. J.-C., et non en 640.

En s'emparant de سد , les Musulmans trouvèrent vraisemblablement dans les ateliers monétaires les coins de Yezdegerd III, et de suite firent frapper du numéraire,

[Ibn-el-Athir (t. II, fol. 95-98) s'écarte encore plus de la vérité en plaçant ces événements à l'année 16 de l'Hégire (637 de J. C.). Cf. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 491. — Aboúl Feda, *Annales*, édition de Reiske, t. I, p. 242. — Barbier de Meynard, *Dictionnaire de la Perse et des contrées adjacentes*, 1861, p. 574]. Drouin (*L'Ère de Yezdegerd et le Calendrier perse*) admet définitivement la date 22 de l'Hégire (642 ap. J.-C.).

1. Cf. Mortdmann, *Die Münzen der Sassaniden*, 1880, p. 146.

ajoutant en marge بسم الله afin de répandre parmi les populations la nouvelle de la chute du dernier souverain sassanide. Une monnaie de Hérat, portant la même date 20 Yez. (651 ap. J.-C.), montre que, presque de suite, le type de Chosroès II fut repris par les Arabes. La date de cette médaille ne peut, comme de juste, être prise dans l'ère musulmane, car à cette époque de l'Hégire les armées arabes étaient encore bien loin de l'Afghanistan.

Il semble, d'après ce que je viens de dire, que l'indice monétaire corresponde à une ville voisine de Merw ou de Hérat, ou se trouvant tout au moins située au nord de Khoraçan ; or, parmi les bourgades de ce pays, je ne vois que سديور, Sidiwer, bourg voisin de Merw et fort ancien d'ailleurs, puisque Yakout le mentionne, dont les premières lettres correspondent à . Peut-être cette localité doit-elle être considérée comme ayant battu monnaie sous les derniers Sassanides et dans les premières années de l'Islam.

Les observations que je viens de faire au sujet de la ville représentée par l'indice monétaire s'appliquent également à l'indice , cité par Mordtmann pour la vingtième année d'Yezdegerd III en même temps que = Merw, = Damghan? = ? = ?

L'indice est extrêmement abondant sur les revers sassanides ; on le trouve dès la quatrième année du règne de Firous (vers 461 ap. J.-C.). Aucun nom de ville importante ne lui correspond dans la région de Merw-Hérat. Il semblerait devoir indiquer les monnaies frappées à la résidence royale (= בָּבָא, babâ = La Porte

royale), quel que fût l'endroit où elle se trouvait, soit dans les villes de Perse, soit sur les territoires étrangers, dans les camps, lors des campagnes militaires.

Mordtmann [1] range parmi les monnaies des khalifes une médaille de Yezdegerd de l'année 20, frappée à sans indiquer si elle porte la légende بسم الله. Cette pièce peut être du roi perse lui-même. Il n'en est pas de même pour celle qu'il décrit, sous le n° 560, de l'année 21, frappée à , qui par sa date (de l'ère de Yezdegerd) est certainement arabe.

Les diverses pièces que je viens de citer ont été frappées en 20 et 21 de l'ère perse, c'est-à-dire en 30-31 de l'Hégire, peu après la conquête du Khoraçan et du Seistan par les Mahométans; elles sont d'abord, et pendant peu de temps, au type du dernier souverain sassanide. C'est à cette époque que le monnayage au type très répandu de Chosroès II fut adopté, en attendant que les khalifes fussent assez puissants pour imposer la monnaie arabe proprement dite sans effigies.

Le médaillier de Constantinople [2] renferme deux monnaies d'argent portant les années 28 et 29 que Ghalib Edhem croit pouvoir lire dans l'ère de l'Hégire. L'une est frappée à Hérat, l'autre à Bas'rah, toutes deux sont au nom de Chosroès II et portent en marge بسم الله.

En ce qui concerne la monnaie de Bas'rah, rien ne s'oppose à ce que nous acceptions la lecture de l'auteur du catalogue de Constantinople. Mais je ne puis partager son avis concernant la monnaie frappée à Hérat, car en l'an 28 de l'Hégire, Yezdegerd III était encore maître du Seistan,

1. Cf. Mortdmann, *Die Münzen der Sassaniden*, 1880, p. 160.
2. Cf. Ghalib Edhem, *Catalogue des monnaies arabes du Musée de Constantinople*, 1312 Hég. (en turc), p. 3, n°s 2 et 3. — Khalifat d'Othman,

du Khoraçan et des provinces du nord. C'est donc dans l'ère perse qu'il faut lire cette date, ce qui nous reporte à l'an 38-39 de l'Hégire, sous le khalifat d' 'Ali.

Je possède dans ma collection deux médailles de la même époque, l'une de l'an 28 frappée à (que je lis نهاوند Néhâvend), l'autre de l'an 39 frappée à = Darabjerd. La situation géographique de ces deux villes ne permet pas de dire si ces dates doivent être prises dans l'ère perse ou dans l'ère musulmane. Dans les deux cas, ces bourgades étaient certainement arabes pendant les années qui répondent au khalifat d'Ali (35-41 Hég. = 656-661 ap. J.-C.).

La monnaie de Baïsa (type de Khosroès II), du musée de Constantinople, portant la date 37 [1], reste douteuse quant à l'ère dans laquelle sa date doit être comprise; peut-être doit-on l'attribuer au khalife omeyyade Moawiah ben Abou Sofiân, et a-t-elle été frappée en l'an 48 de l'Hégire (668 ap. J.-C.).

Avec les khalifes omeyyades semble définitivement cesser le monnayage portant des dates exprimées dans l'ère perse; désormais, c'est l'Hégire seule que nous devons considérer; les noms des khalifes et des gouverneurs arabes que portent presque toujours ces médailles ne laissent aucun doute à cet égard.

Parmi ces monnaies, la plus intéressante à coup sûr est celle qu'en 1891 j'ai eu l'occasion d'acquérir à Hamadan; elle est de l'année 43 de l'Hégire, et porte en toutes lettres le nom et le titre du khalife Mo'awiah ben Abou Sofian, émir des croyants. En voici la description :

1. Cf. Ghalib Edhem, *Catalogue des monnaies arabes du Musée de Constantinople*, 1312 Hég. (en turc), p. 4, n° 4. — Khalifat d''Ali.

Avers. Type ordinaire de Khosroès II.

Légende à gauche,

A droite,

« Moawiah, emir vourouichnikan. »

Revers. Type ordinaire au pyrée.

A gauche, = Se-tchehar = 43.

A droite, = Darabgerd.

La lecture de cette médaille ne fait aucun doute, son état de conservation étant parfait.

Du même khalife, je citerai :

An 43 de l'Hégire, Darabgerd (Musée de Constantinople).
— 43 — Meiboud (ma collection).
— 43 — Baïza (ma collection).
— 47 — Baïza (Musée de Constantinople).
— 48 — Yezd (cité par Thomas).
— 49 — Baïza (cité par Thomas).
— 50 — Baïza (cité par Thomas).
— 54 — (cité par de Markoff.

La plupart de ces monnaies portent, en caractères pehlvis, la légende ماوايای ابو سو فيان[1], mais ne font pas mention du titre « émir des croyants ».

1. Tiesenhausen (*Monnaies des Khalifes orientaux*, n°s 83, 109, 135) lit : امير المو منين = émir des croyants, et Thomas (*Comments of the recent pehlvi decipherments*, et *Parthian and Indo-Sassanian coins*) avait lu : اميري ورو يشنيكان ou اميري ورو يشو يكان qu'il traduisait par « Amir-i-Koreisha'n » ou « Amir of the Koreish.

Après la bataille de Kerbalah (10 Moharrem, 61 Hég.— 680 ap. J.-C.), Hussein étant mort, Abdallah, fils de Zobeïr, fut, dans les provinces de la Mecque et de Médine, proclamé khalife; son pouvoir était d'abord limité à quelques provinces de l'Arabie, alors que Yezid I, fils de Mo'âwiyah gouvernait le reste de l'empire musulman. Quand en 64 (683 ap. J.-C.) Yezid mourut, après le règne éphémère de Mo'âwiyah ben Yézîd, Merwân ben el-Hakem régna sur la Syrie, et Abdallah fut reconnu par tout le reste de l'Asie, dont il fut plus nominalement qu'effectivement le souverain jusqu'en 75 de l'Hégire (694 ap. J.-C.), année de son assassinat.

Ce n'est donc qu'en 61 de l'Hégire qu'Abdallah fut en droit de prendre le titre de khalife. Malgré cela, longtemps avant il s'intitule امیر ورو یشنیکان. Mais je n'ai pas à revenir ici sur ce fait qui a déjà été l'objet de nombreux travaux. Je me contenterai de signaler quelques indications fournies par les monnaies sur les villes que possédait en Perse le khalife Abdallah.

Darabgerd, ville qui, comme on le sait, est située au sud-est de Chirâz, et Kirman, sont les cités qui semblent avoir le plus frappé, tandis que de Baïza je ne connais qu'une monnaie de ma collection, datée de l'an 44 de l'Hégire, au nom d'Abdallah. Cette ville appartenait, en 43 de l'Hégire, au khalife Mo'âviyah; elle rentra sous son autorité vers 47. Ce seul exemple montre combien furent variables les limites des deux empires arabes.

Le monnayage au type sassanide se poursuivit sous les cinq premiers khalifes omeyyades, soit par les khalifes eux-mêmes, soit par leurs gouverneurs en Perse [1]. Mais à partir d'Abd-el-Malek ben Merwan, les souverains ne frappèrent

1. 'Obeid-Allah ben Ziad, Selim ben Ziad, Abd Allah ben Zobeir, 'Omar ben Obeid Allah, El Hedjadj ben Yousouf, etc.

plus que des monnaies orthodoxes au type d'Aly de l'an 40 de l'Hégire.

Yezig I ben Mo'âwiyah nous a laissé des monnaies au type de Chosroès II, frappées à Bas'rah seulement, semble-t-il, en 60, 61, 62 et 63 de l'Hégire. Quant aux khalifes Mo'âwiyah ben Yézîd et Merwân ben el-Hakem, je ne connais d'eux aucune monnaie. Peut-être en rencontrera-t-on un jour, soit au type sassanide, soit au type arabe ; la découverte de l'un ou de l'autre n'aurait rien qui doive surprendre.

'Abd el Malek ben Merwan nous a laissé un certain nombre de monnaies au type sassanide ; le Cabinet de Constantinople [1] en conserve trois, deux frappées à Darabgerd en 65 et 66 de l'Hégire, et une datée de Baïza en 72 de l'Hégire. Ces médailles portent la légende :

عبد الملیك امیر ورو یشنیكان

que nous connaissions déjà par la monnaie de Moawiah.

Les gouverneurs de Perse continuèrent encore pendant quelques années le monnayage à leur nom et au type sassanide. C'est ainsi que nous voyons, en 79 de l'Hégire (698 ap. J.-C.), El Hedjadj ben Yousouf frapper encore à Baïza.

A cette époque, les khalifes se réservèrent le droit d'émettre du numéraire, les gouverneurs cessèrent de frapper, et toute la monnaie prit le type musulman. Toutefois, au Mazandéran (Thabéristan), les Ispébeds [2] frappèrent au type de Chosroès II jusqu'à la fin du IIe siècle de l'Hégire environ, datant leurs monnaies d'une ère spéciale.

C'est donc, semble-t-il, à 'Abd el Malek ben Merwan que nous devons l'établissement du type arabe, dit des khalifes.

1. *Cat. Constantinople*, p. 10, nos 16 à 18.
2. Khourchid, 'Omar ben el 'Alà, Sa'id, Soleiman ben Mansour, Hâny.

J'ai eu la bonne fortune d'acquérir, au mois d'avril 1906, à Bombay, une petite trouvaille de 110 dirhems, faite peu avant dans les environs de Bagdad, et tous émis par les premiers khalifes omeyyades. Cette trouvaille mérite que je donne la liste complète des médailles qui la composent.

'ABD-EL-MALEK BEN MERWAN, 5e KHALIFE OMEYYADE
(65-86 Hég. = 685-705 ap. J.-C.).

Année 82 Hég. = 701 ap. J.-C.

1. Schak'-el-Teîmerah.
Avers.
بسم الله ضرب هذا الدرهم بشق التيرة فى سنة اثنين و ثمنين
لا الــه الا
الله وحده
لا شريك له
Revers.
محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله ولو كره المشركون
الله احــد الله
الصمد لم يلد
ولم يولد و لم يكن
له كفوا احد
2. Damas.
Avers. بدمشق سنة ثنتين و ثمنين
Cab. de France. Cat. n° 186. 1 exemplaire.

EL-WALID BEN 'ABD-EL-MALEK, 6e KHALIFE OMEYYADE
(86-96 Hég. = 705-715 ap. J.-C.).

Année 90 Hég. = 708 ap. J.-C.

3. Ardeschir Khourrah. بارد شير خرة فى سنة تسعين
Cab. de France, Cat. n° 234.
3 exemplaires. Variétés de coins.

4. Damas. بدمشق فى سنه تسعين

1 exemplaire.

5. El Reyy. بالرى فى سنة تسعين

1 exemplaire.

6. Sabour. بسانور فى سنة تسعين
Cab. de France. Cat. nº 288. 3 exemplaires.

7. Waseth. بواسط فى سنة تسعين
Cab. de France. Cat. nº 338.

10 exemplaires. Variétés de coins.

Année 91 Hég. = 709 ap. J.-C.

8. Abraschahr. نابرشهر فى سنة احدى و تسعين

1 exemplaire.

9. Hérat. بهراة فى سنة احدى و تسعين

1 exemplaire.

10. Sabour. بسابور فى سنة احدى و تسعين

1 exemplaire.

11. Waseth. بواسط فى سنه احدى و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 347.

8 exemplaires. Variétés de coins.

Année 92 Hég. = 710 ap. J.-C.

12. Djeyy. نجى فى سنة ثنتين و تسعين

1 exemplaire.

13. Kerman. بكرمان فى سنه ثنتين و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 315. 1 exemplaire.

14. Sabour. بسابور فى سنه ثنتين و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 289. 1 exemplaire.

15. El Teîmerah. يا لتيمرة فى سنه ثنتين و تسعين

2 exemplaires.

16. Waseth. بواسط فی سنه اثنتین و تسعین
Cab. de France. Cat. nº 348.
9 exemplaires. Variétés de coins.

Année 93 Hég. = 711 ap. J.-C.

17. Damas. بدمشق سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 277. 2 exemplaires.

18. Is'thakhr. باصطخر فی سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 242. 2 exemplaires.

19. Kermân. بکرمان فی سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 316. 1 exemplaire.

20. Mâhy. بماهی فی سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 322. 1 exemplaire.

21. Merw. بمرو فی سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 329. 1 exemplaire.

22. Sabour. بسابور فی سنه ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 291.
3 exemplaires. Variétés de coins.

23. Sarakhs. بسرخس فی سنة ثلث و تسعين
1 exemplaire.

24. Waseth. بواسط فی سنة ثلث و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 350.
10 exemplaires. Variétés de coins.

Année 94 Hég. = 712 ap. J.-C.

25. Damas. بدمشق سنة اربع و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 278.

26. Is'thakhr. باصطخر فی سنة اربع و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 244. 1 exemplaire.

27. Sabour. بسا بور فى سنة اربع و تسعين
Cab. de France. Cat. 292. 1 exemplaire.

28. El-sous. بالشوس فى سنة ارنع و تسعين
1 exemplaire.

29. El-Teimerah. بالتيمرة فى سنة اربع و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 249. 1 exemplaire.

30. Waseth. بو اسط فى سنة اربع و نسعين
Cab. de France. Cat. nº 351.
21 exemplaires. Variétés de coins.

Année 95 Hég. = 713 ap. J.-C.

31. Damas. بدمشق سنة خمس و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 280. 1 exemplaire.

32. Is'thakhr. باصطخر فى سنة خمس و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 245. 1 exemplaire.

33. Waseth. بو اسط فى سنة خمس و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 352.
3 exemplaires. Variétés de coins.

Année 96 Hég. = 714 ap. J.-C.

34. Waseth. بو اسط فى سنة ست و تسعيت
Cab. de France. Cat. nº 354. 2 exemplaires.

SOLEÏMAN BEN 'ABD-EL-MALEK, 7º KHALIFE OMEYYADE
(96-98 Hég. = 714-717 ap. J.-C.).

Année 97 Hég. = 716 ap. J.-C.

35. Damas. ند مشق سنة سبع و تسعين
Cab. de France. Cat. nº 380. 1 exemplaire.

36. Merw. بمرو فى سنة سبع و نسعين
1 exemplaire.

37. Waseth. نواسط فى سنة سبع و تسعين
Cab. de France. Cat. n° 399. 2 exemplaires.

Année 99 Hég. = 717 ap. J.-C.

38. Waseth. بواسط فى سنة تسع و تسعين
Cab. de France. Cat. n° 402. 1 exemplaire.

'OMAR BEN 'ABD-EL-'AZIZ, 8e KHALIFE OMEYYADE
(99-101 Hég. = 717-719 ap. J.-C.).

Année 100 Hég. = 718 ap. J.-C.

39. El-Bas'rah. با لبصرة سنة مية
Cab. de France. Cat. n° 410. 2 exemplaires.

Année 101 Hég. = 719 ap. J.-C.

40. El-Bas'rah. بالبصرة سنة احدى و مية
Cab. de France. Cat. n° 413. 1 exemplaire.

YEZID II BEN 'ABD-EL-MALEK, 9e KHALIFE OMEYYADE
(101-105 Hég. = 720-724 ap. J.-C.).

Année 105 Hég. = 724 ap. J.-C.

41. Waseth. بواسط سنة خمس و مية
Cab. de France. Cat. n° 447. 1 exemplaire.

HESCHAM BEN 'ABD-EL-MALEK, 10e KHALIFE OMEYYADE
(105-125 Hég. = 723-742 ap. J.-C.).

Année 106 Hég. = 724 ap. J.-C.

42. Waseth. بواسط سنة ست و مية
Cab. de France. Cat. n° 504. 1 exemplaire.

Les quarante-deux variétés composant cette petite trouvaille de dirhems se répartissent donc comme suit :

'Abd-el-Malek	2
El Walid I	98
Soleiman	5
'Omar	3
Yézid II	1
Heschâm	1

la dernière monnaie étant de l'an 106 de l'Hégire (724 ap. J.-C.).

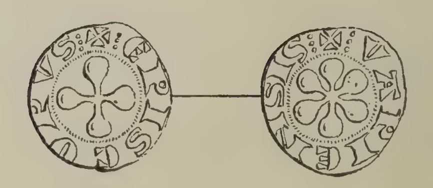
La proportion, par rapport aux ateliers monétaires, est :

Abraschar	1	Mahy	1
Ardeschir-Kourrah	3	Merw	2
El-Bas'rah	3	El-Reyy	1
Damas	8	Sabour	9
Djeyy	1	Sarakhs	1
Hérat	1	Schak'-el-Teîmerah	4
Isthakhr	4	El-Sous	1
Kerman	2	Waseth	68

Le plus grand nombre de ces monnaies portent la marque de Waseth, petit bourg situé près de Balkh : il en est également de Merw, de Hérat et d'autres localités du nord-est de l'Iran, venues par le commerce de ces contrées lointaines jusque dans le Djéziret. Cet ensemble de noms d'ateliers montre combien étaient étendues les relations commerciales dès les débuts de l'empire des khalifes.

J. DE MORGAN.

MONNAIES ÉPISCOPALES DE GAP



Une grande partie des monnaies baronnales de Dauphiné est imitée de celles des seigneuries voisines, cependant presque tous les ateliers de cette région ont eu un type qui leur est propre : à Vienne, le chef de saint Maurice qui a joui d'une si grande popularité et a été l'objet de si nombreuses imitations ; à Valence, l'ange debout de face qui me fait l'effet de n'être qu'une Victoire antique dégénérée et qui, très répandu, n'a cependant jamais été copié dans les ateliers voisins ; à Grenoble, le buste de saint Vincent ; à Die, celui de la Vierge ; à Saint-Paul-Trois-Châteaux, l'écartelé des armes de l'évêque et de celles de son église qui étaient trois aiglettes posées 2 et 1 ; à Montélimar, le nom de cette terre inscrit dans le champ en deux lignes transversales, etc. Gap, au contraire, n'a jamais eu de type particulier et les monnaies de ses évêques sont sans exception copiées de celles de Vienne au chef de saint Maurice, ou de celles du Puy à la rosace à six pétales.

Celles qui sont imitées des deniers de Vienne sont les plus communes, et l'on en connaît trois variétés qui ne diffèrent entre elles que par la légende. Ces légendes sont,

par ordre d'ancienneté ; ✠ S.h. EPISCOPVS — ✠ VAPINCENSIS = ✠ : ESPIqOPVS — ✠ VAPINCENSIS, et enfin : ✠ ESPIqOPVS — ✠ VAPITENSIS. J'assigne la date la plus éloignée, c'est-à-dire le XIIe siècle, à la légende inscrite au premier rang à cause de sa correction qui contraste avec la barbarie des autres.

On a émis plusieurs hypothèses sur le sens qu'il faut donner à ces lettres S.h. qui, au fond, n'ont été placées là où elles sont que pour remplacer les S.M. de Vienne et augmenter l'exactitude du trompe-l'œil. On a cru y reconnaître l'initiale du nom de saint Hugues, évêque de Grenoble, ce qui me paraît fort peu probable, ce saint n'ayant jamais été honoré dans le diocèse de Gap, qui n'était même pas de la même province ecclésiastique que celui de Grenoble. On a pensé avec plus de vraisemblance que cet h. était la première lettre du nom d'Hugues, évêque de Gap, qui siégea de 1215 à 1217.

Mais il faut remarquer d'abord que le denier en question est probablement antérieur à cette date. Et si cette objection n'était pas admise, il est bon d'observer que la légende devrait se lire : *Signum Hugonis episcopus Vapincensis*, il faudrait au moins *episcopi*, forme que le graveur eût pu introduire dans sa légende sans modifier d'une manière sensible le trompe-l'œil qu'il voulait obtenir.

Je proposerai une troisième hypothèse. La chapelle particulière de l'évêque de Gap, qui se trouvait dans l'enceinte de son palais épiscopal, était sous le vocable de saint Honorat, ce fait nous est révélé par plusieurs chartes dans lesquelles le chapelain de l'évêque prend le titre de chapelain de Saint-Honorat. Cette chapelle qui était située dans le jardin de l'évêché existe encore en partie. Après la destruction du palais épiscopal par les protestants en 1562 et 1567, et après sa reconstruction qui eut lieu dans un autre

endroit au XVIIe siècle, le sol de l'ancien édifice fut vendu et converti en maison particulière. Une partie du jardin, celle qui longe la rue actuelle de Notre-Dame, fut entourée d'épaisses murailles, comblée de terre et de débris, et le sol, surélevé de trois mètres environ, fut converti en terrasse. C'était là précisément qu'existait la petite chapelle de Saint-Honorat; on ne la détruisit pas, elle servit de remblai naturel et fut ensevelie dans le sol. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, le mur de cette terrasse céda sous la pression des matériaux qu'il retenait, on fut obligé de le reconstruire en partie et un éboulement mit à découvert la petite chapelle de Saint-Honorat encore assez bien conservée et qui, autant qu'il m'en souvient, paraissait dater du XIIe siècle.

L'interprétation des deux lettres S·h· par *sanctus Honoratus* paraît donc assez vraisemblable, puisque ce saint était particulièrement honoré dans l'enceinte de l'évêché de Gap, où se fabriquait probablement la monnaie épiscopale.

Les deniers gapençais au type du Puy sont beaucoup plus rares que les précédents. Il en existe au Cabinet des médailles un exemplaire superbe et unique, en argent d'un titre élevé, portant la légende ✠BEATE MARIE — ✠UAPIENSIS. Tous les autres, qu'ils aient été décrits par Poëy d'Avant ou dans divers catalogues de vente, sont barbares, incomplets et pour la plupart d'entre eux on hésite entre l'attribution à Gap ou au Puy, tant la légende est mutilée. J'ai acquis dernièrement un denier de Gap d'une parfaite conservation et différent de celui du Cabinet des Médailles comme légende. Je crois utile de donner la description et le *fac-similé* de cette pièce rare et inédite.

✠: EPISCOPVS: Croix à extrémités renflées et arrondies

℟. ✠: VAPIENSIS: Rosace à six pétales à extrémités renflées et arrondies.

Denier de billon, poids: 1, 26.

Je dois ajouter qu'un mémoire d'Honoré de Bonne, daté de 1510 et relatif aux droits de l'Église de Gap, mémoire que j'ai publié dans le *Bulletin du comité des travaux historiques* de 1885, nous fait connaître que l'atelier monétaire des évêques de Gap était, en dernier lieu, dans leur château de Charance, situé sur le penchant de la montagne au pied de laquelle est construite le ville de Gap. Évidemment c'était par tradition que l'auteur de ce mémoire connaissait cette particularité, car en 1510 l'atelier monétaire des évêques de Gap avait été supprimé depuis longtemps, mais rien ne s'oppose à ce que cette tradition fût exacte. Les évêques de Gap se qualifiaient de comtes de Charance et ce château avait été probablement, au XIe siècle, le siège de la seigneurie du Gapençais, Mais il avait été aliéné à une époque ancienne et les évêques le rachetèrent en 1309 seulement. Les monnaies de Gap sont généralement antérieures à cette date ; il est donc vraisemblable que l'atelier monétaire épiscopal, installé d'abord dans le palais de l'évêque, fut transféré après 1309 dans le château de Charance, pour le soustraire aux entreprises du Dauphin, seigneur de la moitié de la ville de Gap. Il y resta jusqu'à sa suppression, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIVe siècle.

J. ROMAN.

TROIS CHAPITRES
DE PHILOLOGIE MONÉTAIRE

I

L'ALPHABET DE SÉLINONTE

Dans l'inscription connue sous le nom de *Loi de Lygdamis*, on emploie plusieurs fois la lettre Ͳ qui correspondait à un double sigma. Deux noms cariens, au génitif, sont écrits Ὀαͳάͳιος et Πανυάͳιος; mais dans le nom de la ville d'Halicarnasse, où la loi avait été rédigée et gravée sur marbre, on lit Ἀλικαρνησσόν, et dans l'ethnique la forme Ἀλικαρναͳ[έω]ν alterne avec Ἀλικαρνασσέων[1].

Il n'y a donc pas de doute sur la valeur du Ͳ qui n'était employé que dans les noms propres. D'autres personnages appelés Πανύασσις figurent avec leurs deux σ dans une inscription de même provenance[2].

Au moment où Charles Newton publiait ce texte et nous faisait connaître cette nouvelle lettre de l'alphabet grec archaïque, on fit remarquer tout de suite que les monnaies de Mesambria ont pour légende **MEͲA** et **MEͲAMBPIANΩN**, à côté de **MEΣAMBPIANΩN**. Là, on ne se trouvait pas en présence d'un sigma double, mais il était facile d'assimiler les deux cas en disant que le sigma simple le représentait suffi-

1. Collitz-Bechtel, *Dialekt-inschriften*, n. 5726. — Dareste, Haussoullier et Th. Reinach, *Inscr. juridiques*, t. I, n° 1.
2. Dittenberger, *Sylloge*, 2e édit., I, n. 11.

samment. Mesambria est un mot thrace, formé comme Salymbria ; d'après Strabon, la cité avait été colonisée et hellénisée par les habitants de Mégares.

Je reprends aujourd'hui la question du Ͳ parce qu'un fait nouveau et très important vient de surgir. Qui n'a pas vu un de ces didrachmes de Sélinonte qui montre au revers le jeune Fleuve Hypsas debout, sacrifiant sur un autel [1] ? Le nom du Fleuve y est invariablement écrit HVΨAΣ. Or, sur un exemplaire qui m'a passé par les mains, on lit HVͲAΣ ; je crois même qu'il n'est pas le seul, et qu'on n'a qu'à regarder ces pièces, assez fréquentes dans le commerce, avec un peu plus d'attention, pour en découvrir d'autres. Voilà donc le Ͳ qui remplace un *psi*, et dans une colonie grecque qui tirait son origine également de Mégares, car Sélinonte avait été fondée par les Mégariens d'Hybla (Thucydide, VI, 4).



Pour être logique, il faudrait donc transcrire le MEͲA des monnaies de Thrace par Μεψα, et il n'y a là rien d'impossible. L'alphabet indigène de la Mégaride ne peut pas venir à notre secours, car les inscriptions de cette partie de la Grèce ne sont ni assez anciennes, ni assez abondantes. Mais, en relisant Pausanias (I, 40, 6), on verra que les rapports entre la Carie et Mégares étaient très suivis.

II

LE ROI BRIGANTIKOS

« Médaille de Riganticus *vel* Briganticus, roi de Galatie », est le titre d'un article inséré dans la *Rev. num.* de 1839,

1. Imhoof-Blumer, *Die Münzen von Selinunt und ihre Typen*, dans Benndorf, *Metopen von Selinunt*, p. 76.

p. 17. Le marquis de Lagoy, auteur de cet article, la croyait inédite ; mais elle se trouvait déjà dans l'ouvrage du Père Florez (t. II, *Addenda*, p. 633, pl. 51, 6) qui en avait publié un exemplaire fruste où il lisait VANTIKA..., et qu'il attribuait à la ville d'Antequera [1].

M. Blanchet, qui vient de reproduire la pièce dans son *Traité des monn. gaul.*, t. I, 275, a été bien inspiré en disant : « L'exemplaire le plus complet porte ΡΙΓΑΝΤΙ-ΚΟC » ; mais j'en ai trouvé un plus complet encore, dont la légende est décidément ΒΡΙΓΑΝΤΙΚΟC. Cette pièce, il y a quelques années, était dans les cartons de MM. Rollin et Feuardent.

Il faut constater que le marquis de Lagoy a fait preuve de sens philologique en laissant, dans le titre même de sa dissertation, le choix entre les deux formes.



Ceux qui ont repris la question après lui, ignoraient l'existence d'une monnaie [2] dont les légendes ΓΦΜĀΜΨΝ, ΓΦΜΑΨΝ, ΓΦΑΨΝ (*brigaitn*, *brigatn*, *brgatn*) ont certainement un rapport étroit avec la légende grecque, et qui appartient précisément au groupe des pièces celtibériennes de la Narbonnaise. Elle peut avoir été frappée par le même Brigantikos, et dans une seule et même ville, c'est-à-dire à Narbonne. En Gaule, comme dans le reste du monde antique, ceux qui frappaient monnaie, n'avaient pas toujours un atelier à eux. Ils se servaient des ateliers voisins. Les pièces des Γλανικῶν et des Καινικήτων viennent indubitablement de la Monnaie de Marseille.

La légende du bronze de Brigantikos se présente sous différentes formes, tantôt au nominatif : ...ΡΙΓΑΝΤΙΚΟC et

1. Voir Delgado, *Nuovo metodo de clasificaciôn*, t. I, XXXIII.
2. Hübner, *Monumenta linguae ibericae*, p. 26.

—ΚΟΣ; tantôt au génitif : ..ΡΙΓΑΝΤΙΚΟΥ et ..ΡΙΓΑΤΙΚΟΥ, cette dernière transcrite évidemment du nom celtibérien qui, lui aussi, supprime la nasale.

Ce B initial est si nécessaire au mot que le hasard seul a pu l'en arracher. *Brig* est le mot celtique pour *colline* ou *montagne*, et *-iko-* un suffixe qui sert à former des adjectifs. La racine *brig* se retrouve dans d'innombrables noms propres d'hommes, de femmes et de localités, tantôt au commencement du mot, où le *b* a pu se perdre (*Brigobanne*, *Brigantium* en Gaule, en Espagne et en Rhétie, les *Brigantes* en Angleterre), tantôt au milieu du mot, où il était mieux protégé (*Eburobriga*, *Nemetobriga*). J'ajoute qu'un Batave, appelé Briganticus, est cité trois fois dans Tacite [1].

III

SIZAIN FRANÇAIS DE 1389

Au premier volume de son *Recueil de Documents* (p. 75), Saulcy a publié un texte tiré du manuscrit Poullain qui est une de nos sources principales pour l'histoire monétaire de France. Voici ce texte : « *Cy après s'ensuyvent les vers pour cognoistre la difference* des tailles des monnoyes lesquelz declarent les xxi. monnoyes qui sont en royaume de France. »

Les vers..., et Saulcy ajoute entre parenthèses : *pas de vers !* Nous allons voir de quel côté est l'erreur.

Vingt et un noms de villes sont alignés sans séparation aucune, comme s'il s'agissait d'un registre dont toute idée poétique serait exclue ; mais en opérant cette séparation, en comptant le nombre des syllabes, en faisant attention à la

1. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, 536. — *Thesaurus linguae latinae*, t. II, 2192.

rime et à l'accent, on obtient une pièce de vers en six lignes, un sizain, qui ne déshonore pas la poésie lyrique du XIVe siècle :

K A R O
Tournon Romans Mirabel Montpellier

L V S D
Toulouze Tours Angiers Poitiers

E I G
La Rochelle Lymoges Sainct-Poursaint

R A C I
Macon Digon Troyes Rouen

A F R A
Tournay Sainct-Quentin Paris [et] Sainct-Lo

N
Sainct-Andry Saincte-Menehoust.

Ce sont trois vers de dix syllabes alternant avec trois autres de huit syllabes, très bien formés.

Quant à la rime, on prononçait *Rouin* et, naturellement, un son intermédiaire entre Saint-Lô et Saint-*Loup* préparait la venue de *Sainte-Menehould*.

L'ordre dans lequel se présente cette liste de « bonnes villes » est celui de l'ordonnance du 11 septembre 1389, qui attribue à chacune d'elles un point secret sous une des lettres de l'inscription KAROLVS DEI GRACIA FRAN. La liste exacte commence par Crémieux, et non par Tournon, où il n'y a jamais eu d'atelier royal ; cependant, une autre liste manuscrite (Saulcy, p. 6) commence aussi par *Tornon*.

On a de la peine à s'expliquer cette variante. Les conseillers de la Cour des Monnaies devaient savoir pertinemment les noms des ateliers, et, en examinant l'ordre dans lequel les villes sont nommées, nous voyons qu'elles se suivent dans un ordre géographique relativement bien établi ; commençant par le Dauphiné et Toulouse, puis se tournant vers

les provinces de l'Ouest, elles redescendent vers le Bourbonnais, puis remontent par la Bourgogne vers le Nord.

Les deux derniers ateliers, Saint-André et Sainte-Menehould, qui sortent de l'ordre géographique, sont réservés pour la fin, parce que, mis à leur place, ils n'entraient pas dans le vers et dérangeaient toute la combinaison. Il n'était d'ailleurs pas mauvais que tout un groupe de noms commençât par le mot *saint*.

Ceci nous révèle l'intention du poète : il a cherché un moyen mnémotechnique de reconnaître les points secrets sans avoir recours à une liste écrite.

Appris par cœur, le sizain permettait de retrouver les ateliers en comptant sur les doigts. Mais il est certain que la pièce de vers n'a pas été faite d'après l'ordonnance royale ; c'est, au contraire, l'ordonnance du Roi qui s'est inspirée de la pièce de vers, afin de faciliter le travail des contrôleurs.

Il n'y a pas d'autre supposition possible pour expliquer l'accord entre les deux documents, et c'est ce qui donne au sizain de 1389 un intérêt particulier.

FRŒHNER.

MÉLANGES & DOCUMENTS

UNE MONNAIE DE L'ANTIPAPE FÉLIX V.

Amédée VIII, comte, puis duc de Savoie en 1416, a frappé pour ses États de nombreuses monnaies [1]. Le 5 novembre 1439, il fut élu pape par une partie du concile réuni à Bâle et il fut intronisé à Ripaille, sur le lac de Genève, le 17 décembre. Le 28 avril de l'année suivante, on trouve Amédée, devenu le pape Félix V, à Lausanne, puis à Bâle, le 24 juin. Un mois plus tard il fut couronné sur la place de la cathédrale [2]. Selon la coutume romaine, des monnaies furent jetées à la foule. Le jour suivant, les prélats et seigneurs, qui avaient assisté au couronnement, reçurent du pape chacun trois « Schauwpfennige » dont deux d'argent et un d'or. Félix V resta à Bâle jusqu'au 17 novembre 1442 et y revint plus tard (août 1446-janvier 1447).

Parmi les coins monétaires de la ville de Bâle, qui sont maintenant conservés au Musée historique, se trouve un coin de fer avec l'écu de Savoie, surmonté des clefs en sautoir et de la tiare et entouré de l'inscription FELIX * PP * * QVINTVS. Le diamètre est de 0m 022 ; la longueur de la tige est de 0m 072.



Ce coin a certainement servi, car on y voit les traces des coups de marteau ; il a probablement été gravé à Bâle, où le pape dut faire frapper les pièces d'or et d'argent, distribuées à l'occasion de son couronnement. C'est sans doute l'atelier de la ville qui fut chargé de cette émission, et c'est ainsi qu'on peut expliquer que le coin ait été conservé avec le matériel monétaire de Bâle. On ne connaissait jusqu'à ce jour aucune monnaie de l'antipape Félix V. Le coin conservé au Musée historique est donc un monument fort intéressant.

E. A. Stückelberg.

1. Cf. *Rev. suisse de num.*, 1894, p. 162-182.
2. Cf. Wackernagel, *Geschichte der Stadt Basel*, p. 525-532.



DÉLIVRANCES DES GRANDS BLANCS IMITÉS DE CEUX DE CHARLES VI PAR LA MONNAIE D'AUXONNE EN 1417 [1]

C'est le papier des délivrances de la monnoye d'Auxonne des grans blans qui ont cours pour x d. t. la pièce, à iii den. d'aloy argent le Roy et de vi sous viii den. de pois au marc de Paris, et donne Monseigneur par marc d'argent aloyé à icelle loy (*le chiffre est resté en blanc.*

. . . . Le maistre pour son bersaige [2] : quatre sous deux den. par marc d'euvre. Et seront ouvrez iceulx deniers à iiii fors et à iiii feibles et i den. en pois au général recours, en cas que la délivrance sera de tant escharse, laquelle, s'elle y avient[3] tant en pois comme en loy, tournera au preuffit de Monseigneur. A ce temps, maistre particulier de la dicte monnoye : Amiot Chisseret, bourgeois d'Auxonne ; gardes : Perrenot de Maxilley et Huguenin Ysnart ; et esseyeur : Jehan de Bouxenois. Et commence la première délivrance en la manière que s'ensuit ci-après.

Le sambadi xviie jour d'avril l'an mil iiiie et xvii, après Pasques, fut délivré c iiii l. iii s. iiii d., feibles en ix marcs : ii d. A l'essai, iii d. xxi gr. fin . . . . En boîte : ii s. i d.

Le sambadi xxiiiie jour d'avril mil iiiie et xvii, fut délivré iic l livres, feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxi gr. fin. . . . . En boîte : v s.

Le venredi xxxe jour d'avril fut délivré iic l livres, feibles en ix marcs : 1 d. A l'essai, ii d. xx gr. fin . . . . En boîte : v s.

Le sambadi viiie jour de may mil iiiie et xvii fut délivré c lxii livres x s., feibles en ix marcs : iii quars de den. A l'essai, ii d. xx gr. fin . . . . En boîte : iii s. iii d.

1. Ce document, dont nous donnons ici le texte intégral, a été acquis à Nantes, par M. Soullard ; il est commenté par MM. Caron, de Castellane et Dieudonné dans les *Proc.-verb. de la Soc. de num.*, p. ii-iv (A. D.).
2. Brassage.
3. Si elle y advient (s'il y en a une).

Le sambadi xv[e] jour de may, fut délivré iii[c] livres, feibles en ix marcs : iiii d. A l'essai, ii d. xxii gr. fin....... En boîte : vi s.

Le sambadi xxii[e] jour de may, fut délivré ii[c] l livres, feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xx gr. fin.......... En boîte : v s.

Le sambadi xxix[e] jour de may, fut délivré ii[c] lxii l. x s., feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxii gr. fin.
.... En boîte : v s. iii d.

Le sambadi v[e] jour de juing mil iiii[c] et xvii, fut délivré ii[c] l livres, feibles en ix marcs : iii d. A l'essai, ii d. xix gr. fin.
.... En boîte : v s.

Le sambadi xix[e] jour de juing, fut délivré iiii[c] l iiii livres iii s. iiii d., feibles en ix marcs : iii d. A l'essai, ii d. xxii gr. fin.
.... En boîte : ix s. i d.

Le sambadi xxvi[e] jour de juing, fut délivré ii[c] l livres, feibles en ix marcs : iii d. et demi. A l'essai, ii d. xxii gr. fin.
.... En boîte : v s.

Le sambadi iii[e] jour de juillet [1] mil iiii[c] et xvii, fut délivré ix[xx] xv l. xv s. viii d., feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxi gr. fin............................ En boîte : iii s. xi d.

Le sambadi x[e] jour de juillet, fut délivré ix[xx] vii l. x s., feibles en ix marcs : iii d. A l'essai, ii d. xx gr. fin... En boîte : iii s. ix d.

Le sambadi xvii[e] jour de juillet, fut délivré ii[c] lxii livres x s., feibles en ix marcs : iiii d. A l'essai, ii d. xx gr. fin.
.... En boîte : v s. iii d.

Le sambadi xxiiii[e] jour de juillet, fut délivré ix[x] xi l. xiii s. iiii d., feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxi gr. fin.
.... En boîte : iii s. x d.

Le sambadi xxxi[e] jour de juillet, fut délivré iii[c] xx l. xvi s. viii d., feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxi gr. fin.
.... En boîte : vi s. v d.

Le sambadi vii[e] jour d'aoust mil iiii[c] et xvii, fut délivré ii[c] xii l. x s., fors en ix marcs : iiii d. A l'essai, ii d. xix gr. fin.
.... En boîte : iiii s. iii d.

1. Fut délivré (écrit puis effacé).

Le sambadi xiiiie jour d'aoust, fut délivré iic xli l. xiii s. iiii d., drois de pois. A l'essai, ii d. xxii gr. fin... En boîte : iiii s. x d.

Le sambadi xxie jour d'aoust, fut délivré iiic lxxv l., feibles en ix marcs : i d. i quart. A l'essai, ii d. ix gr. fin. En boîte : v s. vi d.

Le sambadi xxviiie jour d'aoust, fut délivré vixx v l., feibles en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xix gr. fin..... En boîte : ii s. vi d.

Le sambadi iiie jour de septembre mil iiic et xvii, fut délivré iiic iiii l. iii s. iiii d., feibles en ix marcs : iiii d. A l'essai, ii d. xx gr. fin.............................. En boîte : vi s. i d.

Le sambadi xiiie jour de novembre, fut délivré iic iiii l. iii s. iiii d., fors en ix marcs : i d. A l'essai, ii d. xvii gr. iii quars fin. .... En boîte : iiii s. i d.

Le macredi xviie jour de novembre, fut délivré ccviii l. vi s. viii d., fors en ix marcs : ii d. A l'essai, ii d. xx gr. fin. .... En boîte : iiii s. ii d.

Le juedi xviiie jour de novembre, fut délivré c iiii l. iii s. iiii d., fors en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxiii gr. fin. En boîte : ii s. i d.

Le sambadi xxe jour de novembre, fut délivré iic livres, drois de pois. A l'essai, ii d. xvii gr. fin............. En boîte : iiii s.

Le sambadi xxvie jour de novembre[1], fut délivré iic livres, feibles en ix marcs : ii d. A l'essai, ii d. xviii gr. [2] demi fin. .... En boîte : iiii s.

Le juedi iie jour de décembre mil iiiic et xvii, fut délivré clxvi l. xiii s. iiii d., fors en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xx gr. fin. .... En boîte : iii s. iiii d.

Le sambadi iiiie jour de décembre, fut délivré clxxv l., fors en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xix gr. demi fin. En boîte : iii s. vi d.

Le mardi viie jour de décembre, fut délivré ciiii l. iii s. iiii d., fors en ix marcs : iii d. A l'essai, ii d. xxii gr. fin. .... En boîte : ii s. i d.

Le juedi ixe jour de décembre, fut délivré iiiixx xv livres xvi s. viii d., fors en ix marcs : v d. A l'essai, ii d. xxii gr. demi fin. .... En boîte : xxiii d.

1. Erreur de copie pour xxviie jour de novembre.
2. Fin (mot effacé).

Le sambadi xie jour de décembre, c lxx l., xvi s. viii d., fors en ix marcs : i d. iii quars. A l'essai, ii d. xix gr. demi fin. .... En boîte : iii s. v d.

Le juedi xvie jour de décembre, fut délivré vi^xx v l., fors en ix marcs[1] : v d. A l'essai, ii d. xviii gr. demi fin. En boîte : ii s. vi d.

Le venredi xxiiiie jour de décembre, fut délivré iii^c iiii^xx iii l. vi s. viii d., drois de pois. A l'essai, ii d. xvii gr. demi fin. .... En boîte : vii s. viii d.

Somme toute des deniers des délivrances ci devant escrites, ix[2]..

1. La fin manque.

2. Cette formule se retrouve par exemple dans Saulcy, *Doc. mon.*, t. I, p. 257, col. 1 en bas (fors en vi marcs).

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1\. — A Caïffa (Syrie), les pères Carmes de la mission belge ont trouvé, en construisant leur église, un trésor de 38 tétradrachmes de Cyme, de Myrina, de Temnos, de Magnésie du Méandre et de Demetrius I Sôter, d'Alexandre et de Demetrius II Nicator, rois de Syrie. — V. Tourneur, dans la *Gaz. Num.* de Bruxelles, XI, 1906, 18, et *Catalogue* de vente par Ch. Dupriez, n° 90, 12 décembre 1906, n°s 1 à 38.

2\. — Dans la région de Memel (Prusse), près de la mer, en 1906, on a fait une trouvaille importante de monnaies romaines, parmi lesquelles il y en avait d'Auguste, de Trajan et d'Antonin. — *Memeler Dampfboot* du 28 nov. 1906, cité par *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3608.

3\. — A Riempst, près de Tongres (Belgique), on a fait une trouvaille de 200 pièces dont une moitié appartenait au règne de Postume. — A. de Witte, dans *Rev. belge de Num.*, 1907, 87, d'après un article médiocre, publié avec une mauvaise planche dans le *Bullet. de la Soc. scientif. et littér. du Limbourg.*

4\. — A La Chapelle-Launay, près de Savenay (Loire-Inférieure), en avril 1906, vase de terre contenant environ 4.000 pièces depuis Valérien jusqu'à Aurélien, 34 deniers d'argent de Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine mère et fille, Marc Aurèle et L. Verus, 3 deniers imités de ceux de Faustine avec légende composée de O, V et Λ; plus un très bel aureus de Postume au revers *Indulgentia Postumi aug*, une bague d'or avec RIC en creux sur le chaton, six spatules d'argent de deux formes différentes. L'aureus, la bague et les spatules d'argent ont été acquis par le Musée archéologique de Nantes. — *Communication de M. P. Soullard.*

5\. — A Little Orme's Head (North Wales, Angleterre), trouvaille de 5.000 bronzes de Constance Chlore jusqu'à Constantin très bien conservés. Un cinquième du dépôt portait la marque de l'atelier de Londres. Beaucoup de variétés intéressantes. — *Num. Circular*, 1906, 9538.

6. — A Marfaux (C^on^ de Ville-en-Tardenois, Marne), au lieu dit la tuilerie de Bullin, à une centaine de mètres de la voie romaine qui allait de Reims à Damery, et à vingt mètres environ des substructions d'une villa romaine, en novembre 1906, on trouva un vase de terre, haut de 0^{m} 16, dont le haut avait été brisé par la charrue. Ce vase contenait environ 630 monnaies de bronze, du petit module dont 418 ont été recueillies par M. L. Pistat, à Bezannes (Marne), qui en a dressé l'inventaire suivant : 2 Licinius père (Trèves) ; 2 Licinius fils ; 180 Constantin Ier (Trèves, Lyon, Arles, Siscia, Constantinople, Rome, Thessalonique) ; 65 *Constantinopolis* (Nicomédie, Trèves, Lyon) ; 70 *Roma* (Constantinople, Lyon, Trèves, Siscia) ; 20 Crispus (Londres, Trèves, Lyon, Siscia) ; 4 Fausta (Thessalonique et Lyon?) ; 4 Hélène (Trèves) ; 24 Constantin II (Trèves, Thessalonique, Siscia) ; 38 Constance II. — *Communications de MM. A. Babut, H. Jadart et L. Pistat.*

7. — A Saint-Quentin, rue du Gouvernement, dans les fondations d'une maison et dans une ancienne cave, on a trouvé un petit dépôt composé de 2 agnels de Charles VI, 3 écus d'or et des blancs de Charles VII, 2 chaises de Philippe le Bon, un demi-noble d'Henri VI d'Angleterre, deux pièces d'or frappées probablement par un évêque d'Utrecht et par Frédéric, duc de Bavière, puis un gros de Metz, un anneau d'or très large (6 gr. 50) et une autre bague ornée de perles et de festons ajourés. — *Journal des arts*, 16 janvier 1907, et *communication de M. J. Pilloy.*

8. — A Orléans, on a trouvé deux cents pièces d'or de la période comprise entre Édouard III d'Angleterre et 1568. — *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1906, 167.

9. — A Gensac (C^on^ de Pujols, Gironde), trouvaille de 555 doubles tournois de 1610 à 1643. — *Soc. archéol. Bordeaux*, t. XXVII, 1905, 95-96.

10. — A Davenescourt, près de Montdidier (Somme), le 20 juillet 1906, on a fait une trouvaille de 62 grands écus et 3 petits écus de Loûis XV, 69 grands écus et 7 petits de Louis XVI. La dernière date fournie par les monnaies est 1790 ; elle explique suffisamment les raisons de l'enfouissement. — *Communication de M. F. Collombier.*

11. — Dans la cave d'une maison à Mayence, on a trouvé une cassette enfouie, qui contenait environ 400 monnaies d'or et d'argent datés de 1786 et 1789. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3593.

C'est évidemment la fortune d'un émigré.

12. — Près de Traenheim (?) (C[on] de Vasselonne, arr. de Strasbourg), en 1903, vase de terre avec petites pièces d'argent alsaciennes, dont quelques-unes ont été données au Cabinet de France.

13. — A Weigenthal, près d'Oberkessach (Bailliage de Künzelsau, Württemberg), on a recueilli 57 monnaies du Württemberg, de Montfort, d'Ulm, de Bavière, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Bamberg, de Salzbourg, de Coire, de Strasbourg et de Fribourg, enfouies vers 1643. — *Frankf. Münzz.*, 1906, 444.

14. — A Mettenzimmerm (Bailliage de Besigheim, Wurttemberg), on a trouvé 63 florins d'or de Mayence, Trèves, Cologne, du Palatinat, de Francfort, Nördlingen, Lüneburg, frappés dans le XIV[e] siècle. — *Frankf. Munzz.*, 1906, 444.

15. — A Samter (cercle de Posen, Prusse), vase contenant des pièces d'or, florins et ducats allemands et hongrois du XVII[e] s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3576; *Berliner Münzbl.*, 1906, 434.

16. — Dans le clocher de Weimar (Bailliage de Cassel, Prusse), on a trouvé plus de 100 gros de Misnie contremarqués, appartenant à l'époque du landgrave Hermann de Hesse († 1413). — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3593.

17. — A Havekost, près de Schwarzenbek (à 36 kil. de Hambourg), on a trouvé sept livres de pièces allemandes et danoises de la seconde moitié du XVII[e] s. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 434.

18. — Au-dessous d'Orsova, dans l'île d'Ada-Kaleh, sur le Danube, vase de terre contenant un grand nombre de monnaies turques, frappées à Constantinople et datées de 1703. L'enfouissement doit avoir eu lieu lorsque le sultan Achmed III perdit Peterwardein, Temesvar et Belgrade, avant la paix de Passarowitz. — Ferdinand Penker, *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 120.

19. — Entre Helldorf et Samotschin (Prov. de Posen, Prusse), on a trouvé 300 schillings de cuivre de Jean Casimir, roi de Pologne, qui ont été acquis par le Musée de la ville de Samotschin. — *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3593.

Adrien Blanchet.

*
* *

NOTICES

Monnaie inédite de Louis II dauphin (Louis XI). — Elle provient d'une trouvaille faite dans le nord, à proximité de la frontière belge, qui a été signalée par la *Revue belge de numismatique* (1906, p. 289) et par M. Blanchet, dans son Bulletin bibliographique (*Rev. num.*, 1906, p. 371). Nous ne croyons pas superflu de reproduire ici les principales observations de M. A. de Witte, particulières à cette monnaie du sud-est de la France.

Au droit, LVDOVICVS DALPhS. Dauphin, à gauche, surmonté d'un lis (dans l'alignement de la légende).

℟. SIT (molette) NOMEN (molette) DOMINI (molette).... Croix.

La pièce peut appartenir soit au dauphin Louis, fils de Charles VI (Louis Ier en Dauphiné), soit au dauphin Louis, fils de Charles VII (le futur Louis XI, Louis II en Dauphiné). Trois des fils de Charles VI prirent successivement le titre de dauphin : Louis Ier (1410-1415) ; Jean (1416-1417) et Charles VII (1417-1422). Tous les trois battirent monnaie en cette qualité, mais les pièces de Louis Ier, auxquelles M. Vallentin a consacré une longue étude dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* de 1895 portent généralement la légende *Ludovicus primogenitus Francorum regis*. Notre piécette doit plutôt être classée, comme d'ailleurs la composition de la trouvaille l'indique, à Louis II, le futur Louis XI. Elle ne se rencontre ni dans Morin-Pons, ni dans Poey d'Avant, ni dans Caron ; enfin M. Roman ne la cite pas dans la nomenclature dressée par lui des pièces de Louis II. Elle paraît donc inédite. Bref, la monnaie *Ludovicus dalphs*, inspirée comme type des espèces similaires de Charles VII, doit avoir été frappée au début du gouvernement de Louis II.

A. D.



MUSÉES

Médailles nouvelles. — La Monnaie de Paris frappe de moins en moins de médailles nouvelles. Il est curieux de constater cette diminution progressive, due certainement au développement des ateliers privés, depuis que l'État a renoncé à son monopole. Voici les chiffres annuels, pour

les dix dernières années, des médailles nouvelles reçues au Cabinet de France par le *dépôt légal* :

En 1897	—	101	médailles.
En 1898	—	144	médailles.
En 1899	-	114	médailles.
En 1900	—	187	médailes.
En 1901	—	142	médailles.
En 1902	—	132	médailles.
En 1903	—-	116	médailles.
En 1904	—	115	médailles.
En 1905	—	87	médailles.
En 1906	—	84	médailles.

Le *maximum* coïncide avec l'année de l'Exposition universelle, ce qui est logique. Le *minimum* est le chiffre de l'an dernier. Les chiffres d'il y a quinze ou vingt ans étaient plus importants encore que celui de 1898 ou celui de 1900 parce que le *dépôt légal* recevait les moindres *refrappes* de pièces sans intérêt. Mais, depuis plus de dix ans, il ne reçoit que les médailles réellement nouvelles, en sorte que le tableau ci-dessus correspond à une réalité précise et non plus à une fiction.

Parmi les médailles et plaquettes entrées en 1906 au Cabinet de France par la voie du dépôt légal, je citerai : la plaquette du *Congrès international de Médecine de Lisbonne*, par M. Richer, celle de l'*Automobile* de M. Coudray et celle de l'*Agriculture* de M. Pillet, la grande médaille que M. Bottée a dédiée *Aux Poètes sans gloire*, et où l'on voit une Muse rêveuse et triste, amplement drapée, étreignant sa lyre et regardant l'horizon, figure habilement traitée, mais d'un art peut-être plus brillant que solide. L'*Ève* de M. de Vernon, et le pommier enlacé par le serpent qu'il a gravé avec esprit et adresse au revers, doivent plaire à la foule par une grâce mièvre dont ce graveur de talent subit trop la séduction facile; sa *Poésie* assise en face d'un horizon voilé est d'un art plus pur, mais qui manque encore de puissance ; une plaquette où, pour célébrer l'*Agriculture*, M. Fr. Mihanovic a gravé un laboureur pesamment penché sur sa charrue que traînent deux chevaux épais, ceints d'un collier tout orné de plaques de cuivre, témoigne d'une imitation volontaire, d'ailleurs heureuse, de Constantin Meunier; la *Mutualité* de M. Coudray est une allégorie dont l'habileté et la science de l'auteur ne réussissent pas à excuser la désespérante banalité; *Au village*, plaquette de M. Moria, est traité comme une vignette un peu conventionnelle; une plaquette maçonnique de M. Rozet, commémorant la *Séparation des Églises et de l'État*,

montre une République théâtralement posée dans une nuée, comme une déesse de féerie. Enfin nous devons au moins une mention à *La Joie de vivre* de M. Lamourdedieu, au joli *Palikao II* de M. Sylla Eustache, et aux deux médailles de M. Ovide Yencesse, l'une, le *Baiser de paix*, copiée d'un dessin de Carrière et dédiée aux sauveteurs des mineurs ensevelis par la catastrophe de Courrières, l'autre, la *Grappe*, souriante et aimable, dédiée aux vignerons de la Côte-d'Or.

Les portraits sont pour la plupart meilleurs que les allégories. Nous retrouvons encore M. Yencesse parmi les portraitistes : son *Edme Piot* est étudié avec intelligence et précision et est modelé avec une touche très douce et très enveloppante. Aussi loin que possible de M. Yencesse, qui est un poète intime, se tient M. Charpentier, naturaliste robuste ; son *Dr Paul Segond* est un puissant portrait ; au revers de cette plaquette il a gravé, non pas une allégorie, mais le tableau observé avec la franchise la plus nue, d'une opération chirurgicale : le cadre étroit d'une médaille admet difficilement un tel tableau réel comme la vie, et pourtant M. Charpentier réussit par l'intransigeance même de sa sincérité à animer cette scène, purement et simplement exacte, dans la dureté du bronze. Le portrait de M. Émile Combes par M. L. Deschamps est d'une sincérité pareille. M. G. Dupré nous a donné deux portraits de Mistral, exacts, mais qui manquent d'esprit et de vie. Enfin, deux maîtres, M. Chaplain et M. Roty, ont gravé avec leur maîtrise coutumière l'un la belle effigie du Dr Pozzi, l'autre celle, si nette et si fière, du peintre Jules Lefebvre.

J. F.



M. le Professeur Samuel Pozzi, membre de l'Académie de Médecine, a donné récemment au Cabinet des Médailles un bel exemplaire en argent du *modèle* de sa médaille, gravée en 1906 par le maître J.-C. Chaplain. Au droit apparaît de profil un buste du Dr Pozzi, drapé à grands plis dans sa robe de professeur, la tête un peu relevée, le regard fixe et grave. Au revers, l'artiste a gravé une belle figure allégorique de la Science, couronnée de lauriers, qui attire contre son sein une femme nue aux yeux effrayés, qu'elle défend contre la Mort, dressée de l'autre côté, debout et menaçante sous son long suaire.



Dans sa séance du 16 décembre, la Chambre des députés, en discutant le budget, a adopté l'article suivant :

« Il sera déposé, tant à la Bibliothèque nationale qu'au Musée monétaire, deux exemplaires de chaque type nouveau de monnaie nationale et deux exemplaires en bronze de chaque médaille nouvelle frappée à la Monnaie. Toute personne autorisée à frapper des médailles en dehors de la Monnaie, devra déposer deux exemplaires en bronze de chaque médaille nouvelle à la Bibliothèque nationale et au Musée monétaire, dans le délai de quarante jours après la première frappe, sous peine de 100 francs d'amende par infraction dûment constatée. »

Jusqu'ici, par une anomalie fâcheuse, les nouvelles monnaies n'étaient pas déposées au Cabinet des Médailles, comme si elles ne devaient pas devenir pour nos descendants objet d'étude, et d'autre part, la suppression du monopole de la Monnaie pour la frappe des médailles tendait à priver notre collection de beaucoup de pièces. C'est dire que la disposition législative nouvelle, dont nous empruntons les termes au *Journal des Arts*, comble une véritable lacune.



La collection Bachofen von Echt, riche collection de monnaies romaines et de médaillons, est entrée par voie de donation au Cabinet de Vienne. Le catalogue, dressé il y a trois ans déjà par le colonel Voetter, comprend, avec 45 planches, la description de 2809 numéros, parmi lesquels des pièces d'une conservation hors ligne ; au nombre des pièces rares, signaler celles qui proviennent des récentes trouvailles d'Égypte et deux barres d'or romaines qui furent trouvées, en 1887, en Transylvanie.

(*Monatsblatt* de Vienne.)



Un vol important a été commis au musée historique de la Chaux-de-Fonds (Suisse). Des cambrioleurs ont réussi à s'emparer notamment d'une double pistole de Marie de Nemours datant de 1694, pièce introuvable aujourd'hui, d'une pistole de Frédéric Ier, de 1713, d'une double couronne d'or du canton de Zurich et d'environ quarante autres pièces, la plupart en or, représentant une valeur de 15.000 francs.



VARIA

Numismatique bénédictine. — Un important ouvrage de numismatique est en cours de publication à Rome, concernant l'histoire des croix et des médailles de saint Benoît. Le 1er fascicule du premier volume, qui a seul paru, comporte XXV planches in-folio et la reproduction en phototypie de 112 pièces diverses. L'ouvrage complet comprendra quatre volumes ; trois de planches et un seul de texte. L'auteur est un Français, l'abbé J. Corbierre.



Le 45e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira en 1907 à Montpellier le mardi 2 avril ; il durera jusqu'au 5 inclusivement.



Le Congrès de la *Fédération archéologique et historique de Belgique* s'ouvrira cette année à Gand, le 2 août. Les demandes d'adhésion doivent être adressées dès maintenant à M. Paul Bergmans, secrétaire, rue de la Forge, 49, à Gand.



Un lecteur de la *Numismatic Circular* (1906, p. 9227) a raconté à ce journal l'anecdote suivante : Comme il passait à Hyères, l'île renommée de notre littoral méditerranéen, un homme du pays lui offrit une monnaie, disant : « Voilà, Monsieur, une pièce de valeur. Elle est d'un ancien roi d'Hyères, installé par Napoléon Ier. » Or c'est une monnaie qui porte : *Ferdinandus II Dei Gratia Rex* et au revers : *Regni Vtr. Sic. et Hier.* !

A. D.



CORRESPONDANCE

A MM. les Directeurs de la Revue numismatique.

MM. les Directeurs,

Je m'occupe, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, de la pièce de Bituit au sujet de laquelle vous avez bien voulu publier mon étude dans le dernier numéro de la *Revue*. Au moment de reproduire le dessin qui

accompagnait mon article, je m'aperçois que par erreur, par suite sans doute d'une défectuosité de l'empreinte communiquée, le lion y est représenté battant l'air de sa queue, tandis qu'il devrait l'avoir pendante comme je l'indique dans la description. L'examen de la pièce ne laisse là-dessus aucune incertitude. D'ailleurs, sur toutes les pièces de Bituit le lion a la queue pendante; sur celles de Riganticos[1], elle est au contraire toujours en l'air ; Caiantolos a employé le lion dans les deux attitudes. Je me suis jadis servi de ce détail pour classer ces monnaies. Logiquement en effet les pièces de Caiantolos devraient, d'après cela, se placer entre celles des deux autres chefs. Cependant leur style, la légende au génitif, l'emploi de l'Ω ancien et du Σ carré contredisent ce classement. Les monnaies de Caiantolos, sinon celles d'un quatrième chef *Amytos* sur lesquelles on a pareillement employé le Σ carré, sont les plus anciennes; celles de Bituit viennent après, les plus récentes, dans tous les cas, étant celles de Riganticos. C'est ce que je développe dans mon nouvel article. L'attitude du lion joue un rôle moins important dans ce classement, mais il y a lieu cependant de discuter la valeur de ce détail; c'est pourquoi j'ai cru devoir rectifier l'erreur qui s'était glissée dans la *Revue*.

Agréez, je vous prie, MM. les Directeurs, etc.

G. AMARDEL.

*
* *

NÉCROLOGIE

MAURICE DE VIENNE

Maurice de Vienne, officier de la Légion d'honneur, mort à Nancy, le 26 janvier 1907, était né le 4 juillet 1846. Après avoir fait de brillantes études à Nancy, sa ville natale, il entra à l'École Polytechnique lorsqu'il eut dix-huit ans. Il en sortit comme sous-lieutenant d'artillerie, et prit part à la guerre de 1870-71. C'est seulement lorsqu'il fut devenu capitaine que, sans cesser de faire d'intéressantes conférences militaires aux officiers de sa garnison, il se sentit porté à étudier les questions de numismatique pour lesquelles sa parfaite connaissance des mathématiques devait lui assurer une maîtrise incontestée. L'influence d'un maître regretté, Anatole de Barthélemy, commença sans doute à s'exercer à cette époque, sur Maurice de Vienne, qui n'oublia jamais le chemin du cabinet de la rue d'Anjou, où j'eus le plaisir de le rencontrer, à diverses reprises, depuis 1888.

Après avoir été membre correspondant de l'Académie de Stanislas à Nancy, il en devint membre titulaire en 1891 ; puis ayant changé de garnison, il quitta Nancy pour Dijon où il fut reçu membre de l'Acadé-

1. Ou Briganticos. Voy. ci-contre, p. 101. L'exemplaire publié par M. Frœhner est d'ailleurs trop fruste pour fournir lui-même un témoignage; mais on en peut trouver dans le catalogue Muret-de la Tour et dans le *Traité* de M. Blanchet.

mie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, en 1898. Il revint la même année, commander la direction d'artillerie de Toul et y fut nommé colonel, grade auquel son âge et ses services auraient dû le faire parvenir quelques années plus tôt. Déplacé encore une fois et envoyé à Maubeuge, Maurice de Vienne, qui ressentait déjà les faiblesses d'une santé trop longtemps sacrifiée au service de la France, donna sa démission et vint se retirer à Nancy.

L'œuvre numismatique de Maurice de Vienne n'est pas aussi considérable qu'on aurait pu l'attendre s'il n'eût été enlevé prématurément, au moment où, dans la retraite, il allait sans doute approfondir les sujets qu'il connaissait déjà si bien. Voici une liste à peu près complète de ses travaux numismatiques :

Origines de la livre d'argent, unité monétaire. Paris, Picard, 1887, in-8°.

Établissement et affaiblissement de la livre de compte. Rev. numism., 1888, p. 84-120.

A propos du dernier article de M. Cocheteux. Rev. belge de num., 1888, p. 580-584.

Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires. Mém. de l'Académie de Stanislas, 1890 (compte rendu dans *Rev. num.*, 1892, p. 414-416).

Des anciens prix et des difficultés inhérentes à leur évaluation actuelle. Mém. de l'Académie de Stanislas, 1891 (compte rendu dans *Rev. num.*, 1892, p. 101).

A propos des articles de MM. de Marchéville et Blancard sur le rapport de l'or à l'argent au temps de saint Louis. Annuaire de la Soc. de num., 1891, 317-337.

Des transformations successives du sou. Rev. num., 1891, p. 433-446.

Résumé historique de la monnaie espagnole. Rev. num., 1893, p. 358-384.

De l'usurpation dans le monnayage féodal. Mém. Acad. de Stanislas, 1894 (compte rendu dans *Rev. num.*, 1895, 126-128).

De la prétendue livre de Charlemagne. Annuaire Soc. num., 1896, p. 13-45.

La livre de Parisis et la livre de Tournois. Ibid., 1896, p. 293 et 425.

Fin du monnayage féodal en France ; monnaies des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Nancy, 1897.

Évaluation en monnaie tournois des redevances des églises de France à l'église de Rome, sous Philippe le Bel. Rev. num., 1898, p. 488-506.

Eclaircissements sur les monnaies d'Alphonse X de Castille. Rev. num., 1899, p. 88-101, 220-234.

Maurice de Vienne laisse plusieurs fils dont l'aîné est lieutenant au 31e régiment de dragons et dont un autre est sous-lieutenant au 39e régiment d'artillerie. Souhaitons que le nom de la famille de Vienne reste activement dans la Science comme il reste dans l'Armée !

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

Corolla numismatica. Numismatic essays in honour of Barclay V. Head. Un vol. in-4° de XVI-386 pages et 18 pl., Londres, 1906.

Le 1er novembre 1906, dans la salle de réunion du British Museum, sous la présidence de Sir John Evans, cette belle publication a été offerte au Dr Barclay V. Head par un comité de numismates : en juin 1906, M. B. V. Head, conservateur du Cabinet des Médailles de Londres, avait pris sa retraite, après quarante-trois années de services; ce comité international a pensé qu'il ne saurait mieux rendre hommage à l'admirable carrière de l'auteur de l'*Historia numorum* qu'en lui dédiant cet ouvrage de pure science.

La *Corolla numismatica* est composée de trente opuscules extrêmement variés par leurs sujets et par les méthodes que l'érudition y prend tour à tour : outre l'intérêt que chaque étude offre par elle-même, le volume possède donc ce rare avantage de présenter en raccourci une sorte de tableau complet de la science numismatique en 1906. Si une autre mosaïque du même genre avait été composée en 1864, à l'époque où M. Barclay V. Head commençait sa carrière, il serait curieux d'opposer les deux ouvrages l'un à l'autre, de noter les progrès que la science a faits de l'un à l'autre et les profits qu'elle a recueillis des travaux mêmes de l'éminent conservateur du Cabinet des Médailles de Londres.

Il serait impossible de rendre compte avec un peu de netteté de la *Corolla numismatica* par une brève appréciation d'ensemble. Je me contenterai d'énumérer les diverses dissertations dont elle se com-

pose : ce compte rendu ne sera donc qu'un rapide sommaire ; mais le livre est déjà trop connu des numismates pour qu'il leur soit malaisé de se reporter à chacun des opuscules qui les intéressent plus spécialement.

M. Babelon publie une curieuse obole aux types athéniens où on lit l'inscription HIΠ : c'est là, sans aucun doute, une monnaie frappée au nom du pisistratide Hippias, et M. Babelon suppose qu'elle fut émise après son expulsion d'Athènes dans une ville de la Chersonnèse de Thrace qui prit parti pour lui.

M. Adrien Blanchet étudie d'après les monnaies de Massalia le culte que cette ville rendait à Minerve, et contredit avec de puissants arguments l'opinion de M. C. Jullian selon qui la Minerve marseillaise se confondait avec Diane d'Éphèse.

M. Heinrich Dressel recherche sur un médaillon d'Hadrien, conservé au Musée de Vienne, l'image du temple élevé à la mémoire divinisée de Matidie, nièce de Trajan et mère de Sabine.

Sir John Evans publie un *aureus* inédit de Pescennius Niger (de sa collection) ; on sait l'insigne rareté des monnaies d'or de Pescennius Niger : celle-ci porte au revers la légende ROMAE·AETERNAE et, comme type, la Fortune assise, le pied posé sur une proue de vaisseau.

M. H. B. Earle Fox étudie le premier monnayage de la Grèce d'Europe qu'il ne croit pas antérieur aux dernières années du VIIe siècle ; après avoir proposé un classement chronologique des *tortues* d'Égine, il aborde la question si controversée des origines de la monnaie d'Athènes et refuse d'admettre avec M. Babelon que les pièces primitives aux types de la roue ou de l'osselet, autrefois attribuées à l'Eubée, soient les premières monnaies attiques, émises avant la réforme de Solon. Mais il n'appuie sa théorie que sur des arguments métrologiques trop incertains peut-être pour convaincre et réconcilier tous ceux qui ont agité le même problème.

M. Hans von Fritze consacre quinze pages aux monnaies autonomes de Pergame, après Alexandre le Grand, et en établit la chronologie.

M. le colonel Allotte de la Fuÿe traite la question jusqu'ici obscure de la numismatique de la Perside, après Alexandre le Grand, pendant la période mal connue où la Perse propre végéta à côté des Séleucides et des Parthes grandissants, jusqu'à ce qu'elle fût absorbée dans l'empire sassanide (225 après J.-C.). M. Allotte de la Fuÿe a déchiffré avec une patience et une science remarquables les légendes confuses de ces monnaies de la Perside, et il en propose un classement que l'on ne

pourra préciser davantage que si les fouilles de la Mission Morgan mettent au jour de nouvelles séries de pièces datant de cette période.

M. Ettore Gabrici publie des médailles inédites du Musée de Naples.

M. Percy Gardner recherche sur des monnaies de Patras et de Magnésie les figurations de deux statues célèbres, l'Artémis Laphria, de Menaichmos et Soidas de Naupacte (vers 500-450), et le Thémistocle élevé, peu après la mort du vainqueur de Salamine, sur l'agora de Magnésie d'Ionie.

M. H. A. Grueber, qui consacre une importante monographie au monnayage de Luceria, y discute les questions encore confuses des systèmes pondéraux italiotes.

M. E. J. Haeberlin étudie le type de la déesse Rome sur les monnaies de la République romaine et sur les pièces de la série dite romano-campanienne.

M. G. F. Hill publie un curieux petit bronze d'Asina, cité d'origine dryope et située sur la côte ouest du golfe de Messène : Pausanias dit avoir vu dans cette cité, fière de son origine pélasgique, une statue de Dryops, ancêtre de la race dryope, et c'est justement cette image, désignée par la légende à peu près certaine [Δ]PVOΨ, que M. Hill retrouve sur la monnaie du second siècle avant notre ère qu'il étudie ici. Cette représentation de Dryops évoque directement le souvenir de la stèle de Chrysapha : on juge donc de l'intérêt que présente cette petite monnaie qui jusqu'ici avait passé inaperçue, quoiqu'elle fût entrée au British Museum dès 1816.

M. Imhoof-Blumer a écrit trois brèves mais substantielles notices sur quelques monnaies grecques, et M. Christian Jörgensen une dizaine de pages sur les plus anciennes monnaies de Thurium, où il a occasion de reparler de l'initiale Φ qu'on lit sur plusieurs séries de pièces de l'Italie méridionale et généralement expliquée comme une signature d'artiste.

M. G. Macdonald reparle de la fabrication des monnaies antiques et de la façon dont les coins étaient fixés au cours de la frappe.

M. le commandant R. Mowat, fidèle à l'étude des contremarques, publie des pièces de Sidé frappées de contremarques inédites, et développe les théories qu'il a déjà émises ici même sur le rôle des contremarques dans le monnayage de l'Asie Mineure.

M. C. Oman tente un classement chronologique des pièces de Corinthe entre 450 et 390.

A M. Paul Perdrizet l'on doit une excellente étude sur Nicopolis ad Maestum dont il a du reste visité l'emplacement et relevé les inscriptions : cette étude précise et claire prouverait, si la preuve restait à

faire, combien la numismatique même bénéficie d'une telle connaissance des lieux où les ateliers monétaires ont fonctionné.

M. B. Pick parle des *néocories* d'Éphèse et M. Rapson nous conduit à l'autre bout de l'Asie grecque dans les royaumes grecs de l'Inde, dont il étudie le monnayage au temps de Straton I[er] et de Straton II, qui ont régné dans la vallée du Kaboul.

M. Kurt Regling commente la monnaie de Charaspès que M. Babelon avait placée parmi les pièces des rois d'Arménie et dont un second exemplaire avait été attribué fautivement par M. Tacchela à un Adraspe, dynaste scythe (?). M. Regling démontre que cet obscur Charaspès doit être définitivement considéré comme un roi de la région du bas Danube.

M. Théodore Reinach consacre son article aux monnaies thessaliennes, frappées vers l'époque d'Hadrien, qui portent le nom et la tête d'Achille.

M. Sambon tente de dater quelques intailles italiotes par des comparaisons avec les monnaies.

M. Svoronos publie un très curieux coin de revers d'un tétradrachme athénien d'ancien style : ce coin confirme absolument les hypothèses de M. de Villenoisy, reprises par M. Babelon dans son *Traité*, sur la place du coin du revers dans la fabrication des monnaies antiques.

M. Hermann Weber décrit quelques bonnes monnaies grecques de Macédoine, de Thessalie, d'Acarnanie et d'Asie Mineure qui sont dans sa collection.

M. Weil demande aux monnaies de Magnésie frappées sous Thémistocle et dont on connaît trois variétés ce qu'elles nous apprennent du gouvernement de Thémistocle dans cette ville.

M. Willers étudie les émissions de monnaies d'or faites par les Romains en 209 avant J.-C., après leur victoire sur Annibal.

M. Warwick Wroth nous reporte à l'autre extrémité de l'histoire romaine : il donne de la numismatique byzantine une vue d'ensemble intéressante et judicieuse.

Enfin M. Arthur J. Evans et M. Hugo Gaebler terminent le volume, le second par une notice sur le médaillier de la reine Christine, le premier par une très curieuse étude qui nous mène, non pas à la conclusion, mais à l'origine même de l'histoire de la monnaie antique dont il trouve les prototypes dans les anneaux d'or de Mycènes, les poids primitifs de la Crète et de Cypre (pierres sculptées, cylindres ou disques de diorite et de stéatite), les barres d'or, les lingots et les flans d'argent trouvés à Cnosse. Le caractère pondéral et même monétaire

de ces monuments semble bien prouvé par l'étude de M. Arthur Evans, et il est particulièrement suggestif de fermer ce beau volume, si riche et si varié, par ces pages qui nous évoquent l'origine même de notre vie économique se dégageant peu à peu de l'obscur brouillard du passé où elle s'est cachée si longtemps.

Jean de Foville.



Regling (Kurt). *Terina (Sechsundsechzigstes Programm zum Winckelmannsfeste der archæologischen Gesellschaft zu Berlin)*. Un vol. in-4° de 81 pages et 3 planches. Berlin, 1906.

Rien n'est plus précieux pour les études numismatiques, avec les grands recueils pareils à ceux que MM. Babelon et Th. Reinach publient pour l'Asie Mineure, que les monographies semblables à celle que M. Regling nous donne aujourd'hui, car ce sont encore de ces juxtapositions précises et consciencieuses de toutes les pièces connues d'une même cité que les numismates peuvent tirer le plus de données historiques et le moins d'hypothèses inutiles. D'ailleurs, peu de villes grecques pouvaient tenter davantage un savant épris de l'art antique que cette Térina, si prospère au ve siècle, dont les monnaies comptent parmi les joyaux les plus délicats de nos médailliers : qui ne connaît en effet et qui n'aime ses fins statères où l'on voit un divin profil de jeune vierge hellène et cette petite Victoire, riante et joueuse, qui s'amuse avec sa couronne, sa balle ou sa colombe, et semble encore toute légère et frissonnante d'avoir traversé l'azur ?

M. Kurt Regling a étudié tous les exemplaires connus de cet art raffiné avec beaucoup d'érudition et de sens critique. On lui reprocherait plutôt l'excès de la minutie que la négligence, car il ne se contente pas de signaler toutes les variantes du même type : il a voulu recenser toutes les pièces même identiques que possèdent les musées et les collections privées. Et cela est à la vérité d'un médiocre intérêt.

Le classement chronologique de M. Regling est, je crois, extrêmement exact. On sait que sur certaines monnaies de Térina apparaît la lettre Φ, et sur d'autres, un peu moins anciennes, la lettre Γ. M. Reginald Stuart Poole (*Num. Chron.*, 1883, p. 271) y a vu des initiales de graveurs monétaires : M. Regling adopte cette conjecture et l'appuie sur des observations et des arguments nombreux ; et, en effet, le style des différentes pièces portant la même initiale est trop évidemment toujours le même pour qu'il y ait lieu de repousser cette hypothèse.

Les pièces du graveur qui signe Γ se rangeant en trois types différents, M. Regling veut distinguer trois manières dans son style et croit pouvoir en classer la succession ; distinction qui paraît au premier abord bien subtile, mais que rendent toutefois probable les différences épigraphiques que l'on observe d'un groupe de pièces à l'autre ; en effet, sur certaines pièces de la première manière, la légende se lit de droite à gauche, ce qui est un archaïsme, et sur de rares exemplaires de la troisième manière le génitif ΤΕΡΙΝΑΙΩΝ remplace le génitif ΤΕΡΙΝΑΙΟΝ qu'on lit sur les monnaies du ve siècle. L'argument épigraphique corrobore ici l'argument de *style*, moins universellement persuasif. C'est là une démonstration ingénieuse et élégante.

La déesse dont le pur visage et le beau corps souple et ailé ornent les statères de Térina est-elle bien la Victoire, ou une des autres déesses ailées, si nombreuses dans le panthéon gréco-italique? M. Regling discute la question abondamment et savamment, et je renvoie le lecteur à son attachante dissertation : il en ressort que la jolie déesse est certainement la Victoire, patronne de la cité.

Souhaitons que nombre d'autres villes grecques trouvent parmi les numismates des historiographes aussi sûrs que M. Kurt Regling. La science ne ferait qu'y gagner.

J. DE FOVILLE.



HEAD (B. V.). *A Catalogue of the greek coins in the British Museum. Phrygia.* CVI et 492 p., 1 carte et LIII pl. Londres, 1906, in-8°.

Le nouveau catalogue des monnaies grecques du British Museum marque une date importante à plusieurs points de vue. D'abord, il est le dernier que nous devions attendre de la plume de l'éminent conservateur, M. Head, qui vient de résilier avec les regrets de tous ses fonctions directoriales ; ensuite il clôt la liste des catalogues de l'Asie-Mineure, avec le n° XXV dans la série générale commencée en 1873. Ce volume concerne la partie est de la province romaine d'Asie, contrée généralement connue sous le nom de Phrygie. A l'inverse de la Lydie qui, avant d'être conquise par Alexandre, avait connu la monarchie de Crésus et qui peut revendiquer (suivant certaines théories) des monnaies d'électrum ou la frappe des dariques, la Phrygie offre un monnayage parfaitement délimité et homogène, qui paraît au plus tôt vers 190, date de la défaite d'Antiochus, sous le protectorat des rois de Pergame et bientôt après des Romains. Les monnaies

d'argent sont les cistophores et les tétradrachmes ou drachmes du système cistophorique; seuls, les dynastes de Cibyra en frappèrent quelques autres jusqu'à l'an 84 av. J.-C.; les monnaies de bronze municipales se divisent en monnaies autonomes du second et du premier siècle, impériales et pseudo-autonomes[1] (époque impériale, sans nom d'empereur).

Aucun chef-d'œuvre artistique n'est à signaler dans ces séries, mais l'intérêt est grand des représentations très variées qu'elles nous offrent. Voici quelques types dont la rareté et l'originalité m'ont frappé: — à Acmonia : cavalier franchissant un fleuve et abordant à une rive où sont deux femmes avec un aigle qui vole (*Inv. de la Coll. Wadd.*, 5536. M. Head y voit un mythe de fondation de ville); — à Aezani : le Rhyndacus couché tenant sur sa main l'enfant Ploutos; — à Amorium : Rhéa assise devant un autel au-dessus duquel vole un aigle et tournant la tête vers Zeus enfant qui la regarde, assis à côté d'elle (*Inv. Wadd.*, 5627, sans noms de divinités). M. Head aurait pu nous dire que nous trouvons dans Imhoof-Blumer, *Klein-asiat. Münzen*, p. 201, les raisons de cette identification; — à Apamée : Marsyas regardant avec étonnement Athéna qui joue de la flûte; — à Cibyra : le buste d'Ino-Leucothea; — à Cotiæum : lions traînant Cybèle et promenant sur leur tête une table des jeux; — à Dionysopolis : la tête de Zeus ΠΟΤΗΟϹ, épithète inédite; — à Laodicée : Gé et Thalassa portant une statue de Caracalla (médaillon); — à Prymnessus : l'Équité assise, son trône supporté par deux Victoires volant, et à l'exergue, face l'un à l'autre, deux Eros à cheval sur un hippocampe; — à Stectorium : le héros Mygdon identifié d'après Pausanias (*Inv. Wadd.*, 6505, sous la dénomination d'Arès); — à Téménothyres (*alias*, Lydie) : figure mâle à quatre bras, tenant une dague, une torche et un arc.

Passons au médaillon de Téménothyres nº 12, à l'image du Sénat et du temps de Philippe, dont le Cabinet de France possède un exemplaire (ci-contre, vignette de droite). Mionnet l'avait décrit : « Hercule tenant de la main gauche sa massue et la peau de lion, s'avançant à gauche vers une colonne surmontée de la statue de Pallas, et brûlant avec une longue torche les têtes de l'hydre[2]. » M. Head renonce à cette interprétation que rien ne justifie et propose de reconnaître Eros fuyant devant Héraclès.

1. Je préfère cette expression à celle de *quasi autonomes*, qui est un mot hybride.

2. Mionnet, *Descr.*, t. IV (Lydie), p. 147, nº 837. — G. Macdonald, *Cat. Hunter*, t. II, nº 494.

L'exemplaire nouveau de la collection Pozzi, que l'éminent professeur a bien voulu nous communiquer (vignette de gauche), ne laisse aucun doute à cet égard. Mais comment reconstituer la scène ? Le jeune dieu a profité du sommeil d'Héraclès pour attacher un lien à sa jambe ; il vient de se réveiller et poursuit Eros qui, sans lâcher la corde, tourne autour d'une colonne pour éviter sa colère, tandis qu'avec une torche il cherche à lui brûler les ailes. Voilà du moins ce que nous devons supposer pour justifier la description de M. Head : *a small winged Eros pulls a taut rope apparently attached to the right leg of Heracles.*





Nous hésitons à suivre M. Head sur ce terrain[1]. La scène ainsi présentée a je ne sais quoi de bizarre, de forcé ; la corde est figurée, dit-on, par cette ligne qui, partant d'Eros, passe derrière la colonne et aboutit à la jambe d'Héraclès, mais on ne la voit pas s'enrouler autour comme il faudrait ; puis, cette corde serait raide comme une barre, tandis que, sur une monnaie d'Héracléopolis du Pont par exemple, où Héraclès traîne Cerbère à la lumière, le graveur a figuré plus justement pareil objet par un grènetis [2] ; enfin il me semble voir, sur l'exemplaire Pozzi notamment, une solution de continuité entre la prétendue corde et la jambe du héros. Mes collègues du Cabinet des Médailles ont eu les mêmes doutes, et nous sommes d'avis que ce qu'Éros emporte dans sa fuite est sa propre torche, à laquelle s'oppose la torche brandie par le terrible Héraclès. Moitié badin, moitié colère, celui-ci poursuit le jeune dieu qui l'a taquiné ; c'est, suivant la remarque du Prof. Pozzi, une réédition de la fable du Lion et du Moucheron ; c'est une contre-

1. Cf. à ce sujet, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1906.
2. E. Babelon et Th. Reinach, *Rec. gén des m. de l'Asie-Min.*, pl. XV, fig. 3.

partie amusante aux scènes nombreuses qui représentent l'Amour vainqueur d'Hercule, et un chapitre à ajouter à l'étude numismatique du Dr Riggauer, *Eros auf Münzen*[1].

Nous ignorons à quel propos le graveur de Téménothyres a choisi pareil sujet. Sans doute, il fait allusion à une légende de l'histoire de cette ville, que nous ignorons : Héraclès paraît souvent dans la numismatique de Téménothyres, mais c'est la fable des Hespérides qui est surtout représentée. La figure qui surmonte ici la colonne s'appuie sur une lance ou sur une torche, et la draperie de ses jambes fait reconnaître une femme ; ce n'est donc pas le héros éponyme Téménos, et ce n'est pas davantage la divinité topique de Téménothyres qui, à en juger par les monnaies d'alliance, était le dieu Mên. Quelle raison aurions-nous de nous prononcer pour Déméter ? D'ailleurs la grosseur de la tête décèle le casque, et il nous semble distinguer à gauche la courbure du bouclier : nous sommes donc bien en face de Pallas ; cette divinité apparaît souvent, sans autre raison, comme spectatrice des épisodes de la vie d'Héraclès : on en trouve de nombreux exemples sur les vases peints.

Revenons au catalogue du British Museum. Les noms de magistrat, avec ou sans légende complémentaire, sont nombreux sur les monnaies de Phrygie ; ils donnent à M. Head l'occasion de retracer en tête du volume, avec toute la sûreté de son érudition, l'origine et le caractère des diverses émissions de ces villes grecques, ainsi que de rectifier diverses lectures. Tel est l'intérêt du nouveau catalogue. Après les répertoires des collections Waddington et Imhoof-Blumer, nous avons là pour la Phrygie une troisième publication qui permettra d'attendre patiemment l'apparition du *Corpus* ou recueil général.

A. Dieudonné.



Merlin (A.). *Les revers monétaires de l'empereur Nerva* (18 sept. 96-27 janv. 98). Thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. — Paris, A. Fontemoing, 1906, in-8°, 153 p., 1 pl.

M. Alf. Merlin annonce qu'il « n'a pas la prétention d'écrire ici une histoire du règne de Nerva, ni même un exposé complet de la numismatique de ce prince ». Il s'est « simplement proposé de rechercher

1. *Zeitschrift für Numismatik*, t. VIII, 1881, p. 71 et suiv.

quelle lumière les types et les légendes monétaires pouvaient jeter sur le gouvernement de cet empereur ». Le premier chapitre concerne les monnaies relatives à la personne de Nerva, le second à son programme politique, le troisième les monnaies commémorant des mesures de son gouvernement. Le second chapitre est le plus original : Nerva arrive au pouvoir après l'assassinat de Domitien ; élu du Sénat, son avènement marque une réaction contre les excès du despotisme impérial, et c'est à la période d'agitation républicaine qui suivit la mort de Néron que ce règne peut être comparé ; comme Vespasien, fondateur de la dynastie flavienne, Nerva, le premier des Antonins, use du pouvoir avec ménagement, et la nouvelle dynastie qui devait produire dans Caracalla un second Domitien commence comme la première. Aussi voit-on reparaître les types et légendes monétaires du mouvement postnéronien : *Libertas*, *Fortuna populi romani*, *Roma renascens*, autant de formules révélatrices de la tendance du prince à flatter l'aristocratie républicaine, à lui faire sa part dans l'œuvre administrative, à lui rendre son prestige. M. Merlin fait ressortir toutes ces nuances. Par exemple, on a dit que la réouverture de l'atelier sénatorial incendié avait concordé avec la création par Domitien de la légende *Moneta Aug(usti)* [1], devise absolutiste dont l'apparition en cette circonstance s'explique mal : mais le retour au type de l'*Aequitas*, associé à cette légende par Nerva, symboliserait une espèce de compromis, dont M. Merlin explique le détail avec un peu trop d'ingéniosité peut-être, en tout cas avec beaucoup de finesse.

Dans la seconde partie, l'auteur parle des monnaies qui furent frappées hors de Rome. Nous regretterons qu'il ait cru devoir conserver pour cette révision l'ordre d'Eckhel et de Mionnet. Certes, pareil classement est indispensable à un *Corpus* ou à une collection d'ensemble, et le peu de rapport de la plupart des types ici énumérés avec la personne ou le gouvernement de Nerva serait un argument de plus contre ceux qui, voulant revenir sur un progrès acquis, songent à faire prédominer dans les impériales grecques le classement par règnes ; mais ici le titre même de son ouvrage n'aurait-il pas dû inciter M. Merlin à diviser autrement la numismatique grecque de Nerva : 1° Types de caractère romain, empruntés à la métropole ; — 2° Types locaux ? C'est de l'auteur que nous tenons ce groupement, mais il fallait, selon nous, lui subordonner l'ordre des villes. Ou encore, envisageant l'histoire monétaire de Nerva, on pourrait diviser le sujet comme suit : 1° Monnaies sénatoriales

1. R. Mowat, *Congrès de numismatique de 1900. Procès-verbaux et Mémoires*, p. 225.

frappées à Antioche, qui constituent un supplément de monnayage romain ; — 2° Monnaies d'argent frappées pour une circulation étendue, à Césarée de Cappadoce, à Antioche ; — 3° Monnaies locales à légendes latines pour les colonies, à légendes grecques pour les autres villes.

Quoi qu'il en soit, M. Merlin, qui a dit de fort bonnes choses sur le monnayage de la succursale de l'atelier sénatorial établie à Antioche, a eu tort de nommer cette ville parmi les *colonies*, puisque Antioche ne devint colonie romaine que sous Élagabale, et que l'idée même d'un monnayage sénatorial de caractère universel est toute autre que celle d'un monnayage colonial. Le grand nombre de monnaies alors émises à Antioche dans ces conditions est un des indices que fait ressortir M. Merlin à l'appui de la thèse d'une sorte de résurrection du Sénat, qu'il a si brillamment soutenue [1].

A. Dieudonné.



Halil Edhem. *Catalogue des monnaies musulmanes du Musée impérial ottoman*, Ve partie. — *Sceaux en plomb arabes, arabo-byzantins et ottomans.* Constantinople, imp. Mahmoud Bey, 1904 (*en langue turque*).

Le cinquième volume du Catalogue des monnaies musulmanes du Musée impérial ottoman est réservé à la description des sceaux dont les inscriptions forment un supplément peu connu de la numismatique musulmane.

Ces petits monuments sont assez rares : M. Casanova en a publié un certain nombre provenant des collections Schlumberger, Clermont-Ganneau, Drouin et de celle du Musée d'Iéna ; il les a divisés en deux classes : les sceaux purement arabes et les sceaux arabo-byzantins, dont quelques-uns figurent dans la *Sigillographie byzantine* de M. Schlumberger. Halil Edhem a suivi cette classification, en y ajoutant une troisième classe, celle des sceaux ottomans. Les monuments décrits se répartissent comme il suit :

Sceaux arabes : khalifes Abassides, 9 ; Idjlites, 18 ; Bouïdes, 1 ; Kakweïdes, 1 ; divers et incertains, 11.

Sceaux arabo-byzantins : 15.

Sceaux ottomans : 25.

1. On sait que M. Merlin a corrigé récemment une de ses assertions (voy. *Rev. num.*, 1906, p. 298). — P. 106, *Linus* est une faute d'impression pour *Lunus*. — P. 103. Cette pièce ne rentre pas dans l'échelle des espèces monétaires de Césarée de Cappadoce.

Ce nouveau catalogue, qui donne pour chaque sceau une description minutieuse, un dessin d'une rare perfection et de nombreuses indications historiques, constitue un recueil documentaire précieux, qui fait le plus grand honneur à son auteur et à la direction générale du Musée impérial ottoman ; nous ne pouvons que regretter qu'une édition française n'ait pas été publiée.

Allotte de la Fuÿe.



Raimbault (Maurice). *Sur le denier arlésien à l'***I**. Aix, 1906, gr. in-8°, 11 p., 2 fig. Extrait des *Annales de la Société d'études provençales.*

M. Raimbault, qui apporte, dans l'examen des monnaies de sa région, une critique exercée jointe à une grande connaissance des documents inédits, a communiqué, en 1906, au Congrès des Sociétés savantes, une étude qu'il vient de publier dans une revue peu consultée par les numismates.

Cartier attribuait à Ithier, archevêque d'Arles († 978), un denier portant un **I** entre deux besants dans le champ, pièce qui est certainement du XIIe siècle. Blancard vit dans cette lettre l'initiale du roi Ildefonse II, qui aurait été co-seigneur d'Arles.

M. Raimbault fait remarquer avec raison qu'il est singulier de ne point trouver le titre *Rex Aragone* ou un autre du même genre. De plus, le denier présente les légendes *Arela Civit* et *Stephani.* Or le mot *civitas* s'applique au diocèse et non à la seule ville d'Arles. D'ailleurs, un archevêque d'Arles, qui occupa le siège d'Arles de 1191 à 1202, portait le nom d'Imbert d'Aiguières et l'on rencontre pour son nom, la forme *Imbertus*, aussi bien que celle d'*Ymbertus.* M. Raimbault trouve deux raisons pour qu'Imbert ait adopté sur cette monnaie un I comme initiale de son nom : D'abord la simplification de la gravure ; ensuite l'intention de créer un type analogue à celui de la monnaie melgorienne. En effet une charte de mai 1194, signalée à l'auteur par M. G. de Manteyer, fait mention d'une somme de *m. solidis monete que valebat melgorienses.* D'autre part, les besants constituaient les armoiries de la famille d'Aiguières ; il est donc naturel de les voir à côté de l'initiale de l'archevêque. Enfin les actes publiés par Albanès prouvent que saint Étienne est nommé aussi souvent que saint Trophime, comme patron de la cathédrale.

Il n'y a qu'à féliciter M. Raimbault de l'heureuse attribution qu'il vient de proposer.

Adrien Blanchet.



Ambrosoli (Solone). *Atlante numismatico italiano* (*Monete moderne*). Milano, 1906, in-16, 428 p. avec 1746 fig. dans le texte. Collection des *Manuali Hoepli* (L. 8. 50).

Le regretté conservateur du Cabinet de la Brera savait mieux que personne que, pour développer le goût de la numismatique, il est utile de mettre à la portée de tous des ouvrages élémentaires et qu'il est bon aussi de commencer par les séries modernes dont le classement est en général le plus facile. Les monnaies du moyen âge offrent des types peu variés et leurs inscriptions souvent obscures rebutent quelquefois les néophytes. Ambrosoli agit donc logiquement en réunissant les 1746 pièces des quatre derniers siècles qu'il a fait suivre d'une liste de saints représentés, d'une autre liste de devises, et des indications nécessaires pour l'identification des monnaies avec le renvoi aux ouvrages les plus importants de la numismatique italienne.

L'auteur, au seuil de la mort, n'a sans doute pu suivre, avec le soin qu'il apportait dans toutes ses publications, le tirage de tous les clichés du volume. Beaucoup laissent à désirer au point de vue de la netteté et seront certainement remplacés par la maison Hoepli, lorsqu'elle fera un second tirage (fig. n°s 26, 43, 44, 100, 166, 183, 185, 210 à 212, 218 à 220, 224 à 226, etc.).

Tel qu'il est, ce petit atlas rendra des services, même aux érudits, qui auront ainsi sous la main une réunion importante de types intéressants.

Adrien Blanchet.



Castellani (Giuseppe). *Numismatica Marchigiana.* Ascoli Piceno, 1906, gr. in-8°. Extr. des *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le provincie delle Marche*, 1906, p. 237-277.

Ce travail, destiné à faire partie du *Manuale Marchigiano*, projeté par le professeur Giovanni Crocioni, est malheureusement privé de figures. Mais il est précieux au point de vue bibliographique et le nom de l'auteur, un des meilleurs numismates de l'Italie, nous engage à le signaler particulièrement, d'autant plus que cette notice est extraite d'un recueil peu accessible.

Nous ne suivrons pas M. Castellani dans l'étude des monnaies de toutes les époques frappées dans cette région, qui comprend l'antique

Picenum et s'étend vers l'Ombrie. Il est préférable de signaler quelques judicieuses observations de l'auteur, relatives au système monétaire de l'*aes grave*. Aujourd'hui on admet généralement, après Mommsen, que toutes les monnaies de ce système dépendent de celles de Rome et qu'elles ont été émises après la colonisation romaine des divers ateliers. Mais, objecte M. Castellani, cette théorie conduit à la conséquence que Rome, qui soumettait ses colonies à une organisation analogue à la sienne, les aurait autorisées à émettre des monnaies différentes des siennes. Cependant, quand les pays divers sont soumis à une seule autorité, l'un des résultats immédiats est l'unification de la monnaie. C'est la conséquence pratique des lois économiques qui tendent à supprimer le change pour faciliter les transactions. Si une livre de bronze valait à Rome quatre as, elle ne pouvait valoir un as seulement dans les provinces ou plutôt dans les colonies. Si ces différences sont compréhensibles quand il s'agit d'espèces déjà existantes, on ne saurait admettre qu'on ait créé spécialement une monnaie, qui, pour circuler, devait donner lieu à une multitude de calculs. D'ailleurs Mommsen lui-même eut au moins une hésitation. C'est pourquoi M. Castellani croit que la théorie de Mommsen, exposée plus haut et à laquelle se rallie à peu près M. Haeberlin, pèche beaucoup par la base.

On voit que le travail de M. Castellani n'est pas un simple résumé de travaux antérieurs : il contient en germe la matière de longues et intéressantes dissertations.

Adrien Blanchet.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— H. von Fritze, Le Corpus Nummorum, son existence et son but; avec un coup d'œil sur le tome III, première partie. *Klio*, t. VII, 1907, 1-18 [Notes sur le volume de M. H. Gaebler, consacré à la Macédoine et à la Péonie].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Kurt Regling, *Die griechischen Münzen der Sammlung Warren.* Berlin, G. Reimer, 4°, VIII et 264 p., 37 pl. photot. [M. 40. La collection de M. E.-P. Warren, formée, pour la majeure partie, par la collection Greenwell, et dont 1316 pièces sont entrées, en 1904, au Musée de Boston, contient de précieuses monnaies grecques].

— Max Maas, Les types monétaires de Macdonald. *Berliner Müntzbl.*, 1906, 399-402 [Étude sur le livre remarquable de M. G. Macdonald].

— *Comptes rendus du Congrès international d'archéologie, Ire session, Athènes, 1905.* Athènes, 1905 [p. 259-276. Résumé des communications faites par MM. Babelon, Th. Reinach, J. Leite de Vasconcellos, Christomanos, Lambropoulos. Les mémoires ont été publiés dans diverses revues].

— A. Vives y Escudero, *La Moneda en la Edad de Bronce.* Madrid [cité par le *Num. Circular*, 1907, 9666. Je ne puis dire ce que contient ce travail sur la monnaie à l'époque du bronze].

— S. R[einach], Analyse du mémoire de M. B. Pick, sur l'histoire de l'art grec. *Rev. archéol.*, 1906, II, 166-168 [Divinités grecques sur les monnaies].

— Divers, *Corolla numismatica ; numismatic essays in honour of Barclay V. Head.* London, New-York et Toronto, 1906, gr. 8°, 386 p., 1 portrait de M. Head et 18 pl. et fig. dans le texte.

— Arthur J. Evans, Poids minoens et moyens d'échange de la Crète, de Mycènes et de Cypre. *Corolla numismatica*, 1906, 336-367, environ 30 fig. [Anneaux d'or de Mycènes ; systèmes pondéraux égyptiens, poids de la Crète et de Cypre en forme de cylindres et de disques ; poids de plomb du palais de Cnossos ; poids en forme de balles de fronde, en forme de canards et de tête de bœuf comme certains poids égyptiens ; barres d'or ; lingots de bronze ; lingots de forme monétaire trouvés à Cnossos et dans la nécropole du vieux Salamine, à Cypre].

— George Macdonald, Coins fixes et mobiles. *Corolla numismatica*, 1906, 178-188 [Ingénieuses remarques sur la disposition des coins ; monnaies grecques et romaines].

— P. Gardner, Copies de statues sur des monnaies. *Corolla numismatica*, 1906, 104-114, pl. V [Artémis à Patræ ; Thémistocle à Magnésie].

— Hermann Weber, Monnaies rares ou inédites de ma collection. *Corolla numismatica*, 1906, 296-300, pl. XV [Macédoine? Phères de Thessalie, Acarnanie, Atarneus de Mysie, Milet, Smyrne, Trapezopolis, Lindus, Mopsus, Tarse].

— Giuseppe Castellani, *Numismatica Marchigiana*. Ascoli Piceno, 1906, gr. in-8° Extr. des *Atti e memorie della R. Deputazione di Storia Patria per la provincie delle Marche*, 1906, 237-277 [M. antiques d'Atri, de Fermo, d'Ancône, d'Ascoli ; m. des XIIe et XIIIe s. de la même région du Picenum ; m. du XIVe au XIXe siècle].

— H.-A. Grueber, Le monnayage de Luceria. *Corolla numismatica*, 1906, 115-134 [Examen particulier des monnaies marquées de la lettre ⊦ ; essai de classement chronologique].

— Christian Jörgensen, Sur les plus anciennes monnaies de Thurium. *Corolla numismatica*, 1906, 166-177, pl. VIII et IX [Catalogue et classement chronologique de 38 pièces].

— A.-W. Hands, Monnaies grecques communes; Crotone. *Num. Circular*, 1906, 9449-53. Sybaris, *Ibid.*, 9514-19, fig., Thurium, *Ibid.*, 9577-9580, 9641-46, fig.

— Ettore Gabrici, Monnaies inédites ou rares du Musée national de Naples. *Corolla numismatica* (*in honour of Barclay V. Head*), 1906, 98-103, pl. IV [M. de Cumes, Campanie, Teate, Selinonte, Pharsale, Patras].

— Arthur Sambon, Sur la classification des intailles italiotes avec le secours de la Numismatique. *Corolla numismatica*, 1906, 275-284, pl. XIV.

— K. Regling, *Terina*. Berlin, 1906, 4°, 81 p., 3 pl, et 2 fig. 66e *Programm zum Winckelmannsfeste der archäologischen Gesellschaft zu Berlin* [Classement chronologique des m. de Terina. Étude très intéressante].

— Jean de Foville, Les débuts de l'art monétaire en Sicile. *Rev. num.*, 1906, 425-456, pl. XV [Influence probable de la sculpture sur bois].

— F. Imhoof-Blumer, Syracuse, Lysimaque, Derdas. *Corolla numismatica*, 1906, 160-165, 3 fig. [La petite pièce d'or de Syracuse avec Artémis tirant de l'arc est l'œuvre d'un faussaire du XVIIe siècle ; monnaies diverses avec les lettres ΛΥ ; bronzes attribués à Derdas II, dynaste de l'Elimiotide].

— A.-L. Berthier Delagarde, *Znatsenie Monogrammai na monetachi Chersonesa*. Saint-Pétersbourg, 1906, gr. in-8°, 29 p. et 1 pl. en phototypie [Les monogrammes *Par* et similaires sur les monnaies de la Chersonèse. Extr. des travaux de la Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg. En russe].

— A.-L. Berthier Delagarde, *Nieskolvko Novich ili maloizviestniche Moneti Chersonesa*. Odessa, 1906, 4°, 62 p., 3 pl., en phototypie. [30 monnaies de la Chersonèse. Extr. des travaux de la Société impériale d'Histoire à Odessa. En russe].

— K. Regling. Charaspes. *Corolla numismatica*, 1906, 259-265, 2 fig. [Comparaison des deux monnaies connues avec celles des rois Canites et Acrossander. Région de Tomis].

— Paul Perdrizet, Ουλπ Νικόπολις πρὸς Μέστῳ. *Corolla numismatica*, 1906, 217-233 [Monnaies et monuments divers].

— Hugo Gaebler, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*; B. III, *Makedonia und Paionia*. Berlin, 1906, G. Reimer, 4°, 5 pl. photot. [M. 19. Cette première partie du t. III du recueil des monnaies antiques de la Grèce septentrionale comprend les monnaies des villes de la Macédoine avec Amphaxitis, Bottiaia et Beroia].

— Alan J.-B. Wace, La topographie de Pelion et de Magnesia. *The Journal of Hellenic studies*, t. XXVI, 1re partie, 1906, 143 et s. [Appendice, p. 165-168, avec 8 fig., sur le monnayage impérial des Magnetes de Thessalie].

— Théodore Reinach, Achille sur les monnaies thessaliennes. *Corolla numismatica*, 1906, 266-274, pl. XIII [Sur plusieurs pièces Achille porte une masse d'armes].

— E. Reisch, Kalamis. *Jahreshefte des österreichischen archäol. Institutes in Wien*, t. IX, 1906, 199-268 [fig. 64, p. 222, Apollon sur les monnaies d'Apollonia; fig. 65, p. 230, Dionysos sur les m. de Tanagra; fig. 66, p. 231, Hermes Criophore sur les m. de Tanagra; fig. 67, p. 232, Hermes Promachos sur les m. de Tanagra].

— H.-B. Earle Fox, Les premières monnaies de la Grèce européenne. *Corolla numismatica*, 1906, 33-46, pl. I [Monnayage d'Égine et considérations sur celui d'Athènes].

— J. Svoronos, Coin de tétradrachme athénien. *Corolla numismatica*, 1906, 285-295, fig. [Ce coin de bronze à base carrée, au type archaïque du revers à la chouette, a été trouvé en Égypte, avec des tétradrachmes d'Athènes].

— Ernest Babelon, Une obole au nom d'Hippias. *Corolla numismatica*, 1906, 1-9, 2 fig. [Pièce aux types ordinaires avec HIΓ].

— C. Oman, Le classement chronologique des monnaies de Corinthe, de 450 à 390 av. J.-C. *Corolla numismatica*, 1906, 208-216, pl. XI.

— G.-F. Hill, Dryops à Asiné. *Corolla numismatica*, 1904, 156-159, 2 fig. [Attribution à Asiné de Messénie d'une monnaie d'argent, représentant Dryops assis].

— F. Imhoof-Blumer, Contributions à la numismatique grecque et romaine. *Rev. suisse de Num.*, t. XIII, 1906, 161-272, pl. XVII à XX. [I, Province d'Asie, monnaies impériales du système des Cistophores ; pièces portant la marque d'Ephèse et diverses autres ; II, M. de bronze de la Bithymie sous Domitien et Trajan ; III, M. de la province de Lycie; IV, M. grecques de villes et de rois avec une étude particulière sur les satrapes de Carie].

— Arthur Mahler, Leto avec ses enfants. *Rev. archéol.*, 1906, II, 290-296 [Utile pour diverses monnaies de l'Asie Mineure. En allemand].

— B. Pick, Les néocorats d'Éphèse. *Corolla numismatica*, 1906, 234-244 [M. de Domitien et de Domitia avec l'indication du deuxième néocorat].

— R. Weil, Thémistocle, seigneur de Magnésie. *Corolla numismatica*, 1906, 301-309, 4 fig. [Statères d'argent et bronze d'Antonin frappés à Magnésie].

— Hans von Fritze, Sur la chronologie du monnayage autonome de Pergame. *Corolla numismatica*, 1906, 47-62, pl. II [36 monnaies reproduites ; elles appartiennent à une période comprise entre la domination perse et le ɪᵉʳ siècle avant notre ère].

— B.-V. Head, *Greek coins of Phrygia* (Cat. Greek coins of the British Museum), 1906, 8°, cvi et 492 p., LIII pl. et carte.

— Robert Mowat, Trois contremarques inédites sur des tétradrachmes de Sidé; extension de l'union monétaire cistophorique. *Corolla numismatica*, 1906, 189-207, pl. X [Contremarques de Cyzique, de Torrhèbe de Lydie ; liste des ateliers cistophoriques].

— Henry H. Howorth, Premières monnaies parthes et arméniennes. *Rev. num.*, 1906, 221-231 [Suite de la discussion avec M. Wroth au sujet de la provenance des drachmes « sans barbe »].

— Allotte de la Fuÿe, Étude sur la Numismatique de la Perside, *Corolla numismatica*, 1906, 63-97, pl. III et tableau de légendes [Histoire du déchiffrement de ces pièces; classement nouveau].

— E.-J. Rapson, Monnaies des reine et rois gréco-indiens Agathocleia, Straton Ier Soter et Straton II Philopator. *Corolla numismatica*, 1906, 245-258, pl. XII [Agathocleia fut régente pendant la minorité de Straton Soter ; Straton Philopator doit être le petit-fils de Straton Soter].

— Vincent A. Smith, *Catalogue of the coins in the India Museum Calcutta, including the cabinet of the Asiatic Society of Bengal*, Vol. I, Oxford, 1906, 31 pl. photot. [C'est un véritable manuel de Numismatique indienne. On y trouvera les m. bactriennes, indo-grecques et celles des Guptas].

— Henri Maspéro, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides.* Paris, 1905, 8°, 252 p. [Pour les monnaies, p. 28-30 ; mines, 88-89].

— G. Dattari, L'arrivée de la statue de Bryaxis à Alexandrie. *Rev. archéol.*, 1906, II, 322-323 [D'après les monnaies on peut conclure que l'arrivée de la statue de Sérapis était célébrée tous les dix ans].

— Edmond Gohl, Amulette de Grèce. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 131-133, fig. [Pièce d'or d'aspect singulier, conservée au Musée national hongrois. En magyar.]

— Adrien Blanchet, La Minerve de Massalia, *Corolla numismatica* (*in honour of Barclay V. Head*), 1906, 10-15, 3 fig. [Massalia devait honorer dans un de ses temples une Athéna Pronoia semblable à celle de Delphes.]

— R. Mowat, Exemples de l'art de vérifier les dates par les contremarques. *Rev. num.*, 1906, 475-480, fig. [Un as, attribué à Vienne, porte un dauphin en contremarque; l'auteur en tire la conclusion que les bronzes de Massalia au dauphin ont été émis vers 27 av. J.-C.]

— G. Amardel, Une monnaie gauloise inédite de Narbonne, *Rev. num.*, 1906, 412-424, fig. [Cette pièce, au type du lion, porte BITOYIOTOYO.. BACIΛЄY.]

— V. Leblond, Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Clermont (Oise), *Rev. num.*, 1906, 381-411, fig. [La pièce la plus importante porte *Anadgovoni — Celecorix.*]

— V. Leblond, *Le pays des Bellovaques, Essai de géographie historique et de Numismatique.* Caen, 1906, 28 p., carte. Extr. du Compte rendu du LXXIIe Congrès archéologique de France, tenu en 1905, à Beauvais. [M. gauloises, p. 20 et s.]

— C. Jullian, L'oppidum de Bratuspantium et les rapports monétaires entre Véliocasses et Bellovaques. *Rev. des études anciennes*, 1906, 172, 269.

— Th. Ducrocq, *Complément à la légende du coq dit gaulois, usurpant le revers de nos nouvelles monnaies d'or.* Paris, 1906, in-8°, 7 p. Extrait de la *Revue générale du droit.*

— Henry de Gérin-Ricard et G. Arnaud d'Agnel, *Les Antiquités de la Vallée de l'Arc en Provence.* Aix, 1907, 8°, 335 p. [P. 288-307. Trouvailles de monnaies diverses, gauloises, romaines, carolingiennes.]

— Edmond Gohl, Renseignements nouveaux sur les monnaies celtiques à la tête de Pallas. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 122-125, fig. [Exemplaire d'or trouvé à Harka en Hongrie. Sur les exemplaires d'argent il n'y a pas le nom *Biat* que Forrer y a lu, mais un simple méandre. Imitation d'une monnaie romaine, avec tête de cheval. En magyar.]

— Edmond Gohl, Trouvaille de monnaies barbares à Raffna. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 1-4, 10 fig. [Les monnaies trouvées à Raffna, dans le comitat de Krassó Szörény sont des imitations tardives des tétradrachmes macédoniens. Le travail en est grossier; les bords en sont relevés au marteau. IIe siècle av. J.-C.; contemporains à peu près des pièces daces scyphates. En magyar.]

— A. Luschin von Ebengreuth, Nouvelles découvertes de monnaies celtiques en Styrie. *Mitteilungen der k. k. Zentral-Kommission*, Vienne, V, 1906, col. 188-195, pl. II. [Association d'une monnaie avec CONGES et de quelques autres de la même série avec des pièces comme celles trouvées à Gurina et à Eis, pesant seulement 0 gr. 54 à 0 gr. 88 (environs de Cilli). Pièce avec deux chevaux tr à Lechen. Diverses pièces trouvées dans la région de Pettau.]

— Coloman de Darnay, Restes d'une usine celtique de monnayage et de fonderie en Hongrie. *Archæologiai Ertesitö*, 15 décembre 1906, 416-433, 73 fig. [Coins de monnaies, moules, outils, etc. En magyar.]

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Ernst Assmann, *Moneta.* Leipzig, 1906, gr. in-8°. Extr. de *Klio, Beiträge zur alten Geschichte*, t. VI, 1906, 477-488. [Intéressantes

recherches étymologiques. Racine carthago-phénicienne de la *moneta* romaine et par suite de tous les mots européens désignant la monnaie; épisode carthaginois de l'histoire romaine du IVe s. av. J.-C. (Alliance de Camille et des Carthaginois).]

— K. Regling, Sur le monnayage primitif de Rome et de l'Italie. Dans *Klio*, *Beiträge zur alten Geschichte*, t. VI, 1906, Leipzig, 489-524.

— C. F. Lehmann-Haupt, La nouvelle once romaine de 27 grammes unité ancienne de monnaie de cuivre, employée ensuite pour l'or et l'argent. Dans *Klio*, t. VI, 1906, Leipzig, 525-528.

— H. Willers, L'émission de monnaie romaine d'or en 209 av. J.-C. *Corolla numismatica*, 1906, 310-324, pl. XVI [Pièces à la tête de Mars, et à la tête de Janus jeune avec le revers de Jupiter dans un quadrige, avec la tête de Janus et le revers du sacrifice; trois émissions faites pendant la première guerre punique, puis en 217 et en 209. Réfutation des théories de Mommsen.]

— E. J. Haeberlin, Le type de Rome sur les monnaies de la République romaine. *Corolla numismatica* 1906, 135-155, pl. VI et VII. [Types de la figure entière et du buste; comparaison avec le type de Minerve.]

— Ernest Babelon, Sur deux passages de Polybe. *Comptes rendus Académie Inscr. et b.-lettres*, 1906, 458-470. [Valeur de la monnaie romaine désignée sous le nom d'obole.]

— Kurt Regling, Compensation de systèmes monétaires. *Klio*, t. V.

— Kurt Regling, Sur le plus ancien monnayage de Rome et de l'Italie. *Klio*, t. VI, 1906.

— G. Lafaye, art. *Plaustrum*, dans *Dict. Antiq. gr. et rom.*, 39e fasc., p. 504-505, fig. d'une monnaie d'Éphèse.

— Étienne Michon, art. *Pondus*, dans *Dict. Antiq. gr. et rom.*, 39e fasc., p. 548-559, 23 fig. de poids grecs et romains.

— M. Besnier, art. *Pons*, dans *Dict. Antiq. gr. et rom.*, 39e fasc., p. 559-567, fig. de m. gr. et rom.

— R. Cagnat, *Praetoriae cohortes*. dans *Dict. Antiq. gr. et rom.*, 39e fasc., p. 632-642, fig. de m.

— J. Leite de Vasconcellos, Casque lusitanien à panaches. *O Archeologo Portugués*, 1906, 231-233, fig. [Le denier portant le nom du légat

propréteur P. Carisius, sous Auguste, porte le casque à trois panaches mentionné dans des textes de Strabon et de Diodore de Sicile.]

— Mendes dos Remedios, *Moedas romanas da Bibliotheca da Universidade de Coimbra* (*ensaio de catalogo*). Coimbra, 1905, 8°, 73 p. [Ce catalogue des m. romaines de l'Université de Coimbre est signalé par *O Archeologo Português*, 1906, 254.]

— Michel C. Soutzo, Les monnaies de bronze des préfets de la flotte de Marc-Antoine avec marques de valeur. *Rev. num.*, 1906, 457-474. [Sesterces et divisions avec marques.]

— Heinrich Dressel, Le temple de Matidie sur un médaillon d'Hadrien. *Corolla numismatica*, 1906, 16-28, 2 fig. [Restitution de ce monument ; plaidoyer en faveur de l'authenticité d'un médaillon de Vienne, déclaré faux par Mommsen.]

— John Evans, Un aureus de Pescennius Niger. *Corolla numismatica*, 1906, 29-33, fig. [Pièce au type de la Fortune assise avec la légende *Romae aeternae*.]

— John Evans, Une monnaie inédite de Carausius. *Num. Chron.*, 1906, 328, fig. [℞ PRO..... AVG. L'empereur à côté d'un trophée ; dans le champ, SC, sigles qui me paraissent particulièrement intéressantes.]

— Heinrich Dressel, *Fünf Goldmedaillons aus dem Funde von Abukir*. Berlin, 1906, 4°, 86 p., 2 fig. et 4 pl. en héliogr. et en photot. [Étude des types relatifs à Alexandre le Grand ; savante comparaison des sujets de ces médaillons avec les sujets semblables ou analogues, fournis par des monnaies ou des contorniates.]

— Dr Eddé, Pourquoi les médaillons de Tarse et d'Aboukir ont été martelés sur leurs bords. *Rassegna num.*, 1906, 76-80, fig. [Pour rendre les flans plus épais et pour faire disparaître les défauts des flans.]

— Edmond Gohl, Monnaies de la Dacie et de la Moesie. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 126-127 [En magyar.]

— Edmond Gohl, Les médaillons romains du musée national hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 127-131, fig. [Plusieurs types inconnus au *Corpus* de Cohen. En magyar.]

— A. Blanchet, Médaillon d'or de Maximien Hercule, trouvé en Hongrie. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, XCIV, fig.

— P. Monti, L. Laffranchi, Contributions au Corpus des monnaies impériales (Collection Pompeo Monti). *Bollettino di Num.*, 1906, 81-89, fig. [M. depuis Valeria jusqu'à Magnence.]

— Charles de Beaumont, *Le trésor numismatique de Bourgueil* (*Indre-et-Loire*). Tours, 1906, 8°, 75 p., 1 pl. photot. [Trésor tr. en 1902. Vase de terre noire contenant 693 pièces d'argent émises entre 204 et 16 av. J.-C. Les dernières en petit nombre sont d'Auguste. Le dépôt contenait aussi un denier de la guerre sociale avec le sacrifice du porc et trois deniers de Juba I[er] au temple.]

— A. Blanchet, Note sur la trouvaille de Varois, près de Dijon. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 244-246 [M. du IIIe s.]

— E. Babelon, La trouvaille de Helleville (Manche). *Rev. num.*, 1906, 490-492, fig. [Médaillons d'or de Constantin le Grand. Supplément au mémoire publié dans la *Rev.*, 1906, 160 et s.]

— G. Acher et V. Leblond, *Le balnéaire gallo-romain de Beauvais.* Caen, 1906, 28 p. Extr. du Compte rendu du LXXIIe Congrès archéologique de France, tenu en 1905, à Beauvais. [Liste de monnaies romaines recueillies dans les fouilles.]

— Ch. Dangibeaud, Les fouilles de Famars, en 1824. *Rev. des études anciennes*, 1906, 165-167. [Mention de monnaies romaines.]

— K. Bissinger, *Funde römischer Münzen im Grossherzogtum Baden*, II Verzeichniss. Karlsruhe, 1906, 25 p. [Outre les trouvailles de m. romaines, l'auteur a relevé les monnaies celtiques et grecques trouvées dans le pays de Bade.]

— Viktor Skrabar, Trouvaille de deniers romains à Unterhaidin. *Mitteilungen der k. k. Zentral-Kommission*, Vienne, V, 1906, col. 195-196. [En décembre 1900, près de Pettau, dans un mur de substructions romaines, 60 deniers depuis Vespasien jusqu'à Sévère Alexandre et Julia Mamæa. L'enfouissement a dû avoir lieu vers 229. Il n'y avait pas d'*Antoniniani*].

— Edmond Gohl, La trouvaille de monnaies grecques et romaines faite à Vajdahunyad (Hongrie). *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 137-139 [17 Drachmes d'Apollonie et de Dyrrhachium ; nombreux deniers de la République et de l'Empire jusqu'à Volusien. En magyar.]

— G. Zielinski, Trouvailles de monnaies romaines à Lodz, etc. *Wiadomosci numizmaticzno archeologiczne*, 1905, n° 4.

— Th. Zielinski, Sur les tessères romaines de plomb. *Neue Jahrbücher f. das klass. Altertum*, XVII, 1906, 264-288. [Renseigne-

ments à tirer de ces plombs pour la vie des Anciens. Etude des travaux de M. Rostowzew.]

— Katharine A. Mc Dowal, Contorniates et *tabulae lusoriae*. *Num. Chron.*, 1906, 232-266, pl. XVII et XVIII. [L'auteur, au courant des hypothèses sur l'usage des contorniates, adopte celle qui est généralement admise aujourd'hui : les contorniates sont des *calculi* qui ont servi pour des jeux de hasard. L'auteur publie plusieurs contorniates inédits et rectifie l'interprétation donnée pour quelques autres. Article intéressant.]

— A. Héron de Villefosse et R. P. Delattre, [Note sur une inscription romaine trouvée sur le bord du lac de Tunis]. *Comptes rendus Acad. Inscr. et belles-lettres*, 1906, 118-120. [On y trouve l'abréviation FL, suivie des nombres I, II, III, IIII, V. Comme il s'agit d'un tarif pour le passage d'un bac, FL représente probablement le *follis*].

— Serafino Ricci, Les moyens de transport de l'antiquité sur les monnaies à l'Exposition internationale de Milan. *Bolletino di num.*, 1906, 87-93.

— Edmond Gohl, Deux pièces sarmates récemment acquises par le Musée hongrois. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 125-126, fig. [Trouvées en Hongrie. Légendes composées de I et O. En magyar.]

— Warwick Wroth. Sur l'étude de la numismatique byzantine. *Corolla numismatica*, 1906, 325-335, pl. XVII et XVIII. [Remarques sur les ateliers, les types et l'art. Reproduction de 23 monnaies.]

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— M. Prou, L'art monétaire, ch. IX de la seconde partie du tome Ier de l'*Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours* (dirigée par André Michel) ; 1905, 4°, p. 899-924 [fig. 470, pl. de m. romaines et byzantines ; fig. 471, pl. de monnaies des rois barbares, VIe au IXe s.].

— F. Collombier et comte de Castellane, Tiers de sol mérovingien attribué à Amiens et à Angers. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, LXXXVII, fig.

— L. Sabatier et P. Bordeaux, Sou d'or au type carolingien. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, LXXIV-LXXXII, fig. [pièce énigmatique].

— Louis Jolivet, Monnaies de Charles le Gros trouvées au Moulin-Gargot (comm. d'Huriel, Allier). *Mém. Soc. académ. du Nivernais*, XIV, 1905, 78 et s. [cf. *Rev. num.*, 1905, 88].

— P. Bordeaux, Un trésor de monnaies carolingiennes au Musée de Coire. *Rev. belge de num.*, 1907, 5-18 [Il s'agit du trésor d'Ilanz dont j'ai rendu compte précédemment dans la *Rev. num.*]. T. à p. in-8°, 16 p.

— A. Dieudonné, Valeur de diverses monnaies en 1313. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, xcv-xcvii.

— P. Bordeaux, Deniers tournois inédits de Charles VII. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, xcvii-ci, fig.

— E. Ratier, Demi-blancs de Charles VII, frappés en 1422. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, lxxii-lxxiv, fig.

— Comte de Castellane, Liard inédit au nom du dauphin Louis II; lettre à M. de Witte. *Rev. belge de num.*, 1907, 33-35, fig. [frappé par ordre de Charles VII, en 1456-1457].

— J. Bailhache, Teston de François Ier pour la Bretagne. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, xci-xciv, fig.

— Comte de Castellane, Quart d'écu d'Henri IV, frappé à Saint-Palais, en 1599. *Procès-verb. Soc. num.*, 1906, lxxxix.

— A. Dieudonné, La collection Maxe-Werly au Cabinet des médailles. *Rev. num.*, 1906, 496-498.

— [A. Arnauné], *Administration des monnaies et médailles; Rapport au Ministre des finances, onzième année, 1906*. Paris, 1906, xxxix et 411 p., 4 pl. [Note sur la médaille d'or de Franklin offerte à la République française; législation monétaire; documents relatifs à la Monnaie de Paris; systèmes monétaires des divers pays; mouvements des métaux; lois monétaires des Iles-Britanniques, depuis 1816.]

— Nadrowski, Allusions numismatiques de Schiller. *Num. Circular*, 1907, 9602-04, fig. [Sol. de 1793].

— P. Guilhiermoz, Note sur les poids du moyen âge. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXVII, 1906, 161-233, 402-450 [Recherches étendues qui touchent à divers systèmes monétaires. Silique, réforme constantinienne, livre de Charlemagne, marc de Troyes et de Montpellier, théories de M. Capobianchi, livres locales de France, etc.].

— L. Letessier, *Denier inédit de Bouchard, comte de Vendôme.* S. l. n. d.. in-8°, 3 p., fig. Extr. du *Bullet. Soc. archéol. Vendomois*, XLV, 1906, 132-134 [BOCARD * COMES, sorte de châtel tournois. ꝶ. ✠ VIDOCINENSIS. Croix pattée, cantonnée d'un annelet. Billon, 1 gr. 02; Musée de Vendôme. Remarques sur le classement des m. aux noms de Bouchard et de Jean].

— Lionel M. Hewlett, Monnaies anglo-françaises. *Num. Chron.*, 1906, 267-327, pl. XIX à XXIII [Dans cette seconde partie, l'auteur, qui n'a pu attribuer de pièces à Édouard II, étudie celles d'Édouard III et d'Henri de Lancastre. Le mouton d'or attribué à Édouard III est restitué à Édouard, duc de Gueldre (1361). Importante contribution à la numismatique de l'Aquitaine].

— L'abbé Albe, Titres et documents concernant le Limousin et le Quercy ; VIII, Les comptes de Jean de Cavagnac. *Bullet. Soc. scient. histor. et archéol. Corrèze* (Brive), t. XXVIII, 1906, 225 et s. [Nombreuses citations de monnaies du XIVe siècle : florins du Piémont, moutons de bon or, francs et royaux ; sommes comptées en billon noir et billon blanc ; « scutos auri Johannis »].

— G. Mollat, Les changeurs d'Avignon sous Jean XXII. *Mém. Académie de Vaucluse*, 2e sie, t. V, 1905, 271-279 [Documents latins de 1327, tirés des archives du Vatican et concernant une dizaine de changeurs italiens. Mentions de florins, de florins du Piémont, d'agnels, de royaux].

— L. Maxe-Werly, Documents, assignats de la Meuse. *Bullet. Soc. l. sc. et arts de Bar-le-Duc*, 1904, p. XIX-XXI [Ligny, Commercy, Saint-Mihiel, Dun, Marville, Gondrecourt, Vaucouleurs, Verdun ; billets faux d'Etain et de Stenay].

— Edmond Couriot, Documents, assignats de la Meuse. *Bullet. Soc l. sc. et arts de Bar-le-Duc*, 1904, XLVIII-LI [billets de Bar-le-Duc, Commercy, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Verdun, Bar-sur-Ornain, Verdun].

Europe centrale.

— W. Kostrzebski, Sur les pièces dites deniers wendes. *Wiadomosci numizmaticzno archeologiczne*, 1905, 297 et s.

— Maryan Gumowski, Remarques sur le dernier ouvrage de Dannenberg. *Berliner Münzbl.*, 1906, 359-373, 407-411, 423-426, fig. [Deniers au nom de *Zetech*, tr. près de Cracovie].

— R. v. Höfken, *Studien zur Brakteatenkunde Süddeutschlands*, t. II, Wien, 1906, in-8°, 180 p., 8 pl. et 85 fig. [Le tome Ier de ces études sur les bractéates avait paru en 1893. Le t. II contient 17 notices consacrées plus particulièrement à des trouvailles].

— H. Buchenau, Hellers aux quatre écussons du Rhin inférieur. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3567-72, fig. [Pièces de Juliers et de Cologne, xve s.].

— F. A. Hassler, Les monnaies de bronze de l'Europe : les pfennigs allemands. *The Numismatist*, XIX, n°s 9 et 10.

— E. Rudolph, *Die deutschen Reichsmünzen von 1871-1905*. Dresde, gr. in-8°, 162 p. [Étude sur les monnaies de l'empire allemand].

— C. v. Kühlewein, Le cheval sur les monnaies et médailles du Brandebourg. *Berliner Münzbl.*, 1906, 402-407, 426-433, pl. XII à XIV. T. à p., 19 p., 3 pl. et 12 fig.

— Penzig, Kreuzers d'Henneberg. *Berliner Münzbl.*, 1906, 411, fig.

— A. v. Drach et G. Könnecke, *Die Bildnisse Philipps des Grossmütigen*. Marburg, 1905, gr. in-f°, 104 p., 25 pl. [Monnaies et médailles du landgrave Philippe de Hesse].

— B. Pick, Généalogie de la branche ernestine dans les monnaies et médailles. *Aus den coburg-gothaischen Landen Heimatblätter*, 4e fasc., Gotha, 1906, in-8°, 7 p., 1 pl.

— P. Weinmester, Les monnaies de Schaumburg du xviie siècle après la division du comté. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3540-43, 3551-56, 3573-76, 3590-92 [Étude documentée. Liste des ateliers et des maîtres de monnaies].

— P. Weinmeister, Les monnaies et médailles de Schaumburg-Lippe. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3599-3602 [xviiie et xixe s.].

— H. Buchenau, Blanc de Treptow frappé à Stralsund. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3586.

— H. Buchenau, Pfennigs de Tübingen. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3586.

— Julius Ebner, *Württembergische Münz- und Medaillen-Kunde von Cristian Binder, neu bearbeitet von-*. Fasc. IV, Stuttgart, 1906, in-4°, 115-162, pl. IX-XIII.

— Emil Bahrfeldt, La trouvaille de bractéates de Borne (au sud de Magdebourg). *Berliner Münzbl.*, 1906, 447, pl. XX-XXV. [En 1903, vase contenant plus de 1300 bractéates de Magdebourg, de Misnie, de Bohême et des pays voisins].

— C. Knab et H. Buchenau, La trouvaille de bractéates d'Ebersdorf près de Ludwigstadt (Haute-Franconie). *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3470-72 [Trouvaille faite en 1893; vase rempli de bractéates dont quelques-unes seulement ont pu être recueillies.

— F. Friedensburg, Trouvailles monétaires en Silésie. *Schlesiens Vorzeit in Bild und Schrift*, n. s^ie^, t. IV. Breslau, 1906, 4°, 54-62 [Relatif à trois trouvailles de bractéates à Grambschütz, Kostau et Kreuzburg, et à la trouvaille de deniers, à Breslau].

— E. Heye et H. Buchenau, La trouvaille la plus récente de Siedenburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3587-89, 3602-3605, pl. 166 et 167 [Pfennigs de Büren, de Munster, de Lippe, etc. ; XIIIe s.].

— H. Buchenau, Trouvaille de monnaies du moyen âge à Ergersheim près d'Uffenheim. *Blätter f. Münzfr.*, 1906, 3583-85 [En juin 1906, vase qui contenait environ 13.000 pièces du XIIIe s., de Cologne, Wurzbourg, Nuremberg, et surtout des pfennigs de Hall à la main. La trouvaille contenait aussi des deniers tournois de Louis IX, de Charles d'Anjou et d'Alphonse pour Toulouse.

— Jos. Kretzschmar, La trouvaille de florins d'or d'Osnabrück. *Hist. Mitteil. des Osnabrücker Geschichtsvereins*, t. 30, 1906, 193-217, 1 pl. [En 1905, tr. de 149 florins des électeurs du Palatinat, de Mayence, Cologne, Trèves; enfouissement vers 1389. Plusieurs pièces inédites, en particulier d'Emicho V von Leiningen († 1381)].

— Jaquet, La trouvaille d'Adlich Camiontken (cercle de Neidenburg, Prusse orientale). *Berliner Münzbl.*, 1906, 447 [M. de Prusse, d'Autriche et de Pologne, XVIIe s. ; tr. en juillet 1906].

— *Katalog der Münzen- und Medaillenstempelsammlung des k. k. Hauptmünzamtes in Wien.* 4e p^ie^, p. 1145-1428, pl. XXXVIII-XLIII, Wien, 1906 [Cette partie du catalogue des coins de la Monnaie de Vienne a été rédigée par MM. Fiala, Müller et Raudnitz].

— Alfred Nagl, Le petit livre de comptes de Christof Rudolff, maître de comptes de Vienne en 1526, et le marc de Vienne. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 127-133 [Au commencement du XVIe s., le marc de Vienne devait peser 281 grammes].

— Josef Raudnitz, L'atelier épiscopal de Kremsier ; suppression de cette officine. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 137.

— Josef-K. Adam, Illustrations numismatiques de l'histoire de l'année 1848. *Mitteil. der Oesterr. Gesellschaft f. M.- und Medaillenkunde*, II, n° 9.

— Josef Smolik [M. de l'Autriche et de différentes provinces]. *Pamatky* de Prague, 1906, c. 89-100.

— E. Gohl, Nombreuses trouvailles de monnaies de la Hongrie et des pays voisins. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 139-142.

— Emeric Frey *jun.*, Les collectionneurs de monnaies et médailles dans le comté de Bacs-Bodrogh. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 133-137 [En magyar].

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs. *Num. Circular*, 1906, 9271-85, 9326-49, 9395-9409, 9453-66 ; 1907, 9520-28, 9580-9602, 9646, fig. [jusqu'à Meissner].

— A. G. Corbierre, *Numismatique bénédictine. Second album de l'histoire scientifique et liturgique des croix et médailles de saint Benoît.* Rome, 50 pl.

— X., Exposition d'antiquités et d'art juifs ; Troisième partie : Amulettes, monnaies, médailles et sceaux. *The Jewish Chronicle*, 30 novembre 1906.

— Ch. Ravaisson-Mollien, Note sur le type de la médaille d'Élisabeth de Gonzague, duchesse d'Urbin, à la légende *Hoc fugienti Fortunæ dicatis. Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 241-243, 280-283, fig.

— Domenico Montini, Notice sur Giovanni Maria Pomedelli, médailleur, peintre et graveur du XVIe siècle. *Bollettino di Num.*, 1906, 130-150, fig. et tableau généalogique.

— Jules Florange, Deux médailles inédites d'Emmanuel de Nay, comte de Richecourt, gouverneur du grand-duché de Toscane. *Mémoires Soc. lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, IV[e] s., t. IV, 1905-1906, 401-406, 2 pl., 1 fig. [Méd. du XVIII[e] s. par Jean Lapi, artiste florentin ; autre non signée portant un mors].

— Carlo Paladini, Le Cellini moderne; Nicola Farnesi. *Rassegna num.*, 1906, 63-71.

— Augusta von Schneider, Monnaies et médailles de l'exposition de Milan. *Num. Circular*, 1907, 9660-61.

— Arturo Spigardi, Médailles de G. Verità, de Garibaldi et de l'exposition de Milan. *Bollettino di Num.*, 1906, 203-204, fig.

— Edoardo Mattoi, Médailles relatives aux danseurs, etc. Méd. relatives aux ballons. *Bollettino di Num.*, 1906, 120-129, pl. I et II.

— Serafino Ricci, La monnaie, la plaquette et les médailles commémoratives de l'exposition internationale de Milan. *Bollettino di Num.*, 1906, 150-154, pl. II.

— Ser. Ricci et Carlo Clerici, Les médailles des chemins de fer de l'Italie à l'exposition de Milan. *Bollettino di Num.*, 1906, 154-170, fig.

— Ser. Ricci, Les médailles commémoratives du percement du Simplon. *Bollettino di Num.*, 1906, 171-174, pl. III.

— Edoardo Mattoi, Médailles inédites concernant les moyens de transports. *Bollettino di Num.*, 1906, 175-178, fig.

— Ser. Ricci, Médailles relatives à la navigation. *Bollettino di Num.*, 1906, 178-182, pl. IV.

— Ser. Ricci, Le cercle numismatique de Milan à l'exposition de Milan et l'exposition de la maison Spink, *Bollettino di Num.*, 1906, 183-192, fig.

— [A. Arnauné], *Administration des monnaies et médailles*; *Rapport au Ministre des finances, onzième année, 1906*. Paris, 1906 [Les 4 planches reproduisent des plaquettes d'*Eve* par F. Vernon, *Au village*, par Mlle Moria, *Flore*, *Mutualité*, *Le Charmeur*, par L. Coudray, *Agriculture*, par Ch. Pillet, *Canots automobiles*, par L. Cariat; des médailles de l'*Enseignement* et de la *Mutualité*, par Legastelois, de la *Vigne*, par G. Prud'homme].

— Lucien Lazard, Inventaire alphabétique des documents relatifs aux artistes parisiens, conservés aux Archives de la Seine. *Bullet. Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII, 1906, 68-114 [Mentions de documents relatifs à J.-Nicolas Branche, Ch.-Norbert Rœttiers, Tiolier, graveurs de monnaies et de sceaux].

— G. Frœhner, Une médaille de Charles VII dans la maison de Gœthe à Weimar. *Rev. num.*, 1906, 484-489, pl. XVI et XVII [Une des médailles françaises les plus importantes, portant dans la légende versifiée, le chronogramme de 1457].

— D. Mater, *Études sur la Numismatique du Berry*; *médailles, méreaux, jetons, matrices sigillographiques et autres du Berry, leurs médailleurs ou graveurs*. Chalon-sur-Saône, 1906, gr. in-8°, 52 p., 4 pl. numér. IX à XII [Extr. de la *Gaz. numism. franç.*, 1905, 239-290. Les graveurs locaux mentionnés dans ce travail sont: Richard Achard, Michelet Saumon, Jehan Tarenne, Christophe Paule, André Bauchet, Jacques I Augier, Pierre de Chappes, Jacquelin de Montluçon, Cousin, Regnauld Carrelier, André Bélenfant, André Bauchet, dit de Galles, Jean Marion, la dynastie des Augier, Hélie le Gaucher, Jean Robinet, Rogier Rongey, P. Desleron, Ed. Morel, J. Chaillou. Documents divers].

— Giuseppe Giorcelli, Médaille française de la prise de Verrue en 1705. *Bollettino di Num.*, 1906, 110-120, fig. [Méd. de la suite uniforme, par Mauger].

— A. de Witte, Note sur une médaille avec la vue de Saint-Sulpice. *Rev. belge de Num.*, 1907, 90 [Cette pièce, enveloppée dans une feuille d'étain, a été trouvée dans les fondations du café Cardinal à Paris].

— P. Bordeaux, A propos de la médaille d'Anne d'Autriche scellée dans le mur du chœur de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Paris. *Gaz. num. fr.*, 1905, 422-423.

— R. Mowat, Observation sur l'article précédent. *Gaz. num. fr.*, 1905, 424-425.

— L. Bramsen, *Médaillier Napoléon le Grand*. Deuxième partie, 1810-1815. Paris et Copenhague, 1907, 4°, IV, 132 et XXVIII p. [N°s 935-1775. Le premier volume a paru en 1904].

— Lambert, Le pont des Maures à Sainte-Menehould. Pièce de monnaie et médaille trouvées en 1904, dans les culées de l'ouvrage, lors de la reconstruction du pont. *Mém. Soc. d'agric., commerce, sc. et arts du dép. de la Marne*, 2e sie^, t. 8, 1904-1905, 213-218 [Médaille de la naissance du duc de Bordeaux; plaquette de plomb dans laquelle est encastrée une pièce de 2 francs de 1823].

— F. Mazerolle, L. O. Roty, catalogue de son œuvre. *Gaz. num. franç.*, 1905, 225-238, pl. V à VIII et pl. de la plaquette de M. Roty, par A. Patey.

— Ch. S., Médailles et plaquettes françaises. *Journal des collectionneurs* (Genève), 1906, n° 28.

— L. Forrer, Quelques médailles avec portrait de Marie, reine d'Écosse. *Num. Circular*, 1906, 9529-32, fig. [Avec un résumé chronologique du règne].

— Alphonse de Witte, Médaille gravée par Jacques Roëttiers à l'occasion d'un voyage projeté en Belgique de l'empereur Joseph II (1768). *Rev. belge de Num.*, 1907, 61-70, pl. II [Documents concernant la médaille portant l'empereur à cheval au R/.] T. à p., 8°, 12 p., 1 pl.

— A. de Witte, Le graveur Théodore-Victor van Berckel; essai d'un catalogue de son œuvre. *La Gaz. num.* de Bruxelles, X, 1906, 135-144, 160-172; XI, 1906, 1-11, pl. I.

— Ed. Laloire, *Médailles historiques de Belgique*, p. 177-188, n°s 110 à 122, pl. XLIII à XLV (Appendice à la *Rev. belge de Num.*, 1907, 1er fasc.].

— W. K. F. Zwierzina, Médailles néerlandaises, 1864-1898; 3e p^ie^, 1890-1898. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 159-190, pl. X, 255-286.

— M. Gumowski, *Medale Jagiellonów*. Cracovie, 1906, in-4°, 112 p. et 29 pl. [Recueil de 117 médailles depuis Wladislaw Jagello jusqu'à Catherine, c'est-à-dire de 1386 à 1592].

— Ulrich et Carl Egon Horn, Essais sur les médailles du Mecklembourg. *Berliner Münzblätter*, 1906, 441-446.

— Carl Wiebe, *Hamburgische Zirkel-Correspondenz; Die deutschen Freimaurer-Medaillen von 1742-1905*, t. VIII. Hamburg, 1906, gr. in-4°, II et 60 p. [Ce tome VIII est une récapitulation des médailles de la franc-maçonnerie allemande et forme un tout].

— H. von Heyden, *Ehrenzeichen* (*Kriegs-Denkzeichen, Verdients- und Dienstalters-Zeichen der erloschenen und blühenden Staaten Deutschlands und Œsterreich-Ungarns*). IIe supplément, 1898-1906. Frankfurt a. M., 1906, gr. in-8°, 70 p. [Supplément à l'ouvrage paru en 1897 sur médailles d'honneur, décorations, etc. dans les pays allemands].

— L. v. L. Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1906, 415-417, 448.

— Ernst, Médailles et plaquettes. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 123-124, fig. 134, 140-141 [Plaquette du Dr Marchet par Fr. Vock; médaille du Dr Haitinger par Arthur Galambos; médaille du jubilé du chemin de fer de Bozen à Meran, par Arnold Hartig; méd. du bourgmestre Lueger, par R. Neuberger; médailles de Bachofen von Echt, de Krupp, de l'évêque Strossmayer, etc.].

— Renner, Médaille fondue sans légende, de la famille Codelli von Codellisberg, de Goritz. *Mitteil. der Œsterr. Gesellschaft f. M.- und Medaillenkunde*, II, nº 9.

— Edmond Gohl, Les médailles récentes de Budapest; second supplément. Appendice au *Numizmatikai Közlöny*, 1906 [P. 95-98. En magyar].

— Emeric Frey *jun.*, Médailles relatives à la victoire de Zenta sur les Turcs en 1697. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 7-10 [En magyar].

— Paul Rampacher, Médailles du baron Jacquin. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 10-11 [En magyar].

— Edmond Gohl, Médailles rares. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 11-13, fig. [Méd. avec la vue de la ville de Körmöcbanya et pion de jeu de dames avec le portrait et les armes de Sigismond Báthori, de Transylvanie. En magyar].

— X, Médailles officielles suisses de tir gravées et éditées par MM. Holy frères à Saint-Imier (Berne). *Journal des Collectionneurs* (Genève), 1906, nº 28.

— Julius Meili, *Die Werke des Medailleur's Hans Frei in Basel, 1894-1906*. Zurich, 1906, gr. in-8º, 31 p., 6 pl. photot. [Intéressant catalogue des œuvres d'un médailleur encore jeune, plein de talent et fécond].

— Arthur Lamas, Médailles de la guerre de la Succession d'Espagne, relatives au Portugal. *O Archeologo Português*, 1906, 167-179, pl. [Visite de l'archiduc Charles III; entrée du comte de Ribeira à Paris en 1715].

SCEAUX

— A. Héron de Villefosse et Carton [Note sur un plomb trouvé à Carthage et portant le nom de Fortunius, évêque de Carthage vers 655]. *Comptes rendus Acad. Inscr. et b.-l.*, 1906, 121.

— Edmond Gohl, Bulle byzantine trouvée à Uj-Palanka, comitat de Krassó-Szörény. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 5-7, fig. [Trouvée sur le champ de bataille de 1128, où les Byzantins combattirent les Hongrois. Bulle avec inscriptions métriques de Nicolas, garde du corps du *protonobilissimus*. En magyar].

— Pantchenko, Catalogue des sceaux de plomb byzantins de l'Institut russe de Constantinople. *Izvestiya*, t. IX, 342-396 [Je ne connais ce travail que par le renseignement de la *Rev. études grecques*, 1906, 27].

— P. Bordeaux, Sceau d'un prieur de Saint-Michel de Duilhac (Aude). *Procès-verb. Soc. Num.*, 1906, LXXXII, fig. [Sceau du XIVe s., au type de saint Michel terrassant le démon].

— Ch. Gilleman, Un sceau de l'abbaye de Chelles. *Rev. belge de Num.*, 1907, 71-75, fig. [Sceau du XVIIIe s. de l'abbaye de Chelles, Seine-et-Marne].

— Jean Raybaud, Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles. *Mém. de l'Académie de Nîmes*, t. XXVIII, 1905, 263-270, 339-341, pl. [Description des sceaux des grands prieurs et des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Description des sceaux de l'ordre du Temple et du maître de Provence].

— Jules Viard, Henri le Moine de Bâle à la bataille de Crécy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXVII, 1906, 489 et s. [p. 495, fig. de sceau de 1330, avec écusson portant un moine].

— J. Harvey Bloom, *English Seals*. London, 1906, in-8°, 290 p., fig. [Ce volume sur les sceaux anglais fait partie des *Antiquary's Books*].

— Luigi Rizzoli *jun.*, *I Sigilli nel Museo Bottacin. Parte II* (*V*). Padova, 1907, in-8°, 14 p., pl. III [Sceaux du musée de Padoue, nos 230 à 287].

QUESTIONS DIVERSES

— E. Bahrfeldt, La Numismatique au Congrès des Sociétés historiques et archéologiques allemandes à Vienne, en 1906. *Berliner Münzbl.*, 1906, 412-414. Médaille de ce congrès, *ibid.*, 416, fig. Cf. *Monatsblatt* de Vienne, 1906, 115-118.

— *Proceedings of the American Numismatic and Archaeological Society of New-York City*, New-York, 1905, gr. in-8°, 28 p. [47e assemblée annuelle, 16 janvier 1905 ; liste des membres pour 1905].

— H. C., Trouvailles. *Rev. suisse de Num.*, XIII, 1906, 316-325. [Mentions de trouvailles de monnaies données pour la plupart d'après la *Rev. num.* Ce relevé cessera de paraître ; *ibid.*, 327].

— A. Blanchet, Trouvailles. *Rev. num.*, 1906, 76-78, 218-221, 348-351, 493-495.

— Hugo Gaebler, La collection numismatique de la reine Christine de Suède. *Corolla numismatica*, 1906, 366-386 [Essai historique sur ce cabinet formé au XVIIe siècle, acquis en 1794 par le Vatican, et en partie dispersé. On retrouve des pièces de cette collection dans les cabinets de Berlin, de Londres et de Paris].

— Edmond Gohl. Biographie et notices sur les collections Delhaes. *Numizmatikai Közlöny*, 1906, 117-122, portrait et fig. [Ce collectionneur hongrois, mort en 1901, a laissé aux musées hongrois près de 20.000 pièces].

— S. B. Kahane, Devises allemandes, françaises et latines, dans l'ordre alphabétique. *Der Numismatiker*, de Danzig, 1906 [Nombreuses erreurs dont quelques-unes relevées dans *Berliner Münzbl.*, 1906, 414-415].

— J. E. Ter Gouw, La monnaie dans l'histoire populaire. *Tijschrift* d'Amsterdam, 1906, 191-218.

— M. Piccione, Dans le labyrinthe numismatique. *Rassegna num.*, 1906, 72-75.

— M., Les figures de saints sur les monnaies. *American Journ. of Num.*, XL, 1906, 95-97 ; XLI, 1906, 23-25, 65-68.

— M. Bahrfeldt, *Numismatisches Litteratur-Blatt*, nos 152-153 et 154, 1906 ; 155, 1907 [Nombreux renseignements bibliographiques].

— P. Marichal, Notice sur Anatole de Barthélemy. *Bullet. Soc. l. sc. et arts de Bar-le-Duc*, 1904, XCIX-C.

— A. de Witte, Notice sur Solone Ambrosoli. *Rev. belge de Num.*, 1907, 76-77.

— Edmond Marchal, *Le baron J.-J.-A.-M. de Witte (1808-1889).* Bruxelles, 1907, in-8°, 96 p., portrait. Extr. de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 73e année, 1907.

— H. de la Tour, Notice nécrologique sur Ernest Poncet. *Rev. num.*, 1906, 499-502.

— H. de la Tour, Notice nécrologique sur Prosper Valton. *Rev. num*, 1906, 502-508.

— A. Blanchet, Notice nécrologique sur Solone Ambrosoli. *Rev. num.*, 1907, 508-509.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOUVELLES MONNAIES DE KABYLÉ

DE THRACE

La *Revue* a publié en 1900 (p. 257) deux monnaies de Kabylé (Thrace) étudiées par M. D. E. Tacchella, jadis conservateur du médaillier au Musée de Sofia. Ces monnaies provenaient, paraît-il, de *Taouchan tépé*, monticule situé à quelque distance au Nord de la ville moderne de Yamboli[1]. Le P. Jérôme, des Augustins de l'Assomption, qui a séjourné sept ans dans cette ville et s'y est signalé par son zèle à étudier les antiquités [2], a fait des recherches à Taouchan-tépé et a eu la chance d'y découvrir cinq nouvelles monnaies de bronze. Grâce à lui, voici donc le site de Kabylé fixé définitivement. Il a rédigé sur ce sujet un mémoire qu'il m'a remis, lors de mon passage à Andrinople en septembre 1905. De ce mémoire, j'extrais ici les descriptions des monnaies et quelques renseignements précis. L'auteur m'a

1. Taouchan-tépé = colline des lièvres, en turc. Divers auteurs y ont vu depuis longtemps l'emplacement possible de Kabylé, notamment un archéologue qui connaît très exactement la Bulgarie, M. Jirecek (*Archæol.-epigr. Mitteil. aus Oesterreich*, X, p. 134). Kiepert place cette ville trop au nord, au pied des Balkans. On sait que la ville de Kabylé s'est appelée plus tard Diospolis (*Hiéroclès*, II, 7) dont on a tiré la forme corrompue Diampolis, qui se retrouve manifestement dans le nom actuel de Yamboli. Le P. Jérôme fait remarquer avec raison qu'à 4 ou 5 kilomètres au nord se trouvait un village aujourd'hui détruit, et appelé Kobel ou Kovel. Ce nom rappelle celui de Kabylé, et c'est entre Yamboli et Kobel qu'on devait logiquement chercher le site de la ville ancienne.

2. *Rev. arch.*, 1901, t. I, p. 328 suiv.; cf. *BCH*, 1906, p. 364, 368, 384, etc.

autorisé à élaguer et à refaire son travail ; j'indiquerai chemin faisant les points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec lui [1].

I



Diam. : 0m16.

Tête d'Apollon lauré, à droite, chignon retroussé, bandelette nouée verticalement sur la nuque.

Le P. Jérôme voit un diadème; j'aperçois plutôt une couronne de laurier, ce qui me permet de désigner cette figure comme étant Apollon plutôt que Diane ; cependant le revers de la monnaie se rapporte au contraire au culte d'Artémis, très répandu en Thrace en général et peut-être à Kabylé en particulier.

℞. Diane debout, de face, la tête de profil à gauche. Elle a sur la tête soit un diadème (P. Jérôme) soit plutôt une sorte d'enroulement de cheveux très accentué tout autour de la tête, ce qui, à priori, aurait pu faire songer au *petasos*, coiffure commune aux Macédoniens et aux Thraces, particulièrement portée par les chasseurs [2]. Il semble, sans qu'on puisse l'assurer, que les jambes nues sont protégées jusqu'à mi-mollet par des ἐνδρομίδες, bottes lâches en peau de faon qui nous sont connues par divers monuments consacrés en

1. J'ai entre les mains et sous les yeux les monnaies ; j'en possède aussi des photographies, dont l'agrandissement est un secours qui a manqué au P. Jérôme.

2. Toutefois, je ne connais pas en Thrace de monument sur lequel Diane porte cette coiffure. Je signalerai, comme pouvant expliquer notre figure, un bas-relief du Musée de Sofia (Dobrusky, *Sbornik*, 1900, p. 31, nº 6) sur lequel la déesse porte une coiffure enroulée autour de la tête comme le turban des orientaux, surtout celui des Syriens : le dessin n'est pas sans analogie avec celui de notre monnaie.

Thrace à la déesse [1]. L'avant-bras droit est relevé pour atteindre une flèche dans le carquois suspendu à l'épaule (le P. Jérôme croit que la déesse serre un arc contre sa poitrine ; mon interprétation s'accorde mieux avec les bavures de la frappe et aussi avec le type usuel [2]). La main gauche écartée du corps s'appuie sur une haste verticale, épieu ou plutôt torche [3]. Aux pieds de la déesse, un chien courant vers la gauche. Dans le champ, verticalement auprès de la torche, une massue [4]. Inscription : à droite, verticalement en descendant ΚΑΒΥ (il paraît certain qu'il faut lire ΚΑΒΥ = KABY) — à gauche verticalement en remontant, selon le P. Jérôme, ΛΗΝΙ sur deux lignes.

La lecture du P. Jérôme reproduit en entier l'ethnique Καβυληνοὶ, construit régulièrement sur le modèle de nombreux ethniques thraces et déjà connu sous la forme Καβιληνοί (Polybe et Étienne de Byz.) et la forme Καβιληταί, justifiable par la graphie *Cabiletae* qui se trouve dans Pline ; mais chez lui c'est le nom d'une peuplade, peut-être une forme corrompue de *Caelaletae* (Tacite, *Ann.*, II, 19 ; cf. Κοιλαλητικός πόλεμος, dans Denys d'Halic, et Κοιλαλητική dans Ptolémée), bien que Pline semble avoir mentionné ceux-ci sous la forme *Caeletae*. On peut enfin remarquer que les autres monnaies de Kabylé portent simplement KABY [5].

1. Bas-reliefs : Dobrusky, *ibid.*, p. 31, n. 5, 7, 8. — Monnaies : Babelon, *Catal.*, 131 à 134 ; Pick, nos 130 à 132 (Marcianopolis).

2. C'est l'attitude de la *Diane chasseresse* et celle des monnaies de Marcianopolis citées dans la note précédente. Cf. *Sbornik*, ibid., nos 1 à 8.

3. La torche apparaît sur deux documents du Musée de Sofia : *Sbornik*, 1894, p. 93, n. 1, et 1900, p. 33, n. 9. Dans l'un et l'autre la déesse a un carquois, et dans le premier il s'agit nettement comme ici d'une scène de chasse, puisque la déesse tient un lièvre par les pattes. Par une confusion fréquente, on a mélangé les attributs de Diane et ceux d'Hécate.

4. Je n'en connais pas d'autre exemple. Toutefois l'un des bas-reliefs ci-dessus (*Sbornik*, 1900, n. 8) associe Diane chasseresse à Hercule porteur de la massue.

5. Sauf une, où on lit Καβυλεῶν, selon le P. Jérôme (?).

II



Diam. : $0^{m}015$.

Tête d'Hercule imberbe, coiffé de la peau du lion, à droite (type conforme à celui des monnaies macédoniennes et thraces).

℞. Diane debout, grossièrement gravée. Elle est vêtue d'un long chiton au travers duquel transparaît la partie inférieure du corps tournée vers la droite dans l'attitude de la marche ; au contraire le haut du corps semble vu de face ; e bras droit tendu et demi-baissé tient verticalement une longue haste, sans doute une torche comme ci-dessus ; on n'aperçoit pas nettement le bras gauche, qui peut-être est levé vers l'épaule (??). Dans le champ, à droite, la massue d'Hercule, très grosse et placée verticalement, le manche en haut ; à gauche, très nette, l'inscription KABY.

III



Diam. : $0^{m}013$ (= *N° 1 de M. Tacchella, mais provient d'un coin différent*).

Tête d'Apollon, à droite. Il porte un bandeau ou bourrelet en relief sur la nuque, puis, au-dessus, une couronne de

laurier dont les feuilles apparaissent et s'épanouissent de face dans le champ supérieur.

℞. Image barbare de Diane en chiton court, vue de face. La tête est tournée à droite et coiffée comme au n° 1 ; les deux mains tiennent chacune une haste dans la position décrite au n° 2. Massue à droite, comme au n° 2 ; à gauche, restent les lettres : ABY.

IV



Diam. : 0m011.

Analogue au n° 2.

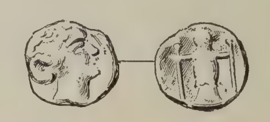
℞. Analogue au n° 2, avec des différences : 1° le personnage, dessiné de la même façon et avec les mêmes fautes, marche vers la gauche ; 2° la massue et l'inscription sont interverties de même ; 3° l'inscription se lit KVΔ ; 4° la déesse tient deux hastes comme au n° 3.

Remarquer que sur le n° 2 le geste de la main gauche étant invisible dans l'état actuel, on pourrait supposer avec assez de vraisemblance qu'elle tenait aussi une haste, si bien que le revers du n° 4 serait simplement le revers du n° 2 *retourné*, ce qui expliquerait que par une inadvertance du graveur, la lettre A soit renversée, c'est-à-dire laissée dans la position qu'elle aurait normalement si elle était à gauche du champ.

Le P. Jérôme voit dans la tête de la face un Bacchus couronné de pampre (?). Je crois qu'il y a été amené par le désir d'expliquer l'inscription, qu'il lit, avec deux lettres renversées, KVƎ, et dans laquelle il découvre une intention

du graveur (?) invitant à lire à volonté soit ΚΑΒ(υληνῶν) soit ΒΆΚ(χου).

V



Diam. : 0 m 11.

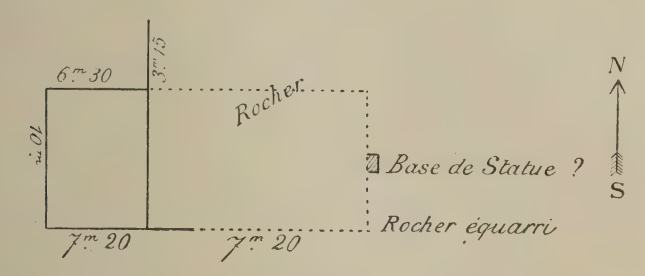
Tête d'Apollon à droite, avec un chignon dans le genre du n° 1. Le P. Jérôme y voit encore Apollon diadémé.

℟. Image barbare devenue très fruste. Diane en longue robe, de face, les bras tenant deux hastes comme dans les n^os précédents. Sur la torche de gauche apparaît, un peu avant l'extrémité supérieure, un renflement qui existait peut-être aussi sur la torche de droite (le P. Jérôme l'appelle *bobèche* ; en tout cas il s'agit plutôt d'une torche que d'un épieu ou d'une lance [1]). Pas d'inscription.

Il semble bien que la déesse soit représentée debout sur un rocher. Le P. Jérôme déclare qu'il possédait une autre monnaie, aujourd'hui égarée, sur laquelle ce roc était fort visible. Il en a conclu qu'une statue de culte devait être placée sur une éminence dans la ville de Kabylé ou aux environs. Ses recherches l'ont amené à découvrir, sur le sommet oriental de *Taouchan-tépé*, une plate-forme où il a constaté à ras de terre les assises d'un édifice dont on trouvera le plan ci-joint. Les plus gros blocs mesurent environ 1 mètre de long, et paraissent simplement éclatés sans trace de ciment. Au milieu du petit côté, à l'est, il a découvert, affirme-t-il, un rocher équarri en forme de cube, ayant pu servir de base à une statue. Serait-ce le sanctuaire de la

1. Je signale, sans rapprochement ni hypothèse, le culte thrace d'Artémis Basileia, tenant des chaumes de blé, dont parle Hérodote (IV, 33).

Diane Kabylénienne ? C'est, dit avec raison le P. Jérôme, une question que des fouilles seules pourraient résoudre [1].



Il semble que la statue de culte de Diane à Kabylé ait été caractérisée par l'attitude qu'elle a dans les exemplaires nos 2 à 5. Le no 1 s'inspire visiblement du type hellénique de la déesse chasseresse ; il rappelle les monnaies d'époque impériale romaine et ne doit pas leur être de beaucoup antérieur. On placerait plus volontiers à une époque plus reculée les autres exemplaires, dont les nos 2 et 4 portent à la face un type d'Hercule analogue à celui des monnaies des successeurs d'Alexandre [2].

Dans l'état actuel de nos connaissances sur la Thrace, ces monnaies ne nous apprennent rien de plus ni sur la ville de Kabylé ni sur le culte de Diane dans ce pays.

Georges Seure.

1. Je dois dire que M. Degrand, ancien consul de France à Philippoli, qui a fait des recherches en cet endroit en 1902, en présence du P. Jérôme, ne parle pas de ces substructions. Il reconnaît toutefois qu'il y a sur les flancs de Taouchan-tépé des restes de constructions antiques. On lui a présenté, dit-il, « six monnaies au revers desquelles on pouvait lire assez facilement le nom de la ville, et dont les types étaient semblables à ceux décrits par M. Tacchella » (Rapport à l'Institut, 27 septembre 1902).

2. Ce type apparaît en Thrace sous Philippe II de Macédoine, lequel est venu jusqu'à Kabylé, qu'il a prise en 342 (*Diod.*, XVI, 71) et détruite (*Dém.*, 100, 22) ou colonisée (*Étienne de Byz.; Strab.*, VII, 6, 2, qui semble confondre avec une légende relative à Philippopolis, racontée par *Théopompe*, 122 (Didot) ; *Plut.*, Mor., 520 B ; *Pline*, IV, 13, etc.). Je ne connais pas en Thrace d'autre représentation de Diane comparable à celle des monnaies ci-dessus décrites.

LES

MONNAIES COLONIALES DE CORINTHE

Dans mon recueil de *Médaillons de l'Empire romain*, p. 3, j'ai parlé des quatre monétaires de l'an 712, qui, pour montrer et maintenir l'égalité absolue de leurs pouvoirs, employaient vingt-quatre façons différentes de signer leurs médailles. Ils s'appelaient *Apronius*, *Galus*, *Messalla* et *Sisenna*. D'une seule et même pièce de bronze frappée en cette année, on compte vingt-quatre variétés, où leurs noms se suivent dans toutes les combinaisons possibles :

a g m s	G A M S	M A G S	S A G M
a g s m	G A S M	M A S G	S A M G
A M G S	G M A S	M G A S	S G A M
A M S G	G M S A	M G S A	S G M A
A S G M	G S A M	M S A G	S M A G
A S M G	G S M A	M S G A	S M G A

On n'avait jamais remarqué l'ingéniosité de ce système, et qui donc aurait cherché un jeu d'esprit sur une monnaie romaine officielle de cette époque? Toutes les variantes du tableau ont été retrouvées et sont entrées dans l'ouvrage de Cohen, sauf les deux premières, qui tardent à venir, ou plutôt qu'on n'a pas frappées, si, au commencement de l'année, l'atelier monétaire, pour une cause quelconque, a chômé pendant un mois.

J'ai observé un fait analogue sur les monnaies de plusieurs colonies, notamment sur celles de Corinthe. La véritable nature de ce fait a été méconnue par François Lenormant qui disait : « Dans la numismatique coloniale de Corinthe,

« les deux duumvirs sont *le plus souvent* mentionnés « ensemble; *quelquefois* cependant on ne lit le nom que « d'un seul [1]. » Et tout aussi superficielle est la remarque d'Earle Fox : « Each pair of duoviri had their own distinct « type or types (cela n'est même pas vrai) ..... New names « may and no doubt will be discovered, but it will be in « conjunction with new types [2]. » Au point de vue du droit public romain, la question a son importance et mérite d'être étudiée de plus près.

Voici donc la liste des monnaies dont il s'agit. L'ordre dans lequel je les ai classées constate le fait que je veux prouver et me dispense presque de tirer moi-même les conclusions.

COLONIE DE CORINTHE

C. Mussius [3] Priscus, C. Heius Pollio iterum.

1) *Tête d'Auguste.* ℞. *Noms des deux magistrats dans une couronne.*
2) *Tête d'Agrippa césar.* ℞. *Mêmes noms dans une couronne.*
3) *Tête de Drusus césar.* ℞. *Mêmes noms dans une couronne.*
4) *Tête de Germanicus césar.* ℞. *Mêmes noms dans une couronne.*

C. Heius Pollio iterum, C. Mussius Priscus.

1-4) *Les quatre monnaies citées.*

L. Arrius Peregrinus, L. Furius Labeo.

1) *Tête d'Auguste.* ℞. *Temple hexastyle de la famille Julia.*
2) *Tête de Livie.* ℞. *Même temple.*
3) *Tête de Tibère.* ℞. *Même temple.*

L. Furius Labeo, L. Arrius Peregrinus.

1-3) *Les trois monnaies citées.*

1. *Histoire de la Monnaie antique*, t. III, 219.
2. *Journal international d'archéologie numismatique*, t. II, 90.
3. Tout le monde écrit MVSSID(io), même le Catalogue du Musée britannique. Je ne connais pas de pièce qui ne porte très distinctement MVSSIO.

L. Arrius Peregrinus.
(manque).
L. Furius Labeo.
Tête de Livie. ℟. *Même temple hexastyle.*

P. Caninius Agrippa, L. Castricius Regulus.
Tête de Drusus, fils de Tibère. ℟. *Femme voilée assise.*
L. Castricius Regulus, P. Caninius Agrippa.
Mêmes types.

A. Vatronius Labeo, L. Rutilius Plancus.
1) *Tête de Caligula.* ℟. *Victoire à g.*
2) — ℟. *Pégase à dr.*
L. Rutilius Plancus, A. Vatronius Labeo.
1-2) *Les mêmes pièces.*
A. Vatronius Labeo.
1) *Tête de Caligula.* ℟. *Pégase marchant.*
2) — ℟. *Victoire sur un globe.*
L. Rutilius Plancus.
1) *Tête de Caligula.* ℟. *Pégase marchant.*
2) (manque).

P. Vipsanius Agrippa.
1) *Tête d'Agrippine mère.* ℟. *Têtes affrontées de Néron et Drusus.*
2) *Tête de Caligula.* ℟. *Pégase au vol, à dr.*
M. Bellius Proculus.
Les mêmes pièces, mais le Pégase à dr. ou à g.

Octavius, Luscinus iterum.
Tête de Claude. ℟. *Temple hexastyle sur un rocher.*
Luscinus iterum, Octavius.
Même pièce.

Ti, Claudius Anaxilaus.

1) *Tête de Néron césar.* ℞. *Tyché couronnant l'empereur.*
2) — ℞. *Statue en toge dans un temple tétrastyle.*
3) — ℞. *Nom du magistrat dans une couronne.*

P. Ventidius Fronto.

1-3) *Les mêmes types.*

P. Memmius Cleander.

1) *Tête de Néron.* ℞. *Allocution de Néron.*
2) — ℞. *Galère* (adventus Aug.).

L. Rutilius Piso.

1-2) *Mêmes types.*

Ti. Claudius Optatus.

1) *Tête de Néron.* ℞. *Bellérophon tenant le Pégase par la bride.*
2) — ℞. *Galère* (adventus Aug.).
3) — ℞. Isthmia *dans une couronne.*
4) — ℞. *Néron debout* (adventus Aug.).

C. Iulius Polyaenus.

1-3) *Mêmes types.*
4) Manque.

Manius Acilius Candidus.

1) *Tête de Néron.* ℞. *Neptune à g. dans un bige d'hippocampes* (variante avec *deux Tritons*).
2) *Tête d'Agrippine jeune.* ℞. —
3) *Tête de Néron.* ℞. *Quadrige du Soleil.*
4) *Tête d'Agrippine jeune.* ℞. —
5) *Tête de Néron.* ℞. *Génie de la colonie.*
6) *Tête d'Agrippine jeune.* ℞. —
7) *Tête d'Octavie.* ℞. —

8) — ℟. *Vénus dans un bige de Tritons.*
9) *Tête de Néron.* ℟. *Buste de Vénus au-dessus d'une galère.*
Q. Fulvius Flaccus.
1-9) *Mêmes types.*

L. Paconius Flam.....
Tête d'Agrippine jeune. ℟. *Néron et Britannicus debout.*
Cn. Publicius Regulus.
Mêmes types.

COLONIE DE CNOSSUS

Lupinus, Volumnius.
Tête de Néron.
Volumnius, Lupinus.
℟. (de la même pièce). *Tête de Claude.*

COLONIE DE SINOPE

C. Vibius, L. Pontius.
Tête de femme voilée.
L. Pontius, C. Vibius.
℟ (de la même pièce). *Diadème radié.*

On le voit, deux systèmes sont employés alternativement, pour marquer l'égalité de pouvoir des duumvirs de Corinthe et pour nous apprendre en même temps que l'éponymat n'existait pas dans cette colonie. Si les dimensions du flan le permettent, les deux magistrats, jusqu'au règne de Claude, placent leurs noms sur la même pièce, mais de chaque pièce on frappe deux variétés en intervertissant ces noms. Sur l'une de ces variétés, *Mussius*, par exemple, figure en tête

de la légende ; sur l'autre, c'est son collègue qui prend la première place, et *Mussius* n'obtient plus que la seconde. Cela ressort clairement des monnaies qui laissent tout le champ du revers aux noms propres. Là où le revers porte une figure, la marge est trop courte pour contenir les noms de deux personnes; alors on tourne la difficulté en frappant d'une même monnaie deux variétés, chacune au nom d'un seul duumvir. Le type reste immuable, le nom seul est changé. Cette curieuse invention nous aide à vérifier dans quelle mesure nos collections sont complètes. Pour ne citer qu'un cas : de Furius Labeo, nous connaissons un petit bronze à la tête de Livie, mais son collègue Arrius Peregrinus doit avoir frappé la même monnaie, et elle ne s'est pas encore rencontrée. Heureusement, ces lacunes sont peu nombreuses et ne nous font pas espérer que la numismatique coloniale de Corinthe prenne, avec les années, un développement considérable.

FRŒHNER.

USINE MONÉTAIRE
ET FONDERIE CELTIQUE
A SZALACSKA (HONGRIE)[1]

Pl. III, IV, V et VI.

Au sud-ouest de la Hongrie, à Szalacska (comté de Somogy), non loin de Kaposvàr, M. C. Darnay a exécuté des fouilles sur un plateau qui fut habité depuis la période néolithique jusqu'à l'époque de l'occupation romaine, et qui a fourni, au cours des quinze dernières années, de nombreuses trouvailles des âges de la pierre, du bronze et du fer, des antiquités et monnaies romaines jusqu'au bas empire. En 1906, M. Darnay trouva, à une profondeur de 80 centimètres, sur une étendue de 8 à 10 mètres carrés, les restes d'une cabane, dont les débris de bois pourri et les crochets de fer étaient encore conservés, et une quantité d'objets divers, outils, moules et autres objets de bronze, un chaudron, et, — ce qui nous intéresse ici le plus —, six coins (3 piles et 3 trousseaux), plus huit monnaies celtiques, furent recueillis sur le même lieu.

1. Nous remercions ici M. le Dr Joseph Hampel, directeur du Cabinet des antiquités et des médailles du Musée national hongrois, qui a eu l'obligeance de nous permettre de reproduire les figures publiées dans l'*Archaeologiai Ertesitö*.

Je vais donner la description des coins et des monnaies que j'ai examinés ; je présenterai ensuite mes remarques personnelles.

Piles.

1. Disque fondu en bronze clair de 29 mm., serti dans un cercle de fer forgé d'une épaisseur de 9 mm. Au milieu du droit se trouve le type monétaire de 13-15 mm. gravé sur le bronze : Tête d'homme barbue, à gauche, avec le nez saillant et des mèches de cheveux et de barbe recourbées en arrière. Devant la tête, champ lisse et quelques grains du grènetis. Tout autour du type gravé la surface du disque de bronze est surélevée doucement de 1 à 1 mm. 1/2 et retombe vers les bords. Le type est donc placé au centre de l'élévation circulaire. Il faut remarquer que ce type n'est pas parfaitement circulaire.

Le revers du disque est plat, légèrement déprimé au centre. L'aspect latéral des flancs de la pile est un peu concave.

Le diamètre est, au droit, 43-44 mm. ; au revers, 42-43 ; la hauteur, 19 mm. 5. Poids : 194 gr. (*Pl. III, fig. 6*).

La dureté du bronze des six coins est entre le 4e et 5e degré de l'échelle minéralogique (c'est-à-dire plus mou que le feldspath et l'apatite), et égale à peu près la dureté du fer commun.

2. Disque fondu en bronze très clair de 28 mm., serti dans un cercle de fer forgé. La surface du droit est légèrement lenticulaire ; au centre se trouve le type gravé : Tête virile à gauche, à courte barbe, avec un ruban orné d'un zig-zag sur le front. La chevelure et la barbe sont figurées, comme sur le n° 1, par des mèches recourbées. L'extrémité du nez est globuleuse ; l'œil est formé d'un point serti dans un demi-cercle. Le derrière de la tête touche au bord

du cercle gravé, dont la partie demi-circulaire, devant la tête, est ornée de grènetis. Les contours du type sont mous et l'ensemble fait l'impression d'être l'empreinte du droit à grènetis défectueux d'une monnaie déjà fabriquée.

Le revers est plat, mais non lisse. L'aspect latéral de la tige du coin est concave.

Le diamètre de la pile est de 42 à 44 mm. 5 ; la hauteur, au milieu, 20 mm. ; sur les bords, 16 à 18 mm. Poids : 196 gr. (*Pl. III*, *fig. 5*).

3. Disque fondu de bronze clair, au droit lenticulaire, sans cercle de fer. Le type monétaire, usé et à peine distinct, dont les bords semblent être aussi tout usés, représente une tête virile à gauche. C'est probablement un type ressemblant au n° 1. Le droit est plat et lisse, aux bords anguleux. Tout autour des flancs du coin, il y a une bavure sinueuse parallèle aux deux surfaces. Au premier abord, on pourrait croire que la pile est faite de deux disques soudés l'un sur l'autre ; pourtant ce n'est pas le cas, mais la bavure désigne probablement les bords des deux moitiés du moule qui servait à la fonte du disque.

Le diamètre du coin est de 31 à 32 mm. ; la hauteur est de 23 mm. Poids : 148 gr. (*Pl. III*, *fig. 3*).

Trousseaux.

4. Cylindre fondu de bronze clair, jaunâtre, légèrement conique dans la direction du droit et couvert d'un oxyde grisâtre. La surface du droit est tout à fait plate et un peu en retrait sur l'axe du cylindre. Le type monétaire gravé en occupe la totalité et représente un cavalier galopant à droite. Le cavalier a le menton saillant, la chevelure hérissée ; au-dessus de la tête, à gauche, une partie du panache du casque est visible, et l'extrémité antérieure en

est indiquée par un point. Le type a très peu de relief. Sur les flancs du trousseau, du côté du droit, il y a une petite fissure. Au tiers de la hauteur, il y a une bavure, et le tiers du cylindre du côté du sommet non gravé est un peu plus mince. La surface du sommet est recourbée vers les bords.

Le diamètre du trousseau est au droit, 16 mm. ; au revers. 21 à 21.5 mm. ; au milieu, 23 mm. Hauteur, 36 mm. Poids : 109 gr. 5 (*Pl. III, fig. 1*).

5. Cylindre fondu en bronze clair, jaunâtre, légèrement conique vers le sommet, qui est posé un peu en biais sur l'axe du cylindre. Cette obliquité fait une différence d'à peu près un millimètre. Le droit, plat, est occupé par un type monétaire gravé, mais qui est usé, couvert d'oxyde et peu distinct. On y voit le cimier du casque et un pied du cheval. Le côté opposé est inégal, aux bords anguleux. Les flancs sont couverts d'inégalités provenant de la fonte et sont parsemés de taches rougeâtres de cuivre.

Le diamètre du trousseau est, pour le côté gravé, 16.5 à 17 mm. ; au revers, 22 à 23 mm. Hauteur, à peu près 37.5 à 38.2 mm. Poids : 120 gr. (*Pl. III, fig. 2*).

6. Cylindre fondu en bronze très clair, jaunâtre, légèrement conique dans la direction du droit qui est plat, et marqué d'un type monétaire gravé qui se présente sans aucun rebord. Ce type représente un cavalier galopant à droite, portant un casque à grand panache recourbé. Devant le cheval, on voit un croissant, dans le champ ; sous la queue du cheval, il y a un point.

Le revers est plat, mais très inégal ; les bords sont un peu recourbés. Les flancs du trousseau sont lisses et couverts de taches d'oxyde gris.

Le diamètre est au droit, pour le côté gravé. 16 mm. ; pour le côté opposé, 22 à 23 mm. Hauteur, 38 mm. Poids : 119 gr. 5 (*Pl. III, fig. 4*).

Monnaies.

1. Tête barbue, à droite. Devant, demi-cercle de grènetis. Sur le front, il portait probablement un ruban orné de zigzags. L'extrémité du nez est saillante. La chevelure et la barbe sont représentées par des mèches recourbées en arrière. Le flan est plus grand que le type.

℞. Cavalier allant à gauche, portant un casque avec un long panache flottant en arrière.

Le flan est épais, l'argent semble être de mauvais aloi.

Argent, 17 mm., 5 gr. 76 (*Pl. III, fig. 7*).

Il est possible que le droit ait été frappé avec la pile décrite sous le n° 1.

2. Tête barbue, à droite. Sur le front, un ruban orné de zigzags. L'extrémité du nez est globuleuse.

℞. Cavalier galopant à gauche. Derrière lui, un objet indéterminé dans le champ. Les sabots du cheval sont ronds.

Argent, 14 mm.; 2 gr. 8 (*Pl. III, fig. 9*).

3. Tête virile (barbue?), à droite.

℞. Cavalier galopant à gauche, portant un casque à long panache.

Fruste. *Argent*, 17.5 mm.; à peu près 7 gr. (?)

Le flan est épais (*Pl. III, fig. 10*).

Il est possible, mais cependant peu probable, que le revers de cette monnaie ait été frappé avec le trousseau n° 4.

4. Tête virile (barbue), à droite (usé).

℞. Cavalier galopant à gauche, portant un casque à long panache. Devant le cheval, un croissant dans le champ. La tête du cheval est d'une forme singulière. Les sabots sont triangulaires.

Argent, 17 mm.; 6 gr. 4 environ (*Pl. III, fig. 11*).

5. Tête barbue, à droite. La barbe et les cheveux sont représentées par des mèches recourbées en arrière.

℞. Cavalier galopant à gauche et portant un casque à long panache. La tête du cheval ressemble à celui du n° 4.

Argent, 14 mm. ; 3 gr. 2 (*Pl. III, fig. 12*).

6. Tête barbue, à droite, semblable à celle des n°s 1 et 5.

℞. Cavalier galopant à gauche. Les pieds du cheval sont très longs.

Argent, 12 mm. ; 2 gr. 4 (*Pl. III, fig. 14*).

7. Le droit est usé. Il était probablement semblable aux précédents.

℞. Cavalier galopant à gauche.

Fruste. *Argent*, 17 mm. ; 6 gr. ? (*Pl. III, fig. 8*).

8. Tête portant une couronne composée de trois rangs de gros points. La chevelure est formée de motifs ressemblant à des branches de palmier. Le type est plus grand que le flan.

℞. Tronc d'un cheval, à gauche. Sa crinière est formée de lignes ondulées. La tête du cheval est en forme de 8.

Cuivre, 21 mm. ; 8 gr. 5 (*Pl. III, fig. 13*) [1].

Le type de cette dernière monnaie est étranger à la contrée de la trouvaille. La pièce est donc importée.

Outre la fabrique monétaire, la cabane préhistorique de Szalacska contenait aussi une fonderie de bronze. Si l'on considère les coins et les monnaies décrits plus haut, on peut croire que la fonderie était la chose principale et l'usine monétaire l'accessoire. Parmi les six coins, une pile était démontée, privée de son cercle de fer, et usée presque entièrement. Un des trois trousseaux se trouvait

1. Les pesées des pièces que je viens de décrire ont été faites par M. Darnay.

aussi dans un état déplorable ; on n'y pourrait distinguer le type si l'on ne le connaissait pas sur d'autres monuments. Il reste donc deux paires de coins, ou plutôt quatre coins, qui peuvent avoir servi à la frappe des monnaies à l'époque où l'atelier s'est écroulé, ainsi que le croit M. Darnay. Ce n'était probablement pas l'atelier monétaire principal d'où sortirent les masses de monnaies de cette contrée, si fréquentes encore aujourd'hui ; ou bien, il faut supposer que les ouvriers sauvèrent leur outillage, et qu'il nous est resté seulement ce qu'ils ont oublié d'emporter.

Les sept monnaies indigènes sont des monnaies divisionnaires, et non des statères. Sauf une ou deux — et même celles-ci pour l'une des faces seulement —, les monnaies ne sont pas frappées avec les coins retrouvés.

J'ai aussi remarqué que quelques-unes de ces pièces sont fortement usées.

Les outils retrouvés nous intéressent aussi sous le rapport de la numismatique, puisque nous pouvons supposer qu'on se servait de la plupart d'entre eux pour fabriquer la monnaie.

Les deux petits vases (*Pl. VI*, *fig. 14 et 15*, 1/2 grandeur) d'argile grisâtre peuvent avoir servi à la fusion du bronze et de l'argent. L'un, qui est rond, est graphité (diamètre, 12 cm. ; hauteur, 4 cm. 5) ; l'autre est muni d'un large tuyau (largeur, 19 cm. ; longueur, 16 cm.). Il y avait encore une quantité de fragments de vaisselle.

L'objet de bronze (*Pl. V*, *fig. 16*, 1/2 gr.) était, dit-on, la base du soufflet employé pour la fonte ; mais les proportions (diam. 2 cm. 5, longueur, 5 cm.) en sont trop faibles pour que je maintienne cette supposition. Les deux tenailles (*Pl. IV*, *fig. 28*, et *pl. V*, *fig. 13*) sont de fer forgé. L'une est longue de 25 cm., l'autre de 42 cm. Cette dernière pouvait servir à maintenir le trousseau pendant la frappe,

car on ne peut pas supposer que, d'une main l'ouvrier pouvait tenir un trousseau si court, en maniant le marteau de l'autre main.

Dans la trouvaille, il y avait aussi un marteau (*Pl. IV*, *fig. 21*, 1/4 gr.), qui a pu servir à la frappe des monnaies comme à d'autres usages.

On peut imaginer les phases suivantes du monnayage : La pile était enfoncée dans un socle de pierre ou de bois ; on plaçait sur la pile ainsi fixée un lingot globuleux d'argent qu'on avait préparé ainsi sur un feu de charbon de bois. Les monnaies décrites sous les n°s 1 et 3 prouvent, en effet, que le flan était globuleux avant la frappe. Le flan étant ainsi disposé, l'ouvrier tenait de ses deux mains la tenaille qui serrait le trousseau et plaçait le trousseau au-dessus des flans pendant que l'autre ouvrier frappait dessus avec le marteau.

Les monnaies n°s 2 et 4 à 7, de poids moyen, ont des droits lenticulaires et des revers plats ; les flans en sont plus petits, et ces monnaies devaient être frappées d'un seul coup. Les statères, au contraire, devaient supporter plusieurs coups de marteau et présentent quelquefois des types doublés. Le rayonnement du métal prouve, — ainsi que M. de Villenoisy l'a dit au Congrès de numismatique de Paris, — que le flan était frappé lorsqu'il était encore chaud.

Les moules de bronze sont, pour la technique, les objets les plus intéressants de la trouvaille. L'un (*Pl. VI*, *fig. 12*, 1/2 gr.) servait à la fonte des cercles creux en bronze ; l'autre (*Pl. VI*, *fig. 11*, 1/2 gr.), à la fabrication de fibules du style avancé de La Tène. La forme de ces fibules (*Pl. VI*, *fig. 5*, 1/2 gr.) vient à notre aide pour fixer l'âge de la trouvaille au Ier siècle av. J.-C. On remarquera que les fondeurs versaient le bronze liquide par deux ouvertures étroites et parallèles.

Comme analogie numismatique, je puis signaler une monnaie d'or celtique, trouvée à Harka, en Hongrie, et publiée dans le *Numismatikai Közlöny* (t. V, p. 122), dont le flan était coulé dans un moule analogue. On voit sur le bord, au revers de cette monnaie, une protubérance striée, qui n'est pas autre chose que l'empreinte des ouvertures parallèles par lesquelles le métal liquide entrait dans le moule.

Je fais encore mention du ciseau (*Pl. V*, *fig. 22*, 1/4 gr.) dont le sommet porte la trace des chocs du marteau ; cet outil pouvait servir à partager les barres qui fournissaient les morceaux transformés en flans. Les instruments en forme de cuillers (*Pl. IV*, *fig. 32 et 33*, 1/4 gr.) pouvaient servir à verser le lingot d'argent chaud sur la pile.

Il y avait encore dans la trouvaille douze crochets de fer (*Pl. IV*, *fig. 52*) qui joignaient les piliers et les planches de la cabane, puis des enclumes, de petits marteaux (*Pl. V*, *fig. 50*, *19 et 51*), des ciseaux, des couteaux de fer (*Pl. V*, *fig. 17 et 44*), des grosses perles de fer (*Pl. IV*, *fig. 48 et 49*), puis un chaudron de bronze (*Pl. IV*, au 1/6), un fragment d'argile ornementé (*Pl. VI*, *fig. 53*), des fibules, un disque de bronze ornementé, de style notoirement celtique (*Pl. VI*, *fig. 12*), des perles de bronze (*Pl. V*, *fig. 35*), etc. Pour le reste, je me contente de renvoyer aux figures qui sont suffisamment explicites.

Nous avons plusieurs bases pour fixer approximativement l'âge de la trouvaille. La fibule, dont on a retrouvé le moule (*Pl. VI*, *fig. 11*) est analogue à celle des trouvailles de la Hongrie dont les archéologues datent le dépôt du Ier siècle av. J.-C.

Les piles ressemblent à la pile trouvée à Avenches [1], qui

1. H. Meyer, *Beschreibung der in der Schweiz gefundenen gallischen Münzen*, Zurich, 1863, p. IV. Voy. la bibliographie dans le *Traité des monnaies gauloises* de M. Adrien Blanchet, p. 51.

est aussi un disque de bronze serti dans un cercle de fer. Seulement, les types de Szalacska sont d'une fabrique plus barbare, non seulement pour le dessin, mais aussi au point de vue de l'exécution du cercle de fer.

Les trousseaux trahissent un développement plus avancé si on les compare au trousseau gaulois de Corent [1], dont la tige est conique et devait être aussi sertie dans une masse de fer qui la maintenait pendant la frappe.

L'autre trousseau, publié en même temps que ce dernier, devait nécessairement être enveloppé de fer pour servir au monnayage. C'est évidemment une technique plus compliquée, mais qui permettait le changement du sommet du coin, partie qui souffre le plus, puisqu'elle reçoit les chocs du marteau.

La petite monnaie frappée à Szalacska appartient au groupe des monnaies celtiques connues de Gerjen, puis de



Regöly et de Szàrazd, dans la vallée de la rivière Kapos (comté de Tolna), voisine de Szalacska. On les trouve en grande partie dans cette région. Le nº 9807 de l'*Atlas des monnaies gauloises* nous présente une variété des statères dont dépendent les monnaies divisionnaires de Szalacska. Il y a plusieurs variétés de statères, frappés en argent de bon et de mauvais aloi, puis des exemplaires fourrés et quantité de pièces frappées en cuivre. Ces variétés forment un ensemble qui trahit une décadence progressive.

1. *Rev. num.*, 1848, p. 250.

Le prototype de ce groupe, qui est sans doute déjà une imitation des tétradrachmes de Philippe II de Macédoine, n'est autre probablement que l'espèce représentée par les nos 9782-9789 de l'*Atlas des monnaies gauloises.*

Cette espèce présente aussi plusieurs variétés avec de



belles têtes, puis avec deux protubérances au lieu de la tête. Au revers, devant le cheval, il y a d'abord un lézard, puis un croissant. Le cavalier est bien dessiné, et tient une haste barbelée. Ensuite, dégénéré, il n'est plus formé que par trois points, l'un au-dessus de l'autre. Il y en a même des exemplaires fourrés de plomb ; le Musée national hongrois en possède un. Ce type (les nos 9782-9789 de l'*Atlas* et plusieurs autres variétés au Musée national hon-



grois) est certainement un de ceux qui doit être localisé dans le sud-ouest de la Hongrie, et à en juger par la multiplicité des variétés, il faut supposer qu'on l'a frappé pendant longtemps.

Les monnaies précitées de la vallée du Kapos (le n° 9807 de

l'*Atlas* et ses variétés) en dérivent probablement. La chevelure, la barbe et le nez du droit, le casque avec son long panache, le signe monétaire (d'abord un lézard, puis un croissant avec manche, enfin le croissant seul) et le fleuron qui se trouve quelquefois sous le cheval des n°s 9882-89, prouvent la dérivation directe. Les variétés de bon aloi de ce dernier type pèsent de 14 gr. 23 à 13 gr., et plus tard 10 gr. 3 à 9 gr. 7. Les variétés 9807, de bon aloi, ne pèsent que 13 gr. 5, 12 gr. 9, 11 gr. 6, 9 gr. 5 ; les variétés de bronze seulement 9 gr. 7 et moins. Une trouvaille de 45 pièces frustes, faite à Gerjen, donnait le poids moyen de 7 gr. 9, et il y avait même des exemplaires pesant seulement 4 gr. On constate donc que, parallèlement à la dégénérescence du type, le métal, devenant de plus en plus mauvais, n'était plus finalement que du cuivre [1].

Je connais au moins quinze variétés de la petite monnaie appartenant au groupe de la vallée du Kapos. Il en existe en argent de bon et de mauvais aloi et en cuivre. Le poids de ces pièces est d'abord de 3 gr. 5 et diminue par degré jusqu'à 2 gr. 5. Ces monnaies étaient des quarts de statère. Le n° 9842 de l'*Atlas* est une pièce analogue en or (unique ?).

La plupart des peuples préhistoriques de la Hongrie ne frappaient que des statères.

Les Boïens, puis les Celtes du comté de Nògràd, au nord du Danube, et ceux de la vallée du Kapos, avaient aussi des monnaies divisionnaires. Il semble que la frappe de la petite monnaie ne commença que quand les grands statères ne répondirent plus à l'exigence du commerce développé. Peut-être a-t-on frappé aussi des pièces de cuivre pour cette même raison, afin d'avoir un numéraire de faible valeur.

1. On a déjà constaté le même fait pour les monnaies de la Gaule (voy. *Traité des m. gauloises*, p. 350 et *passim*).

En tout cas, on peut dire que le style des monnaies celtiques moyennes de la Hongrie n'égalait pas celui des statères des temps anciens. Tout semble prouver que les monnaies moyennes ne furent frappées que dans la dernière époque du monnayage celtique en Hongrie, quelques dizaines d'années avant l'introduction des monnaies de la République romaine, c'est-à-dire vers le milieu du Ier siècle av. J.-C.

On se demandera encore quel peuple ou quelle tribu fit frapper ces monnaies de Szalacska et de la vallée du Kapos, car les auteurs classiques et exégètes modernes ne nous fournissent aucune donnée exacte concernant cette contrée. On peut dire seulement que les habitants de cette contrée étaient ou les Andizètes pannoniens, ou bien une tribu celtique, dont nous ne connaissons pas le nom.

Au nord du grand lac Balaton habitaient les Hercuniates, peuple de race pannonienne; du moins Müllenhoff le prétend[1]. Vers l'est du Danube, dans le comté de Fehèr, habitaient les Éravisques, dont la culture est celtique, quoique Tacite[2] les ait considérés comme des Pannoniens. Au-



dessous, au nord de la Drave, peut-être jusqu'au Danube, s'étendait le domaine des Andizètes, peuple de race pannonienne, cité par Ptolémée, entre les Hercuniates et les Breuques, et plus au sud, entre la Drave et la Save, était

1. *Deutsche Alterthumskunde*, t. II, p. 242.
2. *Germ.*, 28, 43.

le domaine des Breuques pannoniens et des Scordisques celtiques. Les monnaies trouvées dans cette contrée, imitations des statères de Philippe, montrent la même décadence que celles de la vallée du Kapos et sont frappées en argent, en billon et en cuivre. Elles ont un type spécial qui leur est propre.

A l'ouest de la contrée en question, mais plus loin, habitaient les Taurisques.

Toutes les trouvailles de monnaies et toutes les circonstances nous défendent d'attribuer les monnaies de Szalacska à ces peuples voisins.

On ne connaît pas d'autres peuples plus proches de la contrée de Szalacska et de la vallée du Kapos. Le nom de la tribu qui habitait le comté de Tolna et les parties septentrionales des comtés de Somogy et de Baranya, si ce n'était le peuple des Andizètes pannoniens, nous reste inconnu ; mais une quantité de trouvailles de l'âge du fer, faites dans le comté de Tolna, et même dans la vallée du Kapos, prouve que la civilisation de la Tène, dont les représentants dans notre pays étaient les tribus celtiques, dominait ces régions. Cette civilisation fut accueillie probablement aussi par les tribus de race pannonienne.

En somme, si l'on doit se fier aux découvertes, il faut placer, dans cette dernière période du monnayage autonome, le noyau de la tribu qui habitait cette contrée, plus en aval, dans la vallée même du Kapos, aux environs de Regöly et de Szàrazd. C'est là que devait être probablement aussi le principal atelier monétaire d'où sortirent les statères, si répandus dans cette région, de la série à laquelle appartiennent les monnaies divisionnaires, trouvées dans la modeste officine de Szalacska.

Edmond Gohl.

CATALOGUE
DES DENIERS MÉROVINGIENS
DE LA
TROUVAILLE DE BAIS
(ILLE-ET-VILAINE)
Pl. VII et VIII

Pour étudier le monnayage d'argent mérovingien, Benjamin Guérard n'eut à sa disposition, en 1837, que cent deux deniers [1]. Les ressources des numismates et des historiens se sont singulièrement augmentées depuis lors, grâce à la découverte de cinq trésors de deniers mérovingiens [2]. La première trouvaille fut celle de Plassac (Gironde), en 1850. Ce trésor, contenu dans un vase de terre, comprenait cent soixante-dix deniers d'argent, une petite plaque d'or et quatre petits morceaux d'argent battus au marteau; les monnaies de l'atelier de Poitiers étaient les plus nombreuses; il y avait douze deniers anglo-saxons. Ce trésor fut acquis par le marquis de Lagrange qui en a donné une description sommaire. Il fut dispersé à la vente de la collection de

1. B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Prolégomènes, p. 117.
2. M. E. Caron a dressé un *Répertoire chronologique des principaux enfouissements intéressant la numismatique française* dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, année 1892.

ce numismate en 1877 ; un certain nombre de pièces sont aujourd'hui au Cabinet des Médailles à Paris [1].

La seconde trouvaille fut faite probablement à Cimiez (Alpes-Maritimes) vers la fin de l'année 1851. Elle se composait de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze pièces d'argent au moins. Elle fut divisée en deux lots : le premier comprenant trois cent quatre-vingt pièces, réputées trouvées à Vence, qui, d'abord achetées par M. Escudié, marchand de médailles, en novembre 1851, furent revendues au Cabinet de France, au comte de Clapier et à M. Henri Morin, de Lyon ; le second lot comprenant mille neuf cent quatorze pièces, acquises en 1856 par Arnold Morel-Fatio d'un propriétaire de Cimiez qui les présentait comme trouvées sur son propre fonds, vers 1852. Arnold Morel-Fatio donna sa précieuse collection au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, comme un témoignage de son attachement à ce Cabinet qui avait été pour lui, écrivait-il, une patrie, et en considération de son amitié pour le conservateur M. Chabouillet.

De l'avis de Morel-Fatio qui a étudié dans le détail les pièces de Vence et de Cimiez, ces deux lots venaient en réalité d'un même trésor découvert à Cimiez. Ce trésor consistait surtout en deniers frappés à Marseille et dans les cités de la vallée du Rhône, mais il renfermait aussi quelques deniers provenant d'ateliers plus éloignés tels que Chalon, Clermont, Le Puy, Poitiers, Tours, Orléans et Paris [2].

1. Sur la trouvaille de Plassac, voir *Revue archéologique*, VII[e] année, 2[e] partie, p. 650 ; M[is] de Lagrange, *Trésor de Plassac*, dans *Revue numismatique*, 1851, p. 19 ; *Catalogue des monnaies antiques et modernes... composant la collection de feu M. le marquis de L... membre de l'Institut, dont la vente aux enchères publiques aura lieu le lundi 19 et le mardi 20 février 1877* (Paris, in-8°).

2. Nous avons pris tous nos renseignements sur la trouvaille de Cimiez, dans le *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VII[e] et VIII[e] siècles de la trouvaille de Cimiez donnée au Cabinet des Médailles de la Biblio-*

Un petit trésor de deniers mérovingiens fut découvert en 1865, à Savonnières (Indre-et-Loire) ; le vicomte de Ponton d'Amécourt en a publié quelques pièces, mais nous n'avons pas de renseignements sur les circonstances de la trouvaille, ni sur son importance [1].

La quatrième trouvaille dite du Creuset ou de Saint-Pierre-des-Étieux (Cher), fut faite dans l'hiver de 1882, en creusant une carrière, presqu'au centre d'un tumulus sis sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-des-Étieux entre Charenton et Le Creuset. Le trésor était enfermé dans un vase d'argent; il devait contenir environ cent deniers. Malheureusement ces pièces furent dispersées; quelques-unes furent acquises par M. de Ponton d'Amécourt; d'autres furent recueillies par Buhot de Kersers. Ce savant s'efforça de réunir des empreintes, et il put décrire quatre-vingt-seize pièces : les ateliers de Bourges, de Paris, de Poitiers, de Chalon et du Mans étaient représentés [2].

Le cinquième trésor, trouvé à Bais (Ille-et-Vilaine), en 1904, déjà signalé par M. L. Durocher dans le *Bulletin de numismatique* [3], et des pièces duquel nous nous proposons de donner ici le catalogue, est plus considérable que ceux de Plassac, de Savonnières et du Creuset puisqu'il comprend quatre cents ou quatre cent un deniers; mais il ne le cède en rien, quant à l'importance des documents, au trésor de

thèque nationale par M. Arnold Morel-Fatio, rédigé par le donateur et publié selon ses vœux par M. A. Chabouillet; Paris, 1890, in-8°. On trouvera dans ce livre l'indication des articles relatifs à la trouvaille de Cimiez.

1. Vte de Ponton d'Amécourt, *Recherches sur les monnaies mérovingiennes de Touraine*, dans *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, t. III (1868), p. 107. Voir aussi L[ouis] D[urocher], *Notice sur quelques deniers mérovingiens*, etc., dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 111-112 ; 13e vol., p. 4-5.

2. Buhot de Kersers, *Bulletin numismatique*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t. XI (1884), p. 280 et suiv., pl. I.

3. L[ouis] D[urocher], *Notice sur quelques deniers mérovingiens provenant de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine) et de quelques autres trouvailles*, dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 107 à 112; 13e vol., p. 1 à 3.

Cimiez, car les types de monnaies y sont beaucoup plus variés.

Bais est une commune assez considérable du canton de La Guerche, située dans une région riche et fertile à 16 kilomètres environ au sud de Vitré.

Les historiens locaux narrent que c'est aux environs de Bais, à Marsé, que serait né, vers la fin du ve siècle, un pieux personnage du nom de *Marsus*; Marsus aurait reçu le baptême de la main même de saint Melaine, évêque de Rennes, et serait devenu le compagnon habituel de ses voyages [1]. Il aurait terminé ses jours aux lieux mêmes de sa naissance, qu'il rendit célèbres par le nombre et l'éclat des miracles dus à sa glorieuse intercession. Il existe encore, près du bourg, une fontaine qu'on appelle de temps immémorial fontaine de Saint-Mars. Sans discuter ici la valeur des témoignages invoqués par le dernier panégyriste de ce saint [2], il n'est pas permis de douter que Bais ne remonte à une assez haute antiquité.

A un kilomètre environ de ce bourg, sur la gauche, à quelque deux cents mètres de la route qui passe par La Buraiserie, se dressent les bâtiments de la ferme de Cap, dénomination singulière et fort rare dans l'onomastique du pays.

Le 18 novembre 1904, le fermier de Cap, nommé Poirier, creusait une *cave* dans le champ Bétin, proche de sa maison; en d'autres termes il pratiquait une excavation pour planter un pommier. Il était parvenu à une profondeur de 40 à 50 centimètres quand il aperçut au milieu d'une motte de terre un vase que son outil venait de briser en partie. De ce vase s'étaient échappées quelques menues pièces qui

1. A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne* (Rennes, 1896), t. I, p. 532.
2. Abbé J. Guet, *Saint Mars, patron de la paroisse de Bais*, dans l'*Hermine*, t. XXXII (1905-1906), p. 166.

paraissaient être d'argent. Le cultivateur surpris ramassa sa trouvaille avec un grand soin. La nouvelle de cette découverte ne tarda pas à se répandre dans les environs, et elle parvint bien vite aux oreilles de M. Julien Beloin, propriétaire au bourg de Bais, dont l'esprit avisé et curieux comprit tout de suite l'intérêt que présentait l'étude de ce trésor avant sa dispersion ; car ces monnaies lui semblaient avoir été frappées à l'époque mérovingienne. Il eut l'obligeance de dessiner une de ces pièces et de prévenir l'un de nous, M. Bougenot, à qui il offrit ses bons offices pour lui faciliter l'acquisition de ces deniers. Après d'assez longs pourparlers, M. Poirier céda l'ensemble de sa trouvaille : vase, monnaies, flans, lingots et bague. M. Bougenot reçut du fermier l'assurance — et les recherches auxquelles il s'est livré depuis lui ont fourni la certitude — qu'il manquait au plus, pour que ce trésor fût aussi complet qu'au moment où la terre l'avait restitué, vingt-cinq deniers environ et une bague, qui avaient été donnés ou vendus à des habitants du pays. D'ailleurs la plus grande partie, sinon la totalité de ces deniers, sont entrés dans les collections d'amateurs connus, et en



particulier dans celle de M. L. Durocher, numismate aussi aimable qu'éclairé, qui, comme nous l'avons dit plus haut,

en a publié une description partielle dans le *Bulletin de numismatique*.

Ce trésor était renfermé dans un vase de terre commune, haut de 67 millimètres environ, profond de 52 à 54 millimètres, et mesurant 65 millimètres dans sa plus grande largeur. Ce vase, façonné sans art par un potier malhabile, va en s'élargissant de la base, qui est assez épaisse, jusqu'à son sommet où il se rétrécit.

Le trésor de Bais comprenait :

1° 358 deniers actuellement dans le médaillier de M. Bougenot; 18 deniers [1] égarés depuis leur acquisition; 18 ou 19 deniers appartenant à M. L. Durocher, et dont il a décrit quinze [2]; 4 monnaies appartenant à M. l'abbé Audren, à Vitré; 2 deniers, dont un anglo-saxon, appartenant à M. Valloir, notaire à Bais; au total 400 ou 401 monnaies [3];

2° Deux bagues d'argent;

3° Des lingots, des flans monétaires, de petites plaques et des débris d'argent.

A quelle époque a eu lieu l'enfouissement de ce trésor?

Les monnaies qui le composent paraissent, à première vue, s'échelonner sur un espace de temps assez prolongé.

La date de deux de ces deniers peut être déterminée approximativement. Notre n° 62, dans la légende duquel on retrouve le nom de la cité de Sens, présente une tête d'un dessin particulier, coiffée comme d'un bonnet conique, tout à fait semblable à la tête d'une monnaie de Clovis II

1. Ces monnaies étaient des imitations des deniers de Poitiers au type de la tête radiée, mais la tête réduite presque uniquement au diadème composé de deux traits recourbés aux extrémités et s'écartant de façon à donner l'image des deux branches d'un ciseau, comme au n° 196 ci-dessous. Voy. des monnaies de ce type au Cabinet de France, n°s 2250 et 2251 = Belfort, n°s 6380 et 6381.

2. L[ouis] D[urocher], *Notice sur quelques deniers mérovingiens provenant de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine) et de quelques autres trouvailles*, dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol. (1905), p. 107-112 ; *ibid.*, 13e vol. (1906), p. 1-5.

3. Le fermier évaluait lui-même à 400 le nombre des pièces qu'il avait trouvées.

(639-657) frappée à Orléans [1]. En second lieu, le n° 99 porte le nom d'*Ebroino*. Si nous ne connaissions que ce denier signé d'Ebroïn, on ne serait pas autorisé à y reconnaître le nom du maire du palais sous les règnes de Clotaire III (657-673) et de Thierry III (673-690), assassiné en 681 ; ce pourrait être un simple monnayeur. Mais quand on lit sur un denier, conservé au Cabinet de France, les deux noms de *Rodemarus* et d'*Ebroino*, celui-ci disposé d'une façon anormale, dans le champ du revers, comme sur la pièce de la trouvaille de Bais, on peut bien conjecturer que *Rodemarus* est le nom d'un monnayeur et qu'*Ebroino* est le nom d'un personnage sous l'autorité de qui ou au profit de qui le monnayage se faisait. C'est de la même façon qu'Eloi a signé des monnaies frappées aux noms de Clotaire II, de Dagobert I et de Clovis II, dans les ateliers de Paris, de Marseille et d'Arles. Ajoutons que vers le même temps on inscrivait sur des deniers la légende *in Palatio*. Ce serait comme maire du Palais qu'Ebroïn aurait fait graver son nom sur des monnaies.

Voilà donc deux monnaies, l'une de Sens, l'autre signée d'Ebroïn, qui remonteraient au milieu et à la seconde moitié du VIIe siècle.

Il semble, à en juger par le style, que beaucoup d'autres deniers de la trouvaille de Bais doivent être attribués au VIIe siècle. Mais, le plus grand nombre, en raison du dessin très grossier et des déformations excessives des types et des légendes, paraissent être bien postérieurs. La trouvaille de Bais permet de suivre la dégénérescence des types du VIIe au VIIIe siècle. Elle contient d'ailleurs des pièces anglo-saxonnes, des *sceatta;* or ces sceatta sont des types les plus récents de ce genre de monnaies, des types qui ont

1. Cabinet de France, n° 617, *Catal.*, pl. XI, n° 20 = Belfort, n° 486.

immédiatement précédé l'apparition des *pennies* dans le troisième quart du VIIIe siècle.

D'où l'on conclura que le trésor de Bais a été enfoui à l'extrême fin de la période mérovingienne.

Les plus récentes des monnaies de notre trouvaille semblent être celles que nous avons décrites sous les n°s 249 à 252, à flan rectangulaire ou polygonal, avec un type informe et des légendes indéchiffrables. Et ce n'est pas seulement l'extrême grossièreté de ces deniers qui nous les fait considérer comme les derniers qui aient été frappés. Le flan de l'un d'eux, le n° 250, est rectangulaire, 15 millimètres sur 10 millimètres. Or la trouvaille contient quelques petites plaques de métal dont deux (n°s 322 et 323) sont pareilles au flan du denier : dimensions à peu près les mêmes (14 millimètres et demi sur 10 millimètres, et 13 millimètres sur 10 millimètres), et même épaisseur. On ne peut guère douter que ces plaques ne soient des flans monétaires, prêts pour la frappe, et découpés dans la même plaque que le flan du denier n° 250. Mais puisque le vase contenait avec les deniers, des débris d'argent, des bagues, des lingots, que la bague que possède M. Bougenot est déjà bosselée, qu'on en a arraché le chaton qui devait être une pierre, n'en devra-t-on pas conclure que nous sommes en présence de la cachette d'un monnayeur? Cet artisan avait réuni de vieilles monnaies et des objets d'argent destinés à la fonte, et il en avait déjà transformé une partie en lingots; certains lingots avaient été amenés à l'état de plaques dans lesquelles il avait découpé des flans. D'un mot, il s'apprêtait à transformer tout ce vieil argent en monnaies du type des n°s 249 à 252, quand des raisons de prudence le déterminèrent à cacher son trésor.

D'ordinaire, les enfouissements ne se font qu'aux époques troublées; ils sont provoqués par la menace d'invasions,

l'approche des ennemis. Nous ne savons rien de l'histoire de la Bretagne dans la première moitié du VIIIe siècle [1]. Nous avons vu d'ailleurs que le trésor de Bais contenait des monnaies qui ne doivent pas être antérieures à l'extrême fin de a période mérovingienne.

Or, les *Annales de Metz* rapportent que le roi Pépin, ayant appris, au retour d'une expédition dans le pays des Saxons l'an 752, que Grippon, son frère, s'était réfugié en Gascogne et y avait été tué, mena son armée en Bretagne, prit la place de Vannes (probablement en 753) et soumit toute la Bretagne à l'autorité des Francs [2].

On pourrait penser que c'est lors de cette invasion de la Bretagne par les Francs, et quand Pépin marchant sur Vannes, traversait la région où est situé Bais, que notre monnayeur confia son trésor à la terre, si diverses difficultés ne s'opposaient à cette hypothèse.

Tout d'abord, les *Annales de Metz* ne sont qu'une compilation de la fin du Xe siècle [3].

En second lieu, le comté de Rennes, dans les limites duquel Bais était situé, formait en 753 avec le comté de Nantes et le Vannetais oriental une sorte de marche franco-bretonne, qui reconnaissait depuis la mort de Clovis la suzeraineté des rois Francs.

Cette région était hors des limites de la Bretagne proprement dite, c'est-à-dire de cette partie de l'Armorique occupée par les Bretons émigrés de la Grande-Bretagne.

Aussi Pépin, quand il entreprit l'expédition signalée par les *Annales de Metz*, n'eut-il pas à soumettre cette contrée

1. Voir A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 505.

2. « Pippinus rex... exercitum in Brittanniam duxit et Venedis castrum conquisivit totamque Brittanniam subjugavit partibus Francorum. » *Annales Francorum Mettenses*, dans Dom Bouquet, *Rec. des histor. de la France*, t. V, p. 336. Cité par La Borderie, *loc. cit.*

3. Voir Auguste Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, p. 286, n° 948.

qui n'avait jamais essayé de se soustraire à la domination des Francs.

Rien n'établit d'ailleurs qu'il conduisit son armée contre Vannes en traversant le pays rennais.

« Malgré le silence des textes historiques pendant un « siècle et demi (600-750), écrit M. de La Borderie, la situa- « tion réciproque des Bretons et des Franks ne permet pas « de douter que durant ces 150 ans ils n'aient dû assez « souvent guerroyer les uns contre les autres, tantôt les « comtes franks de Nantes et de Rennes se jetant sur le « territoire breton, tantôt les Bretons du Vannetais infestant « de leurs razzias la marche franco-bretonne [1]. »

Comme les Bretons avaient coutume de livrer au pillage les contrées qu'ils envahissaient, il ne serait pas étonnant qu'avertis de l'approche d'une de ces bandes redoutées vers le milieu du VIIIe siècle, les habitants de Bais eussent enfoui ce qu'ils possédaient de plus précieux.

Les ateliers représentés dans le trésor de Bais sont ceux des cités suivantes : Chalon, Rouen, Bayeux, Tours, Le Mans, Rennes, Sens, Orléans, Paris, Meaux, Marseille, Bourges, Poitiers. L'attribution que nous avons proposée d'un denier en double exemplaire à la cité d'Autun, de deux deniers à Troyes et d'un denier à Soissons est très douteuse. Pour le monnayage des églises, il comprend des deniers de l'église de Rouen, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Melaine de Rennes, de l'église d'Orléans, de Saint-Sulpice de Bourges, de l'église de Limoges et de Saint-Martial, de l'église de Poitiers et de Saint-Hilaire, de Saint-Jouin de Marnes. On ne connaissait pas jusqu'ici de monnaies de Saint-Melaine, ni de Saint-Sulpice, ni de Saint-

1. A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 506, et carte 3.

Jouin. Et si l'on avait signalé les deniers de l'église d'Orléans, on n'y avait pas encore lu le vocable de cette église : *Sancta Crus* (nº 78). Nous ne relevons le nom que d'un seul *castrum*, celui de Blois ; mais on n'avait pour cette localité que des triens, et pas de deniers. Pareillement parmi les *vicus*, Amboise n'avait fourni jusqu'ici que des monnaies d'or ; les pièces présentant des noms de *vicus* déchiffrables sont d'ailleurs peu nombreuses ; elles portent les noms de *Saviniaco*, *Paternaco*, *Usatego*, *Diablentis* (Jublains), *Medecilla* (?), *Novo vico*, *Medolo* (Melle), *Raciate* (Rezé), *Catiliaco*, *Landoleno* ou *Landoteno*.

Parmi les légendes remarquables, il faut signaler : le mot *nummo*, qui paraît être le synonyme de *denarius* (nº 256) ; une légende compliquée, que nous n'avons pas su déchiffrer, mais sur laquelle nous appelons l'attention des numismates (nº 240) ; et enfin les légendes de ces deniers que nous considérons comme les plus récents de la trouvaille (nºs 249 à 252).

La trouvaille de Bais permet de rectifier un certain nombre d'attributions proposées pour des monnaies à légendes déformées ou sans légendes. C'est ainsi qu'il conviendra désormais d'attribuer au Berry la plupart des deniers dont le type du revers consiste en une croix formée de cinq globules ; non seulement nous avons ce type-là sur des monnaies où se lit le nom de Bourges, mais la trouvaille du Creuset (Cher) contenait beaucoup de monnaies de ce type [1].

Les types nouveaux ne manquent pas sur les deniers de Bais ; l'un des plus intéressants est le quadrupède que nous considérons comme un agneau divin (nº 64).

1. L'auteur du Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale a attribué au Poitou un denier, le nº 2264, dont la légende était certainement [*Bitu*]*ricas* ; il avait pris le reste de l'R pour un Λ. Le *vicus* dont le nom rogné, figure sur le nº 2261 du Cabinet de France doit être cherché en Berry.

Mais les observations de détail que peuvent suggérer nos deniers ont été consignées plus loin à la suite des descriptions. Nous n'y insistons pas. Nous nous contenterons de formuler ici quelques conclusions générales qui résultent de l'ensemble de la trouvaille.

Tout d'abord il faut remarquer la multiplicité des types. Le trésor se composait de 400 ou 401 pièces, et notre catalogue comprend (abstraction faite des lingots et débris d'argent) 321 numéros [1]. C'est dire qu'un très petit nombre de monnaies se trouvent à plusieurs exemplaires sortis du même coin. De cette variété de types on conclura à un monnayage de l'argent sous les Mérovingiens, beaucoup plus important qu'on ne le croit généralement. C'est là une remarque qu'avait déjà faite le marquis de Lagrange à propos de la trouvaille de Plassac.

En second lieu, si les ateliers de l'ouest de la Gaule, et spécialement celui de Poitiers, sont, comme il est naturel, les plus largement représentés dans notre trouvaille, on y remarque cependant des produits d'officines très éloignées de la Bretagne : Paris, Sens, Orléans, Bourges, Chalon, Marseille. D'où l'on conclura à une circulation active du numéraire, et, partant, à un mouvement commercial qui s'étendait à toute la Gaule.

Déjà l'imitation des monnaies mérovingiennes par les Anglo-saxons avait permis de constater des relations commerciales suivies entre la Gaule et la Grande-Bretagne. La présence dans la trouvaille de Bais, d'une vingtaine de deniers anglo-saxons (n°s 308 à 319) à côté de deniers mérovingiens vient encore mieux affirmer l'existence des échanges entre ces deux pays.

En outre, si 28 deniers (n°s 308 à 319) proviennent cer-

1. Encore doit-on noter que nous avons parfois compris sous un même numéro plusieurs exemplaires de même type mais sortis de coins différents.

tainement d'ateliers de l'heptarchie, il est probable que d'autres que ceux-là ont été frappés dans des ateliers anglo-saxons, tels par exemple les n°s 56 à 58 et encore les n°s 320 et 321.

Mais si les monnayeurs de la Grande-Bretagne ont imité les monnaies de la Gaule, il est possible aussi que le monnayage de la Gaule ait subi l'influence de l'anglo-saxon. Ainsi, les sept deniers décrits plus loin sous le n° 207 semblent se rattacher par le type du droit, un cheval ailé, au monnayage anglo-saxon où paraissent fréquemment des animaux fantastiques ; ils rappellent par le type du revers, une croix triplement ancrée, le monnayage poitevin, mais, comme la technique de ces pièces est plutôt mérovingienne qu'anglo-saxonne, on inclinera à les considérer comme ayant été frappées sur le continent. D'ailleurs, l'influence du monnayage anglo-saxon sur un denier de *Raciate* (Rezé, Loire-Inférieure) (n° 210) n'est pas niable, puisque la légende contient deux caractères runiques.

Le monnayage mérovingien fut, dans son origine et son développement, un monnayage d'imitation. Les monnaies frappées en Gaule au VIe siècle ne furent que des copies des monnaies impériales ; ces premières imitations furent copiées à leur tour, et de copies en copies, les types se déformèrent de plus en plus pour arriver à ces types grossiers du VIIIe siècle dont le trésor de Bais contient un grand nombre d'exemplaires. Les deniers des ateliers dont les produits étaient accueillis avec le plus de faveur étaient ceux qu'on imitait le plus. Il suffisait sans doute que par son aspect la pièce rappelât le prototype, pour qu'elle fût acceptée, puisque nous voyons que les légendes étaient altérées au point d'être indéchiffrables ; l'ordre des lettres était troublé ; ou bien l'on se contentait de tracer une suite de caractères sans signification. Pareille pratique a été en

usage pendant tout le moyen âge. Nous avons classé sous divers ateliers, par exemple à Rouen, à Sens, à Poitiers, des deniers qui, certainement, n'ont pas été frappés dans ces diverses villes, mais comme il est impossible de dire où commence l'imitation, ou, en d'autres termes, de distinguer exactement les pièces qui sont sorties de l'atelier dont elles portent le nom plus ou moins estropié, d'une part, et celles qui ne sont que des pièces d'imitation, d'autre part, il a paru préférable de laisser les copies à côté du modèle. On ne croira pas que des monnayeurs travaillant pour le fisc aient pu ainsi tracer sur les monnaies des légendes altérées, des noms de ville ou d'homme méconnaissables, des pseudo-légendes. D'où il suit qu'à côté des ateliers officiels, des ateliers travaillant pour les rois ou les églises, il a dû exister un très grand nombre de petites officines privées. « La liberté du monnayage explique, comme l'a dit M. Babelon, ces étranges variations [1] » de poids et de titre que l'on constate dans les monnaies de l'époque mérovingienne. « L'estampille inspire confiance aux uns comme elle peut provoquer la défiance des autres ; il n'y a point de cours forcé [2]. »

Car des monnaies aussi barbares que sont un certain nombre de celles qui figurent dans la trouvaille de Bais, simples morceaux de métal presque informes, à types indistincts, sans signature, ne présentant pas d'estampille, publique ou privée, qui en garantisse le titre et le poids, sont dépourvues des qualités essentielles de toute monnaie. Ce sont des lingots qu'on est libre de refuser ou d'accepter. Aussi stipulait-on dans les contrats que les paiements s'effec-

1. E. Babelon, *Les origines de la monnaie* (Paris, 1897, in-8°), p. 129. Voyez les considérations intéressantes présentées par M. Babelon sur le monnayage privé chez tous les peuples et spécialement à l'époque mérovingienne, dans l'ouvrage cité.

2. E. Babelon, *Ibid.*, p. 128-129.

tueraient en sous ou deniers « probos et pensantes », de bon titre et de bon poids [1]. Il est donc probable que, si pour les paiements de peu d'importance on pouvait se contenter de ces deniers non garantis, pour l'acquittement de sommes plus considérables au contraire on pesait un ensemble de deniers et que, même pour en vérifier le titre, on les fondait en lingots du genre de ceux qui figurent dans le trésor de Bais. Ce trésor nous montre à quel degré de barbarie la disparition du contrôle de l'État sur la fabrication de la monnaie avait amené le numéraire. Il était temps que la royauté en ressaisissant le droit de monnayage rendît à la monnaie toute sa valeur et son utilité.

DENIERS CLASSÉS PAR ATELIERS

SUIVANT L'ORDRE DES PROVINCES ET DES CITÉS ROMAINES

PROVINCIA LVGDVNENSIS PRIMA

CIVITAS AEDVORVM

AVGVSTEDVNO. — *Autun* (*Saône-et-Loire*).

1. + EЧ//////////ELΛICO. Buste diadémé, les cheveux hérissés, à droite.

℞. + Λ[V]GΛ[ST]ID[VNO] CIVI entre deux cercles dentelés. Croix accostée des lettres ΛϨ.

Deux exemplaires de coins différents. Poids : 1 gr.; 1 gr. 10. *Pl. VII.*

1. Les deniers nos 249, 250 et 252 de la trouvaille de Bais témoignent du peu de souci qu'on avait, au VIIIe siècle, de donner aux flans monétaires d'une même frappe un même poids ; ces deniers, tous du même type, frappés sur des flans quadrangulaires ou polygonaux, et qui ne paraissent pas avoir circulé, pèsent respectivement 1 gr. 19, 1 gr. 12 et 1 gr. 40.

La légende du revers est incertaine. Sur l'un des exemplaires, il semble que la première lettre soit un R plutôt qu'un A. Toutes les autres lettres, dont il ne reste que la partie inférieure, sont douteuses, sauf CIVI sur l'un des exemplaires. On sait que les monnaies d'Autun portent en légende *Augusteduno* et *Augustiduno*, et de chaque côté de la croix les initiales AG ou AC.

CIVITAS CABILONENSIVM

CABILONNO. — *Chalon-sur-Saône* (*Saône-et-Loire*).

2. + CA BIL ON NO. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points et coupant la légende.

℞. + BADOINO MON. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 26 ; 1 gr. 27.

Variété du nº 209 du Cab. de France = Belfort [1], nº 1253, pl. V, nº 133.

3. CA BLO NN O+. Croix à branches égales, cantonnée de 4 points et coupant la légende.

℞. + INPORTVИO MO. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 32.

Autre exemplaire du nº 211 du Cab. de France = Belfort, nº 1260, pl. V, nº 139.

4. CA BI LON NO. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points et coupant la légende. Traces d'un cercle de grènetis au pourtour.

℞. + BERTЄFRI ///////. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.

1. Nous désignons par « Belfort » l'ouvrage de M. A. de Belfort intitulé *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892-1895, 5 vol. in-8°.

Poids : 1 gr. 35. *Pl. VII.*

Autre exemplaire du n° 1252 de Belfort sur lequel on a lu ///DE+BERTE.

Le nom du monnayeur est, sans doute, *Bertefridus*.

5. ‹A VI O+ NO. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points et coupant la légende.
℟. ///VVINΓϒΓOMOИvT////. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 05.

On pourrait considérer la légende du revers comme une déformation de VVINTRIO MONETARIVS.

6. IB //////// O, déformation de CABILONNO. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points et coupant la légende. Cercle de grènetis au pourtour.
℟. //////ᴗLI///є////. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.
Poids : 0 gr. 96.

7. Légende déformée, coupée en quatre parties par une croix à branches égales cantonnée de quatre points.
℟. Légende rognée. Croix à six branches dans un cercle de grènetis.
Poids : 0 gr. 90.

PROVINCIA LVGDVNENSIS SECVNDA

CIVITAS ROTOMAGENSIVM

Rotomo. — *Rouen* (*Seine-Inférieure*).

8. + ROTOMO CI. Tête de face.
℟. + ERMOBERTO M. Rosace à six pétales.
Trois exemplaires de coins différents. Poids : 1 gr. 09 ; 1 gr. 20 ; 1 gr. 25. *Pl. VII.*

Exemplaires variés du nº 270 du Cab. de France = Belfort, nº 3844.

*9 [1]. Variété du denier précédent.

Exemplaire appartenant à M. L. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 108, fig. 3.

10. Légende rognée. Tête de face accostée de deux annelets.
℟. + E[RM]OBERT. Rosace à six pétales.
Poids : 1 gr. 20.

*11. + ROTOMO CI. Tête de face, accostée de deux annelets.
℟. + ROTOBREO MI. Rosace à six pétales.

Denier appartenant à M. L. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 109, fig. 4. Il est probable que la légende du revers n'est que la déformation d'*Ermoberto.*

12. Légende rognée. Tête de face, accostée d'annelets.
℟. Légende rognée. Rosace à six pétales.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. VII.*

13. Légende rognée. Tête de face, accostée d'annelets.
℟. + AIDO //////OI. Rosace à six pétales.
Poids : 1 gr. 32.

14. Légende rognée. Tête de face.
℟. + EOCN //////. Rosace à six pétales.
Poids : 1 gr. 02.

1. Nous marquons d'un astérisque les monnaies dont nous n'avons connu que des empreintes ou des dessins.

15. Légende rognée. Tête de face.
℞. Légende rognée. Rosace à cinq pétales, l'extrémité des pétales arrondie.
Poids : 0 gr. 90.

16. Légende rognée. Tête de face, accostée de deux annelets.
℞. L////////O MO. Rosace à cinq pétales, l'extrémité des pétales arrondie.
Poids : 0 gr. 98.

17. Tête de face ; en bas, à droite, une croisette.
℞. + VVIJVMϘVV. Croix.
Poids : 1 gr. 35. *Pl. VII.*

18. Sans légende, ou légende rognée. Tête de face, accostée d'annelets.
℞. Légende rognée. Deux A sommés d'une croix, enchevêtrés et opposés.
Poids : 0 gr. 99. *Pl. VII.*

A rapprocher du n° 273 du Cab. de France (*Catal.*, pl. IV, n° 30) = Belfort, n° 3855, où le champ du droit est occupé par un A sommé d'une croix, et des n°s 178 et 179 ci-dessous.

Ce denier est donc une pièce hybride, la tête étant imitée de celle des deniers de Rouen, et le type du revers reproduisant un type poitevin.

19. ROTOMO///. Tête informe, de profil.
℞. + ///////BEROT///. Rosace à six pétales.
Poids : 1 gr. 30. *Pl. VII.*

Peut-être le nom du monnayeur n'est-il qu'une déformation d'[*Ermo*]*berto*.

*20. ////OAN///. Tête informe, de profil.
℟. Légende rognée. Fleur à six pétales.
Empreinte.

Église de Rouen.

21. + ROT////O EC[L]. Tête, déformée, à droite, la nuque cerclée de perles.
℟. SIϘϘON /////. Rosace à cinq pétales avec un point au centre. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 26. *Pl. VII.*

Cf. Cab. de France, nos 264 à 267 (*Catal.*, pl. IV, no 28).

22. + OTOOM E (pour *Rotomo e*[*cclesia*]). Buste de style barbare, à droite, cerclé de points.
℟. ///// VTIΛIOI?I ////. Rosace à cinq pétales. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 18. *Pl. VII.*

*23. E∵L ///////. Type indéterminé, peut-être une tête déformée.
℟. Légende rognée dont on ne voit plus qu'un M. Rosace à six pétales.
Empreinte.

24. + RTOMO EOI. Croix à branches égales cantonnée de quatre points. Cercle de grènetis au pourtour.
℟. + EROTOCNIO. Croix traversée d'un X, ou croix à huit branches avec un globule au centre.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. VII.*

A rapprocher du no 269 du Cab. de France = Belfort, no 3845, avec tête de profil, à droite, du même type que la tête des nos 19, 21 et 22 ci-dessus, et, au revers, croix à huit branches. De la légende du droit, sur le denier du Cab. de France, on ne lit que la fin OENO.

25. + R·OE·ΓO˙˙И˙. Croisette.
℞. + EO///NOMRO. Même type qu'au nº 24.
Poids : 1 gr. 11.

26. + IuOTOMOΓ (*Rotomo ci*). Croisette.
+ MOИIΓAПI≤ (*Monitarius?*). Même type qu'aux nºs 24 et 25.
Poids : 1 gr. 23. *Pl. VII.*

CIVITAS BAIOCASSIVM

Baiocas. — *Bayeux* (*Calvados*).

27. + BAIO CAS. Dans le champ, ∈ posé sur la pointe d'un A qui interrompt la légende.
℞. + RIINEIMO. Croix pommettée à branches égales. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 05. *Pl. VII.*

PROVINCIA LVGDVNENSIS TERTIA

CIVITAS TVRONORVM

Tvronvs — *Tours* (*Indre-et-Loire*).

28. TVRO[N]VS CIV. Buste diadémé, à droite.
℞. SAϚVHD////. Monogramme formé d'un И dont le trait incliné est traversé d'un S.
Poids : 1 gr. 12. *Pl. VII.*

Basilique de Saint-Martin.

29. + SCI MARTINI. Tête, au diadème perlé, à droite, les cheveux hérissés.
℞. ////// AVDECISELO. Monogramme dont le centre

est formé d'un N auquel sont liées les lettres RVEOS. Cercle au pourtour.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VII.*

30. + ЧNO⁝ SC⁝ HARTN. Buste diadémé, à gauche.

℞. + ////// ᔕЄLO M. Même monogramme qu'au n° 29. Cercle dentelé au pourtour.

Poids 1 gr. 28. *Pl. VIII.*

Appartient à M. l'abbé Audren, à Vitré.

On pourrait proposer d'interpréter la légende du droit *Mo*(*neta*) *sancti Mart*[*i*]*nu*. L'*u* quoique placé après la croix se rattacherait au groupe *Mart*[*i*]*n* ; et NO serait pour MO, l'N étant simplement une déformation graphique de M, mais nous ne saurions expliquer l'I placé devant SCI. Quant au nom du monnayeur, il est évidemment le même que sur le n° 29.

Rapprocher des nos 29 et 30 les nos 288 et 289, ci-dessous, qu'on doit rattacher à l'atelier de Saint-Martin de Tours.

31. [S]ČI MA‾. Tête au diadème perlé, à gauche, les cheveux formés de points. Croisette sous la tête. Cercle dentelé au pourtour.

℞. + ЧOЄOИ‾O. Croix.

Poids : 0 gr. 94.

32. /////—.LROCI///////. Tête, à droite.

℞. RACIO SČI MART. Croix potencée, cantonnée de quatre points, sur un degré.

Poids : 1 gr. 25.

La tête du même style que celle du n° 333 du Cabinet de France, signé *Erloinus* (= Belfort, n° 4569).

AMBACIA. — *Amboise* (*Indre-et-Loire*).

33. AMBACIA VE. Buste, à droite.

℞. BET·T·O MOИ. Monogramme formé d'un И dont la barre médiane est traversée d'un Ƨ.
Poids : 1 gr. 20. *Pl. VII.*

SAVINIACO VICO

34. MADOALDV + ∽ (*Madoaldus*). Tête, à droite.
℞. + SAVINИƆO VI (*Saviniaco vi(co)* en légende interne et rétrograde. Croix potencée.
Poids : 0 gr. 95. *Pl. VII.*

Saviniaco apparaît pour la première fois sur les monnaies mérovingiennes, à moins que ce ne soit la même localité que celle qui est désignée par *Savinaco* sur un tiers de sol (Belfort, nº 4002).

PATERNACO. — *Pernay (Indre-et-Loire, cant. de Neuville-Pont-Pierre).*

35. PATЄRИΛCO Λ (*Paternaco vico*). Buste diadémé, à droite.
℞. B[E]RTERΛИO MO. (*Berterano monetario*). Monogramme composé d'un И dont la barre oblique est traversée d'un S ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 13.

Variété d'un denier publ. dans *Rev. num.*, 1889, p. 340 (= Belfort, nº 3572). Cet exemplaire permet de compléter la légende du revers.

VSATECO VICO

36. + VSATЄϬO VICO. Tête diadémée, à droite.
℞. ƧCO MARII en légende interne et rétrograde. Croix. Cercle de grènetis, au pourtour.
Deux exemplaires. Poids : 0 gr. 99 ; 1 gr. 05. *Pl. VII.*

CIVITAS CENOMANNORVM

CENOMANNIS. — *Le Mans* (*Sarthe*).

37. CENOMANNIS. Deux personnages debout sur un degré; entre eux, une pierre surmontée d'une croix.
℞. EbRICHARIVS. Croix potencée, sur un degré, cantonnée de quatre points.
Poids : 1 gr. 32.

Autre exemplaire du nº 422 du Cab. de France (*Catal.*, pl. VII, nº 24) = Belfort, nº 1500.

38. CENOMANNIS. Deux personnages debout sur un degré, accostant une pierre surmontée d'une croix; à l'exergue, sous le degré, trois points en ligne.
℞. bALOVIII////////. Croix potencée, cantonnée de quatre globules, et surmontée d'un point; au-dessous, un degré.
Poids : 1 gr. 26. *Pl. VII.*

39. +CE—I—[NO]. Deux personnages debout.
℞. ΛDOTAICONV (*Audolaico nu*; *nu* pour *mu*(*netario*)) en légende externe et rétrograde. Croix cantonnée de quatre points.
Poids : 1 gr. 24.

Variété du nº 425 du Cab. de France = Belfort, nº 1503.

40. HIC//////+//CO +. Deux personnages debout sur un degré se donnant la main.
℞. ////IVVRANIO en légende interne et rétrograde. Croix crossée. Cercle dentelé au pourtour.
Poids : 1 gr. 30. *Pl. VII.*

Peut-être la légende du droit est-elle le reste de RAC[I]O FIS(CI).

41. CENO+MAN. Buste, à droite.

℞. DADOLEIVS (*Dadolenus?*). Croix, le sommet et la traverse potencés, sur deux degrés ; un point dans le canton dextre supérieur et dans le canton senestre inférieur.

Poids : 0 gr. 91. *Pl. VII.*

42. MOOBERTUO (*Obertus mo?*). Buste, à gauche.

℞. CENOMANIS (*Cenomanis*). Croix potencée, sur un degré.

Poids : 1 gr. 09. *Pl. VII.*

Diablentis. — *Jublains* (*Mayenne*).

43. DIABLENT////. Quadrupède passant, à droite.

℞. DVNBERTVS. Croix, cantonnée de quatre points, sur deux degrés.

Trois exemplaires. Poids : 1 gr. 05 ; 1 gr. 29 ; 1 gr. 30.

Variété du n° 451 du Cab. de France = Belfort, n° 1736, où le nom du *monetarius* se présente sous la forme *Dunberto*. Cf. au Cab. de France le denier n° 451 *bis* acquis postérieurement à la rédaction du Catalogue.

CIVITAS REDONVM

Redonis. — *Rennes* (*Ille-et-Vilaine*).

44. :: REDONIS CI. Buste, à droite, la nuque cerclée de perles.

℞. ·B·A·R·O·NE. Croix, le sommet et les extrémités de la traverse munis de points aux angles, fichée sur une ancre. Cercle de grènetis au pourtour.

Poids : 1 gr. 32.

Autre exemplaire du n° 500 du Cab. de France (*Catal.*, pl. IX, n° 10). L'exemplaire de Bais mieux conservé que

celui du Cab. de France, permet de compléter la description. La légende BAROИE est complète. La croix est fichée sur une sorte d'ancre.

*45. R[ED]ONIS CI. Buste, à droite.

℞. + BAROIIO +. Croix fourchue, fichée au point d'intersection de deux segments de cercle.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 110, fig. 7.

M. Durocher lit au revers BARO MYN. Nous croyons plutôt qu'il y a BARONO comme plus loin au nº 50.

La tête est du même dessin que celle du nº 44.

46. ·RA /////PE. Tête de face, de laquelle s'échappent deux traits courbes.

℞. ·BAROИ·E. Croix, cantonnée de quatre points, dont l'un est soudé à l'extrémité senestre de la traverse, sur une base triangulaire ouverte en bas et abritant un globule.

Poids : 1 gr. 42. *Pl. VII.*

47. REÐO[NIS] CIПI. Buste radié, à droite. Cercle lisse au pourtour.

℞. + BARONE·RVE. Croix, le sommet terminé par deux D accolés à la haste, les extrémités de la traverse munies d'annelets.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 25 ; 1 gr. 36. *Pl. VII.*

La fin de la légende du droit est incertaine. Nous n'avons pu déterminer la signification des trois dernières lettres de la légende du revers.

48. REDO///////. Buste radié, déformé, à droite.

℞. BARONE·◇R· Type indistinct.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VII.*

49. REᗡONIƧ CI˙ Tête, à droite.

℞. × B[AR]ONE. Dans le champ, D ou O. Cercle dentelé, au pourtour.

Poids : 1 gr. 11. *Pl. VII.*

50. Légende déformée. Type indéterminé.

℞. + BARONO. Dans le champ, VR\R en une ligne.

Poids : 1 gr. 31. *Pl. VII.*

51. REDOᴎI·N en légende interne et rétrograde. Buste déformé. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. ΛVTᴎR‾ en légende interne et rétrograde. Dans le champ ᴎ. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 19. *Pl. VII.*

*52. + REDONAS. Croix.

℞. ADΛGISELO. Type indéterminé.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 109, fig. 5.

Le nom du monnayeur doit être *Adegiselo* ou *Adigiselo*, car un triens du Cab. de France, nº 497 (*Catal.*, pl. IX, nº 8), porte au droit *Redonas civi*, et au revers *Adigisilos*.

*53. ıΛEDONAᔕ ᑕII. Buste, à gauche. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. CHΛPDVDBEY. Croix fourchue.

Denier appartenant à M. Durocher et publ. par lui dans *Bulletin de numismàtique* (Serrure), 12e vol., p. 110, fig. 8.

M. Durocher rapproche cette pièce d'un triens de sa collection aux légendes REDONAS et CHADOVΓDVS (*Chadoaldus*), qui est le nº 3736 de Belfort.

Église de Rennes.

*54. TEODEBERTO. Figure informe.
℞. RAC ECL REDON. Croisette.

Denier appartenant à M. Durocher et publ. par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 110, fig. 9.

Le T initial de la légende du droit est incertain ; c'est peut-être une croisette. Le déchiffrement de la légende du revers, que M. Durocher interprète *Rac*(*io*) *ecl*(*esie*) *Redon*(*ensis*), est incertain.

Rennes. — Église Saint-Melaine.

55. VR·S·I·NO. Buste, déformé, à droite.
℞. RACIO SCI MELNI (*Racio Sancti Melani*). Dans le champ, le groupe RED rétrograde, surmonté d'un trait horizontal (*Redonis*).
Poids : 1 gr. 19. *Pl. VII.*

Sceattas anglo-Saxons imités des deniers de Rennes.

56. + LA/////I. Tête radiée, déformée, à droite.
℞. U////////// CIV. La lettre R dans un carré de grènetis ; dans l'R, un point ; devant, deux points.
Poids : 0 gr. 93. *Pl. VII.*

57. + ᔕO + ///. Tête déformée en croissant.
℞. /////V. Même type qu'au nº 56 ; sans points, mais avec un trait vertical derrière l'R.
Poids : 0 gr. 97. *Pl. VII.*

Les deniers nos 56 et 57 doivent être rapprochés d'un triens de Rennes dont le champ, au revers, est occupé par la lettre R, devant laquelle deux points : Belfort, nº 3736. D'autre part, le carré qui encadre l'R rappelle le carré

qui orne le revers des plus anciens sceattas anglo-saxons; cf. Ch. F. Keary, *A catalogue of English coins in the British Museum*, *Anglo-saxon series*, vol. I, pl. I et II. En outre, sur le n° 57, la tête est déformée comme sur les sceattas. Nous inclinons donc à y voir une imitation d'une pièce de Rennes plutôt qu'un denier frappé à Rennes. Cf. Belfort, n° 5805.

58. Sans légende. Type indéterminé, qui paraît être une déformation du personnage assis sur un siège, de profil, à droite, tenant une croix, au droit d'un triens de Rennes, signé de *Canterellus* [1]; ce type accosté d'un E formé de points et d'un E ordinaire. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. ПNIIVПΠΠ↑. Croix pommettée. Cercle de grènetis, au pourtour.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 05 ; 1 gr. 13. *Pl. VII.*

Si nous tenons ce denier pour anglo-saxon, c'est en raison de la présence dans la légende du revers, qui nous paraît être d'ailleurs sans signification, de la lettre ↑, qui est un T de l'alphabet runique, caractère qui apparaît souvent dans le monnayage de Mercie et de Northumbrie, mêlé à des lettres de l'alphabet latin (Keary, *English coins in the British Museum*, p. LXXXIX). Le type du droit rappelle celui du n° 2862 du Cab. de France, mal décrit dans le Catalogue = Belfort, n° 5709.

1. Cab. de France, n° 492, *Catal.*, pl. IX, n° 5 = Belfort, n° 3728. Dans le Catalogue du Cab. de France nous avons lu *Fanterellus*, ayant pris la première lettre de la légende du revers pour un F, mais cette lettre peut être un C, et il semble qu'on doive lire *Canterellus*, car sur un triens de Rennes, de l'ancienne collection de Mgr Desnoyers, à Orléans, on lit KANTERELLV.

PROVINCIA LVGDVNENSIS QVARTA

CIVITAS SENONVM

SENONIS. — *Sens (Yonne).*

59\. + SENONAS CIVET. Tête, au diadème perlé, à droite. Cercle de grènetis au pourtour.

℟. ϘODOBRANDVS MO. Dans le champ, la lettre L dont la partie supérieure se termine en croix, et à la haste de laquelle est enlacé un G retourné. Cercle lisse au pourtour.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. VII.*

60\. + ΛEOƧИOHƎꟃ (*Senon.....*). Tête diadémée, à droite.

℟. Légende rognée, illisible. Dans le champ, la lettre L sommée de trois points disposés en triangle, et à la haste de laquelle est enlacé un G retourné, entourée de points.

Poids : 1 gr. 15.

61\. ƧOИLIИVꟃ, déformation de *Senonas*. Buste au diadème perlé, à droite, le buste proprement dit formé de deux lignes de points.

℟. Légende composée de lettres déformées parmi lesquelles une seule reconnaissable, Є. Dans le champ, la lettre L du même type qu'au n° 60, mais le G enlacé étant dans la position normale.

Poids : 1 gr. 27. *Pl. VII.*

62\. + BODRƎSIΛƧ WOИ (*Bodigesius mon*) en lég. externe et rétrograde. Buste diadémé, à gauche, les cheveux dessinés en forme de calotte munie d'un bouton au sommet.

R/. SENONEIES V+IUSC (*Senoneies vicse* pour *Senones cives*). Dans le champ, A, le trait incliné, à gauche, coupé d'un trait. Couronne, au pourtour.
Poids : 1 gr. 25. *Pl. VII.*

Dans la légende du droit, nous considérons la quatrième lettre R comme une déformation sortie du rapprochement des lettres IC. Au revers, le dernier groupe de lettres paraît représenter le mot *cives*, pour *civis*, forme connue de *civitas*, où l'ordre des lettres aurait été troublé. Le type du buste avec une coiffure en forme de bonnet se retrouve sur un triens de Clovis II à Orléans (Cab. de France, n° 617 = Belfort, n° 486).

Église de Sens.

63. + VARA//////ELIVS + AX. Buste, à gauche.
R/. SENONE CI SCI IIC. Même type qu'au n° 59.
Poids : 1 gr. 16.

Le buste est d'un type analogue à celui du n° 557 du Cab. de France, *Catal.*, pl. X, n° 15 = Belfort, n° 4059.

64. /////ACISNI/////. Agneau (?) à gauche ; au-dessus, une croix dont le pied pose sur le dos de l'agneau. Cercle, au pourtour.
R/. + EC //////CIVIVO entre une couronne et un cercle de grènetis. Calice, le couvercle surmonté d'une croix.
Poids : 1 gr. 34. *Pl. VII.*

Un quadrupède analogue à celui qui occupe le champ au droit de notre denier, figure sur plusieurs deniers dont l'attribution à Poitiers paraît certaine, savoir les n°s 2202, 2203 et 2204 du Cab. de France = Belfort, n°s 3748, 3614 et 3749 ; on retrouve ce quadrupède sur un denier de Saint-Maixent, n° 2348 du Cab. de France = Belfort,

nº 4026. Il est possible que sur les pièces poitevines ce soit un cheval; les figures des pièces mérovingiennes sont trop barbares pour qu'on puisse distinguer en toute certitude les divers genres de quadrupèdes. Mais ici, l'animal porte une croix sur le dos, de telle sorte que nous inclinons à y voir un agneau, l'agneau divin[1]. Et cependant sur le numéro suivant, nº 65, le quadrupède est bien un cheval.

Si nous attribuons cette monnaie à l'église de Sens, c'est à cause du type du revers, un calice, absolument semblable à celui du denier nº 557 du Cab. de France (*Catal.*, pl. X, nº 15; Belfort, nº 4059) qui porte la légende RACIO ECLISI SENO; en outre les lettres de la légende du revers sont sur notre denier du même style que celles du denier sénonais. Les lettres EC en tête de la légende du revers doivent être les initiales d'*eclisia*.

65. Sans légende. Cheval, à droite.

℞. ////ᴗOΛC /////. Calice, déformé ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 23.

Autre exemplaire du nº 5714 de Belfort, mais avec quelques lettres de la légende du revers encore visibles.

Peut-être, par rapprochement avec nos nºs 64 et 65 faut-il attribuer au même atelier le nº 2865 du Cab. de France = Belfort, nº 5712 dont les types sont un quadrupède et un portique ; car le portique, bien qu'amorti par un fronton triangulaire, peut n'être qu'une dégénérescence du calice.

1. A rapprocher d'une sculpture décorant la façade d'une maison de Deïr-Sanbil (Syrie) et représentant un agneau portant une croix sur la croupe (cf. Vogüé, *Syrie centrale*, p. 48, vignette reproduite dans Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 894, fig. 208), et aussi d'une pierre annulaire où l'agneau est représenté avec un chrisme posé sur le dos (Dom Cabrol, *ibid.*, col. 898, fig. 212).

66. Dans le champ, monogramme formé des lettres AE, l'A sommé d'une croix. A droite, EPS. Sous le monogramme, les lettres OV. Cercle lisse, au pourtour.

℟. TEOƋOALƋO. Calice avec couvercle surmonté d'une croix. Cercle dentelé au pourtour.

Poids : 1 gr. 18. *Pl. VII.*

La première lettre de la légende du revers pourrait être prise pour un ϛ ; il semble bien que ce soit un T minuscule, ꝗ, qui paraît sur quelques monnaies mérovingiennes, par exemple à Poitiers ; cf. Cab. de France, nº 2194, *Catal.*, pl. XXXI, nº 9, et même *Catal.*, introduction, p. CXVIII. Le monogramme AE figure sur un triens de *Selaniaco*, Cab. de France, nº 2012 = Belfort, nº 4117.

La seule raison qui nous fait attribuer ce denier à l'église de Sens est la forme du calice, au revers, qui est la même que celle du calice du nº 557 du Cab. de France.

CIVITAS CARNOTVM

BLESO CASTRO. — *Blois* (*Loir-et-Cher*).

67. + BLESO CA⁝STELL. Tête diadémée, à droite, la boucle du diadème isolée de la tête par un point.

℟. + VAD//////VS MO. Croix ancrée. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 08. *Pl. VII.*

68. AVCCO///////. Buste diadémé, à droite.

℟. + BLESO CASTRO. Croix ; sous le pied, un point. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 01. *Pl. VII.*

CIVITAS TRICASSIVM

Tricas. — *Troyes* (*Aube*).

69. B:ERTERAMNI /////. Buste diadémé, les cheveux hérissés, le buste proprement dit trapézoïdal.
℞. ///IƎRIIΛOCᔕ. Dans le champ, les lettres ISI.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. VII.*

Au droit, la troisième lettre de la légende est incertaine. Au revers, l'avant-dernière lettre paraît être un A déformé. De sorte qu'on pourrait considérer la légende du revers comme une déformation de *Trecas*; d'autant plus qu'un tiers de sol de Troyes est signé *Bertramno* (Cab. de France, n° 605 = Belfort, n° 4389).

70. ///// ЄNLFO M/////. Tête informe.
℞. + TRIC////ICI ////. Croix ancrée, la traverse munie de deux pendants.
Poids : 1 gr. 26. *Pl. VIII.*

L'attribution à Troyes est incertaine. Au droit, peut-être *Genulfo*, monnayeur qui a signé plusieurs triens de Troyes (Cab. de France, n°s 593 à 596) mais avec l'orthographe *Gennulfo*. Seulement, la barbarie de l'effigie prouve que nous avons affaire à une copie d'une pièce antérieure.

CIVITAS AVRELIANORVM

Avrelianis. — *Orléans* (*Loiret*).

71. + MART[INVS] MONITA. Tête radiée, à droite.
℞. + AVRIL[IANIS] CIVITA. Croix fichée, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux points. Cercle de grènetis, au pourtour.
Poids : 1 gr. 30. *Pl. VIII.*

72. + MA[RTINVS MO]NITA. Tête radiée, à droite.
℞. + [AVRI]LIANIS CIVI. Croix fichée, du même type qu'au n° 71.
Poids : 1 gr. 23.

Variété du n° 643 du Cab. de France = Belfort, n° 547. La croix est fichée.

73. MARTINV[S] //////. Tête radiée, à droite.
℞. + AVRILIANIS CIVITATE. Croix fichée, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux points.
Poids : 1 gr. 09. *Pl. VIII.*

74. + MA//////////MOII (*Martinus mon?*). Buste radié, à droite.
℞. + AVRI[LIANIS] CIVI. Croix, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux points, haussée sur deux degrés. Cercle de grènetis, au pourtour.
Poids : 1 gr. 15. *Pl. VIII.*

Cf. Cab. de France, n°s 642 à 645 (*Catal.*, pl. XI, n° 28), et Belfort, n°s 545 à 552.

75. MAVRINVS M ////. Buste au double diadème perlé, à droite.
℞. + AVRILIANIS C. Croix chrismée, sur trois degrés. Dans le champ, à droite, un point. Cercle perlé, au pourtour.
Poids : 1 gr. 20.

Même type que celui du triens n° 625 du Cab. de France = Belfort, n° 519.

76. //M AI //////////. Buste drapé et diadémé, à droite, muni d'un petit bras levé et tenant une croisette.
℞. [A]VHILIANIS ///////. Croix sur deux degrés, le sommet et les extrémités de la traverse munis de

deux globules, accostée de deux points, l'un dans le canton dextre supérieur, l'autre dans le canton senestre inférieur.

Poids : 1 gr. 10. *Pl. VIII.*

Le nom du monnayeur est probablement *Martinus* ou *Maurinus*. Au revers, la troisième lettre est un R déformé.

77. + AVRIL [IANIS] CIV.TA. Tête diadémée, à droite.

℞. AIVNETE//LIO entre deux cercles de grènetis. Croix crossée.

Poids : 1 gr. 43. *Pl. VIII.*

Le déchiffrement des légendes dont les lettres sont formées de petits traits en forme de coins, est incertain. Ainsi, la troisième lettre, au droit, est plutôt un B qu'un R ; et on lirait mieux CABIL. Mais la tête est analogue à celle du triens nº 624 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XI, nº 23) = Belfort, nº 487.

78. + VINCEΛΛALVS MONITA (*Vincemalus monita*) en légende interne et rétrograde. Buste, à gauche.

℞. + SCA CR'S ARILAIS (*Sancta Crus Aurilianis*). Croix, à branches égales, les extrémités ornées de deux points. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VIII.*

Dans la légende du droit, le trait vertical qui suit l'E, lui est relié, de sorte qu'on pourrait lire EN ; mais il faudrait alors considérer la lettre suivante comme un V renversé ; il paraît préférable de tenir IΛ pour la déformation de M. Ce denier, frappé pour l'église Sainte-Croix d'Orléans, est une variété d'un denier signalé jadis par Fillon, *Études*, p. 133, puis dans la *Rev. num.*, 1840, p. 241, pl. XIV, nº 22, enfin dans Belfort, nº 542 et sur lequel on a lu, au droit, VINCEMARVS MONITA et au revers

d'une façon erronée, D[ENA]RIVS AVRILIANI, au lieu de S[CA C]RVS AVRILIANI.

On connaît un autre denier de l'Église d'Orléans aux légendes *Aurelianus ci(vitate)* et *Rac(i)o s(an)c(t)i [ec]lisie*, publié par M. Desnoyers, dans *Les fouilles de la Loire en 1894* (Orléans, 1895, in-8°, extr. des *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*), p. 16.

79. + RACIO ᔕ /////VCI (*Racio sce Cruci*) en légende externe et rétrograde. Buste, diadémé, à droite; la croisette initiale de la légende devant le nez.

℟. /////// VTIVNI ////. (*Aurelianis?*). Croix sur deux degrés. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 08. *Pl. VIII.*

Le buste est du même dessin que celui des tiers de sou d'Orléans signés de *Maurinus*, Cab. de France, nos 626 à 628 (*Catal.*, pl. XI, n° 24) = Belfort, nos 511, 516, 517 ; on remarquera, sur ces tiers de sol, la croisette devant le visage, qui se retrouve sur notre denier mais y sert de croisette initiale à la légende.

Denier imité des deniers orléanais de Martinus.

80. + VVIIIVNIᔕ ⊏IAIIV (déformation d'*Aurelianis civita*), en légende interne et rétrograde. Tête radiée, à droite.

℟. + ΠΔΩLIΛΠΛ en légende interne et rétrograde. Croix, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux points.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. VIII.*

CIVITAS PARISIORVM

Parisivs. — *Paris* (*Seine*).

81. [P]ΛRI[SIV]ᔕΛ//. Buste, au diadème perlé, à droite, la nuque cerclée de perles.

℞. + ICꟾ //////// V. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points, le champ entouré d'un cercle perlé.

Poids : 0 gr. 70. *Pl. VIII.*

82. [PA]RISIVCꟾ O. Buste, au diadème perlé terminé en haut par une croisette, la nuque cerclée de perles.

℞. Sans légende. Croix ancrée, accostée de deux points dans les cantons supérieurs, la traverse munie de pendants à ses extrémités, un point sous chaque pendant ; dans un cercle divisé en quatre segments par une croisette en haut et trois annelets sur les côtés et en bas.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 11 ; 1 gr. 25.

Variété des n°s 731 et 736 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XIII, n°s 7 et 8).

83. [PA]RIS[I]VCꟾ. Buste, au diadème perlé, terminé en haut, par une croisette, la nuque cerclée de perles.

℞. Même type qu'au n° 82.

Poids : 1 gr. 30

84. Légende peu lisible, mais qui paraît être la déformation de PARISIVS C. Buste diadémé, à droite, la nuque cerclée de perles.

℞. Sans légende. Croix du même type qu'au n° 82 ; entourée d'un cercle de grènetis interrompu en haut par une croisette, sur les côtés et en bas, par un annelet, et d'un cercle lisse.

Poids : 0 gr. 90.

85. MONEIΛRS·· (*Monetar*[*iu*]*s*) en légende externe et rétrograde. Tête déformée, à gauche.

℞. Sans légende. Croix ancrée, accostée de deux globules dans les cantons supérieurs, la traverse munie de pendants à ses extrémités ; sur la traverse, deux points accostant la croix ; dans un cercle divisé en quatre segments, dont un seul visible ; au-dessus de la croix, et au pied, une croisette, les croisettes accompagnées de points. Cercle au pourtour, rogné.

Poids : 1 gr. *Pl. VIII.*

86. + IИO ////// A. Buste déformé, la nuque cerclée de perles, à droite. Cercle de grènetis au pourtour.

℞. Sans légende. Croix ancrée, la traverse munie de pendants à ses extrémités, un globule sous chaque pendant ; dans un cercle de grènetis divisé en quatre segments, en haut, par une croisette, sur les côtés et en bas, par trois annelets.

Poids : 1 gr. 11.

La légende pourrait être une déformation de IN SCOLA.

*87. REDOA!N en légende interne et rétrograde. Tête déformée.

℞. Sans légende. Même type qu'au n° 82.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 13e vol., p. 1, fig. A.

M. Durocher voit dans la légende du droit une déformation de REDONIS. Mais ce denier rappelle les nos 85 et 86. Le type de la croix est celui qu'on relève sur une série de deniers à la légende PARISIVS.

88. [+] PARISIVS. Buste, à droite.

Même type qu'au n° 82, mais sans points sous les pendants.

Poids : 1 gr. 32.

Autre exemplaire du n° 741 du Cabinet de France.

89. + PARISIVS. Buste, à droite, la nuque cerclée de perles.

℞. Sans légende. Même type qu'au nº 82.

Poids : 1 gr. 24.

Variété du nº 738 du Cab. de France = Belfort, nº 3430.

90. DA!LUIN. Buste diadémé, à droite, le diadème terminé en haut par une croisette qui interrompt la légende ; la nuque cerclée de perles.

℞. Sans légende. Croix ancrée, accostée de deux points, avec un seul bras, à gauche, muni d'un pendant ; à droite, un petit monogramme formé d'A et E (?) surmonté d'une croisette. Au-dessus de l'ancre, une croisette ; à gauche, un annelet ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 25.

Variété du nº 732 du Cabinet de France.

91. + VO ///// NHI, légende déformée. Croix, cantonnée de quatre points.

℞. Sans légende. Croix ancrée, accostée de deux points dans les cantons supérieurs, la traverse munie de pendants à ses extrémités ; dans un cercle de grènetis divisé en quatre segments par des annelets dont trois visibles.

Poids : 0 gr. 88. *Pl. VIII.*

A rapprocher du nº 786 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XIII, nº 12) = Belfort, nº 3457.

92. IN PA[LACIO]. Buste, au diadème perlé, à droite.

℞. Sans légende. Croix à branches égales, les extrémités crossées.

Poids : 1 gr. 19.

Variété des n°s 697 à 699 du Cab. de France, *Catal.*, pl. XII, n° 22 ; cf. Belfort, n°s 3530 à 3534.

93. RACIO:NIA. Buste diadémé, à droite, les cheveux perlés.
℟. +/////REBERTO. Croix à branches égales, les extrémités crossées. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 27. *Pl. VIII.*

Bien que nous ne puissions compléter la légende du droit, nous attribuons cette pièce au Palais en raison du dessin du buste et de la forme de la croix. En effet, plusieurs deniers à la légende *In Palacio* présentent, au droit, un buste dont les cheveux sont figurés par des globules analogues aux points qui, sur notre denier, simulent les cheveux, et au revers, une croix crossée. Voir Cab. de France, n°s 697 (*Catal.*, pl. XII, n° 22) à 699, et Belfort, n°s 3531 à 3534.

94. Sans légende. Croix ancrée, accostée des lettres O A, accompagnée de quatre points placés à chacune des extrémités de la croix. Couronne, au pourtour.
℟. Sans légende. Croix à branches égales, les extrémités crossées, accompagnée de quatre groupes de trois points disposés en triangle. Couronne au pourtour.
Poids : 1 gr. 27.

Autre exemplaire des n°s 791 et 792 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XIII, n° 14) = Belfort, n°s 3538 à 3540.

95. Sans légende. Croix ancrée, accostée de deux points dans les cantons supérieurs, et de deux croisettes posées en X dans les cantons inférieurs ; au-dessus, un point ; sous le pied de la croix, groupe de trois points disposés en triangle. Couronne au pourtour.

℟. Sans légende. Croix crossée, accompagnée de quatre groupes de trois points disposés en triangle. Couronne au pourtour.

Poids : 1 gr. 05.

Autre exemplaire du n° 793 du Cab. de France = Belfort, n° 3542.

96. Sans légende. Croix crossée, à double traverse. Couronne au pourtour.

℟. Sans légende. Croix crossée, accompagnée de points.

Poids : 1 gr. 11.

Autre exemplaire du n° 795 du Cab. de France (provenant de la trouv. de Cimiez, pl. X, n° 201) = Belfort, n° 3549. Flan plus petit.

97. Sans légende. Croix ancrée à double traverse, accostée de deux globules, les branches de l'ancre traversées d'un trait.

℟. Sans légende. Croix dont trois extrémités sont crossées, dans un cercle.

Poids : 1 gr. 06. *Pl. VIII.*

98. Légende indéchiffrable. Croix sur deux degrés. Cercle perlé, au pourtour.

℟. Sans légende. Croix à branches égales, les extrémités crossées, accompagnée de globules. Cercle, au pourtour.

Poids : 0 gr. 93.

99. Sans légende. Buste barbu, à droite, muni d'un bras levé, les doigts de la main écartées.

℟. Sans légende. Dans le champ, є à traverse crucigère, la croix accostée de points ; à l'intérieur de l' є, les lettres BRO au-dessus de la traverse, les lettres IИO

au-dessous, de façon à donner ЄBROIИO ; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 22. *Pl. VIII.*

On ne connaissait jusqu'ici qu'un denier au nom d'*Ebroinus* (Cab. de France, n° 798, *Catal.*, pl. XIII, n° 16) = Belfort, n° 3460. Encore diffère-t-il de celui-ci ; au droit est inscrit en légende le nom de *Rodemarus*, et le buste n'a pas de bras ; mais le revers est le même que celui du denier de la trouvaille de Bais. Ce denier a été publié par M. L. Durocher, *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12[e] vol., p. 107, d'après une empreinte.

100. I–ᴗ///////V (*In scola?*) Buste diadémé, à droite, la nuque cerclée de perles, le diadème terminé en haut par une croisette, et, en bas, par une sorte d'ancre.

℞. Sans légende. Є à traverse doublement crucigère, et accostée de deux points, dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 32. *Pl. VIII.*

101. Sans légende. Є à traverse se prolongeant en arrière sous forme de croix, la croix accostée de deux groupes de trois points disposés en triangle ; point à l'extrémité de chacune des branches de l' Є ; le tout dans un cercle perlé.

℞. Sans légende. Croix à branches égales accostée de deux points, surmontée d'une croix rayonnante à huit branches ; sous le pied de la croix, un point. Dans le champ, à droite, la lettre A sommée d'un point ; au-dessous Γ ; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 11. *Pl. VIII.*

Les groupes triangulaires de trois points, au droit, se trouvent disposés de la même façon que sur le denier

d'*Ebroino*, Cab. de France, nº 798 (*Catal.*, pl. XIII, nº 16) = Belfort, nº 3460 ; la croix à huit branches, au revers, est à rapprocher de la traverse de l'Є se prolongeant en une croix à six branches sur le denier de *Rolendeo*, Cab. de France, nº 799 (*Catal.*, pl. XIII, nº 17) = Belfort, nº 3471.

102. Sans légende. Croix dont deux bras sont terminés par C et les deux autres par Ꞇ.

℟. Sans légende. Є à traverse se prolongeant en arrière en une croix accostée de deux groupes de trois points disposés en triangle.

Poids : 1 gr. 13.

Autre exemplaire du nº 820 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XIII, nº 21) = Belfort, nº 3480.

CIVITAS PARISIORVM
Ateliers indéterminés.

103. //////Є///VΛ////. Buste diadémé, à droite. Devant le buste, une croisette.

℟. AGOOBERTHS. Croix ancrée, la traverse munie d'un pendant à chaque extrémité, sur un degré. Cercle légèrement perlé au pourtour.

Poids : 1 gr. 35. *Pl. VIII.*

Nous attribuons ce denier à la région parisienne en raison de la forme de la croix.

104. /////////////OEIOVI. Buste, à droite.

℟. Sans légende. Dans le champ, les lettres E R ; à droite, une croisette ; sous le pied de l'R une croisette formée de quatre points.

Poids : 1 gr. 08. *Pl. VIII.*

Nous attribuons cette pièce à la région parisienne, à cause du dessin des cheveux ondulés rappelant ceux du buste

des deniers d'Ebroin. Cf. ci-dessus n° 99 et Cab. de France, n° 798, *Catal.*, pl. XIII, n° 16.

CIVITAS MELDORVM

MELDVS. — *Meaux* (*Seine-et-Marne*)

105. MELDVΣ. Buste, au diadème perlé, à droite, les cheveux formés d'un grènetis.

℟. Sans légende. Croix gammée, cantonnée de quatre Γ. Traces d'un cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 22.

Variété du n° 890 du Cabinet de France (*Catal.*, pl. XIV, n° 23) = Belfort, n° 2869.

106. + MƎ⅃ //// (*Meldus*?) en lég. externe et rétrograde. Croix gammée accompagnée de groupes de trois points disposés en triangle, et de points isolés ; le champ entouré d'un cercle perlé.

℟. ///ШHXИ ////. Croix encadrée dans un ornement en forme de bouclier dit *pelta*.

Poids : 0 gr. 82. *Pl. VIII.*

Attribution très incertaine. La croix gammée occupe le revers d'un denier de Meaux, *Cab. de France*, n° 890 (*Catal.*, pl. XIV, n° 23) = Belfort, n° 2869, dont une variété figure plus haut sous le n° 105.

Quant au type du revers, on le retrouve sur plusieurs deniers de la trouvaille de Cimiez : Morel-Fatio, *Trouvaille de Cimiez*, nos 303 à 309, pl. XI, n° 223 ; Cab. de France, nos 2890 à 2898, *Catal.*, pl. XXXVI, n° 29 ; Belfort, nos 5726 à 5730.

(*A suivre.*)

M. PROU ET S. BOUGENOT.

TRIENS MÉROVINGIEN

DU MONÉTAIRE DEDO

ET SILIQUES FRANQUES

Les numismates désireux d'identifier une monnaie mérovingienne inédite étudient maintenant en premier lieu les types spéciaux qu'elle porte, susceptibles de renseigner sur la contrée d'origine. La recherche du nom de localité inscrit sur le tiers de sol n'est effectuée qu'après que cette question de la région originaire a été élucidée. Pour cette seconde investigation, on fait usage des documents d'archives les plus anciens concernant la province, pouvant permettre de trouver soit des désignations de localités offrant une concordance suffisante, soit des renseignements sur les noms propres usités à ce moment dans le pays.

Ces principes éminemment judicieux, dont l'application a été si profitable dans les derniers travaux rédigés sur des questions de ce genre, nous serviront de guide. Nous ferons en sorte d'arriver par ce moyen à l'interprétation la plus probable. Le triens ci-après fournit d'autant plus l'occasion d'appliquer ces données, que le nom de lieu, différent de ceux rencontrés jusqu'à ce jour, semble plus difficile à interpréter.

Buste de profil à droite avec les cheveux ceints d'une couronne formée de deux rangées de points. Devant le

visage : DEDO, derrière la tête : M, première lettre du mot : *Monetarius*.



℟. Croix pattée surmontant un globe placé au-dessus d'un trait. Le bas de la croix sépare les sigles Я-Λ disposés à l'envers et formant par suite plutôt les initiales A R. La légende, comme conséquence, doit être lue de même à rebours, et elle est : HALASEMIA, si on effectue cette lecture, d'une façon rétrograde, en commençant à droite à partir du trait supportant le type central et en continuant en remontant.

Cette inscription circulaire peut d'autre part se lire ƧALAHAIME, si on la déchiffre dans les conditions de lecture de nos monnaies modernes, c'est-à-dire en commençant par le haut, et en continuant de gauche à droite.

Poids : 1 gr. 46. Coll. P. Bordeaux.

Nous sommes redevables de l'ingénieuse hypothèse permettant de lire comme légende : HALASEMIA, à la sagacité de M. Prou, l'éminent numismate, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et d'études sur les monnaies mérovingiennes, notamment sur celles de la Bibliothèque nationale de Paris. Cette lecture rétrograde est justifiée par la disposition retournée des deux lettres ЯΛ=AR accostant la croix. On comprend que le monnayeur a dû constituer sa légende circulaire à rebours, s'il plaçait de cette façon les deux initiales du milieu de la pièce. Du moment qu'il traçait les sigles du centre de la monnaie en commençant par la droite, il a forcément fait de même pour le nom de lieu qu'il gravait autour du type central. Les légendes disposées de

cette manière, c'est-à-dire en écriture rétrograde, sont fréquentes sur le numéraire mérovingien. Tout concourt à démontrer que ce mode de lecture semble devoir être préféré.

Il reste à rechercher :

1° La région dans laquelle le type du revers a été employé de préférence ;

2° Si cette province contiendrait une ou plusieurs localités répondant au vocable HALASEMIA ;

3° Si le nom du monétaire DEDO, ou les vocables s'en rapprochant, sont des dénominations habituelles de la même contrée.

La réponse à ces trois questions fournira évidemment l'identification d'origine la plus probable.

§ I

Le type du revers consistant en une croix pattée sur un globe surmontant un trait a été usité surtout dans la vallée du Rhin. Il se rencontre d'abord à Spire, où fut frappé un triens ayant un type de revers absolument semblable à celui dessiné ci-dessus, mais dépourvu d'initiales accostant la croix. Ce tiers de sol a été publié par M. de Barthélemy [1] en même temps qu'un autre du monétaire GAIDO, à type central identique, mais dont le trait au-dessous du globe ne peut être aperçu, parce qu'il n'a pas porté sur le flan.

La même croix au-dessus d'un globe surmontant un trait se remarque encore sur des triens :

1. *R. N. F.*, 1864, p. 417, pl. XVII, n°s 10 et 11. — Prou, *Catalog. des mon. mérov. de la Bib. Nat.*, p. 254, n° 1163, pl. 19, n° 21. — *Collection d'Amécourt, Inventaire*, n° 786. — *Descrip. générale des mon. mérov.*, par M. de Belfort, vol. 3, p. 237, n° 4188. — *R. N. F.*, 1871-1874, p. 307.

1° De TVLBIACO — Zulpich (Prusse rhénane), bourg de la seconde province de Germanie dans la partie inférieure de la vallée du Rhin [1].

2° De HOIO — Huy (Belgique), avec le nom du monétaire LANDEGISILVS. Cette pièce figure dans les cartons des cabinets des médailles de Paris et de Bruxelles [2].

La croix accompagnée ou non d'un globe, et avec un trait au-dessous, est d'un usage fréquent dans le pays rhénan. Elle se rencontre à Mayence [3], à Cologne [4], à Strasbourg [5], à Worms [6] et même à Maestricht [7].

Le type qui vient d'être ainsi précisé est tellement normal aux bords du Rhin et dans les pays voisins, c'est-à-dire dans ce qui constituait les anciennes provinces de Germanie à l'époque romaine, que nous le rencontrons également sur les rares pièces d'argent émises à cette époque. Une vitrine du Musée d'archéologie existant dans l'église désaffectée de Saint-Paul à Worms contient deux siliques d'argent découvertes dans des tombeaux des VIIe et VIIIe siècles aux environs de Worms et qui sont placées au milieu de magnifiques bijoux mérovingiens trouvés en même temps. Ces pièces, dont la légende du droit ne se compose que de traits rappelant à l'apparence les noms des empereurs byzantins du VIe siècle, sont restées inédites jusqu'à ce jour. Elles paraissent dériver d'un type d'argent originaire remontant à Justin I et à Justinien [8]. Il a paru intéressant d'en montrer

1. Prou, *Catal. des monn. mérov.*, p. 256, n° 1172, pl. 19, n° 27.
2. Prou, *loc. cit.*, n° 1197, pl. XX, n° 6.
3. Prou, *loc. cit.*, n° 1148-1150.
4. Prou, *loc. cit.*, n° 1170.
5. Prou, *id.* n° 1156-1157.
6. Prou, *id.* n° 1164.
7. Prou, *id.* n° 1181-1182 et 1183.
8. Sabatier, p. 179, n° 11, pl. XII, n° 12. — *Collection du Cabinet des médailles de Paris*, n° 9795 de Justin Ier et n°s 9800 à 9803 de Justinien.

ci-dessous les reproductions pour permettre un rapprochement avec le type du triens en question.



Les croix du revers sont placées au-dessus d'un globe. Elles ont en outre la haste supérieure recourbée en forme d'R pour constituer le monogramme du Christ, et elles sont accostées de ces étoiles, que l'on remarque sur un si grand nombre de sols et de tiers de sols d'or frappés aux VIe et VIIe siècles par les monnayeurs des rois francs, mérovingiens ou burgundes avec le nom des empereurs de Constantinople. Ces pièces ont certaines analogies avec celles découvertes dans les cimetières francs d'Epraves et de Corbois et dont M. Georges Cumont s'est occupé [1].

Sans prétendre que la croix posée sur un globe, et accompagnée ou non d'un trait, ne se rencontre pas parfois de côté ou d'autre, on peut cependant reconnaitre que ce type a été spécialement usité dans la première province de Germanie ou dans les contrées qui en sont rapprochées. Cette ancienne subdivision romaine, qui s'était maintenue virtuellement au cours des invasions barbares, comprenait la vallée du Rhin de Mayence à Strasbourg — ARGENTORATVM, ainsi que diverses portions de pays adjacents. Les villes de Worms et de Spire étaient situées au centre. Si l'on désirait préciser, ces emblèmes paraîtraient surtout caractéristiques de cette dernière région. Par une coïncidence digne d'être notée, l'effigie du triens dessiné en premier lieu accuse une grande ressemblance avec celle un peu plus

1. *R. N. B.*, 1890, p. 212., — *R. N. B.*, 1893, p. 423.

barbare, ou plutôt moins bien venue à la frappe de la pièce d'or de Spire figurant au Cabinet des médailles de Paris. Cette dernière monnaie pèse 1 gr. 20. La minime différence existant entre le poids de ces deux triens est une raison de plus pour faire supposer qu'ils proviennent également d'une même région.

Une autre particularité rattache la pièce étudiée à la vallée du Rhin. Ce sont les initiales Я Λ renversées, soit A R, qui accostent le bas de la croix. Fréquemment les monnaies mérovingiennes portent, dans de semblables conditions, les initiales d'une des villes importantes de la contrée d'émission, ainsi CA pour la région de Chalon-sur-Saône, AG pour celle d'Autun, etc. [1]. Les sigles AR peuvent avoir fait allusion à ARGENTORATVM, Strasbourg, qui était une des cités notables et commerçantes de la même vallée. Ils peuvent avoir été apposés, non pas parce que la localité indiquée au triens aurait dépendu de l'évêché de Strasbourg, mais seulement parce qu'elle aurait été dans la sphère d'influence commerciale de cette ville. La première lettre de ce nom A se remarque pareillement aux côtés de la croix sur un tiers de sol portant en légende circulaire ARGENTORATO [2]. Ces deux mêmes sigles Я Λ renversées, soit A R en réalité, existent encore sur un triens ayant comme légende circulaire : ARGENTAOFIT, que l'on a proposé d'attribuer à Arinthod (Ain) [3]. Mais ce vocable pourrait n'être plutôt qu'une abréviation ou une forme fautive de ARGENTORATO et désigner Strasbourg. Les triens mérovingiens de cette cité sont connus en quantité suffisante pour faire croire qu'un monnayage successif d'assez longue durée y a été

1. Prou, *Catal. des mon. mér.*, Introduction, p. LXXI.
2. Prou, *loc. cit.*, p. 252, pl. XIX, n° 18.
3. *R. N. B.*, 1857, p. 29, pl. III, n° 5. — De Belfort, *Mon. mérov.*, vol. 1, p. 88, n° 294.

réalisé. La croix a cette fois le globe disposé à l'une de ses extrémités, tandis que le trait est placé à celle opposée, probablement par suite d'une inadvertance de l'ouvrier. Mais ces deux sigles accompagnent la croix suivant la coutume monétaire de la région. Cette identification d'ARGENTAO avec ARGENTORATO est assez probable puisque M. de Barthélemy a proposé de voir également le nom de Strasbourg dans une autre abréviation plus courte de certains deniers de Pépin le Bref ne portant que ARGRATCIV [1].

En résumé, dans le pays rhénan, le type de la croix surmontant un globe et un trait se rencontre plus souvent que dans toute autre contrée. La présence des sigles Я Λ s'explique naturellement sur les espèces qui proviennent de la même région.

§ II

Si l'on considère comme acquis que le tiers de sol en question est pourvu du type habituel à la vallée du Rhin, il reste à examiner si cette partie de territoire mérovingien possède des localités dont le vocable puisse se rattacher au mot HALASEMIA et en être la dérivation ou la traduction naturelle. Nous étudierons ensuite si l'endroit dont le nom s'en rapprocherait le plus ne serait pas dans le voisinage de Worms ou de Spire, et s'il a été le siège d'une agglomération d'habitants constituant des Gallo-francs mérovingiens.

Pour commencer, nous rappellerons : 1° que le *Specimen Breviarii rerum fiscalum Caroli magni* [2], datant de l'an 812, cite une villa Hessiheim, qui, dans certaines tran-

1. *R.N.F.*, 1865, p. 215.
2. Ce document est aussi dénommé : *Beneficiorum fiscorumque regalium describendorum, formulæ*. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, vol. 4, p. 175.

scriptions, porte aussi les noms de Hessichein, ou de Hessichaim, et qui avait été cédée au monastère de Wissembourg ;

2° Que le même ouvrage s'occupe d'une villa **ALASENZA**, ayant une certaine importance comme exploitation rurale, et située « *in pago Wormacensi* », dans le voisinage de Worms. Cet endroit s'appelle maintenant Alsens.

Sans insister sur la possibilité de rapprocher les deux vocables **HALASEMIA** et **ALASENZA**, nous tirerons toutefois de ce qui vient d'être énoncé la conséquence que la forme de mot **HALASEMIA** se rattache aux dénominations courantes de lieux existant dans la vallée du Rhin pendant les VIIe et VIIIe siècles. Nous pouvons citer comme exemples, en plus des appellations ci-dessus, les formes connexes : Alzey, Alzens, Algesheim, etc. [1]. Les trois premières syllabes du mot se rencontrent assez fréquemment dans la formation des noms de la contrée. Les quatre dernières lettres **EMIA** sont une fin de vocable usitée dans les pays du Nord et normale pour constituer à cette époque la terminaison latine féminine d'un mot finissant par **EM** ou par **EIM**.

Si le nom de lieu **HALASEMIA** se comprend pour le pays rhénan, et s'il est normal pour les environs de Worms et de Spire, il ne reste plus qu'à chercher dans le voisinage de ces villes les localités dont le nom paraîtrait susceptible d'être la dérivation ou la traduction moderne de cette dénomination.

Il n'est pas douteux qu'aux VIIIe et IXe siècles, il a existé dans le voisinage de Worms un ou même deux Alsheim et un Alzey.

Le nom d'Alzey, bien qu'ayant une certaine concordance, doit être laissé de côté, parce qu'une inscription latine

1. Foerstemann, *Aldeutsches Namenbuch*, t. II, *Ortsnamen*.

existant sur un autel romain conservé dans le Paulus Museum à Worms, porte la mention dédicatoire des VICANI ALTIAISENSES pour indiquer les habitants de cet endroit. Le nom latin d'Alzey a donc été ALTIAIA, sans qu'il soit possible de prévoir l'époque à laquelle le T de ce mot est devenu un Z.

Il reste à examiner les dénominations successives de la localité dite Alsheim-Alasheim, et de voir si elles peuvent remonter aux VIIe et VIIIe siècles.

Il a existé de l'autre côté du Rhin, à 10 kilomètres à l'est de Worms, un territoire appelé Lorsch ou Lauresham, sur lequel un comte du pays, portant le nom de Cancor, fonda en 764, au cours de la XIIe année du règne du roi Pépin le Bref, un monastère qui prit ce nom de lieu comme qualificatif et s'appela l'abbaye de Lauresham, en se plaçant sous l'invocation de saint Nazaire. Les religieux inscrivirent sur un livre, qui a été conservé, et qui s'appelle le *Codex Laureshamensis*, toutes les donations qui leur furent faites pour constituer leurs domaines. Ce recueil s'occupe à plusieurs reprises d'Alasheim ou Alaisheim.

La première mention figure sous la forme suivante dans un acte remontant à la XVIe année du règne du roi Pépin, soit environ à 768 :

« Donatio Aigili in *Alaishaimer* marca .... anno XVI regni Pippini regis, ego Aigil dono ad sanctum Nazarium martyrem etc... id est vineam in pago Wormat in *Alaishaimer* marca perpetualiter ad possidendum [1]... »

Une seconde mention se rencontre à la date du 22 septembre 882, sous le règne de Louis le jeune, roi de Fran-

1. *Codex principis olim Laureshamensis abbatiæ diplomaticus ex ævo maxime carolingio diu multumque desideratus edidit et recensuit et præfata est Academia Elect. scient, et elegant. lit. Theodoro-Palatina*, *Manheimii*, 1868, vol. 2, p. 133, n° MCLXV.

conie, de Thuringe et de Lorraine, frère de Carloman, roi de Bavière.

« Fideli nostro nomine Humbaldo quasdam res proprietatis nostræ concessimus, hoc est in pago nuncupato Wormatzfeld, in comitatu Walonis, quicquid nostri beneficii in *Alahesheim* habere visus fuit [1] ..... »

Une troisième donation cite simplement le territoire d'Alsheim comme bornage, cette fois sous la forme Alaesheim [2].

La dérivation Alasheim, ou Alaesheim en Halasemia, se comprend d'autant plus facilement que l'on peut remarquer les nombreuses variantes que ce vocable subissait dans les formes germaniques employées au *Codex Laureshamensis*, et dont telle ou telle désinence avait pu être normalement traduite par le latin : *Halasemia.*

Cet Alsheim est à 15 kilomètres au nord de Worms, et à 10 lieues de Spire, mais il n'est, pas plus maintenant qu'autrefois, le seul village de la contrée à porter ce nom. Dès l'époque gallo-franque qui nous occupe, il existait un autre Alsheim dans les environs de Spire, ainsi qu'en fait foi cette nouvelle énonciation du cartulaire de Lauresham :

« ... Donamus ad sanctum Nazarium etc. in pago *Spirensi*, in villa quæ dicitur *Alaheshain* unum mansum et IIII jurnales de terra aratoria [3]... »

Cet autre Alsheim, situé dans le voisinage de Spire, de Ludwigshafen et de Mannheim, est actuellement dans le canton de Mutterstadt du Palatinat bavarois. Il n'a que 360 habitants et a toujours eu une minime importance, en comparaison de l'Alsheim, voisin de Worms.

1. *Codex Laureshamensis*, vol. 1, p. 82, n° XLIII.
2. *Codex Laureshamensis*, vol. 1, p. 292, n° CLXXX.
3. *Codex Laureshamensis*, vol. 2, p. 362, n° MMXXXI.

S'il faut choisir entre ces deux endroits portant la même appellation moderne, l'hésitation ne sera pas de longue durée.

L'Alsheim près de Worms doit être préféré :

1° Parce que son surnom d'Alsheim-sur-*vieux-Rhin* dénote une importance ancienne ;

2° Parce que cette localité a toujours été et est encore actuellement, avec ses 1680 habitants, plus considérable que l'autre ;

3° Parce que son territoire a été certainement le siège d'établissements et d'exploitations rurales notables, aussi bien à l'époque romaine qu'à l'époque gallo-franque ou mérovingienne, et encore à l'époque carolingienne.

L'emplacement où se trouve Alsheim-sur-vieux-Rhin devait être naturellement appelé à former, au moment des premières colonisations, le centre d'exploitations rurales, car il se trouve à l'endroit où le Rhin dessine maintenant un coude, à l'est, en laissant une grande étendue de terre fertile à cultiver. D'autre part, le bourg est situé au pied d'une colline exposée au levant, et d'où l'on domine de vastes champs labourables. Les premiers colons romains qui se sont installés dans la région ont dû naturellement préférer s'établir dans un endroit aussi propice. Les restes d'habitations anciennes subsistent encore, et par endroits la vigne est cultivée à la mode romaine, c'est-à-dire sur des sortes de treilles disposées à deux mètres au-dessus du sol. Les divers conquérants germains et francs, qui sont venus ensuite, ont évidemment voulu profiter à leur tour de la beauté et de la fertilité du site ainsi que des installations antérieures.

La présence de substructions romaines ou gallo-romaines y a été plusieurs fois constatée, d'abord en 1824, et récemment en 1887. Cette dernière fois, M. le professeur Weckerling, conservateur du Paulus Museum de Worms, a été

appelé pour en faire la reconnaissance sur place, et il en a extrait aussitôt divers objets en terre cuite ne laissant aucun doute sur leur caractère tantôt romain, tantôt gallo-franc [1].

Des trouvailles de monnaies ont été faites à diverses reprises sur le territoire d'Alsheim : la première a concerné des pièces de bronze romaines du Bas-Empire, la seconde 40 deniers carolingiens environ, qui figurent au musée de Worms, et qui ont été frappés au nom de Charlemagne dans les ateliers d'Arles, Melle, Milan, Pavie, et *ex Metallo novo* [2].

Le Paulus Museum contient, indépendamment des deux siliques franques publiées précédemment, quelques triens mérovingiens à légende indéchiffrable, un triens d'Anastase aux ↄ chlodovéens, ainsi que des deniers d'argent des rois barbares Athalaric et Baduela, trouvés accompagnés presque toujours de fibules, d'agrafes, de plaques de style mérovingien, dans des tombeaux découverts dans la région.

Un pasteur de l'Église réformée, résidant à Alsheim, a réuni, en une trentaine d'années du XIXe siècle, toute une collection de pièces du Bas-Empire recueillies par ses paroissiens paysans tant à Alsheim que dans les environs. Il a donné cette collection de monnaies assez frustes, et presque toutes de minime valeur, au musée de Worms, dans les vitrines duquel on peut la voir actuellement.

Le triens qui fait l'objet de cette étude provient, comme origine première, de la vallée du Rhin. Il est possible qu'il ait été ainsi trouvé par un paysan, qui l'a ensuite porté chez un orfèvre ou changeur de la région.

Les faits qui viennent d'être successivement énoncés ont

1. Une partie des sarcophages ou objets trouvés romains ou francs est au musée de Mayence, l'autre au Paulus Museum de Worms.

2. Trouvaille d'Ilbesheim effectuée, en 1882, à 4 kilomètres d'Alsheim.

une importance véritable pour les numismates, mais la particularité suivante doit encore être notée avec soin, car elle démontre au plus haut point qu'Alsheim a constitué un centre habité à l'époque des rois francs. Quelques années après 1824, un tombeau de style mérovingien, avec couvercle sculpté et inscriptions, fut découvert à Alsheim et transporté au musée. Plus récemment, vers 1890 environ, un habitant de la localité, appelé Braun, a trouvé sur sa propriété des bijoux, armes et objets divers datant de la période mérovingienne et qui en portaient le style caractéristique. Il les a estimés assez beaux et intéressants pour les donner à M. le professeur Virchow, à Berlin, qui les a, à son tour, offerts au Kgl. Museum für Völkerkunde (Musée ethnographique) de Berlin, où ils sont actuellement.

Longtemps avant que ces détails fussent connus, M. de Barthélemy, en appelant l'attention sur deux triens mérovingiens de Spire, avait établi qu'il existait au VIIe siècle, dans cette partie de la vallée du Rhin, des centres de population franque et mérovingienne [1]. Les rois d'Austrasie, Dagobert et Sigebert II, qui étaient de la dynastie de Mérovée, s'étaient occupé de cette province de leur royaume, le premier pour rétablir l'évêché de Spire, et le second pour lui faire des libéralités [2]. Spire et Worms étaient à ce moment les principaux centres d'activité du pays rhénan, situés entre les grandes cités de Cologne, Mayence et Strasbourg. Ce territoire fertile était peuplé notamment par les guerriers germains envahisseurs, ainsi qu'il résulte des découvertes ci-dessus et de celles effectuées à Flonheim, à 8 kilomètres d'Alsheim, à 3 kilomètres au nord d'Alzey. On admire, dans le Paulus Museum, la magnifique épée à ornements

1. *R. N. F.*, 1864, p. 418.
2. *Gallia Christiana*, t. 5, col. 715, inst. col. 413.

mérovingiens grenats, qui a été exhumée en cette localité, accompagnée de nombreux bijoux du même style.

Les triens de Worms portant la légende VARMACIA FIT sont connus aussi bien que ceux de Spire. On comprend qu'il peut en exister également d'Alsheim, centre important de population situé dans les environs.

Tous ces faits permettent d'être assurés de l'existence à l'époque mérovingienne de cette localité qualifiée : ALASHEIM—ALAESHAIM dans les donations insérées au *Codex Laureshamensis*, et dont la dénomination naturelle, quelques dizaines d'années auparavant, avait dû être normalement HALASEMIA. Il va de soi que dans la constitution du mot, l'H d'aspiration est sans importance et qu'il pouvait être mis ou non au commencement du vocable. HALASEMIA est la traduction latine naturelle du mot germain ALASHEIM par adjonction d'un H initial et de la terminaison latine IA, suffixes étrangers aux langues septentrionales. La même syllabe IA avait été aussi ajoutée lorsque l'appellation WORMS, passant à certains moments par la forme intermédiaire WORMATZ [1] avait été traduite par la dénomination latine : VARMACIA.

Après les constatations qui viennent d'être faites, il devient facile de démontrer que la lecture SALAHAIME, supposée précédemment pour répondre à un autre essai de déchiffrement de la légende, n'a aucune chance de probabilité. Cette appellation ne paraîtrait pouvoir correspondre qu'avec un nom de localité tel que Salheim, Sellheim ou Sennheim. Or il ne se rencontre, pour répondre à une dénomination de ce genre qu'un petit bourg situé dans le voisinage de Strasbourg et appelé en français Cernay ou Cernai, et en allemand Sennheim. Cet endroit a été qua-

1. *Codex Laureshamensis*, vol. 1, p. 82.

lifié Cellarium de Sennenheim en 1147, Senene en 1191, Senhem en 1270 [1]. L'étymologie paraît dériver du mot celtique : *seanon*, signifiant : vieille ferme. Ce village n'aurait acquis une certaine importance qu'au moyen âge. D'après les notes de M. le baron de Berstett, auteur d'un ouvrage sur les monnaies d'Alsace, quelques rares monnaies auraient peut-être été frappées au xve siècle à Cernay par les comtes de Ferrette [2]. Mais il n'a pas été possible de découvrir la preuve qu'un établissement, non seulement notable mais même quelconque, ait existé à cet endroit au cours de la période romaine, franque ou mérovingienne. Dès lors la lecture SALAHAIME, qui n'a été suggérée que par nos habitudes de déchiffrer les légendes comme sur les espèces du xixe siècle, paraît devoir être rejetée sans hésitation possible.

§ III

La dernière question consiste à examiner si le nom du monnayeur DEDO est une dénomination usitée dans les régions de Worms et de Spire.

Sur ce point il a été possible d'arriver à une certitude absolue. Un personnage du nom de DEDO a pris part comme témoin à une donation effectuée en 767 au monastère de Lauresham, et constatée dans ce même *Codex Laureshamensis*, qui s'est occupé, à maintes reprises, d'Alasheim. La mention ci-après l'établit d'une façon indiscutable :

1. *L'Alsace illustrée* de Schœpflin, traduction Raimon, vol. IV, p. 385.
L'Alsace ancienne et moderne. Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin, par Georges Stoffel, 2e édition, 1876, Sennheim.
M. Schœn, numismate à Mulhouse, a eu l'obligeance de nous procurer ces indications.
2. Feuilles d'annonces de Thann et Cernay du 15 avril 1847, p. 59. Article sur la monnaie de Thann.

« Donatio Walteri in eadem villa (Laureshamense) anno XV Pippini regis Gaudelando abbate.

............Actum in Lauresham publice sub die XII Aprilis anno XV regni domini nostri Pippini regis. Signum Waltheri, qui hanc donationem fieri et firmari rogavit. Signum *Dedonis.* Ego Wiglarius rogatus scripsi hanc donationem [1]. »

DEDONIS est le génitif de DEDO. Le compilateur du *Codex*, qui ne connaissait certainement pas l'existence de notre triens ni le nom de monnayeur y figurant, a inséré dans sa table onomastique le nom de ce témoin au nominatif sous la forme DEDO.

Le roi Pépin le Bref fut sacré en mars 752. D'après l'historique de l'abbaye de Lorsch, rédigé par l'érudit professeur Weckerling, le monastère de Lauresham-Lorsch fut fondé la douzième année du règne du roi Pépin, correspondant à l'an 764 [2]. L'année XVe du même règne répond par suite à l'an 767. Il se trouve dès lors acquis qu'au milieu du VIIIe siècle, un habitant de la contrée, répondant au nom de Dedo, a servi de témoin dans un acte concernant le territoire du pays. Notre triens peut dater de cent années auparavant environ, soit du milieu du VIIe siècle. Il est possible que ce soit un homonyme des environs ou un membre de la même famille Dedo, qui ait été l'orfèvre ayant forgé la pièce en question.

De toute façon, il demeure incontestable que DEDO est un nom propre régional. A ce sujet, il est curieux de constater, que cette forme de nom, constituée le plus souvent par deux uniques syllabes est plutôt particulière au pays rhénan. Un triens de Worms nous a conservé le nom si voisin de l'orfèvre monnayeur DODO [3], et d'autres de Spire,

1. *Codex Laureshamensis*, vol. 1, p. 366, n° CCXCIV.
2. A. Weckerling, *Das Kloster Lorsch und seine Torhalle*, Worms, 1903, p. 2.
3. Prou, *loc. cit.*, n° 1164.

ceux des monnayeurs BODV [1] et GAIDO [2]. Un tiers de sol de Huy, dont la légende du revers, par une coïncidence digne d'être notée, doit être lue à rebours, en procédant de droite à gauche, comme il a été proposé pour le tiers de sol, objet de la présente étude, donne la forme BOBONE MONE [3]. Une pierre tumulaire de style mérovingien chrétien ayant comme sculpture la croix des siliques franques reproduites précédemment, c'est-à-dire pourvue d'un R à la partie supérieure, et ayant le pied accosté des initiales A ω, figure dans le Paulus Museum de Worms, comme provenant d'une trouvaille effectuée aux environs. Elle porte à la fin de l'inscription funéraire la mention :

TITOLVM POSVIT
VXOR DVDA

La forme DVDA était donc usitée pour les femmes à côté de celles de DEDO—DODO—DO—DVDO—DVNDRO—DEDRO— qui figurent comme noms propres d'hommes dans la table du *Codex Laureshamensis*. Ces vocables se sont même étendus dans le surplus de l'Austrasie, car on connaît un DADO, évêque de Verdun au IXe siècle [4]. M. Longnon dans son introduction au *Polyptique d'Irminon*, cite DEDDO, comme spécimen des noms hypocoristiques, c'est-à-dire des diminutifs non susceptibles de se modifier, qui, étant d'origine gallo-franque, s'étaient maintenus au temps de Charlemagne. Ces énonciations successives permettent de supposer que DEDO et les dénominations analogues seraient des diminutifs hypocoristiques usités aux bords du Rhin,

1. Prou, *loc. cit.*, n° 1163,
2. *R. N. F.*, 1864, p. 417, n° 10. — S'il convenait d'attacher quelque importance à la forme des lettres, on pourrait remarquer que l'O du monnayeur DEDO est identique à l'O rond de ce monétaire GAIDO.
3. Prou, *loc. cit.*, n° 1202, pl. 20. N° 10.
4. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, vol. 2, p. 561.

soit peut-être du mot latin : DONADEVS—DEODATVS (Dieu-donné), soit bien plutôt d'un nom propre germanique inconnu.

Les raisons s'ajoutent les unes aux autres, comme on le voit, pour montrer qu'il y a les plus grandes probabilités pour que le triens publié au début de cette étude et pourvu de types et de noms particuliers à la vallée du Rhin, provienne d'Alsheim, qui a été une localité habitée par des Mérovingiens dans les environs de Worms. Le nom du monétaire est aussi propre à la contrée que le vocable HALASEMIA a de ressemblance et de rapports avec Alasheim et Alsheim.

Mais il n'en résulte pas forcément que le tiers de sol d'or en question ait été forgé à Alsheim et qu'un atelier mérovingien, ou même un orfèvre à cette époque ait monnayé dans un siège d'exploitations rurales, tel qu'Alsheim. Il est possible que la pièce y ait été frappée, mais il se peut aussi qu'elle ait été faite dans une ville voisine, telle que Worms, ou bien Spire, dont elle porte le type au revers. Sous les rois mérovingiens, l'impôt était perçu sous forme de tribut payable en or — lingots, vieilles monnaies romaines, ou morceaux de bijoux d'or provenant du butin guerrier [1]. — Ces morceaux d'or, remis à l'employé du fisc pour se libérer de l'impôt, étaient transmis par lui à un orfèvre, qui parfois l'accompagnait, et qui transformait immédiatement en triens l'or de la localité où l'impôt avait été perçu, en y gravant le nom de ce lieu. Il arrivait aussi d'autres fois que le receveur de l'impôt n'était pas accom-

1. Une énonciation de la donation citée précédemment et dans laquelle DEDO a servi de témoin, atteste la réalité de cette coutume mérovingienne, qui se maintenait encore, par tradition, la XV[e] année du règne de Pépin le Bref. Car la clause pénale, l'amende à percevoir par le fisc royal, et qui est déterminée dans le cas où il y aurait violation de la convention, est stipulée payable en « *Auri uncias III, argenti pondera II mulcta* ». *Codex Laureshamensis*, vol. 1, p. 366, n° CCXCIV.

pagné d'un monnayeur. Dans ce cas il emportait le métal précieux reçu jusqu'à la ville principale la plus voisine, ou même jusqu'à celle dans laquelle il établissait ses comptes. Dans ce nouvel endroit, il se mettait en relations avec l'orfèvre monnayeur qui y résidait. Il lui remettait les morceaux d'or, que cet artisan quelconque transformait en triens, sur lesquels il apposait le nom du siège d'exploitations rurales, de la grande villa-ferme, du bourg ou village, où le tribut avait été perçu en fragments d'or. Comme les agents du fisc avaient à s'adresser à des monnayeurs quelconques travaillant dans tel ou tel pays, on s'explique que la gravure des espèces mérovingiennes ait été aussi variée, tantôt barbare, tantôt plus ou moins perfectionnée, et qu'elle soit devenue de plus en plus grossière, au fur et à mesure que toute culture artistique disparaissait. Les triens ainsi monnayés étaient ultérieurement transmis au roi mérovingien, ou à ses Leudes, qui étaient avertis par le nom de lieu figurant sur le triens, qu'ils n'avaïent à effectuer aucune incursion guerrière du côté de ces exploitations rurales, ou de ces bourgs, qui avaient payé régulièrement leur tribut à la domination franque-mérovingienne. Le triens en question constitue ainsi, à côté des armes et bijoux de style caractéristique découverts dans cette partie de la vallée du Rhin, la preuve qu'aux VIIe et VIIIe siècles les Francs-mérovingiens étaient régulièrement installés dans la région et que leur domination s'y exerçait dans les conditions normales de leurs coutumes.

PAUL BORDEAUX.

ESSAI DE CLASSIFICATION

DES

GROS TOURNOIS

DE LOUIS IX A PHILIPPE VI

Pl. IX.

Quand nous avons étudié, dans le *Moyen-Age* [1], le livre récent du colonel Borrelli de Serres, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire*, nous nous sommes borné, avec l'auteur, aux raisons tirées des textes écrits et des conditions économiques du royaume à cette époque. L'examen des pièces mêmes était systématiquement écarté ; l'auteur a cru faire œuvre meilleure en restreignant volontairement son enquête aux faits qu'il était mieux en mesure d'apprécier avec compétence ; mais ses conclusions, il fallait s'y attendre, n'ont pas toute la portée qu'il leur attribue. Nous allons chercher aujourd'hui, si possible, à compléter son travail en étudiant d'après nature une des espèces les plus importantes, — le gros tournois, — de saint Louis à Philippe VI ; nous verrons, pour finir, si les

1. A. Dieudonné, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel d'après un livre nouveau*, dans le *Moyen-Age*, 1905. Le travail du colonel Borrelli de Serres a paru dans la *Gazette numism. française*, 1901-2.

affirmations de M. Borrelli de Serres, concernant les conditions de leur taille et leur titre, sont d'accord avec les données fournies par nos médailliers.

Ce groupe de monnaies offre des différents nombreux. Lettres de formes variées, simples ou ornementées, points facultatifs pour séparer les mots ou les lettres d'un même mot, cantonnement ou absence de marques des lis de la bordure, emploi des symboles, rien n'y manque pour caractériser chacune des frappes. Mais, en l'absence de tout document écrit, comment grouper par atelier ou par émission ces intéressantes séries[1] ? Pourrons-nous seulement, en nous guidant par le style et en tâchant de reconstituer l'évolution normale des procédés de différenciation, disposer dans un ordre chronologique relatif ces monnaies des Louis et des Philippe qui, entre les deux princes du premier nom et les quatre du second, ont si souvent changé de règne dans les classements numismatiques?

Hoffmann[2] a prétendu faire le départ entre les gros de Louis IX et ceux de Louis X, attribuant au premier ceux qui portent un M fermé dans la légende circulaire (NOMĒ), au second ceux où la même lettre se présente sous la forme M ouvert ; or, les doubles, qui apparurent sous Philippe IV, dont l'émission fut reprise par Charles IV et Philippe VI, ont tous l'M fermé[3], lequel existe aussi quelquefois sur les mailles blanches de Charles le Bel[4] et sur les gros parisis

1. Les signes secrets d'ateliers existaient-ils dès le XIII[e] siècle ? C'est probable. Mais le passage du mandement de Philippe III au sénéchal de Carcassonne (*Ordonn. des rois de France*, t. I, p. 814), qu'on a invoqué comme preuve, ne concerne que les marques d'orfèvres. C'est la raison pour laquelle Saulcy l'a omis dans son recueil. Sur la répartition des gros entre les ateliers, cf. ci-dessous, notes 3, 4, 6 (p. 255), 3 (257), 1 (261).

2. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, Louis IX, n[os] 9 et 10 ; Louis X, n[os] 2 et 3.

3. Au mot MONETA.

4. Sur ces pièces, NOME a quelquefois l'M fermé, et FRANCORVM l'a toujours.

de Philippe de Valois[1]. A ceux qui soutiennent que l'ᔕ couché, avec ou sans perle, est une marque d'ancienneté, on objectera l'exemple du denier d'or de saint Louis qui a un S droit, tout perlé qu'il soit, tandis que par contre l'ᔕ couché se voit encore sur des doubles de Philippe IV. Les gros à la légende *Philipus* par un seul *p* passent pour plus anciens que les autres; mais on répond que, sur les monnaies de Philippe Ier et Philippe II, les formes *Philippus* et *Philipus* sont déjà employées concurremment. Voulez-vous faire descendre à l'époque la plus basse les gros tournois les plus chargés d'ornements? Il arrive justement que les pièces à l'L bouleté, bidenté ou fleurdelisé, paraissent mieux convenir à l'époque intermédiaire, celle de Philippe IV. Le ᗅ fermé, signe de modernisme, existe déjà sur le sceau de saint Louis[2]. Et ainsi de suite. Telles sont les contradictions devant lesquelles il semble que doive succomber la critique. Cependant, hâtons-nous de le dire, ces objections n'ont pas toutes même valeur, et un scepticisme exagéré ne serait pas de mise : la suite de ce travail a pour objet de l'établir.

Et d'abord, nous adhérons pleinement au système exposé par Marchéville, d'après lequel Louis X le Hutin n'a pas frappé de gros tournois[3]. C'est vraisemblablement dans l'examen des pièces que, avec son coup d'œil exercé de numismate, ce savant a puisé les premiers éléments de sa conviction; mais les raisons historiques et économiques, telles qu'il les a déduites, suffisent à établir le fait par suite duquel tous les gros à la légende *Ludovicus rex* doivent être réservés à Louis IX, et sont par conséquent les plus anciens

1. Au mot ROCDE.
2. Voy. aux Archives nationales, moulage exposé.
3 M. de Marchéville, *Louis X le Hutin a-t-il frappé des gros tournois?* dans *Rev. num.*, 1892, p. 28 et suiv.

que nous possédions. On conçoit l'importance de ce classement et le précieux point de repère qu'il nous donne.

D'autre part, nous croyons, avec MM. de Marchéville[1] et de Castellane[2], que les gros tournois à la légende *Kharolus rex*, par un *h*, ne sont que des imitations du gros de Charles IV, et nous nous abstiendrons de les citer comme témoins à la place qu'ils pourraient revendiquer dans l'évolution naturelle du style ; nous verrons *a posteriori* que leurs caractéristiques confirment de tout point cette hypothèse. Le seul gros authentiquement frappé par les monnayeurs de Charles le Bel, est celui qui porte en légende au droit *Karolus Fr' rex.*

Dès lors que Louis X n'a pas frappé de gros tournois, que Philippe IV lui-même en a cessé la frappe dès l'an 1308[3], laquelle ne devait être reprise que sous Philippe V, en mars 1318 (n. st.)[4], cette interruption de dix années doit se marquer par une sorte de hiatus dans l'évolution du style, et en effet il devient possible de diviser tous les gros tournois au nom de Philippe en deux groupes distincts : Philippe III et Philippe IV d'une part (1270-1308), Philippe V et VI de l'autre (1318-1322 et 1328 ou années suivantes).

Les gros au nom de Louis, — qui sont tous de saint Louis, — et le gros authentique de Charles IV le Bel jalonnent la route, l'un à l'entrée de ce monnayage, l'autre à son déclin. Qu'on veuille bien se reporter aux figures de notre

1. M. de Marchéville, *Le gros tournois de Charles IV le Bel*, mémoire présenté au Congrès numismatique de Bruxelles. Bruxelles, 1891, 8°.

2. Cte de Castellane, *Un gros tournois de Charles de Luxembourg, empereur*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numism.*, 1893, p. 179 et suiv. — Nous sommes redevable à M. de Castellane de quelques bons conseils qui nous ont heureusement guidé au cours de ce travail. Sa collection, vendue en 1891 (Cat. de vente, chez Serrure), présente une classification des pièces qu'il faut méditer.

3. M. de Marchéville, *Louis X le Hutin...*, p. 30.

4. M. de Marchéville, *Louis X le Hutin...*, p. 45.

planche (*Pl. IX*) : les gros de Louis IX correspondent aux n°s 1 et 2, celui de Charles IV au n° 11. Les premiers ont le flan légèrement bombé, le second est plus plat ; les lettres sont larges et serrées d'une part, effilées, petites et espacées de l'autre ; biseautée à l'époque ancienne, leur tranche est verticale dans la nouvelle manière ; enfin, le châtel de Louis a une base relativement large par rapport aux montants, qui se rétrécit dans la suite, un trait qui s'amincit et s'élance sur le gros de Charles.

Il nous semble que cette transformation dans le style et la fabrique, cette tendance générale à l'affinement mérite d'être notée avec soin ; elle est essentiellement spontanée et trahit l'orientation instinctive des contemporains vers un art plus grêle, plus tourmenté. Comme conséquence de ces remarques, nous réserverons à Philippe V ou VI les n°s 10 et 12 de notre planche, tandis que les autres Philippe seront, suivant nous, de Philippe III ou IV. Plusieurs lettres ont des formes nettement différenciées, du groupe Louis IX-Philippe IV au groupe Charles IV-Philippe V ; mais nous nous défions de ces caractéristiques, où les traditions d'ateliers jouent un si grand rôle à côté et en dépit de l'œuvre du temps. Il apparaîtra néanmoins, par le détail de notre analyse, que ces données ne sont pas toutes négligeables, *si on les retient comme preuves accessoires.*

Reprenons le gros de saint Louis, n° 1 de notre planche. L'O de *Ludovicus* et de *Turonus* est un peu plus petit que les autres lettres, comme si la tradition de l'*omicron* hellénique se perpétuait jusqu'alors, ou plutôt parce que tout graveur a tendance à faire un peu moindre que les autres ce caractère, dont aucun accident de contour, aucun angle ne retient l'œil ; ici, il est fait tantôt d'un trait égal, sans délié (tableau de la p. 263, O 1), tantôt d'une épaisseur variable (O 2), mais, que ses deux courbures extérieure et intérieure

soient ou non concentriques, il est toujours parfaitement arrondi : c'est l'O *rond* caractéristique du gros tournois qui, sauf une courte interruption, persistera d'un bout à l'autre de la période. Quant à l'O de la légende circulaire (NOϖE), il se rapproche de la forme de l'O appelé *long* (p. 263, O 1[a] et 2[a]), et tel il restera tout le temps du monnayage des gros tournois.

Une autre lettre se distingue par son aspect : l'X du mot *Rex*, tout en délié, avec des branches légèrement évasées, et cette particularité se maintiendra longtemps dans certains ateliers. Mais l'archaïsme s'accuse nettement par les lettres N et S qui sont perlées (p. 263, N 1 et S 1), cette dernière contournée et couchée, avec des parties arrondies qui se développent comme des panses au détriment des jambages horizontaux ; l'R a une queue très courte (R 1), le C est épais dans le fond et largement ouvert (C 1).

Le gros n° 2 de notre planche IX remplace l'ϖ fermé de *Nomē* par un m ouvert, et l'X rectiligne par un X curviligne [1]. C'est le gros que certains ont voulu attribuer à Louis X. Or, il est aisé de voir, comme l'a fait remarquer Marchéville, que, sauf ces particularités d'atelier, l'allure générale est pareille : même aspect du flan, mêmes proportions des lettres et du dessin ; il est vrai toutefois que la patrie de ce gros serait à rechercher dans un atelier de tendances plus avancées, puisque si l'N perlé et l'R à queue courte n'ont pas changé, l'S en revanche a une forme moins lourde, puisqu'aussi bien l'm ouvert est en principe, — mais en principe seulement, — d'un modèle nouveau, plus conforme au style gothique que l'ϖ fermé, et qui dominera par la suite [2].

1. L'X curviligne est quelquefois associé à l'ϖ fermé, comme l'X rectiligne à l'm ouvert.

2. Cet m ouvert lui-même n'est pas encore conforme à celui des Philippe ; plus arrondi, il représente un ϖ fermé (p. 263, M 1) dont la courbure inférieure aurait été retournée (M 3) ; quelquefois les deux crochets existent concurremment

D'autres gros qu'on a voulu attribuer à Louis X, celui à l'étoile (Delombardy) [1], celui à l'X cantonné de quatre points (Hoffmann) [2], donneraient lieu à des observations analogues.

Quels sont, parmi les Philippe, les gros qui présentent les caractères les plus apparentés à ceux-ci? D'accord avec une règle admise, nous répondrons : les tournois à la légende *Philipus* par un seul *p* (*Pl. IX, fig. 3*). D'une façon générale, cette orthographe convient mieux à Philippe III le Hardi qu'à son successeur. La forme *Philippus* par deux *p* est de tous les temps : c'est l'orthographe des anciens Latins, celle de la tradition savante et des humanistes; la forme par un seul *p* est née par analogie avec le français *Felip* [3] : nous la voyons employée sous Philippe Ier et Philippe Auguste, concurremment avec l'autre et de préférence à elle, dans la période des deniers à légendes françaises d'*Arras*, *Monturuel* (Montreuil), *Péronne*, *Seint-Homer* [4].

On comprend que, sous Philippe le Bel, la réaction savante ait déjà été assez forte pour rétablir le *p* chassé par les influences romanes : la forme *Philippus* a pu persister au plus fort de l'altération de la tradition latine ; la forme *Philipus*, au contraire, une fois bannie, ne devait plus repa-

(M 2). Enfin, il semble qu'on ne soit arrivé que progressivement à la forme du véritable ᗰ ouvert (M 4; M 5, sous Charles IV); celui-ci est rare sous Louis IX, je ne l'ai rencontré que sur les gros tournois à l'X cantonné de quatre points.

1. Delombardy, *Cat. de la coll. Rignault* (1848). (N. B. — L'ouvrage justificatif qu'on y annonce n'a jamais été publié).

2. Hoffmann, *M. royales*, Louis X, n° 2. — Gariel cite un denier à l'X cantonné avec N perlé, qu'il attribue à Louis IX (*Trésor de Sierck*, dans *Mél. de numism.*, 1878, p. 103). Les deux gros de *Ludovicus* à l'X cantonné que possède le Cabinet ont aussi un N perlé.

3. On rencontre aussi *Filipus*.

4. Hoffmann, *Monnaies royales*, Philippe Ier, Philippe II. — On consultera avec fruit, sur l'orthographe du nom de Philippe Ier dans ses diplômes, l'ouvrage de M. Prou qui va paraître prochainement.

raître. Néanmoins, cette présomption ne constituerait pas une preuve décisive en faveur de l'attribution à Philippe III de tous les *Philipus*; mais c'est parce que nous retrouvons dans ce groupe (*Pl. IX, fig. 3*), mieux que partout ailleurs, les caractères essentiels des gros tournois de saint Louis, que nous n'hésitons pas à le classer au règne de Philippe III : même la ponctuation de notre exemplaire, point entre *Philipus* et *rex*, point au revers entre *Turonu s* et *civis*, est fréquente sous Louis IX [1].

Tous les gros avec un seul *p* doivent donc être de Philippe III, mais il ne s'ensuit pas qu'on n'ait frappé sous son règne aucun gros tournois aux deux *p* [2], par exemple à Bourges qui frappait avec deux *p* dès Philippe Auguste [3], à Paris, puisque Hoffmann ne cite aucun denier parisis avec un seul *p* sous ce règne [4], et dans les ateliers qui employaient l'ꟿ ouvert. Pour ces gros de Philippe III malheureusement, il est impossible de les distinguer parmi les pièces de son successeur.

Nous avons choisi une pièce qui pourrait bien être de Philippe III (*Pl. IX, fig. 4*). Elle a un ƀ dont la pointe tombe droit (cf. *Pl. IX, fig. 3* et p. 263, H 2) [5], des S disloqués et pansus qui accusent l'archaïsme, un R à queue courte, et toutefois au revers un R muni d'une queue d'aronde, comme nous n'en voyons pas dans les *Philipus*, mais comme Philippe III a pu en frapper(?) [6]. D'une façon générale,

1. J'ai lu *Philipus* par un seul *p* sur des poids monétaires de Philippe IV d'Espagne, monuments qui, à la vérité, ne sont pas officiels ni très soignés. — On peut voir dans le *Catal. des plombs de la Bibl. nat.*, par M. Prou, n° 999 (cf. *Rev. num.*, 1900, p. 169), un sceau de *Philipus* (Philippe III). Je crois que l'ꟿ est rond et fermé au revers comme au droit.

2. C[te] de Castellane, *Rev num.*, 1904, p. 549, n.

3. Hoffmann, *Monnaies royales*, Philippe Auguste, n° 6.

4. Celui de la pl. VIII est sûrement de Philippe Auguste.

5. L'H 1 est de Philippe III, l'H 2 est commun à Philippe III et à Philippe IV, l'H3 est de Philippe IV.

6. L'ꟿ est ouvert, et ce serait une raison de plus pour attribuer à Philippe III cette pièce aux deux *p*, puisque les ateliers qui pratiquaient l'ꟿ ouvert, ne paraissent pas avoir frappé de *Philipus* par un seul *p*.

on peut dire que, parmi les tournois à l'ꝏ fermé ou à l'm ouvert, qui n'ont pas encore d'L ornementé ni de symboles, il faut renoncer à faire la distinction des deux règnes.

Les gros qui ont l'X de *Rex* cantonné de quatre points (*Pl. IX, fig. 5*) ont été classés à Philippe IV; on les a rapprochés du gros à la légende *Philippus rex—Mudencis civis* [1], frappé au Mue (Ter Muiden), port avancé de Bruges, qui présente cette particularité, et on en a conclu que le cantonnement des quatre points était la marque des ateliers de Flandre, où Philippe IV a fait reconnaître quelque temps son autorité directe (de 1297 à 1304). Cette conclusion dépasse les prémisses. Il n'est rien moins que certain que le gros de Mude, avec ces légendes anormales, ait été frappé sous le contrôle du roi, par ses monnayeurs; c'était peut-être un gros d'imitation, comme nous en connaissons tant d'autres, et pour lequel le graveur a pu prendre comme modèle n'importe quel gros à l'X cantonné : Louis IX lui-même n'a-t-il pas frappé des gros à l'X cantonné de quatre points?

A en juger par l'aspect, le gros officiel de Philippe où la lettre est ainsi figurée, *s'il n'est pas de Philippe III*, est au moins du commencement du règne de Philippe le Bel, vraisemblablement antérieur à l'époque des campagnes de Flandre [2].

1. Sur le gros de Mude, voy. de Coster, *Nouvel atelier monétaire du comte de Flandre*, dans *Rev. belge*, 1852, p. 28 et suiv., et 1853, p. 7; — F. de Saulcy, dans *C.R. de la Soc. fr. de numism.*, t. V, 1874, p. 29; — Gaillard, *M. des comtes de Flandre*, p. 107; — Marchéville, *Louis X*, p. 51; — enfin Serrure (*Dict. géogr. de l'hist. monét. belge*, s. v°. *Termuyden*, p. 302).... voit dans Mude un faubourg de Gand. — Marchéville fait état de ce que l'exemplaire qu'il a vu au Cabinet de Bruxelles ne pèse que 3 gr. 50, mais de Coster relate pour le sien un poids de 3 gr. 95. C'est cependant la même pièce, et M. Alvin, le distingué conservateur, veut bien nous faire savoir que c'est M. de Marchéville qui a noté juste. M. Alvin nous affirme en outre la fausseté de cet exemplaire, pièce coulée, paraît-il, ce qui est de nature à changer l'aspect de la question : il faudrait étudier de près l'exemplaire de la collection Vernier, à Lille.

2. Jusqu'en 1297, la paix fut maintenue nominalement avec la Flandre; le roi s'efforçait d'y imposer la circulation de ses espèces, mais ne pouvait songer à y

Nous arrivons au gros tournois au châtel fleurdelisé (*Pl. IX, fig. 6*). M. de Castellane [1] a démontré que ces gros avaient été créés par le roi pour circuler à Avignon, dont il était co-propriétaire, en concurrence avec les gros de Charles d'Anjou, comte de Provence, qu'ils aient été fabriqués d'ailleurs à Avignon même ou dans un autre atelier du midi. Philippe III a pu en frapper, et aussi Philippe IV jusqu'en 1290, époque où le roi de France abandonna au comte de Provence sa part de souveraineté à Avignon, mais la fabrique de ces gros dénote plutôt le règne du second. Ils introduisent dans la légende intérieure un élément nouveau, l'O long, emprunté à la numismatique provençale et toulousaine [2] ; les formes des lettres et du châtel sont plus fines que celles que nous avons rencontrées jusqu'ici, L notamment a un second jambage qui se redresse en s'effilant : les ateliers du midi, pays de culture plus développée, étaient en avance sur le mouvement artistique de l'époque [3].

Cinq ans plus tard, en 1295, la forme de l'O long reparaît et se généralise ; elle n'est plus un différent d'atelier, mais

frapper monnaie; en 1297, la guerre éclate, et le roi au cours de ses campagnes a pu et dû se saisir des ateliers flamands (*Les ordonnances monétaires de Philippe le Bel en Flandre*, par M. Prou, dans *Rev. num.*, 1897, p. 99, d'après Fr. Funck-Brentano, *Philippe le Bel*).

1. Cte de Castellane, *Le gros tournois de Charles d'Anjou et le gros tournois du roi de France au châtel fleurdelisé*, dans *Rev. num.*, 1904, p. 533 et suiv. — Gariel, sans serrer d'aussi près la question, croyait déjà que c'était le suzerain qui avait imité la monnaie de son vassal (*Trésor de Sierck*, dans *Mél. de numism.*, 1878, p. 129).

2. Gros de Charles d'Anjou. Le double toulousain de *Philipus* (Philippe III) au Cabinet de France a un O long, et je regarde aussi comme ayant un O long celui de la collection de M. Bordeaux (*Rev. num.*, 1895, p. 197 et pl. V, 2). A la même époque, les deniers tournois avaient tous l'O rond.

3. Autres particularités de ces gros : les points de l'intérieur du châtel sont évidés; il y a une étoile ou un annelet entre *Philippus* et *rex*, *Turonus* et *civis*. On peut, par comparaison, attribuer au midi de la France les gros où ces mots sont ponctués par des étoiles, par exemple le gros au T oncial. L'Ⓜ fermé est exceptionnel, mais il se rencontre.

une marque d'émission étendue à tout le royaume [1]. Ce qui le prouve, c'est que la maille demie, inaugurée en 1295, — comme il ressort de l'examen des textes et de la fleur de lis en cantonnement qui lui est commune avec le double tournois, — a toujours l'O long. Il semble donc que nous devions attribuer à cette époque, celle de la première mutation qui ait fait événement, les fameux tournois à l'O long dont parlent les textes (*Pl. IX*, *fig. 7*). Ils présentent dans leur plein tous les caractères de style du milieu du règne de Philippe le Bel. L'R à queue courte (p. 263, R 1 et 2) subsiste au droit, tandis que l'R virgulée (R 3 et 4) [2], à la faveur de l'espace laissé par la courbure de l'O, se développe au revers ; l'S hésite entre la forme pansue ou contournée des précédents et le trait en spirale régulière qui va prévaloir (S 1 à 4) ; le châtel est assez bas de forme ; l'N est encore quelquefois perlé, mais en revanche on voit apparaître les L ornementés, c'est-à-dire pourvus à leur extrémité d'une virgule (L 2), d'un croissant ou d'un fleuron (*Pl. IX*, *fig. 7*). Il est naturel que, en 1295, à un tournant décisif de la politique monétaire du règne, on ait adopté cette caractéristique de l'O long, qui aura été abandonnée au rétablissement de la forte monnaie en 1305-1306 [3].

1. L'O long, appliqué à la légende principale du gros, était emprunté, on l'a vu, aux pièces du midi. De même, la frappe des doubles, importée du Maine dans le Midi, fut inaugurée alors par le roi : la coïncidence mérite d'être notée. En s'efforçant d'étendre à tout le royaume une frappe uniforme, Philippe le Bel empruntait à ses sujets de fraîche date quelques innovations. — Une différence capitale entre l'O rond et l'O long, au point de vue technique, consiste en ce que le premier est formé d'un seul poinçon, et le second de deux, comme la plupart des lettres de cette époque, à la gravure desquelles sont employés plusieurs poinçons communs à des lettres différentes de l'alphabet et qui se raccordent pour composer chacune d'elles.

2. Quelquefois la queue de cette virgule est comme détachée de la lettre, et on croirait que l'O est ponctué.

3. La forte monnaie ne fut rétablie définitivement que le 8 septembre 1306 ; mais dès 1303 et 1305, il y avait eu des tentatives pour la restaurer; par suite l'abandon total ou partiel de l'O long peut remonter à 1305, voire à 1303.

L'O rond reparaît alors définitivement dans le champ des gros tournois; au reste, nous n'avons pas de critérium pour séparer les gros antérieurs à la période de l'O long de ceux qui lui sont postérieurs.

Nous attribuons encore au règne de Philippe le Bel (période 1305-1308) les gros tournois où le mot *Turonus* est orthographié par un T annelé (*Pl. IX*, *fig. 8*) (p. 263, T 2) [1] ou par un T oncial [2]. Un L tantôt fleuronné ou muni d'une petite virgule, comme sur les gros à l'O long, tantôt bouleté, bidenté ou tridenté; trois points en triangle, ailleurs un trèfle, une étoile, une fleur de lis, une croisette, employés comme symboles séparatifs entre les mots, telles sont les caractéristiques de ces gros, qui se retrouvent sur un certain nombre de gros au T ordinaire, avec M fermé ou M ouvert. (*Pl. IX*, *fig. 9*).

Arrivons enfin au règne de Philippe V (*Pl. IX*, *fig. 10*). Nous avons esquissé la physionomie de ces tournois nouveau style ; il nous reste à la compléter. Les lettres sont moins larges et plus espacées, ainsi que nous l'avons dit ; la croix et le châtel ont des formes plus élancées. L'M fermé ne paraît plus, c'est toujours un M qui est gravé. Le C est fermé à son embouchure par une ligne mince (p. 263, C 3). L'V se creuse ici dans le haut et sur le côté s'incurve (V 2) au lieu de se rétrécir graduellement (V 1). Plus de N ni de S perlés ou couchés. Avec les S mêmes de Philippe III qui n'étaient ni perlés ni couchés, la différence éclate ; la lettre est ici moins grande, plus sinueuse, plus nerveuse en quelque sorte, la ligne intérieure suivant le contour extérieur au lieu de l'atténuer par une verticale, et le rétrécissement des parties

1. Si l'on considère que le T annelé se rencontre sur des gros au châtel fleurdelisé, on peut admettre que c'était la marque d'un atelier du midi. Les gros au T annelé sont plus avancés comme style que ceux au T oncial.

2. Hoffmann, *Monn. royales de France*, Philippe V, n° 3. — Cf. Coll. Castellane, *Cat. de vente*, n° 101 (à Philippe IV).

minces est moins accusé (p. 263, S 4). De même, le contraste est moindre, dans l'h, entre l'épaisseur du jambage en forme d'I et celle de la boucle (p. 263, H 3), moindre également le rapport des deux parties de l'L (L 3) qui, sous saint Louis, même lorsqu'elle était effilée à sa pointe, ne donnait pas la même impression (L 1). Les lettres de saint Louis n'avaient pas moins d'élégance (voyez le T 1 de la p. 263), le dessin en était pur et gracieux, mais le nom d' « écriture élégante » convient mieux aux caractères de Philippe V qui, avec leurs pleins et leurs déliés, sont plus voisins de la cursive; la technique, qui consistait à former une lettre de trois ou quatre poinçons assemblés comme une mosaïque, persiste toujours, mais elle se plie davantage à l'épigraphie [1].

Sous le règne intermédiaire de Philippe le Bel, l'usage variait pour quelques lettres, mais d'une façon générale on restait plus voisin de saint Louis et de Philippe III : cela est très sensible pour l'V notamment. Puis les symboles, au lieu de charger l'L, seront désormais placés entre les mots : c'est, en plus du trèfle et de la croisette, un marteau, la lettre P, un croissant, un signe en forme de X.

Enfin, à tous ces caractères de style se joignent en fait les particularités suivantes : *Nomen* n'est plus écrit par un N romain, ressemblant plus ou moins à un H, mais par un N oncial gothique (NOMЕ), comme l'a toujours été *Nostri* (NRI); de plus, les mots IhV et XPI, qui jusqu'ici étaient regardés comme constituant un seul vocable, le nom du Christ, sont séparés par trois points verticaux comme deux mots distincts, IhV ⁝ XPI, particularité qui se rencontre sur quelques Philippe IV de la fin du règne et sur le gros authentique de Charles IV (*Pl. IX*, *fig. 11*).

1. C'est ainsi que, sur les gros au châtel fleurdelisé, les lettres, qui sont plus effilées qu'on ne les verra jamais sous Philippe V, se distinguent du style de cette époque par un assemblage particulièrement lâche des poinçons.

Celui-ci présente tous les caractères que nous venons d'énumérer [1], tandis que le gros du même prince, d'imitation allemande, a des formes que, pour l'époque, nous pouvons traiter d'archaïques. Évidemment, l'auteur du second a eu sous les yeux pour modèle un *Ludovicus* ou un *Philippus* ancien, et ne s'est pas soucié de faire du moderne. On trouve là des lettres perlées, des Θ longs [2]. Ce n'est pas seulement l'orthographe *Kharolus* par un *h* qui atteste l'imitation allemande [3], — l'emploi simultané des formes *Francorum* et *Franchorum* sur les monnaies de Charles IV fait tort à cet argument, — non, en plus de l'orthographe, ce n'est pas seulement le poids réduit qui est révélateur [4], mais l'aspect même, le style et la fabrique de ces gros décèlent des prototypes. Charles IV, au lieu de continuer intégralement ses prédécesseurs, adopta un intitulé nouveau de la légende [5], qui devint *Karolus Fr' rex* ; l'imitateur au contraire, qu'il ignorât ou non l'innovation, s'en tenait à une formule directement déduite de l'usage, *Karolus rex*, formule dont il avait pour les précédents rois, *Ludovicus rex*, *Philippus rex*, des exemples de pièces connues, éprouvées et bien reçues dans le commerce. Il était dans son rôle.

Philippe VI de Valois rétablit sur ses gros la formule primitive. Aussi, quant à distinguer parmi les *Philippus* seconde manière ceux qui lui appartiennent plutôt qu'à

1. Ce gros a été frappé peu de temps, il est vrai, mais dans divers ateliers, et cependant il n'en existe qu'une variété. Serait-ce que les officines n'avaient pas à l'époque leurs signes propres, et que les différents désignaient les émissions?

2. J'ai noté aussi l'Ꝏ de la forme 2 (p. 263, tableau).

3. Plus voisine des habitudes allemandes, cette orthographe avait de plus l'avantage de présenter un *h* à la même place que le nom de *Philippus* et de rendre le nom de *Karolus* à peu près aussi long.

4. Les gros de cette série au Cabinet des Médailles pèsent 3 gr. 23, 3 gr. 23, 3 gr. 22, 3 gr. 22, 2 gr. 98 et un seul 3 gr. 62. Le gros authentique de Charles IV pèse 3 gr. 99. Quant aux gros de Charles V, ils n'approchent pas de ces poids (la taille fut au moins de 84 au marc).

5. Marchéville en donne deux raisons (*Le gros tournois de Charles IV*, p. 9).

Philippe V, le problème renaît tel que nous l'avons posé pour le départ des Philippe III et des Philippe IV. On réserve d'ordinaire à Philippe VI les gros qui ont une étoile sous l'*u* de *Turonus* (*Pl. IX*, *fig. 12*), par analogie avec l'étoile qui se rencontre à l'exergue du gros parisis, mais il ne s'ensuit pas que la série des tournois que nous laissons dans le doute indivis, ne renferme aucun spécimen des émissions postérieures à 1328. Le gros à l'étoile de *Philippus* ne présente aucune analogie de style avec celui de *Ludovicus*; l'un est de Louis IX, l'autre de Philippe VI, et il n'y a aucune raison pour les rapprocher comme on l'a fait en faveur de Louis X ; le second est tout proche parent du parisis, dont il a les lettres grêles et écrasées. On peut le considérer comme le dernier spécimen de gros tournois qui soit par la composition des types conforme au modèle primitif.

Si le lecteur a bien voulu nous suivre dans le détail de ces observations minutieuses et un peu ingrates, ne se convaincra-t-on pas qu'il est possible de reconstituer, dans une certaine mesure, bien faible hélas! l'évolution des formes épigraphiques? On nous objectera, en plus d'un cas, l'exemple des sceaux, des pièces d'or ou de la monnaie noire. Nous ne croyons pas que cet argument soit irrésistible. Nous pensons au contraire qu'il existait dans la fabrication d'une espèce telle que le gros tournois (en y joignant les mailles) des usages propres, qui se modifiaient graduellement ; sous d'autres influences étaient fabriqués les sceaux royaux, les monnaies d'or, qui, composées avec plus de soin, sacrifiaient davantage à la mode, au goût naissant ; à part aussi, les pièces de billon, où inversement l'on se mettait le moins en peine de changement. On peut dire que les unes sont en avance, les autres en retard sur la monnaie d'argent. Les objections que nous avons prévues au commence-

ment (p. 249) se ramènent à une proposition de ce genre[1]. Que dis-je? L'observation a prouvé que, sur les gros mêmes, suivant la place occupée par une lettre, ses formes étaient diversement comprises et se maintenaient simultanément un temps plus ou moins long[2].

Car chaque lettre évoluait dans la fabrication du gros tournois, mais fort inégalement; l'm ouvert commençait à paraître, alors que l'R et l'S étaient encore tout archaïsme. Aussi n'avons-nous là que des indices accessoires de classement chronologique; la tradition locale jouait un grand rôle, mais il paraît probable que les ateliers (nous ignorons leurs noms) qui adoptèrent des pratiques telles que l'N perlé ou l'S couché ou l'L ornementé ou le marteau en symbole, ne les conservèrent qu'un certain temps, conformément à une

1. On pourrait citer d'autres exemples. Ainsi l'N perlé bat son plein dans la fabrication des bourgeois, alors qu'il tendait déjà à se raréfier sur les gros (encore cet N perlé n'a-t-il pas en général le même galbe).

2. Évidemment les poinçons de l'O long de la légende extérieure ne pouvaient s'échanger avec celui de l'O rond de la légende centrale; mais nous avons donné des exemples de ce fait dans une même légende (pour l'R, p. 258).

mode dont on peut fixer la durée maxima[1]. Quoi qu'il en soit, nous ne voudrions pas que ceux-mêmes de nos lecteurs qui conservent des doutes sur la valeur de ces remarques perdent de vue la proposition fondamentale que nous avons formulée, à laquelle tout ce détail n'a pour but que d'apporter une confirmation, à savoir la distinction très nette entre la fabrique des gros de Louis IX, Philippe III et Philippe IV d'une part, Philippe V, Charles IV ou Philippe VI de l'autre.

Il est temps de comparer les résultats obtenus aux théories du colonel Borrelli de Serres. D'après lui, deux affaiblissements auraient été pratiqués dans la fabrication du gros sous Philippe le Bel : 1° Affaiblissement de poids en 1295-96, la taille de 58 au marc étant alors remplacée par celle de 63 au marc ; 2° affaiblissement de poids et de titre en 1303, l'adoption du poids de 63 au marc se compliquant de la réduction de titre de 12 à 9 den. Arg. le Roi. Enfin, à la restauration de la forte monnaie, en 1305-1306, la taille de 59 1/6, inaugurée pour l'agnel, aurait remplacé celle de 58 au marc.

Or il est impossible de reconnaître une différence de poids moyen entre deux quelconques des séries que nous avons étudiées, étant mis à part les gros imités et quelques Philippe VI.

A 58 au marc, si on adopte pour le marc de Paris le poids de 244 gr. 753, les gros devaient peser un maximum de 4 gr. 20 ; en mettant de côté les monnaies usées, on trouve

1. Voici en résumé à quels règnes se rapportent respectivement les lettres dessinées ci-dessus. Sous saint Louis et Philippe III, C 1 et 2, H 1 et 2, L 1, M 1 à 4, N 1, R 1 et 2, S 1 à 3, T 1, V 1 ; sous Philippe IV, toutes les formes ; sous Philippe V, Charles IV et Philippe VI, C 3, H 3, L 3, M 4 et 5, N 2, R 3 et 4, S 4, T 3, V 2.—Pour l'aspect des lettres, il faut tenir compte en outre de deux faits : 1° la grandeur qui va diminuant de saint Louis à Philippe V ; 2° la disposition circulaire sur les monnaies, rectiligne sur la planche.

pour saint Louis, même sans tenir compte de ceux qui ont été attribués à Louis X, des gros de 4 gr. 15 à 3 gr. 80 environ, écart imputable aux procédés du temps [1]. Dans les gros à l'O long, qui nous paraissent susceptibles d'être attribués à l'époque de la mutation, les pièces du poids fort sont aussi nombreuses, les pièces du poids faible nullement plus fréquentes qu'ailleurs, et le poids qui serait celui de 63 au marc, 3 gr. 88, est souvent dépassé.

Il devient malaisé, dans ces conditions, d'adopter, pièces en main, les théories de M. Borrelli de Serres. Cependant, ses assertions reposent sur trois sortes d'arguments : 1° les textes de Lautier ; 2° les actes officiels ; 3° les évaluations de certains comptes de l'époque.

Quant à Lautier, son témoignage a été reconnu en un grand nombre de cas si peu véridique, qu'on nous permettra de le négliger, purement et simplement. Des actes officiels, le seul qui mentionne un affaiblissement de poids est l'édit de mai 1295, où on lit : « Notum facimus.... quod nos, pro ingruentibus nostris et regni nostri negotiis, temporibus his monetam cudi seu fabricari facere disponentes, in quā forsan *aliquantulum deerit de pondere*, alleio seu lege, quam prædecessores nostri, reges Francorum, transactis temporibus consueverunt in monetarum fabrica observare... [2] »

Mais cette ordonnance ne vise pas spécialement les gros tournois. En appliquant au texte une critique analogue à celle dont s'avisa jadis M. de Marchéville pour interpréter

1. Pour les pesées, qui d'ailleurs se faisaient en bloc par une série d'opérations compliquées, une tolérance était admise ; les pièces qui se trouvaient trop au-dessus de la tolérance étaient refondues soit à la Monnaie même, soit aussitôt tombées entre les mains des changeurs ; d'autres étaient rognées. De toute manière, les pièces fortes de plus de 4 gr. 15 disparaissaient. J'ai cependant noté, au Cabinet des médailles, un poids de 4 gr. 27, et c'est celui d'un gros à l'O long.
2. Saulcy, *Doc. mon.*, I, 150. — *Ord.*, I, 325.

les mentions qui traitent de l'agnel [1], en se rappelant, veux-je dire, que ce qui importait surtout était l'évaluation de la monnaie de compte, il ne paraît plus du tout nécessaire de conclure de là à une réduction de poids de l'espèce gros tournois. La nouvelle unité monétaire, en 1295, était le double, effectivement réduit de poids par rapport à deux deniers de l'ancien système. Le gros, qui valait un sou ou 12 des anciens deniers tournois, était estimé à la valeur de 15 des nouveaux deniers de compte : qu'il conservât son poids, il devenait capable d'acquitter une somme supérieure à un sou, ce qui revenait à dire que les sous de compte, représentés en gros, en mailles ou en pièces d'or, aussi bien qu'en deniers, étaient diminués de poids. Le langage royal n'avait pas d'autre sens [2].

Parmi les textes qui semblent autoriser la croyance à une réduction de poids des gros au cours du règne de Philippe le Bel, M. Borrelli de Serres a cité les comptes de Guillaume d'Ercuis [3]. Ce personnage, gros propriétaire des environs de Pontoise, distingue dans sa caisse, en 1310, six sortes de gros, qu'il évalue différemment et que notre auteur rapporte aux émissions suivantes :

	Valeur en tournois	Époque d'émission	Taille au marc
1. Gros de saint Louis.	16 d. 1/4	S. Louis	58
2. Gros de saint Louis.	15 d.	S. Louis	58
3. Gros du roi Philippe.	15 d.	av. 1296	58
4. Gros de 11 d. ob. parisis.	14 d. 1/3	ap. 1305	59 1/6
5. Gros à 11 s. 4 d. p. la douz.	14 d. 1/6	1296	63
6. Gros de 7 d. p. de cours.	8 d. 3/4	1303	63

1. M. de Marchéville, *Le denier d'or à l'Agnel*, dans *Rev. num.*, 1889, p. 1 et suiv.

2. Comme le texte est de 1295 et l'émission de ce gros de 1296, on peut se demander si le roi n'avait pas projeté un affaiblissement auquel il aurait renoncé sur le conseil de ses financiers, comme nous voyons que Biccio et Muschiato s'étaient opposés quelque temps à l'affaiblissement même des deniers (Saulcy, *Doc. mon.*, I, 148). Mais je préfère l'explication donnée ci-dessus.

3. Voy. A. Dieudonné, *Le livre de raison de Guillaume d'Ercuis*, dans *Rev. num.*, 1906, p. 62 et suiv.

Le dernier de ces gros doit son écrasante infériorité à la réduction de titre ; nous en reparlerons. Quant aux cinq autres, si la différence de leurs cours résulte de la variation officielle des poids d'émission, comment se fait-il que nous ayons deux gros de saint Louis ? Soutiendra-t-on que saint Louis avait pratiqué déjà la mutation ? Voyons si l'échelle de ces valeurs est en rapport avec les poids présumés. Je remplace l'équivalence 15 d. (de cours) = 58 (au marc), ou 16 1/4 = 58 (2e calcul) par 100 = 100, et j'obtiens le tableau :

	Valeur (1er calcul)	Poids	Valeur (2e calcul)
1. 1er gros de saint Louis		100	100
2. 2e gros de saint Louis	100	100	92,30
3. Gros de 58 au marc.	100	100	92,30
4. Gros de 59 1/6 au marc.	95,55	98,02	88,20
5. Gros de 63 au marc.	94,44	92,06	87,17

On voit le désaccord de l'échelle des poids avec l'une ou l'autre des échelles de valeur. Si on regarde à gauche, la légère différence de taille supposée pour les frappes de 1305 et années suivantes, n'explique pas une dépréciation aussi accentuée, et au contraire la différence qui résulterait des poids entre les gros d'avant et d'après 1296 ne se retrouve pas dans la valeur ; la colonne de droite a des chiffres encore moins explicables. Concluons : le chiffre de 63 au marc, confondu par Lautier avec celui d'émissions postérieures à Philippe le Bel, est à rejeter pour les gros de ce prince.

Nous n'en sommes pas surpris, puisque la différence entre les poids moyens des différentes émissions de gros est par expérience illusoire, mais il n'en est pas de même, nous l'avons vu, de la différence de poids des exemplaires pris à part. Donc, selon nous, Guillaume d'Ercuis et les marchands de son temps ont dû faire, d'après le poids, le degré de conservation, des catégories de gros où les émis-

sions sont confondues [1]; ainsi s'explique que les gros de saint Louis soient partagés en deux groupes. Si, malgré tout, ils ne débordent pas sur les catégories inférieures, c'est que les gros de saint Louis n'avaient pas circulé autant qu'on pourrait le croire, mais que, recueillis avec soin comme une nouveauté précieuse, ils avaient été thésaurisés en grand nombre ; c'est peut-être aussi que les fabrications de Philippe étaient dans leur ensemble soupçonnées de quelques altérations de titre...

Dans d'autres textes, les gros tournois à l'O long sont distingués des O ronds. D'après un compte de l'année 1326, publié par M. Prou [2], tandis que les premiers sont reçus pour 15 d. 1/2, les seconds valent 16 d. ; nous avons là un rapport de valeur de 100 à 96,87, auquel correspondrait moins encore l'abaissement de la taille de 58 à 63 au marc qui est de 8 0/0. Bref, abstraction faite de la frappe de 1303, les seuls gros tournois de la période 1270-1350 qui aient subi une réduction de poids sont ceux de Philippe VI, pour lesquels on avait adopté la taille de 60 au marc [3].

Passons à la question du titre. Pas plus qu'une réduction de poids, les termes du langage royal de 1295 n'impliquent

1. C'est ainsi que les ordonnances de décri (par exemple année 1314; dans Saulcy, p. 190) ne fixent pas le même prix de remboursement pour tous les exemplaires d'une même espèce qui seront présentés à la Monnaie : on prévoit que le frai, la tolérance en ont plus ou moins abaissé le poids suivant les cas (voy. pour le florin de Florence et le denier à la Reine).

2. M. Prou, *Rec. de doc. relatifs à l'hist. monét., M. reçues à la Ch. apost. au XIV[e] s.*, dans *Rev. num.*, 1897, p. 174. — D'une année à l'autre, la comparaison ne vaut pas, à cause des variations de prix du marc. En 1326 même, devant ce texte incomplet et obscur, on se demandera si l'unité de compte n'est pas d'une part le petit tournois et de l'autre le *refforçat* provençal ! Ce qui rendrait le calcul des plus incertains.

3. N. de Wailly, *Variations de la livre tournois*, p. 126. — Saulcy, *Doc. mon.*, I, p. 219. — Wailly a tort de dater cette réduction de l'ordonnance II, 34 (1329) ; elle ne fut adoptée que plus tard. Le gros tournois du Cabinet à l'étoile pèse plus de 4 gr. ; nous l'attribuons à l'émission de septembre 1329.

nécessairement une altération de titre. Si la quantité de fin était diminuée dans le double, unité monétaire nouvelle, c'en était assez pour que la monnaie fût d'une façon générale affaiblie de titre : le sou de compte, acquitté par le gros auquel s'ajoutait une soulte, correspondait à une quantité moindre d'argent fin.

Cependant nous savons qu'il fut concédé, non en 1295 mais en 1303, aux frères Le Flament, la fabrication de gros tournois au titre réduit de 9 den. de loi Arg. le Roi (au lieu de 12 d.) [1], et nous savons qu'ils furent réellement frappés, car nous les retrouvons, aussi bien dans Guillaume d'Ercuis que dans les ordonnances de décri ; émis au cours de 21 d. p., ils valurent, à partir de 1305, le tiers, c'est-à-dire 7 d. : il en est question jusqu'en 1316 [2].

Mais, soit qu'ils aient été tous reportés au creuset comme le prescrivait l'ordonnance, soit qu'ils se cachent sous l'apparence d'une des variétés connues de gros à l'O long, soit qu'on doive les retrouver un jour, ces gros tournois affaiblis n'ont pas été rendus à la science. C'est qu'il n'y a rien de plus difficile que d'apprécier le titre (« la loi », disaient nos pères) d'une émission de monnaies d'argent du moyen âge. Ce n'est qu'à partir d'une réduction à 7 den. de loi environ (ou à 0,600), que l'œil est mis en garde ; d'autre part, pour toucher une monnaie, il faut la détruire, on s'y résigne difficilement, et, telle était l'imperfection des procédés d'affinage, que l'expérience faite pour un exemplaire ne vaut guère pour les autres. Aucun des rares gros tournois qui aient été soumis à l'essayage n'a approché du titre accusateur de 0,720. Gageons que le gros de 9 den. avait reçu la même marque que les mailles blanches, les

1. Saulcy, *Doc. mon.*, I, 157. — M. Prou, *Doc.*, dans *Rev. num.*, 1897, p. 188.
2. Saulcy, *Doc. mon.*, I, 194 (1315, 15 janv.).

doubles tournois et les deniers [1] de la période d'affaiblissement, c'est-à-dire la fleur de lis en cantonnement dans la croix, qui ne s'est pas encore rencontrée sur les gros tournois.

Laissons là le gros de 1303. Aussi bien il ne fut l'objet que d'une émission toute passagère, aussi restreinte que celle de la monnaie d'or affaiblie, qui laisse intacte la question de savoir si les nombreux gros tournois frappés de 1296 à 1303 participèrent en quelque mesure de l'affaiblissement de titre de la monnaie noire. M. de Marchéville, qui avait institué l'expérience pour deux gros, l'un à l'O rond, l'autre à l'O long, a trouvé les titres suffisamment élevés de 0,950 et 0,952 (maximum de l'Arg. le Roi, 0,958). Grâce à l'obligeance de M. le Directeur de la Monnaie, à qui nous adressons nos remerciements les plus sincères, nous avons pu renouveler cet essai, et nous avons trouvé pour l'O rond des titres de 0,957 et 0,945 ; de 0,947 et 0,943 pour l'O long, tous titres voisins les uns des autres et révélateurs d'une monnaie uniformément bonne.

Que décider dès lors en matière aussi obscure ? Devant le témoignage des comptes de l'époque, nous sommes porté à admettre que les gros de Philippe le Bel, surtout de 1296 à 1303, subirent *en moyenne* une certaine réduction de titre, minime à la vérité, impossible à prouver, à moins d'installer sur la ruine de nos collections une longue statistique, ou que du moins le public en soupçonnait capable le gouvernement alors si gêné [2] : l'altération de titre qui fut pratiquée sur l'or, — la couleur de certains florins à la

1. Mailles et doubles, dans Hoffmann. — Denier, dans P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1895, p. 202 et pl. V, fig. 3.

2. M. de Castellane pense que le grand nombre de pièces qui durent être lancées dans la circulation par les faussaires à l'époque d'émission des O longs, époque de guerre et de troubles, contribua à déprécier dans l'esprit du public cette série de gros tournois.

masse l'indique assez clairement, — n'était-elle pas la plus tentante pour l'argent, où elle échappait à l'examen? Mais le gros tournois n'en reste pas moins, pour l'époque, une pièce excellente. Là ne réside point la clef des mutations du règne de Philippe le Bel, — c'est le mérite de M. Borrelli de Serres de l'avoir parfaitement compris, — elles portèrent presque entièrement sur les deniers et les doubles [1], unité monétaire de compte, et sur la surélévation de cours qui en résulta pour les gros et les espèces supérieures.

A. Dieudonné.

1. Chose curieuse : après avoir étudié et analysé les pièces de la trouvaille de Sierck (Moselle), qui se composait exclusivement de deniers, E. Gariel arrivait à la conclusion tout opposée (*Mél. de numism.*, 1878, p. 152). Mais on connaît de Philippe le Bel de bien mauvais deniers ! Il est probable que ceux de la trouvaille de Sierck étaient triés, qu'ils constituaient par exemple le pécule d'un changeur qui s'apprêtait à les fondre et à les exporter outre-Rhin.

UNE MÉDAILLE INÉDITE

D'ANDRÉ TIRAQUEAU

Pl. X

André Tiraqueau, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle, né à Fontenay-le-Comte en 1480, conseiller au Parlement de Paris en 1541, mort le 29 décembre 1558, est connu dans le domaine de la numismatique par une très rare et belle médaille uniface de bronze, coulée puis retouchée au burin, de 75 mill. de diamètre, dont il ne subsiste qu'un très petit nombre d'exemplaires et qui porte au droit le buste à droite de ce personnage avec la légende : A·TIRAQUELLUS·SENAT·PAR·ROMÆ·1552. La première mention de cette médaille se trouve, je crois, à la page 218 du t. I (1836) de la *Revue de numismatique*. M. Poey d'Avant y signale un exemplaire de sa collection. Il estime cette médaille inédite et dit que la tête fort belle doit être très ressemblante si l'on en juge par le portrait de Tiraqueau qui a été donné par M. Martin des Pallières, député de la Vendée en 1806, au Palais de Justice de Fontenay-le-Comte, et que l'on assure être de la main de Léonard de Vinci[1]. En 1839, M. Charles de Chergé publiait dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (t. VI) une notice sur ce même exemplaire avec une notice biographique sur André Tiraqueau et une planche (pl. n° 11) donnant la gravure de la médaille et un fac-similé de la signature

1. Il subsiste plusieurs autres portraits de Tiraqueau.

du jurisconsulte. La légende prouve que la médaille a été exécutée à Rome, alors sans doute que Tiraqueau y remplissait quelque mission du roi Henri II [1]. La médaille est d'un très beau style. Tiraqueau y est figuré avec une longue barbe, coiffé d'une grande calotte à oreillettes, par-dessus laquelle est un bonnet plat carré.

Le *Magasin Pittoresque* de 1874 (p. 151) a reproduit également cette médaille avec des détails biographiques sur Tiraqueau. M. Poey d'Avant légua son exemplaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. A l'époque de l'article du *Magasin Pittoresque* on n'en connaissait que deux autres exemplaires. Benjamin Fillon, neveu de Poey d'Avant, en possédait un, le plus beau connu, paraît-il. Cet exemplaire a figuré sous le nº 189 (p. 73, fig. 74) dans le *Catalogue des objets d'art et de haute curiosité* de cet amateur si éclairé lors de la vente de ses collections au mois de mars 1882. Il a été décrit et figuré également dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, *médailles italiennes*, II, pl. 31, nº 5, puis cité d'après ce dernier ouvrage, dans *Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles* d'A. Armand, 1883, t. II, p. 256, nº 44, enfin cité encore par M. Natalis Rondot, dans *Les médailleurs et les graveurs de monnaies*, *jetons et médailles en France*, 1904, p. 402, pl. XVIII, nº 3. Un exemplaire de cette médaille est au Cabinet de France (vitrine rotonde). C'est certainement celui qui lui a été légué par M. Poey d'Avant.

L'été dernier, passant à Pau, j'ai, par le plus grand des hasards, mis la main chez un antiquaire sur une nouvelle médaille complètement inédite, je le crois, du même juri-

1. Ce fut peut-être aussi à l'instigation de son grand ami Rabelais, alors encore vivant, que Tiraqueau entreprit, en cette année 1552, ce voyage de Rome.

consulte André Tiraqueau. Celle-ci est gravée sur ses deux faces et n'a que 48 mill. de diamètre. En voici la description :

A·TIRAQUELLUS·SENAT·PAR.

Buste de face d'André Tiraqueau, les mains jointes ; il porte la barbe longue ; il est vêtu d'une ample robe bordée de fourrure, sans manches, et d'un vêtement de dessous ; il est coiffé du même bonnet carré recouvrant une calotte.

℟. + MODV̄·ET·SERIĒ·HIC·PŌDERE·LIBRAT, pour MODVM ET SERIEM HIC PONDERE LIBRAT, ce qui semble signifier : *Il pèse avec ce poids la forme et le nombre* [1].

Dextre divine (?) sortant des nuages, tenant des balances chargées: sur le plateau de droite, d'un poids rectangulaire surmonté d'un caducée, sur le plateau de gauche d'un serpent enroulé (symbole sans doute du démon des procès).

On retrouve bien sur les deux médailles les mêmes traits caractéristiques ; bouche aux lèvres étroites et fermées, nez puissant, etc. Sur la médaille que je publie, la tête est plus pensive. Le regard est plus vif sur la médaille uniface.

La légende, on le voit, est en partie la même sur les deux

1. « Il semble bien, m'écrit mon ami M. A. Blanchet, que l'inscription, sans doute composée par Tiraqueau lui-même, renferme des allusions au métier de jurisconsulte — *libravit* se rencontre dans le Code Théodosien. — Il faut aussi prendre en considération le texte de Suétone (*Vesp.* 10) : Litium series ubique majorem in modum excreverant ». Et probablement donc il faut comprendre : *Il pèse avec ce poids la forme et le nombre*, en donnant à *modus* le sens de « forme de jugement » et de « modération », et à *series* celui de « nombre », « suite de procès ». — D'ailleurs cette légende, comme tant d'autres de cette époque gravées sur des médailles et des jetons, est obscure dans toutes ses parties, puisque *hic* qui peut se rapporter à Dieu ou à Tiraqueau, peut aussi être l'adverbe *hic*, désignant les plateaux de la balance. — Si nous remarquons encore que l'un des plateaux est chargé d'un serpent, il me semble bien que *series litium* est un sens rationnel. — L'inscription ne paraît pas former un vers régulier. — Remarquons enfin que, de même que, sur la médaille, le mot PONDERE est placé exactement en regard du poids placé dans un des plateaux de la balance, de même le mot SERIEM avoisine exactement le serpent enroulé dans l'autre plateau, circonstance qui militerait encore en faveur de ce sens de « suite de procès », « chicane », que j'attribue à ce mot ».

pièces. Bien que, comme je l'ai dit, le médaillon uniface paraisse avoir été fabriqué à Rome, le faire, pour la date, en est plutôt français. La forme des lettres est assez semblable pour les deux faces de la médaille que j'ai acquise à Pau.

Cet article étant d'ordre exclusivement numismatique je n'ai pas à donner à nouveau ici la biographie de Tiraqueau ni la liste des ouvrages qui ont rendu son nom célèbre. Je me borne à renvoyer aux ouvrages spéciaux. Je signalerai en particulier un article de M. C. Merland intitulé : *Un grand jurisconsulte du XVIe siècle, André Tiraqueau*, et l'excellent article du *Magasin Pittoresque* que j'ai cité plus haut où il est question des « Cabinets de médailles » des deux fils de Tiraqueau, André et Michel[1], provenant du partage des collections paternelles[2].

GUSTAVE SCHLUMBERGER.

1. La femme de Tiraqueau lui avait donné vingt-sept enfants.
2. Voyez à ce sujet la publication de Benjamin Fillon ayant pour titre : *Le Cabinet de Tiraqueau*, Fontenay-le-Comte, 1848.

MÉLANGES & DOCUMENTS

NOTES DE NUMISMATIQUE CAROLINGIENNE

I. *Restitution à Louis II d'un denier attribué à Louis IV.*

On lit ce qui suit, dans un article d'Adrien de Longpérier consacré aux principales monnaies de la collection Dassy, vendue en 1868 : « Très beau denier frappé à Toulouse à l'époque où Louis « d'Outremer fut reconnu, en 942, comme roi d'Aquitaine. — « Pièce très utile pour concourir avec le denier de Carloman, émis « dans la même ville, à faire comprendre le style méridional [1]. »

J'ai découvert à Cahors, en 1895, un denier semblable. Son type se rapproche beaucoup des monnaies de Charles le Chauve, par la forme et surtout l'épaisseur des lettres ; le monogramme LV DO rappelle celui du denier, également frappé à Toulouse, de Charles le Gros (884-887), décrit par Poey d'Avant. Son caractère est assurément de la fin du IXe siècle.

A cette preuve qu'admettra l'œil d'un numismate exercé, j'en ajouterai d'autres tirées de l'histoire : Les types des monnaies carolingiennes étaient en principe immobilisés aux premiers temps de la féodalité, comme on le voit par celles de la Marche, de l'Angoumois, etc., à la légende LVDOVICVS, en souvenir de Louis IV d'Outremer auquel les seigneurs de ces provinces étaient venus rendre hommage, lorsqu'il était presque détrôné, à Laon suivant certains auteurs, parce que cette ville était alors le séjour le plus ordinaire de nos rois, à Vienne d'après les Bénédictins. De Vienne, Louis IV fit un court voyage en Aqui-

1. A. de Longpérier, *Œuvres*, t. V, p. 402.

taine, ainsi que le prouve la charte de 942 en faveur de Saint-Hilaire de Poitiers, puis il rentre définitivement dans ses états. Hugues le Grand, après avoir fait sacrer Louis IV à Reims (936), se contenta du titre de Duc des Francs, mais en réalité sa puissance était autrement considérable que celle du roi ; car le Carolingien ne régnait que sur Laon et un territoire très restreint autour de cette ville ; tandis que le duc était maître de la Neustrie, de la France, suzerain de Bourgogne, de Champagne, etc. La situation de Louis d'Outremer peut être comparée à celle qu'avait plus tard son fils vis-à-vis de Hugues Capet « Lotarius rex Franciæ prœlatus est solo nomine, Hugo vero non nomine, sed actu et opere »[1]. Il ne paraît donc pas que Louis d'Outremer ait jamais été reconnu roi d'Aquitaine, comme l'indique Longpérier.

D'autre part, les comtes de Toulouse n'émettaient des monnaies au nom des rois de France que pour avoir la protection du descendant de Charlemagne contre leurs puissants voisins les ducs d'Aquitaine. Aussitôt que ce patronage ne leur parut plus efficace, ils s'empressèrent de frapper à leur propre nom, ce qui dut arriver avant le règne de Louis IV, le pouvoir royal étant alors bien affaibli. D'après quelques auteurs, ce fut le comte Guillaume Taillefer, dont le règne dura longtemps (950-1037), qui ouvrit la série des noms seigneuriaux. Avant lui, les comtes de Toulouse adoptèrent le type des monnaies de Charles le Gros, puis l'empreinte odonique plus ou moins dégénérée. Il est plus probable que les comtes de Toulouse ont cessé de faire figurer le nom du roi de France sur leurs monnaies dès le jour où Charles le Simple fut vaincu par Hugues-le-Grand à Soissons (922) et que les Français eurent élu Raoul (922-936) à sa place. On voit, en effet, que, sous la deuxième race, les peuples de l'Aquitaine se regardaient comme distincts des Français qu'ils tenaient pour rebelles à leur légitime roi, ainsi qu'il résulte du passage ci-après d'un capitulaire : « Actum anno ... quo infideles Franci Regem suum Karolum inhonestaverunt, et Rodulfum in principem elegerunt. » Les monnaies de Toulouse au nom de LODO-

1. Gerbert, *epist.* apud *Script. rer. Gall. et Fr.*, t. X, p. 387.

VICVS ne peuvent donc être attribuées à Louis IV, monté sur le trône en 936.

Il me semble que le denier en question doit être restitué à Louis II dit le Bègue, lequel était déjà roi d'Aquitaine avant la mort de son père, Charles le Chauve, survenue en 877; cette même année, le royaume d'Aquitaine fut réuni à la couronne par Louis II et de nouveau érigé en duché héréditaire. Toulouse en était la capitale; Charles le Chauve l'avait acquise, en 848, au traité de Verdun.

Je conclus que ce denier appartient au IXe siècle, comme son type le laisse présumer; car, sous Louis IV, l'Aquitaine ne faisant plus partie du domaine royal; elle y rentra, en 1137, par le mariage d'Éléonore de Guyenne avec Louis VII.

A l'époque où je trouvai mon exemplaire, je fis part de mon opinion à M. Engel; elle fut admise par cet érudit, puisqu'il attribue, en effet, le denier à Louis II, dans son ouvrage récemment publié en collaboration avec Raymond Serrure.

II. *Distinction des monnaies portant le nom de Pépin.*

L'attribution respective des monnaies portant le nom de Pépin à Pépin Ier d'Aquitaine ou à son fils est assurément très délicate. Il me paraît cependant possible de profiter, en vue de leur distinction, des remarques suivantes qui m'ont été suggérées par l'examen de la trouvaille publiée dans la *Revue numismatique* de 1906 (page 302).

En premier lieu, les monnaies au buste sont de même type que celles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire; elles semblent, ainsi que celles portant AQVITAINA, devoir appartenir à Pépin Ier, qui régna en Aquitaine du temps de son père.

A Pépin II reviendraient les monnaies à la légende REX EQ. La forme AQVITANIA se trouve sur les monnaies de Louis Ier; elle se modifie en AQVITAINA sous Pépin Ier, et EQVITAINA sous Pépin II, la langue tendant à se radoucir, l'A se change en E qui

disparaîtra ensuite pour donner QVITAINA, d'où le nom moderne Guyenne.

La trouvaille précitée vient à l'appui de ces hypothèses. En effet, le denier et l'obole que j'attribue à Pépin II (*fig. 8 et 9* de la planche) paraissent avoir moins circulé que ceux de Pépin Ier (*fig. 6 et 10*); ils sont à fleur de coin, tandis que ceux-ci dénotent une certaine usure.

J.-L. Béchade.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

20. — A Llandudno (Cté de Carnarvon, Angleterre), au lieu dit *The little Orme*, on a trouvé, en 1907, une boîte de bronze, brisée, contenant des monnaies de l'époque de Carausius. — *Num. Circular*, 1907, 9727.

21. — Le 28 octobre 1903, près de la ferme du Chêne (ancienne dépendance de l'abbaye de Trois-Fontaines), on a trouvé quelques deniers d'Henri II de Champagne pour Troyes et Provins, de Thiébaut IV pour Troyes, d'Étienne de la Chapelle, évêque de Meaux. — *Bullet. Soc. l. sc. et arts de Bar-le-Duc*, 4e sie, IV, 1904-1906, p. v.

22. — En 1901, dans le département des Basses-Pyrénées, on a fait une trouvaille de plusieurs centaines de liards. Une partie de ce dépôt, qui m'a été confié par mon ami, M. Gustave Schlumberger, comprenait les pièces suivantes : 4 liards de François Ier avec F et 3 au dauphin ; 1 liard de Charles IX au dauphin ; 7 liards de Henri III avec H ; 17 de Louis II de Bourbon, Dombes ; 1 d'Henri Ier d'Albret (G. Schlumberger, *Descr. m. Béarn*, no 48) ; 10 d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (*Ibid.*, no 57) ; 48 d'Henri II de Navarre (*Ibid.*, no 104), 3 autres (no 105), 1 autre (no 107) ; 14 liards de Delfino Tizzone, comte de Déciane, avec H, et 2 au dauphin ; 2 d'Augustin Tizzone avec L ; 4 liards des Radicati, comtes de Cocconato avec L et 1 avec H ; 12 liards au dauphin de Guillaume de Mantoue et 1 avec H ; 6 liards des Mazzetti, comtes de Frinco, avec H. — *Pièces communiquées par M. G. Schlumberger.*

23. — En démolissant une maison, on a découvert, à Domérat (Con de Montluçon, Allier), un trésor composé d'environ trois cents pièces d'or et d'argent aux effigies d'Henri II, Charles IX et Henri III de France ; Charles-Quint, Philippe II, Ferdinand et Isabelle d'Espagne ; Hercule II, duc de Ferrare. Les millésimes sont de 1554 à 1575. Les pièces et deux anneaux en argent, dont l'un porte un chaton en agate, étaient renfermés dans un sac en toile, placé dans un pot de terre, le tout caché dans l'épaisseur d'un mur. — *Journal des Arts*, 27 avril 1907.

24. — Au cours des travaux exécutés à la caserne de Romorantin (Loir-et-Cher), on a découvert récemment une cachette composée de deux sacs d'écus de trois et de six livres de Louis XIII et de Louis XIV, très bien conservés, portant les dates de 1642 à 1687 et les différents de divers ateliers. Ce dépôt contenait aussi un thaler de Maximilien-Henri, archevêque de Cologne (1643-1688). Le trésor a été transporté au dépôt du mobilier de l'État pour y être vendu; la Monnaie a fait un choix de trois kilogs de ces monnaies. — Cf. *Journal des Débats* et *Temps* du 21 avril 1907.

25. — Au cimetière de Roloux, près de Fexhe-le-Haut-Clocher (Prov. de Liège, Belgique), en 1906, vase de terre contenant 550 pièces des évêques de Liège des XIVe et XVe s., dont un second exemplaire d'Arnould de Horn, des monnaies de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, des ducs de Luxembourg, des comtes de Hainaut, de Saint-Pol; des blancs de Charles V de France; des deniers noirs de Born et Reckheim; des gros de Hollande; des pièces de Brabant, de Namur et de Rummen. — *La Gazette num.* de Bruxelles, t. XI, 1906, 50.

26. — A Cornod (commune de Thoirette, c^on^ d'Arinthod, arr. de Lons-le-Saunier, Jura), le 21 novembre 1904, un cultivateur a trouvé, sous un tas de pierres, un petit dépôt de monnaies de billon dont M. de Kesling a pu se rendre acquéreur. Cette cachette se composait de cent soixante pièces, appartenant en presque totalité aux princes de la maison de Savoie: 8 quarts de Charles I; 6 quarts de Philippe II; 116 quarts de Charles II; 25 parpaïoles de Charles II; 4 deniers anonymes (*trésels*) des évêques de Lausanne (Sébastien de Montfaucon, 1517-1536) et une petite monnaie allemande. Les ateliers de Bourg, Cornavin, Chambéry, Turin et Montluel ont contribué à la frappe du contenu de ce petit trésor qui contient beaucoup de variétés inédites. — *Communication de M. A. de Kesling.*

27. — A Strasbourg, dans la maison d'un orfèvre, place Kléber, en février 1907, on a trouvé 40 florins de Werner, archevêque de Trèves, de Hermann, archevêque de Cologne, de Philippe pour le Palatinat, de Bâle, de l'empereur Sigismond, de l'empereur Frédéric, des archevêques de Mayence, de Cologne, des villes de Cologne et de Lüneburg, du Brandebourg et du Tyrol; XVe siècle. — *Strassb. Post* du 17 février, cité par *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3658.

28. — En Hongrie, à Zsolna, on a fait une trouvaille de 300 gros de Prague, et, à Szasz-Szent-Jakab, une trouvaille de 1290 pièces de Hongrie, de Brandebourg, de Silésie, de Hanovre, de Goslar, Müns-

terberg, etc., enfouies à la fin du xve siècle. — *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 65.

29. — A Vukovar, près d'Agram (Croatie), on a trouvé récemment de nombreuses monnaies d'argent des patriarches d'Aquilée. — *La Gazette num.* de Bruxelles, 1906, p. 154.

30. — A Djebal (Prov. de Tripoli, Syrie), en 1902, dépôt de 120 pièces environ parmi lesquelles on a reconnu : 33 deniers de Bohémond VI d'Antioche (1268-1274) ; 5 de Hugues de Chypre ; 14 de Henri Ier de Chypre ; 6 de Sidon (*Denier de Seete*) ; 6 de Jean de Brienne, roi de Jérusalem (1212-1225) ; 7 d'Amaury Ier de Jérusalem ; 1 denier de l'évêché de Viviers. — *Renseignement communiqué par M. Gustave Schlumberger.*

Adrien Blanchet.



VENTES DE 1906

Nous signalerons :

1. Le 5 mars, vente de la collection Léon Morel (2e partie), par M. Bourgey. La pièce la plus remarquable, un médaillon de bronze inédit d'Antonin avec cercle au type d'Hercule debout contemplant la Louve qui allaite Romulus, a été adjugée 900 francs ; —

2. Le 12 mars, vente des doubles du Cabinet de Berlin, par suite de l'acquisition de la collection Imhoof-Blumer (*suite*), par la maison Ad. Hess Nachfolger, de Francfort : monnaies grecques du nord et du centre de la Grèce, du Péloponnèse et des îles ; —

3. Le 28 mars, vente de la collection de feu M. Jarry, d'Orléans, par Mme Serrure : monnaies grecques et gauloises ; —

4. Le 7 mai, vente de la collection du Professeur Prospero Sarti, à l'hôtel Sangiorgi, à Rome : as romains, monnaies consulaires, monnaies et médaillons de l'Empire en argent et bronze (beau catalogue) ; —

5. Le 14 mai, vente de la collection Max Ritter von Wilmersdörffer (2e série) : monnaies et médailles d'Allemagne, par Joseph Hamburger, de Francfort ; —

6. Le 14 mai, vente par Leo Hamburger, de Francfort, dans laquelle nous remarquons une intéressante série de pièces obsidionales d'Europe et d'outremer : Aire (1641), Audenarde, Barcelone, Berne, Bologne (1529), Brisach (1633), Bruxelles (1579), etc...

7. Le 16 mai, vente de la collection Mackerell, par Sotheby. Bronzes romains de très belle conservation. Nous citerons : Caligula,

Cohen 2, *Adlocutio*, 231 fr. ; — Claude, Cohen 85, *Spes Augusta*, figure archaïsante délicieuse, 231 fr. ; — Galba, Cohen 169, Rome assise, 300 fr. ; — Vitellius, Cohen 65, très beau portrait avec la Paix au revers, 962 fr. ; — Titus, Cohen 399, le Colisée, 225 fr. ; — Sabine, Cohen 74, *Veneri genetrici*, 200 fr. ; — Didia Clara, Cohen 4, l'Hilarité, 263 fr., etc... ; —

8. Le 28 mai, vente d'une collection de monnaies antiques de l'Espagne, de la Gaule, de l'Italie, de la Sicile et de Carthage ; de monnaies d'or romaines, et aussi de la bibliothèque de M. Arthur Löbbecke, par J. Hirsch, de Münich. Citons : n° 37, Ebusus, Cabire debout de face tenant un bâton et un serpent, ℟. Taureau à gauche Ꞧ. 2,34 ; — n° 150, denier du Samnium, Deux figures armées debout se donnant la main devant une proue ; — n° 526, Laüs, taureau androcéphale à droite, ℟. Taureau androcéphale à gauche tournant la tête Ꞧ ; — n° 457, didrachme de Tarente au dauphin, avec Hermès ithyphallique en symbole ; — jolie série de Syracuse, dont un fort beau décadrachme d'Evenætos, etc... ; —

9. Le 13 juin, vente de la collection Eugène Lecomte par MM. Rollin et Feuardent : antiquités et médailles artistiques. Parmi celles-ci : S.-P. Malatesta, buste cuirassé ℟. Château-fort, 520 fr. ; — François IV Gonzague, buste cuirassé ℟. *Faveat For votis*, combat et *Io Fr. Ruberto opus*, 510 fr. ; — Lionel d'Este ℟. Homme nu étendu à terre, de Pisanello, 810 fr. ; — Hippolyte Gonzague ℟. Femme debout avec attributs divers, 500 fr. ; — etc... ; —

10. Le 13 juin, vente par Sotheby, à Londres, de la collection Mac Claen : monnaies romaines. Citons quelques *aurei* : n° 17, Antonia ℟. deux torches, 375 fr. ; — n° 48, Trajan ℟. Trajan père 737 fr. ; — n° 66, Faustine jeune ℟. *Lætitiæ publicæ*, 1012 fr. ; — n° 77, Didius Julianus ℟. Fortune debout, 1750 fr. ; — n° 84, Macrin ℟. Jupiter debout, 825 fr. ; — n° 108, Claude II ℟. la Paix debout, 875 fr. ; — n° 132, Licinius jeune ℟. *Jovi conservatori*, 725 fr. ; — comme exemple de denier : n° 409, type de l'aureus étudié dans *Rev. num.*, 1898, p. 673, 231 fr. ; — etc... —

11. Les 16-18 juillet 1906, vente à Londres, par la maison Sotheby, de l'importante collection de monnaies musulmanes de feu M. J.-M.-C. Johnston. M.E. de Zambaur a longuement étudié cette collection dans le *Monatsblatt der numism. Gesellschaft in Wien* [1] ; nous renvoyons le lecteur à son curieux article ; —

1. 1906, p. 104 et suiv.

12. Le 6 décembre, vente par J. Hirsch, de monnaies grecques, dont un admirable exemplaire du statère des Amphictions de Delphes (nº 424, 5175 m.) et parmi les bronzes un très beau médaillon d'Antinoüs à Smyrne au nom de Polémon (nº 642, 685 m.). Citons encore :

Nº	17	Tarente, statère avec ΚΥΛΙ	2925 m.
	19	Tarente, statère avec ΣΑ	2975
	37	Didr. avec cheval et guerrier debout, inéd.	6700
	287	Syracuse, aureus de Cimon	2075
	411	Pyrrhus, tétradr.	2200
	564	Elis, tétr. à la Victoire assise	3300
	572	Elis, tétradr. à la tête d'Olympie	5925
	617	Lampsaque, statère à la tête de Zeus	2825
	692	Bérénice II, décadrachme	5700
	700	Carthage, Perséph. et cheval, élect.	4825

12. Le 10 décembre, vente par Egger de monnaies grecques, parmi lesquelles de très beaux médaillons de Syracuse et une riche série de statères de Corinthe et de ses colonies. A noter particulièrement :

Nº	59	Tétradr. archaïque de Catane	5355 fr.
	66	Tétradr. à la tête de face	4330 fr.
	183	Décadrachme de Cimon	6010 fr.
	220	Tétradrachme d'Agathocle	792 fr.
	262	Drachme d'Amphipolis	1050 fr.
	350	Statère d'Ambracie	477 fr.
	399	Statère de Pheneus	1995 fr.

14. Diverses ventes à Amsterdam par l'expert Schulmann (monnaies espagnoles, etc...).



NOTICES

Demi-batz de Riquewihr. — Lorsque j'ai publié, dans la *Revue belge de numismatique* (1907, p. 194 et 215) le document de 1591, relatif à l'atelier, inconnu jusqu'à ce jour, de Riquewihr, en Alsace, je n'avais pas réussi à voir un exemplaire du demi-batz ou pièce de 2 Kreuzers, émis dans cette seigneurie, possédée par Frédéric Ier, duc de Wurttemberg et comte de Montbéliard. Depuis, grâce à l'obligeance de M. André Waltz, de Riquewihr, j'ai eu la communication de deux pièces, sorties évidemment de l'atelier dont quelques Alsaciens supposaient l'existence, confirmée maintenant par le document des Archives nationales.

Voici le dessin et la description de ces pièces :



1° FRI·D·G·CO·WI*rt.e*T·MONT. Écu écartelé : aux 1 et 4 aux bois de cerf (duché de Wurttemberg), aux 2 et 3 aux truites (comté de Montbéliard). A droite et à gauche, les deux derniers chiffres de la date 1594. Au-dessus de l'écusson, un R.

℟. RVD : 2· IMP.*a.p.f.* : DEC (*Decreto*). Double aigle couronnée avec le chiffre 2 au centre.

Billon, 1 gr. 37. Collection André Waltz.



2° FRI·D·G·DVX·WIRT·ET·TE·CO·M. Écu écartelé : au 1, aux bois de cerf ; au 2, fuselé en bande (duché de Teck) ; au 3, à la bannière d'Empire (pour la dignité de porte-étendard de l'Empire) ; au 4, aux truites. A droite et à gauche, les deux derniers chiffres de la date 1594. Au-dessus de l'écusson, un R.

℟. RVDOL·2·IMP·AVG·*p*·F·DEC. Double aigle avec 2 au centre.

Billon, 1 gr. 09. Collection de la commune de Riquewihr.

Ces deux pièces démontrent qu'il y eut plusieurs émissions, même en 1594, date où l'ordonnance de Ratisbonne interdit le cours des demi-batz sur les terres d'Empire. La présence du nom de Rodolphe II et du type impérial sur ces pièces prouve, une fois de plus, que les réclamations adressées, à plusieurs reprises, par l'empereur au duc de Wurttemberg, étaient parfaitement justifiées.

Adrien Blanchet.



Nous avons parlé, dans notre dernier fascicule (p. 114), d'un liard inédit au nom du dauphin Louis II, publié par M. de Witte dans la *Revue belge de Numismatique*. Notons que le comte de Castellane, dans la même *Revue*, a ajouté au sujet de cette pièce quelques observations (1907, p. 33). Notre savant confrère estime que, bien qu'offrant le nom du dauphin Louis II, elle a été frappée par ordre du roi Charles VII : les molettes qui se trouvent entre les mots des légendes la rapportent à l'ordonnance du 6 décembre 1456, époque où le dauphin s'était enfui auprès du duc de Bourgogne. Dès le mois d'avril suivant, le nom de Charles VII devait remplacer celui de son fils sur le numéraire fabriqué en Dauphiné.



MUSÉES

Cabinet des Médailles. — On a vu dans notre volume de 1905 (p. 235) le compte rendu de la trouvaille de Beni-Hasan (Égypte).

Sur le désir exprimé par le gouvernement anglais, l'Université de Liverpool a distribué les tétradrachmes athéniens, qui sont de très belle conservation, entre les différents musées d'Europe. Le Cabinet de France a reçu pour sa part deux de ces belles monnaies.

Musée des Arts décoratifs. — M. Muhlbacher avait formé une belle collection d'œuvres du XVIII[e] siècle qui comprenait, outre des objets d'art, des peintures de Fragonard, de Hubert Robert, de Boucher, de Drouais et des sculptures de Clodion. Pour perpétuer le souvenir de cette collection qui sera prochainement dispersée, la famille de M. Muhlbacher vient de faire à l'Union des Arts décoratifs un don des plus intéressants. M. Muhlbacher avait réuni une soixantaine de ces jolis médaillons de terre cuite qui ont rendu célèbre le nom du sculpteur italien Nini. Il avait même pu se procurer les moules de 27 de ces médaillons. C'est cette série que les héritiers ont décidé d'offrir au Musée de l'Union. Parmi ces moules figurent ceux des portraits les plus connus : Franklin, Marie-Thérèse d'Autriche, Louis XV, Louis XVI, Marie-Antoinette, la baronne de Nivenheim, la marquise de Vaudreuil, Thérèse de Chaumont, Péan de Mosnac, Desmoulins de Lille, etc. M. George Berger, président des Arts décoratifs, en remerciant les généreux donateurs, a fort bien indiqué le grand intérêt de cette libéralité. « Les médaillons de terre cuite exécutés par Nini sont des bijoux précieux, des diminutifs captivants

du talent de Caffieri. Les moules dont vous voulez bien gratifier notre musée sont de véritables documents. Nous les conserverons jalousement, heureux que nous serons de les mettre à l'abri des contrefacteurs qui, s'ils les possédaient, s'en serviraient pour éditer des Nini suspects » (*Journal des Débats*, 10 avril 1907).



VARIA

M. Adr. Blanchet vient de publier sur la période gallo-romaine un nouveau livre intitulé : *Les enceintes romaines de la Gaule, étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises* (Paris, E. Leroux, 1907, 356 p., XXI pl. et vignettes nombreuses). Cet ouvrage est lié au travail que connaissent et apprécient fort nos lecteurs : « Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule. » Ce sont les incursions des Barbares, aux IIIe et IVe siècles, qui obligèrent nombre de Gallo-Romains à confier leur pécule à la terre, et c'est également sous la pression de leurs menaces que furent édifiées la plupart des enceintes romaines de la Gaule ; de même que l'on peut reconstituer par une étude minutieuse des découvertes de trésors la route favorite des principales bandes qui désolèrent le pays, comme si elles avaient semé les monnaies sur leur passage, de même il semble que, devant les envahisseurs, les pierres se dressent pour porter témoignage de leur visite redoutée.

Tel est le rapport des deux livres dans l'esprit qui les a dictés l'un et l'autre; ajoutons que la dernière planche de celui-ci réunit quelques monuments numismatiques, savamment commentés : monnaies d'argent de Dioclétien représentant une enceinte devant laquelle est un autel où sacrifient les empereurs, monnaies d'or de l'enceinte fortifiée de Trèves avec la porte qui regarde la Moselle (et qui n'est pas la *porta nigra*, la seule aujourd'hui debout), médaillon de plomb du passage du Rhin à Mayence par Maximien [1], etc.



Sur le rapport de M. Haussoullier, le prix Allier de Hauteroche (numismatique), de la valeur de 1.000 fr., est partagé également entre

1. L'auteur de cette notice a lu en détail le chapitre concernant le Mans. S'il l'avait pu pratiquer jadis, son *Hildebert le Lavardin* (1898) eût été à tout le moins exempt de cette malencontreuse épithète de « byzantin », qui est donnée aux murailles de la cité. — L'ouvrage de M. Blanchet vient d'obtenir la 1re médaille au Concours des antiquités de la France (Acad. des inscr.).

M. Hugo Gaebler, de Berlin, pour ses « Études sur les monnaies de la Macédoine », et M. George Macdonald, de Glasgow, pour son « Catalogue des monnaies grecques de la collection Hunter » (Séance du 19 avril 1907).

A. D.



Au cours des travaux entrepris dans l'immeuble qui fait l'angle des grands boulevards et de la rue de Richelieu, travaux que nécessite la réfection du café-restaurant du Cardinal, un ouvrier, en démolissant une pile de maçonnerie des fondations, a fait une curieuse trouvaille : presque au ras du pavé de la rue de Richelieu il existait une petite excavation de 5 centimètres de côté. Elle abritait un objet rond, enveloppé d'une feuille d'étain pliée en portefeuille. Cette enveloppe ouverte, on y trouva une très belle médaille en argent dans tout l'éclat du neuf.

A l'avers, cette médaille porte une effigie de Louis XV, avec cette légende : *Ludovicus XV. Pius. Munificus*, et la signature *R. Filius.* Au revers, une vue en perspective cavalière de l'église Saint-Sulpice, achevée, avec la place, les deux fontaines, les tours, coiffées d'une toiture; autour, cette légende : *Basilicæ et urbi additum decus, S. Sulpitii area. M.DCCLIV.* Au bas, en toutes lettres cette fois, la signature du médailleur, dont la seule initiale figure à l'avers : *Roettiers filius.* Et c'est une pièce superbe de modelé et d'une conservation parfaite. (L'*Illustration*, 29 septembre 1906, p. 206; cf. *Revue belge de numismatique*, 1907, p. 90).



A la fin de novembre s'est constituée à Francfort-sur-le-Mein une nouvelle société de numismatique, la *Frankfurter numismatische Gesellschaft*; elle comprit dès la première heure 17 membres, elle en a actuellement 28, parmi lesquels nous relevons les noms de MM. Lejeune, Rosenberg, Jos. Hamburger et Kratz. (*Monatsblatt* de Vienne.)



Nous apprenons à la dernière heure la mort de M. de Belfort. La place nous manque pour consacrer dès à présent à l'éminent numismate le souvenir qui lui est dû.

NÉCROLOGIE

HANS RIGGAUER

Hans Riggauer, né à Munich le 2 septembre 1849, est mort subitement, dans sa ville natale, le 5 avril 1907. Il avait fait toute sa carrière au Cabinet royal de Bavière dont il était devenu conservateur et qui lui inspira une charmante notice en 1890 (*Geschichte des Königl. Münzkabinetts in München*, in-8°, 74 p., fig.). Il consacrait le peu de temps que lui laissait la direction de son musée à l'étude des monnaies antiques et aussi à celle de la numismatique de Bavière (*Die Medaillen und Münzen des Gesamthauses Wittelsbach*, 1897 à 1901 ; *Die Münzen und Medaillen des Fürstbistums Freising*, 1882 ; *Die Münzen Friedrichs mit der leeren Tasche*, 1899, etc.). S'il ne laisse pas une œuvre considérable, ses travaux témoignent du moins de la variété de ses connaissances ; car tantôt il publiait des médailles de tir (dont une de Strasbourg, en 1590) et tantôt il étudiait le type d'Eros sur les monnaies antiques (*Eros auf Münzen*, dans la *Z. f. N.*, 1880).

Riggauer avait été un des fondateurs de la Société bavaroise de numismatique et en fut le second président. Il était membre de l'Académie des Sciences de Bavière et vint, en qualité de délégué de cette Académie, au Congrès international de numismatique, tenu à Paris, en 1900. On se rappelle le toast, empreint d'une franche amitié, qu'il y prononça en l'honneur de la France, et tous ceux qui ont visité le Cabinet de Munich ou qui ont correspondu avec Hans Riggauer s'uniront à nous pour lui adresser le dernier adieu.

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

V. CHAPOT. *La Province romaine proconsulaire d'Asie, depuis ses origines jusqu'à la fin du Haut-Empire*. Paris, E. Bouillon, 1904, xv-543 p., et 1 carte, in-8° (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, t. CL).

Nous dirons de ce livre ce qu'on dit généralement des bons ouvrages d'érudition historique : la lecture en est à recommander aux numis-

mates, parce que, pour savoir quels renseignements nous devons demander aux médailles, encore ne faut-il pas ignorer l'enquête poursuivie par les autres sciences sur le sujet qu'on se propose d'éclaircir. Quiconque s'occupe des monnaies grecques du temps de l'Empire, a vu dans certains noms de magistrats, dans certaines légendes, les marques de l'existence d'une « Province d'Asie ». On lira donc avec intérêt l'histoire de sa formation et de ses vicissitudes, de la place qu'y prenait l'administration romaine et de celle qui était laissée à l'autonomie des populations ; mécanisme des impôts et de la justice, organisation et influence des religions, autant de questions voisines de notre science, nécessaires à pratiquer pour qui se flatte de cultiver utilement le domaine lui-même.

M. Chapot n'a d'ailleurs pas négligé la numismatique, il s'en faut. Et d'abord, nous apprenons que certaines légendes monétaires peuvent servir à préciser les limites de la Province. Le ΙЄΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC, dans toutes les cités où il se rencontre, prouve que cette ville en faisait partie [1], — parce que la Province d'Asie est la seule qui fut constamment soumise au Sénat, d'Auguste à Dioclétien ; l'usage d'inscrire des noms de magistrats conduit en général à la même conclusion : Waddington avait déjà fait la remarque pour distinguer les monnaies de plusieurs villes homonymes.

Le témoignage des monnaies est important pour élucider la question complexe du néocorat. Assurément cette institution ne fut pas spéciale à l'Asie, mais c'est dans cette province qu'elle prit naissance et fleurit surtout. Déjà Pergame avait obtenu le droit de consacrer un temple à Auguste; Smyrne, avec son temple à Tibère, était devenue ensuite le lieu de réunion de l'Assemblée provinciale avec la présidence des jeux ; Claude choisit Éphèse, qui, pour effacer l'éclat de ses rivales, fit sortir de l'ombre cette qualification de néocore (elle était néocore d'Artemis) et s'en para pour la première fois à l'occasion du culte impérial comme d'un titre d'honneur [2]. Pergame eut sa seconde néocorie sous Trajan, avantage que Smyrne et Éphèse reconquirent sous Hadrien, et ainsi de suite. L'histoire du néocorat est liée à celle de la rivalité des villes capitales de l'Asie. M. Chapot rectifie à ce sujet quelques idées fausses de Büchner ; il dresse une liste des mentions du néocorat pour chaque ville en épigraphie et en numismatique : il l'aurait modifiée s'il avait connu le récent travail de M. Pick, qui a procédé à une

1. On le trouve aussi à Sestos, mais la Chersonèse de Thrace faisait ou avait fait partie de la Province d'Asie (voy. p. 76).

2. Voy. H. Gaebler, *Münzkunde Makedoniens*, dans *Z. f. N.*, 1904, p. 263.

révision sévère des monuments [1]. Cependant, même après M. Pick, il semble qu'on doive s'en tenir à une formule comme celle-ci : « En pratique, chaque temple sert à honorer l'empereur régnant; mais il reste nommément dédié à un de ses prédécesseurs [2]. »

M. Chapot aurait pu tirer parti des monnaies également pour écrire un chapitre sur l'iconographie de l'Asie-Province. M. Pick [3] a cité la monnaie où l'Asie et Smyrne se donnent la main, avec la légende ΑΣΙΑ ΣΜΥΡΝΗ ΟΜΟΝΟΙΑ ; sur une monnaie de Philippe à la légende ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ, cette femme voilée, tenant des épis et une corne d'abondance, serait l'Asie ; Asie encore, la prétendue Demeter Horia sous les traits d'Otacilie, le tout sans compter la médaille romaine d'Hadrien, ADVENTVI AVG ASIAE, qui représente la Province tourelée [4] avec une patère et un sceptre. Quant à l'Asie partie du monde, elle ne figure pas en numismatique.

M. Chapot a consacré un grand chapitre à la circulation monétaire. Il distingue les monnaies provinciales et les monnaies municipales. Relativement à celles-ci, l'auteur a bien remarqué que, les villes du premier rang mises à part, les émissions étaient irrégulières, subissant des interruptions qui contrastent avec l'abondance monétaire des autres périodes. Deux sortes d'explications donnent raison de ce phénomène : ou bien l'état romain concédait et retirait aux villes un droit de frappe essentiellement révocable, pour leur faire sentir sa puissance, les récompenser ou les punir selon l'occasion ; ou bien c'étaient les jeux et les grandes réunions qui les accompagnaient, qui étaient cause de cette recrudescence dans les émissions, la ville

1. B. Pick, *Die Tempeltragenden Gottheiten und die Darstellung der Neokorie auf den Münzen* (extr. des *Jahreshefte des œsterr. archæol. Instituts*, t. VII, 1904). Ephèse reçut la 4e néocorie sous Elagabale, mais elle fut abolie avec la mémoire de cet empereur sous Alexandre Sévère ; le nombre des néocories, ramené à 3, fut de nouveau porté à 4 par Gallien. De même Sardes rétrograda de la 3e néocorie à la 2e. — Cf. *Die Neokorien von Ephesos* dans *Corolla numismatica* (en l'honneur de B. V. Head), 1906.

2. M. Chapot regarde comme une fantaisie baroque de Caligula d'avoir voulu approprier à sa divinité le Didymeion de Milet ; mais on connaît d'autres exemples où la ville qui aspirait à un nouveau néocorat, au lieu de substituer au prince déjà honoré l'empereur actuel ou de le lui associer, l'introduisit côte à côte avec une divinité locale dans son temple traditionnel (Hadrien et Zeus à Smyrne, Trajan et Zeus à Pergame, Elagabale et Déméter à Nicomédie).

3. *Jahreshefte*, 1904, p. 18.

4. Il est anormal qu'une divinité tourelée symbolise la Province et non une ville. Cependant la Gaule, sur la mosaïque récemment découverte qui vient d'être communiquée aux Antiquaires de France par M. Michon, est tourelée.

cherchant alors dans le monnayage une compensation à ses frais, et l'afflux des étrangers exigeant d'autre part un surcroît de numéraire. Entre les deux explications, M. Chapot a hésité [1]. Il dit que, sous Aurélien, l'état romain interdit définitivement aux villes la frappe du bronze ; mais il ne nous montre pas ce décret d'interdiction, et il est probable que les villes grecques cessèrent leur monnayage parce que la concurrence du numéraire avili de l'Empire le rendait onéreux.

Quant au monnayage provincial ou panasiatique, il se composa de tétradrachmes frappés dans le système des anciens cistophores, et qui s'échangeaient contre trois deniers romains ; émis par l'autorité romaine dans une douzaine de villes avec la légende COM ASIAE ou avec les symboles locaux, ils ne furent pas particuliers à l'Asie, car on en connaît avec le nom du *Commune Bithyniæ*, de la Diane de Perga en Pamphylie, et nous avons nous-même cru pouvoir attribuer à Amisus un de ces médaillons [2] ; mais l'Asie y avait de beaucoup la plus grande part. Interrompue sous Néron et Vespasien, la frappe recommence ensuite, et est très active sous Hadrien ; on fit alors le recensement de tous les pseudo-cistophores qui étaient dans la circulation, on démonétisa les uns, on refrappa les autres ; après Hadrien, ce monnayage de concession prit fin : la drachme disparaissait devant le denier.

C'est ainsi que les notions résumées [3] d'après Pinder et autres auteurs de ce genre, en se groupant dans le cadre des faits de l'histoire générale, nous apparaissent renouvelées et rajeunies.

A. Dieudonné.

1. Cf. p. 343-344 d'une part ; p. 345-346, de l'autre.

2. *Rev. num.*, 1903, p. 234. — M. Imhoof-Blumer qui a consacré une nouvelle étude aux cistophores dans *Rev. suisse*, 1906, p. 1 et suiv., n'accepte pas notre attribution à Amisus et donne pour la repousser des raisons plausibles ; cependant nous ne nous sommes pas fondé seulement sur l'identité du type de Dionysos, qui est en effet banal, mais sur la manière à notre avis identique dont il est traité sur la monnaie grecque et sur celle à légende latine. — Voy. aussi *Rev. num.*, p. 236, n. 4, une rectification à la liste des villes qui ont frappé de ces médaillons.

3. Notons quelques erreurs : M. Chapot cite les tétradrachmes d'Auguste au type de la Paix, avec les légendes *Pax* et *Asia recepta* ; or, ce qui existe, ce sont d'une part des tétradrachmes avec *Pax* et d'autre part des hémidrachmes au type de la Victoire avec *Asia recepta* (remarquer en passant, la différence de cette formule avec les *Armenia capta, Aegypto capta*, qui figurent sur des deniers de système romain, attestant la conquête proprement dite). — P. 342, M. Chapot a l'air de citer une nouvelle série de monnaies provinciales distincte des pseudo-cistophores et qu'il appelle des « Impériales grecques » ; il y a ici une confusion, au moins dans les termes : ce qu'on appelle Impériales grecques, à tort ou à raison, ce sont les monnaies particulières des villes grecques sous les empereurs,

*
* *

SENTENACH (Narciso). *Estudios sobre Numismática española* (II et III). Madrid, 1905 et 1906, in-8°, p. 37 à 78, 2 pl. (extr. de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, t. XIII, pl. IX, et t. XIV, pl. XII).

J'ai déjà rendu compte de la première partie de ces études (*Rev. num.*, 1905, p. 526) qui concernait le maravedi et ses transformations. M. Sentenach vient d'étudier les monnaies d'or de la Castille, et d'abord la *dobla*, dont le nom a une origine obscure, comme beaucoup de noms de monnaies. On donna le nom de « double » à cette monnaie d'or, sans doute parce qu'elle pesait plus que toutes les autres pièces d'or contemporaines. La première mention de la *dobla* est de 1262, sous Alphonse X. Elle ne dérive pas du numéraire arabe, mais fut un des résultats de l'adoption du marc de Cologne, dont elle pesait la cinquantième partie. Jean II éleva la taille à 49 au marc; mais le titre était moins bon. D'autres princes firent frapper des divisions de la *dobla* et aussi des multiples de 2 à 50 *doblas*. Je crois que ces derniers ne furent jamais des monnaies réelles; on a des exemples analogues dans les séries de Béarn, d'Aquitaine et des Dombes. La *dobla* reçut des noms accessoires d'après les types; elle fut *cruzada* (armes de Castille et Léon écartelées), *de cabeza* (avec le buste du roi), *de la banda* (écu à une bande diagonale terminée par des têtes de dragon). Il y eut aussi dans la circulation des *doblas* moresques, *mancusos*, *jusefinas* ou *mazmudinas*, *zahenes* (de Zeian), dont le système pondéral était différent. M. Sentenach se base sur divers documents et diverses remarques pour proposer des modifications au classement adopté par Heiss; par exemple les *doblas* attribuées à Henri III appartiendraient plutôt à Henri IV.

Les rois catholiques introduisirent les *excelentes*, qui furent le *doblon*, de 25 pièces au marc; puis d'autres *excelentes*, dits *de la granada* à cause de la grenade qu'on y voit à la pointe de l'écu; ceux-ci, de 65 pièces 1/3 au marc, furent taillés pour circuler à côté du ducat vénitien, type des monnaies d'or ordinaires de l'Europe (ordonnance du 13 juin 1497). M. Sentenach a dressé un utile tableau donnant les valeurs de la *dobla* et de l'*excelente* en *maravedis* et en *reales*.

Les monnaies d'argent de la péninsule furent d'abord les nombreux dirhems des Arabes. A cette époque, les rois chrétiens se contentaient d'émettre un billon médiocre. Jusqu'à Alphonse VI les deniers et

oboles sont presque du cuivre pur. Je ne puis rapporter ici divers textes intéressants pour les relations de valeurs. Retenons seulement que le sou d'argent ne devint une monnaie effective que sous Sanche IV (1284-1295), qui émit des *sesenos* avec son buste. Mais ces nouvelles espèces n'établissaient pas une relation exacte entre l'or et l'argent. La valeur d'un sou fut confirmée pour les *seisenes*, par Fernand IV aux Cortès de Tolède en 1305.

Sous Alphonse XI et sous Pierre de Castille parut le *real* d'argent, qui subit diverses modifications sous leurs successeurs. Il porta longtemps sur l'un des côtés les armes écartelées de Castille et de Léon dans un quadrilobe, type qui disparut sous les rois catholiques dont le *real*, après la conquête de Grenade, porta l'écusson aux armes d'Espagne et, au revers, le faisceau de flèches.

La *peseta*, unité monétaire actuelle, parut sous Philippe III, en Catalogne, et désignait alors les pièces de deux réaux.

M. Sentenach constate que l'Espagne eut deux systèmes; l'un, romano-arabe, qui subit des transformations infinies, celui du maravédi; l'autre, d'origine germanique, moins variable et plus fixe dans les types, dont la base fut l'argent.

L'histoire de l'Espagne subit, comme celle des autres pays, les troubles dus aux changements d'étalons, et le monnayage espagnol se transforma aussi, en suivant les lois inéluctables du commerce. Je remarque seulement qu'Alphonse X le Sage et Sanche IV n'introduisirent leurs réformes qu'assez longtemps après celles de saint Louis en France. Ainsi notre sou d'argent, le gros tournois, fut monnayé en juillet 1266.

Les numismates sont rares en Espagne : souhaitons que l'exemple de M. Sentenach soit suivi et que lui-même continue ses intéressantes recherches.

Adrien Blanchet.



Bordeaux (Paul). *Étude sur les billets de confiance locaux créés en 1791 et 1792. Les papiers-monnaies émis à Méru* (*Oise*). Paris et Beauvais, 1907, gr. in-8°, 47 p., 6 fig. (extr. des *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XIX, 3e pie).

L'auteur a eu l'heureuse idée de consulter, dans les archives de Méru (Oise), une série de documents concernant l'émission des billets de confiance émis dans cette commune en 1791 et 1792, à la suite du décret du 20 mai 1791, voté sur la proposition de Roederer, et portant

que « les billets de 25 livres et au-dessous souscrits par des particu- « liers et échangeables à vue contre des assignats ou de la monnaie « de cuivre à la volonté des porteurs seront exempts du droit de « timbre. » Ce retour à la monnaie primitive, échappant au contrôle de l'État, eut, comme on peut le croire facilement, des effets déplorables et jeta une perturbation profonde dans les transactions locales. A Méru, un épicier, qui venait d'être condamné à une amende, profita du récent décret pour donner de l'extension à ses affaires et fit graver à Beauvais des planches destinées à l'émission de billets, portant simplement, pour garantie, sa signature et celle de sa femme. Ces papiers présentent les inscriptions suivantes : *Billet de confiance de Grenier, marchand a Méru. Bon pour quarante sols. En échange d'Assignats de Cinquante liv.*; des n^os^ et les signatures. D'autres étaient seulement de la valeur de 20, 10, 5 et 3 sols. Les encadrements diffèrent pour chaque valeur, ainsi que divers ornements, lis, soleil, fleurons et fleur. On lit aussi les chiffres de la date, 1791, disséminés parmi les motifs de l'encadrement, dans le but de constituer une marque secrète. Les billets de 5 et de 3 sols présentent ces chiffres de valeur disposés de la même manière.

A la suite des abus que les émissions de billets de confiance avaient amenés, l'Assemblée nationale décréta la surveillance, par les municipalités, des banques particulières d'émission (1er avril 1792), puis le remboursement des billets de confiance (loi du 10-11 août 1792), qui devaient être échangés contre des coupures d'assignats de 10 et 15 sols.

Ces mesures motivèrent, à Méru même, diverses opérations ; d'abord l'inventaire des billets, émis par Grenier, et des valeurs qui servaient de garantie au papier qu'il avait créé (28 juin 1792). Il y en avait pour 28.681 livres 15 sols, et peu de ces billets avaient été présentés au remboursement chez Grenier. Puis, le 17 décembre 1792, les officiers municipaux se présentèrent chez Grenier pour lui signifier d'avoir à retirer les billets ; ils revinrent le 22 décembre et brûlèrent pour 9.810 livres 5 sols de billets. On annula encore environ 2.000 livres de billets le 29 du même mois.

La municipalité de Méru dressa, le 31 décembre 1792, un état des billets rentrés dans la caisse municipale et, fait singulier, on y trouve la mention de 38 billets de Grenier, figurant pour la somme de 18 livres 8 sols, alors que la caisse municipale aurait dû être la première à réclamer le remboursement de ces papiers. Cet état fournit des indications intéressantes, relatives à des billets fabriqués par des municipalités et des particuliers, et plusieurs de ces émissions me

paraissent peu connues (par exemple les billets de Nicolas Théodore Chrétien, fabricant à Feuquière, Oise) [1].

L'émission de Grenier n'avait pas échappé à la contrefaçon ; on connaît un billet de 50 sols, dont la fausseté fut d'ailleurs reconnue par un bureau d'échange quelconque, qui l'annula. Le règlement définitif de l'émission Grenier n'est pas connue et l'épicier quitta probablement la commune.

Le travail de M. Bordeaux est une contribution utile à l'histoire monétaire de la Révolution. Déjà, pour les billets de confiance des communes et des particuliers, on trouverait un bon nombre de notices dont quelques-unes ont échappé aux bibliographes numismatiques. Depuis dix ans, plusieurs auteurs nous ont donné d'utiles études parmi lesquelles je citerai celles de M. Pol Gosset, sur les billets de la caisse patriotique de Reims, de M. J. Creusot sur les billets de confiance de Châteauroux, de M. D. Mater sur ceux du département du Cher, de M. J. Béranger sur ceux de l'arrondissement de Bernay. Ces recherches nous apprennent que les opérations furent les mêmes partout et qu'aucune émission ne put être remboursée intégralement.

ADRIEN BLANCHET.



Col. C. E. SHEPHERD, de l'armée des Indes. — *Proposed correction with regard to the reading of an inscription on some of the Suri dynasty coins* (extrait du *Journal and Proceedings*, *Asiatic Society of Bengal*, new serie, vol. II, nº 9, 1906).

On trouve sur certaines monnaies des sultans de Dehli (dynastie Suri) un titre d'une explication difficile ; Stanley-Poole, dans le catalogue du British Museum, " Coins of the sultans of Dehli ", le lit :

الحمى الدين الدنان

Les deux premiers mots, el hamy ed-din, « protecteur de la religion » n'offrent pas de difficultés, le troisième qui se traduirait par « jarre à vin » semble inadmissible ; le Dr Hörnle déclare la formule incompréhensible et, pour trouver un sens possible, il admet que la légende est fautive et qu'à الدنان, il faut substituer الدنيا, ed-dounyâ, « le monde ». L'association de ed-din et ed-dounyâ est d'ailleurs très fréquente.

Le colonel Shepherd de l'armée des Indes, pense qu'il n'est pas

1. Les billets de Mortefontaine et Plailly appartiennent sûrement au département de l'Oise. Les billets de « Lisle » sont probablement ceux de Lille (Nord).

nécessaire d'admettre une faute de graveur et qu'il faut lire, non الدنان mais الذيان. Sur une monnaie de cuivre d'Islam-shah dont il a bien voulu nous communiquer l'empreinte, les deux points inférieurs du yod sont parfaitement visibles : la lecture est donc hors de doute. Le mot ديان dayyân, « juge, rétributeur », est d'ailleurs bien connu en arabe, ou il est souvent appliqué à Dieu. Le titre complet serait donc « le protecteur de la religion, le juge » ; le dernier terme est très analogue comme sens au titre العادل el 'adel « l'équitable », si fréquent dans la numismatique musulmane.

L'explication du colonel Shepherd est donc parfaitement acceptable, et on doit lui savoir gré de l'avoir proposée.

Colonel Allotte de la Fuÿe.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— J. Hammer, L'aloi des monnaies grecques et romaines. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 1-144.

[Traitement des métaux ; électrum ; analyses nombreuses ; recherches importantes qui seront fort utiles.]

— Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, *La Bibliothèque nationale; bâtiments et organisation; les Estampes, les Médailles.* Paris, 1907, 59 fig. (Collection des *Grandes Institutions de France.* La partie relative au Cabinet des Médailles comprend les pages 75-132 avec 5 pl. de monnaies et médailles dont une pour les médaillons de Tarse.)

— Georges Toudouze, Le Cabinet de France; Pierres gravées et monnaies antiques. *Le Musée*, 1906, 338-358, pl. XLIX et L.

— E. Babelon, La stylis, attribut naval sur les monnaies. *Rev. num.*, 1907, 1-39, pl. I et II et fig. [Important travail.]

— E. Gabrici, Relations artistiques et religieuses entre Cumes et l'Orient gréco-asiatique, révélées par les monnaies. *Rivista ital. di*

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

Num., 1906, 317-328, fig. et pl. VII. [Étude intéressante. M. de Cumes et de Cyzique portant un crabe qui tient une huître ou moule.]

— Arthur Sambon, La monnaie italique primitive. *Le Musée*, 1907, 105-114, fig.

— A. Simonetti, Numismatique de la Grande-Grèce; Sybaris, *Bollettino di Num.*, 1906, 65-67, 193-195.

— G. Frœhner, L'alphabet de Sélinonte. *Rev. num.*, 1907, 100-101, fig. [La lettre Ͳ remplace un *psi*].

— Robert Mowat, Exemples de l'art de vérifier les dates par les contremarques; II, Cossura. *Rev. num.*, 1907, 44-65, fig. [Rapprochement du nom *Cossura* de l'arabe *Kasr*, fort; interprétation de D D par *Dono datum*; la contremarque REG indique le nom d'un procurateur romain.]

— Josef Brunsmid, Monnaies inédites de la Dacie et de la Mœsie au Musée national d'Agram. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVIII, 1906, 1-16, pl. I.

— J. de Dompierre de Chaufepié, Quelques monnaies grecques de la Collection Six, acquise par le Cabinet royal de Numismatique de la Haye. *Rev. belge de Num.*, 1907, 113-147. pl. III et IV. [M. de l'Asie mineure.]

— A. Dieudonné, Médaillon de Téménothyres avec Hercule et Eros. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 385-388, fig. Cf. *Rev. num.*, 1907, 128, fig.

— V. Papen, Les jeux d'Hierapolis. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 161-182 [Actia, Pythia, Olympia, et les jeux du Chrysoroas].

— *Collection de la Comtesse R. de Béarn, décrite par W. Froehner.* Deuxième cahier, Paris 1907, p. 29-57, pl. VI-X [p. 29-37, pl. VI, Médailles grecques. Exemplaires d'une beauté exceptionnelle. Les pièces les plus rares sont celles de Sparadocus, Bastarès, Lappa, Præsus (type de l'archer), Pharnabaze, Celenderis, Carthage].

— L. R. Les réunions numismatiques du *Musée*. *Le Musée*, 1907, 39-40, 115-117, fig. [M. de Bastareus].

— G. Frœhner, Le roi Brigantikos. *Rev. num.*, 1907, 101-103, fig.

— G. Amardel, Lettre au sujet des pièces de Bituit, etc. *Rev. num.*, 1907, 118-119.

— Léon Joulin, Les établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne. *Rev. archéol.*, 1907, I, 94 et s. [Monnaies, p. 117.]

— Adrien Blanchet, Chronique de numismatique celtique. *Rev. celtique*, 1907, 73-78.

— E. Gohl, L'atelier monétaire et la fonderie de Szalacska. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 47-64, fig. [En Magyar. Sur cet atelier celtique, cf. *Rev. Num.*, 1907, p. 170 à 183, et pl. III à VI].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— L. Laffranchi, Les divers styles dans le monnayage romain. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 49-60, pl. V et tableau [Monnaies autonomes du IVe siècle; Martinien].

— Franc. Gnecchi, Contributions à la numism. romaine; LXXIX, les dieux, les demi-dieux et les héros sur les m. impériales. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 459-482, pl. XI à XVIII. [Les pièces sont réduites.]

— Francesco Gnecchi, Contributions à la Numismatique romaine : LXXVII, Sur les médaillons; LXXVIII, Les trois monnaies. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 295-316, fig. [Dialogue sur un projet de corpus de médaillons; le type des trois monnaies depuis les deniers de T. Carisius].

— Fr. Gnecchi, Contrib. num. rom. : LXXX, Usages divers des médaillons et des monnaies en général; LXXXI, Bronzes unilatéraux et épreuves de coins. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 27-48, pl. I à IV.

— E. Lambert, Les changeurs et la monnaie en Palestine du Ier au IIIe siècle. *Rev. des études juives*, juillet 1906.

— Adrien Blanchet, Sur la chronologie des monnaies établie par les contremarques. Lettre à Monsieur R. Mowat. *Rev. num.*, 1907, 40-43, fig.

— Giovanni Pansa, Nouvelle contribution à la théorie des contremarques monétaires chez les Romains. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 397-417, pl. X [Interprétations nouvelles; le terme *probatum*; m. contremarquées de la collection Gnecchi].

— Giovanni Pansa, I. L'emploi décoratif des médaillons romains. II. Les bronzes unilatéraux et le principe économique de la division du travail appliqué à la monnaie. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 11-26. [Intéressantes remarques.]

— G. Dattari, Les médaillons de Tarse et ceux d'Aboukir. *Bollettino di Num.*, 1907, 17-20. [Seraient fabriqués en deux plaques soudées ensuite.]

— Matteo Piccione, Les médaillons de Tarse et d'Abou-Kir. *Battaglie di Archeologia*, Rome, avril 1907, 1-5. [Polémique ; combat la théorie Dattari.]

— E.-J. Haeberlin, traduit par Ser. Ricci, Le plus ancien système monétaire chez les Romains (2e pér. 312-286 av. J.-C. Ateliers de Rome et de Capoue). *Rivista ital. di Num.*, 1906, 203-228, 611-646.

— Furio Lenzi, Les sextans de Vetulonia. *Rassegna num.*, 1907, 1-4. [Additions aux *Monnaies antiques de l'Italie* par M. A. Sambon.]

— Giovanni Pansa, L'offrande des Vestini et un as bi-oncial avec inscription votive. *Bullettino dèlla Commissione archeol. comunale* (de Rome), 1906, 224-234, pl. IX. [En avril 1906, trouvaille de monnaies offertes à un sanctuaire de Jupiter, dans le pays de Castelvecchio Subequo, voisin d'Aquila. Il y avait des monnaies de Naples et surtout des monnaies de la République parmi lesquelles un as portant en contremarque quelques lettres et le mot STIPE. L'auteur rappelle la pièce de la collection d'Ailly, avec *Fortunai stype*]. T. à p., 13 p., Rome, 1906.

— L. Laffranchi, La chronologie des monnaies d'Hadrien. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 329-374, pl. VIII et IX. [L'auteur paraît avoir négligé les travaux de Greppo et de Dürr, sur les voyages d'Hadrien.]

— E. Gohl, Deniers de Plautille inconnus à l'ouvrage de Cohen. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 46.

— G. Dattari, Nouvelle théorie sur le système monétaire de la réforme de Dioclétien et de l'époque constantinienne. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 375-396, 2 tableaux. [Intéressantes recherches.]

— G. Dattari, Contributions au *corpus* des m. rom. de l'époque impériale de l'époque constantinienne. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 483-510, pl. portant le n° XIX-XX. [Émissions de l'atelier d'Aquilée ; complète l'étude faite antérieurement par un autre numismate. Pièces inédites de l'atelier d'Arles.]

— G. Dattari, Le chiffre XXI et les monnaies argentées. *Rassegna Num.*, 1906, 93-94. [*Folles* de Dioclétien et de Constance avec la marque XXI à l'exergue ; le *follis* serait équivalent à l'ancien *antoninianus*.]

— L. Laffranchi, P. Monti, Le monnayage du bronze à Aquilée, depuis la réforme de Dioclétien jusqu'au règne de Maxence. *Bollettino di Num.*, 1907, 2-9.

— Frœhner, *La préface de l'édit de Dioclétien*. Impr. Fischbach, Strasbourg, 4°, 3 p. [Lettre ouverte relative à des corrections proposées pour le texte de cette inscription qui, par les nombreuses mentions de monnaies qu'elle contient, est importante aussi pour la Numismatique.]

— Arthur Sambon, L'atelier monétaire de Syracuse du VIe au VIIIe siècle de l'ère chrétienne. *Le Musée*, 1906, 267-273, fig. [M. byzantines].

— Comte d'Armancourt, Les monnaies romaines du médaillier de la Société. *Procès-verb. Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XI, 1905, 372-377.

— H.-E. Sauvage, *Notes numismatiques*. I. Monnaies d'or romaines, trouvées dans le Boulonnais. II. Moyen bronze d'Hadrien trouvé à Boulogne. III et IV. Monnaies romaines tr. à Marquise, à Thérouanne et à Ambleteuse. S. d., in-8°, 12 p. (Extr. du *Bullet. Soc. acad. de Boulogne-s.-Mer*, t. VII ; cf. *ibid.*, p. 571).

— Francis Pérot, Le trésor de Moiry. *Bullet. de Num.*, 1906, 122-125. [Ce trésor aurait compris, selon l'auteur, des m. depuis Quintille jusqu'à Julien II. En réalité, il y a eu dans la région de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre) deux trouvailles qui ont été confondues par M. Pérot.]

— G.-F. Hill, Monnaies romaines d'argent trouvées à Grovely Wood (Wilts). *Num. Chron.*, 1906, 329-347, fig. [Vases de terre contenant 296 siliques et 3 *Miliarense* de Constance à Arcadius frappés à Trèves, Lyon, Arles, Milan, Rome, Aquilée, Siscia, Thessalonique, Constantinople, Antioche; tr. le 25 juillet 1906, avec trois bagues d'argent et des débris].

— Cupka, Monnaies romaines de l'Altmark. *Beiträgs des Museumsvereines zu Stendal*, 1906.

— Lorenzina Cesano, Sur une décoration militaire romaine. *Rassegna numismatica*, 1906, 87-92, fig. [Disques ronds et moyen bronze de Drusus avec bélière, trouvés près de San Pietro Montagnon et conservés au Musée de Padoue]. T. à p., 8 p.

— A. Héron de Villefosse, Séries de poids romains. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 329-332.

— P. Monceaux, Plombs au type de Salomon et divers. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 324, fig., 351-352.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France; Belgique et Pays-Bas.

— A. de Foville, *La Monnaie*. Paris, Lecoffre, 1907, gr. in-12, v et 242 p. [Intéressante étude d'économie sociale que les numismates auront profit à lire.]

— Comte A. de Loisne, Monnaies mérovingiennes de Senlis. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 362-364, 2 fig.

— G. Amardel, Trois monnaies mérovingiennes inédites. *Rev. num.*, 1907, 66-78, fig. [Attribuées à Sigebert Ier et Thierry Ier].

— Baudouin de Jonghe, Le type de l'enseigne entre les deux légionnaires sur un tiers de sou d'or pseudo-impérial du VIe siècle. *La Gazette num.* de Bruxelles, XI, 1906, 17-21.

— Benno Hilliger, Le denier de la loi salique. *Historische Vierteljahrschrift*, Leipzig, 1907, fasc. 1, 56 p. [Étudie le développement de la m. byzantine dans le VIe siècle, ainsi que les noms et poids des monnaies mérovingiennes, et émet l'opinion que la loi salique n'a pas été établie sous Clovis, mais à une époque postérieure.]

— G. Frœhner, Sizain français de 1389. *Rev. num.*, 1907, 103-105. [Vers mnémotechniques pour les différents des ateliers.]

— Savès, Document sur le rapport de l'or à l'argent au XVIIe siècle. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, VI-IX.

— Comte de Castellane, Écu d'or de François Ier à la croisette, frappé à Aix. *Bullet. de Num.*, 1906, 98-103, fig. [Les écus d'or frappés à Aix et les différents des maîtres de cet atelier].

— Bailhache, Sol de 1595 aux armes de France et de Béarn et doubles tournois toulousains. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, XV-XVII, fig.

— Bouclier, Sou de Louis XVI avec devise vendéenne. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, XIV.

— Fernand Mazerolle, *La Monnaie; les bâtiments; les ateliers, le Musée*. Paris, 1907, in-8o, 180 p., 107 fig. (Collection des *Grandes Institutions de France*).

— P. Soullard, Gros blanc à la couronne de Jean IV, duc de Bretagne. *Bullet. Soc. archéol. Nantes*, 1906, 429-434, 2 fig. T. à p. 8 p.

— A. Dieudonné, Délivrances des grands blancs imités de ceux de Charles VI par la Monnaie d'Auxonne en 1417. *Rev. num.*, 1907, 107-110. Cf. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, II à IV.

— J. Roman, M. épiscopales de Gap. *Rev. num.*, 1907, 96-99, fig. [Denier à la rosace ; atelier du château de Charance].

— Adrien Blanchet, Documents concernant les origines de l'atelier monétaire de Montbéliard. *Rev. belge de Num.*, 1907, 36-46, fig. de projets de monnaies ; 191-219. [Documents de 1579 à 1623 ; atelier de Riquewihr en Alsace, 1591]. T. à p., 39 p.

— A. Luschin von Ebengreuth, Une trouvaille de deniers de Strasbourg en Hongrie. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVIII, 1906, 33-44. pl. II. [Plusieurs centaines de pièces au lis, au buste royal et au buste épiscopal.] T. à p.

— A. Favraud, Trouvaille de deniers frappés à Melle. *Mém. Soc. archéol. et histor. Charente*, 7[e] s[ie], t. V, 1904-1905, p. LXVI-LXVIII.

— Roger Drouault, Trouvaille de monnaies. *Bullet. Soc. arch. du Limousin*, t. LV, 1906, 791-792. [Dépôt d'écus d'or au soleil, et d'écus du Dauphiné de Louis XII, d'écus au soleil et pour la Bretagne de François I[er].]

— F.-L. Royer et de Kessling, Découverte de monnaies à Linards (Haute-Vienne). *Bullet. Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. LVI, 1907, 432-437. [Doubles tournois de Louis XI, Charles VIII, Louis XII à Henri II].

— Vicomte Baudouin de Jonghe, Monnaies inédites de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg (1309-1346). *Rev. belge Num.*, 1907, 181-186, fig. [Esterlins, petit gros au cavalier]. T. à p., 8 p.

— A. de Witte, Un « demi-fors » de Guillaume III, comte de Hainaut (1356-1389). *Rev. belge Num.*, 1907, 187-190, fig. T. à p., 6 p.

— Ch. Hermans, Double souverain d'or de Charles II, frappé à Anvers en 1694. *Rev. belge Num.*, 1907, 89.

— Charles Hermans, Un double souverain d'or inédit de Marie-Thérèse, frappé à Anvers. *Rev. belge Num.*, 1907, 47-48, fig.

— A. de Witte, Note sur l'arrêté du Directoire exécutif concernant des pièces de monnaies en cuivre jaune, circulant pour la valeur d'un sol. *Rev. belge Num.*, 1907, 247-249. [Sols de Luxembourg, dont il y avait des faux, moulés et non frappés, en 1795.]

— A. de Witte, Correspondance belge. *Gaz. num. franç.*, 1905, 426-431. [Événements num. en Belgique.]

— Ch. van der Beken, Les opérations effectuées à l'hôtel des monnaies de Bruxelles, en 1906. *Rev. belge Num.*, 1907, 234-245, fig. [Émissions de m. pour la Belgique, le Congo et la Roumanie.]

— L. Forrer, Noble d'Henri VI, contremarqué des armes de Haarlem et de la date 1572. *Num. Circular*, 1907, 9513-14, fig.

— J.-E. Ter Gouw, Un duit hollandais remarquable. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 301-303 ; duit de 1748 ; *Ibid.*, 1907, 66.

Europe centrale.

— F.-A. Hassler, Coup d'œil sur les pfennigs allemands. *The Numismatist*, XIX, n°s 11 et 12.

— J. Ebner, Sur les pfennigs bavarois. *Berliner Münzbl.*, 1907, 463-464.

— Alfred Noss, Les hellers à quatre écussons de la région du Rhin inférieur. *Berliner Münzbl.*, 1907, 457-462, 478-482. [M. du XVIe s.].

— M. Kirmis, Les *Lotsenpfennigs* des environs d'Altona. *Daheim*, 1906, n° 17.

— H. Buchenau, Pfennigs de Bamberg ; deniers de Hesse. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3632-33, pl. 167. [M. des XIIIe et XIVe s.].

— H. Buchenau, Esterlins des comtes de Bentheim. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3631-32, pl. 167. [P. des XIIIe et XIVe s.].

— H. Buchenau, Denier de Bischofsheim frappé pour le contre-archevêque de Mayence Lupold (1196-1217). *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3657, pl. 167.

— Edw. Schröder, Sur les noms de monnaies de la Marche de Brandebourg. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 196-199. [*Kehlpfennig*, nom des *denarii brandeburgenses* en 1352 ; nom technique : « gekehlten pfennige », bractéates.]

— P. Joseph, Contributions à la Numismatique de Cologne et de Trèves. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 542-544, pl. 46. [XIVe s.].

— H. Buchenau, Trouvaille de Greiz. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3641. [Gros de Prague, pfennigs creux, etc. du XIVe s. Tr. en décembre 1906.]

— X. Nessel, Numismatique de la ville de Haguenau. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 550-552 ; 1907, 18-22, 33-42. [Atelier de Rockenhausen ; monnaies du commencement du XVIIe s.]

— P. Joseph, Sur la numismatique de Königstein. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 525-528 ; 1907, 2-6, pl. 48. [M. du XVI[e] s.]

— X. Pièces triangulaires et carrées de Nuremberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3624-25, pl. 167, 6 et 7. [Pièces de 1552, de 1571, 1573 et 1604.]

— H. Buchenau, Blancs d'Oldenburg et de Jever ; thaler de Merseburg de 1622. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3641-42.

— J. Menadier, Les deniers de la Saxe. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 183-195. [Sur les deniers dits des Wendes ; pays d'origine, etc.]

— Linus Irmisch, Deux rares monnaies de l'électeur Auguste de Saxe (1553-1586). *Frankfurter Münzz.*, 1907, 43-44, pl. 49, 8.

— P. Weinmeister, Les monnaies et médailles de Schaumburg-Lippe. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3615-3621, pl. 168, 3633-3641, pl. 169 et 170, 3650-3656.

— P. Joseph, Un demi-thaler inconnu de Spire (1627). *Frankfurter Münzz.*, 1907, 6-7 et 42-43, pl. 49, 2.

— Carl Friedrich, *Zur Münzgeschichte des Fürstlichen Hauses Stolberg*, III. Dresde, 1906, in-8°, 128 p. [Fin d'un travail sur la numismatique de la maison princière de S., commencé en 1903 et 1905. Documents relatifs à l'atelier de Nördlingen de 1544 à 1548.]

— J. Ebner, Sur les pfennigs de Tubingen. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 544-547, pl. 46, 6 à 12.

— Christian Binder et Julius Ebner, *Württembergische Münz-und Medaillen-Kunde*, 4[e] fasc., Stuttgart, 1906, p. 115-162, pl. X à XIV. [M. et méd. des ducs Ludwig-Friedrich, Eberhard III, Wilhelm Ludwig, Eberhard Ludwig, de 1628 à 1733.]

— C. Kaufmann, Le dernier « Schnepfenheller » d'Ysenburg. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 44-45, pl. 49, 17 et 18. [Pfennigs au type de la bécasse, frappés en 1805 et 1906.]

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3625, 3658. [Méd. par Rud. Mayer ; méd. Andrassy ; m. de Chine ; méd. *Liberté* avec tête du Christ ; m. de la Colombie, de la Bulgarie, de la Roumanie.]

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 10-12, 22. [Lippe, Suède, Norwège, Montenegro, Limburg-Stirum, etc.]

— E. Heye et H. Buchenau, La trouvaille récente de Siedenburgen, Poméranie. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3622-24.

— F. Friedensburg, Trouv. monétaires en Silésie. *Schlesiens Vorzeit*, IV, Breslau, 1906, 54-62. [Trouvaille de bractéates de Grambschütz, XIIIe s. ; tr. de bractéates de Kostau et de Kreuzburg ; tr. de pfennigs de Breslau.]

— Gustav Strieboll, La trouvaille de monnaies d'or de Tillendorf, près de Bunzlau. *Berliner Münzbl.*, 1907, 475-477. [Ducats de Brandebourg, Prusse, Autriche, Hongrie, Bohème, de divers pays et villes d'Allemagne; ce dépôt contenait aussi un demi-louis français de 1701.]

— L.-B. Stenersen, La trouvaille de deniers faite à Numedel en Norwège. *Berliner Münzbl.*, 1907, 462-463. [En octobre 1906, tr. de m. Samanides, byzantine de Romain Ier, d'Ethelred II d'Angleterre, de Cologne, Saxe, Dortmund, etc ; X^e et XIe s.]

— L. Forrer, Thaler commémoratif, frappé à Kremnitz, avec les bustes de l'empereur Ferdinand Ier et d'Éléonore de Mantoue (1627). *Rassegna num.*, 1907, 22-23, fig.

— Ernst, Thalers frappés à Hall, en 1764. *Monatsblatt*, 1907, 158. [Pièces de gravure défectueuse.]

— Ernst, Pièces hongroises frappées à Vienne en 1772. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 158.

— Josef Raudnitz, L'atelier épiscopal de Kremsier. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 145-152. [Document concernant cet atelier aux XVIIe et XVIIIe siècles, jusqu'en 1768.]

— C. v. Ernst, Le privilège autrichien du *Quentchen*. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVI, 1906, 169-194. [Droits monétaires du XVIe au XVIIIe s.]

— Alfred Nagl, La réforme du mark de Vienne en 1767. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVI, 1906, 195-234. [Documents, etc.]

— Karl Schalk, Les monnaies introduites sous l'empereur Léopold Ier : Les sixièmes et les quinzièmes ; le sort des *groschen*. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVI, 1906, 235-242.

— Paul Rampacher, Thaler de Bethlen Gabor daté de 1620. *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 64-65, fig.

— Alfred Nagl, Le monnayage du Tyrol sous l'archiduc Sigismond et l'établissement du florin d'argent. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVI, 1906, 45-168, fig. [Médaille de Marie de Bourgogne, etc.].

— Alfred Nagl, La signification de la réforme monétaire de l'archiduc du Tyrol Sigismond, en 1482. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 161-166. [Question liée à celle de la transformation de la monnaie au début du XVIe s.]

— H. Bucheneau, Nouvelles trouvailles du moyen âge en Autriche. *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVIII, 1906, 17-32, fig. [Trouvaille de Feldsberg, de Tremles-Strmilow, de Rackwitz; m. des XII[e] et XIII[e] s.] T. à p.

— Arnold Luschin v. Ebengreuth, Trouvailles monétaires en Styrie. *Jahrbuch der K.K. Zentral-Kommission* de Vienne, IV, 1906, col. 161-200, fig. [Coup d'œil sur les origines du monnayage en Styrie, XII[e] siècle. Trouvaille d'Ankenstein, en 1891, avec pièces portant *Mune Gretz* ; enfouissement avant 1280. Trouvaille dite de Gleisdorf en 1893, contenant des pièces avec la légende *de Greiz* (Graz) et d'autres avec *Schilt von Steir*. Trouvailles de Wolfsdorf, en 1900 et de Völgyifalu en 1868. Les poids des pfennigs de ces quatre dépôts indiquent un abaissement progressif. — Importante étude pour le monnayage de la Styrie.]

Suisse, Italie.

— Paul-Ch. Strœhlin, Inventaire des monnaies du canton des Grisons en Suisse. *Journal des Collectionneurs* (Genève), 1906, n[os] 27 et 29.

— E.-A. Stückelberg, Une monnaie de l'antipape Félix V. *Rev. num.*, 1907, 106, fig. [Coin conservé à Bâle et qui a dû servir en 1439]. Cf. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 17-18, pl. 49, 1.

— X. Une importante découverte numismatique. *Numismatische Mitteilungen* de Nuremberg, 1906, 604-605. [Sur la m. de l'antipape Félix V.]

— Giovanni Donati, Dictionnaire des devises et légendes des monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1906, 200-202, 1907, 27-31 [jusqu'à F].

— M. Santoni, Critique d'un dictionnaire de légendes de monnaies italiennes en cours de publication. *Rassegna num.*, 1906, 95-96.

— Ortensio Vitalini, Les écus d'or de Paul III et les coins de Benvenuto Cellini. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 69-78, fig.

— A. Cunietti-Cunietti, Quelques variétés de monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1907, 10-14, 36-39. [Ascoli, Bellinzona, Ferrara, Milan, Modène, Pesaro, Savoie, Messerano.]

— Orazio Roggiero, Quarto orléanais inédit de l'atelier d'Asti. *Bollettino di Num.*, 1906, 94-96, fig.

— M. Mariani, « Minuti » de Gênes. *Bollettino di Num.*, 1906, 103-110.

— Ercole Gnecchi, Documents inédits sur l'atelier de Correggio. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 61-66, fig. [Documents du XVIIe s.]

— Fr. Nuvolari, Curiosités numismatiques de Guastalla. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 437-438 [m. de 1620].

— Q. Perini, Ateliers d'Italie; III, Ivrée. *Bollettino di Num.*, 1907, 20-21, fig. [Petite monnaie du XIIIe s.]

— Solone Ambrosoli, *Noterelle numismatiche;* III, *Maccagno.* Como, 1906. [Ducat du comte Giacomo Mandelli.]

— Q. Perini, *Le monete di Merano.* 1907, in-8°, 36 p., 28 fig.

— Q. Perini, *Della zecca di Merano e della imitazione del Tirolino in Italia.* Trento, 1906, 16 p., fig. Extr. de l'*Archivio per l'Alto Adige*, I. [Étude sur l'atelier de Merano et l'imitation du *tirolino.*]

— Q. Perini, *Di una moneta della zecca di Merano.* Rovereto, 1906, in-8°, 4 p.

— Serafino Ricci, Remarques sur les ateliers de Médicis à Musso et à Lecco. *Bollettino di Num.*, 1906, 196-199, 1907, 22-24, fig.

— Gerolamo Biscaro, Deux autres documents sur l'atelier de Pavie (1160-1202). *Rivista ital. di Num.*, 1906, 429-435.

— P. Stettiner, l'atelier de Pistoia. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 423-427, fig. [L'atelier n'aurait pas existé avant 1346.]

— A.-F. Marchisio, Études sur la numismatique de la maison de Savoie; les monnaies du premier roi d'Italie. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 79-118, pl. VI à VIII. [Documents et descriptions.]

— Guglielmo Grillo, Notes sur l'atelier de Solferino (XVIIe s.). *Bollettino di Num.*, 1906, 97-103, fig. et document.

— Nicolò Papadopoli, Les monnaies anonymes de Venise de 1472 à 1605. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 511-603, pl. XXI-XXVIII.

[Excellente étude basée sur les documents ; catalogue étendu des m. frappées pour Venise et ses possessions ; les types les plus fréquents sont la Vierge, le lion de Saint-Marc, la Justice. Beaucoup de ces pièces portent les initiales des trésoriers]. T. à p., 95 p., 8 pl.

— B. Schiavuzzi, Trouvaille de monnaies du xve siècle près de Pola. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 605-610. [M. de Hongrie, du Tyrol et d'Allemagne, de Florence.]

Grande-Bretagne.

— F. Stroud, Quelques caractères numismatiques nationaux expliqués. *The British numismatic Journal* pour 1905 (1906), 1-6. [Cite en particulier les imitations bretonnes du statère macédonien.]

— A.-B. Creeke, La frappe des sceattas et stycas par les premiers archevêques d'York. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 7-20, pl.

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, L'atelier d'Oxford dans le monnayage d'Alfred. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 21-30, pl.

— Du même. Le monnayage saxon, normand et des Plantagenets dans le pays de Galles [x^{e}-xiiie s.]. *Ibid.*, 31-56, pl.

— L.-A. Lawrence, Le monnayeur anglo-saxon Torhtulf et caractéristiques de la gravure des coins. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 411-416. [Monnayeur sous les rois Ethelwulf et ses fils, de 838 à 866.]

— William Sharp Ogden, Sur l'évolution de quelques types de revers du monnayage anglo-normand. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 57-85, 5 pl.

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Histoire numismatique des règnes de Guillaume Ier et II (1066-1100). *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 87-184, 4 pl. et fig. [Liste des ateliers.]

— Du même. Notes historiques sur le premier monnayage d'Henri II. *Ibid.*, 185-242. [Révision des ateliers et des monnayeurs.]

— Philip Nelson, Les monnaies obsidionales de la grande révolution de 1642-1649. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 291-357, 96 fig. [Argenterie monnayée; officines de Carlisle, Beeston,

Scarborough, Newark, Colchester, Pontefract; Kilkenny; monnayages dits de lord Inchquin et du Marquis d'Ormond; m. de Cork et Dublin, etc.]

— S.-M. Spink, La monnaie obsidionale du grand soulèvement, 1642-1649. *Num. Circular*, 1907, 9783-9785. [A propos du travail du Dr Nelson.]

— T.-H.-B. Graham, La refrappe des monnaies anglaises en 1696-1697. *Num. Chron.*, 1906, 358-384, pl. XXIV et XXV. [Examen des différences pouvant servir au classement par ateliers.]

— A.-B. Creeke, Trouvailles de monnaies du XVIIe et du commencement du XVIIIe s. à Burnley. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 425-426. [M. de Charles II à Georges Ier.]

— Philip Nelson, Écu contremarqué inédit. *Num. Circular*, 1907, 9513, fig. [Écu de Charles III d'Espagne contremarqué de W G & Co 4/9 sur le cou].

— W.-J. Davis, Monnaies contremarquées inédites. *Num. Circular*, 1907, 9761, fig. [Contrem. de 1787 et 1790 sur des pièces espagnoles; jeton satirique relatif à Thomas Payne.]

— Philip Nelson, Table des monnaies anglaises d'or. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 417-424.

— L. Forrer, Le type de « Britannia » sur les monnaies de la Grande-Bretagne. *Le Musée*, 1906, 404-408, pl. LVIII-LIX.

— Horace Woollaston Monckton, Une rare demi-couronne écossaise. *Num. Circular*, 1907, 9661-62, fig. [Pièce de Jacques VI].

— Philip Nelson, *The Coinage of Ireland in copper, tin and pewter, 1460-1826*, in-8°, 109 fig.

— Comptes rendus de la British Numismatic Society. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 437-529, fig. [M. et jetons anglais; 1 pl. de jetons royaux d'un *farthing* de Jacques Ier et Charles Ier; médaillon de Charles II attribué à Jean Rœttier, fig.]

Orient.

— Fréd. Alvin, Le florin d'or de Florent de Hainaut, prince d'Achaie (1289-1297). *Rev. belge de Num.*, 1907, 19-32, fig. [Le florin à la légende FLOR EXCHA, traduite par *Flor(ens) ex C(omitibus) Ha(noniæ)*].

— Giacinto Cerrato, Un nouveau différent d'atelier sur le florin attribué à Cortemiglia. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 67-68. [Différent en forme de flamme sur un florin de la série attribuée à Florent de Hainaut par M. Alvin.]

— J. de Morgan, Observations sur les débuts de la Numismatique musulmane en Perse. *Rev. num.*, 1907, 79-95. [Intéressantes remarques].

— M. Kirmis, Nouveaux essais sur l'histoire de la monnaie. *Daheim*, 1906, n° 18. [Fig. m. de cuivre de Hassa en Arabie; m. de Said Bargasch, sultan de Zanzibar.]

— H.-F. Amedroz, Un dirhem de Khusru Shah de 361 de l'Hégire. *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1905, 471-484. [Compte rendu dans la *Num. Zeitschrift* de Vienne, XXXVI, 1906, 269].

— A. Blanchet, Note sur des monnaies frappées par des gouverneurs arabes. *Rev. num.*, 1906, 496.

— Howland Wood, Quelques remarques sur une série de monnaies émises en Chine sur le pied de la roupie indienne. *American Journ. of Num.*, XLI, 1906, 29-31, pl. [Les nouvelles m. chinoises sont copiées, pour les types et le système, sur les monnaies anglo-indiennes.]

— R.-H.-C. Tuffnell, Monnaies de l'Inde méridionale. *The Numismatist*, XIX, n°s 7, 9, 10, 11.

— William Foster, Note sur le premier monnayage anglais à Bombay. *Num. Chron.*, 1906, 351-357. [*Angliana* d'argent de 1672.]

— Manoel Joaquim de Campos, Études de numismatique coloniale portugaise. *O Archeologo Português*, 1906, 135-144, fig. [Classement de « Tangas » du XVIIe s. ; D S n'est pas pour Sofala du Mozambique, mais pour l'île de Ceylan.]

— Manoel Joaquim de Campos, Monnaies particulières destinées à l'Afrique portugaise. *O Archeologo Português*, 1906, 164-167, fig. [Pièces de bronze des compagnies de Nyassa et de Luabo.]

— Pedro A. de Azevedo, Situation monétaire de Minas-Geraes en 1808. *O Archeologo Português*, 1906, 209-219. [Document relatif au change].

MÉDAILLES

— L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists*, t. III (I-MAZ). London, 1907, gr. in-8°, 649 p., fig. [suite de cet ouvrage si utile, qui sera épuisé avant dix ans].

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs. *Num. Circular*, 1907, 9710-26, fig., 9766-83.

— I.-B. Supino, Au Musée national de Florence. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1907, 20-21, fig. [Plaque d'argent niellé en forme de médaillon représentant Francesco Sforza ; plaquettes avec les bustes de Borso d'Este et de divers personnages du xve siècle, œuvres de maîtres de Florence et de Ferrare.]

— Furio Lenzi, Les médailles religieuses et le fétichisme en Italie. *Rassegna num.*, 1907, 17-22.

— X. Médailles de Verdi, de l'armée des États-Unis, de la poste internationale. *American Journ. of Num.*, XLI, 1907, 76, 77, 80.

— P. Stettiner, Médailles relatives aux communications. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 451-454, fig.

— R. Carlucci, Pour l'art de la Médaille. *Rassegna num.*, 1907, 5-16, pl. I et fig. [Artistes de la Renaissance ; mort récente de Nicola Farnesi ; la Société française des Amis de la médaille.]

— X. Acquisition de deux médaillons par la Pinacothèque royale de Bologne. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, 1906, 32-33, fig. [Méd. de bronze doré de Joachim Murat et de la reine Caroline.]

— E. Delorme, Une médaille satirique du xvie siècle. *Bullet. Soc. archéol. Midi France*, n° 36, 1906 (1905-1906), p. 482-483. [Méd. aux têtes de pape et de diable, et au ℞ de têtes de cardinal et de fou. Cf. *Collection Fieweger*, p. 21-23].

— Frédéric Duval, Les médailles à l'effigie de François de France, duc d'Alençon et d'Anjou (1554-1584). *Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXIV, 1905, 14-17, fig. [Reproduit la méd. de Primavera.]

— Lucien Gillet, Nomenclature des médailles concernant l'histoire de Paris, ayant figuré aux divers Salons depuis 1699, ainsi que des peintures, dessins et sculptures, intéressant la numismatique parisienne. *Gaz. num. franç.*, 1905, 291-382.

— J. de Foville, Médailles nouvelles. *Rev. num.*, 1907, 114-116.

— Fréd. Alvin, Jeton inédit frappé à l'occasion de la prise de Tournai, en 1581. *La Gazette num.* de Bruxelles, XI, 1906, 34-40, fig.

— Max Rosenheim, Médaille supposée de Jean de Leyde. *Num. Chron.*, 1906, 385-387, fig. [La médaille reproduite au *Trésor de Num.*, *Méd. Allemagne*, pl. XII, 9, porte une légende, relative à Jean de Leyde, gravée sur une médaille de la famille Altensteig de Vienne.]

— P.-Ch. Strœhlin, Médaille de l'éboulement de Goldau en 1806. *Journal des Collectionneurs*, n° 30.

— W.-K.-F. Zwierzina, Médailles néerlandaises de 1864 à 1898 ; 3e partie, 1890-1898. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 255-286, pl. XV ; 1907, 5-36.

— M.-A. Snoeck, Trois médailles du Brabant septentrional. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 287-296, fig.

— Marie de Man, Médaille des états de Zélande? *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1906, 297-301.

— M. de Man, Médaille de la naissance de Daniel de Vagher. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 37-42, pl. I.

— *Medallic illustrations of the History of Great Britain and Ireland*. London, 1907, f°, pl. LI-LX.

— Helen Farquhar, Portraits des Stuarts sur les enseignes royalistes. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 243-290, pl. et fig. [Œuvres des Simon, etc.)

— John Evans, La médaille d'argent, ou carte géographique de Sir Francis Drake ; remarques additionnelles. *Num. Chron.*, 1906, 348-350.

— Benjamin Betts, John Law et ses médailles. *American Journ. of Num.*, 1906, 37-46, 2 pl., et t. XLI, 1907, 59-65, pl. [Très curieuse série.]

— Karl Domanig, *Die Deutsche Medaille in Kunst- und Kulturhistorischer Ansicht*. Vienne, 1907, in-4°, 21 feuilles et 100 pl. en phototypie [75 cour. Important ouvrage qui réunit un bon choix de médailles allemandes depuis le xve siècle].

— Hans Seger, Une médaille sur Bonaventure Hahn (Breslau, 1907), in-8°, 8 p., fig. [Médaille unique de cet évêque de Breslau en 1596.]

— Ulrich et Carl Egon Horn, Essai sur les médailles du Mecklembourg. *Berliner Münzbl.*, 1907, 444, 464-467.

— Rohde, Médaille du Lycée évangélique de Pozsony (Presbourg). *Monatsblatt*, 1907, 174.

— Manoel Joaquim de Campos, Monnaies et médailles acquises par le Musée ethnologique portugais. *O Archeologo Português*, 1906, 294-295, pl. [La pl. reproduit cinq médailles rares du prince Jean, de Miquel, de Pierre IV et de Maria II.]

JETONS

— F. Feuardent, *Collection Feuardent; Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte.* Tome II, *Provinces et villes.* Paris, Rollin et Feuardent, 1907, gr. in-8°, 518 p. [Nos 6081 à 11479. Suite de l'intéressant catalogue rédigé avec soin; série de « monnaies des Innocents »; la Lorraine, la Bretagne, la Bourgogne, le Lyonnais et le Languedoc forment les chapitres les plus importants de ce volume.]

— C. Piton, Le catalogue de la collection Feuardent : Jetons des Lombards. *Gaz. num. franç.*, 1905, 417-422. [C'est beaucoup moins un compte-rendu qu'un plaidoyer *pro domo.*]

— J. Roman, Coin de jeton du XVe siècle. *Rev. num.*, 1906, 482-483, fig. [C. de jeton de la Chambre des comptes de Dauphiné, au Musée de Grenoble.]

— P. Bordeaux, Jeton du conseil privé en 1576. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1900, IX-XII, fig.

— Léon Germain, Jeton du comte de Fontaine, 1648. *Bullet. Soc. l. sc. et arts de Bar-le-Duc*, 1904, p. LXXIV-LXXVI, fig.

— Emmanuel Delorme, Jeton satirique contre les femmes (XVIIe siècle). *Bullet. Soc. archéol. Midi France,* 1906. T. à p. 4 p.

— F. Mazerolle, Inventaire des poinçons et des coins de la Monnaie des médailles, 1697-1698. *Gaz. num, fr.*, 1905, 187 et s., 383-416; 1906, 192-204 [nos 2295 à 2586, de 1680 à 1692].

— G. Cumont, Monnaies trouvées rue de la Grande-Ile, à Bruxelles. *Annales Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, XX, 1906, 419-423, fig. [M. diverses et méreau de plomb du XIVe s. portant une grue].

— S.-H. Hamer, Notes sur les jetons particuliers, ceux qui les ont émis et sur les graveurs. *The British numism. Journal*, pour 1905 (1906), 369-396, 3 pl. [Cette partie concerne les jetons du Warwickshire.]

— A.-W. Waters, Notes sur des méreaux du XVIII[e] siècle. *Num. Circular*, 1906, 9467-68. Cf. *Ibid.*, 9536-37, la lettre de S.-H. Hamer.

— H. Alexander Parsons, La diligence et ses demi-pennies. *The British numism. Journal* pour 1905 (1906), 359-368, fig. [Jetons de la fin du XVIII[e] s.]

Adrien Blanchet.

Le Gérant, F Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REPRÉSENTATIONS DE STATUES

SUR DES

STATÈRES DE CORINTHE[1]

Pl. XI.

Récemment encore[2] on exprimait le regret que les séries monétaires de Corinthe aient été si mal étudiées jusqu'à ce jour et l'on donnait comme principale cause de cette négligence l'apparente monotonie des monnaies aux types de la tête casquée et du Pégase.

Cependant, sans parler des questions numismatiques proprement dites, on peut tirer, sous le rapport de l'histoire de l'Art, quelques enseignements de l'étude des types accessoires, gravés derrière la tête des statères, qui furent si répandus dans le monde grec et si connus sous le nom familier de πῶλοι.

Cette étude pourrait bien être fructueuse, car tous les archéologues reconnaissent aujourd'hui l'intérêt que présentent les types accessoires gravés, d'une manière analogue, dans le champ des tétradrachmes d'Athènes du nouveau style, frappés dans le IIe siècle avant notre ère. Des symboles de ce genre fournissent la représentation de statues célèbres, telles que l'Apollon de Tektaios et d'Angé-

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 31 mai 1907.
2. C. Oman, dans *Corolla numismatica; Numismatic essays in honour of Barclay V. Head*, 1906, p. 208.

lion[1], le groupe des Tyrannoctones par Kritios et Nésiotès[2], et d'autres encore.

A priori, il est donc très probable que les sujets gravés dans le champ des statères de Corinthe ont une importance réelle, quoique méconnue jusqu'à présent.

Assurément le sac de Corinthe par Mummius, en 146 avant notre ère, a privé la vieille cité de la plupart des œuvres archaïques qui ornaient ses temples et ses places publiques, et quand Pausanias visita la nouvelle Corinthe, vers le milieu du IIe siècle de notre ère, il n'y trouva que des œuvres relativement récentes et quelques *xoana*[3], dont le bois n'avait guère tenté le général romain.

Lorsqu'on a comparé les renseignements de l'*Itinéraire* de Pausanias avec ceux que la numismatique pouvait fournir, on s'est servi uniquement des monnaies frappées à Corinthe, sous l'Empire romain. Ces pièces, presque contemporaines de l'auteur grec, portent en général des types assez grands, ce qui est assurément avantageux pour l'étude.

Les rapprochements, faits entre le texte de Pausanias et ces monnaies, sont déjà d'un grand intérêt, puisqu'on retrouve beaucoup de divinités dont les statues existaient dans les temples et la ville, vers 174 de notre ère[4].

Mais si les renseignements archéologiques, ainsi réunis, sont intéressants pour l'histoire de la Corinthe romaine, il reste à prouver que ces œuvres d'art, existant au IIe siècle de notre ère, avaient quelque rapport avec celles de la cité détruite par Mummius.

1. Maxime Collignon, *Hist. de la sculpt. grecque*, t. I, 1892, p. 225, fig. 106.

2. Voyez, entre autres, F. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Numismatic commentary on Pausanias*, p. 148, pl. DD, fig. XIV et XV ; M. Collignon, *op. cit.*, p. 368, fig. 187.

3. Pausanias cite en effet des statues de bois de Dionysos Lysios et de Dionysos Baccheios, une d'Athéna Chalinitis, une d'Héraclès et une d'Artémis.

4. Cf. F. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *op. cit.*, p. 10 à 27, pl. B à G, et p. 154 à 158, pl. FF.

Or précisément les statères de Corinthe, appartenant à des séries émises entre 425 et 300 avant notre ère, portent déjà, gravées dans le champ, des représentations de plusieurs des divinités figurées sur les monnaies de l'époque impériale [1].

D'autre part, l'on a reconnu, sur les pièces de bronze frappées à Corinthe, surtout depuis Domitien jusqu'à Septime Sévère, les divinités suivantes dont le type peut correspondre à celui des statues vues par Pausanias : Palæmon sur le dauphin, Helios dans un quadrige, Athéna Chalinitis, Poseidon, Dionysos, Hermes debout, Hermes assis, Zeus, Dionysos Pogon, Artémis chasseresse, Apollon Clarios (?), Athéna Promachos, Athéna Nicéphore, etc.

Sur les statères de Corinthe que nous avons pu étudier, on retrouve plusieurs de ces divinités, avec une forme assez voisine de celle que présentent les monnaies de l'époque impériale. De plus la série des statères autonomes présente des figures d'un intérêt plus grand encore, car il s'agit de statues, clairement indiquées par une base, et dont le style est nettement archaïque.

Ainsi des pièces, émises probablement entre 425 et 375 environ, représentent d'abord un Zeus tenant un sceptre transversal de la main droite et le foudre de la gauche tendue en avant (*Pl. XI, fig. 1*) [2].

Sur un statère, la statue regarde vers la gauche ; sur un autre, on la retrouve tournée vers la droite de l'observa-

1. M. Barclay V. Head avait entrevu le problème, car, en parlant des symboles, il disait : « There are one or two which are apparently copies of statues, the » naked male figures of archaic style standing on a basis, which I have ventured « to describe as Poseidon wielding trident and holding dolphin on extended hand « (pl. IV, 13) and as Zeus holding a transverse sceptre and a thunderbolt » (Pl. IV, 14, 15. *Cat. of the Greek coins in the British Museum; Corinth*, 1889, p. XXIV ; cf. p. XXVI).

2. Cabinet de France, coll. de Luynes, n° 1843.

teur (*Fig. 2*) [1]. Une pièce, probablement très rare, la reproduit aussi à la dimension de 11 millimètres de hauteur et c'est sans doute le plus grand des symboles monétaires de Corinthe (*Fig. 3*) [2].

La même statue de Zeus paraît sur un autre statère (*Fig. 4*) [3], mais le foudre a pris un développement considérable et le sceptre a été laissé de côté par un graveur moins habile que ceux à qui l'on doit les pièces précédentes.

Ailleurs (*Fig. 5*) [4] le dieu, dans la même pose, tient, de la main droite, en même temps que le sceptre, une bandelette noueuse, semblable à celles que M. Babelon a étudiées récemment à propos de la stèle de Némée [5]. On ne saurait s'étonner que Zeus porte des bandelettes de ce genre, puisque des monnaies de Samos nous montrent Héra tenant des *infulæ* semblables dans les mains [6].

Voici maintenant un autre Zeus (*Fig. 6*) [7] brandissant le foudre de la main droite levée et tenant l'aigle sur la gauche, type sans doute très voisin de celui qui avait été créé par Agélaïdas.

Sur un autre statère (*Fig. 7*) [8], nous avons une statue, proche parente de l'Apollon de Naxos et de l'Apollon Philesios du Didymæon, et tenant probablement l'arc, avec le bras droit replié et la main portée en avant.

1. Cab. de France, n° 438.
2. Coll. Blanchet.
3. Cab. de France, n° 434.
4. Coll. Blanchet. Exemplaire de la vente faite à Vienne, le 10 décembre 1906, par MM. Egger (*Griechische Münzen*, pl. VIII, n° 288). — Cf. *Cat. British Mus.*, pl. IV, 17, et, sans doute avec le même type à gauche, pl. IV, 16.
5. Ernest Babelon, *Le devin de Sicyone*, dans la *Rev. numism.*, 1904, p. 129 et s. — Je remercie mon confrère et ami, M. Babelon, qui a bien voulu appeler mon attention sur cet attribut et qui m'a donné divers renseignements.
6. *Lexikon* de Roscher, s. v. *Hera*, col. 2109. — Il y a aussi des *infulæ* dans les mains de l'Artémis d'Ephèse et du xoanon d'Athéna à Pergame.
7. Cab. de France, n° 435. Cf. British Museum, pl. IV, 13 (M. Head a cru reconnaître un Poseidon ; mais la main droite ne tient sûrement pas un trident).
8. Coll. Blanchet. — Kanakhos, qui fit l'Apollon du Didymæon, était de Sicyone, et cette ville est voisine de Corinthe.

Ailleurs, c'est un Apollon marchant et tirant de l'arc avec la chlamyde flottant en arrière (*Fig. 8*) [1].

Sur un autre statère de la même série, nous trouvons une Niké, qui tient un *thymiaterion* devant elle (*Fig. 9*) [2].

D'autres séries de statères de Corinthe, un peu plus récentes, car on peut les considérer comme émises entre 375 et 338, portent comme symboles d'autres statues, qui présentent aussi un réel intérêt.

C'est d'abord un Dionysos Pogon (*Fig. 10*) [3], tenant une grappe, et qui, comme allure générale, est très voisin du Dionysos représenté sur une monnaie de bronze, frappée à Corinthe, sous l'empereur Hadrien [4].

Un autre statère porte un Zeus assis, tenant le foudre dans la main droite levée et portant l'aigle sur la gauche étendue en avant (*Fig. 11*) [5]. C'est un type différent du Zeus des tétradrachmes d'Alexandre le Grand, qui tient l'aigle sur la main droite et un sceptre de la gauche.

Voici maintenant (*Fig. 12*) [6] une statue d'Arès casqué, tenant une lance de la main droite levée, le côté gauche couvert du bouclier et le pied droit posé sur un rocher. C'est peut-être le seul souvenir d'une statue de Lysippe ou de son école [7].

Athéna Promachos, dans sa raideur primitive, paraît sur

1. Cabinet de France; coll. de Luynes, n° 1841. — Cf. des bas-reliefs publiés par Overbeck, *Gr. Kunstmyth.*, pl. XXII, fig. 19 et 26.
2. Cabinet de France, n° 382, et *Cat. Br. Mus.*, p. 37, pl. IV, 10. Cf. *Lexikon* de Roscher, s. v. *Nike*, col. 329, fig. 6.
3. Cab. de France, n° 401; *Cat. Br. Mus.*, pl. X, 4.
4. F. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *op. cit.*, p. 19, pl. E, fig. LXXVII.
5. Cab. de France, n° 442; *Cat. Brit. mus.*, pl. XII, 19.
6. Cabinet de France; coll. Blanchet; *Cat. Br. Mus.*, pl. XI, 7.
7. On sait que beaucoup de statues de Lysippe ont un pied posé sur un rocher. Voy. Konrad Lange, *Das Motiv des aufgestützten Fusses*, 1879; E. Lœwy, *Lysipp und seine Stellung in der gr. Plastik*, 1891, p. 9; M. Collignon, *Hist. sculpt. gr.*, t. II, 1897, p. 420. — N'oublions pas que Lysippe était de Sicyone, si voisine de Corinthe.

une pièce (*Fig. 13*) [1], et un autre statère [2] (*Fig. 14*) nous montre une Athéna Nicéphore, tenant une Victoire sur la main droite étendue et une lance de la gauche levée. C'est un type dérivé de l'Athéna Parthénos de Phidias et très voisin de l'Athéna assise des tétradrachmes de Lysimaque.

Une figure de femme casquée, armée d'une lance qu'elle tient en travers devant elle, l'épaule gauche couverte par un bouclier, est sans doute une forme d'Athéna (*Fig. 15*) [3].

Un statère porte une figure, qui a l'apparence d'un Triton, mais qui brandit sans doute un trident (*Fig. 16*) [4]. C'est peut-être une image de Glaukos.

Est-ce une forme d'Hécate que nous avons dans une figure hiératique tenant la torche de la main droite (*Fig. 17*) [5]? C'est probable.

En tout cas, ailleurs (*Fig. 18*) [6], nous reconnaissons Artémis tirant de l'arc, et, sur une autre pièce, la même déesse est représentée courant avec la torche dans la main droite et l'épieu sur le bras gauche (*Fig. 19*) [7].

Citons encore une figure courant tenant un rameau et une torche (*Fig. 20*) [8], une Niké tenant une bandelette (*Fig. 21*) [9] et des Termes (*Fig. 22* et *23*) [10].

Les colonies de Corinthe plaçaient sur leurs statères au type du Pégase des symboles analogues, parmi lesquels on peut chercher des copies de statues. Ainsi, une pièce de

1. Cab. de France, coll. de Luynes, n° 1842; coll. Blanchet; *Cat. Br. Mus.*, pl. XII, 6.
2. Cab. de France, coll. de Luynes, n° 1817; *Cat. Br. Mus.*, pl. XII, 20.
3. Cab. de France, n° 440; *Cat. Br. Mus.*, pl. XII, 21.
4. Cab. de France, coll. de Luynes, n° 1815.
5. Cab. de France, n° 431; *Cat. Br. Mus.*, pl. IX, 21.
6. Cab. de France, n° 430.
7. Cab. de France, n° 392.
8. Cab. de France, n° 441.
9. Cab. de France, coll. de Luynes, n° 1807; coll. Blanchet.
10. Cab. de France, coll. de Luynes, n° 1804 (Terme tenant une palme). Autre différent, Cab. de France, n° 433. Un autre Terme est reproduit dans le *Cat. Br. Mus.*, pl. V, 4.

Leucas en Acarnanie présente une charmante figure d'Hermès portant la chlamyde, le pétase sur les épaules, le caducée sous le bras gauche et rattachant la talonnière du pied gauche[1] (*Fig. 24*). Cette monnaie est à rapprocher du statère de Sybritia de Crète, déjà cité à [2] propos du prétendu Jason et des statues analogues qui paraissent sorties d'une œuvre de Lysippe [3].

Assurément les riches séries monétaires de Corinthe offrent bien d'autres symboles, animaux, armes, instruments divers, qui ne reproduisent peut-être pas des œuvres d'art célèbres. Quelques-uns de ces symboles appartiennent même à des villes voisines : ainsi la colombe au milieu d'une couronne, type caractéristique de Sicyone, et la chouette à deux corps, réunis par une seule tête, type qui fut certainement créé par les monétaires d'Athènes. Le choix de ces symboles fut sans doute dicté par des causes temporaires, et les modèles étaient faciles à trouver dans la circulation.

Au contraire, pour les symboles qui représentent sûrement des statues, on peut croire que les graveurs de Corinthe copiaient de préférence des œuvres qu'ils avaient souvent sous les yeux.

Même si l'on admettait que ces graveurs ont reproduit des types de statues qu'ils avaient vues dans les grands sanctuaires de la Grèce, il resterait que les statères de Corinthe fournissent des renseignements archéologiques et chronologiques dont les historiens de l'Art pourront se servir utilement.

ADRIEN BLANCHET.

1. *Cat. British Museum*, *Corinth*, etc., p. 130, n° 61, pl. XXXV, fig. 21. — Coll. Blanchet.

2. W. Fröhner, *Notice de la sculpt. ant. du Louvre*, I, p. 211 (fig. de la monnaie); cf. Percy Gardner, *The types of Greek coins*, 1883, p. 163, pl. IX, 13.

3. Voy., entre autres, Maxime Collignon, *Hist. Sculpt. gr.*, t. II, 1897, p. 421, fig. 220.

UNE TROUVAILLE

DE

MONNAIES GAULOISES « A LA CROIX »

Une trouvaille de monnaies anépigraphes « à la croix » a eu lieu récemment à Castelnau d'Aude, commune de cinq à six cents habitants, située à 30 kilomètres environ à l'ouest de Narbonne, sur la limite de l'arrondissement.

Les découvertes de monnaies anciennes sont presque toujours entourées d'un certain mystère, aussi n'ai-je peut-être pas des renseignements très exacts sur celle de Castelnau. Mais j'ai pu connaître d'une manière certaine le lieu où elle a été effectuée. C'est l'essentiel.

J'ignore la date exacte de la trouvaille et ne suis pas bien fixé non plus sur son importance numérique, n'ayant pu en examiner qu'une partie. On avait prononcé tout d'abord le chiffre de 400 pièces. D'après des renseignements plus récents il n'y en aurait eu guère plus de 200. Je n'en ai vu que 104 ; mais j'ai tout lieu de croire que le lot qui m'a été présenté et que j'ai pu étudier minutieusement donne une idée exacte de l'ensemble du trésor. Toutes ces monnaies sont parfaitement connues ; la valeur marchande du petit trésor n'est pas bien considérable ; il n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt et mérite d'être étudié. J'ai pu acquérir 15 pièces pour le musée de Narbonne et 20 pour ma collec-

tion particulière. C'est plus qu'il n'en fallait pour représenter cette trouvaille composée de monnaies fort peu variées.

Les 104 pièces étudiées présentaient presque toutes le type suivant :

Tête à gauche; devant le visage, deux poissons.

℟. Croix cantonnée de quatre croissants, restes des pétales de la rose de Rhoda, dans l'intérieur desquels on voit au 1 et au 2 une olive, au 3 une hache, au 4 une ellipse évidée.

C'est le revers du n° 7 ou du n° 10 de la planche II de la *Numismatique de la province du Languedoc* de Charles Robert. Au premier abord, comme il arrive toujours pour les monnaies de ce genre, ces pièces paraissent excessivement variées. Étant assez épaisses, très irrégulièrement taillées et par conséquent de flan très petit, elles ne présentent parfois au revers que les symboles de deux cantons et encore souvent incomplets, quelquefois même d'un seul. C'est tantôt la hache et une olive, tantôt la hache et la petite ellipse, tantôt les deux olives, tantôt enfin une seule et l'ellipse ; sans compter que tous ces objets peuvent être enveloppés par le croissant ou paraître isolés. De là une infinité de variétés apparentes qui, en réalité, se réduisent toujours au même type, celui que je viens de décrire, mais qui n'est jamais complet. Il y a bien quelques variétés constituées par la forme ou la grosseur des objets cantonnant la croix, mais ces objets sont toujours la hache, l'ellipse, les deux olives et les quatre pétales ou croissants. Quelques variétés sont également constituées par la tête du droit qui est loin d'être toujours rendue de la même manière. Enfin sur quelques pièces les olives et l'ellipse ne sont pas distribuées de la même façon. La hache est toujours au troisième canton et une olive au premier, mais l'autre est au quatrième tandis que l'ellipse est au second. C'est le revers du n° 8 de

la planche II de la *Numismatique de la province de Languedoc*. Mais le n° 8 de Charles Robert est une pièce en plomb du Cabinet de France d'assez grande dimension. Charles Robert se demandait si cette monnaie n'était pas une contrefaçon moderne. Dans tous les cas le type est ancien. En dehors de ces deux variétés dont la première constitue la majeure partie du lot que j'ai examiné, je n'ai trouvé que les types suivants :

Tête à gauche.

℟. Croix cantonnée au 1 et 2 d'une olive, au 3 et au 4 d'une hache.

Poids, 2 gr. 9. — Diamètre 0,014 à 0,016. — Flan exceptionnellement assez bien arrondi. — Ma collection.

Tête à gauche.

℟. Croix cantonnée au 1 d'une olive, au 2 d'une petite ellipse évidée, au 3 et au 4 d'une hache.

Poids, 2 gr. 9. — Diamètre 0,012 à 0,014. — Flan également assez bien arrondi. — Ma collection.

C'est le n° 11 de la planche II de Charles Robert, mais la pièce offrant deux olives et deux haches n'est pas gravée dans la *Numismatique de la province de Languedoc*.

Ces deux monnaies, cela va sans dire, portent toujours les restes des pétales, mais sur toutes ces pièces ils sont le plus souvent en dehors du flan.

Tête à droite très confuse.

℟. Croix cantonnée au 1 d'un globe; au 2 d'un point placé au-dessous d'un croissant, les pointes en dehors, dans l'intérieur duquel se trouve un autre point beaucoup plus gros; au 3 d'une hache dont le fer est évidé et le manche orné d'un pommeau au milieu; au 4 d'un globe semblable à celui du premier canton.

Poids, 2 gr. 9. — Diamètre 0,012 à 0,013. — Ma collection.

C'est le n° 18 de la planche II de Charles Robert.

Tête à droite très confuse.

℟. Croix cantonnée au 1 d'un globe ; au 2 d'un point dans un croissant, les pointes en dehors ; au 3 d'une hache dont le fer est évidé ; au 4 d'un globe.

Poids, 2 gr. 8. — Diamètre 0,012 à 0,014. — Flan très irrégulièrement cisaillé. — Ma collection.

C'est une variété du n° 18 de Charles Robert et par conséquent de la pièce précédente dont elle se distingue par l'absence du point sous le croissant.

Tête à gauche.

℟. Croix dont deux cantons sont hors du flan ; les deux autres portent l'un un point dans un croissant les pointes en dedans, l'autre deux points réunis par un trait qui, partant de la droite de l'un pour aboutir à la gauche de l'autre, donne à cette figure l'aspect d'un Z.

Poids, 2 gr. 8. — Diamètre 0,012 à 0,013. — Flan à peu près quadrangulaire. — Ma collection.

Cette pièce ne s'identifie exactement avec aucune des monnaies gravées dans la *Numismatique de la province de Languedoc*, mais elle se classe à côté des n°s 19, 20 et 21 de la planche I. Elle ne devait donc pas porter de hache dans les cantons absents. C'est la seule pièce du lot examiné qui ne présente pas cette arme ou cet outil.

Tête de bon style à gauche.

℟. Croix dont le 1er et le 3e cantons sont hors du flan ; au 2e un point dans un cercle perlé ; au 4e un autre point dans un cercle perlé enveloppé lui-même par une autre circonférence formée d'un trait continu.

Poids, 2 gr. 9. — Dimension 0.012 × 0,009. — Flan à peu près rectangulaire. — Ma collection.

Cette pièce n'est pas gravée dans la *Numismatique de la province de Languedoc* ; le n° 32 de la planche II serait la

monnaie lui ressemblant le plus, mais le cercle du 4e canton n'est pas pareil; en revanche elle s'identifie très bien avec le n° 3190 du Cabinet de France [1]. Elle porterait d'après cela un point dans un cercle au 1 et une hache au 3.

Ainsi les 104 pièces étudiées n'auraient offert que 8 revers différents dont 6 n'étaient représentés que par des unités. La croix cantonnée de deux olives, d'une hache et d'une ellipse forme donc la presque totalité de cette trouvaille, car la variété sur laquelle l'ellipse évidée est au 2 et non au 4 ne figure dans le lot que pour un chiffre insignifiant.

Les poids de ces pièces sont les suivants :

3 gr. 1 — (1 exemplaire).
3 gr. — —
2 gr. 95 — (2 ex.).
2 gr. 9 — (12 ex.)
2 gr. 8 — (8 ex.).
2 gr. 75 — (1 ex.).
2 gr. 7 — (8 ex.).
2 gr. 6 — (1 ex.).
2 gr. 5 — (1 ex.).

Sur les 35 pièces pesées, deux seulement atteignent donc 3 grammes; la plupart ont des poids très voisins mais n'y arrivent pas; 2 gr. 8 à 2 gr. 9 sont les poids que l'on rencontre le plus. La pièce ne pesant que 2 gr. 5 est justement celle dont le flan est le plus large; elle a 0,015 dans un sens et 0,019 dans l'autre; c'est dire qu'elle est très mince.

Les 69 pièces que je n'ai pas pu peser donneraient peut-être une moyenne un peu plus faible, car j'ai choisi les plus jolies qui sont en général les plus fortes, cependant je ne

1. Pl. IX de l'*Atlas des monnaies gauloises.*

crois pas qu'il puisse y avoir une grande différence dans les poids moyens des 35 monnaies pesées et des autres.

Au point de vue des dimensions, la plupart de ces pièces ont de 0,012 à 0,015 ; la plus petite a de 0,010 à 0,012. Une monnaie assez mince et à peu près demi-circulaire offrant deux cantons bien complets, mais rien que deux cantons, a 0,015 dans le sens étroit ; complétée par la pensée, elle n'aurait pas moins de 3 centimètres de diamètre.

Les quatre dernières pièces qui ont été décrites paraissent avoir été frappées avec des coins un peu moins larges ; dans tous les cas, sur ces monnaies, l'absence de pétales n'est pas la conséquence de l'exiguïté du flan ; ce souvenir du type primitif avait disparu ; les croissants qu'on y voit ne sont pas répétés dans les quatre cantons et ont souvent les pointes en dehors, ce qui est encore plus significatif.

Au sujet des têtes qui accompagnent le type des deux olives, de la hache et de l'ellipse évidée, on peut faire les remarques suivantes :

Ces têtes paraissent assez variées mais elles peuvent se ramener à trois types rappelant les n°s 7, 8 et 10 de la planche II de la *Numismatique de la province de Languedoc*. Quelques-unes offrent la particularité d'avoir fort peu de relief ; celles qui se rapprochent du n° 8. D'autres tout au contraire sont remarquables par la forte saillie du front ou plutôt de l'arcade sourcilière. Parmi ces dernières il en est une dont cette partie de la tête est démesurément bombée ; c'est une des trois ou quatre pièces sur lesquelles l'ellipse évidée est au deuxième canton. Sur cet exemplaire, la hache est très petite et a la forme d'un marteau de forgeron ; mais les deux ou trois autres pièces à ce type ne laissent aucun doute sur la nature de l'outil ; c'est toujours la hache qui est représentée sur toutes ces monnaies.

Cette pièce à relief démesuré présente une autre particu-

larité ; elle est, comme les monnaies offrant deux haches, exceptionnellement assez bien arrondie ; son flan, au lieu d'être irrégulièrement taillé à coups de ciseaux, semble être découpé à l'emporte-pièce. Cette monnaie, étant très épaisse, est par suite très petite.

L'une des deux ou trois autres pièces ayant la deuxième olive au quatrième quartier est également bien ronde et ne semble pas cisaillée. Elle est de plus grand module que la précédente. Les monnaies à ce type ne paraissent pas être de même fabrique que les autres.

Parmi les pièces ayant peu de relief au droit il en est deux qui semblent même n'avoir reçu aucune empreinte de ce côté. Sur l'une d'elles, le côté lisse a été entamé par un coup de ciseau qui a soulevé une parcelle d'argent. Cette dégradation est antique. Comme justement la pièce qui a été ainsi entamée est une des plus légères, on peut se demander si cette incision n'avait pas pour but de vérifier la nature du métal. Cependant il semble qu'il aurait été plus facile et plus naturel d'entailler la tranche.

La plupart de ces monnaies présentent donc des olives dans les cantons de la croix.

Je fais cette observation parce que je me suis jadis occupé de ce symbole qui figure sur presque toutes les pièces qu'on recueille dans la région de Narbonne, de Béziers et de Saint-Pons, et qui y paraît avec une persistance telle que je m'étais demandé s'il ne caractérisait pas les monnayages de cette contrée, si du moins il n'y avait pas pris naissance [1]. Je sais bien qu'on l'a parfois rencontré ailleurs, mais les monnaies d'or et d'argent se disséminaient, et en outre les peuplades volkes se sont réciproquement copiées. Je sais

1. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1896, 1er semestre, pp. 18 à 40, *Les monnaies gauloises qu'on peut attribuer à l'arrondissement de Saint-Pons.*

aussi qu'on l'a également rencontré avec persistance dans le département de la Haute-Garonne et qu'on l'a attribué aux Tolosates, mais à Toulouse où l'on recueille d'immenses quantités de monnaies à la croix, on en trouve de tous les pays. Bref, il ne faut pas s'attendre à ne rencontrer la croix cantonnée d'olives que dans les départements de l'Aude ou de l'Hérault; mais quand une trouvaille comme celle de Castelnau donne ce type répété 100 fois sur 104 et quand on observe qu'il constitue toujours la majeure partie des pièces recueillies dans une région, on a bien le droit de se demander s'il ne lui appartient pas.

C'est la question que je me posais à propos de quelques monnaies du musée de Narbonne trouvées dans l'arrondissement de Saint-Pons. J'étais même allé un peu plus loin. Remarquant que de tous les pays occupés par les Volkes Tectosages cette région est la seule où l'on cultive l'olivier, je me demandais si les olives qui paraissent sur les monnaies ne pourraient pas être réellement le fruit de l'olivier.

Il y a à cela deux objections. D'abord on a prétendu que l'importation de l'olivier dans notre région est plus récente. Est-ce bien vrai? Notre littoral entretenait depuis la plus haute antiquité des relations suivies avec l'Orient, avec les pays dont cet arbre précieux était originaire. Est-il vraisemblable que les Ligures ou les Ibères ne l'y aient pas cultivé et que les Volkes ne l'y aient pas trouvé à leur arrivée sur notre littoral?

La seconde objection semble plus sérieuse. Est-ce bien le fruit de l'olivier qui est représenté sur les monnaies?

A dire vrai, ce que l'on désigne sous le nom d'olives dans les descriptions n'a pas toujours la forme exacte du fruit de ce nom. Cet objet ressemble parfois à un petit fuseau plus allongé que l'olive et aux extrémités plus pointues. Le graveur n'a-t-il pas été amené à exagérer un peu la forme de

l'olive pour la mieux caractériser, pour la mieux distinguer des cercles pleins ou des simples points qui figurent aussi sur ces monnaies? Du reste, si sur certaines pièces ce symbole n'a pas exactement la forme du fruit de l'olivier, sur beaucoup d'autres la représentation de ce fruit est parfaitement exacte ; je n'ai qu'à examiner, pour m'en convaincre, la plupart des monnaies que j'ai sous les yeux ou les pièces gravées dans la *Numismatique de la province de Languedoc* ou dans l'*Atlas des monnaies gauloises.*

On s'est demandé si ce n'est pas un grain de blé qu'on a voulu représenter et c'est à cette opinion qu'il faudrait se rallier s'il était impossible d'y voir une olive, mais cette allusion à un autre produit du sol, à dire vrai, encore plus précieux que le fruit de l'olivier, n'expliquerait pas sa localisation à la région de Narbonne et de Béziers à laquelle il ne convient pas exclusivement.

Dans tous les cas, cet emblème doit être un des plus anciens. Il apparaît, en effet, sur des monnaies qui portent encore les quatre croissants, restes des pétales de la rose de Rhoda, très régulièrement placés.

Qu'on n'aille pas conclure de là que ce symbole pourrait bien n'avoir pas de signification et n'être, lui aussi, qu'une transformation de la rose. Cela serait admissible à la rigueur s'il était répété dans les quatre quartiers. Mais la hache et l'ellipse le remplacent dans deux et la hache n'est pas le résultat d'une déformation de la fleur. Pourquoi l'olive n'aurait-elle pas été placée avec intention, comme les deux autres objets? Du reste, il est plus que probable que le symbolisme gaulois avait donné un sens, même aux quatre croissants.

Tous ces objets sont des emblèmes, des signes par lesquels les différentes peuplades volkes se distinguaient les unes des autres.

Si l'on ajoute à ces considérations que c'est bien dans la région de l'Aude que doit avoir commencé l'imitation de la drachme de Rhoda on en vient à conclure que dans le cas où le type de l'olive appartiendrait également aux bords de la Garonne, c'est bien sur les rives de l'Aude qu'il était né. Cela doit-il nous fixer sur sa signification ? Il y a là une question qui ne sera peut-être jamais résolue mais qu'on a toujours le droit de se poser.

Le lieu de la trouvaille en soulève une autre ou plutôt vient également confirmer une observation que j'ai eu l'occasion de faire quelquefois.

On trouve fréquemment des monnaies d'argent des Volkes Tectosages dans la région de Narbonne, mais pas dans les alentours mêmes de la ville. On pensera peut-être qu'on peut en dire autant de beaucoup d'autres localités et qu'une trouvaille peut d'un moment à l'autre infirmer cette observation. Sans doute, mais cette remarque a été faite quant aux pièces découvertes isolément.

Dans les alentours immédiats de Narbonne, où l'on découvre tous les jours des monnaies antiques en exemplaires isolés, où l'on recueille des quantités de bronzes romains, des deniers d'argent de la République ou de l'Empire, des monnaies gallo-grecques ou ibériques, des espèces de Marseille, de la Sicile ou même des contrées les plus éloignées de l'Orient, on ne trouve guère de pièces des Volkes à la croix qui, cependant, étaient si répandues dans les environs. Je ne dis pas que jamais on n'y en a recueilli un seul exemplaire, mais il est certain qu'il devrait y en avoir bien davantage, étant donné l'immense quantité de monnaies antiques qu'on y recueille et le voisinage des peuplades qui frappaient des espèces à la croix.

Ces peuplades vivaient dans la partie montagneuse de la région. L'arrondissement de Saint-Pons (Hérault) a de tout

temps fourni des monnaies de ce genre ; le département de l'Aude en fournit également, mais je crois qu'une bonne partie de l'arrondissement de Narbonne doit en être exceptée. La nouvelle trouvaille justifie encore cette manière de voir. Castelnau est à trente kilomètres environ de la ville vers la limite de l'arrondissement, c'est-à-dire de l'ancien diocèse et du territoire de l'antique *Narbo*. Ce village est situé sur la rive droite de l'Aude, mais il est séparé de Narbonne par de nombreux coteaux.

Tant que les découvertes de monnaies à la croix auront lieu dans ces régions, on aura le droit de penser que ce numéraire ne circulait guère à Narbonne, que les habitants des campagnes venaient y vendre leurs denrées contre des lingots ou des monnaies étrangères d'argent qu'ils acceptaient au poids et que dans leur pays ils convertissaient en pièces à la croix pour leur propre usage ou pour leur trafic avec le reste de la Gaule. Mais à Narbonne ils ne devaient pas solder leurs achats avec ce numéraire qui, s'il en avait été ainsi, y serait plus abondant. La trouvaille de Castelnau confirme pleinement un autre fait, et, au point de vue numismatique, c'est l'essentiel. Indépendamment de sa nature et de sa signification, l'objet qu'on a désigné sous le nom d'olive semble bien caractériser les monnayages de l'Aude et d'une partie du département de l'Hérault.

Le type de la croix cantonnée de deux olives, d'une ellipse évidée et d'une hache, ordinairement donné aux Tolosates, doit être restitué à la région de Narbonne. Sans doute on l'a rencontré dans les trouvailles de la Haute-Garonne et on l'a recueilli, en exemplaires isolés, à Vieille-Toulouse, mais n'était-il pas tout naturel de le retrouver en un lieu où l'on découvre d'innombrables quantités de monnaies à la croix? La trouvaille de Castelnau, arrivant après celle de Béziers et après les constatations faites sur les pièces recueillies

dans l'arrondissement de Saint-Pons, a un sens infiniment plus précis, une tout autre portée.

S'il n'était absolument pas possible d'enlever aux Tolosates le type en question, on en serait réduit à admettre que les populations volkes de la région de Narbonne et de Saint-Pons ne frappaient pas monnaie, dans tous les cas, qu'elles ne fabriquaient presque pas de numéraire, qu'elles recevaient leur argent monnayé de Toulouse qui émettait toutes les espèces nécessaires aux départements de l'Aude et de l'Hérault, comme au moyen âge Maguelonne inondait de sa monnaie tout le Midi.

Une pareille supposition est-elle applicable à l'antiquité? Je ne le pense pas. Alors les trouvailles de Béziers, de Saint-Pons et de Castelnau reprennent toute leur éloquence. Les espèces au type des deux olives, de la hache et de l'ellipse constituaient la majeure partie du numéraire en circulation dans cette contrée ; c'est évidemment là qu'elles étaient fabriquées.

Faut-il les partager entre Toulouse et la région de Narbonne? Et dans ce cas faut-il compter sur des différences de fabrique pour effectuer ce partage? S'il faut partager, je crois que le type lui-même fournira les éléments de la répartition.

Dans son *Histoire graphique de l'ancienne province de Languedoc*, M. Ernest Roschach dit que deux emblèmes se montrent avec une persistance incontestable dans les environs de Toulouse; l'un est l'olive, l'autre est ce que j'appelle la petite ellipse, mais, selon M. Roschach, la petite ellipse occuperait régulièrement le deuxième quartier, tandis que les deux olives formeraient la bissectrice de l'angle d'écartelure, seraient en diagonale au premier et au quatrième cantons [1].

1. Cf. t. XVI de l'*Histoire générale de Languedoc*, pp. 177 et 178.

Il n'en est pas ainsi sur les monnaies de Castelnau ou du moins cette disposition ne se rencontre que sur un nombre insignifiant d'exemplaires, comme nous l'avons vu. Sur presque toutes les pièces les olives sont au premier et au deuxième cantons. C'est ce type que nous trouvons constamment dans la région de Narbonne et de Saint-Pons. C'est ce type qu'il faut restituer à cette contrée. L'autre seulement serait toulousain. Mais le plus ancien serait le type narbonnais.

Ainsi les pièces dont la croix est cantonnée d'une olive au 1 et au 2, d'une hache au 3 et d'une ellipse évidée au 4, appartiendraient bien à la région de Narbonne. C'est ce que la petite trouvaille de Castelnau achève de démontrer.

G. Amardel.

LES
LOURDES MONNAIES DE BRONZE
DE L'ITALIE CENTRALE
ET LA NUMISMATIQUE ROMAINE

A PROPOS D'UN LIVRE NOUVEAU

Nulle étude n'est aussi décevante que celle des lourdes monnaies de bronze de l'Italie centrale. A l'origine, ces monnaies pesaient certainement autant que les unités pondérales des cités qui les ont émises; il semblait donc aisé de retrouver avec leur aide un certain nombre au moins des étalons pondéraux de l'Italie. Ce n'est là malheureusement qu'une apparence trompeuse, fort différente de la réalité.

En fait, ces lourdes monnaies italiques ont des poids très inégaux et qui restent en général fort au-dessous de leur pesée normale. Les pièces de plein poids sont d'une extrême rareté. On a dû probablement de bonne heure refondre ce genre de pièces, après avoir pris l'habitude de couler systématiquement ces monnaies plus légères que le poids juste, afin d'éviter des pertes.

On se rend très bien compte des difficultés inhérentes à l'étude de ces monnaies, en examinant avec un peu d'attention la série romaine. L'unité de cette série est parfaite-

ment connue, et cependant la pesée des monnaies ne la rend pas manifeste à cause de l'inégalité pondérale des pièces. Certains as pèsent onze onces et plus, d'autres la moitié de ce chiffre et moins encore.

Cela nous explique pourquoi quelques érudits conservent encore aujourd'hui des doutes sur la valeur initiale de l'as des Romains. Les séries italiques de ces monnaies pesantes dont le lieu d'émission n'est pas toujours sûr et dont le poids normal nous est inconnu, sont encore bien plus difficiles à étudier que la série romaine.

Nous en savons nous-mêmes quelque chose, ayant essayé autrefois de retrouver les unités pondérales de l'Étrurie avec l'aide des pesées des monnaies étrusques. Nous devons avouer que, malgré nos efforts, les résultats auxquels nous sommes arrivés présentent un caractère très conjectural.

Cependant les personnes, qui possèdent des collections un peu étendues de ce genre de monnaies pesantes, ne se rendent pas toujours compte de cette situation ; elles ont une tendance naturelle à demander aux monuments qu'elles possèdent des enseignements théoriques. Elles classent ces monnaies d'après leurs poids moyens en catégories et se persuadent volontiers qu'une loi générale facile à saisir a présidé à la création de ces séries de poids. Cette manière de procéder les expose à de très graves mécomptes.

Nous nous proposons d'étudier aujourd'hui une tentative de ce genre.

Un riche collectionneur et magistrat de Francfort, M. Haeberlin, est parvenu à réunir un très grand nombre de monnaies de bronze de l'Italie centrale, et sa collection est une des plus complètes que l'on connaisse.

L'heureux possesseur de ces richesses se propose de publier bientôt une description générale de ces monnaies accompagnée de nombreuses planches et d'un tableau

d'ensemble des pesées de toutes les pièces. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'un projet dont la réalisation mettra à la portée de tous les gens d'études des monuments rares et très intéressants.

M. Haeberlin a déjà fait paraître [1] une introduction à son livre, sous forme d'une préface où il a résumé sa doctrine, ce qui nous permet dès aujourd'hui de nous rendre compte de ce que sera son œuvre.

M. Haeberlin est un érudit à l'esprit ingénieux, qui connaît très bien l'histoire et les institutions romaines. Il discute, avec une rare compétence et une grande sagacité, les types figurés sur les monnaies romaines et romaines-campaniennes. On peut n'être pas toujours de son avis sur les interprétations qu'il propose, mais on n'en lira pas moins toujours avec beaucoup d'intérêt cette partie de son travail. Nous regrettons vivement de ne pouvoir formuler que des critiques pour tout le reste de son mémoire.

Les idées métrologiques de M. Haeberlin nous paraissent en contradiction avec tous les principes ; sa conception du droit monétaire chez les Romains à l'origine de leurs monnayages ne cadre aucunement avec les faits ; enfin sa méthode de classement chronologique de monnaies, qu'il croit issues d'un seul et même atelier, méconnaît toutes les règles généralement admises aujourd'hui dans ce genre de classification.

M. Haeberlin, après avoir vainement essayé de fixer les lieux d'émission des différentes séries d'as italiques qu'il possède, s'est avisé un jour de les considérer, malgré leur diversité, comme issues toutes d'un seul et même atelier, celui de la ville de Capoue. Il a également essayé de rattacher les poids de toutes ces monnaies à trois unités

1. *Corpus Numorum æris gravis*; ce travail a été aussi traduit en italien, *Riv. num. ital.*, 1903.

pondérales différentes : la mine de dix onces qu'il considère comme l'étalon pondéral des Osques (?), la livre romaine de douze onces et la mine (néo-attique de Néron) de douze onces et demie. Attribution et groupements nous paraissent discutables.

Cependant cette tentative de M. Haeberlin de retrouver les poids générateurs de quelques as italiques nous aurait intéressés plutôt qu'émus si son auteur, en parlant de ces monnayages très mal connus encore, n'essayait de refaire l'histoire de la monnaie romaine que nous connaissons assez bien d'ailleurs. La tentative est d'autant plus paradoxale que l'on peut affirmer, au contraire, que presque tout ce que nous connaissons aujourd'hui de l'organisation de la monnaie chez les Anciens se déduit par analogie de l'étude féconde de la monnaie chez les Romains. Les vérités que M. Haeberlin essaye d'infirmer par voie d'hypothèse présentent tous les caractères de la certitude, car elles ne sont pas la conséquence de l'interprétation d'un fait ou d'un texte isolés, mais ressortent avec évidence de l'ensemble de tous les faits et de tous les textes connus.

Avec une singulière assurance M. Haeberlin affirme que son poids unitaire (osque?) de dix onces était l'étalon pondéral primitif des Romains. Et c'est là la plus grave de toutes ses erreurs. Mommsen croyait qu'il existait une différence entre le poids des premiers as romains qui auraient pesé légalement dix onces, et l'unité pondérale romaine qui a toujours été pour lui un poids de douze onces. On peut être assuré du contraire ; il suffit, en effet, de se transporter par la pensée à l'époque qui a précédé la fonte du premier as pour comprendre l'identité nécessaire qui a dû exister à l'origine entre l'unité de poids et l'unité monétaire. Dans les temps primitifs, le bronze était une matière commerciale analogue aux autres, et il se débitait comme denrée à l'aide

du même poids. Plus tard, lorsque ce métal par le fait de son emploi aux usages les plus divers, fut devenu la matière première indispensable et précieuse par excellence, acceptée par suite, toujours, dans toutes les transactions, l'unité pondérale de bronze devint tout naturellement le mètre servant à l'évaluation de toute chose, c'est-à-dire en fait l'unité monétaire de ces temps reculés. Il en fut donc nécessairement de même chez les Romains et après s'être servis pendant des siècles d'un as pondéral de bronze de douze onces, ils ont sans doute aucun coulé un as monétaire du même poids.

L'erreur de M. Haeberlin est différente de celle de Mommsen, car il n'admet pas entre l'unité pondérale des Romains et le poids de leurs premiers as une différence qui ne saurait exister; mais son erreur est tout aussi grave, car elle implique un changement ultérieur dans la valeur de l'unité pondérale romaine, changement qui n'a jamais pu se produire, car il serait en contradiction avec le caractère traditionnel constant des institutions romaines [1].

Il est tout à fait surprenant qu'un légiste aussi savant que M. Haeberlin puisse méconnaître à ce point ce trait particulier qui se manifeste avec force non seulement dans la numismatique, mais dans tout ce qui appartient aux Romains, et surtout leur législation.

Lorsque sous l'empire d'inexorables nécessités financières, l'État romain en fut réduit à la faillite, il paya une première fois ses dettes contractées en as pesant douze onces à l'aide d'une unité monétaire nouvelle, la libella de deux onces, ce qui en fait réduisit cette dette au sixième. Cette opération exclusivement financière ne pouvait avoir et n'eut aucune influence sur la valeur de l'unité pondérale des Romains. La livre de douze onces continua à servir aux pesées com-

1. Dans notre étude sur les monnaies impériales romaines, nous avons depuis longtemps signalé l'importance de ce caractère, *Rev. num.*, 1898-99, p. 94.

merciales, tandis que la nouvelle livre monétaire (*libella*) prit sa place dans les comptes. La réduction onciale ne toucha pas davantage à l'unité pondérale, ce fut une faillite nouvelle qui porta sur la libelle seulement. Il en fut de même de la réduction semi-onciale, troisième faillite de l'État romain, et cet expédient financier n'eut rien de commun avec la valeur de l'unité de pesée des Romains qui resta constante.

Il est intéressant de remarquer que partout où les Romains ont passé, ils ont respecté les unités pondérales des pays conquis et n'ont jamais songé à les remplacer par l'unité romaine, on retrouve ces poids locaux à côté de la livre dans toute l'étendue de leur empire. Ils l'ont fait par respect pour la tradition parce qu'ils ont toujours reculé devant les innovations inutiles chez les autres et surtout chez eux. Ils n'ont donc jamais pu de leur plein gré modifier leur unité pondérale. Une action extérieure aurait pu intervenir dans ce sens si les Romains avaient jamais subi un joug étranger, mais il ne peut en être question ici; le peuple glorieux qui conquit l'Italie et l'empire du monde n'a jamais subi de contrainte, il a donc dû naturellement conserver toujours l'unité pondérale de ses ancêtres.

Examinons maintenant les éléments d'information que nous possédons au sujet de la valeur effective de l'unité pondérale des Romains.

Il est certain d'abord qu'un poids d'environ 327 grammes et qui portait le nom de livre (*libra*) a servi pendant des siècles d'unité pondérale aux Romains. On retrouve ce poids toujours égal à lui-même dans toute l'étendue de l'empire romain et à toutes les époques. Dès l'année 268 av. J.-C., de l'aveu de M. Haeberlin, ce poids était en usage à Rome. Cette unité a servi de point de départ à l'organisation monétaire des Romains depuis les premières frappes de l'argent jusqu'à Constantin le Grand dont le sou d'or est une partie

aliquote de la livre, et, sous l'empire byzantin jusqu'à sa chute, on retrouve la livre comme unité pondérale.

Ainsi tout au moins, de 268 av. J.-C. jusqu'à 1453 (ap. J.-C.), c'est-à-dire pendant plus de dix-sept siècles, ce poids de douze onces a servi sans interruption d'étalon pondéral aux Romains.

Cette longue existence peut-elle être l'effet du hasard?

Nullement, l'on doit reconnaître là au contraire, une manifestation certaine du caractère de continuité ou traditionnel de tout ce qui est romain. C'est en même temps une présomption puissante d'antiquité bien plus grande encore pour la livre de douze onces. Ce que les Romains ont fait pendant dix-sept siècles, ils l'avaient fait avant et pendant très longtemps, ils l'avaient sans doute fait toujours depuis les origines de leur civilisation.

Ainsi la livre romaine (*libra*) se présente à nous avec tous les traits de l'unité pondérale primitive des Romains; elle avait un caractère immuable, presque sacré. Le poids de bronze de douze onces était le *Solidus*, l'entier par excellence, le mètre régulateur de la valeur de toute chose datant de l'époque antique où le mot *æstimare* avait encore un sens littéral.

Il y a très loin de cette conception de la livre à l'idée que s'en forme M. Haeberlin. Sa genèse de cette unité est d'une invraisemblance absolue. Il considère la livre comme le multiple d'un petit poids d'argent pesant un scrupule, inventé, nous dit-il, au moment où le rapport variable de l'argent au bronze permit un jour de le considérer comme représentant une demi-unité de bronze. Ce serait là une bien humble et bien parasitaire origine de cette noble et vénérable unité.

Nous avons démontré plus haut que l'unité monétaire primitive de bronze pesait exactement autant que l'unité

pondérale contemporaine. Il en résulte que si la livre de douze onces est bien, comme nous l'affirmons, l'unité pondérale primitive des Romains, leurs premiers as coulés devaient nécessairement peser douze onces. Les faits seraient-ils en contradiction avec notre manière de voir? On l'a prétendu, nous le savons, très souvent, mais fort à tort à notre avis.

Dans son grand travail sur la monnaie romaine, qui date de 1883[1], M. Max Bahrfeldt a noté les poids de 1016 as romains antérieurs à la première réduction. Sur ce nombre il y en a deux cents environ qui pèsent neuf onces et moins et sont manifestement trop légers pour pouvoir nous aider à retrouver l'étalon primitif romain. Les huit cents as qui nous restent doivent être, en général, sensiblement plus légers aussi que le poids normal et cela par l'effet du frai d'abord, de l'oxydation ensuite, et surtout à cause de l'infériorité pondérale constante des monnaies de bronze antiques vis-à-vis de leur unité, infériorité plus grande encore pour les monnaies coulées que pour les autres.

Mommsen supposait à priori que l'État romain était trop probe pour émettre avec intention des as plus légers que le poids juste. Il oubliait que ce même État a émis légalement plus tard des deniers fourrés, ce qui ne vaut guère mieux. Du reste, prétendre expliquer, comme le faisait Mommsen, l'inégalité pondérale des as romains à l'aide d'une unité pondérale légale plus légère que la livre, n'aboutit en somme à aucun résultat. Il rend ainsi compte de la raison d'être des as de dix onces; mais cela ne fournit aucune lumière au sujet des as encore fort nombreux qui pèsent 9, 8 onces et moins. On doit au contraire reconnaître, comme un fait indiscutable, l'affaiblissement systématique des as romains.

1. Samwer et M. Bahrfeldt, *Geschichte des älteren römischen Münzwesens.*

Ces as trop légers n'étaient nullement du reste des monnaies fiduciaires ; c'étaient des monnaies simplement malhonnêtes à l'instar des deniers fourrés.

Mais revenons au tableau des pesées de l'as de M. Bahrfeldt: nous en avions éliminé deux cents as trop légers, et il nous en restait environ huit cents pesant dix onces et plus. Or, sur ces huit cents, plus du tiers (près de trois cents) pèsent sensiblement plus de dix onces, c'est là une indication positive, certaine que l'étalon pondéral de ces as était supérieur à dix onces et se rapprochait beaucoup plus du poids des as les plus lourds du tableau que du poids moyen de l'ensemble.

Or, les as les plus lourds du tableau pèsent plus de onze onces et ils ont cependant comme les autres subi l'action du frai et de l'oxydation. Nous sommes là bien près de la livre romaine et il faudrait une prévention bien forte, après ce que nous avons dit, pour la méconnaître comme l'étalon unitaire des as romains.

Si cependant quelqu'un conservait encore un doute à ce sujet, le témoignage des Anciens suffirait à le faire disparaître. Sans irrévérence pour personne, on peut croire avec nous que les auteurs anciens connaissaient beaucoup mieux que tous les savants modernes les origines et l'organisation de la monnaie romaine. Des textes nombreux, aujourd'hui perdus, étaient à leur portée, et ils avaient sur nous le grand avantage d'avoir conservé, en partie tout au moins, la tradition monétaire antique que nous avons tant de peine à ressaisir aujourd'hui.

Aussi les moindres fragments métrologiques anciens ont-ils un intérêt de premier ordre, et lorsque ces textes sont d'accord avec la théorie et les faits, ils acquièrent une autorité contre laquelle rien ne saurait prévaloir.

Or, tous les textes anciens que nous connaissons nous

indiquent à l'unisson la livre de douze onces comme l'unité pondérale primitive des Romains et l'as de bronze de même poids comme leur première monnaie :

« Libralis appendebantur asses », nous dit Pline.

(*Hist. Nat.*, XXXIII, 13-1.)

« As erat libra pondus et libram pondo as valebat », répète Varron.

(Hultsch, *Metr. Script.*, 49-6 et 50-19.)

« As nummus est libralis », nous apprend Priscien (Hultsch, *Metr. Script.*, 82-6),

« As, id est libra perfecta », nous enseigne un autre texte (Hultsch, *Metr. Script.*, 132-6).

Festus et d'autres encore nous disent la même chose, et jamais fait ancien ne fut aussi sûr que celui de la valeur de douze onces de l'étalon pondéral primitif et monétaire des Romains. C'est donc très à tort, nous le répétons, que M. Haeberlin attribue à l'as romain un poids initial de dix onces. Ce faux point de départ vicie l'œuvre entière de l'auteur en l'obligeant sans cesse à expliquer par voie d'hypothèse les faits les plus naturels.

Si de trop indulgentes critiques ne paraissaient donner un caractère de consécration à quelques-unes des autres erreurs de M. Haeberlin, nous nous serions abstenus d'aller plus avant, et c'est à regret que nous sommes obligés de le faire aujourd'hui dans l'intérêt de la science.

Le mode de division de la livre romaine nous est parfaitement connu.

Volusius Mœcianus s'exprime de la manière suivante à ce sujet : « Dividitur item as in duodecim partes duodecimas vocantur singulae unciae. »

(Hultsch, *M. Scr.*, II, 62-11.)

Priscien répète la même chose « Libra vel as unciae duodecim. »

(Hultsch, *M. Scr.*, II, 83-17.)

D'autre part, on trouve un peu partout dans l'empire romain des poids romains qui sont toujours des multiples de l'once, la fraction douzième de la livre.

Enfin le mot once lui-même par le fait constant d'une signification précise et séculaire, a fini avec le temps, par acquérir chez les Romains, le sens de douzième en général. On disait l'once d'un héritage ou d'un champ pour en désigner le douzième et l'on n'aurait jamais pu le faire si les onces dixièmes de M. Haeberlin avaient existé. On peut donc être assuré que son hypothèse au sujet du mode de division décimale de la livre est absolument erronée.

Il en est de même du reste du retour au mode de division duodécimal de l'unité pondérale. Toutes ces variations n'ont jamais pu exister, elles sont en contradiction avec le caractère traditionnel romain.

Le système monétaire *primitif*, inauguré à Capoue par les Romains au dire de M. Haeberlin, n'a aucun caractère primitif.

Il est d'abord bimétallique, et il est fort douteux qu'à l'origine on ait monnayé quelque part à la fois deux métaux, nous n'en connaissons du moins aucun exemple. En Asie, on n'a monnayé d'abord que l'or blanc ou jaune; et cependant nous savons très bien que le bronze et l'argent pesés servaient antérieurement en même temps que l'or aux usages monétaires, et sous la forme pondérale, ils ont continué certainement à servir après, mais on ne les a monnayés que plus tard. En Grèce, on a commencé par monnayer l'argent, sans abandonner pour cela l'emploi du bronze et de l'or pesés qui n'ont été monnayés que bien après. Enfin à Rome c'est par le bronze que l'on a commencé et l'on n'a monnayé l'argent que plus tard et l'or plus tardivement encore. Néanmoins depuis les origines jusqu'au moment où ils ont été monnayés, ces deux métaux ont continué à servir au poids à côté des monnaies de bronze.

Il est donc fort peu probable que les Romains aient jamais pu inaugurer un système monétaire *bi-métallique* à Capoue dès l'origine.

D'autre part, le bimétallisme chez les Anciens n'a pu naître qu'au moment précis où le lingot pondéral d'argent, par l'effet du cours, s'est trouvé valoir exactement une unité pondérale supérieure de bronze ; à ce moment, ce lingot se trouvait placé lui-même dans la circulation comme un multiple de l'unité monétaire de bronze et faisait ainsi partie du système ambiant. L'idée de monnayer ce lingot naquit alors tout naturellement et ce fut là l'origine du bimétallisme antique. On n'a donc jamais pu commencer à Capoue à monnayer en même temps des as de dix onces et des pièces d'argent de poids phocéen (?) valant un nombre *fractionnaire* de ces as.

Ce ne sont pas là les seules invraisemblances de ce système.

La première monnaie de bronze émise par les Romains à Capoue aurait été, au dire de M. Haeberlin, une petite pièce frappée, qualifiée de *litra* (?) et ayant un caractère fiduciaire. Ainsi au moment même où pour la première fois les Romains coulaient des as de bronze à Rome, ils auraient déjà employé du bronze fiduciaire à Capoue. Nous ne voulons pas obliger tout le monde à croire avec nous que la monnaie conventionnelle de bronze n'était pas connue des Anciens, mais enfin, peut-on sérieusement soutenir que les Romains qui, la veille, n'employaient que du bronze pesé ultra-effectif, aient pu le lendemain déjà, se servir de cette monnaie conventionnelle ? L'ensemble de ce système n'a donc rien de primitif, rien de romain, ni même rien d'antique.

M. Haeberlin attribue aux Romains du IVe siècle avant J.-C. des idées sur le droit monétaire régalien qui datent du IIIe siècle ap. J.-C. et qui constituent un véritable ana-

chronisme. Il faut, en effet, descendre jusqu'à Aurélien, peut-être même jusqu'à Dioclétien, pour trouver chez les Romains une conception de ce genre. Antérieurement, le droit de battre monnaie a toujours été considéré par eux comme un privilège municipal, et les Romains accordaient libéralement ce droit à un grand nombre de cités. Les longues suites de monnaies provinciales romaines à légendes grecques qui remplissent nos médailliers en sont une preuve saisissante.

Ce droit monétaire municipal ne paraît pas avoir été limité au bronze comme on l'enseigne généralement, car les ateliers d'Antioche, de Césarée, d'Alexandrie et de plusieurs autres cités ont émis des monnaies d'argent, et si la plupart des villes n'ont frappé que du bronze, c'est probablement parce que les monnaies de ce métal suffisaient aux besoins de leur circulation urbaine.

Au point de vue du droit monétaire, nous ne croyons pas que les Romains aient jamais fait une différence entre le droit d'émettre la monnaie de bronze et la monnaie d'argent. On admet généralement le contraire, aussi n'aurions-nous pas insisté sur ce point si M. Haeberlin n'avait fait remonter cette différence de traitement des métaux aux origines même du monnayage romain. Or, il est de toute évidence qu'à l'époque où à Rome on ne monnayait encore que le bronze, il ne pouvait exister pour les Romains de droit monétaire supérieur à celui d'émettre des monnaies de ce métal. Si jamais une différence de ce genre a existé, elle ne peut dater que d'une époque postérieure.

Cette observation ruine d'une manière complète toute la théorie de M. Haeberlin, car l'existence des monnaies de Capoue à légende osque ne pouvait s'expliquer dans sa thèse que précisément par la différence fondamentale qu'il

essaye d'établir entre le droit monétaire régalien attaché à l'argent et réservé à Rome, et le droit d'émettre un métal inférieur concédé à la ville de Capoue.

M. Haeberlin suppose que l'État romain fabriquait à Capoue des monnaies pour les cités et les peuples étrangers; c'est là une idée moderne qui paraît étrangère aux Anciens du moins, nous n'en connaissons pas d'autre exemple et la manière d'agir constante des Romains est tout à fait différente.

Ils n'ont, en effet, essayé nulle part de substituer leurs monnaies aux espèces locales et ont laissé presque partout subsister celles-ci. Aussi les monnaies d'argent d'Antioche, de Césarée ou d'Alexandrie ne sont-elles pas des deniers mais des drachmes particulières, et les unités de bronze des autres cités sont en général étrangères au système de l'as romain. La diversité de ces bronzes rend le fait évident.

Toutes les monnaies dont il s'occupe seraient, au dire de M. Haeberlin, sorties d'un seul atelier, celui de Capoue. Parmi ces monnaies, il en est de très pesantes, coulées et anépigraphes, et si la thèse était vraie, ces monnaies devraient être les plus anciennes ou tout au moins les premiers bronzes de Capoue; or, ce n'est nullement là la place que leur assigne M. Haeberlin, et il suppose, au contraire, que les petits bronzes *frappés* portant la *légende* ROMANO ont précédé tous les autres.

Dans sa thèse de l'unité de lieu, cela est tout à fait inadmissible et l'ingénieuse hypothèse qu'il a imaginée pour tourner la difficulté permettrait, si on pouvait en faire usage, les plus singuliers classements. Cette hypothèse consiste à prétendre que les lourdes monnaies n'étaient pas destinées à la ville même de Capoue, mais aux peuples latins qui se servaient de bronze pesant; nous avons signalé l'invraisemblance de cette explication au point de vue romain, nous y revenons ici pour la condamner à un point de vue

plus général, c'est une méthode dont on ne peut se servir à notre avis, à moins de l'appuyer sur des textes ou des faits certains et précis.

Enfin, on ne peut davantage, dans un classement, mettre dans le même lieu des monnaies fiduciaires de bronze (les *litræ* de M. Haeberlin) avant les monnaies de bronze effectif.

Tout l'ensemble du classement proposé par l'auteur est factice et inacceptable dans sa donnée.

M. Haeberlin aurait probablement évité bien des erreurs s'il s'était donné la peine de discuter la seule explication satisfaisante que l'on ait donnée jusqu'ici de l'ensemble des monnaies dont il s'est occupé.

On désigne sous le nom générique de série romano-campanienne, dit M. Babelon[1], les monnaies qui ont été *frappées* à Capoue et dans quelques autres villes de la Campanie, du Samnium et de l'Apulie par les généraux romains chargés de faire la guerre aux Samnites, à Pyrrhus puis aux Carthaginois. A ces monnaies frappées d'or, d'argent et de bronze qui portent ordinairement les légendes ROMANO ou ROMA nous avons proposé autrefois[2] d'associer en les considérant comme monnaies militaires romaines tous les grands bronzes anépigraphes de l'Italie centrale portant des types romains et même les grands quadrilatères.

Toutes ou presque toutes les monnaies dont s'est occupé M. Haeberlin sont comprises dans ces deux groupements qui, réunis, forment un ensemble homogène.

Ces monnaies sont romaines par définition; leur technique généralement campanienne s'explique d'elle-même, leur diversité est facile à comprendre également. Elles appartiennent à des systèmes monétaires différents parce que les généraux qui les ont émises les destinaient à

1. *Descript. des monn. de la Rép. rom.*, I, p. 10.
2. *Introd. à l'étude des monnaies de l'Italie antique*, IIe partie, p. 22 et suiv.

solder leurs approvisionnements et les ont naturellement taillées sur le pied monétaire des pays où ils campaient. Ces généraux du reste ont toujours procédé de même, ils ont émis en Macédoine des pièces d'or et d'argent de poids attique, en Asie des cistophores, etc.

Les lourdes monnaies de bronze de l'Italie centrale, coulées par les généraux romains, ne se rattachent donc pas à l'unité romaine mais bien à des unités pondérales de bronze locales et différentes suivant les lieux. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est très difficile de déterminer le poids initial précis de ces as et il faut espérer que la publication du prochain livre de M. Haeberlin permettra quelque progrès dans la recherche de ces unités italiques.

Nous avons considéré jusqu'ici les lourdes monnaies de bronze italiques comme appartenant à une époque antérieure à la frappe des monnaies d'argent romano-campaniennes, mais rien ne s'oppose à ce que quelques-unes ne soient contemporaines ou même postérieures à ces monnaies d'argent. Elles peuvent, en effet, appartenir à des localités où l'on ne s'est jamais servi de monnaies d'argent ou très tardivement.

Les petits signes accessoires, faucille, massue, etc., que l'on retrouve à la fois sur ces monnaies pesantes et anépigraphes et sur des pièces d'argent, ne nous paraissent pas indiquer un lieu commun d'origine mais semblent plutôt en relation avec la personne du général romain qui a émis ces monnaies. Il a pu très bien, en traversant les pays où l'on n'employait que du bronze, couler des as pesants et ailleurs, frapper des monnaies d'argent pour les villes où ce métal était préféré. Ces petits signes présentent, en effet, une analogie évidente avec ceux que l'on voit paraître plus tard sur les deniers romains et qui servent d'emblèmes aux monétaires. L'attribution des pièces d'or romano-campaniennes

qui portent un bâton noueux à Scipion, que propose M. Babelon, nous paraît tout à fait probable, et rentre dans cet ordre d'idées.

Le caractère militaire de l'ensemble de toutes ces monnaies nous paraît certain et il se prête avec la plus grande aisance à l'interprétation de toutes les particularités qu'elles présentent. Il y a très loin de la simplicité féconde de ce point de vue à la thèse laborieuse et touffue de M. Haeberlin.

Un des numismates les plus distingués de l'Allemagne, M. Regling, aide-conservateur au Cabinet de Berlin, a publié un compte rendu trop indulgent [1] du mémoire de M. Haeberlin ; il a cependant à cette occasion formulé un certain nombre de critiques toutes fort justes.

M. Regling n'admet pas que toutes les monnaies dont s'occupe M. Haeberlin soient sorties de l'atelier de Capoue ; il cite les observations de M. Dressel sur le type des monnaies de Bénévent que reproduisent certaines pièces romano-campaniennes et pense qu'en général on doit attribuer ces monnaies à plusieurs ateliers différents.

Il n'admet pas davantage comme normal le poids de 7,58 proposé par M. Haeberlin pour le didrachme d'argent phocéen qui enlèverait à cette monnaie le caractère de fraction aliquote de l'unité pondérale romaine.

Il repousse comme invraisemblable le changement du mode de division de l'unité de poids des Romains, qui de duodécimal serait devenu décimal d'après M. Haeberlin.

Il ne peut également accepter l'existence simultanée de deux étalons pondéraux chez les Romains, l'un spécial à l'argent et l'autre réservé au bronze.

M. Regling se demande aussi et il ne trouve pas de

1. Ce compte rendu a paru dans la *Review Kora*.

réponse, pourquoi les Romains ont émis à Capoue, plutôt que de les fondre à Rome, des as pesants destinés à leur voisinage immédiat. Il critique très justement la qualification « d'attique » appliquée à la livre par M. Haeberlin et qui n'est justifiée par rien. Enfin M. Regling ne peut se défendre de soupçonner que la réduction semi-librale de M. Haeberlin n'est justifiée par rien, si ce n'est le besoin de se procurer une unité de bronze équivalente à la valeur du scrupule d'argent. Cet expédient lui inspire un scepticisme très visible, et il termine en résumant la doctrine de Mommsen et en la comparant à la thèse de M. Haeberlin, sans conclure définitivement. Ce compte rendu de M. Regling présente, du reste, un grand intérêt d'autre sorte, car l'auteur y a inséré les résultats de ses recherches sur le poids normal des monnaies d'argent de l'Italie méridionale. C'est là un sujet très important qui mérite une étude approfondie et les matériaux recueillis par M. Regling sont en grand nombre et très précieux ; ils ne suffisent cependant pas encore pour nous permettre de formuler une opinion sur la valeur définitive de l'unité d'argent en question.

C.-M. Soutzo.

HILARITAS ET LAETITIA

On croit généralement que les déesses romaines qui personnifiaient la gaîté et la joie, *Hilaritas* et *Laetitia*, figurent sur un très grand nombre de monnaies impériales et sous différentes formes. Il y aurait une trentaine de variantes, sans compter les bronzes de Commode, où le nom de *Laetitia* est inscrit sur un bouclier votif. Ces variantes, les a-t-on jamais regardées de près? Je crains que non. Dans son *Lexique de Mythologie*, Roscher a mis plusieurs colonnes de texte à la disposition de la seule *Laetitia*; une ligne suffisait pour nous avertir que ces déesses sont purement imaginaires et ne doivent leur existence qu'à une fausse interprétation des types monétaires. Je vais en fournir la preuve et, en peu de mots, opérer cette démolition.

La soi-disant déesse *Laetitia* (ou *Laetitas*) se trouve accompagnée d'à peu près quinze types divers:

1. Vaisseau de transport, entouré parfois des quadriges et bêtes du cirque.
2. Instruments de sacrifice et bâton d'augure.
3. Jupiter enfant, assis sur la chèvre Amalthée.
4. Deux femmes debout, Cérès et Proserpine, l'une tenant des épis, l'autre une grenade.

Personne ne dira que ces quatre sujets sont autant de figurations d'une seule et même déesse. L'erreur, du reste, n'a été possible et ne s'excuse qu'en face des médailles suivantes, qui représentent toutes une femme drapée debout. En voici l'énumération :

5. Femme tenant une couronne et un gouvernail (parfois posé sur un globe).
6. — tenant une couronne et une ancre (parfois posée sur un globe).
7. — tenant deux épis et un gouvernail posé sur un globe.
8. — posant le pied sur une proue et tenant un gouvernail et une patère.

9. — tenant une couronne et une corne d'abondance.
10. — versant le contenu d'une corne d'abondance dans un vase.

Mais ce sont deux déesses très connues : l'*Annona*, qui symbolisait l'approvisionnement de Rome, et l'*Abondance*. Comment le peuple romain, auquel ces monnaies étaient destinées, aurait-il pu s'y tromper et prendre des divinités qu'il voyait tous les jours sur d'autres pièces, où elles portaient d'autres noms, pour des personnifications de la Joie? Il en est de même des types suivants :

11. Femme tenant un gouvernail et une patère ; à sa droite, un enfant (?).
12. — — de la main dr. deux épis, de la gauche un globe, et serrant contre elle un enfant.

Annona, car c'est à elle que conviennent les épis et le gouvernail, a été combinée cette fois avec la *Piété*, pour faire ressortir que l'institution de bienfaisance, fondée par Trajan pour les enfants pauvres, participait aux distributions de blé. Ces combinaisons de types sont fréquentes et tout à fait dans le goût de la religion panthéiste de l'époque. Enfin, deux autres revers :

13. Femme tenant une couronne et un sceptre,
14. — tenant une branche de laurier et une palme,

se rapportent incontestablement à la déesse *Palestre* qui personnifiait l'exercice de la lutte dans les jeux publics. On sait son nom depuis ma publication du vase d'Orange (aujourd'hui chez M. Pierpont Morgan), où le mot PALAESTRA est écrit à côté d'une figurine de femme assise, tenant une palme [1]. Il ne reste donc qu'une seule variante à examiner :

15. Femme tenant un globe et un sceptre.

1. *Gazette archéologique*, 1890, p. 50 (pl. XII).

L'examen ne sera pas de longue durée. C'est la déesse qui, sur d'innombrables monnaies impériales, s'appelle *Providence* ou *Éternité*. Je ne trouve toujours pas de *Laetitia*.

Voyons si nous serons plus heureux avec *Hilaritas*, qui se dissimule également derrière une quinzaine de motifs variés :

1. Rome casquée debout, armée d'une lance, d'un bouclier, et tenant une branche d'olivier à la main.
2. Femme tenant une couronne et une ancre.
3. — tenant un gouvernail et une corne d'abondance.
4. — tenant une palme et un sceptre.
5. — tenant une palme et une patère.
6. — tenant une couronne et un sceptre.
7. — tenant une palme et une branche de laurier.
8. — tenant une palme et une corne d'abondance.

Mais il me semble que ce sont les mêmes types que nous venons de rencontrer sur les médailles à la légende LAETITIA. Le premier, à coup sûr, ne peut s'appliquer à une déesse prétendant au nom de *Gaîté*; les autres sont Annone et Palestre. Puis il y a encore quelques combinaisons de Palestre avec la Piété et l'Annone, semblables à celles que je viens de décrire :

9. Femme tenant une palme et une couronne ; de chaque côté, un enfant.
10. — tenant une palme et une corne d'abondance, debout entre deux enfants, ou avec un enfant à ses pieds.
11. — tenant une corne d'abondance et posant sa main dr. sur une palme soutenue par un enfant.
12. — à demi nue, tenant une corne d'abondance et donnant une palme à un jeune garçon nu ; à sa droite, une jeune fille habillée.

et nous voilà aux dernières variétés :

13. Femme tenant une palme et ajustant son voile,
14. — écartant son voile de ses deux mains,

qui combinent Palestre avec l'Éternité. Nulle part la moindre trace d'une déesse pouvant justifier son nom d'Allégresse ou de Joie.

Les sujets que nous avons passés en revue ne se rapportent donc pas à la joie du peuple romain et de l'empereur, mais aux circonstances particulières qui l'ont motivée. Une personnification de ce genre n'est devenue que rarement un motif artistique, tout au plus un motif poétique [1].

L'événement heureux qui a produit la frappe de tant de monnaies, n'était autre que l'arrivée, en Italie, des vaisseaux égyptiens ou africains qui apportaient le blé. A l'époque impériale, le soin de procurer le blé à la capitale incombait au chef de l'État ; les mots LAETITIA et HILARITAS sont donc suivis ordinairement des sigles PR(*incipis*) ou AVG(*usti*) ou AVG(*usti*) N(*ostri*). Depuis Auguste jusqu'à Septime Sévère, deux cent mille citoyens pauvres de Rome, jouissant du droit de vote, recevaient leur blé gratuitement, et en dehors d'eux, bien d'autres bouches restaient à nourrir.

Nous savons que l'Égypte, sous le règne d'Auguste, fournissait vingt millions de boisseaux par an, et qui suffisaient à peine pour quatre mois ; pour les huit autres mois, on tirait le blé de la province d'Afrique et de la Sicile.

A l'époque de Sévère, les chiffres sont moins élevés ; l'État ne distribuait alors, à Rome, que soixante-quinze ou quatre-vingt mille boisseaux par jour, ce qui fait à peu près trente millions pour l'année entière. Mais l'arrivée, à Ostie, de ces énormes quantités de blé dépendait de bien des hasards. L'Égypte elle-même, si fertile qu'elle fût, souffrait quelquefois de la famine, et une tempête pouvait anéantir la flotille de transport. De là, cette grande joie du

1. Dans les *Métamorphoses* d'Ovide (XII, 60), *Laetitia vana* fait partie du cortège de la Renommée. Le passage est cité dans Roscher. *Tristitia* est personnifiée dans Martial, l. VII, 47, 6. A la nouvelle de la mort d'Alexandre le Grand, Dionysios, tyran d'Héraclée, faisait élever une statue à l'*Euthymia* (Memnon, dans les *Fragm. hist. gr.*, III, 529). Cette sculpture aura ressemblé à l'une des danseuses de Carpeaux.

prince et du peuple à la vue des convois qui leur assuraient le pain ; de là, ces jeux de cirque et ces chasses aux fauves, organisés pour remercier les dieux. Sénèque dans ses épîtres [1], décrit pittoresquement l'entrée de la flotte alexandrine dans le golfe de Naples. Si le blé ne venait pas, c'était une catastrophe pour Rome, plus tard pour Constantinople ; au IVe siècle, l'émeute grondait souvent dans les rues si le pain manquait.

Il ne sera peut-être pas inutile de rechercher la valeur exacte des termes *laetitia* et *hilaritas*. Les numismates français les traduisent par *Joie* et *Allégresse*, parce que le mot hilarité a perdu sa signification ancienne et ne s'emploie plus qu'avec un sens spécial. Le vieux substantif *liesse*, qui vient directement de *laetitia*, est aussi tombé en désuétude. Il faudrait se demander dans quelles occasions le Romain était un *laetus* ou un *hilaris*. Macrobe, dans ses Saturnales, parle d'une fête en l'honneur de la Mère des Dieux ; cette fête s'appelait *Hilaria*, et cependant, elle provoquait la *laetitia* du peuple [2]. Comme sur les monnaies, les deux termes se confondent. Dans Pline, à propos de la crue du Nil [3], on lit ceci : « Si le nilomètre marque 14 coudées, c'est l'*hilarité* qui règne ; 15 coudées apportent la sécurité ; à 16, c'est l'abondance ». Souvent les auteurs latins notent l'*hilaritas* des spectateurs de jeux [4], mais aussi la *laetitia theatralis*. Cicéron seul [5] donne une définition satisfaisante des mots qui nous intéressent et pour lesquels nous cherchons la clarté : *efficit laetitia profundam hilaritatem*. La joie est un sentiment et l'hilarité est la manifestation de ce sentiment.

1. *Epist. morales*, 77.
2. I, 21 : Celebratur *laetitiae* exordium a. d. octavum Kal. Apr., quem diem *Hilaria* appellant.
3. *Histoire naturelle*, V, 58 : XIV cubita *hilaritatem* adferunt, XV securitatem, XVI delicias. — Le passage n'a point échappé à Eckhel (*Doctrina*, VII, 21).
4. Suétone, *Auguste*, 98. — Pétrone, ch. 85.
5. *Tusculanae disput.*, IV, 15.

Sur les monnaies impériales, les mots **LAETITIA** et **HILARITAS** ne s'appliquent donc pas à deux divinités, d'ailleurs inconnues aux Romains. J'ai des preuves directes pour soutenir cette thèse, tirées, l'une de l'épigraphie, l'autre de la numismatique même. Si *Laetitia* et *Hilaritas* avaient jamais été élevées au rang de déesses, leurs noms se trouveraient plus d'une fois dans nos recueils d'inscriptions. Or, pas la moindre inscription, ni grecque ni latine, ne mentionne ces divinités, alors que tout le Panthéon figure dans nos documents épigraphiques, et la seule exception à cette règle est un texte inventé par le faussaire Ligorio [1].

De leur côté, les monnaies d'Alexandrie fournissent une longue série de légendes romaines traduites en grec : ἀφιέρωσις (*consecratio*), δικαιοσύνη (*aequitas*), εἰρήνη (*pax*), ἐλευθερία (*libertas*), ἐλπὶς σεβαστή (*spes augusta*), εὐθηνία (*abundantia*), μονῆτα (*moneta*), ὁμόνοια (*concordia*), πρόνοια (*providentia*), τύχη σεβαστή (*fortuna augusta*); mais l'idée de traduire les mots *hilaritas* et *laetitia* (on aurait dit εὐθυμία ou εὐφροσύνη) n'est pas venue aux Alexandrins, évidemment parce que les légendes ne s'appliquaient pas aux types, et que la joie ressentie par l'empereur et le peuple de Rome n'était pas ressentie en Égypte.

A ces deux preuves, on peut en ajouter une troisième, tout à fait décisive.

L'inscription *gaudium Romanorum*, qui remplace peu à peu la *laetitia* des médailles du IIe et du IIIe siècle, apparaît pour la première fois sur une monnaie de Maximien Hercule au type du prince emmenant un captif. Ce type explique l'inscription, comme les jeux de cirque expliquent le mot *laetitia*, mais ne personnifie aucune déesse. Bientôt,

1. Orelli-Henzen, n. 3098.

deux Amours tenant une guirlande de fleurs sont entourés d'inscriptions analogues : *gaudium populi romani*, *gaudium Augusti nostri*. Heureusement le mot *gaudium* est un neutre. Les numismates n'ont pas osé en faire un dieu.

Frœhner.

CATALOGUE

DES DENIERS MÉROVINGIENS

DE LA

TROUVAILLE DE BAIS

(ILLE-ET-VILAINE)

Pl. VIII, XII et XIII

DENIERS CLASSÉS PAR ATELIERS

SUIVANT L'ORDRE DES PROVINCES
ET DES CITÉS ROMAINES

PROVINCIA BELGICA SECVNDA

CIVITAS SVESSIONVM

SUESSIONES. — *Soissons* (*Aisne*)

107. ARNOV+L /// (*Arnoaldo ?*) en légende externe et rétrograde. Buste diadémé, à droite.
℞. ///////IONCꟾ⅁ꟼ//// (*Suessiones ?*) entre deux cercles de grènetis. Croix doublement ancrée.
Poids : 0 gr. 85. *Pl. VIII.*

L'attribution de cette pièce à Soissons est tout à fait incertaine.

PROVINCIA VIENNENSIS

CIVITAS MASSILIENSIVM

MASSILIA. — *Marseille (Bouches-du-Rhône).*

108. MAS[IL]IA. Buste drapé et diadémé, à droite.
℞. [A]VƆEVERT. Croix, le pied soudé à un degré.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. VIII.*

La lecture du nom d'homme au revers est incertaine. Nous lisons [*A*]*udevert*(*us*) pour *Audebertus*. Mais la première lettre a disparu ; la deuxième et la troisième lettre sont rognées ; cependant, la deuxième lettre paraît être un V ; la troisième lettre pourrait être la partie inférieure d'une S anguleuse ; de telle sorte qu'on aurait AVSEVERT, déformation d'ANSEDERT, dont le nom se lit sur un grand nombre de deniers marseillais (Morel-Fatio, *Trouvaille de Cimiez*, nos 6 à 24 ; Cab. de France, nos 1451 à 1478 ; Belfort, nos 2689 à 2716). Au lieu de supposer que le second V est une déformation de ᐅ (pour D), on pourrait supposer que c'est là un phénomène phonétique (changement de B en V entre deux voyelles) et ce serait la preuve qu'au lieu de lire *Ansedert*(*us*) sur les deniers de Marseille, il faut tenir le D pour une forme de B et lire *Ansebertus* (sur la forme D=B, voir *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. CXVII).

109. Sans légende. Buste diadémé, à droite. Devant le buste, I. Cercle lisse, au pourtour.
℞. ЄBAL////. Croix, le pied soudé à un degré. Cercle perlé au pourtour.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 02 ; 1 gr. 10.
Pl. VIII.

Le buste et la croix sont du même dessin et du même style que ceux des deniers de Marseille, les uns avec

MASSILIA, les autres au nom d'*Antenor*. Cf. Morel-Fatio, *Trouvaille de Cimiez*, pl. I, nos 17 à 19, pl. II, nos 21 à 23 ; Cab. de France, nos 1431 à 1438 (*Catal.*, pl. XXIII, no 20), nos 1445 à 1450 (*Catal.*, pl. XXIII, no 23) ; Belfort, nos 2680 à 2684, nos 2737 et 2738.

110. Sans légende, ou légende rognée. Buste, à droite.
℟. + IN ////////. Dans le champ, ꟿ perlé.
Poids : 1 gr. 06. *Pl. VIII.*

Le dessin du buste, plus que la lettre ꟿ, au revers, nous incline à attribuer ce denier à Marseille.

111. Sans légende, ou légende rognée. Dans le champ, la lettre ꟿ abritant, à gauche, les lettres II, et, à droite, la lettre E.
℟. Sans légende. La lettre ꟿ, perlée surmontée d'une croisette, et abritant des traits verticaux. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 26. *Pl. VIII.*

L'attribution des deniers nos 110 et 111 à Marseille est tout à fait incertaine. On peut se demander si la lettre ꟿ, telle qu'elle apparaît au revers du no 111 particulièrement, n'est pas une déformation d'une tête de face analogue à celle des deniers de Rouen.

112. Sans légende. Dans le champ, la lettre M entre deux traits horizontaux, l'un, au-dessus, l'autre au-dessous, et accompagné de points.
℟. Sans légende. Lignes se croisant en losanges.
Trois exemplaires variés. Poids : 1 gr. 06 ; 1 gr. 10 ; 1 gr. 31.
Variété des nos 1621 et 1622 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXIV, no 15).

PROVINCIA AQVITANIA PRIMA

CIVITAS BITVRIGVM

BETOREGAS. — *Bourges* (*Cher*).

*113. + GODOLЄOBO MO. Tête, au diadème perlé et radié, à droite.

℞. + B[ITVR]ICAS CIVI entre deux cercles de grènetis. Cinq globules disposés en croix.

Denier appartenant à M. l'abbé Audren, à Vitré.

114. RAƋOLII ///////. Buste, à droite. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. + ЬETO ////////// V (*Beto*[*recas ci*]*v*), entre deux cercles de grènetis, les grènetis du cercle intérieur plus gros. Figure formée de deux triangles qui se pénètrent (sceau de Salomon).

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VIII.*

A rapprocher du n° 1673 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXV, n° 4) = Belfort, n° 854, du même type. On avait cru pouvoir lire, au droit du denier du Cab. de France, la légende VADDOLEN, dont la première lettre est rognée, par rapprochement avec le n° 1674, du même Cabinet (*Catal.*, pl. XXV, n° 5) = Belfort, n° 853, où la première lettre est complète ; mais cette première lettre pourrait être, non pas un V, mais un R simplifié ⱪ et renversé, car l'une des branches du prétendu V est plus courte que l'autre. La lecture *Raddolen*[*us*], plus vraisemblable, doit être substituée à *Vaddolen*[*us*]. On a donc pour le même monnayeur les deux formes *Radolen*[*us*] et *Raddolen*[*us*].

115. + RAP /////// (*Rad*...). Tête diadémée, à droite, la nuque cerclée de points ; la croix initiale de la

légende, sous le buste. Cercle de grènetis au pourtour.

℞. + BCTORC [GAS////]. Cinq globules disposés en croix, entre un cercle lisse et un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 16. *Pl. VIII.*

Tête analogue à celle du n° 1673 du Cab. de France, *Catal.*, pl. XXV, n° 5.

116. Légende rognée. Tête diadémée, à droite.

℞. /////// CIVI. Cinq globules disposés en croix, dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 27. *Pl. VIII.*

Ce denier doit être rapproché du n° 2264 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 25) = Belfort, n° 6366, attribué à tort au Poitou ; de la légende du revers on ne lit plus que RICAS, reste de [BITV]RICAS. Pareillement le n° 2265 du Cab. de France = Belfort, n° 6367, doit être reporté à Bourges; et il est probable que beaucoup de deniers, marqués au revers d'une croix formée de cinq globules, et classés au Poitou doivent être reportés au Berry. Nous signalerons spécialement le n° 2261 du Cab. de France, dont le buste paraît être de style berrichon.

117. + O ///// ᴗIVIICᔕ en légende interne et rétrograde. Buste, à gauche.

℞. + CIVIV /////// en légende interne et rétrograde entre deux cercles de grènetis. Croix formée de cinq globules reliés par des traits.

Poids : 1 gr. 28.

Église de Bourges?

118. Légende rognée. Tête diadémée, à droite.

℞. + R//////////AS CI. Cinq globules disposés en croix, dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 30. *Pl. VIII.*

119. ЄO/////// ICЛILO. Tête diadémée, à droite.

℞. RALIA entre un cercle lisse et un cercle de grènetis. Cinq globules disposés en croix.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. VIII.*

Église Saint-Sulpice, à Bourges.

120. + ////////// MONITAR. Buste, à droite.

℞. ////// SCI SVLPICII. Croix formée de cinq globules ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 32 ; 1 gr. 33. *Pl. VIII.*

L'attribution à Bourges se justifie par rapprochement du type du revers avec celui des n°s 1674 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXV, n° 5) = Belfort, n° 853, et 1675 du même Cabinet = Belfort, n° 6046.

Style de Bourges.

121. RACIO CЛCI//////////. Tête, à droite ; devant, une croisette.

℞. ////////ЛCI+++. Croix formée de cinq globules reliés, dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 34. *Pl. VIII.*

L'attribution de ce denier à la cité de Bourges est incertaine. Si le style de la tête rappelle celui des deniers de Bourges, il rappelle aussi certaines têtes des deniers d'Orléans, comme par exemple celle du n° 76 ci-dessus ; sans compter que nombre de deniers orléanais présentent une croisette devant le buste, comme c'est ici le cas ; et, dans l'hypothèse d'une origine orléanaise, on inclinerait à voir dans les croisettes qui suivent le mot *sancti*, au revers, l'équivalent de *Crucis* : on lirait [*Racio*] *sancti Crucis*. Quoi qu'il en soit, ce denier ne saurait être séparé des deux deniers suivants, sur le premier desquels la légende est suivie de trois croisettes.

122. + DOMIᴼИE MOHE+ (*Donione mone* ou *Domione mone*). Tête à droite ; devant, une croix. Sous la tête, un annelet.

℟. RACᔕICALCECᔕIA+++. Croix formée de cinq globules ; le champ entouré d'un cercle de grènetis ; les trois croisettes séparant les deux extrémités de la légende reliées.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. VIII.*

Si l'on admet que l'ordre des lettres de la légende du revers a été troublé, on peut rétablir RA SCI ACLESIA +++ et interpréter *Ra*(*cio*) *s*(*an*)*c*(*t*)*i* *a*(*e*)*clesia*(*e*) (*Crucis*). L'hypothèse d'une attribution à Orléans du denier nº 121 et des nºs 122 et 123, qui paraissent être du même atelier, s'en trouverait fortifiée, car les seules églises cathédrales étaient qualifiées *sancta* à l'époque mérovingienne. L'église d'Orléans était dédiée à Sainte Croix (cf. plus haut).

Ce qui nous fait cependant placer ces pièces dans le groupe berrichon, c'est qu'elles présentent au revers une croix formée de cinq globules, type qu'on n'a jusqu'ici signalé sur aucune monnaie orléanaise, et qui a été usité par les monnayeurs de Bourges (voir nºs 113 et 115).

123. + VOИIOИЄ MONЄ+O. Tête, à droite ; devant, une croix dont la haste est brisée. Cercle au pourtour.

℟. //////ʌꟷNODERO V///ᴜ///. Croix formée de cinq globules ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 28.

124. + L[ANDO]⊥ENO VI. Buste diadémé, à droite ; la croisette initiale de la légende sous le buste. Couronne au pourtour.

℟. + RACIO ᔕCE////// entre deux cercles de grènetis. Croix pommettée à branches égales.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VIII.*

125. + LANVO⅃ENO VI. Tête diadémée, à gauche ; la croisette initiale de la légende sous le buste ; devant la tête, une croisette à haste prolongée en haut et cassée, au-dessus de laquelle un groupe de trois points. Couronne au pourtour.

℞. + RACIO ΛE////// entre deux cercles perlés. Cinq globules disposées en croix.

Poids : 1 gr. 37. *Pl. VIII.*

Autre exemplaire du n° 2411 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXIII, n° 24).

La lecture des légendes des deux deniers précédents offre une difficulté. La sixième lettre de la légende du droit est-elle une L ou un T renversé. Certes les L dont la barre horizontale dépasse la haste de chaque côté sont fréquentes dans les inscriptions mérovingiennes, mais il serait surprenant que le graveur n'eût pas donné à la seconde L la même forme qu'à la première, c'est-à-dire à l'initiale, et que cette anomalie se retrouvât dans nos deux monnaies qui sont de coins différents. Il paraît donc qu'on doive lire *Landoteno vico.*

Dans le *Catalogue* du Cabinet de France, on a attribué un exemplaire (n° 2411) de notre n° 125 à la région poitevine. Notre n° 124 paraîtrait confirmer cette attribution, car le buste y est d'un dessin analogue à celui d'un triens de *Gemeliaco* (Cab. de France, n° 2420, *Catal.*, pl. XXXIII, n° 29), identifié avec Jumillac-le-Grand (Dordogne, ancienne cité de Périgueux), et à celui d'un triens de *Lintiniaco* (Cab. de France, n° 2423, *Catal.*, pl. XXXIII, n° 30) identifié avec Lentignac (Dordogne).

Mais les bustes des n°s 124 et 125 ne sont pas non plus sans analogie avec ceux qu'on remarque sur les deniers de Bourges et sur tous les deniers du groupe berrichon ; et en outre, nous avons au revers la croix formée de cinq globules qu'on pourrait considérer comme

caractéristique des ateliers berrichons, si on n'en trouvait quelques exemples sur des deniers que pour d'autres raisons on donne au Poitou; il y a d'ailleurs des points de contact entre le monnayage de Poitiers et celui de Bourges ; ainsi, la figure du sceau de Salomon ou pentalpha orne le champ des deniers de Bourges (Cab. de France, n° 1673, *Catal.*, pl. XXV, n° 4; et ci-dessus, n° 114), et on la retrouve sur un denier de Poitiers (Belfort, n° 3633). Mais il semble qu'elle ait passé de Bourges à Poitiers. On remarquera encore que sur nos deniers nos 124 et 125 la croisette initiale de la légende est placée sous le buste comme sur notre n° 115 de Bourges. Enfin, l'aspect général de nos deniers de *Landoteno* ne permet guère de les séparer de ceux de Bourges et du groupe berrichon.

126. +/////BERATVR. Tête, à droite; la croisette initiale de la légende devant la bouche.

℞. W///////NVICVEIV/// entre deux cercles de grènetis. Quatre globules disposés en croix.

Poids : 1 gr. 31. *Pl. XIII.*

Ce denier doit avoir été frappé dans le Berry. La tête rappelle celles du n° 120 et du n° 121 ci-dessus; les deniers de Bourges présentent au revers une croix formée de cinq globules.

127. XIIVAIIAIIUI/////. Buste, à droite.

℞. /////VIICOVI/////// entre deux cercles de grènetis. Cinq globules disposés en croix.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. VIII.*

Autre exemplaire appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 13e volume, p. 2, fig. C; de la légende du revers restent les lettres /////IIVOVII////.

128. XNVAIIAI/////. Buste, à droite.
℞. /////ııVIIᔓ·VI//// entre deux cercles de grènetis. Cinq globules disposés en croix.
Poids : 1 gr. 23.

129. Légende indéchiffrable. Buste déformé, à droite. Cercle perlé au pourtour.
℞. ПVᴖᴖNᵥııIVT entre deux cercles de grènetis. Croix formée de cinq globules.
Poids : 1 gr. 22.

130. Légende déformée. Masse informe sous laquelle trois points. Cercle lisse au pourtour.
℞. Légende rognée. Croix formée de globules, incomplète d'une branche, dans un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 03.

CIVITAS ARVERNORVM

Atelier indéterminé.

131. MEDECILLA M. Type indéterminé.
℞. Sans légende. Dans le champ, la lettre A, accostée à gauche d'un C et à droite d'une croix ; au-dessus, un trait horizontal ; dans le champ, points et globules ; le tout dans un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 24. *Pl. VIII.*

A rapprocher d'un denier du musée de Middelburg (Belfort, n° 5670) qui porte d'un côté le type du revers, mais avec un C déformé en ‹, et, de l'autre côté, le monogramme AR, qui pourrait indiquer la cité des Arvernes. A rapprocher le nom, inscrit ici, au droit, du nom du monétaire *Medegisilo* inscrit sur un triens de *Vaddonnaco* (Cab. de France, n° 244, *Catal.*, pl. IV, n° 19), atelier non identifié dans le catalogue du Cabinet de France, mais qui pourrait être le même que *Vadinnaco*, dont

l'une des monnaies porte les lettres AR (Cab. de France, n° 1863, *Catal.*, pl. XXVII, n° 8), et que M. Maurice Lecomte a identifié avec Gannat (Allier), dans la *civitas Arvernorum* (Lecomte, dans *Rev. num.*, 1894, p. 421). Il faut cependant remarquer que l'A de notre denier accosté d'un C, à gauche, et d'une croix, à droite, pourrait bien être la déformation du monogramme qui, sur le denier n° 164 ci-dessous, est flanqué, à gauche, de la lettre C.

132. + ME¯DL////////. Cinq points disposés en croix dans un cercle de grènetis.

℟. Même type qu'au n° 131.

Poids : 1 gr. 18.

CIVITAS LEMOVICVM

LEMOVECAS. — *Limoges* (*Haute-Vienne*).

Église de Limoges.

133. Sans légende. Dans le champ, les lettres ЄR ; au-dessus de la traverse de l' Є, un M, et, au-dessous, un E ; au-dessus de l' R, deux points ; à droite, un point. Au-dessus du groupe, une croisette, et au-dessous, quatre points disposés en croix ; le tout, dans un cercle.

℟. Légende rognée. Croix cantonnée des lettres ECLI· (*eclisia*) ; le champ entouré d'un cercle.

Poids : 0 gr. 93. *Pl. VIII.*

A rapprocher la disposition des lettres ECLI de la disposition des lettres ECLISIAE sur le n° 1944 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXVIII, n° 7) et de celle des lettres LEMO sur le n° 1946 du même Cabinet (*Catal.*, pl. XXVIII, n° 8), et sur le n° 138 ci-dessous.

134. Sans légende. Dans le champ, les lettres ЄR·, la traverse de l'Є accosté de deux points ; au-dessous, une croisette.

℟. + THEODOA. Croix fichée sur la croisette initiale de la légende.

Poids : 0 gr. 94.

Variété du nº 826 du Cab. de France = Belfort, nº 1867 (répété au nº 3560), sur lequel on lit *Theodoal*. Le nom du monnayeur doit donc être *Theodoaldo*. La particularité d'une croix dans le champ fichée à la croisette initiale de la légende se retrouve sur un triens de Melle, Cab. de France, nº 2325 (*Catal.*, pl. XXXII, nº 22).

135. + LDHAEAOT. Croix à branches égales.

℟. Sans légende. Dans le champ, les lettres ЄR, la traverse de l'Є accostée de deux points ; sous l' R, une croisette. Cercle au pourtour.

Poids : 1 gr. 15. *Pl. VIII.*

La légende du droit est l'imitation de la légende du denier précédent, *Theodoa*, où l'ordre des lettres a été troublé.

136. + ⅃UUObƎIV////. Croix cantonnée de trois points ; la croix s'appuyant sur la croisette initiale de la légende.

℟. Sans légende. Dans le champ, les lettres ЄR, la traverse de l'Є accostée de quatre annelets.

Poids : 1 gr. 13.

La légende du droit nous paraît être, comme celle de la pièce précédente, la déformation de *Theodoal*.

137. Sans légende. Les lettres Є R dans le champ, surmontées d'une croisette, accompagnées de points.

℟. + LEODEϘILO. Croix à branches égales.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. XII.*

Église Saint-Martial, à Limoges.

138. LE //////////. Croix fichée, cantonnée des lettres LEMO.

℟. + LEMO [VEC]AS. Monogramme composé des

lettres MARTIAL, et surmonté de la croisette initiale de la légende.

Poids : 0 gr. 85. *Pl. XII.*

NOVO VICO

139. + ////ИOVO VICO. Dans le champ, ЄR, la traverse de l'Є accostée de deux globules. Devant R, un point, et, sous le pied, quatre points.

℟. /////OBERTO (*Magnoberto*). Croix ancrée, accostée de deux globules, le champ entouré d'une couronne ouverte en bas, les extrémités recroquevillées.

Poids : 1 gr. 15. *Pl. XII.*

A rapprocher des n°s 822 à 828 du Cabinet de France (*Catal.*, pl. XIII, n° 22). Cf. Belfort, n°s 1867, 1868, 3560 à 3564, 6339 à 6341, 6345). Sur tous ces deniers le champ est occupé par les lettres ЄR. Notre denier est, comme type, analogue au n° 822, sauf que sur ce dernier la couronne est ornée en bas d'un petit cercle centré. Le n° 825 du Cabinet de France (= Belfort, n° 6340) présente au revers un type un peu différent, une croix non ancrée sans couronne ni grènetis autour du champ ; mais la légende est MAGNOBERT, ce qui nous permet de proposer la lecture *Magnoberto* pour la légende du revers de notre denier.

Ces deniers ont été attribués à l'atelier de Paris dans le Catalogue du Cabinet de France, mais sans raison suffisante. On s'est appuyé sur la forme de l'Є qui est la même sur le denier d'*Ebroino* ; mais Є n'est pas ЄR ; en outre, notre denier et le n° 822 du Cabinet de France ont le champ entouré d'une couronne, ce qui ne se retrouve sur aucune monnaie d'attribution certaine à Paris. C'est là un caractère qui n'est fréquent que sur les monnaies de Chalon, et qu'on a relevé sur quelques monnaies de l'Est. Peut-être pour déterminer le pays

d'origine de ces deniers conviendrait-il de les rapprocher des tiers de sol limousins avec ER (Cab. de France, n°s 1948, pl. XXVIII, n° 9 = Belfort, n°s 2161 et 3704 ; n° 1966, pl. XXVIII, n° 21 = Belfort, n° 6171 ; n° 2019, pl. XXIX, n° 21 = Belfort, n° 4631). Sur le n° 1966, de *Cambarisio* (Chamberet, Corrèze), le revers est orné d'une croix ancrée, accostée de deux globules, et le champ est entouré d'un grènetis.

Le denier de la trouvaille de Bais n'aidera pas à la détermination de l'atelier. En effet, il n'est pas certain que la légende du droit soit complète, car la pièce est rognée à droite. Fût-il établi qu'on doit lire *Novo vico*, il y a trop de localités du nom de Neuvy pour qu'on puisse choisir entre elles.

Pour ce qui regarde la signification des sigles ЄR, comme sur le n° 828 du Cabinet de France, on lit en légende [*Rac*]*io ecli*(*siae*) et que sur le n° 1948, avec ER, on lit *Racio ecli*(*siae*), on a cru pouvoir les interpréter *Eclisiae racio*; on opposera que la formule est toujours *Racio eclisiae* et non *Eclisiae racio*.

PROVINCIA AQVITANIA SECVNDA

CIVITAS PICTAVORVM

Pectavis. — *Poitiers* (*Vienne*)

140. + PECTAVIS CIVIP. Tête radiée, à droite. Cercle de grènetis au pourtour.

℞. + ARIBALDO M : Croix fichée, les extrémités de la traverse et le sommet ornés de deux globules isolés. Cercle de grènetis au pourtour.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 15 ; 1 gr. 20.

Variété du n° 2196 du Cabinet de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 10). La dernière lettre de la légende du droit est un T de forme ꟼ, retourné; cf. une monnaie de Poitiers, Cab. de France, n° 2194 (*Catal.*, pl. XXXI, n° 9).

141. + DEC[TAV]Iᔕ CIVETA. Tête radiée, à droite.
℞. + CODE[LAICO M]I. Croix fichée, les extrémités de la traverse et le sommet ornés de deux globules isolés. Cercle perlé au pourtour.
Poids : 1 gr. 12.

Autre exemplaire du nº 2197 du Cabinet de France (*Catal.*, pl. XXXI, nº 11). Cet exemplaire permet de rectifier la lecture de la fin de la légende sur l'exemplaire du Cabinet de France ; il faut y lire MI, comme au nº 2199 du même Cabinet, au lieu de MN ; mais MI n'est qu'une déformation de MN, abréviation de *monetario*.

142. + PEC[TAVI]ᔕ CIVI ∵ Tête radiée, à droite.
℞. + ϘODELAICO M. Croix fichée, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux points. Cercle perlé, au pourtour, rogné.
Poids : 1 gr. 17.

Variété du nº 2198 du Cab. de France = Belfort, nº 3608.

143. + PEC[TAVIS] CIVI ∵ Tête radiée, à droite. Cercle perlé au pourtour.
℞. + ϘODOLAICO ϘN. Type effacé, probablement un quadrilobe ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 12. *Pl. XII.*

144. [+ P] CCTAVI CIV (*Pectavi civ.*). Tête radiée, à droite.
R. ////// AICO MO (*Godelaico mo*). Croix. Cercle de grènetis au pourtour. Surfrappe provenant du glissement du coin.
Poids : 1 gr. 10.

145. + TRAᔕENON ///// en légende interne et rétrograde. Tête radiée, à droite. Cercle perlé, au pourtour.

℞. Légende effacée. Croix. Cercle de grènetis, au pourtour.
Poids : 1 gr. 27. *Pl. XII.*

146. PEC ////////. Tête radiée, à droite.
℞. BEΛΓωINUVO. Croix pattée ; deux points à chaque extrémité de la traverse.
Poids : 0 gr. 94. *Pl. XII.*

147. Légende rognée. Tête radiée, à droite.
℞. + BETO /////// (*Betone*). Croix, la traverse munie de deux pendants aux extrémités. Cercle de grènetis, au pourtour.
Poids : 0 gr. 93.

148. PECTAVIω CT (*Pectavis civitate*) en légende interne et rétrograde. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.
℞. + BETTONE M en légende interne et rétrograde. Croix gammée, flanquée de quatre points.
Poids : 1 gr. 18. *Pl. XII.*

149. PECTAUIω CT en légende interne et rétrograde. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points.
℞. + BETTONE M en légende interne et rétrograde. Croix gammée, flanquée de quatre points.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 14 ; 1 gr. 15. *Pl. XII.*

150. + PECTV CII. Tête radiée, déformée, à droite.
℞. + BTONE MOИ. Croix, la traverse munie de deux pendants, aux extrémités. Cercle de grènetis, au pourtour.
Trois exemplaires. Poids : 1 gr. 16 ; 1 gr. 17.

Autres exemplaires du n° 3603 de Belfort. Le nom du monétaire est probablement *Betone*; cf. plus haut, le n° 147 et le n° 2194 du Cab. de France, *Betoni monitar*. Le type de la croix analogue à celui du n° 2206 du Cab. de France = Belfort, n° 3602, fig.

151. + PICTA CIV en légende interne et rétrograde. Croix ancrée, la traverse munie de pendants aux extrémités.

℞. + VVPV◡ƑELOⅯ en légende interne et rétrograde. Dans le champ, A couchée et V. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 11. *Pl. XII.*

152. Tête radiée, à gauche. Derrière, IC + (?)

℞. + ////////////ELOⅯƑ en légende interne et rétrograde. Dans le champ A couché et V.

Poids : 1 gr. 15. *Pl. XII.*

153. ЭTOϬAϬ +. Buste, diadémé, à droite, le buste proprement dit trapézoïdal dessiné par des lignes de points.

℞. + PЄCTAVIS C en légende interne et rétrograde. Croix. Cercle perlé, au pourtour.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 10 ; 1 gr. 12. *Pl. XII.*

154. + P[ECTAV]I∾ CIV. Tête radiée, à droite.

℞. + OCI ////// SOЄ. Croix.

Poids : 0 gr. 98.

155. + PϽCT ///////VI. Tête radiée, à droite, la croisette initiale de la légende placée devant la bouche. Couronne, au pourtour.

℞. + LЄOM /////// ЄИ. Croix. Couronne, au pourtour.

Poids : 0 gr. 95.

156. + DECTNIS CIVI. Tête, à gauche.
R/. IN ///////—DIUS en légende interne et rétrograde.
Croix, les extrémités fichées, cantonnée de quatre points. Cercle, au pourtour.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. XII.*

157. + PECTAUICO CII. Buste, à gauche, les cheveux hérissés.
R/. SIUOOINEGISELE. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points.
Poids : 1 gr. 05. *Pl. XII.*

Dans la légende du revers, peut-être la lettre S est-elle finale et non initiale : *Icooinegiseles*. La lettre que nous lisons C est incertaine.

158. + PICTA CIV en légende interne et rétrograde, entre deux grènetis. Croix à branches égales.
R/. + AVDOLEFO MO. Croix pommettée à branches égales.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 29 ; 1 gr. 30. *Pl. XII.*

159. + PECTVAICO. Buste, à gauche (?)
R/. AVDOLEFO M (*Audolefo mo*) en légende interne et rétrograde. Dans le champ, monogramme formé des lettres A P rétrograde. Cercle perlé, au pourtour.
Poids : 1 gr. 15. *Pl. XII.*

160. PICT[AVI]S C (*Pictavis civitate*) en légende interne et rétrograde. Buste radié, à gauche, le buste proprement dit couvert de points.
R/. + ILVDRAMNOX en légende interne et rétrograde.
Croix sur enroulement, accostée de deux points.
Cercle de grènetis, au pourtour.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 08. *Pl. XII.*

161. + PICTAIʌᴗCIAI (*Pictavis civi*) en légende interne et rétrograde. Tête informe, cerclée de points.

℟. ΣAIƬ TЧOUЄƧ en légende interne et rétrograde. Croix. Couronne, au pourtour.

Quatre exemplaires. Poids : 1 gr. 01 ; 1 gr. 02 ; 1 gr. 02 ; 1 gr. 03. *Pl. XII.*

162. + ΓIC.LA CIV en légende interne et rétrograde. Croix ancrée, la traverse munie de deux pendants aux extrémités.

℟. + PICTA CIV en légende interne et rétrograde. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 12 ; 1 gr. 13. *Pl. XII.*

163. PЄЄTA/IƧЄI. Croisette réduite à un trait vertical accosté de deux points, au-dessus d'un trait horizontal, dans un cercle de grènetis ouvert en bas et se prolongeant en deux lignes droites ; de façon à donner l'image d'une tête de face sommairement dessinée.

℟. ∴ ///////VS MO. Croix dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 17. *Pl. XII.*

164. PECT //// S. Buste informe, à droite.

℟. + IE///ƎΓERToM. Monogramme composé d'A et P réunis par le pied ; au centre de l'A, un point ; à gauche, un C.

Poids : 1 gr. 14. *Pl. XII.*

A rapprocher du n° 2209 du Cab. de France = Belfort, n° 3623, signé du monnayeur *Arinoberto*.

165. + EV//// OИΡƆ.M. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points.

℞. Légende rognée. Même monogramme qu'au n° 164. Au-dessus de l'A, un annelet; le champ entouré d'un cercle de grènetis.
Poids : 0 gr. 80.

166. Légende rognée. Tête radiée, à droite.
℞. Légende rognée. Même monogramme qu'au n° 164; au-dessus, un point; au-dessous, trois points disposés en triangle ; le champ entouré d'un cercle perlé.
Poids : 1 gr. 15.

167. + I/// O ////I ///. Tête, à droite.
℞. Légende rognée. Même monogramme qu'au n° 164, mais déformé ; au-dessus et au-dessous, un annelet.
Denier de forme quadrangulaire.
Poids 1 gr. 24.

168. + [PE]CTAUIS CIU. Oiseau, à droite.
℞. Sans légende ou légende rognée. Même monogramme qu'au n° 164, mais le P vertical au lieu d'être incliné, à droite ; sous l'A, un I ; à gauche, un annelet. Cercle de grènetis au pourtour.
Poids : 1 gr. 20. *Pl. XII.*

169. + PECTAVS CI en légende externe. Tête radiée, à droite.
℞. ART/////ERFO en légende interne et rétrograde entre un cercle de grènetis et une couronne. Même monogramme qu'au n° 164, mais rétrograde.
Poids : 1 gr. 20. *Pl. XII.*

170. [+] PECTFVS [CI] en légende externe. Tête radiée, à droite.
℞. [ARI]NOBE[RTO] entre un cercle de grènetis et un

cercle lisse. Même monogramme qu'au n° 164, mais rétrograde ; au centre de l'A, un point.

Poids : 1 gr. 13.

Autre exemplaire rogné du n° 2209 du Cab. de France = Belfort, n° 3623.

171. PCE+T∴A/////. Buste diadémé, à droite ; la boucle du diadème détachée et isolée dans le champ.

℞. + LE//////R entre deux cercles de grènetis, dont celui du pourtour rogné. Même monogramme qu'au n° 164, mais rétrograde ; au-dessus et au-dessous de l'A, un point ; à droite, un globule.

Poids : 1 gr. 10.

A rapprocher du n° 2217 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 15) = Belfort, n° 6356.

172. S//AOIAGICS///////. Tête diadémée entièrement entourée de points.

℞. + HOCNIIAИO. Même monogramme qu'au n° 164, mais rétrograde ; entre les jambages de l'A, un H posé horizontalement ; autour du champ, fragment d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 07. *Pl. XII.*

173. + OOI OODIUTCS. Croix ancrée, surmontée d'un trait horizontal, l'ancre accostée de deux points ; un point à chacune des extrémités de la traverse ; un autre point sous le pied de la croix.

℞. + CSИ///////////ITT. Même monogramme qu'au n° 164, rétrograde, l'A surmonté d'une croisette ; à droite, un point et un I ; à gauche, un point ; sous le pied de l'A, deux points.

Poids : 0 gr. 93. *Pl. XII.*

174. ////HRLIICΌ en légende interne et rétrograde. Buste au diadème muni de pointes, à droite. Cercle perlé au pourtour.

℞. + CIVI////////// en légende interne et rétrograde. Même monogramme qu'au n° 164, mais déformé, le P réduit à Ͱ ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 0 gr. 88.

175. ///////VVCΌII///////. Tête à droite. Cercle dentelé au pourtour.

℞. + IIICΌI///////////⁞IV entre deux cercles de grènetis. Même monogramme qu'aux numéros précédents déformé en A et I, la barre de l'A en forme d'∾ ; deux points accostant le sommet de l'A, un point au-dessous.

Poids : 1 gr. 06. *Pl. XII.*

176. + OPVPvEU_I////. Tête radiée, à droite.

℞. Sans légende. Monogramme formé des lettres A et V, les extrémités du V retournées de façon à donner le monogramme AVP entre deux croisettes ; au-dessus, segment de grènetis.

Poids : 1 gr. 02. *Pl. XII.*

177. + <C·III////PC. Dans le champ, deux traits verticaux entre lesquels un trait oblique, déformation de И (?)

℞. <////////////////. Dans le champ, même monogramme qu'au revers du n° 176.

Poids : 0 gr. 98.

178. PIVVIOC en légende interne et rétrograde entre deux cercles de grènetis. Croix.

℞. Sans légende. Monogramme formé de deux Λ

opposés et se pénétrant, de façon à donner A dans les deux sens, accosté de trois points de part et d'autre, un point sous chaque V ; au centre, un point ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 17. *Pl. XII.*

Le monogramme du revers nous paraît être une déformation de celui du denier nº 176. On remarquera les points qui accostent le monogramme et qui rappellent le segment de grènetis placé à la partie supérieure du monogramme du nº 176. En outre, il nous semble que la légende du droit est une déformation de la légende PIC-[T]AVI dont les lettres ont été bouleversées.

179. Sans légende. Deux Λ opposés et se pénétrant, accompagnés de globules, dont un au centre. Cercle lisse au pourtour.

℟. Sans légende. Astre à huit rayons ; globules entre les rayons. Cercle lisse au pourtour.

Deux exemplaires variés : Poids : 1 gr. 31 ; 1 gr. 32.

Variété du nº 2878 du Cab. de France = Belfort, nº 5704. — Cf. plus haut nº 18.

180. Sans légende. Astre à onze rayons s'échappant d'un cercle centré d'un point.

℟. Sans légende. Fleur à sept pétales.

Poids : 0 gr. 98. *Pl. XII.*

181. Légende en partie rognée, en partie illisible. Pentalpha, un point au centre.

℟. + ΩA/////////VƧ. Croix à branches égales, un point à chacune des extrémités.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. XII.*

Le pentalpha ne s'est rencontré jusqu'ici, comme type principal, que sur des deniers de Bourges (ci-dessus, nº 114 ;

Cab. de France. n° 1673 (*Catal.*, pl. XXV, n° 4) = Belfort, n° 854), et sur des deniers de Poitiers (Belfort, n° 3633, avec PECTA////; n° 3634; n° 6399; Cab. de France, n° 2216 = Belfort, n° 6398). Le seul denier de Poitiers de ce type qui porte une légende est le n° 3633; mais les autres sont de types et dessins analogues; ils portent tous au revers, comme le n° 3633, un globule entouré d'un cercle de points. Sur tous ces deniers, on remarque, au centre du pentalpha, un point ou globule; la même particularité se retrouve sur le nôtre, que pour cette raison nous donnons à Poitiers.

On ajoutera que le pentalpha figure sur des deniers anépigraphes (Cab. de France, n° 2873, *Catal.*, pl. XXXVI, n° 26; *ibid.*, n° 2874 = Morel-Fatio, *Cimiez*, pl. XI, n° 226) dont l'autre type est la lettre A, isolée dans le champ, qui pourrait être une réduction du monogramme poitevin AV, et qui lui-même paraît dériver de AP ou AVP (cf. ci-dessus les n°s 176 et suiv.).

Cependant on ne peut s'empêcher, en présence des restes de la légende du droit de notre denier, RA.....VS, de songer au nom de *Radolenus*, monnayeur de Bourges; voir plus haut, n°s 114 et 115.

Église de Poitiers.

182. + RACIO ECLIS. Tête diadémée, à gauche, les cheveux hérissés.

℞. Sans légende, ou légende rognée. Monogramme composé des lettres E (rétrograde) NSB; au-dessus, croisette formée de quatre globules; globules dans le champ.

Poids : 1 gr. 30. *Pl. XII.*

La tête est du même dessin que celles d'un denier aux légendes *Pectavis cii* et *Nantogilo vi*, Cab. de France, n° 2328 (*Catal.*, pl. XXXII, n° 24) = Belfort, n° 6355,

et d'un denier avec *Pectavis civ*, Cab. de France, n° 2205 = Belfort, n° 3629.

183. + RACI ЄCLI. Tête, à droite ; la croisette initiale de la légende, sous la tête.

℟. + FRIDRI MO. Monogramme formé d'un И dont le trait incliné est traversé d'un S ; le monogramme amorti par un segment de cercle.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. XII.*

Fridri est l'abréviation, par suspension, de *Fridricus*. A rapprocher du n° 2225 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 16) = Belfort, n° 3622, avec les légendes *Racio eclisi* et *Fridrics* ; le nom du monnayeur *Fridiricus* paraît sous la forme *Fridirico* sur un denier à la légende *Pectavis* (Belfort, n° 3621), et sur un triens du même atelier, Cab. de France, n° 2188 = Belfort, n° 3586.

184. Sans légende, ou légende rognée. Tête diadémée, à droite.

℟. + /////////ICT. Croix pommettée, à branches égales, dont chaque extrémité est ornée d'un ω renversé ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 05. *Pl. XII.*

La croix du revers est du même type que celle du n° 2229 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 18) = Belfort, n° 3638, qui porte en légende, au droit, *Eclesi Pect.*

185. Légende rognée. Tête radiée, à droite.

℟. Sans légende. Croix pommettée, à branches égales, dont chaque extrémité est ornée d'un ω renversé, accostée de petits croissants, restes d'une légende déformée.

Poids : 0 gr. 77. *Pl. XII.*

186. + MVI∧///////. Buste, à gauche.

℞. Sans légende. Croix formée d'un anneau centré auquel s'appuient deux croisettes et deux ancres, accompagnée de points ; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 20.

Autre exemplaire du n° 2231 du Cab. de France = Belfort, n° 6392.

187. BAIOM/////. (*Baio m.....*). Croix, les extrémités ornées de deux points.

℞. Sans légende. Entrelacs et croisettes, dans un cercle, rogné.

Poids : 1 gr. 10. *Pl. XII.*

Les mêmes entrelacs au revers du n° 2234 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 20), dont un autre exemplaire conservé dans le médaillier de la Société des Antiquaires de l'Ouest porte nettement le nom du monétaire *Bertefrid*(*us*).

Église Saint-Hilaire, à Poitiers.

188. + [RACIO SCI] HELAR///. Buste, à droite, les cheveux hérissés.

℞. + RVT //////ITI. Croix à branches égales entre une couronne et un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 14. *Pl. XII.*

189. +/// ////////S CIVI. Tête au diadème muni de pointes, à droite. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. RACI[O]///////A. Croix centrée d'un annelet. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. *Pl. XII.*

190. ♦EϚLIBEhV///ᔓ. Tête, à gauche, les cheveux hérissés.

℞. BASEIL (*Baseli*[*ca*]? Dans le champ, ᗰ surmonté

d'un pignon triangulaire, le sommet amorti par une croix, accosté de deux groupes de trois points disposés en triangle. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 40. *Pl. XII.*

La première lettre de la légende du droit est un A.

191. + IVI à droite, devant la tête; ININI à gauche, derrière la tête. Tête radiée, à droite. Cercle de grènetis au pourtour.

℞. 1/N + //////. La lettre M surmontée d'un pignon triangulaire amorti par une croix.

Poids : 1 gr. 37.

192. Légende rognée. Type informe (dégénérescence d'une tête?) dans un cercle de grènetis.

℞. Légende rognée. Dans le champ, la lettre M à laquelle s'appuie, de part et d'autre, un segment de cercle terminé en haut par un annelet, et surmontée d'un fronton triangulaire sommé d'une croix; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Deux exemplaires variés. Poids : 0 gr. 90; 1 gr. 08. *Pl. XII.*

Deniers imités de ceux de Poitiers.

193. +HONII ////III. Tête diadémée, les cheveux hérissés, à droite.

℞. /////ИCOVRI/// en légende interne et rétrograde. Croix, le sommet et les extrémités de la traverse ornés de deux globules, le pied fiché.

Poids : 1 gr. 08. *Pl. XII.*

Cf. ci-dessous le n° 213.

194. + OIIOOIIPOIIIIIILC. Tête radiée, à gauche.

℞. ꟼVIIOIIIIIIUIIIIO. Croix ornée de deux points à chacune de ses extrémités. Cercle dentelé au pourtour.

Poids : 1 gr. 03. *Pl. XII.*

195. Légende simulée. Diadème radié, dégénérescence d'une tête diadémée.

℞. Légende simulée. Croix fichée, les extrémités de la traverse et le sommet ornés de deux points.

Poids : 1 gr. 17.

196. + VᔕVIIΞOVᔕV. Tête radiée, déformée, à droite.

℞. + VᔕIIV////////// entre deux cercles de grènetis. Croix aux extrémités crossées.

Poids : 1 gr. 15.

Variété du n° 2250 du Cab. de France = Belfort, n° 6380. La différence avec le n° 2250 du Cab. de France ne porte que sur l'ordre des lettres de la légende du revers.

197. + VꟷF//////////////+OIϿИ. Tête diadémée, à droite.

℞. ////////ΛIꟷϿVO///// entre deux cercles perlés. Croix à branches égales.

Poids : 1 gr. 12. *Pl. XIII.*

198. + V //////////////I Ͽ И. Tête radiée, à droite.

℞. + ꟷVII///////////////И. Croix ancrée. Cercle perlé au pourtour.

Poids : 0 gr. 87.

199. //////////ELI///////. Buste radié, à droite.

℞. Sans légende. Monogramme composé des lettres N P E, amorti en cintre surmonté d'une croisette (rognée) ; au-dessous, et à gauche, une croisette ; un point au-dessus de la traverse de l'N ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. XIII.*

200. Buste radié, à droite. Devant, ·ИП. Cercle perlé au pourtour.
℞. Sans légende. Même monogramme qu'au n° 199, mais rétrograde ; au-dessous, une croisette ; le tout dans un cercle perlé.
Deux exemplaires. Poids ; 1 gr. 25 ; 1 gr. 26. *Pl. XIII.*

201. Buste grossièrement dessiné, à gauche ; au-dessus et derrière, deux ⵀ, déformation du diadème radié.
℞. Sans légende. Même monogramme qu'au n° 199 ; au-dessous, une croisette.
Poids : 1 gr. 17.

202. Légende rognée. Tête radiée, à droite.
℞. Sans légende. Monogramme composé des lettres E, rognée, И et S, amorti en cintre surmonté d'une croisette ; au-dessous, une croisette ; à l'intérieur du monogramme, trois globules ; à droite, trois points superposés.
Poids : 1 gr. 12. *Pl. XIII.*

203. Sans légende. Croix ancrée, à deux traverses, la supérieure recourbée en bas aux extrémités ; accostée de deux cercles interrompant la couronne et le grènetis qui encadrent le tout.
℞. Sans légende. Monogramme composé des lettres ENR, amorti en cintre surmonté d'une croisette ; au-dessous, une croisette ; le tout dans un cercle lisse.
Poids : 1 gr. 39.

Le monogramme est analogue à celui du denier n° 2750 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXVI, n° 7) = Belfort, n° 6627, à la légende ϾODOMΛ.

204. Sans légende. Tête, au diadème perlé, aux cheveux hérissés, à droite, muni d'un bras tenant une petite croix ; le tout dans un double cercle de grènetis.
℞. Sans légende. Monogramme déformé, dans un cercle de grènetis.
Flan rectangulaire.
Poids : 1 gr. 10. *Pl. XIII.*

Il est possible que la figure, au revers, soit non pas la déformation du monogramme des deniers précédents, mais la déformation du calice sénonais.

205. Sans légende. Buste radié, à droite, muni d'un bras levé tenant une petite croix. Derrière le buste, VI (?).
℞. Entrelacs accostés de deux croisettes. Cercle de grènetis, au pourtour.
Poids : 1 gr. 30. *Pl. XIII.*

206. + OIENIIOVV////. Croix à branches égales, centrée d'un annelet, cantonnée de quatre points.
℞. ·OƆOC//////// +m. Croix potencée, accompagnée de trois points.
Poids : 0 gr. 98. *Pl. XIII.*

La croix avec annelet central figure sur des triens de *Briosso* (Brioux), *Cab. de France*, nos 2285 et 2286, *Catal.*, pl. XXXII, nos 5 et 6.

207. Légende rognée, dont il reste sur certains exemplaires des O répétés. Cheval ailé, à gauche, de la bouche duquel sortent deux défenses ; les ailes accostées de deux points ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.
℞. Pseudo-légende OIUIO‾. Croix, le sommet et les extrémités de la traverse munis d'un ω renversé, le pied triangulaire appuyé aux angles sur deux

annelets semblables aux O de la pseudo-légende; sous le pied, deux points. Cercle de grènetis, au pourtour.

Sept exemplaires. Poids : 1 gr. 16 (2) ; 1 gr. 17 (2) ; 1 gr. 34 ; 1 gr. 37 ; 1 gr. 38. *Pl. XIII.*

Même type de croix sur un denier de l'église de Poitiers, n° 2229 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXI, n° 18) = Belfort, n° 3638 et, plus haut, n° 184. D'autre part, un cheval, mais non ailé, sur des deniers, qui, en raison du nom du monnayeur sont attribuables à Poitiers, Cab. de France, n°s 2202 à 2204. La technique de ces monnaies paraît être celle d'un atelier de la Gaule. Cependant, on doit faire remarquer que les annelets dans le champ accompagnant la croix apparaissent fréquemment sur les sceattas anglo-saxons (cf. Keary, *A catalogue of english coins in the British Museum*, *Anglo-saxon series*, vol. I, pl. III, fig. 6 à 11) comme aussi répandus dans les pseudo-légendes (cf. Keary, *ibid.*, p. 14 et 15), qu'enfin des animaux fantastiques, rappelant le cheval de notre denier, forment le type de plusieurs sceattas (cf. Keary, *ibid.*, pl. IV, fig.8 et 10). Mais il est possible aussi que notre denier frappé à Poitiers ait servi de modèle à des monnayeurs anglo-saxons, puisqu'on sait que le monnayage mérovingien a été l'un des points de départ de l'anglo-saxon.

MEDOLO. — *Melle* (*Deux-Sèvres*)

208. MEƏOLO VICO. Buste diadémé, à droite, le buste proprement dit orné de trois lignes de points.

℟. + INPORTVNO M. Même monogramme que sur les deniers de Poitiers, ci-dessus, n°s 164 et suiv.

Pl. XIII.

PORTO VIE[DIRI] (?). — *Saint-Même (Loire-Inférieure).*

209. + ROMAN////. Quadrupède (?).
R. + PORTO VIE. Croix gammée.
Poids : 1 gr. 32. *Pl. XIII.*

Appartient à M. l'abbé Audren, à Vitré.

On croira volontiers que le nom du monnayeur est *Romanus*. Quant à *Porto vie*, ne serait-ce pas l'abréviation de *Porto viediri* ou *vieteri* ou *viedrari*, nom de lieu qu'on relève sur des tiers de sou du Cabinet de France et de la collection du prince de Furstemberg, et qu'on doit identifier avec Saint-Même (Loire-Inférieure), comme l'a démontré M. Léon Maître[1] ? Voir Cabinet de France, *Catal.*, p. 480, nos 2334 à 2336, et Belfort, nos 3672 à 3675. Nous aurions alors un exemple très ancien du changement de l'*e* bref tonique en *ie*.

RACIATE. — *Rezé (Loire-Inférieure).*

210. + ꟼMII///ALO. Buste, à gauche, la nuque cerclée de points.
R. + RACIATE VICO: Croix formée de cinq globules.
Poids : 1 gr. 12. *Pl. XIII.*

Il semble que les deux premières lettres de la légende du droit soient deux caractères runiques, savoir les deux formes du P.

SANCTVS IOVINVS. — *Saint-Jouin-de-Marne (Deux-Sèvres).*

211. [RAC]IO SCI IVVIN ///// (*Racio Sancti Juvini*). Buste, à droite. Cercle au pourtour.
R. + LEO /////// MO entre un cercle dentelé et un

1. Sur cette identification, voir Léon Maître, *Questions de géographie mérovingienne, le* Fluvius Taunucus *et le* Portus Vetraria, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LX (1899), p. 377 et suiv.

cercle de grènetis, fermé en bas par un annelet centré. Croisette.

Poids : 0 gr. 97. *Pl. XIII.*

Le dessin du buste rappelle celui du n° 2259 du Cab. de France = Belfort, n° 6364.

CIVITAS PICTAVORVM

Ateliers indéterminés.

212. + ////E//AVIO∾. Tête, à droite.

℟. + ANOVΓ◇◇◇ (*Anoaldo*). Croix cantonnée de quatre points.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XIII.*

La tête est du même dessin que celle des triens de *Briosso* (Brioux), *Cab. de France*, n° 2285 à 2288, *Catal.*, pl. XXXII, n°s 5 à 7, et de *Landuconni* (Le Langon), *Ibid.*, n° 2319, pl. XXXII, n° 18. En outre, si *Anoaldus* n'est, comme il est probable, qu'une déformation d'*Aunoaldus*, un monnayeur de ce nom a signé des pièces de *Teodericiaco* (Belfort, n° 4312 ; cf. aussi les n°s 4310 et 4311, et Cab. de France, n°s 2363 et 2364) et de *Teodoberciaco* (Cab. de France, n° 2381 = Belfort, n° 4273), deux ateliers du Poitou.

*213. + PON·T//////. Tête, les cheveux hérissés, à gauche.

℟. [+ SIϘ]OLENO. Croix, l'extrémité de chaque branche ornée de deux points.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 109, fig. 6.

M. Durocher propose de restituer ainsi les légendes : au droit, *Redonas*, et au revers *Bodoleno* ; car le monnayeur *Bodolenus* a signé un triens de Rennes (Belfort, n° 3730). Mais le denier de la trouvaille de Bais doit être rapproché du denier du Cab. de France, n° 2260 = Belfort,

n° 6354, au droit duquel on lit PON·[T]·Є/////, et au revers SIϨOLЄNO ; le denier de la trouvaille de Bais n'en diffère que par le dessin de la tête, qui est plus barbare, posée de profil à gauche, au lieu de profil à droite ; la croix du revers est la même ; tête et croix sont celles qu'on trouve souvent sur des deniers poitevins.

214. + ∾CO ∾AI///////NO. Tête, à droite, les cheveux hérissés.

℞. ✛ ᔕIϨOLЄ[NO]////// en légende externe et rétrograde. Croix à branches égales ; dans l'un des cantons, trois points disposés triangulairement. Cercle perlé au pourtour.

Poids : 1 gr. 01. *Pl. XIII.*

Peut-être faut-il lire, au droit, *Sco Sa*[*turni*]*no*. Le nom du monnayeur *Sigoleno* se lit sur un denier du Cab. de France, n° 2260 = Belfort, n° 6354, qu'on a attribué à la cité de Poitiers, en raison de la forme de la croix ; mais la légende du droit, également incomplète, est différente, *Pon*...*e*... Voir le n° précédent.

215. + ϨENIAC///////. Cercle ouvert en bas, les extrémités recroquevillées, muni d'un chevron, surmonté d'une croisette.

℞. [Ϩ]ENIAC. Même type qu'au droit, mais le cercle plus ouvert et les extrémités se repliant à l'extérieur.

Poids : 1 gr. 22. *Pl. XIII.*

216. Variété du n° 215, avec un petit cercle centré d'un point sous le chevron, au revers ; les légendes rognées.

Poids : 1 gr. 20.

Type à rapprocher de celui d'un denier de la trouvaille de Cimiez, Cab. de France, n° 2890, *Catal.*, pl. XXXVI, n° 29. A rapprocher aussi du n° 204 ci-dessus.

217. O////HIACO. Tête, à droite.

℞. //////OIE//// entre deux cercles de grènetis. Croix formée de cinq globules.

Poids : 1 gr. 30. *Pl. XIII.*

Le type du revers pourrait faire attribuer ce denier au Berry ; cependant la croix formée de cinq globules a été employée dans le Poitou, comme en témoigne le denier n° 210, ci-dessus, de *Raciate vico*, et la tête rappelle plutôt les têtes de la région de l'Ouest.

218. Légende déformée composée de V. Croix centrée d'un globule, cantonnée de quatre points. Cercle de grènetis au pourtour.

℞. Légende déformée composée d'Λ et d'I. Cinq globules disposés en croix ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 0 gr. 92.

219. Légende déformée, composée de traits. Croix dont la branche supérieure et les branches latérales sont formées de deux traits ; la partie inférieure de la haste, remplacée par un groupe de trois points, sur deux degrés.

℞. Entrelacs dérivant de deux Λ opposés et se pénétrant, avec une croisette au centre.

Poids : 1 gr. 30. *Pl. XIII.*

L'attribution de ce denier au Poitou se fonde : 1° sur la forme de la croix qui nous paraît être une imitation de la croix d'un triens de Brioux, n° 2290 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXII, n° 8) = Belfort, n° 970 ; cf. Belfort, n°s 968 à 971 ; 2° sur la présence d'entrelacs qui paraissent être une déformation des deux Λ opposés des n°s 178 et 179 ci-dessus.

(*A suivre*). M. PROU ET S. BOUGENOT.

MONNAIES BARROISES

RARES OU INÉDITES

Les monnaies barroises ne sont pas communes, et l'on en voit assez rarement passer en vente.

Le comté de Bar était un pays purement agricole, produisant pour sa consommation, n'important guère et n'exportant pas plus ; les mutations de la propriété immobilière, les transactions courantes sur les produits de la terre et des petites industries locales n'exigeaient pas un numéraire abondant.

D'autre part, la monnaie de France aussi bien que celle de Lorraine et des Évêchés et les espèces luxembourgeoises avaient nécessairement cours dans ce pays serré entre des voisins plus puissants ou plus riches, subissant leur attraction et leur influence, et enclavant lui-même des terres étrangères. Sa circulation monétaire propre devait donc être assez faible.

Le Barrois, à la différence de la Lorraine, n'avait pas de mines d'argent ; les métaux précieux y étaient rares, si bien qu'en 1321 la Monnaie de Bar, pour se procurer le métal nécessaire à la frappe, faisait acheter de la vaisselle d'argent par un juif de Sainte-Menehould [1]. Les émissions ne devaient être ni importantes ni rapprochées.

Les ateliers monétaires se fondirent, au milieu du

1. Arch. de la Meuse, B. 492, cité par Maxe-Werly, *Histoire numismatique du Barrois*, p. 31.

XIVe siècle, dans le seul atelier de Saint-Mihiel qui subsista jusqu'à la fin du XVe. Celui de Bar, dont nous n'avons aucun produit antérieur au XIIIe siècle, s'était fermé vingt ans après le traité de Bruges de 1301 qui imposait aux comtes de Bar l'hommage à la couronne de France pour la partie de leurs domaines comprenant leur capitale, située entre les limites de la Champagne et la rive gauche de la Meuse, ce qu'on appela le Barrois mouvant. C'est à Saint-Mihiel, leur principale ville sur la rive droite, en pays non mouvant, que les comtes avaient transporté leur monnayage. Il y eut, temporairement, un second atelier barrois à Étain ; il ne nous est rien parvenu qu'on puisse attribuer à cet atelier avec certitude. Il y en eut un autre à Clermont-en-Argonne — le Clermontois formant, vers le milieu du XIVe siècle, le douaire d'Iolande de Flandre, veuve du comte Henri IV — auquel on attribue [1] quelques pièces de mauvais aloi, véritables contrefaçons des doubles de billon français.

On ne connaît en somme que deux ou trois types monétaires pour chacun des comtes antérieurs à l'érection du comté en duché (1354) et, de chaque type, des exemplaires peu nombreux. A plus forte raison en est-il ainsi pour la régence d'Iolande de Flandre qui a duré moins de cinq années (1344-1349) et pour le règne d'Édouard II son fils qui n'a pas duré trois ans (1349-1352).

Le comte Henri IV était mort en 1344, la veille de Noël, laissant deux fils, Édouard et Robert, tous deux en bas âge sous la tutelle de leur mère Iolande de Flandre qui, très jeune elle-même, prit en mains le gouvernement du comté, avec l'appui du duc de Lorraine Raoul, puis du roi de France Philippe VI, et malgré l'opposition des oncles de

1. *Hist. num. du Barrois*, p. 89 et suiv.

ses fils, Pierre de Bar; sire de Pierrefort, et Thibaut de Pierrepont. Dès le 10 septembre ou octobre 1349, Édouard II son fils aîné, qui n'avait que huit ans, était reconnu « à la prière et requête du roi de France » en âge de gouverner ses États. La régence d'Iolande cessait, mais elle conservait la tutelle. Édouard mourut au mois de juin 1352 et eut pour successeur son frère Robert, lui aussi encore mineur.

Lorsque F. de Saulcy publia, en 1843, ses *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, il ne connaissait et n'a décrit [1] qu'une plaque et une division de cette plaque au nom d'Iolande, et une plaque seulement au nom d'Édouard II. M. Dumont décrit, au tome IV de son *Histoire de Saint-Mihiel*, publiée en 1862, les espèces sorties de l'atelier de cette ville ; il se borne d'ailleurs à reproduire les descriptions de Saulcy, complétées à l'aide de renseignements puisés dans les grandes collections lorraines de l'époque, celles de MM. Gillet et Monnier notamment. Enfin M. Maxe-Werly, dans son *Histoire numismatique du Barrois*, décrit encore, plus de cinquante ans après Saulcy, les mêmes plaque et demi-plaque d'Iolande, et la même plaque d'Édouard, sans plus. Il ajoute, p. 114 : « Nous ne connaissons de ce prince (Édouard II) que de très rares exemplaires de la plaque, *les subdivisions ne nous sont pas parvenues.* »

Or deux monnaies d'Édouard II, de plus petit module et de moindre poids que la plaque, différant entre elles par le type, ont été vendues aux enchères, à Paris, au mois de mars 1907, avec une demi-plaque (?) d'Iolande [2]. L'une des deux pièces d'Édouard II est entrée dans la collection de M. E. Caron, l'autre dans la mienne avec la demi-plaque

1. P. 28 et pl. III, fig. 4 et 5 (la description renvoie, par erreur, aux figures 4 et 5 de la planche II), et pl. II, fig. 1.

2. Vente du 23 mars et jours suivants, n°s 644, 644bis et 645 du Cat. M. Étienne Bourgey, expert.

d'Iolande, et j'ai acquis peu après un autre exemplaire de la pièce appartenant à M. Caron.

Ces monnaies, jusqu'alors si rares ou même inédites, ont manifestement la même provenance : toutes portent des traces d'un dépôt rougeâtre, sorte de rouille ; mais il ne m'a pas été possible de connaître ni le lieu, ni l'époque, ni les circonstances de la trouvaille. Toutes ont été frappées à Saint-Mihiel entre 1345 et 1352.

I

La demi-plaque d'Iolande est rare, sinon inédite : elle manquait aux grandes collections lorraines aujourd'hui dispersées. Saulcy l'a décrite d'après l'exemplaire en mauvais état du musée de Metz, et Maxe-Werly d'après Saulcy[1]. On en trouve une variété gravée dans l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet[2], qui l'avait vue lui-même dans le cabinet de dom Vassimont, prieur de Flavigny. En voici la description d'après mon exemplaire :



✠ YOLANDIS*COMITISSA*BAR. Écu écartelé aux 1 et 4 de Bar, aux 2 et 3 de Flandre, dans un contour de six arcs de cercle, avec des annelets extérieurs à leurs intersections ;

℞. ✠ MONETA*SCI*MICHAELIS*. Croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

1. *Hist. num. du Barrois*, p. 87.
2. T. II, pl. 7, n° CXXI.

Argent de bas titre;
Diamètre : 0 m 021;
Poids : 1 gr. 05;
Belle conservation.

Cette monnaie, comme la plaque dont elle est une division, est copiée sur les monnaies d'association frappées, quelques années plus tôt, dans les ateliers barrois et luxembourgeois, par le comte de Bar Henri IV et Jean l'Aveugle comte de Luxembourg, si ce n'est que les armes de Bar ont pris dans l'écu la première et la quatrième place, et que le lion de Flandre y remplace le lion de Luxembourg.

Je l'ai appelée demi-plaque, à l'exemple de M. Maxe-Werly; est-ce bien une demi-plaque? Nous n'avons guère de documents écrits sur les monnaies de Bar : quelques articles des comptes des receveurs et trésoriers, quelques contrats passés entre les ducs et leurs maîtres des monnaies; aucun sur les valeurs relatives des monnaies entre elles. Les plaques d'Iolande dont j'ai les poids sous les yeux pèsent : celle de l'ancienne collection de Saulcy 50 grains ou 2 gr. 66; — celle de la collection Gillet, aujourd'hui au musée d'Épinal, 50 grains également d'après M. Dumont; — celle de l'ancienne collection Henri Meyer, provenant du cabinet Voillemier, 2 gr. 72, soit 51 grains et une fraction; — celle du Cabinet des médailles, 3 gr. 45; — celle de la collection Caron, 2 gr. 94 ou 55 1/4 grains. Le poids moyen calculé sur ces cinq plaques est de 2 gr. 886. Or, d'après Saulcy, le poids de la pièce du musée de Metz, que Maxe-Werly appelle *demi-plaque*, est de 0 gr. 90, mais elle est ébréchée, incomplète et on ne peut guère en faire état. D'après Saulcy et Maxe-Werly, la pièce du prieur de Flavigny reproduite par dom Calmet pesait 28 grains [1]. Je ne sais si cette indi-

1. Je n'ai pas retrouvé, dans les diverses éditions de dom Calmet que j'ai vérifiées, l'indication du poids de la pièce.

cation est exacte ni si ce poids fort de 1 gr. 489 est normal: la pièce qui vient d'entrer dans ma collection n'est ni ébréchée, ni rognée, ni usée; elle ne pèse cependant que 1 gr. 05; son poids est donc intermédiaire entre la moitié et le tiers du poids moyen d'une plaque, mais plus près du tiers. La question ne peut être tranchée dans de telles conditions ; il faudrait des pièces de comparaison et des pesées plus nombreuses. Le poids est-il d'ailleurs le seul élément qui doive entrer en ligne de compte? C'est au sujet des monnaies verdunoises du cardinal Louis de Bar, postérieures d'environ trois quarts de siècle, que Ch. Robert a écrit : « la différence de valeur était, à cette époque (1420-1430), la conséquence du titre plutôt que de la taille » [1].

Quoi qu'il en soit, la subdivision de la plaque au nom d'Iolande, où les armes personnelles de la comtesse écartèlent les armes du comté, n'a pu être frappée, comme la plaque elle-même, que pendant qu'elle exerçait à la fois la tutelle de son fils mineur et la régence, c'est-à-dire entre le mois de janvier 1345 (style actuel) et le mois de septembre 1349. Elle y affirme, par la seule inscription de son nom à l'exclusion du nom du comte régnant, le pouvoir souverain que lui avaient reconnu le duc de Lorraine et le roi de France, mais que lui contestaient les princes de la maison de Bar.

A la même époque au contraire, Marie de Blois, régente du duché de Lorraine après la mort du duc Raoul, tué à Crécy en 1346, faisait frapper à Nancy et à Neufchâteau des plaques à l'écu écartelé de Lorraine et Blois qui portent à l'avers le nom de son fils, le duc Jean, et au revers son nom avec le titre de *duchesse manbours de la duchié*.

1. Ch. Robert, *Monnaies et jetons des évêques de Verdun*, p. 57.

II

Les rares exemplaires de la plaque au nom d'Édouard II décrits par Saulcy [1], par Dumont [2] et par Maxe-Werly [3] portent tous, au droit, l'écu écartelé aux 1 et 4 de Bar, aux 2 et 3 de Flandre. Les subdivisions de cette plaque ne nous sont pas parvenues, écrivait Maxe-Werly en 1895. Elles étaient restées inédites jusqu'à l'apparition en vente publique, au mois de mars dernier, comme je l'ai dit déjà, de deux monnaies d'Édouard II inférieures par le module et le poids à la plaque connue du même prince. L'une, entrée dans la collection de M. Caron et dont j'ai acquis peu après un second exemplaire, est au type de la plaque dont elle est sûrement une division. L'autre, qui m'appartient, se rapproche de la première par le poids et le module mais elle est d'un type différent et nouveau.

M. Caron a publié la première de ces pièces dans la *Revue belge de numismatique* [4]; je reproduis néanmoins ici, l'exemplaire de ma collection :



✠ EDVVARDVS·COMES·BARAS. Écu écartelé aux 1 et 4 de Bar, aux 2 et 3 de Flandre, surmonté d'un point, dans un contour de six arcs avec des points aux intersections;

1. *Rech. sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, p. 28, et pl. II, fig. 1.
2. *Hist. de Saint-Mihiel*, t. IV, p. 62, et pl. II, fig. 3.
3. *Hist. numism. du Barrois*, p. 115.
4. *R. N. B.*, 1907, p. 304.

℞. ✠ MONETA·SCI·MICHAELI. Croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

Argent de bas titre ;

Diamètre : 0 m 021 ;

Poids : 0 gr. 95 ;

Bonne conservation.

L'exemplaire de M. Caron pèse 1 gr. 25. Celui de ma collection n'atteint pas 1 gramme, bien qu'il ne soit ni rogné, ni usé, — les légendes en particulier sont complètes et lisibles. C'est qu'il est frappé sur un flan assez mince, et tel que la croix du revers apparaît en creux à l'avers, rendant un peu indistincts les quartiers et les pièces de l'écu.

En recherchant quelle fraction de la plaque, moitié ou tiers, représente cette monnaie, M. Caron additionne les poids des plaques d'Iolande et d'Édouard II, d'après Maxe-Werly, avec le poids de la plaque d'Iolande de sa propre collection et obtient, au moyen d'une division, le poids moyen d'une plaque : 2 gr. 80 ; la pièce divisionnaire récemment entrée dans sa collection pesant 1 gr. 25, il en conclut que c'est une demi-plaque parce que 1 gr. 25 se rapproche sensiblement de la moitié de 2 gr. 80.

Oserai-je me permettre une légère critique? Puisqu'il s'agit de rechercher la valeur relative d'une fraction de la plaque du comte Édouard II, il me semble qu'il vaudrait mieux, pour obtenir le poids moyen de la plaque, ne tenir compte que du poids des plaques connues d'Édouard, en laissant absolument de côté celui des plaques d'Iolande. Je reconnais qu'il est peu vraisemblable que ces monnaies aient varié dans leur poids et leur titre par le seul fait que la régence d'Iolande a fait place au gouvernement du jeune comte. Comment ne pas remarquer cependant que M. Maxe-Werly fait suivre la description de la plaque d'Édouard II (de l'ancienne collection Monnier) de cette

mention : « Plaque d'argent, poids 3 gr. 239 » [1], et que celle de la collection de Saulcy pesait 61 grains ou 3 gr. 245, poids sensiblement égaux et notablement supérieurs à ceux des plaques d'Iolande, hormis l'exemplaire du Cabinet des médailles.

La pièce divisionnaire de M. Caron pesant 1 gr. 25 se rapproche plus du tiers que de la moitié de ces plaques ; la mienne, qui n'atteint pas le gramme, est au-dessous du tiers. Si nous prenons la moyenne des poids de nos deux pièces, nous arrivons à cette conclusion que la monnaie dont il s'agit doit être un tiers de plaque.

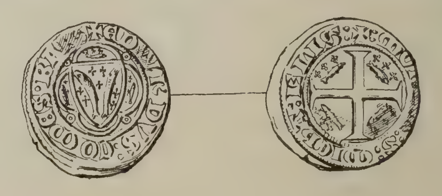
Je ne crois pas non plus qu'il faille recourir, pour expliquer la présence, sur cette monnaie au nom d'Édouard, des armes de Flandre écartelant celles du comté, à cette hypothèse qu'Édouard aurait possédé, du chef de sa mère, une ou plusieurs seigneuries en Flandre. Il y a, dans la série lorraine, une plaque assez rare de Jean Ier frappée à Nancy [2], à peu près contemporaine de celle d'Édouard, d'où le nom de la duchesse tutrice Marie de Blois a disparu, sans doute en suite de son second mariage avec le comte de Linange (1348), et se trouve remplacé par la devise *Benedictum sit nomen dni*, etc., et dont néanmoins l'avers porte encore l'écu écartelé de Lorraine et de Blois ; or jamais le duc n'a rien possédé dans le comté de Blois. On pourrait voir dans cette anomalie, comme l'admet M. Caron lui-même, une simple survivance du type monétaire, véritable erreur des monnayeurs, nécessairement momentanée et contemporaine du changement de régime, d'où la rareté de ces monnaies hybrides. Il faut y voir plutôt, ce me semble, soit un acte de déférence du jeune prince fraîchement émancipé de l'autorité maternelle ; ou mieux encore, au cas particulier,

1. *Hist. num. du Barrois*, p. 116.
2. Saulcy, *Recherches sur les monn. des ducs de Lorraine,* pl. VI, fig. 1.

— et ce que nous savons du caractère d'Iolande et de son goût de domination permet l'hypothèse — le signe qu'en perdant la régence par la volonté royale, elle n'a pas abdiqué tout pouvoir, puisqu'à défaut de son nom remplacé par celui du prince reconnu en âge de gouverner, les monnaies ont continué à porter ses armes avec celles de son fils.

Ce tiers de plaque doit, en conséquence, dater de la première période du court règne d'Édouard II; il se place entre le mois d'octobre 1349 et la fin de 1351.

L'autre pièce d'Édouard II de ma collection n'est pas une subdivision de la plaque décrite par Saulcy et Maxe-Werly : il y a, entre les deux, une différence capitale :



✠ EDVVRDVS : COMES·BARS [1]. Écu de Bar, aux deux bars adossés et au champ semé de croisettes, surmonté et accosté à droite et à gauche d'un objet peu distinct qui n'est autre qu'un bar accompagné de croisettes, le tout dans un contour formé de quatre arcs, avec des annelets extérieurs à leurs intersections;

℟. ✠ ⁝ MONETA ⁝ S ⁝ MICHA ⁝ ELIS ⁝ . Croix pattée cantonnée de quatre bars accompagnés chacun de trois croisettes.

Argent de bas titre ;

Diamètre : 0,020 (le coin n'a pas frappé en plein, en sorte que les dernières lettres du mot MONETA ont porté hors du flan qui d'ailleurs n'est pas parfaitement rond) ;

1. Les deux dernières lettres sont peu distinctes, la dernière paraît bien être une S.

Poids : 1 gr. 15 ;

Assez bonne conservation.

Je rappelais plus haut que, du type à l'écu écartelé, on connaissait une plaque dont les subdivisions ne nous étaient pas parvenues ; nous en possédons une maintenant. A l'inverse, la pièce à l'écu de Bar, ci-dessus reproduite et jusqu'alors inconnue, paraît être une subdivision d'une plaque non encore retrouvée.

Son poids excède de si peu, sept à huit centigrammes, le tiers du poids des plaques d'Édouard (1er type) que si, comme il est probable, c'est bien une monnaie divisionnaire, sa valeur relative ne saurait sans doute faire question.

Ce qui est intéressant, c'est la substitution sur cette monnaie de l'écu de Bar à l'écu écartelé de Bar et Flandre. La disparition du lion flamand est le signe visible que le jeune prince a été soustrait à l'autorité et à l'influence maternelles.

Iolande, soutenue d'abord par le roi de France Philippe VI et le duc de Lorraine contre les parents de son fils, n'avait pas tardé à s'aliéner ses protecteurs. Déjà, en 1345, Philippe de Valois avait dû s'interposer entre elle et Raoul, duc de Lorraine, pour rétablir la paix. En 1349, il intervint encore dans les affaires du Barrois, cette fois pour tirer vengeance des mauvais traitements infligés au bailli de Sens, son agent dans le Barrois mouvant ; le comté fut frappé d'une forte amende ; quant à Iolande, elle implora son pardon et obtint des lettres de grâce (octobre 1349) ; mais en même temps le roi émancipait Édouard, le reconnaissant en âge de gouverner, bien qu'il n'eût que huit ans. La régence d'Iolande cessa et, si elle conserva sur son fils une autorité de fait, elle n'exerça plus dès lors qu'un pouvoir précaire que lui disputaient les princes de la maison de Bar. Elle s'était aliéné aussi ses sujets et, sur les réclamations des

États, elle dut, peu de temps avant la mort d'Édouard survenue en juin 1352, remettre le pouvoir entre les mains de Jeanne de Bar, comtesse de Garennes qui est qualifiée, en 1352, *mainbour et gouverneresse de la comté de Bar* [1].

La pièce d'où le nom et les armes d'Iolande ont disparu ne peut dater que d'une époque où la maison de Bar avait repris l'avantage et enlevé à la mère le gouvernement de son fils ; elle est très probablement de 1352, c'est-à-dire des derniers jours d'Édouard II, alors que la comtesse Jeanne était *mainbour* et *gouverneresse* de la comté.

Il est une autre raison, tirée des détails de la gravure de la pièce, qui me porte à la dater de la fin du règne : les monnaies émises vers le milieu du XIVe siècle par l'atelier de Saint-Mihiel — plaques et divisions frappées en vertu du contrat d'association passé en 1342 entre le comte Henri IV et Jean de Luxembourg ; plaque et demi-plaque (?) d'Iolande ; et même la plaque d'Édouard II postérieure à son émancipation en 1349, et sa subdivision qu'a publiée M. Caron et que j'ai reproduite plus haut, — toutes ont, en guise d'ornement remplissant les parties libres du champ, des couronnes, soit dans les cantons de la croix du revers seulement, soit aussi au-dessus et aux côtés de l'écu, dans les segments formés par les bords de l'écu et les arcs de cercle qui le circonscrivent. Ici, au contraire, l'écu est surmonté et accosté, et la croix du revers est cantonnée de bars accompagnés de croisettes, disposés de façon à figurer assez grossièrement une couronne dont les croisettes seraient les fleurons, le bar en formant le bandeau, et ce motif décoratif accentue encore le caractère national de la monnaie.

Or ces bars accompagnés de croisettes, nous les retrouvons dans une disposition identique sur une plaque de billon de

1. Arch. de la Meuse, B, 2999, cité par Maxe-Werly, *Hist. num. du Barrois*, p. 105.

Robert, successeur d'Édouard, dont l'unique exemplaire connu appartenait à Saulcy qui l'a décrit [1], et a passé dans le cabinet du prince de Fürstenberg [2].

Sur cette plaque, Robert ne porte encore que le titre de comte. Elle est donc antérieure à l'érection du comté en duché par le roi Jean, que l'on place au mois de novembre 1354, Humbelet de Gondrecourt était alors maître de la Monnaie de Saint-Mihiel et Maxe-Werly pense que cette rare plaque a dû être frappée en vertu d'un bail du 4 mai 1354, par lequel le souverain donne au maître de la Monnaie « plein pouvoir de faire et frapper une manière de monnaies d'argent blanches qui s'appelleront *plaques*..... » [3]. Mais Humbelet était maître de la Monnaie de Saint-Mihiel dès le temps d'Édouard II, et nous savons que l'on frappait déjà des plaques avant le bail de 1354. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que la plaque de Robert au titre de comte a été frappée entre le mois de juillet 1352, — au cours duquel Robert, successeur de son frère Édouard mort le mois précédent, a été déclaré apte à gouverner, bien qu'il n'eût que neuf ans, par le roi Jean qui voulait ainsi éviter une seconde régence d'Iolande, — et le mois de novembre 1354 à partir duquel le comte Robert prit le titre de duc de Bar.

Or la pièce d'Édouard II, objet principal de cette note, est si entièrement semblable à la plaque de Robert par la disposition et le dessin de l'écu, de son contour et de ses accessoires décoratifs, qu'elle pourrait être, si ce n'était la différence du nom du prince, une division de cette plaque.

J'en conclus qu'elle est des derniers temps du règne d'Édouard II, alors que l'influence d'Iolande de Flandre avait subi une éclipse et cédé le pas à celle de la maison de

1. *Rech. sur les monn. des comtes de Bar*, pl. III, fig. 6.
2. *Hist. num. du Barrois*, p. 121.
3. *Hist. num. du Barrois*, p. 123.

Bar, comme la plaque du cabinet de Fürstenberg est des premiers temps du règne de Robert.

Et il est infiniment probable que les coins de ces deux monnaies sont l'œuvre d'un même graveur, travaillant à Saint-Mihiel, sous la maîtrise d'Humbelet de Gondrecourt, maître de la Monnaie pendant les règnes des comtes Édouard II et Robert, plus tard maître des Monnaies du duché. On ne trouve plus rien d'analogue dans le monnayage postérieur du duc Robert.

Il reste à retrouver la plaque d'Édouard II, du même type que celle de Robert, dont la monnaie, jusqu'ici inédite et que je viens d'étudier, serait une subdivision.

René Martz.

MÉLANGES & DOCUMENTS

COMPTES DE L'ATELIER ROYAL DE MONTREUIL-BONNIN DE 1295 A 1298.

L'histoire de l'atelier de Montreuil-Bonnin (c^{on} de Vouillé, arr. de Poitiers) est assez bien connue pour la période du gouvernement d'Alphonse de Poitiers [1]. Mais nous sommes moins bien renseignés pour l'époque qui suivit la réunion du Poitou à la France (en 1271).

Le document publié plus loin nous fournit quelques indications relativement à l'activité de l'atelier sous Philippe le Bel, pendant les années 1295 à 1298. En 1296, pour soixante-seize jours de travail, les droits de monnayage dus au roi s'élevèrent à 4.084 livres 11 sols 8 deniers tournois. Le compte arrêté à la Toussaint de 1295 s'élève, pour les mêmes droits, à 5.000 livres tournois, et celui de la Toussaint 1296 atteint 6.900 livres. Il y eut par conséquent deux comptes en 1296 ; le premier comprenant la période de Pâques au 1er novembre, et le second partant de la Saint-Martin (11 novembre) et allant jusqu'au 17 février (n. s. 1297). Les droits de seigneuriage pour l'année 1296 s'élèvent donc à 10.984 livres 11 sols 8 deniers, somme à laquelle il faut ajouter 500 livres provenant, par virement, d'un autre compte de maître de monnaie, qui prenait fin à l'Ascension de 1296.

Ne connaissant pas les conditions du bail de l'atelier, où les maîtres paraissent d'ailleurs avoir exercé peu de temps, nous ne saurions évaluer la quantité certainement considérable de monnaies émises. Nous supposerons qu'il s'agissait surtout de deniers tournois. Mais le dernier paragraphe du document démontre qu'un

1. Voy. l'article de Boutaric dans la *Rev. Num.* de 1868, p. 285 et 365 et aussi son ouvrage sur Alphonse de Poitiers. On connaît des documents de 1263, 1265, 1267 et 1270.

compte, arrêté à la Toussaint de 1295, concernait des royaux doubles, c'est-à-dire des doubles tournois, dont la légende est *Mon. duplex regal.*

Le compte de 1298 atteint, pour les droits, 6.652 livres 3 sols 10 deniers.

Le terme *lavaturas* n'est pas très clair et manque au glossaire de Du Cange. Je suppose qu'il s'agit de bénéfices retirés de l'affinage, dont Bernard était redevable même après avoir acquitté les droits de seigneuriage.

Quant aux *sex crosoliis*, il faut probablement y reconnaître la valeur de six creusets de royaux doubles, petite émission pour laquelle la redevance est en effet très faible.

Les comptes d'ateliers monétaires de la fin du XIIIe siècle sont assez rares pour que le document suivant mérite d'être signalé.

ADRIEN BLANCHET.

Extrait d'un compte de redevances du Poitou.

Pro monetagio monete facte apud Monsterolium Bonin et ibidem p*er* compot*a* Bernardi Bertrandi et Bernardi Raymondi de eadem moneta, facta a festo sancti M*artin*i XCVI^to usque ad dominicam post octab*as* Cand*elose* eodem anno p*er* LXXVI di*es* operabiles, IIII^M IIII^XX IIII l. XI s. VIII d. tur. ; — ssol.[1] ad o. s.[2] XCV^to, deducuntur in compoto[3], p*er*[4] Anch[5] V^M l. tur. et sol[6] per Lupam[7] ad O. S. XCVI^to, VI^M IX^C l. tur., per Bernardum Raymondi et ad Ascensionem XC VIII° per eandem per eumdem Bernardum in una p*ar*te, VI^M VI^C LII l. III s. X d. tur., et in alia, pro mutuo

1. *Solutæ* (?) ou plutôt *soluto*. On peut, je crois, supposer que les trois mots en interligne devraient être placés avant ce mot en abrégé. Nous aurions ainsi : *deducuntur in compoto soluto ad...*
2. *Omnes Sanctos* (?)
3. Ces trois mots en interligne avant *o. s. XCV*^to.
4. *Per* n'est que probable.
5. Lecture douteuse ; il s'agit évidemment d'un nom propre.
6. En interligne au-dessus de *per*.
7. Lecture douteuse ; encore un nom propre.

sibi facto, v^e l., que mutuate fuerant ei *per*[1] compo*tum* Bich.[2] ad Ascen*sionem* xvi^to et quit*avit*[3] de monetag*io*, *sed*[4] de*bet*[5] lavaturas.

Pro sex crosoliis in moneta Mosterolii Bonin, que costiterunt per compotum Johannis de Molendino et Bernardi Raymondi de Marcell.[6] de regalibus duplicibus tur. ibi factum ad O. S. xcv^to, vii l. x s.

(*Archives nationales, K. 496, n°* 3, § *3. Grand rouleau de comptes intitulé* : Debita terre que fuit comitis Pictavensis, renovata post Ascensionem Domini, anno ejusdem millesimo ducentesimo nonagesimo secundo ... ac eciam senescalciarum Carcassone, Bellicadri et Petragoricensis... — *Titre très effacé et rétabli en partie d'après ceux des 7 ou 8 autres rouleaux (de 12 à 15 mètres de long) de comptes de la même époque, contenus dans le même carton des Archives nationales*).

1. *Per* n'est que probable.
2. Le nom paraît abrégé. Mais il suffit de parcourir l'ouvrage de M. C. Piton sur les Lombards en France pour voir qu'une désinence suffirait à compléter ce nom d'une manière satisfaisante. Le Florentin Biche fut un des banquiers de Philippe le Bel. C'est peut-être encore un nom de Lombard qui nous est donné par la forme *Lupam*. Toutefois, M. Dieudonné, qui a fait une étude approfondie des comptes monétaires de l'époque de Philippe le Bel, pense que ce dernier nom doit être lu *Luparam*. (L'état du texte ne permet pas de trancher la question ; mais le même nom avec la barre du *p* se retrouve dans d'autres comptes et à la suite même de celui-ci.) Il s'agirait donc du Louvre, dont le trésor aurait fonctionné comme caisse centrale ou banque des monnayeurs. Cette hypothèse de M. Dieudonné est fort plausible et, de cette manière, les mots *per eandem* seraient mieux expliqués qu'en suppléant *monetam*, comme j'étais tenté de le faire.
3. Le mot est probable ; mais l'abréviation n'est pas régulière.
4 et 5. Mêmes remarques.
6. Ce nom incomplet n'est pas certain.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

31 à 34. — A Délos, dans les fouilles de l'École française d'Athènes, en 1905, trois trouvailles de monnaies d'Athènes avec des noms de magistrats.

La première, faite le 13 mai, comprenait 13 tétradrachmes et 22 drachmes, enveloppés dans une lame de plomb.

Le second dépôt, trouvé le 1er juin, comprenait 52 tétradrachmes, 98 drachmes et 23 trioboles, renfermés dans un petit vase de terre cuite ordinaire, qui était brisé ; il y avait quelques pièces avec monogrammes, tandis que le premier dépôt ne contenait que des pièces avec noms entiers ou noms abrégés.

La troisième découverte, faite le 29 juin, comprenait 249 tétradrachmes dont 4 avec monogrammes et le reste avec des noms. Les monnaies étaient enveloppées d'un tissu et d'une lame de plomb.

Les trois dépôts ont été mis à jour dans des substructions d'habitations antiques.

A Délos, les fouilles ont fait découvrir aussi, le 4 août 1905, un dépôt de 40 deniers d'argent romains de divers monétaires, et de 610 deniers de Marc Antoine dont 2 avec Cléopâtre et 602 pour les légions ; il y avait aussi un denier de Juba Ier. — J. N. Svoronos, Catalogue descriptif des acquisitions du Musée national numismatique d'Athènes, dans *Journal intern. d'Archéol. num.*, 1906, 254 à 267, 300-302 (en grec).

35. — A Castelnau d'Aude (con de Lézignan, arr. de Narbonne), trésor de 200 à 400 pièces d'argent gauloises " à la croix " cantonnée de la hache et d'olives ; 104 ont été vues par M. G. Amardel, qui en a acquis 35, dont 15 pour le Musée de Narbonne. — Cf. *Rev. num.*, 1907, p. 324 et s.

36. — Sur le territoire de Puisieux (con de Lizy-sur-Ourcq, arr. de Meaux), au lieudit *Champfleury*, à quelques mètres du vieux chemin de Monthyon à Acy, M. Garnier, cultivateur et maire de

Puisieux, a trouvé, en avril 1906, un vase de terre brune, enfoui primitivement à 0m70 de profondeur et ramené progressivement par les travaux de culture à 0m20 de la surface du sol. L'enfouissement du trésor avait eu lieu près d'une construction antique dont il reste des débris et des tuiles sur le terrain. A 200 mètres plus loin on a trouvé d'autres substructions antiques et un certain nombre de monnaies. Le vase contenait environ 440 pièces d'argent et de billon des empereurs suivants : Hadrien, Marc Aurèle, Commode, Albin, Septime Sévère, Julia Domna, Caracalla, Géta, Plautille, Macrin, un Diaduménien, Elagabale, Julia Paula, Julia Mæsa, Julia Mamæa, Maximin, Maxime, Balbin, Pupien, Gordien III, Philippe père, Philippe fils, Otacilia Severa, Trajan Dèce, Etruscille, Herennius Etruscus, Trébonien Galle, Volusien, Æmilien, Valérien, Gallien, Salonine, Salonin. La plupart de ces pièces ont été données au Musée de Senlis par M. Garnier. — *Trouvaille signalée par M. E. Lefèvre-Pontalis ; renseignements communiqués par MM. Corbie et E. Dupuis.*

Il est évident que ce dépôt a été caché au moment de l'invasion de 256-258, comme ceux de Pontavesne et d'Angivillers (Oise), de Nanterre, etc.

37. — Dans un chemin de traverse allant de Pons à la Roche-Chiniard, con de Salers (Cantal), en 1906, on a trouvé 5000 petits bronzes de Gallien, Claude II et Aurélien [et sans doute des empereurs gaulois].

Une voie romaine passait non loin de La Roche-Chiniard. — *Bullet. archéol. du Comité*, 1906, p. CXLVII.

38. — A Croydon (comté de Surrey, Angleterre), en 1905, vase de terre grise contenant 280 grands et moyens bronzes de Claude à Antonin le Pieux. Il y avait de ce dernier 25 pièces dont 20 as au type de la *Britannia*, tous à fleur de coin, circonstance qui a permis à M. Walters de supposer qu'il y avait eu un atelier impérial en Bretagne, à cette époque. — *Communication faite à la Société royale de Numismatique de Londres, le 18 avril 1907.* Cf. *Num. Circular*, 1907, 9912.

39. — Dans les fouilles récentes du castellum de Saalburg, près de Homburg vor der Hœhe (cercle d'Ober Taunus, prov. de Hesse-Nassau), parmi les monnaies recueillies, citons un « moyen bronze » de Vespasien (Cohen, I, p. 396, 377 ou 378), avec une couverte de plomb ou d'étain qui lui donnait l'apparence d'une pièce d'argent. On a trouvé aussi une imitation d'un denier d'argent de Marc Aurèle avec une légende au nom de Trajan. — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, XXV, 1906, p. 441.

40. — A Liskeard Guildhall (comté de Cornouailles, Angleterre), le 18 avril 1907, on a trouvé 31 pièces d'or de Portugal et d'Angleterre, dont les dernières étaient de 1725. Cette découverte a donné lieu à des contestations au sujet du droit de propriété. — *Num. Circular*, 1907, 9938.

41. — Dans le puits de la cour du château de Scarborough (comté d'York, Angleterre), on a découvert récemment une quantité de déchets de cuivre dont on avait tiré des flans ; il y avait aussi des pièces imparfaitement frappées. M. Grueber pense qu'il s'agit de farthings incomplets de Charles Ier, émis entre 1626 et 1630, probablement par des faux-monnayeurs. — *Num. Circular*, 1907, 9940.

42. — A Weitingen (Wurttemberg), en février 1906, dans un mur, vase de bronze contenant 2913 monnaies dont 28 en or. La plus ancienne pièce datée était de Nuremberg, 1622 ; les plus récentes sont de la première moitié du XVIIIe siècle. En dehors des pièces du Wurttemberg et des pays allemands, il y avait des monnaies de Suisse, de Hollande, d'Espagne et 159 de France. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3658, 3673-74.

43. — Près de Kucsulata (comitat de Fogaras, Hongrie), le 29 mars 1907, on a trouvé un vase contenant 1500 grammes de monnaies d'argent de l'époque de Sigismond. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3674.

ADRIEN BLANCHET



NOTICES

Monnaies de la principauté de Châteaurenaud. — Louise-Marguerite de Guise, qui eut longtemps la confiance de Marie de Médicis, fut mariée, en 1605, au prince de Conti, cousin germain d'Henri IV, homme disgracié de la nature, qui mourut en 1614 à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La monnaie de Châteaurenaud (Château-Regnault, arr. de Mézières, Ardennes) porta le nom des deux époux jusqu'en 1614 et ensuite celui de la princesse seule jusqu'en 1629, date de la cession faite à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine.

Dans le catalogue d'autographes de l'expert Noël Charavay, paru en juillet 1907 (n° 371), sous le n° 60225, figurait une pièce de deux pages et demie, datée du 23 avril 1619 et signée de Louise-Marguerite de Lorraine. Dans ce document, elle confirme, comme souveraine de Châteaurenaud, à Paul Manlich, les permissions précédentes qu'elle lui

avait données de fabriquer des pièces d'or et d'argent aux armes de la princesse, « en tout ou en partie, selon les dimensions des pièces, d'un « côté et de l'autre un double ou simple aigle avec tel nom des saints qui « sont aux paroisses de la dite souveraineté, sans que les dites espèces « de monnayes puissent avoir cours en ses terres souveraines, sinon « en tant que les subjectz trouveront moyen d'en trafiquer avec les « marchans estrangers ». Le document contenait de longs et intéressants détails sur la composition et le titre des pièces; malheureusement il a été vendu immédiatement et je n'ai pu en prendre connaissance.

A. Bl.



MUSÉES.

Cabinet de Berlin. — Le Cabinet de Berlin a reçu, par acquisitions ou par dons récents, 7 monnaies grecques, 2 romaines, 123 du moyen âge, 30 modernes, 80 orientales et 3 médailles. Citons le médaillon d'or, provenant de la trouvaille d'Aboukir, donné par M. Gerson Simon ; il porte les bustes accolés de Dioclétien et de Maximien et, au revers, le triomphe des deux empereurs dans un char attelé de quatre éléphants. Le didrachme de Tarente, vendu récemment 8.375 francs (Cat. Vente Hirsch, du 6 décembre 1906, n° 37) et unique jusqu'à ce jour, est entré aussi dans cette grande collection.



Cabinet de Munich. — Le Dr Georg Habich, connu par ses travaux sur les médailles allemandes de la Renaissance, a été nommé conservateur du Cabinet royal des médailles à Munich, en remplacement du regretté Hans Riggauer. La précieuse collection de Bavière sera entre de bonnes mains.

A. Bl.



Vol au Musée d'Alise. — Des voleurs se sont introduits, il y a quelques jours, dans le musée municipal d'Alise, où sont rassemblés les objets provenant des anciennes fouilles de Napoléon III et des trouvailles faites de temps à autre sur le mont Auxois. Ils ont enlevé environ 500 pièces de monnaies gauloises et romaines, quelques pierres gravées et deux tableaux récemment offerts au musée par le général Stoffel. — *Journal des Débats*, 19 août 1907.



VARIA

L'Aventin. — L'histoire topographique de Rome, commencée depuis des siècles, puisque Raphaël avait rêvé d'y travailler, et que de récents travaux, comme ceux de MM. Thédenat, Besnier et Rodocanachi, ont considérablement avancée, trouve parfois dans la numismatique des secours précieux, témoin le médaillon de l'arrivée d'Esculape dans l'île Tibérine sous Antonin [1]. Pour l'Aventin, nous ne possédons rien de pareil ; cependant nous ne manquerons pas de signaler, sur un terrain si voisin de nos études, l'ouvrage que M. Merlin vient de consacrer à l'*Aventin dans l'antiquité* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. XCVII) [2].

L'Aventin, une des plus fameuses des sept collines, est aujourd'hui un quartier à demi désert, où s'étendent de grands jardins, des vergers et des vignes, où de graves églises se dressent au-dessus du Tibre, parmi des cyprès et des lauriers, et d'où le panorama de Rome et de sa triste campagne apparaît dans toute sa grandeur et toute sa pensive beauté. L'Aventin d'aujourd'hui est presque la campagne, une belle retraite hantée de souvenirs : mais l'Aventin de la république et de l'empire fut au contraire un quartier populeux et actif, centre commercial de la ville, curieux entrepôt à la fois des marchandises importées et des cultes étrangers amenés en Italie par les Orientaux et les Grecs, puis, sous l'empire, par un contraste frappant, quartier aristocratique et riche. En suivre l'histoire, c'est suivre celle de la plèbe, d'abord véritable colonie étrangère de la cité primitive, puis peu à peu agrégée à elle par des liens de plus en plus étroits, jusqu'à ce qu'elle absorbât presque complètement la vieille Rome aristocratique.

M. Merlin a rendu cette histoire très vivante, parce qu'il l'a étudiée dans la réalité même des lieux où elle a été vécue, parmi les vestiges matériels qu'elle a laissés sur sa colline peuplée de dieux : il n'y a pas, pour écrire l'histoire politique, de méthode plus concrète ni par conséquent plus sûre.

J. F.

1. Voy. *Rev. num.*, 1903, p. 191.
2. Un vol. in-8°. Paris, 1906, 477 p.

La Monnaie féodale. — A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 19 juillet dernier, M. E. Babelon a commencé la lecture d'un mémoire intitulé *La théorie féodale de la monnaie.* On trouvera dans les *Mémoires* de l'Académie ce travail qui est inspiré par le livre récent de M. Bridrey : *La théorie de la monnaie au XIV[e] siècle. Nicole Oresme*, mais nourri de considérations toutes nouvelles. Nous nous proposons nous-même de donner prochainement dans la *Revue* un compte-rendu critique et amplement développé du dit ouvrage.

NÉCROLOGIE

M. FÉLIX FEUARDENT

Le 11 août 1907, est décédé à Paris, — sans que la presse quotidienne s'en soit, que je sache, beaucoup émue, — l'homme universellement estimé qui, pendant trois quarts de siècle, a tenu la première place dans le commerce des médailles et des antiquités, M. Félix Feuardent. Il était âgé de 88 ans, étant né à Cherbourg le 26 avril 1819. Il s'est éteint brusquement au milieu de ses enfants, en pleine possession de toutes ses facultés ; sa verte et robuste vieillesse paraissait avoir supporté stoïquement et avec une résignation que nous trouvions admirable, le coup de la destinée qui, en terrible avant-coureur, lui avait enlevé, un mois auparavant, la compagne inséparable de sa longue et belle carrière.

Ce que la *Revue numismatique* doit à M. Feuardent, la première page de ce recueil périodique le proclame depuis 1860, date de l'apparition de la raison sociale : *C. Rollin et Feuardent, éditeurs*, substituée au seul nom de M. Camille Rollin ; l'ampleur du texte et son illustration abondante, ainsi que les planches soignées et nombreuses de chacun de nos fascicules trimestriels, attestent que l'éditeur ne recula jamais devant les sacrifices pécuniaires pour maintenir la *Revue* au premier rang des publications similaires.

Ce que la Numismatique et l'Archéologie doivent à M. Feuardent, c'est ce que savent les numismates et les antiquaires du monde entier. Il n'est pas un grand collectionneur ni un musée d'État qui ne soit redevable à M. Feuardent d'un grand nombre de ses pièces maîtresses. Combien de milliers de médailles sont passées par ses

mains ! Combien de marbres, de bronzes, de terres cuites, de bijoux, de vases peints, de pierres gravées ! Que de catalogues de vente ont été rédigés par lui ! Que de chefs-d'œuvre archéologiques ont été adjugés par le marteau du commissaire-priseur sous le contrôle de sa vigilante expertise ! Bien des savants de grand renom, si l'on se place au point de vue pratique, n'ont pas rendu à la science et aux collections publiques ou privées les services qu'elles ont reçus de M. Feuardent. C'est que M. Feuardent n'était pas seulement le plus entendu des négociants et un expert dont l'habileté instinctive était tenue en éveil par une incessante manipulation des objets de toute nature, vrais ou faux, qui lui étaient quotidiennement présentés. M. Feuardent s'était acquis la confiance de tous à la fois par son honorabilité, la sûreté de son coup d'œil et sa science réelle d'antiquaire. Il fut un érudit, et ses catalogues et autres publications eussent pu lui assurer une place dans des corps savants si, par une réserve pleine de tact et à l'honneur de son caractère, il n'eût décliné toute ambition de cette nature.

Le goût de la numismatique lui vint de très bonne heure, mais ce ne fut pourtant pas par le commerce des médailles qu'il débuta. Il commença par être commis de librairie, à Cherbourg. Le hasard lui mit en main quelques médailles romaines, puis de petites trouvailles locales que, pour se distraire, à ses moments perdus, il prenait plaisir à cataloguer. Ceux qui le connaissaient, encourageant sa naissante compétence, se mirent à le consulter dans chaque occasion, et ainsi le jeune commis-libraire fit seul et petit à petit l'éducation de son œil, classant les pièces à coups de dictionnaires historiques ou géographiques, jusqu'au jour où il réussit à se procurer quelques-uns des catalogues de Mionnet. A dater de ce moment, il eut un guide ; il put décrire en toute sécurité et dater les pièces ; il fut recherché par les collectionneurs qui, en ce temps-là, ne manquaient pas en Normandie. L'un de ces derniers, M. de Gerville, prit sous sa protection le studieux jeune homme qui l'aidait à cataloguer son médaillier, contribuait à l'enrichir, nettoyait, déchiffrait, osait discuter scientifiquement avec lui les questions relatives aux antiquités et aux médailles romaines et médiévales qu'on découvrait dans les environs de Cherbourg ou de Saint-Lô, sous la féconde inspiration de M. de Caumont. En mourant, en 1854, M. de Gerville légua sa collection de médailles et d'antiquités à Félix Feuardent, devenu de simple commis, imprimeur-libraire. Le Catalogue de la collection de Gerville est le premier livre de numismatique que M. Feuardent ait rédigé et imprimé ; en voici le titre : *Catalogue d'une très belle et très nom-*

breuse collection de médailles grecques, romaines, byzantines, françaises, seigneuriales, du moyen âge, et étrangères modernes, provenant presque toutes du Cabinet de M. de Gerville, ancien membre du Conseil général du département de la Manche, associé correspondant de l'Institut, etc., rédigé par Feuardent, imprimeur-libraire à Cherbourg. — Cherbourg, Feuardent, imprimeur-libraire-éditeur, 1854, in-8.

Nous avons raconté récemment dans la *Revue* comment les moulages en plâtre de la fameuse trouvaille de Helleville se trouvaient compris dans la collection de M. de Gerville, et comment M. Feuardent les donna plus tard au Cabinet des Médailles où ils se trouvent encore aujourd'hui [1].

Ses goûts pour la numismatique mirent M. Feuardent en rapports suivis avec M. Camille Rollin qui était alors le principal négociant parisien en médailles et dont il devint bientôt l'associé, déployant une activité, une perspicacité et une compétence qui ne se démentirent pas un instant jusqu'à son dernier souffle.

Les souvenirs sur les hommes et les choses, — savants et amateurs, musées et collections, — dont sa mémoire était remplie, rendaient sa conversation aussi agréable qu'instructive. Il aimait et excellait à mêler l'érudition et la curiosité intellectuelle aux débats mercantiles que l'aménité de son humeur rendait toujours courtois. C'est pendant les rares loisirs que lui laissait le souci du négoce et des expertises que M. Feuardent rédigea, outre de nombreux catalogues d'un réel mérite scientifique, les notices et les publications dont l'énumération suit :

— *Médailles de Constantin et de ses fils portant les marques du Christianisme* (*Revue Numism.*, 1856, p. 247).

— *Note sur la trouvaille de Briquebec* (*Manche*) (*Revue*, 1857, p. 204).

— *Monnaies du roi Édouard III frappées au type français* (*Rev.*, 1878, p. 462).

— *Gros inédit de Louis II, baron de Vaud* (*Rev.*, 1860, p. 150).

— *Notice sur diverses monnaies du VIIIe siècle au XVe siècle* (*Rev.*, 1862, p. 51).

— *Médailles inédites frappées par Démétrius Ier Soter avec les noms de deux villes de Syrie* (*Rev.*, 1862, p. 190).

— *Gros de l'évêché de Lausanne* (*Rev.*, 1863, p. 43).

1. Voyez *Revue Numismatique*, 1906, p. 162.

— *Lettre à M. de Saulcy au sujet des monnaies d'Ascalon* (*Rev.*, 1874, p. 184).

— *Essai d'attribution d'époque à l'émission des pièces d'Hannibalien* (Brochure in-8. Cherbourg, 1857).

— *Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce* (1 vol. in-18 en trois parties. Paris, 1862).

— *Collections Giovanni di Demetrio. Numismatique de l'Égypte ancienne* (2 vol. in-8. Paris, sans date (Ouvrage couronné en 1870 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres).

— *Collection Feuardent. Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du consulat de Bonaparte* (in-8 en cours de publication. 2 vol. parus, 1904-1907, et album de planches).

— H. Cohen. *Monnaies impériales*, 2e édition continuée et terminée par Feuardent.

Il faut espérer que le Catalogue de jetons dont nous venons de reproduire le titre et auquel Félix Feuardent travaillait encore la veille de sa mort, sera continué par ses enfants, dignes héritiers de son savoir et de son nom. Si l'institution commerciale de M. Feuardent est assurée par eux de continuer son existence avec autant d'éclat que par le passé, nous devons souhaiter qu'il en soit de même pour l'œuvre de longue haleine qui fut l'occupation de prédilection de sa vieillesse: tous les collectionneurs et amateurs de jetons attendent avec impatience l'achèvement du guide illustré dont les deux premiers volumes ont déjà rendu populaire parmi eux le nom de Félix Feuardent.

La Direction.

*
* *

M. A. DE BELFORT

Le 12 juin 1907, est décédé, à l'âge de 82 ans, dans sa propriété de La Tournache près Mâcon, où il s'était retiré depuis plusieurs années, M. de Belfort, membre honoraire de la Société française de numismatique et membre du comité de publication de la *Revue Numismatique*.

Auguste de Belfort, né au château de Sery près Crépy-en-Valois, le 26 novembre 1824, après avoir été quelque temps inspecteur au chemin de fer d'Orléans lors de sa création, entra dans l'administration sous l'Empire et fut successivement conseiller de préfecture à Mâcon, sous-préfet à Mauriac et ensuite à Châteaudun. Dans cette dernière ville, il mérita à plusieurs reprises, dans l'exercice de ses fonctions, les félicitations de ses supérieurs. Lors d'une épidémie qui sévit à

Châteaudun, il montra un grand dévouement et sa conduite lui mérita la croix de la Légion d'honneur. Il s'occupa également avec zèle de l'organisation du musée de Châteaudun qu'il enrichit de ses dons personnels et de ceux qu'il recueillit et il collabora à la fondation de la Société dunoise.

Bien que proposé pour une préfecture, M. de Belfort dut quitter l'administration par suite d'obligations de famille et pour se consacrer à la gestion de ses affaires personnelles.

Il vint alors se fixer à Paris. Des recherches faites dans les archives de la ville de Châteaudun et la publication d'un volume sur la maison-Dieu de Châteaudun, l'avaient amené à s'occuper d'archéologie et il devint en 1869, membre titulaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie.

A la suite des événements de 1870, les publications de la Société avaient subi un temps d'arrêt. M. de Belfort qui avait déjà accepté les fonctions de trésorier de la Société, voulut bien, en 1875, se charger de la direction de l'Annuaire et pendant plus de vingt ans, il consacra à ce travail, avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti, son temps, son intelligence et même souvent l'appui de ses deniers. Dans ce recueil ont paru des travaux remarquables dus à de nombreux savants et collectionneurs. Il fut ainsi amené à entretenir avec ces diverses personnes, des relations suivies qui, grâce à son aménité, furent toujours empreintes d'une grande cordialité.

M. de Belfort s'est donc acquis des droits incontestables à la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de numismatique et nous sommes heureux de saisir cette triste occasion pour lui rendre un témoignage sympathique qui sera partagé, nous n'en doutons pas, par tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

M. de Belfort a publié dans l'Annuaire de la Société divers travaux sur les monnaies romaines : De 1882 à 1891, une série d'articles sur les monnaies non mentionnées dans Cohen ; en 1892, un travail sur la classification des tessères en bronze, et en 1893 une note sur la numismatique de Vetulonia.

Enfin de 1892 à 1895, M. de Belfort entreprit le classement des nombreuses notes laissées par M. le Vte de Ponton d'Amécourt sur les monnaies mérovingiennes et à la suite d'un travail assidu qui nécessita de nombreuses recherches et une volumineuse correspondance avec les collectionneurs et les Musées, il publia sous le titre : *Description générale des monnaies mérovingiennes publiée d'après les notes manuscrites de M le Vte de Ponton d'Amécourt*, un grand ouvrage en cinq volumes, qui est un véritable répertoire, d'une grande utilité pour les

personnes qui s'occupent de la numismatique de cette période. Cet ouvrage a, du reste, été apprécié à sa juste valeur dans les revues françaises et étrangères.

Retiré depuis une dizaine d'années à la campagne où il vivait entouré de l'affection et des soins dévoués d'une nièce qu'il considérait comme sa fille, M. de Belfort, malgré son état de santé qui ne lui permettait plus de se livrer à de nouveaux travaux et le souci de ses affaires, n'avait pas cessé de s'intéresser à tout ce qui concernait la numismatique. Dans la correspondance que nous échangions, il ne manquait jamais de demander de le tenir au courant de tout ce qui pouvait se produire. Il se rappelait avec bonheur le temps où il assistait aux séances de la Société et nous chargeait d'un bon souvenir pour ceux de nos confrères qu'il avait connus et dont le nombre s'éclaircit malheureusement tous les jours.

Une de ses dernières joies fut la réception de la plaquette qui lui fut envoyée en 1906 par les membres de la Société française de Numismatique à l'occasion du 40e anniversaire de sa fondation. Il se plaisait à dire combien ce délicat hommage lui était cher et avait valu pour lui mieux que les honneurs les plus flatteurs.

Nous avons pensé qu'il était juste de rendre dans la *Revue Numismatique* un hommage mérité à un confrère qui emporte avec lui les regrets de tous. M. de Belfort a, en effet, contribué au développement des études numismatiques en ouvrant l'Annuaire de la Société aux travaux qui lui étaient confiés et il a su par son caractère affable et sympathique conserver l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

L. Sudre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

Vincent A. Smith. *Catalogue of the coins in the Indian museum Calcutta. Volume I.* Oxford, Clarendon Press. 1906.

La Société asiatique du Bengale, fondée en 1784, s'était proposé, dès les premiers temps de son existence, de former un musée indien et elle avait réuni dans ce but une très importante collection numismatique ; mais le gouvernement de l'Inde ayant décidé, en 1866, la

création, à Calcutta, d'un musée indien, il a paru avantageux de grouper dans cet établissement la collection numismatique gouvernementale et celle de la Société.

Le catalogue, dont la publication est entreprise et dont les presses d'Oxford ont donné le premier volume, s'applique à la réunion des deux collections : il remplace en le complétant celui qui a été dressé de 1893 à 1896 par M. C. J. Rodgers. Les monnaies réunies à l'Indian Museum sont au nombre de plus de 20000 ; M. Vincent A. Smith a bien voulu se charger de cataloguer dans le premier volume, les monnaies indiennes proprement dites, celles des rois grecs de Bactriane, ainsi que celles des Sassanides, Indo-Sassanides et des Huns blancs : d'autres volumes, comprenant les monnaies mahométanes, seront publiés par les soins de M. H. Nelson Wright.

Le premier volume est divisé en trois parties :

La première est relative aux anciennes dynasties non indigènes qui ont régné dans l'Inde ou dans les pays voisins, Bactriane, Sakastène, Arachosie ; on y a également compris la dynastie des Gouptas et celle des Satrapes occidentaux.

La deuxième partie est réservée aux monnaies de l'Inde ancienne avec types indiens.

Dans la troisième l'auteur a groupé à la suite des monnaies sassanides celles des Indo-Sassanides et des Huns blancs, puis différentes monnaies médiévales indiennes.

La numismatique indienne présente des difficultés inextricables : personne, mieux que le savant auteur de l'*Early History of India*, n'était en mesure de les affronter et de rédiger sur des bases scientifiques un catalogue de toutes les séries indiennes. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui, luxueusement édité à Oxford, est plus qu'un simple catalogue, c'est un véritable traité de numismatique indienne, complété par des notices historiques succinctes qui permettent au lecteur de s'orienter sans être obligé de recourir à une multitude d'ouvrages souvent difficilement abordables.

Au point de vue de la classification, l'auteur n'a pas hésité à apporter quelques modifications, lorsqu'elles lui ont paru justifiées.

Les plus importantes sont celles qui concernent les monnaies des dynasties non indigènes, qui à la suite de la révolte de Diodote, ont régné en Bactriane et dans l'Inde : nous y insisterons particulièrement, parce que cette numismatique, grecque dans ses origines, présente au point de vue de la numismatique générale et de l'histoire de l'Asie à l'époque parthe un intérêt plus grand que celle des séries purement

indigènes. Elle fait l'objet de la première partie, laquelle se subdivise elle-même en quatre sections :

Section I. Bactrian and Indo-Greek Coins ;
II. The Indo-Parthian dynasties ;
III. Kushan coins ;
IV. The Gupta dynasty and the Western Satraps.

Pour la première section, l'auteur, moins hardi que Gardner [1], ne propose pas de classement chronologique complet et se contente de donner quelques dates approximatives : il se montre également fort réservé en ce qui concerne les limites des possessions indiennes de Démétrius et des rois grecs ses successeurs ; les quelques renseignements donnés à cet égard résultent des indications fournies par les différentes trouvailles monétaires.

C'est dans sa deuxième section intitulée « dynastie indo-parthe » qu'il s'écarte le plus de la classification habituelle ; Cunningham admettait entre la domination des rois grecs et celle des Koushans, une longue dynastie indo-scythe ou saka, inaugurée par les rois Maués, Azes et Azilisés.

M. Vincent A. Smith a étudié tout particulièrement cette période de l'histoire de l'Inde et lui a consacré un travail des plus instructifs [2] dont les conclusions peuvent être résumées comme il suit :

D'après une mention très explicite fournie par Paul Orose et vraisemblablement empruntée par lui à Posédonius par l'intermédiaire de Diodore de Sicile et de Tite Live, Mithridate Ier, roi des Parthes, conquit la contrée comprise entre l'Indus et l'Hydaspe, c'est-à-dire le royaume de Taxila, vers la fin de son règne, soit vers 138 avant J.-C. Cette contrée a pu pendant quelques années faire partie intégrante de l'empire des Parthes, mais leur souveraineté a dû cesser d'être effective sous les premiers successeurs de Mithridate, ce qui expliquerait la formation d'un royaume indépendant à Taxila, sous le sceptre de Maués.

C'est vers la même époque que se placerait le règne du parthe Vononès qui a dû régner sur la Drangiane (Seïstan) et l'Arachosie (Kandahar). Avec le nom de Vononès, on trouve sur les monnaies ceux de Spalahora son frère et de Spalagadama son neveu ; à Vononès succède un autre de ses frères, Spalirisés, qui s'associe Azès

1. Percy-Gardner, *The coins of the Greek and Scythic Kings of Bactria and India in the British Museum*, 1886.
2. Vincent-A. Smith, *The Indo-Parthian dynasties*. Z. D. M. G., vol. LX, p. 49-72.

comme roi de l'Arachosie. Sous Spalirisés, vraisemblablement contemporain du puissant roi des Parthes Mithridate II, l'Arachosie retombe sous la dépendance directe des grands rois arsacides. C'est à ce moment, d'après M. V. A. Smith, qu'Azès, abandonnant toute prétention au trône d'Arachosie, aurait implanté sa dynastie à Taxila ; ses successeurs seraient d'abord Azès II, dont les monnaies auraient été jusqu'à présent confondues avec les siennes, puis Gondopharès, vers 40 avant J.-C. qui réunit un instant les royaumes d'Arachosie et de Taxila. Après lui, Orthagnés, Abdagasés, Pacore, Arsakés « dikaios » se partagent de nouveau les deux royaumes et finalement sont expulsés par le Koushan Kadphisès vers 90 après J.-C.

En résumé, toutes les monnaies de cette section diffèrent notablement de celles des rois indo-grecs, et, par le nom des souverains, le costume et les types, elles trahissent une influence parthe nettement caractérisée : comme, d'autre part, aucun des textes historiques discutés par l'auteur [1], ne prouve l'existence d'une dynastie Saka dans l'Inde à cette époque, la dénomination de monnaies indo-parthes donnée par le catalogue paraît mieux justifiée que celle de monnaies des Sakas, proposée par Cunningham.

L'Indian Museum, sans être aussi riche que le British Museum, possède une belle série de monnaies bactriennes, indo-grecques, indo-parthes, dans laquelle ne sont pas représentés néanmoins : Apollophanès, Artemidoros, Epander, Nikias Peukelaos, Plato, Strato II, Telephos, Spalirisès avec le titre de frère du roi, Spalirisès associé à Azès.

Aux dynasties indo-grecques et indo-parthes succède celle des Koushans qui fait l'objet de la section III ; la chronologie et l'ordre de succession des rois de cette dynastie ont été fort controversés ; M. V. A. Smith les classe comme il suit :

Kadphisès I	45 ou 50	après J.-C.
Kadphisès II	85	—
Kanishka	120	—
Huvishka	150	—
Vasudéva	180	—

Les rois Koushans ont frappé de nombreuses monnaies d'or : le catalogue en énumère plus de 60, sans compter un assez grand nombre d'imitations modernes, exécutées avec assez de perfection pour avoir trompé un numismate comme Cunningham.

1. Vincent-A. Smith, *Op. cit.*

La IVe section est consacrée à la dynastie des Gouptas et aux satrapes occidentaux ; les rois Gouptas, originaires de Magadha, ont étendu rapidement leur domination sur l'Inde presque tout entière : après la conquête du Nord et du Nord-Est par Chandragoupta Ier et Samoudragoupta, Chandragoupta II porte ses armes dans le Malwa, le Gujerat et le Sourashtra et en 490, par sa victoire sur Roudrasinha, il met fin à la domination des satrapes occidentaux.

Le monnayage d'or des Gouptas est exceptionnellement bien représenté à l'Indian Museum ; le catalogue compte plus de 110 spécimens.

La deuxième partie du catalogue traite des monnaies de l'Inde ancienne avec types indiens ; elle comprend les sections numérotées de V à XI ; nous les énumérerons rapidement.

Section V : *Punch-marked coins.*

Les monnaies désignées sous le nom de *punch-marked* coins sont des lingots poinçonnés, le plus souvent carrés, les deux faces en sont lisses et portent des marques de poinçons, généralement plus nombreuses à l'avers qu'au revers ; on s'accorde à y voir le plus ancien monnayage de l'Inde, dont l'origine remonterait, suivant Cunningham, à un millier d'années avant notre ère. M. Vincent Smith admet que les punch-marked en argent qui paraissent les plus anciens ont été émis en 500 ou 600 avant J.-C. Ce monnayage, dont il est impossible quant à présent de répartir par régions les différents types, a été vraisemblablement très longtemps en usage, car on en a trouvé des spécimens dans des trouvailles de l'époque romaine. 108 punch-marked sont énumérés dans le catalogue.

Section VI : *Local coins of northern India.*

Ces monnaies rappellent, par les dessins sommaires qui y figurent, celles de la section précédente ; elles ont pu être réparties entre les anciennes cités d'Ajodhya (province d'Oudh), Oudjaïn (province d'Avanti), Kosam, non loin d'Allahabad et Taxila ; elles portent souvent des inscriptions qui permettent de leur assigner des dates approximatives, comprises entre 150 et 300 après J.-C.

Section VII : *Tribal coins.*

On trouve dans l'Inde à certaines époques, des tribus indépendantes qui ont émis des monnaies autonomes : l'Indian Museum possède de ces monnaies, émises par les tribus d'Arjunayana, Odumbara, Kuninda, Malava, Naga, Rajanya, Yaudheya.

Section VIII : *Kings of Mathura, Panchala, and Kosala.*

Ces rois qui portent des noms tels que Agnimitra, Indra mitra,

sont groupés généralement sous la dénomination de Mitra dynasty ; ils ont régné de 100 avant J.-C. à 100 après J.-C.

Section IX : *Rajas and Satraps of Mathura.*

Ces monnaies qui portent des légendes en caractères indiens-palis sont antérieures de plus d'un siècle à l'ère chrétienne.

Section XI : *The Andhra dynasty.*

La dynastie d'Andhra, dont l'histoire est fort obscure, est devenue indépendante peu après la mort d'Asoka, en 231 ou 232 avant J.-C. ; elle a subsisté jusqu'en 236 après J.-C. et sa domination a pris à une certaine époque une extension considérable. Un très petit nombre de rois de cette dynastie sont actuellement connus par leurs monnaies.

La troisième partie du catalogue est consacrée à la numismatique de l'Inde médiévale ; on y a compris également le monnayage sassanide qui a servi de prototype à un grand nombre de monnaies indiennes.

Section XII : *The Sassanian dynasty of Persia.*

La collection sassanide de l'Indian Museum, formée vraisemblablement de trouvailles faites dans l'Inde et les pays limitrophes, est relativement assez pauvre. Parmi les monnaies des gouverneurs arabes frappées au type sassanide, je signalerai comme particulièrement intéressante, le n° 4 classé dubitativement à Omiah ben Abdallah ; j'avoue que je ne peux lire dans le champ de l'avers la légende pelhvie *Omiya Apdula* donnée par le catalogue ; je doute même fort que la légende soit en pehlvi ; elle semble plutôt écrite avec les caractères irano-scythiques qui se voient au revers de la pièce, dans la légende circulaire extérieure.

Section XIII : *Medieval Indo-sassanian coins.*

Cette section comprend les monnaies des Ephtalites ou Huns-blancs, celles des rois de Moultan et de quelques rois incertains de Caboul : ces monnaies qui sont pour la plupart bilingues ou même trilingues, présentent un intérêt tout spécial, tant au point de vue de la paléographie qu'à celui de l'histoire.

Les monnaies de Moultan sont trilingues, sanscrit, pehlvi et irano-scythique ; pour la légende irano-scythique le catalogue se contente de la mention *unknown characters* ; l'auteur ne semble pas avoir eu connaissance de la tentative de déchiffrement faite par Edouard Specht, dans l'*Étude sur les monnaies sindo-ephtalites* [1], qu'il a publiée dans le *Journal asiatique*. Le premier, il a essayé de

1. *Journal Asiatique*, IX[e] série, tome XVII, p. 487-523. Wilson, *Ariana Antiqua*, pl. XVIII, 8.

donner l'alphabet complet de ces difficiles légendes : son alphabet est dérivé d'une façon rationnelle d'une écriture araméenne vraisemblablement plus ancienne que le pehlvi sassanide ; en l'appliquant à une monnaie bilingue publiée par Wilson [1], il arrive à y lire le nom de Tchâtch, fils de Silaïdj, qui régna pendant quarante ans sur le royaume du Sind et dont on s'étonnait à bon droit de ne pas retrouver de monnaies : le déchiffrement de Specht est-il en tous points exact ? Il serait prématuré de l'affirmer : dans tous les cas, sa tentative mérite d'être mentionnée, car l'interprétation de ces légendes, qui figurent sur un grand nombre de monnaies de l'Inde et des régions voisines, constituerait un progrès d'une importance réelle pour les études orientales.

A la suite des monnaies de Moultan, le catalogue signale un roi de Kaboul avec une légende qui peut se lire en pehlvi *Napki Malka*, pl. XXV, nº 2. Il est à noter que sur la même planche nº 19 on voit un roi d'une effigie très analogue avec une légende irano-scythique.

Le catalogue ne donne qu'un nombre assez restreint de monnaies ephtalites, on n'y trouve par les beaux spécimens à légendes irano-scythiques, qui figurent dans Wilson et dans Cunningham et sont reproduits dans le travail de Specht.

Pour les dernières sections, de XIV à XXIV, qui terminent la troisième partie, nous nous contenterons d'énumérer les titres :

Section XIV : *The hindu kings of Ohind from about 875 to 1000 A. D. ;*

Section XV : *The mediœval dynasties of central India ;*

Section XVI : *The mediœval dynasties of Northern India ;*

Section XVII : *The Indu-coinage of Kashmir ;*

Section XVIII : *The coins of the Maharajas of Kangra ;*

Section XIX : *Napal and Champaran ;*

Section XX : *The north-eastern frontier kingdoms ; Assam and minor states ;*

Section XXI : *Western and southern India ;*

Section XXII : *The kingdoms of Vijayanagar and Mysore ;*

Section XXIII : *The mediœval coinage of Ceylan ;*

Section XXIV : *Coins of Arakan and others.*

Ce rapide exposé des matières traitées dans le 1er volume du catalogue numismatique de l'Indian Museum, suffira pour faire apprécier quelle mine précieuse de renseignements il constitue pour la

1. Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XVIII, 8.

numismatique de l'Inde. Ajoutons que trente planches photographiques, d'une exécution irréprochable, donnent des spécimens nombreux des divers monnayages.

Il nous reste à souhaiter que les autres volumes relatifs à la numismatique musulmane de l'Inde, suivent de près celui que nous devons à la haute compétence de M. V. A. Smith.

Colonel Allotte de la Fuÿe.



Wroth (Warwick), *Peparethus and its coinage*. S. l., 1907, gr. in-8°; extr. du *Journal of Hellenic Studies*, t. XXVII, p. 90-98, pl. IV et 3 fig.

Des tétradrachmes de système euboïque, portant une grappe de raisin, avaient été attribués à Cyrène par M. Head; d'autre part, M. Hill pensait, en 1897, que la Chalcidice de Macédoine pouvait être le pays d'origine de ces monnaies. Mais, de 1904 à 1906, plusieurs exemplaires, aux revers du casque ou de la tête d'Hercule, ont été recueillis à Scopelos, l'ancienne Peparethus, île située près de la côte de Magnésie de Thessalie. Enfin, en 1906, le British Museum a acquis une pièce nouvelle portant ΠΕ à côté de la grappe de raisin; au revers, Dionysos avec barbe et cheveux longs, assis à gauche, tenant un grand canthare dans la main droite et un thyrse dans la gauche. Or cette pièce a été trouvée dans la même île, dont le vin était précisément renommé dans l'antiquité. Des petites pièces de bronze, postérieures, portent aussi le canthare et une tête de Dionysos; une autre présente la tête d'Athéna et, au revers, une grappe de raisin. Si l'attribution du nouveau tétradrachme est hors de doute, il faut reconnaître que la grappe des autres pièces avec revers différents (1° génie ailé, 2° tête d'Héraclès, 3° casque, 4° symbole dionysiaque à quatre feuilles de lierre) n'est pas tout à fait semblable à celle de la nouvelle pièce. Mais on peut tenir compte, pour l'explication de ces différences, de la diversité des ateliers et des époques d'émission. En tout cas, il y a de fortes présomptions en faveur de la localisation proposée et l'article de M. Wroth, rédigé avec beaucoup d'érudition, est une excellente contribution à la numismatique grecque de la première moitié du ve siècle avant notre ère.

Adrien Blanchet.

*



Ruggero (Giuseppe). *Annotazioni numismatiche italiane, XII-XV.* Palermo [1907], gr. in-8°; extr. des *Miscellanea di archeologia, di Storia e di Filologia dedicata al Prof. A. Salinas, nel XL anniversario del suo insegnamento*, p. 317-327, fig. 50 à 54.

Le général Giuseppe Ruggero a déjà publié, dans diverses revues numismatiques, un certain nombre de notes fort intéressantes sur la numismatique italienne. Les notes XII à XV viennent de paraître dans un recueil particulier où les numismatistes pourraient oublier d'en prendre connaissance.

M. Ruggero rappelle d'abord le passage de Giovanni Villani d'après qui les Florentins, dans une expédition contre Pise, en 1256, frappèrent, sur le tronc d'un pin coupé à San Jacopo in Val di Serchio, une grande quantité de florins qui portaient comme différent un trèfle ressemblant à un petit arbre. Un florin, entré récemment dans la collection du roi Victor-Emmanuel III, répond à cette description et présente en effet le symbole ressemblant à un petit arbre, à côté du pied gauche de saint Jean-Baptiste.

D'après un passage de Filippo Villani, les Pisans, se dirigeant sur Lucques, en 1363, frappèrent monnaie à Rifredi; l'annaliste Tronci ajoute que ces pièces, d'or et d'argent, portaient la Vierge tenant l'Enfant et un aigle, symbole de l'Empire, posé sur un lion. M. Ruggero publie une pièce d'or, du poids du florin (3 gr. 47), avec les légendes FEDERICVS' IMPATOR (Aigle couronné sur un animal peu distinct) et PTEGE VIRGO PIS (La Vierge assise et l'Enfant; dans le champ, un poignard). Il y a bien un animal, et le chapiteau, caractéristique des monnaies de Pise, fait défaut.

M. Ruggero fait observer avec raison qu'au moyen âge, l'acte de battre monnaie sur le territoire ennemi démontrait la prise de possession.

Une page est consacrée aux monnaies de Pise, refaites avec le nom et les armes du podestà Bonaccorso da Palude, publiées autrefois par Viani; puis M. Ruggero passe en revue le monnayage d'Arezzo et publie un remarquable gros (1 gr. 23) du Cabinet royal, avec le buste de saint Donat et au revers le lis florentin (DE ARITIO). Cette pièce a certainement été émise sous la domination florentine de 1337 à 1342. De nombreuses variétés d'un *quattrino* avec l'écu à la croix du peuple florentin ont été émises à Arezzo à la fin du xve siècle.

La note XV du mémoire de M. Ruggero est consacrée à l'examen

rapide des difficultés qui se présentent dans le classement des ducs et marquis de Lucques à la fin du xe siècle. Et voici qu'un très remarquable denier du Cabinet royal, bien conservé, pesant 1 gr. 15, vient encore compliquer les origines de la monnaie de Lucques. Cette pièce porte : + IMPERATOR ; monogramme de Lothaire entouré d'un grènetis. ℞ + MAINFRI DVX ; dans le champ les lettres LVCA sur deux lignes et séparées par cinq points.

Les sources historiques ne font connaître aucun Manfred, duc de Lucques, au ixe siècle. Le nouveau denier est donc un monument d'une importance exceptionnelle pour la numismatique carolingienne et l'on saura gré à M. Ruggero de l'avoir fait connaître.

Adrien Blanchet.



Fiala (Eduard). *Münzen und Medaillen der Welfischen Lande. Teil : Das Mittlere Haus Braunschweig, Linie zu Wolfenbüttel.* Prag ; Leipzig et Wien, 1906, in-4°, viii-268 p., 19 pl. et fig. dans le texte.

Déjà en 1722, Gerhard Walter Molanus, abbé de Loccum, possédait une précieuse collection de monnaies et de médailles dont la partie la plus notable concernait la numismatique des pays guelfes, c'est-à-dire de la maison de Brunswick. Cette collection passa entre diverses mains et, après la mort du surintendant Böhmer, fut destinée à être vendue aux enchères, en 1745. Le catalogue, rédigé par Jo.-Fr. Borchmann, est intitulé *Numo-Phylacium-Molano-Boehmerianum.* Mais la collection ayant été proposée à Georges II, roi d'Angleterre, celui-ci en ordonna l'acquisition. La collection resta ensuite indivise entre les héritiers de la Maison de Hanovre et fut complétée à l'aide de fonds provenant de la cassette particulière des rois. Elle est aujourd'hui la propriété de S. A. R. le duc Ernest-Auguste de Cumberland, duc de Brunswick et Lunebourg, qui a confié le soin de la publier à M. Édouard Fiala. Un meilleur choix ne pouvait d'ailleurs être fait, car M. Fiala, qui est le conservateur de la collection, est en même temps un des premiers numismates de l'Autriche et on lui doit d'importants travaux sur les monnaies de la Bohême et aussi l'inventaire des monnaies celtiques de la collection Windisch-Grätz. Le catalogue de la collection de Brunswick ne comprendra pas moins de douze parties dont la première, parue en 1904, est intitulée *Das mittlere Haus Braunschweig, Linie Calenberg.*

Le volume qui vient de paraître comprend les monnaies et médailles de la moyenne maison de Brunswick, branche de Wolfenbüttel, pendant la période comprise entre 1495 et 1634.

Après avoir indiqué la bibliographie, déjà importante, relative à cette série monétaire, M. Fiala donne un aperçu sur l'histoire de la branche de Wolfenbüttel, puis un relevé chronologique des faits numismatiques qui ne comprend pas moins de trente-deux pages et qui est basé sur de nombreux documents, tirés surtout des archives de la ville de Goslar, de l'État de Hanovre et de Wolfenbüttel. Que de menues erreurs ou omissions aient pu se glisser dans un pareil travail, personne n'en doutera. Aussi bien il n'est guère important de savoir, par exemple, que le maître Heinrich Öckeler est mort, non à la fin de 1618, mais en février 1619 ; les rectifications, analogues à celles-ci, qu'on a déjà proposées, ne sauraient affaiblir la solidité du travail de M. Fiala, et la partie documentaire reste une des plus utiles contributions à l'histoire monétaire allemande des xvie et xviie siècles. On y trouvera aussi des renseignements utiles pour l'histoire de l'orfèvrerie.

Le principal atelier était Goslar ; mais il y en eut d'autres, à Andreasberg, à Helmstedt, à Wolfenbüttel, à Riechenberg, à Heinrichstadt, à Zellerfeld, sans parler de 40 ateliers clandestins, comme celui de Lauenstein en 1622. Les espèces sont très nombreuses, depuis le petit pfennig jusqu'aux grosses pièces de huit thalers, qui pèsent 290 grammes.

La série monétaire de Wolfenbüttel est variée : bustes des ducs, armoiries, homme sauvage, guerrier assis, cheval courant, aigle de l'Empire, heaume surmonté de dix étendards, bras armé, Victoire volant au-dessus d'un lion, saint André tenant sa croix, saint Jacques, inscriptions dans le champ, et même des paysages symbolisant la chasse, la pêche, l'agriculture et l'industrie.

Sur une pièce frappée, vers 1624, dans l'atelier d'Andreasberg (n° 1016, pl. XIX, 2), on voit une femme, un pied posé sur un globe qui repose lui-même sur une mer agitée ; la figure tient une voile gonflée par le vent. C'est évidemment une représentation de la Fortune, inspirée sans doute de celle des médailles italiennes de l'artiste de 1495 (qui est probablement Lorenzo Ciglia Mocchi), dont j'ai déjà parlé à propos du jeton de Jehan III de Daillon, sur lequel on retrouve la même figure (cf. *Rev. num.*, 1901, p. 130).

Les médailles de la série de Wolfenbüttel sont intéressantes au point de vue de l'histoire de l'Art. Je citerai seulement une pièce de plomb dont le buste de face d'Henri le Jeune est d'un style remarquable et très puissant ; enfin un certain nombre de médaillons ovales,

analogues à ceux que le XVI[e] siècle a produits en Wurttemberg, en Bavière et dans beaucoup de pays allemands.

J'ai déjà dit tout le bien que je pense du travail de M. Fiala ; je termine donc simplement par le *Macte novâ virtute* du bon Virgile.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— J. N. Svoronos, Rapport sur le Musée numismatique national et sur la collection numismatique particulière de l'Université nationale, pendant l'année académique 1905-1906, avec le catalogue des acquisitions du Musée. *Journal intern. d'archéol. numism.*, 1906, 245-334, pl. XII a, XIII à XV [Dons, trouvailles et acquisitions de monnaies grecques diverses ; trouvaille de tessères de plomb faite en mai 1898, dans les fouilles du portique d'Attale, à Athènes].

— J. N. Svoronos, Leçons de Numismatique. Les premières monnaies ; haches et demi-haches ; les talents d'or homériques ; les *Pelanoi* ; les *obeliskoi* de fer ; étalon des *obeliskoi* ; ancres de Cypre ; poissons d'Olbia ; « jambons » de Nîmes ; trépieds et chaudrons de Crète. *Journal intern. d'Archéol. numism.*, IX, 1906, 147-236, pl. II-XII et 23 fig. [Important travail sur les premières monnaies du monde grec, à rapprocher du travail de M. Arthur J. Evans, signalé précédemment. L'auteur considère comme des talents d'or homériques les disques d'or à décor géométrique, trouvés à Mycènes (3[e] tombeau) et il reproduit de curieux monuments en forme de balances, de la même provenance. Les *obeliskoi* ou broches du temple d'Hera, à Argos (fouilles de M. Ch. Waldstein). Les bronzes de Nîmes avec appendice en forme de pied. M. Svoronos revient sur la question des contremarques des m. de Crète, types circulaires qu'il a considérés avec raison comme un souvenir des *lebetes*, monnaies primitives. En grec].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— C. Gerojannis, Emblèmes de boucliers primitifs et types monétaires. *Journ. intern. d'Archéol. numism.*, IX, 1906, 5-45, pl. I [Considérations sur le masque de Gorgone, sur Phobos ; les animaux et représentations monstrueuses sur les monnaies primitives, n'auraient pas eu de signification mythologique ou emblématique, mais servaient à détourner les maux].

— J. Leite de Vasconcellos, Signification religieuse en Lusitanie de quelques monnaies percées d'un trou. *Bullet. de Numism.*, 1906, 114-121, fig. [Le type du bœuf, fréquent dans les monuments de l'Espagne antique].

— H. Botelho, M. de Calagurris, de Celsa, de Clunia, trouvées à Rio Torto et Moledo. *O Archeologo Português*, 1907, 23-25.

— F. Haverfield et G. Macdonald, Monnaies grecques à Exeter. *Num. Chronicle*, 1907, 145-155 [Supercheries du XIXe siècle].

— Léonard Forrer, Curiosités numismatiques ; caprices de graveurs sur les monnaies antiques. *Le Musée*, 1907, 145-146 [M. avec buste d'Athéna dont le casque paraît former une tête d'homme].

— Ettore Gabrici, Pour la recherche des origines italiques ; essai de typologie monétaire comparée. *Miscellanea di Archeologia.... dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907 [Cf. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 317].

— L. Forrer, Un tétradrachme inédit de Thurium de la collection Virzi. *Num. Circular*, 1907, 9705, fig. [Style de la tête analogue à celui d'un bronze d'Adranum].

— J. R. McClean, La véritable signification du Φ sur les monnaies de la Grande-Grèce. *Num. Chron.*, 1907, 107-110 [Φ indiquerait le nombre d'unités d'un étalon ; les lettres Π, Α, etc., seraient des marques analogues et non des initiales de graveurs. Cette théorie mérite d'être étudiée encore, car elle peut donner des résultats d'une grande importance].

— G. Seure, Nouvelles monnaies de Kabylé de Thrace. *Rev. num.*, 1907, 157-163, fig. [Bronzes avec les figures d'Apollon et de Diane].

— J. N. Svoronos, Poids de tétradrachme attique. *Journ. intern. d'Archéol. num.*, IX, 1906, 237-244, fig. [ΤΕΤΡΑΔΡΑχμΟΝ autour d'une tête diadémée ; cheval au revers. 17 gr. 50. Trouvé en Acarnanie, près de Sollion. En grec].

— Anne E. Apostolaki, Hoplitodrome sur une tessère attique. *Journ*

intern. d'Archéol. numism., IX, 1906, 55-59, fig. [Plombs du Musée d'Athènes, dont l'un d'un beau style, représentant des guerriers courant. En grec].

— A. Fontrier, Antiquités d'Ionie ; topographie de Smyrne ; la fontaine ΚΑΛΕΩΝ ; le Mélès. *Rev. des études anc.*, 1907, p. 114 et s. [Fig. de la m. de Smyrne avec la représentation de la fontaine ΚΑΛΕΩΝ, p. 118].

— G. Frœhner, Les monnaies coloniales de Corinthe. *Rev. num.*, 1907, 164-169 [Manières de signer des duumvirs de Corinthe].

— A. W. Hands, *Common Greek Coins*. Tome Ier, 8°, 170 p., fig. [Réunion d'articles sur les monnaies de diverses villes grecques, parus dans le *Num. Circular*].

— Henry H. Howorth, Notes sur des monnaies attribuées aux Parthes, *Num. Chron.*, 1907, 125-144 [Suite de la polémique avec M. Wroth].

— G. Cumont, Monnaies trouvées dans les gisements côtiers de la Panne (Flandre occidentale). *Annales Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXI, 1907, 73-79, fig. T à p., 11 p. [M. gauloises et romaines ; sceattas anglo-saxonnes].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— G.-F. Hill, Le travail du Dr Haeberlin sur le plus ancien monnayage romain. *Num. Chron.*, 1907, 111-120 [Bon résumé.]

— E.-J. Haeberlin, Un contrefacteur de barres de la Campanie et d'autres faux. *Zeitschrift f. Num.*, XXVI, 1907, 145-160.

— Giovanni Pansa, La découverte d'*aes signatum* dans les terres adjacentes au lac Fucin. *Miscellanea di Archeologia... Dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907.

— Matteo Piccione, « Nummi fusi ». *Battaglie di Archeologia*, Pesaro, février 1907, 13-17, pl. estampée [modèles en bois].

— W. v. Voigt. Cn. Lentulus et P. Dolabella. *Philologus*, t. 64, 1905, 341-361. [Le personnage qui a signé un aureus, *Cn. Lentul*, serait le P. Dolabella qui aurait changé son nom en 707 (47 av. J.-C.).]

— Solone Ambrosoli, Les deux Trajan sur des monnaies restituées par Trébonien Galle. *Miscellanea di Archeologia, Storia e Filologia dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907, in-8°.

— Percy H. Webb, Le règne et le monnayage de Carausius. *Num. Chron.*, 1907, 1-88, 156-218, pl. I-V. [Ce travail comprend un sommaire historique d'après les historiens et les panégyristes, les mentions des chroniqueurs anglais et écossais; une étude des ateliers dans laquelle l'auteur admet Rouen, caractérisé par un buste étroit et maigre et quelquefois par la marque R; tableaux des marques d'ateliers; légendes et types.]

— John Evans. Quelques monnaies d'argent de Carausius. *Num. Chron.*, 1907, 272-273. [Sur la frappe des deniers par Carausius et l'interprétation encore douteuse de la marque R S R. — Cf. *Proceedings R. Num. Soc.*, 1906-07, 37.]

— Giannino Dattari, L'atelier avec les marques PT, ST, TT, à l'exergue, *Bollettino di Num.*, 1907, 33-36, 45-48. [La conclusion logique est que l'atelier appartient bien aux environs de Milan et n'est pas *Tarraco*. A la suite, la rédaction du *Bollettino* relève un certain nombre d'erreurs commises dans le classement des monnaies du IVe siècle par ateliers.]

— Fedele Savio, *Costantina figlia dell' imperatore Costantino Magno e la basilica di S. Agnese a Roma*. Torino, gr. in-8°, 23 p., fig. et 2 pl. Extrait des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, t. XLII. [Nous signalerons seulement ici la ressemblance que l'auteur croit voir entre les monnaies d'Hannibalien, mari de Constantina, et un médaillon de la mosaïque de Sainte-Constance ; un autre médaillon représenterait la princesse.]

— A. Köster, les médaillons d'or d'Aboukir, *Berliner Münzbl.*, 1907, 493-495, 512-515. [A propos du travail de M. Dressel.]

— Francesco Gnecchi, Les médaillons d'or d'Aboukir. *Num. Circular*, 1907, 9945-48. [A propos du mémoire de M. Dressel.]

— Giovanni Pansa, *Un nuovo Apophoretum ovvero tessera conviviale in bronzo ageminato*, Milano, 1907, gr. in-8°, 4 p., fig. [Tessère carrée, appartenant à M. P. Stettiner et portant les lettres V·C (*vir clarissimus*) et un monogramme lu *Proculi*. Cette pièce a dû être distribuée dans un banquet, comme souvenir d'une fondation d'édifice.]

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— M. Prou [Rapport sur un tiers de sol mérovingien aux légendes *Eovorico fit* et *Eosevius monet*]. *Bullet. archéol. du Comité des trav.*

hist. et scient., 1906, CLXV-CLXVIII. [Excellente discussion philologique, relative à l'attribution de cette pièce, trouvée près de Naillac (Dordogne). Si le classement reste incertain, la monnaie permet de corriger la lecture *Eosenus*, donnée pour l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.]

— Paul Bordeaux, triens mérovingien du monétaire *Dedo* et siliques franques. *Rev. num.*, 1907, 229-247, fig. [Pièce portant *Halasemia*, attribuée à Alsheim-sur-vieux-Rhin, près de Worms.]

— A. O. van Kerkwyk, Une trouvaille de monnaies carolingiennes dans les Pays-Bas. *Frankfurter Münzz.*, 1906, 541-542. [Pièces de Louis le Débonnaire, Lothaire, Charles le Chauve, frappées à Aix-la-Chapelle, Chartres, Pavie, Sens, Wyk bei Duurstede; tr. à Midlaren (pr. de Groningue).]

— J.-L. Béchade, Notes de numismatique carolingienne. *Rev. num.*, 1907, 276-279. [Restitution à Louis II d'un denier attribué à Louis IV. Distinction des monnaies portant le nom de Pépin.]

— A. Dieudonné, Essai de classification des gros tournois de Louis IX à Philippe VI. *Rev. num.*, 1907, 248-271, pl. IX et fig. [Intéressantes remarques paléographiques.]

— H. Denise, Des refontes de monnaies sous l'ancien régime. *Gaz. num. fr.*, 1906, 43-178. [Important travail traitant la question depuis Philippe Ier.]

— Ratier, Imitation de l'obole de Charles VII. *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, XVII-XIX, fig.

— Bailhache et de Kesling, Variétés de monnaies de François Ier et d'Henri II, dont un denier frappé à Marseille. *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, XXX-XXXII, fig.

— Bailhache, Douzains d'Henri II, d'ateliers incertains; pièces d'Henri III. *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, XXXIII-XXXIV, fig. ; XXXVI-XXXVIII.

— G.-A. Schœn, Un louis d'or avec inscription insolente, frappé à Strasbourg. *Frankfurter Münzz.*, avril 1907.

— Ernst, Une pièce de six sols de Louis XVI avec le buste de Louis XV. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 182. [Pièce avec un droit de Louis XV et au revers le différent de la lyre et la date 1779.]

— Savès, Monnaies de Louis XVI avec point sous le D de *Lud.* *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, XIX-XXIII.

— Théry, Écu de Louis XVI de 1793 en métal de cloche. *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, XXVIII-XXIX.

— X. Les monnaies des colonies françaises et des pays de protectorat. *L'Économiste européen*, 1907, n°s 784 à 787, 789.

— A. Dieudonné, *Bourgeois* de Ferry IV de Lorraine imités de ceux de Philippe le Bel. *Procès-verb. Soc. num.*, 1907, xxxv, fig.

— Émile Caron, Demi-plaque d'Édouard II, comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre. *Rev. belge de num.*, 1907, 304-307, fig. Cf. *Proc.-verb. Soc. num.*, 1907, xxxv. [Frappée à Saint-Mihiel.]

— A. Le Glay, Les monnaies de Théodore de Neuhoff, roi de Corse. *Gaz. numism. fr.*, 1906, 29-42, fig. [Ces monnaies ont été contrefaites, même dans le xviiie siècle.]

Europe centrale.

— Hugo Hammerich, *Die Deutschen Reichsmünzen*. Berlin, 1907, in-8°, 16 p. [Supplément avec les émissions et lois de 1905 et 1906; rectifications, essais relatifs aux monnaies de l'Empire allemand.]

— C.-F. Gebert, Les essais de Ries pour les monnaies impériales· *Die deutschen Reichsmünzen*, 1906-07, n° 33, 275 et s.

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 89-90 [Trieste et Siam].

— X. Nouvelles monnaies. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3673 [Brême; Saxe].

— J. Mann, *Anhaltinische Münzen und Medaillen vom Ende des XV. Jahrh. bis 1906*. Hannover, 1907, xii et 219 p. [Il existe 12 exempl. avec 81 pl. en photographie reproduisant de nombreuses variétés des monnaies d'Anhalt. Cf. *Berliner Münzbl.*, 1907, 536-537.]

— V. v. Röder, pfennigs d'Anhalt à la fin du xve et au commencement du xvie s. S. l. n. d., in-8°, 3 p. Extr. de la *Zeitschrift f. Anhalt. Gesch. u. Altertumskunde*, 1907. [Pièces portant des lettres.]

— Alfred Noss, Sur les pfennigs de frappe bavaroise étudiés par J. V. Kull. *Berliner Münzbl.*, 1907, 525-527.

— H. Buchenau, Un pfennig de Hassfurt. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3667-68.

— Probszt, Monnaies d'Anselme, baron de Meldegg, comme abbé de Kempten. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 180-181.

— Paul Joseph, Essais sur la numismatique de Königstein. *Frankfürter Münzz.*, 1907, 81-85.

— L. Forrer, Un thaler commémoratif relatif à la délivrance de Mayence par Clairfait le 29 octobre 1795. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 85-87, fig.

— Adrien Blanchet, Demi-batz de Riquewihr. *Rev. num.*, 1907, 284-285, fig.

— P. Weinmeister, Les monnaies et médailles de Schaumburg-Lippe, *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3668-70. [Pièces récentes.]

— H. Buchenau, Pfennig creux du comté de Schaumburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3668.

— Schubert, Stendal comme atelier monétaire. *Altmärkisches Intelligenzblatt*, Stendal, décembre 1906. [Fabrication depuis le moyen âge jusqu'à 1622.]

— P. Joseph, coup d'œil sur les m. de Worms. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 528-533, 547-550.

— G. Hoecke, Une trouvaille de monnaies de billon de la région de l'Elbe septentrional. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3647-50, 3665-67 [Tr. à Havekost, cercle de Lauenburg, en 1906, vase de terre contenant 2400 p. de Norwège, de Danemark, du Schleswig., de Hambourg, Lubeck, de Brême et Verden, Brunswick, etc., XVIIe s.]

— E. Heye et H. Buchenau, La trouvaille la plus récente de Siedenburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3670-73. [M. du XIIIe s.]

— Renner, Sur la trouvaille de Torr. *Mitteil. der Œsterr. Ges. f. Münz- und Medaillenkunde*, t. III, n° 1.

— *Mince Královstvi Českého za panováné rodu Habsburgkého, od roku 1526 ; Sešit 10. Die Münzen des Königreiches Böhmen unter der Herrschaft des Hauses Habsburg, seit dem Jahre 1526 ; 10. Heft.* P. 699-826, pl. CLXIX à CLXXX comprenant les n°s 1479-1540. [M. et médailles de la maison de Habsbourg.]

— Ernst, Émissions de thalers de Marie-Thérèse à Prague. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 183. [Émissions postérieures du thaler de 1780.]

— Ernst, Le graveur Johann Michael Hofmann. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 182. [Renseignements complémentaires sur ce fonctionnaire de la Monnaie de Vienne, au XVIIIe siècle.]

— Theodor Rohde, Sur le papier-monnaie en Autriche. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 185-189, 193-196. [Billets des XVIIIe et XIXe s.]

— K. Hallama, Collections de monnaies et médailles en Galicie. *Mitteilungen der Œsterr. Gesellschaft f. Münz- u. Medaillenkunde*, avril 1907.

Italie, Espagne, Portugal.

— Nicolò Papadopoli Aldobrandini, *Le Monete di Venezia*. Parte II, da Nicolò Tron a Marino Grimani, 1472-1605. Venezia, 1907, pet. in-4°, 840 p., pl. n°s XVII à LI. [Le tome a paru en 1893.]

— Q. Perini, La famille Pignatelli et le sequin de Belmonte [de 1733]. *Num. Circular*, 1907, 9825-29, fig.

— A. Cunietti-Cunietti. Quelques variétés de monnaies italiennes. *Bollettino di Num.*, 1907, 52-55 [Castiglione delle Stiviere, Correggio, Mantoue, Savoie, Florence, Massa de Lombardie].

— Guglielmo Grillo, Monnaies inédites ou descriptions rectifiées pour Déciane et Passerano. *Bollettino di Num.*, 1907, 61-67, pl. I et II, 77, 82, pl. III.

— Giuseppe Ruggero, Notes numismatiques italiennes. Monnaies frappées en campagne par les Florentins et les Pisans, etc. *Miscellanea di Archeologia.... dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907, 317-327, fig.

— A. Schaube, *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebietes bis zum Ende der Kreuzzüge*. Munich, 1906, 816 p. [Cette histoire du commerce de la Méditerranée jusqu'à la fin des croisades contient quelques renseignements sur les *Provinienses* à Rome, etc.]

— H. Lonchay, Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte. *Bulletins Acad. roy. de Belgique* (classe des Lettres), 1906, n° 11, 517-614; T. à p., 102 p.

— M. F. de Vargas, Matériaux pour l'étude des monnaies arabico-hispaniques en Portugal. *O Archeologo Português*, XII, 1907, 1-22. [Monnaies d'Al-Haquem II.]

— Ferreira Braga, Numismatique portugaise; Notice sur une variété de *real branco* d'Alfonse V. *O Archeologo Português*, 1906, 257-260, fig. [Peut-être un essai de demi-réal. Ces monnaies d'argent sont remarquables aussi au point de vue de la paléographie.]

MÉDAILLES

— Giovanni Pansa, *Masello Cinelli di Sulmona e Gaspare Romanelli dell' Aquila orafi ed esecutori di conii e medaglie.* Teramo, 1907, gr. in 8°, 11 p. Extr. de la *Rivista Abruzzese di Scienze, Lettere ed Arti*, 22e année, fasc. V [La lettre M, au centre d'un denier de Charles III de Durazzo, est peut-être l'initiale de Masello Cinelli, cité dans un document de 1362 ; Gaspare Romanelli a coulé des médailles de la 2e moitié du xvie siècle, p. ex. celle de Pietro Vettori].

— Acquisitions du Musée national de Florence. *Bollettino d'Arte del Ministero della P. Istruzione*, Rome, 1907, fasc. VII, p. 26 [Acq. pour 500 lire de trois plaquettes de bronze : *La madone avec l'Enfant*, attribuée à Jean de Pise ; *Saint Sébastien à la colonne*, de Moderno ; *L'adoration des bergers* par Giovanni Bernardi da Castelbolognese ; tessère des Peruzzi, xiiie siècle].

— Vittorio Salvaro, Médailles véronaises ; Agostino Mazzanti. *Bollettino di Num.*, 1907, 71-73, 88-90 [Médaille de ce personnage de la fin du xve siècle].

— Gioacchino di Marzo, Un document inédit sur Francesco di Laurana. *Miscellanea di Archeologia... dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907.

— S. Ricci, Médailles du professeur Tosetti. *Bollettino di Num.*, 1907, 56-57, fig.

— Adrien Blanchet, Le médaillon d'or offert par Bourges à Louis XII, en 1505. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1907, xxvi-xxviii [Cette pièce devait porter le type des trois moutons, armes de la ville].

— G. Schlumberger, Une médaille inédite d'André Tiraqueau. *Rev. num.*, 1907, 272-275, pl. X [Médailles à deux faces avec balances au revers].

— A. de Witte, La médaille de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris et ses imitations. *Gaz. numism. fr.*, 1906. 179-191, pl. IV [Médaille de Thomas Bernard, copiée par les Rœttiers, Van Berckel et Trébuchet]. T. à p., 13 p., 1 pl., 1907.

— X., Médaille de Louis XVII. *Rev. histor. de la question Louis XVII*, n° 3. Cf. *Rev. belge de Num.*, 1907, 391.

— Bouclier, Médaille et jeton de Napoléon Ier, *Procès-verb. Soc. Num.*, 1907, xxxv.

— F. Mazerolle, Alphée Dubois (1831-1905), Biographie et catalogue de son œuvre. *Gaz. numism. fr.*, 1906, 1-27, portrait pl. I à III.

— Jean de Foville, Les Médailleurs aux Salons de 1906. *Gaz. num. fr.*, 1906, 205-207.

— Paul Gauvin, *Jetons et médailles des Compagnies d'Assurances.* Publié par le Journal *L'Assurance moderne.* Paris, mars 1907, in-8°, 69 p., 425 nos, fig.

— H. J. de Dompierre de Chaufepié, *Les médailles et plaquettes modernes* ; Livr. XVIII. Harlem, 1907, f°, p. 139-145, pl. CIV-CIX.

— Comte Th. de Limburg-Stirum, Les insignes des chanoinesses de Belgique. *Rev. belge de Num.*,1907, 49-60, 220-231, pl. I, 336-350.

— C. G., Une médaille qui ne fut pas frappée. *La Gaz. num.*, Bruxelles, 1907, 67-71 [Projet de 1787].

— Victor Tourneur, Le don Begeer au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale et l'art de la médaille à Utrecht. *La Gaz. num.*, Bruxelles, 1907, 71-80.

— A. de Witte, J.-C. Wienecke, médailleur néerlandais. *Rev. belge de Num.*, 1907, 372-373.

— Nouvelles médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3673 [médailles allemandes de l'Afrique et de l'Exposition de Saint-Louis ; médaille de Ruyter, frappée à Utrecht].

— L. v. L., Nouvelles médailles. *Berliner Münzbl.*, 1907, 502, 515 [Méd. et plaquettes de L. Hujer].

— Victor V. Röder, Une médaille inédite d'un mariage dans la maison princière d'Anhalt, en 1815. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 88-89.

— Deahna, La médaille du « Krematorium » de Stuttgart. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 87.

— Adrian, Médaille commémorative de la Nouvelle Monnaie à Berne. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3663-64, fig.; cf *Num. Circular*, 1907, 9939, fig.

— Georg Habich, Développement de l'art de la médaille, surtout à Munich. *Kunst und Handwerk, Z. des bayer. Kunstgewerbevereins*, 1906, fasc. 7. T. à p., 4°, 16 p., fig.

— J. V. Kull, La poésie sur les médailles bavaroises. *Zeitschrift d. Öst. Gesellsch. f. Münz- und Medaillenkunde*, 1907, I. T. à p.

— W. Geisberg, Les anabaptistes de Munster par Aldegrever ; étude iconographique et numismatique. *Studien zur Kunstgeschichte* (Heitz, Strasbourg), fasc. 76 [Graveur de Bâle au XVIe s., etc.].

— R. von Höfken, *Weihemünzen, numism. Beiträge zur Geschichte der Wallfahrtsorte und Bruderschaften*. Wien, 1906, 8°, 69 p., 2 pl. et 33 fig. [Première étude sur les pièces de pèlerinages et de confréries].

— R. W. Cochran-Patrick, Notes sur quelques documents originaux concernant la guérison des malades. *Num. Chron.*, 1907, 121-123 [Jusqu'à Charles Ier, le roi se servait, pour toucher les malades atteints des écrouelles (*King's evil*), des angelots d'or].

— Maria Millington Evans, Une enseigne d'argent de Thetford. *Num. Chron.*, 1907, 89-106, fig. [Plaque gravée aux armes de Sir Joseph Williamson, XVIIe s.].

— Frederick Parkes Weber, Médailles et médaillons du XIXe siècle relatifs à l'Angleterre, par des artistes étrangers. *Num. Chron.*, 1907, 219-271, pl. VI-IX [Suite d'un article commencé en 1900 ; médailles par plusieurs artistes francais, Andrieu, Borrel, David d'Angers, etc.].

— X. La médaille d'or de Sir George Chesney. *Num. Circular*, 1907, 9911-12, fig. [Récompense de publications relatives à la Science et à la Littérature navale et militaire].

— X. La médaille du second centenaire de Franklin. *American Journ. of Num.*, XLI, 1907, 57-58.

— X. Médaille de John Paul Jones. *American journ. of Num.*, 1906, 46-47.

— Arthur Lamas, *Medalha Commemorativa da instituição da Academia real da Historia Portuguesa. Collecção organizada por José Lamas*. Lisboa, 1907, gr. 8°, 4 pl. [Médaille imitée du type du sesterce de Vespasien *Roma Resurges*. Cette notice est extraite de *O Archeologo Português*, nos 1 à 4, 1907, avec deux planches supplémentaires représentant des projets concernant diverses médailles portugaises. L'auteur de la médaille de la fondation de l'Académie royale d'Histoire du Portugal (1720) est le Français Antoine Mengin, né en 1690 et mort en 1772].

— Horatio R. Storer, Les médailles, jetons et méreaux relatifs à la Médecine. *American journ. of Num.*, 1906, 47-52 ; XLI, 1907, 70-74.

— J. E. Ter Gouw, Un chirurgien numismatique. *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1907, 43-52 [Ludolf Smids, personnage du xviie s.].

— P. Ch. Strœhlin, Une médaille médicale génevoise. *Journal des collectionneurs* de Genève, n° 34.

— Karl Andorfer et Richard Epstein, *Musica in nummis*. Wien, 1907. [Catal. descriptif des œuvres de médailleurs relatives aux musiciens, compositeurs, exécutants, chanteurs, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours].

SCEAUX

— N. Persichetti, Anneau antique avec inscription étrusque tr. à Padoue. *Notizie degli Scavi* (*Atti della R. Accademia dei Lincei*), 1906, 329-330.

— K. M. Kônstantopoulos, Un rare type hagiographique sur une bulle byzantine de plomb. *Journ. intern. d'Archéologie numism.*, IX, 1906, 46-48, fig. [Représentation des deux saints Théodore. En grec].

— K. M. Kônstantopoulos, Bulles byzantines du Musée national numismatique d'Athènes ; supplément. *Journ. intern. d'Archéol. Numism.*, IX, 1906, 61-146 [Bulles des thèmes et des églises ; bulles des dignitaires de l'armée ; b. des fonctionnaires ecclésiastiques ; b. des empereurs, despotes, etc. ; b. patronymiques de familles byzantines. Corrections, p. 244. En grec].

— N.-A. Beh, Bulles byzantines inédites, *Journ. intern. d'Archéol. numism.*, IX, 1906, 49-54, fig. [Bulles de protovestarque ; bulles avec trimètres iambiques. En grec].

— Alexandre Horváth, Bague sigillaire en or du roi Coloman. *Archæologiai Ertesitö*, 1907, 33-37, fig. [Bague du xiie siècle, *Anulus Colomanni regis* et la légende magique + *Gut. gut. gut. ani. Tabal.* En magyar].

— J. Roman, Sceau du couvent des Dominicains de Carcassonne, en 1487. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1906, 400-402, fig. [Le saint entre deux échelles maintenues par des anges]. Cf. A. Mayeux, *Bullet.*, 1907, 16 janvier.

— J. Roman, Sceau du prieuré de Saint-Cyr de Triardel (Calvados). *Bullet. Soc. nat. Antiq. France*, 1906, 320-322, fig. [Sceau du milieu du xve siècle représentant le martyre de saint Cyr et sainte Juliette].

— Max Prinet, *Sceaux francs-comtois décrits dans un ouvrage de sigillographie dauphinoise*. Besançon, 1907, 8°, 20 p. ; extr. des *Mém. de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon*. [Intéressantes recherches généalogiques et géographiques].

— A. Blanchet, Sceau de Jehan le Caron. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, v-vi, fig.

— E. Brassard, Matrice de sceau de Mathieu d'Aboen. *Bullet. de la Diana*, 1906, 58-59, pl.

— Barrière-Flavy [Sceau de A. G. Delasore ; écusson ; ℟ A̅]. *Bullet. Soc. arch. Midi France*, n° 36, 1906 (1905-1906), p. 458-459, fig.

— Perron, Un sceau et un cachet du xviie siècle. Sceau de Jehan II de Maillé de la Tour-Landry, baron de Châteauroux ; Cachet de Charles de Maillé de la Tour-Landry, son petit-fils. *Bullet. de Num.*, 1906, 104-113, fig.

— J. Cuvelier, *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035)*. Bruxelles, 1906, 8°, 26 p., pl., Extr. de la *Revue des Bibliothèques et archives de Belgique*, t. IV, 1906, p. 372-383, et t. V, 1907, p. 25-26. [Matrice de plomb conservée au Musée de Copenhague].

— C. Callewaert, *Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1205-1231), avec contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella*. Bruges, 1906, 8°, 5 p., pl. [Curieux exemple d'un sceau ayant pour contre-sceau le sceau d'un second personnage].

— A. de Witte, Sceaux maçonniques montois. *Rev. belge de Num.*, 1907, 351-357, pl. VII. T. à p., 9 p.

— Augusto Bellini Pietri, Le sceau ancien de la curie des voies de la commune de Pise, *Rivista ital. di Num.*, 1907, 119-124, fig. [Sceau du xive s.].

— Perini (Q.), *Castelcorno e il sigillo dei principi vescovie di Trento*, 7 p., 1 pl.

QUESTIONS DIVERSES

— Georg Friedrich Knapp, *Staatliche Theorie des Geldes*, Leipzig, X et 398 p. [Pense que la monnaie n'a pas besoin de valeur réelle].

— Fr. von Schrötter, Sur la théorie étatique de la Monnaie par G. Fr. Knapp. *Berliner Münzbl.*, 1907, 473-475, 495-502.

— L. Forrer, Notices biographiques de médailleurs. *Num. Circular*, 1907, 9831-9348, fig. [Sous la rubrique *Mint-masters*, l'auteur reproduit quelques représentations de monnayeurs].

— M. Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, 1907, N°s 156-157 [Utiles renseignements bibliographiques].

— L. A. Lawrence, Falsification et Numismatique. *The British Num. Journal* pour 1905 (1906), 397-409, 5 pl. dont 3 reproduisant 77 mon-

naies fausses imitées de m. anglo-saxonnes [Recueil d'un grand intérêt].

— J. Sociétés numismatiques. *Frankfurter Münzz.*, 1907, 8-10 [Société de Francfort-s.-M., fondée le 25 novembre 1906 ; Société de Hambourg, fondée en 1905].

— *Proceedings of the Royal Numismatic Society*, 1906-1907, 48 p. [Comptes Rendus annexés au *Num. Chron.*, 1907, 2e f.].

— *Jahres-Bericht der Numismatischen Gesellschaft in Wien über das Jahr 1906.* Wien, 1907, 8°, 31 p. [Liste des membres, etc.].

— Assemblée annuelle de la Société de Numismatique de Vienne. *Monatsblatt*, 1907, 152-155.

— Karl Siegl, L'incendie du Musée d'Egger. *Berliner Münzbl.*, 1907, 482-483.

— Edmond Gohl, Biographie de Joseph Weszerle (1781-1838). *Numizmatikai Közlöny*, 1907, 38-46, portrait [Érudit et collectionneur connu par son ouvrage inachevé sur la Numismatique de la Hongrie et de la Transylvanie. En magyar].

— X. Notice nécrologique sur Solone Ambrosoli. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 439-447, portrait et bibliographie.

— Serafino Ricci, Bibliographie numismatique de Solone Ambrosoli. *Bollettino di Num.*, 1907, 39-44.

— Furio Lenzi. Notice nécrologique sur Solone Ambrosoli. *Rassegna num.*, 1906, 97-98.

— A. Blanchet, Article nécrologique sur Maurice de Vienne. *Rev. num.*, 1907, 119-121.

— J. V. Kull. Notice nécrologique sur Hans Riggauer. *Berliner Münzbl.*, 1907, 516.

— Josef Fischer, Notice nécrologique sur Hans Riggauer. *Num. Circular*, 1907, 9967-68 (= *Frankfurter Münzz.*, mai 1907).

— A. Blanchet, Notice nécrologique sur Hans Riggauer. *Rev. num.*, 1907, 289.

— A de Witte, Notice nécrologique sur le baron J. B. de Béthune. *Rev. belge de Num.*, 1907, 358-359. Cf. *Gaz. num.*, 1907, 97.

— B. de Jonghe, Notice nécrologique sur Constant Bamps. *Rev. belge de Num.*, 1907, 360-361.

Adrien Blanchet.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOTES SUR L'HISTOIRE

DE L'ART EN CAMPANIE

L'histoire de l'art en Campanie est à peine ébauchée. Les monuments de cette région ne sont pas rares ; mais on les a exhumés avec si peu de méthode qu'il est impossible de les classer avec précision. Après les fouilles malheureusement peu surveillées du prince de Syracuse, la spéculation s'est emparée de la nécropole de Cumes et l'a littéralement saccagée ; l'opulente Capoue n'a pas été plus heureuse. La loi italienne sur les fouilles, trop exclusive ou trop dédaigneuse de la propriété privée, étant d'une application difficile, a eu le résultat négatif de laisser tout disperser sans qu'il restât aucune trace scientifique de ce précieux butin. Il s'en est fallu de peu que les rebuts des fouilles Stevens — pourtant si instructifs — n'échappassent au Musée de Naples.

Même, au dire de Lenormant, plus d'un objet, de provenance italiote, a été jadis classé, sur la foi de marchands peu scrupuleux, comme venant de Grèce.

Les monnaies sont toujours, pour une époque, les témoins les plus sincères des vicissitudes artistiques ; mais avant de les interroger à ce sujet, nous allons donner un résumé des sources littéraires. Une question surtout a fait couler des flots d'encre : c'est celle qui a trait à une occupation de la Campanie par les Étrusques. Il semble indéniable que les Étrusques ont occupé anciennement la Campanie, mais on

ne peut déterminer exactement jusqu'à quelle date se serait prolongée cette occupation, ni se mettre d'accord sur les traces qu'elle aurait laissées dans la contrée. Les sources littéraires ne sont qu'un amas de légendes et tous les monuments d'origine étrusque qu'on a découverts à Capoue et à Pompéi, peuvent parfaitement s'expliquer par une simple pénétration commerciale. Et, en effet, pour la période historique, je suis persuadé qu'il ne faut pas chercher une autre explication. La narration de Tite-Live, racontant la surprise par les Samnites d'une garnison étrusque dans la ville de Vulturnum, n'est qu'une parabole.

Les monuments recueillis à Cumes confirment les textes qui signalent cette ville comme ayant été un des premiers établissements grecs sur la côte occidentale de l'Italie, et il est probable qu'elle a été, dès le xe siècle, le siège d'une factorerie de l'Orient grec[1], puis colonisée, au cours du VIIIe siècle[2], par les Eubéens qui lui donnèrent le nom d'une de leurs villes, Κύμη. Un examen, même superficiel, du butin des fouilles de Cumes, montre que cette ville, aux VIIe, VIe et Ve siècles, était un des plus riches entrepôts de la région. Une caractéristique frappe le regard, c'est l'abondance de la verroterie coloriée d'origine phénicienne. Avant la célèbre victoire de Hiéron, en 474, dans les parages de Cumes, les Étrusques — et avec eux les Phéniciens — eurent certainement une grande influence sur le commerce des Cuméens.

Il ne faut pas considérer Cumes comme une ville essentiellement grecque. Elle resta peut-être jusqu'au VIIe siècle

1. Curtius, *Hist. grecque*, I, p. 544.

2. Helbig (1884, *L'épopée homérique*), suivant Max Duncker (1881), pense que Cumes a été fondée après Naxos de Sicile, c'est-à-dire après 735 av. J.-C. Thucydide (VI, 3) cite en effet Naxos comme la plus ancienne colonie grecque en Occident.

sous la dépendance directe des Chalcidiens ; puis, pour se défendre contre des rivalités dangereuses, elle dut accueillir des éléments divers, transiger avec les uns, faire bon accueil aux autres et elle fut peu à peu attirée dans le rayon d'action du commerce phénicien. Cette influence phénicienne prit fin probablement avec l'avènement d'Aristodème Malacos qui s'était emparé du pouvoir en 504, en s'appuyant sur le parti populaire ; on doit voir dans cet événement non seulement une lutte de partis, mais une lutte de races. Les récits des annalistes romains ayant trait à cette époque sont très embrouillés[1]. Aristodème aurait prêté son appui aux Romains contre les Étrusques, mais, néanmoins, c'est à sa cour que se serait réfugié en 496 Tarquin le Superbe. Le seul élément que nous puissions en tirer, c'est que les Étrusques perdirent vers cette époque leur influence sur le Latium et sur la Campanie et subirent les premiers échecs qui devaient conduire aux désastres maritimes de 480 et 474.

La monnaie de Cumes fait son apparition pendant les dernières années de la tyrannie d'Aristodème Malacos. M. Babelon fait commencer ce monnayage par des pièces au type de la tête de la nymphe et dont le poids est réglé sur l'étalon lesbiaque. Pour ma part, je reste convaincu de ce que j'ai déjà exposé dans mon ouvrage sur les *Monnaies antiques de l'Italie*, c'est-à-dire que les premières émissions sont taillées selon le système éginétique, ont pour type d'un côté un mufle de lion entre deux hures de sanglier et de l'autre une coquille de moule, et que le monnayage à ce type, taillé ensuite selon le système phocéen, a continué à être frappé simultanément à celui au type de la tête de nymphe. Il faut en effet distinguer les types qui ont une

1. Ils sont puisés probablement dans l'histoire anonyme de Cumes (Muller F. H.G., IV, p. 434) dont nous avons à peine la mention.

signification historique spéciale et qui peuvent être classés par groupes de ceux qui ont trait à des légendes très anciennes, et qui, ayant le même prestige pendant toute la durée de l'histoire d'un peuple, sont l'objet de redites constantes.

Cumes, entre 490 et 480, quand elle commence à frapper monnaie, se trouve à un tournant de son histoire politique et commerciale. Une révolution vient de renverser le parti aristocratique, les rapports avec l'Étrurie deviennent difficiles, et la ville se voit attirée toujours davantage dans le rayon de l'influence syracusaine. Mais Syracuse n'a pas encore assez de puissance en Campanie pour exercer une influence exclusive, et les commerçants de plusieurs villes grecques convoitent le lucratif accès de ce port si heureusement situé; c'est pourquoi Cumes hésite dans le choix définitif de son système monétaire. Les tombeaux du commencement du v[e] siècle nous montrent que Cumes était arrivée à un très haut degré de prospérité et que pour un laps de temps assez long elle recevait largement les produits attiques. M. Helbig[1] a démontré que les Athéniens avant 415 connaissaient fort mal l'Italie, ces produits étaient donc importés par des marchands étrusques ou syracusains. Les Étrusques[2], au vi[e] siècle, allaient porter le bronze et le fer jusque sur les côtes de Grèce et, entre autres produits, rapportaient du Pirée les beaux vases attiques remplis d'huile[3].

Cumes est un de ces ports de transit où nous devons rencontrer un nombre considérable de produits très divers;

1. *Sopra le relazioni commerciali degli Ateniesi coll' Italia*, dans *Acc. dei Lincei*, 1889, p. 79.

2. L'influence des monnaies de Chypre sur le monnayage étrusque est un indice précieux pour le commerce des Étrusques (A. Sambon, *Monnaies antiques de l'Italie*, p. 17).

3. Voyez A. Loeschke, *Arch. Zeitung*, 1881, p. 37, et E. Pottier, *Vases antiques de terre cuite*, III, p. 607.

il nous est difficile de reconnaître au milieu d'éléments si différents les caractères de l'industrie locale. Les monnaies sont d'un puissant secours ; parmi les plus anciennes, plusieurs, au type de la tête féminine, sont calquées sur les monnaies siciliennes[1]. Le premier, j'ai attiré l'attention sur un didrachme de Cumes qui est manifestement une copie du *démarétion* syracusain et je propose de le classer en l'an 474, lors de la victoire de Hiéron sur les Étrusques, dans les parages de Cumes. L'influence de la glyptique syracusaine sur Cumes est très grande et nous la retrouvons tout le long de son histoire jusqu'à la prise de la ville par les Samnites ; seulement par exception, vers 480-470, elle est battue en brèche par d'autres influences qui motivent la frappe des élégants didrachmes et des oboles euboïques au type de la tête de Pallas coiffée d'un casque corinthien. Mais le monnayage de Cumes qui, au début, avait fourni quelques belles images de style hellénique[2], un peu avant 450, accuse un trouble artistique qui fait croire à un grand mélange dans la population de la ville. Nous avons déjà fait remarquer ce fait que Cumes, par ses rapports avec les Phéniciens et les Étrusques, ne fut pas toujours une ville essentiellement grecque, et, au cours du v[e] siècle, nous constatons dans ses types monétaires des particularités de style indigène et même des aspects ethnographiques, qui font penser de suite aux dessins sommaires des types de Ségeste imités de Syracuse. On n'a pas fait assez attention à la prépondérance à cette époque en Campanie de l'élément indigène.

Naples, qui commence à frapper monnaie vers 450, débute par des monnaies d'un dessin analogue. Sa première

1. Parmi ces monnaies, frappées sous l'influence syracusaine, est spécialement intéressante celle qui nous montre autour de la coquille de moule quatre dauphins se pourchassant comme sur les monnaies de Syracuse (Sambon, 269).

2. Voyez les têtes des sphinx de la pierre tombale de l'Acropole de Xanthos et des terres cuites provenant d'Égine au British Museum.

monnaie à la légende ΝΕΟΠΟΛΙΤΙΚΟΝ, est d'un style soigné mais sec et sommaire. Ce style sommaire des *mixobarbari* campaniens se répand toujours davantage jusqu'à ce qu'intervienne l'influence salutaire des artistes de Thurium qui furent avec les Syracusains les rénovateurs de l'art italiote.

Les documents littéraires relatifs à la fondation de Neapolis, déjà recueillis patiemment par Fabio Giordano, Ignarra et Capasso, ont été analysés minutieusement par Païs[1] et de Petra[2]; ils sont obscurs et souvent contradictoires et c'est encore l'examen des monuments qui est notre meilleur guide. La version la plus probable que l'on puisse dégager de ces documents semble la suivante : une factorerie aurait existé dès une époque fort lointaine sur la colline de Pizzofalcone et aurait été créée par les Rhodiens après qu'ils eurent fondé en Sicile les villes de Géla et d'Agrigente. Les Cuméens l'auraient colonisée au cours du VIe siècle ; mais, ensuite, préoccupés des rapides progrès de leur colonie ou de ses relations avec les Phéniciens et avec les îlots du golfe, eux-mêmes l'auraient détruite. Ceci a trait à la ville qui, plus tard, lors de la fondation de Neapolis, prit le nom de Palaepolis, mais qui aurait reçu d'abord le nom de Parthénope. Après 474, les Cuméens se seraient trouvés dans la nécessité de redonner l'essor à cette colonie pour empêcher probablement que d'autres peuples ne vinssent s'y installer et y créer un débouché qui paralysât leur propre commerce; déjà à cette époque ils ne purent pas empêcher l'intrusion des Pithécusains qui avaient relié leur commerce à celui de la côte voisine. La nouvelle ville s'étendit aux pieds de la colline de Pizzofalcone, le long de la mer, et prit le nom de *Neapolis*. Aux colonisateurs de la première heure, d'autres s'ajoutèrent successivement : un nouveau contingent

1. *Stor. di Roma*, II, p. 472.
2. *Le Origini di Neapolis. Acc. di Napoli.*

de Chalcidiens, puis des Athéniens. Le témoignage de certains types monétaires fait aussi penser que Géla ne fut pas étrangère à la fondation de Neapolis qui semble avoir eu lieu vers 474. Mais ces éléments, déjà très divers, s'ajoutent à un autre élément indigène qui était lui-même un composé de races diverses. Ces peuplades primitives disséminées le long de la côte et dont on recherche aujourd'hui minutieusement les accointances avec les Étrusques (on a trouvé du *bucchero* à Cumes) avaient été refoulées vers l'intérieur des terres et vers les montagnes du Samnium par les nouveaux colons grecs; mais elles se mêlaient tout de même à la population des villes et formaient une *plebs*, qui allait toujours grandissant et dont le langage et les mœurs contrastaient avec ceux des populations grecques. Dès la fin du ve siècle, on parlait couramment à Naples deux dialectes grecs, le dorien et l'ionien, et un dialecte italique, l'osque.

C'est ce mélange de races qui semble avoir empêché longtemps le développement de l'art campanien. La monnaie primitive de Neapolis est de style rude et sommaire, elle dérive d'un art d'imitation, sec et sans compréhension; il fait penser à l'art phénicien imitant avec le même procédé quasi-mécanique les styles les plus divers. Dans leurs premiers essais de gravure monétaire, les Napolitains imitent le dessin des têtes féminines des monnaies de Cumes et du taureau des monnaies de Poseidonia; mais durant une période assez longue, ces imitations ne font aucun progrès; au contraire, les images deviennent toujours plus lourdes. Les premiers symptômes d'un réveil artistique sont dus au contact avec l'art phidiasique implanté à Thurium et à Syracuse même; sur les monnaies napolitaines la double influence de Phrygillos de Thurium et de Cimon de Syracuse est très évidente.

Ce progrès coïncide avec un subit développement du

commerce napolitain, qui, vers 420, profita de la chute de Cumes. Jusque-là le monnayage napolitain avait été très restreint ; à partir de cette date, les émissions deviennent toujours plus abondantes et les types monétaires toujours plus élégants. Tandis que Cumes, depuis 480, s'était constamment appuyée sur Syracuse, Naples semble avoir cherché, à un moment donné, l'appui des Athéniens. Un fragment de Timée de Tauromenium mentionne l'arrivée à Naples d'un amiral athénien, Diotime, et l'institution de courses aux flambeaux. Beloch [1] et E. Ciaceri [2] placent vers 440 la colonisation attique de Neapolis et mettent en relation avec cette colonisation le nom tellement discuté de Phalère [3] ; mais de Petra [4] donne d'excellentes raisons pour reporter vers 425 la venue de Diotime. Il est probable qu'après la victoire de l'Assinarus, Naples fut complètement attirée dans le rayon de l'activité syracusaine. Au point de vue artistique, pourtant, la double fascination des œuvres admirables de Thurium et de Syracuse est évidente. Les monnaies de Naples offrent vers 400 des images de la nymphe Parthénope d'une grande valeur artistique et portant l'empreinte de cette hautaine beauté qui distingue les œuvres de Cimon à Syracuse. Ce rapprochement a suggéré à M. Evans un petit roman : Cimon aurait fait ses premières preuves à Messana, où son grand-père aurait signé une pièce, serait passé de là à Métaponte (monnaie citée par Garrucci avec la signature ΚΙΜΩΝ?), puis à Neapolis, et aurait finalement donné toute la mesure de son talent à Syracuse. Pour ma part, je ne crois pas à la lecture de Garrucci et je ne vois pas la main de Cimon dans le dessin des monnaies napolitaines. Les têtes de la nymphe de profil

1. Beloch, *Campanien*, p. 28.
2. E. Ciaceri, *L'Alessandra di Licofrone*, p. 240.
3. Lycophron, *Alexand.*, v. 717-721 ; Étienne de Byzance, Φαληρ.
4. *Origini di Neapolis.*

ou de face de ces monnaies sont sûrement inspirées de celles de Cimon ; mais il y a des différences sensibles de technique et de style. Du reste, nous savons que Cimon a changé son style à Syracuse même, et l'artiste napolitain imite les dernières œuvres du grand maître syracusain ; cela suffirait à ébranler l'hypothèse du savant anglais.

Si la glyptique napolitaine, à cette époque, eût pu continuer librement son développement, elle serait certainement arrivée à un résultat remarquable ; il nous suffira de citer l'admirable didrachme au type de la tête de nymphe au bandeau de la collection de la comtesse de Béarn [1], pour indiquer la maîtrise d'un art qui commençait à affirmer d'une façon charmante son originalité ; mais un grave événement vint troubler la ville.

Nous avons vu que Naples était habitée par une population fort mélangée, et nous savons par Strabon qu'à cette époque elle était déchirée par des discordes civiles. Les Samnites, qui, depuis quelques années déjà, avaient envahi la Campanie, profitèrent de ces discordes pour obliger les Napolitains à se soumettre à leur ingérence militaire ; il est même probable que les Samnites ont occupé l'ancienne Palaepolis. Au moment du *Foedus Neapolitanum* (326), les magistrats suprêmes de Néapolis étaient un grec, Χαρίλεως, et un osque, Νύμφιος.

Le monnayage napolitain de cette époque, de style très variable, doit être comparé à celui de Nola et d'Hyria, les deux principales citadelles des Samnites en Campanie, et nous montre l'évolution de l'art samnite au contact de l'art hellénique ; c'est le point de départ de l'art osque dont nous suivrons la lente évolution en deux branches distinctes, l'une vers le sud de la Campanie et en Lucanie, l'autre vers le nord de la Campanie, le Samnium et le pays des Frenta-

1. Froehner, pl. VI, 29 ; Sambon, 364.

niens. Avec la défaite des Campano-Samnites par les Romains, la population hellénique de Neapolis reprend ses droits ; la chute de Tarente lui ouvre un plus vaste champ d'action commerciale, et une ère de grande prospérité commence.

Les relations avec Syracuse deviennent de nouveau très suivies, et plusieurs monnaies [1], surtout à l'époque d'Agathocle qui raffermit le prestige de Syracuse sur les côtes d'Italie, offrent des types calqués sur les dessins syracusains, d'une subtile élégance [2]. L'art napolitain offre néanmoins, à cette époque, un style bien original ; il a un charme particulier de joliesse et de coquetterie qui fait oublier ce qu'il a de précieux et de maniéré.

Cet art aimable dura pendant tout le IVe siècle et une partie du IIIe. Après 280, il n'a plus rien d'attrayant. Les dernières monnaies de Neapolis font même penser que l'art de cette ville serait tombé à un degré excessivement bas.

Par contre, au commencement du IIIe siècle, les meilleurs éléments de l'art campanien prennent racine dans les régions au nord de Neapolis. Les produits de l'art alexandrin et de l'art asiatique venaient en abondance dans le port de Naples et dans le petit port de Nocera, alors si commode avec le Sarno navigable, et les fouilles de Pompéi nous montrent l'affluence des produits syriens jusqu'aux premiers temps de l'Empire. Ces éléments étrangers eurent, avec l'art napolitain, une influence décisive sur l'art naissant des Aurunces, des Sidicins, des Frentaniens, des Bénéventains, et plus ces influences se propagent au nord, plus elles suscitent l'interprétation, pleine de naïveté et de franchise, de cette bonne et audacieuse franchise des peuples

1. Arthur Evans a oublié de citer la monnaie de Neapolis (A. Sambon, 455) parmi les imitations tardives des décadrachmes syracusains.
2. Sambon, *Vicende politiche di Neapolis*, Acc. R. I.

jeunes. Nous n'avons pas encore une étude sérieuse d'ensemble sur l'art latin à partir du IIIe siècle av. J.-C., et c'est bien dommage, car il serait utile de comparer l'évolution de cet art avec celui dont nous nous occupons et qui peut être dénommé art campano-samnite, comme il y a eu un art campano-lucanien, car, au fond, rien n'est plus conventionnel que de grouper les monuments artistiques selon les limites des régions géographiques fixées sous Auguste.

Les monnaies de Neapolis du IIIe siècle, au style figé, ne nous autorisent pas à considérer cette ville comme étant à la tête de ce mouvement artistique au nord de la Campanie. Suessa, Calès, Teanum, Bénévent étaient situées sur une des grandes artères commerciales qui reliaient l'Apulie à Rome ; leurs relations étaient très vastes et leur art subissait des influences diverses. Tant qu'on s'est obstiné à attribuer à Capoue le monnayage romano-campanien, il était impossible de voir l'exacte direction de cet art ; mais, dans un article paru dans la *Rivista* de Milan, j'ai proposé de rattacher à cet art l'énigmatique monnayage à la légende ROMANO, dont les types sont inspirés par les monnaies de Syracuse, de Locres, de Consentia de l'époque de Pyrrhus, mais dont le style est voisin des monnaies de Suessa, de Calès et de Bénévent. Dans mon ouvrage sur les monnaies antiques de l'Italie (p. 425), j'ai donné le dessin d'un fond de coupe campanienne du IIIe siècle, à vernis rouge, sur lequel on voit un cheval cabré, de style identique à celui des monnaies romano-campaniennes, et, au musée de Naples, on voit plusieurs figurines en bronze représentant des chevaux d'un dessin analogue et dont la patine très particulière, de ton bleu clair, indique la provenance latine ou samnite [1].

1. A propos de patines, je ferai observer qu'on n'a pas fait attention à l'importance de certaines patines pour déterminer la provenance des différentes séries de l'*aes grave*.

Pour suivre l'évolution de cet art campano-samnite, il nous faut surtout examiner l'*aes grave* de cette époque. C'est à cette région qu'il faut attribuer les plus belles pièces : l'as à la tête d'Apollon, le triens à la tête de cheval, le joli *biunx* à le coquille Saint-Jacques, et tant d'autres.

Le dessin de ces grandes pièces, coulées dans un moule, nous donne des renseignements précieux sur l'aptitude de ces peuples pour les sculptures en bronze. On a trouvé dans le Samnium, dans le Latium et dans la Campanie des coquilles en bronze identiques à celles représentées sur l'*aes grave* et qui servaient à composer des frises.

Il m'a été permis de comparer, à la Bibliothèque nationale, un didrachme de Suessa, l'as à la tête d'Apollon et un admirable battant de porte de la collection de Luynes, représentant une tête de Méduse [1], et je crois que ce bronze, qui provient de Capoue, peut nous montrer le plus haut degré de perfection de l'art auquel se rattachent les monnaies des Aurunces et des Bénéventains.

Nous devons retenir quelques caractéristiques de cet art, l'ovale très allongé du visage, le nez très long est incliné vers la bouche, les lèvres boudeuses, le cou effilé.

Cette rapide esquisse du langage artistique des monnaies de la Campanie et du Samnium permet de fixer quelques points essentiels dans l'histoire de l'art campanien ; mais il faudrait reviser avec soin d'autres séries : les gemmes gravées, les figurines en bronze et en terre cuite, qui devraient corroborer les résultats de notre étude.

A. Sambon.

1. E. Babelon et A. Blanchet, *Catal. des bronzes antiques de la Bib. nat.*, p. 314, n° 710.

MONNAIES GAULOISES INÉDITES

OU PEU CONNUES

PL. XIV.

Je publie aujourd'hui le premier article d'une série qui formera, je l'espère du moins, une contribution utile au *Corpus* des monnaies gauloises.

Je remercie les conservateurs de musées et les collectionneurs qui ont bien voulu me communiquer les pièces décrites plus loin, ou qui m'ont envoyé les moulages et les renseignements utiles pour cette étude. La complaisance que j'ai rencontrée chez mes confrères m'encourage à faire appel à ceux qui possèdent des monnaies gauloises, présentant quelque intérêt à cause des types ou de la provenance.

1. Tête qui est une assez bonne imitation de celle du « philippe ». Devant, un dauphin, la tête en bas.

℟. Bige conduit à gauche par un aurige, tenant un fouet. Entre les jambes des chevaux, un trident. A l'exergue, les lettres ΟΠΠΙΛΙ.

Or, 5 gr. 37 [1]. — Musée Hunter, à Glasgow.

Pl. XIV, fig. 1.

1. George Macdonald, *Catalogue of Greek coins in the Hunterian collection, University of Glasgow*, t. Ier, 1899, p. 289, n° 32.

Bien que le poids soit assez faible, la tête de cette pièce est d'un style qui paraît inspiré directement par un original grec ; mais la couronne de laurier se confond avec la chevelure, et l'artiste gaulois a placé devant la tête un symbole qui paraît être un dauphin. Est-ce une influence des drachmes d'Emporiæ? Le revers de la pièce, type et légende, est retourné, fait relativement rare pour les imitations gauloises du statère grec.

2. Tête de femme, à gauche. Elle porte une boucle d'oreilles à trois pendants ; la tranche du cou paraît indiquer la présence d'un collier. Un diadème maintient la chevelure sur le devant et une autre parure d'orfèvrerie soutient le chignon sur la nuque. Derrière la tête, un symbole incertain.

℞. Bige à droite. Entre les pieds des chevaux, déformation du monogramme attribué aux Arverni. Sous les pieds de devant, foudre ; sous ceux de derrière, la légende ΦΙΛΙΓΓΟΙΥ, et au-dessous un épi.

Or, 7 gr. 93. — Collection de M. Léopold Quintard, à Nancy. *Pl. XIV, fig. 2.*

J'ai déjà signalé [1] cette pièce, trouvée à Essey-lès-Nancy ; mais j'avais alors indiqué une légende qui était inexacte, ainsi que j'ai pu m'en assurer à l'aide du moulage que M. Quintard a eu l'obligeance de m'envoyer. La légende est pareille à celle de l'exemplaire du Cabinet de France (n° 3652) ; mais la pièce de M. Quintard est plus complète que celle de la collection nationale et mérite d'être reproduite.

1. *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 217, n. 1. — La légende a été publiée aussi avec des erreurs dans la *Rev. num.*, 1904, p. 315, n° 69, où l'on accepte l'attribution aux Arverni.

3. Grand œil formé par trois triangles inscrits l'un dans l'autre.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus, deux cercles ; au-dessous, un cercle avec globule au centre.

Bronze, 3 gr. 74. — Collection E. Beauvais, à Paris.
Pl. XIV, fig. 3.

Cette pièce représente une des dernières étapes de la dégénérescence des statères du nord de la Gaule, dits à l'œil. L'exemplaire est plus caractéristique que celui du même genre publié autrefois par Lambert, reproduit par Hermand, et conservé au Cabinet de France. Par suite du changement de métal dû à des transformations successives dont on a beaucoup d'autres exemples, le poids de la monnaie est devenu inférieur de près de moitié à celui des statères d'or au type de l'œil (6 gr. à 6 gr. 20).

4. Tête casquée, à droite ; l'œil est figuré par un globule placé entre trois lignes, dont les deux latérales se terminent aussi par un globule ; l'une de ces lignes représente le nez. La bouche est figurée par un annelet déformé qui est disjoint du reste de la figure. Sur plusieurs exemplaires, il y a un globule au milieu de cet annelet formant la bouche. Grènetis.

℞. Cheval à tête pointue, galopant à droite. Devant, une croix formée de globules. Entre les pieds du cheval, un sanglier sur une base, à droite. Au-dessus du cheval, un conducteur figuré par une sorte de serpent au corps formé de globules et à la tête triangulaire ; un petit bras se détache de ce monstre et saisit la crinière du cheval. Entre le corps de ce conducteur et le dos du cheval, un S avec globule au milieu des anneaux. Grènetis.

Arg., 0 gr. 746, 0 gr. 758, 0 gr. 767, 0 gr. 774, 0 gr. 788, 0 gr. 794, 0 gr. 840. — Musée des antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen. *Pl. XIV, fig. 4.*

Ces sept pièces ont été acquises, en 1893, par M. G. Le Breton, qui les a données au Musée de Rouen, où elles sont entrées en 1905. Elles avaient été trouvées ensemble dans la commune de La-Rue-Saint-Pierre (canton de Clères, arr. de Rouen). Je dois ces renseignements, ainsi que les poids et les moulages de ces pièces, à M. Léon de Vesly, conservateur du Musée départemental des antiquités de la Seine-Inférieure.

Elles forment un groupe qu'on pourrait placer au troisième rang, à côté des deux séries que j'ai déjà signalées pour ces pièces, considérées jusqu'à ce jour comme frappées par les Ambiani [1]. La tête casquée dégénérée offre un aspect différent de celle des pièces analogues, généralement recueillies dans les environs de Douai ; l'annelet déformé avec globule au centre qui, sur les pièces de cette provenance, représente le nez, est devenu la bouche sur celles de la nouvelle trouvaille.

On pourrait proposer d'attribuer aux Véliocasses les petites monnaies de La-Rue-Saint-Pierre, non pas à cause du lieu de la trouvaille, mais plutôt à cause des types du revers. Ce n'est pas que la série monétaire des Véliocasses offre exactement la même composition ; on pourrait dire tout au plus que le sanglier y est fréquent. Mais on connaît déjà une pièce portant un cheval androcéphale, type emprunté selon moi à l'Armorique, et établissant un trait d'union entre le monnayage de cette région et celui des pays situés au nord de la Seine [2]. Or, nous connaissons des pièces armoricaines de billon dont le revers représente un cheval conduit par une sorte de serpent monstrueux à tête pointue ; devant le cheval est une croisette, et dessous un sanglier [3]. Tous les

1. *Traité des m. gaul.*, p. 371, fig. 353 et 354.
2. *Traité des m. gaul.*, p. 339, fig. 283.
3. Pièces attribuées aux Coriosolites. Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 315, fig. 217, et *Atlas des m. gaul.*, pl. XXII, n° 6598.

éléments de la pièce armoricaine se retrouvent sur les monnaies trouvées à La-Rue-Saint-Pierre ; le style seul est différent. Le rapprochement est au moins intéressant ; mais je me garde de conclure.

Quant au signe en S des pièces du Musée de Rouen, il est facile à expliquer ; car sur la monnaie plus voisine du prototype, on voit qu'il s'agit du bras du conducteur. La déformation du type s'étant accentuée, le bras est devenu un simple ornement du champ de la pièce, et un graveur postérieur a ajouté un embryon de bras près de la tête du monstre conducteur. Cette explication paraîtra très naturelle à ceux qui ont étudié le transformisme des monnaies celtiques.

5. Sanglier à droite ; au-dessus, deux branches figurant sans doute des arbres ; autour, dix cercles de différentes dimensions ; le plus grand est simple, deux sont doubles, les autres ont un point au centre. Le tout est renfermé dans un cercle de grènetis qui se termine, à droite, devant la tête du sanglier, par deux têtes ressemblant à des têtes de bélier. Derrière ces deux têtes, en dehors, un cercle avec point au centre.

℞. Cheval libre, galopant à gauche ; deux des pieds reposent sur une ligne sinueuse figurant le sol. Devant le poitrail, trois cercles avec point au centre et un plus loin dont on ne voit qu'une partie ; au-dessus et entre les pieds, autres cercles avec point au centre.

Bronze, 1 gr. 98. — Collection du Dr L. Capitan, à Paris. *Pl. XIV, fig. 5.*

Cette pièce a été trouvée par M. Lefebvre, de Boulogne-sur-Mer, dans un fond de cabane gauloise, sur les dunes, près du casino de Wimereux.

6. Pièce analogue à la précédente. Le sanglier est plus gros; les cercles sont disposés différemment. Les têtes du *torques* sont dessinées d'une autre manière et ressemblent plutôt à des têtes de bœuf dont une corne est visible. Le flan est plus étroit, et la ligne de grènetis, qui forme le *torques* sur la pièce précédente, est peu visible sur celle-ci.

℞. Le cheval, à gauche, est plus « ramassé » que celui de la pièce de Wimereux. Au-dessus de la croupe du cheval, au lieu d'un cercle, on distingue un objet qui ressemble vaguement à un bucrâne dont les deux cornes seraient recourbées en dedans.

Bronze. *Pl. XIV, fig. 6.*

Je publie cette pièce d'après un moulage, exécuté sur une empreinte en cire à cacheter, envoyée, il y a quelques années, par un correspondant anonyme, qui avait écrit, à côté de l'empreinte, le mot *Etaples*. La provenance est très vraisemblable, car Étaples n'est pas loin de Wimereux.

Ces provenances sont d'autant plus intéressantes que les types ne permettraient pas de localiser les pièces avec assez de probabilité, car le sanglier et le cheval sont dessinés à peu près de la même manière sur les pièces attribuées aux Véliocasses et aux Ambiani. Si d'autres provenances[1] viennent s'ajouter à celles de Wimereux et d'Étaples, on pourra songer à donner aux Morini ces pièces qui sont parmi les plus curieuses de la série gauloise, car c'est la première fois qu'on signale un grènetis affectant la forme d'un *torques*.

Remarquons que le serpent à tête de bélier paraît sur des

1. Deux bronzes avec le sanglier à droite, entouré d'annelets, et au ℞ un cheval à droite (Cf. 8460 du Cab. de France, attribué aux Ambiani), ont été trouvés séparément sur la côte de La Panne (Flandre occidentale, Belgique). Voy. G. Cumont, dans *Annales Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, t. XXI, 1907, p. 74. fig. (t. à p., p. 6).

statères étrangers au nord de la Gaule, mais qu'il se voit aussi sur des monuments exécutés sous l'influence celtique, tels que les autels de Sommericourt et de Vignory, et le cippe de Beauvais.

7. Croix à branches égales, terminées par trois lignes qui s'écartent et rejoignent les bords de la pièce en formant des triangles.

℟. Uni; près de la bordure, un petit torques dont les extrémités, très écartées, se terminent par des globules.

Pièce globuleuse; or jaune, 7 gr. — Collection du Dr L. Capitan, à Paris. *Pl. XIV, fig. 7.*

Cette pièce porte un petit torques très net [1] et une croix caractéristique; ce sont les types des statères qui étaient trouvés assez fréquemment, il y a cinquante ans, au lieudit *la Plante Bardon*, à Moinville (commune de Maincy, à 2 kil. à l'est de Melun) [2]. Ces monnaies sont semblables, comme aspect et comme fabrique à celles des trésors de la Hayette-Sainte-Preuve (Aisne) [3] et de Châlons-Reims [4]; mais les statères de ce dernier groupe ont un revers lisse, sans torques, et la croix, qui y est empreinte, présente seulement l'aspect de la partie centrale de celle qui est figurée sur les pièces du premier groupe.

Il n'était pas inutile de préciser ces différences, car récemment on a paru douter de la présence du torques, et l'on a considéré, comme appartenant à une même émission, les pièces des deux groupes [5].

La distinction, nettement établie entre les types, fournit un argument contre cette hypothèse.

1. Ce n'est certainement pas la lettre C.
2. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 476 et 591, n° 220.
3. *Ibid.*, p. 540, n° 7.
4. Localité indéterminée de cette région. Voy. ma note dans la *Rev. num.*, 1906, p. 76.
5. *Gazette num.* de Bruxelles, t. X, 1906, pp. 83-93.

8. Tête à droite.

℞. Quadrupède galopant à droite. La tête paraît porter une immense corne recourbée en arrière. L'animal a trois pattes postérieures. Sous le ventre, une étoile à six branches; derrière, un petit cercle.

Or, deux exemplaires pesant 2 gr. et 1 gr. 96. — Musée Hunter, à Glasgow [1]. *Pl. XIV, fig. 8.*

Si, à première vue, on peut croire que le graveur de la monnaie a voulu représenter un bouquetin, l'examen des détails de ce type fait repousser cette hypothèse. Car derrière le cou du cheval, on voit un enroulement qui fait corps avec la partie qui ressemble à une corne. Celle-ci n'est autre que la déformation du conducteur de char; l'enroulement représente le bras, ainsi qu'on le voit sur diverses monnaies armoricaines et sur celles des Ambiani (?) dont j'ai parlé plus haut. D'ailleurs le quadrupède a trois jambes postérieures, fait qui indique que le modèle laissait voir plusieurs coursiers. Sur le cou, on aperçoit les rênes, qui ne conviendraient pas à un bouquetin. Enfin, derrière l'animal, on distingue un cercle qui est le reste du char.

9. Tête imberbe, à gauche. Devant, un serpent (?) formant un enroulement au milieu du corps. Grènetis.

℞. Pégase galopant à droite. Dessous, cercle avec globule au centre. Grènetis.

Bronze, 2 gr, 52. — Musée Hunter, à Glasgow [2]. *Pl. XIV, fig. 9.*

Ce Pégase avec le milieu du corps très étroit, avec la croupe et le poitrail globuleux, doit appartenir au nord-est

1. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, p. 711, n°s 6 et 7, pl. CI, 10. L'auteur a parfaitement reconnu qu'il s'agissait d'une déformation du type du « philippe ».

2. Cf. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, 1905, p. 713, n° 20, pl. CI, 18.

de la Gaule ; mais je ne crois pas qu'on puisse attribuer la pièce avec plus de précision.

10. Le Musée Hunter, à Glasgow, possède un exemplaire du denier à la légende ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ rétrograde avec le nom *Sula* sous le cheval [1].

La pièce de Glasgow est moins complète que celle du Cabinet de France ; la base de la lettre S est coupée, et l'on distingue mal la double lettre formée des V et L liés ; mais il ne peut y avoir de doute, et l'on voit nettement, derrière la tête casquée, l'X, signe du denier romain Le poids de l'exemplaire de Glasgow est de 2 gr. 13, tandis que la pièce de Paris, au flan un peu plus petit, ne pèse que 1 gr. 81. Le poids de 2 gr. 13 convient beaucoup plus à une monnaie qui est sûrement en tête de la série des *Kaletedou*.

11. Tête barbue, à droite. Bien qu'on puisse hésiter sur la position du visage, on doit plutôt se laisser guider par l'œil, placé entre une arcade sourcilière et une pommette également saillantes. La chevelure est figurée par deux groupes de traits ressemblant à des peignes doubles.

℟. Cheval ailé, à gauche ; l'aile est formée d'une amande avec point au centre, au-dessus de laquelle est une sorte d'*epsilon* renversé. Au-dessous, entre les jambes du cheval, haste droite au centre de trois autres formant trois côtés d'un carré (le quatrième n'est pas visible).

Arg., 3 gr. 40. — Musée Hunter, à Glasgow [2].

Pl. XIV, fig. 10.

Pour le droit, cette pièce est évidemment plus proche du prototype que les variétés plus communes du monnayage

1. Voy. mon *Traité des m. gaul.*, p. 203 et 400, pl. II, n° 17.
2. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, p. 687, n° 11, pl. C, 16.

des Élusates, et même que le denier trouvé à *La Crousatié* (commune de Castelnau-de-Lévis, canton d'Albi), qui pesait aussi 3 gr. 40 [1], alors que les pièces ordinaires ont un poids généralement inférieur et descendant jusqu'à 2 gr. 30. Toutefois le denier de *La Crousatié* porte un Pégase avec le corps plein et large au milieu, tandis que celui du Musée de Glasgow présente un Pégase avec le corps formé surtout de deux gros globules, comme sur les pièces récentes. Mais pour le revers même il y a des différences très sensibles et le quadrupède porte un collier de trois globules qui n'est pas visible sur les autres deniers où l'on voit seulement un trait.

12. Buste, à gauche, avec collier et boucle d'oreilles à trois pendants. Devant le visage, les lettres **ꓛOИOꓛ**.

℞. Rose épanouie à deux rangs de pétales.

Arg., 5 gr. 70. — Musée Hunter, à Glasgow [2].

Pl. XIV, fig. 11.

Cette pièce a un poids exceptionnel, qui dépasse de 0 gr. 80 le poids normal des drachmes lourdes de Rhoda. C'est évidemment une des premières imitations de ce genre et l'on ne peut prouver d'une manière absolue que c'est une imitation gauloise. Il est en effet probable que, parmi les monnaies barbares au type de la rose, quelques-unes ont été fabriquées par des peuples de la péninsule ibérique. Mais l'affinité de race entre les populations du midi de la Gaule et celles de l'Espagne antique autorise à classer cette pièce à côté de celles que l'on a considérées comme gauloises. Elles appartiennent d'ailleurs toutes à la même région commerciale.

1. Émile Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, 3e partie, Dax, 1889, p. 5 et 6, fig. (Extr. du *Bull. de la Soc. de Borda*). La pièce était alors dans la collection de M. Portes, à Albi.
2. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, p. 686, n° 7, pl. C, 14.

La disposition des boucles sur la nuque de la tête de cette pièce donne l'origine de la chevelure particulière, qui se voit sur un certain nombre de monnaies émises au sud de la Loire, comme celles des Pictones et dont les monnaies les plus récentes de la trouvaille de Bridiers fournissent un exemple relativement ancien.

13. Tête de femme, à gauche, portant un collier et des pendants d'oreilles. Devant, un dauphin tourné la tête en bas. Grènetis.

℟. Quadrupède, à droite, mordant le dos d'un autre quadrupède qui est placé verticalement par rapport au premier. Au-dessus, dans le champ, fleuron ressemblant à un lis. Grènetis.

Arg., 4 gr. 53. — Musée Hunter, à Glasgow [1].

Pl. XIV, fig. 12.

L'aspect de la tête et la présence du dauphin démontrent que le droit est imité de celui des drachmes d'Emporiæ, type de tête copié lui-même sur la tête créée par Evainetos, à Syracuse, dans le dernier quart du ve siècle avant notre ère.

Le revers de la pièce du Musée Hunter offre un sujet qui rappelle de très loin le type des monnaies d'Acanthus de Macédoine, car l'un des quadrupèdes paraît bien être un taureau, bien que ses cornes soient un peu trop recourbées. Mais l'autre animal ressemble plus à un loup [2] qu'à un lion.

La pièce a sûrement été émise par un peuple habitant au sud de la Loire, vers l'Ouest, et en relations commerciale et politique avec le nord de l'Espagne. Le type curieux du

1. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, p. 712, n° 11, pl. CI, n° 12.
2. Une autre imitation d'Emporiæ, d'un style différent, porte aussi devant la tête un loup ou chien dévorant une proie (Cab. de France, n° 2283 ; 4 gr. 85).

revers me fait penser aux bronzes de *Contoutos* dont le revers représente un loup devant une tête de taureau, et à côté d'un arbre. Ces bronzes sont postérieurs de deux siècles à la pièce d'argent ; mais ils appartiennent probablement aux Petrucorii et ce peuple a certainement frappé des monnaies à la croix. Le rapprochement que je présente est donc justifié en partie.

14. Tête de femme, à gauche, portant un collier. Derrière la tête, un dauphin ? Cordon circulaire.

℞. Cheval à droite ; il a un collier formé de globules comme celui de la monnaie des Élusates décrite plus haut. Au-dessus, déformation de la Victoire. Au-dessous du cheval, une tête imberbe, posée sur la ligne du sol, à gauche,

Arg., 4 gr. 72. — Musée Hunter, à Glasgow [1].

Pl. XIV, fig. 13.

La pièce est sûrement une imitation de la drachme ancienne d'Emporiæ et l'on distingue au-dessus du cheval cette figure enroulée et terminée en queue de poisson, qui est une déformation de la Victoire du prototype, telle qu'on la voit sur les drachmes de la trouvaille de Bridiers [2]. Celles-ci pèsent de 4 gr. 30 à 4 gr. 47 et, par conséquent, peuvent être considérées comme postérieures à la drachme du Musée Hunter. La position de la tête sous le cheval est assez singulière et assez exceptionnelle pour autoriser la comparaison avec les pièces des Lemovices, qui portent aussi une tête humaine, dans le champ, au-dessus ou au-dessous d'un cheval [3]. Ces pièces peuvent être postérieures de deux siècles à la drachme de Glasgow ; mais celle-ci doit appar-

1. G. Macdonald, *op. cit.*, t. III, p. 712, nº 10, pl. CI, 11.
2. Cf. *Traité des m. gaul.*, p. 291, pl. II, 6 et 7.
3. Cf. *Traité*, p. 290, et *Atlas des m. gaul.*, pl. XIV, 4557.

tenir à la même région et elle a pu fournir le prototype des autres.

Le Cabinet de France possède une autre drachme d'un style différent avec dauphins déformés devant et derrière la tête, à gauche. Au revers, le cheval est plus barbare; la Victoire dégénérée est semblable à celle de la série de Bridiers; entre les jambes du cheval, il y a aussi une tête humaine à gauche, moins nette que celle de la pièce de Glasgow [1].

Il faut encore rattacher à cette série une pièce qui, par la tête à larges mèches enroulées à l'extrémité, forme un autre lien avec les monnaies les plus récentes de la trouvaille de Bridiers. Au revers, on voit le cheval galopant à droite; il a un collier perlé. Au-dessus, la Victoire est remplacée par une sorte d'aile; devant la tête du cheval et sous le ventre, trois globules; devant le poitrail, un symbole en forme de E; sur la ligne du sol, un triangle.

Arg., 2 gr. 90. — Cab. de France, n° 10353.

Pl. XIV, fig. 14.

Cette pièce, trouvée à Grenade-sur-l'Adour, arr. de Mont-de-Marsan, peut contribuer aussi à éclairer la formation du type des monnaies des Élusates, au moins pour le revers. Il faut la placer à côté de deux pièces, portant le cheval à gauche, qui appartenaient autrefois à Parenteau et à Hucher [2].

15. Tête à droite, à larges mèches avec l'extrémité enroulée. On aperçoit sous le cou les restes indistincts d'un type antérieur.

1. *Cat. B. N.*, n° 2279; 4 gr. 77. — La tête de cette pièce présente une grande ressemblance avec celle d'une pièce de la même série, publiée autrefois par le duc de Luynes (*Rev. num.*, 1840, p. 86, pl. IV, 8).
2. A. Chaudruc de Crazannes, *Du cheval-enseigne....*, dans *Rev. num.*, 1856, p. 146 et 147, 2 fig.

℞. Cheval dont on voit l'arrière-train ainsi que les pieds antérieurs. Au-dessus, on voit la figure de Victoire déformée. Sous ce type apparaît très nettement le profil de la tête d'une monnaie antérieure, entourée d'un grènetis.

Arg., 4 gr. 05. — Collection Adrien Blanchet.

Pl. XIV, fig. 15.

J'ai déjà dit quelques mots de cette pièce [1] ; mais il ne me paraît pas inutile d'y revenir, tant à cause de l'intérêt particulier de cette série que pour la comparaison avec une pièce qui est venue entre mes mains depuis quelques mois et que je décris plus loin. Un examen attentif de la pièce n° 15, appartenant à la série de Bridiers, m'a convaincu qu'elle était surfrappée sur une pièce antérieure de la même série et que la tête aux boucles larges avec l'extrémité enroulée [2] était postérieure à une tête, entourée d'un grènetis, dont l'arrangement de chevelure [3] se rapproche d'ailleurs beaucoup plus du prototype frappé par Emporiæ. Les pièces surfrappées de la série de Bridiers paraissent provenir d'une émission assez importante, car, outre l'exemplaire décrit plus haut, qui est peut-être le même que celui de la collection du Dr Montaudon-Bara (en 1862), M. Changarnier en possède une et j'en ai moi-même une autre, malheureusement trop confuse pour qu'il soit possible d'en tirer un renseignement utile.

16. Tête aux larges mèches de cheveux avec l'extrémité enroulée ; l'oreille, d'une forme caractéristique dans la série de Bridiers, est aussi très visible. La partie du coin correspondant au visage n'a pas porté sur le flan ; à la place, on distingue très nettement les restes du type à la croix dont

1. *Traité des m. gaul.*, p. 291 ; cf. p. 551.
2. *Ibid.*, pl. II, 7.
3. *Ibid.*, pl. II, 6.

deux cantons présentent un pétale en forme de large croissant et dont l'un porte, dans l'angle, un cercle avec globule au centre, accompagné de trois autres points. Grènetis.

℞. Cheval, à droite, dont on voit nettement les quatre jambes. Le corps du quadrupède et la Victoire déformée ne sont pas venus à la frappe et se confondent avec les restes de la chevelure écrasée d'une monnaie à la croix. Sous le cheval, une ligne de sol portant au centre une sorte de fleuron, formé de trois globules et de deux rinceaux. Le métal, écrasé par la surfrappe, a été fendu au centre et se soulève en lamelle.

Arg., 4 gr. 30. — Collection A. Blanchet.

Pl. XIV, fig. 16.

Le type exact de la monnaie à la croix, qui a été surfrappée, est difficile à établir avec précision, à cause de l'écrasement des détails qui subsistent. Mais le poids du flan indique qu'il devait appartenir à l'une des plus anciennes pièces de cette série.

Nous avons donc un synchronisme qui nous permet d'établir que les premières monnaies à la croix sont au moins antérieures à l'une des émissions de la série de Bridiers, dont les types étaient empruntés au monnayage d'Emporiæ. Ainsi l'on peut croire qu'à une époque, assez voisine sans doute, du milieu du IIIe siècle avant notre ère, le type d'Emporiæ fut préféré à celui de Rhoda, dans une région du centre de la Gaule. Il y eut sans doute dans ce choix une raison commerciale que des trouvailles futures permettront peut-être de déterminer.

ADRIEN BLANCHET.

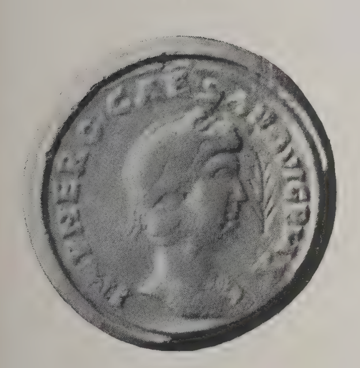
CONTORNIATES

On devrait être d'accord, maintenant, sur la question des contorniates. Mon article dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*[1] l'avait placée sur son vrai terrain. Mais les choses simples ont bien de la peine à se faire accepter ; du côté où je m'y attendais le moins, on est revenu au doute.

Ayant deux pièces nouvelles à publier, je vais reprendre mon argumentation, très brièvement, et sans entrer dans le détail. Il existe un nombre considérable de tessères d'ivoire, dont l'avers, en relief, est protégé par un rebord et cerné d'un cercle gravé, tout à fait pareil à celui des contorniates. Ces rondelles d'ivoire sont des pions de jeu ; une série de trouvailles est venue confirmer le fait. Leur revers est toujours uni, pour que le joueur puisse les faire glisser sur le damier. Le contorniate porte au revers un sujet en relief, mais peu saillant et, sur la plupart des exemplaires, entamé par le frottement. Ces deux classes d'objets ont donc servi au même usage. On connaît d'ailleurs des contorniates qui ressemblent mieux encore aux tessères d'ivoire ; ils ont le revers lisse ou simplement orné de cercles concentriques.

Une autre preuve de l'emploi des contorniates comme pions de jeu est leur étroite connexité avec les tables de jeu romaines, ces lourdes dalles de pierre, dont quelques-unes sont restées encastrées, jusqu'à nos jours, dans le pavage du

1. Année 1894, p. 83.





1





2

CONTORNIATES

Forum. Les inscriptions et les sigles gravées sur ces dalles rappellent immédiatement le décor des contorniates ; il faudrait nier ces liens de parenté, ou dire qu'ils tiennent du hasard, pour se soustraire à la conclusion qu'on est forcé d'en tirer. La voici : sur ces mêmes tables de jeu, on jouait avec des contorniates.

Les deux pièces nouvelles [1] sont les suivantes :

1. IMP NERO CAES AVG VIC P MX. Buste drapé et diadémé, à droite ; devant, une palme gravée en creux.

℞. Légende marginale gravée au burin : LVPIANVS VIVAS — ELENI VIVAS. Croix à long pied. — Diam., 39 mill.

2. *Sujet et légende en creux :* MACEDONI NIKA. Aurige debout à g., tenant un fouet et une palme. Dans le champ, IE en grands caractères.

℞. *Sujet et légende en creux :* INCLITVS. Cheval à g., au pas, coiffé d'une palme, la queue parée de bandelettes. Dans le champ, IE en grands caractères. — Diam., 43 mill.

Leur interprétation ne fait aucune difficulté. De pion de jeu qu'elle était à l'origine, la première a été transformée en jeton de mariage. Cela ressort de l'acclamation *vivas*, si fréquente sur les bagues de fiançailles et les verres dorés de l'église chrétienne primitive. L'homme s'appelait *Lupianus*, la femme, *Helene*, ou plutôt, avec l'orthographe du temps, *Elene*, qu'en bas-latin on prononçait *Eleni*. Le mot *victor*, admis parmi les titres officiels de Néron, constitue un anachronisme, car ce n'est qu'au IVe siècle que les empereurs reçoivent régulièrement le titre de *victor*. Quant au tréflage de l'O, il se retrouve sur un exemplaire publié par Sabatier [2] et fournit la preuve que ces pièces ont été frappées au marteau.

1. La seconde est décrite au catalogue de la vente Osman Noury Bey (Paris 23 juin 1905) sous le n° 312.
2. Planche II, 1.

Notre numéro 2 a l'aspect d'un moule, comme ceux que Sabatier a fait reproduire sur ses planches V, 11, VII, 7, XII, 5, XIII, 9. Il n'est cependant pas possible que telle ait été sa destination, car les légendes vont de gauche à droite. Des formules comme *Macedoni nika* (écrit avec un *k*) reviennent souvent sur les contorniates qui ont pour types les cochers de cirque les plus aimés des spectateurs : *Olympi nika*, *Pannoni nika*, *Eutime nika*. Mais les sigles **IE** apparaissent ici pour la première fois. Je les tiens pour un chiffre grec (15). Le damier antique avait précisément quinze pions, et sur plusieurs contorniates à revers lisse on a gravé le chiffre I. L'exemplaire doit venir de Constantinople, où l'on parlait alors les deux langues, ce qui justifierait l'emploi d'une inscription bilingue.

Publier des médailles inédites qui n'apprennent pas grand' chose de neuf, est un exercice dont il ne faut pas abuser. Aussi n'aurais-je pas écrit cet article, si, depuis longtemps déjà, je n'avais envie de donner une explication nouvelle, probablement définitive, de la légende **NVSMAGCON—MONIMVS** qui se lit sur un contorniate célèbre [1]. Le sujet représente un jeune homme en tunique courte, assis sur un rocher, la tête tournée en arrière [2] et appuyée sur la main. Sabatier le croyait plongé dans une profonde tristesse, et récemment encore [3], on le comparait au Philoctète du vase Castellani. Quoi qu'il en soit, l'inscription n'a aucune espèce de sens si l'on persiste à y trouver le mot grec νοῦς (*raison*) et le nom propre du philosophe Monimos

1. Sabatier, pl. XVI, 2-3.
2. L'exemplaire de la pl. XVI, 3 est retouché. Voir la note de Cohen, t. VI[1], p. 553, et VII[1], 416.
3. *Numismatic Chronicle*, 1906, p. 252 (article signé Katharine A. Mc Dowall).

de Syracuse[1]. Pour moi, cette légende **NVSMAGCON—MONIMVS** est écrite en latin vulgaire :

nus mag(ister) conmonimus,

au lieu de : *nos mag(ister) conmonemus*, « nous, le maître, vous exhortons à faire ceci ou cela » [2].

Il s'agit évidemment d'un de ces *magistri iuventutis* que nous connaissons surtout par les tessères en bronze ou en plomb[3]. Dans toute l'Italie, même dans les provinces, on avait formé des sociétés de jeunes gens qui, à l'exemple des éphèbes grecs, s'exerçaient aux métiers de la chasse et de la guerre, prenaient part aux fêtes publiques et aux jeux de l'amphithéâtre, et constituaient en même temps une milice municipale. Leur chef, le *magister*, était investi d'une sorte de pouvoir royal, s'il est permis de comparer ce pouvoir à celui du *magister bibendi*, qui présidait aux banquets et recevait le titre de *rex*. Il parle ici au pluriel : *nous*, *le maître*, *exhortons....* comme faisaient les princes du Bas-Empire.

Sur une des tables de jeu, en pierre, dont le recueil général a été publié par Max Ihm[4], on lit aussi une phrase obscure et qui est restée inexpliquée :

VINCIS GAVDES
PERDIS PLORAS
EFETER CLAMAS

1. L'explication est de Cavedoni, *Bull. arch. italiano*, t. II, 50 (fascicule non distribué. Charles-P. Robert doit l'avoir connu).

2. Mon explication est différente de celle qu'a proposée Longpérier (*Rev. num.*, 1865, pp. 407-412). Elle a l'avantage de mieux s'accorder avec le type et de se suffire à elle-même sans qu'on ait à faire intervenir l'image de l'autre face.

3. Rostovtsew et Prou, *Catalogue des plombs*, pp. 79-103. — Rostovtsew, *Tesserarum sylloge*, n. 833-885.

4. *Bonner Studien R. Kekulé gewidmet*, p. 235.

Marquardt[1] avait proposé « *feliciter clamas* », en faisant des six premières lettres trois monogrammes, car il n'ignorait pas qu'il n'avait que six cases à remplir. Puis en cherchant dans le grec, on s'est arrêté devant le mot ἐφέτης (*juge*) qui, avec le rhotacisme dorien (ἐφέτηρ), répondait assez bien aux lettres EFETER de l'inscription. Mais sans sortir du latin, nous obtenons un sens parfait en les coupant en deux : « *efe* » *ter clamas* (*trois fois tu cries : « triomphe »*). *Efe* est la même exclamation qu'Aristophane écrit εὐαί. Il est vrai qu'après la seconde ligne on s'attend plutôt au cri de douleur du vaincu, *heu* ou *vae*; mais nous ne devons pas toucher au texte.

FROEHNER.

1. *Privatleben der Römer*, t. II², 860.

CATALOGUE
DES DENIERS MÉROVINGIENS
DE LA
TROUVAILLE DE BAIS
(ILLE-ET-VILAINE)
Pl. XIII, XV et XVI

DENIERS INDÉTERMINÉS

DENIERS CLASSÉS SUIVANT L'ORDRE ALPHABÉTIQUE DES LÉGENDES

---

220. + Λ////////L FVS MVM. Buste, à gauche, la croisette initiale de la légende devant le buste.

R̸. + L//////TII. Cinq globules disposés en croix ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 18. *Pl. XIII.*

Au droit, la croisette est placée devant le buste et un peu au-dessous de la ligne de la légende, de telle sorte qu'il est possible qu'elle ne marque pas le commencement de la légende et qu'il faille lire M ////Λ//////LFVS MV.

221. //////////Ꮖ... M◇. Tête déformée, à gauche, réduite à la chevelure, le visage remplacé par une croisette.

R̸. + AL/////_AILJ en légende interne et rétrograde. Croix ancrée, à branches égales.

Poids : 1 gr. 19.

*222. + AOↃИИOI. Tête, à droite.

R̸. + NVꟷIAΛΦCOii. Croix cantonnée de quatre globules.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 111, fig. 11.

223. IDO////VFV. Tête informe. Cercle de grènetis, au pourtour.

R̸. BARIϘNⵙ M//N en légende externe. Croix.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XIII.*

224. BARMITSINA. Tête.

R̸. ///ƧA///. Croix accostée de deux points, la traverse munie de deux pendants. Cercle lisse, au pourtour.

Poids : 1 gr. 01. *Pl. XIII.*

La lecture de la légende du droit est incertaine. Peut-être le B est-il la déformation du buste.

225. ////// AVCↃCIO///. Tête à droite. Cercle de grènetis, au pourtour.

R̸. B[ER]TINꟷIVOI (*Bertin mo*) (?) Croix, accostée de deux globules, sur une base trapézoïdale coupée par un trait horizontal.

Poids : 1 gr. 02. *Pl. XIII.*

Au droit, on pourrait lire SCI O///////AV.

226. + ϘENVLFO M. Buste informe, à droite, la tête entourée de points.

R̸. + CALi////CO. Croix fourchue, sur un pied fourchu. Cercle perlé, au pourtour.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. XIII.*

227. + CA////////LI VI. Buste diadémé, à droite.
℞. Légende rognée. Croix pommettée, accompagnée de points, et d'un segment de cercle, à gauche.
Poids : 1 gr. 15. *Pl. XIII.*

228. ///////ƎISER[AT]O. Tête, à droite.
℞. + CATILIACO VI. Croix pattée, à branches égales. Cercle perlé, au pourtour.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 01 ; 1 gr. 15. *Pl. XIII.*

229. ///////ƎISERATO. Tête, à gauche.
℞. [+] CATILIACO [VI]. Croix pattée, à branches égales, disposées autour d'un globule. Cercle perlé, au pourtour.
Poids : 0 gr. 99.

230. + CRA///////. Buste diadémé, à droite, le diadème formé de deux cercles et surmonté de dents. Cercle de grènetis, au pourtour.
℞. + CA////////VOUI entre deux cercles de grènetis. Dans le champ, les lettres C·O.
Poids : 1 gr. 19. *Pl. XIII.*

Ce denier est du même atelier que le n° 2743 du Cab. de France = Belfort, n° 1467, où la légende du revers se lit *Catiliaco vi*(*co*).

231. Légende illisible. Buste, à gauche.
℞. + CAT//////IOC. Dans le champ, C·O, l'extrémité de la barre supérieure du C recourbée en haut en un petit trait vertical ; le champ entouré d'un cercle perlé.
Poids : 0 gr. 95. *Pl. XIII.*

232. VIIVIIv∾. Buste, la nuque cerclée, à gauche. Cercle perlé, au pourtour.

℞. + CIVIILI////////. Dans le champ, C◇, le C de même forme qu'au nº 231, le point entre les deux lettres à peine visible ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. *Pl. XIII.*

*233. //////OCꙅ. Buste, à droite.

℞. + VIIVI ////// entre deux cercles de grènetis. Dans le champ, C·O ; le point entre les deux lettres placé à l'intérieur du C.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 13e vol., p. 2, fig. D.

234. Légende rognée. Buste déformé, à gauche, la nuque bordée d'une ligne de perles recourbée en bas ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

℞. + IICVI/////////////ꙅ en légende interne et rétrograde. Dans le champ, C·O ; au-dessus, un point ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 01.

235. Sans légende, ou légende rognée. Buste déformé du type du nº 234, l'extrémité inférieure du cercle perlé de la nuque transformée en S ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

℞. + ////////ꙅILIIV. Dans le champ, C·◇ ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 10.

Autre exemplaire ou variété du nº 5650 de Belfort.

236. VIIVIIV∾. Buste déformé. Cercle perlé, au pourtour.

℞. //////_IVIILIIICOIII. Dans le champ, C·◇ ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 10. *Pl. XIII.*

237. ///////CED///. Buste, à droite.

℟. + ////////////LAICO M̄ en légende interne et rétrograde, entre deux cercles perlés. Croix à branches égales, les extrémités ornées de demi-cercles.

Poids : 1 gr. 12. *Pl. XIII.*

Le dessin du buste n'est pas sans analogie avec celui du buste du n° 245.

238. + REUr///BER////. Buste diadémé, à droite, le diadème muni de pointes.

℟. La lettre A dont les lignes obliques se prolongent en haut en forme de V, cantonnée des lettres CIA////.

Poids : 0 gr. 96. *Pl. XIII.*

239. + COIL /// ΛIΛ\CꙨ. Croix cantonnée de quatre points.

℟. Sans légende. Monogramme formé de la lettre A flanquée de deux E, adossés; sous la lettre centrale, une barre oblique traversée de Ƨ.

Poids : 1 gr. 10. *Pl. XIII.*

Monogramme à rapprocher de celui qui occupe le champ du revers des deniers n°s 2819 et 2820 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXVI, n° 17) = Belfort, n°s 5671 et 5672.

240. Buste, à gauche. Devant le buste, en légende, ///ꙨEO ///, et, entre cette légende et le buste, CASΛ (*cusa?*).

℟. + : ////////ÓꙨV. Croix composée de points, cantonnée des lettres ΛΘ<V ; le champ entouré d'un cercle lisse.

Poids : 1 gr. 28. *Pl. XIII.*

241. DONI. Buste, à droite ; derrière, entourant la nuque, une crête comme celle d'un casque.

℟. MAVRIN///. Croix posée sur un A. Double cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 28. *Pl. XIII.*

242. ///ƏOM///. Tête de face, en fort relief. Cercle au pourtour.
℟. + E////////ƎERT en légende interne et rétrograde. Dans le champ, la lettre A. Cercle au pourtour.
Poids : 1 gr. 33. *Pl. XIII.*

243. EBROVALO. Type indéterminé.
℟. IPNAS////. Croix (?). Cercle, au pourtour.
Poids : 1 gr. 40. *Pl. XIII.*

244. ////EPONA. Type informe, peut-être un buste déformé. Cercle de grènetis, au pourtour.
℟. Légende déformée. Croix.
Poids : 1 gr. 15. *Pl. XIII.*

245. //////////ISCIO ////. Buste radié, à droite.
℟. Sans légende. Croix sur une base formée de deux demi-cercles concentriques, accostée d'annelets, dont un en haut, et deux à droite, ceux de gauche, probablement disparus par suite de la rognure de la pièce.
Poids : 1 gr. 21. *Pl. XIII.*

Le buste, au droit, est d'un dessin analogue au buste du nº 237, ci-dessus.

Le type du revers, c'est-à-dire la croix, analogue à celle du nº 818 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XIII, nº 20) = Belfort, nº 6338, du nº 819, provenant de la trouvaille de Cimiez (Morel-Fatio, nº 211, pl. X, nº 195 = Belfort, nº 3481), de notre denier nº 246, du nº 5685 de Belfort, trouvé à Dombourg. Ces deniers ont été attribués à l'atelier de Paris dans le Catalogue du Cabinet de France, parce qu'on a considéré cette croix comme une déformation de l'Є crucigère qu'on tenait, peut-être à tort, pour un type parisien. Mais on doit remarquer que les deniers nºˢ 819 du Cab. de Fr. et 5685 de Belfort pré-

sentent, sur l'autre face, les deux lettres A et P, qui paraissent dérivées du monogramme AP des deniers de Poitiers ; il en est de même du monogramme du n° 818 du Cab. de France. En outre, sur notre denier, s'il est vrai que le buste rappelle celui de certaines pièces de Tours, la tête est radiée, comme sur nombre de deniers de Poitiers.

246. Sans légende. Dans le champ entouré d'un cercle perlé, la lettre A, dont le premier jambage, vertical, se prolonge en haut sous forme de croix, et la lettre b ; au-dessus de la courbe de la seconde lettre, un point.

℟. Sans légende. Croix sur une base formée de deux demi-cercles concentriques, cantonnée de quatre points ; au-dessous, une croisette ; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 0 gr. 92.

Variété des n°s 818 (*Catal.*, pl. XIII, n° 20), et 819 du Cab. de France (*Trouvaille de Cimiez*, pl. X, n° 195) = Belfort, n° 3481.

Bien que ce denier ne présente pas de légende, nous ne pouvons le séparer du denier précédent, à cause du type du revers ; voir la note du n° 245.

247. ////ᔓVLEO//// en légende externe et rétrograde. Tête diadémée, à droite.

℟. + LЄO ///////ƎNO (*Leodoleno ?*). Croix pattée dans un cercle de grènetis fermé en bas par un annelet.

Poids : 0 gr. 99. *Pl. XIII.*

Style tourangeau.

248. + L///////IETA. Croix, les extrémités crossées.

℟. Légende déformée en plusieurs Λ autour d'une croix potencée et à branches égales.

Flan rectangulaire. Poids : 1 gr. 16.

249. Buste, de style barbare, à gauche, le diadème réduit à une ligne de points se recourbant derrière la tête ; le buste proprement dit en forme de trapèze coupé, en son milieu, d'un trait horizontal ; derrière le buste, sous la courbe du diadème, une croisette. Devant le buste, les lettres VE.

℞. MENSA en légende interne et rétrograde autour d'une croisette. Dans le champ, des points. Cercle au pourtour.

Denier frappé sur flan rectangulaire, les angles abattus. Poids : 1 gr. 19. *Pl. XV.*

250. Autre exemplaire du n° 249, frappé sur une lamelle d'argent en forme de rectangle allongé, mesurant 14 millimètres de long sur 10 millimètres de large.

Poids : 1 gr. 12. *Pl. XV.*

*251. Autre exemplaire pesant 1 gr. 30, décrit par M. L. Durocher, dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), vol. 12, p. 108.

M. L. D. lit au revers VE et CIV. A notre avis, il n'y a que VE. Le n° 249 permet de reconnaître que la partie courbe du diadème a été prise pour un C ; quant à l' I, c'est un petit trait sans signification, et le prétendu V est formé de points faisant partie du sommet de la tête, ce qui est bien visible aux n°s 250 et 252.

252. Variété des n°s 249 et 250. Dans la légende du revers, l'A forme monogramme avec un D, de sorte qu'on pourrait lire *D(e) mensa.* *Pl. XV.*

Flan polygonal. Poids : 1 gr. 40.

Le mot *mensa* aurait-il le sens de *mensa ecclesiae?* Ce serait le synonyme de *ratio ecclesiae.*

253. /////////ꟷMO en légende externe et rétrograde. Deux E adossés, séparés par une boucle. Couronne, au pourtour.

℟. + MИ//////IITIᑎ. Croix ancrée, à branches égales; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

Denier cisaillé. Poids : 1 gr. 14. *Pl. XV.*

254. ИEDE. Tête informe, à droite ; au-dessous, R+. Couronne, au pourtour.

℟. Sans légende. Croix crossée, cantonnée de quatre globules, dans une couronne.

Poids : 0 gr. 97. *Pl. XV.*

Cf. la croix crossée au revers de deniers attribués à Paris. Cf. Cab. de France, nos 787 à 796, et Belfort, nos 3530 à 3552.

255. Légende rognée. Tête déformée, à gauche.

℟. NOV/////. Croix aux extrémités fourchues, accompagnée de sept points.

Poids : 1 gr. 22.

256. + NVMMO. Buste de face, déformé. Cercle perlé, au pourtour.

℟. Sans légende. Branche d'arbre, une croisette et deux triangles dans un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 17 ; 1 gr. 20. *Pl. XV.*

Un troisième exemplaire appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 12e vol., p. 111, fig. 10.

257. ·O·ƏO·MO. Croix potencée, à branches égales. Cercle de grènetis, au pourtour.

℟. ᔕOO⁻ИO M. Croix pommettée, à branches égales. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 09. *Pl. XV.*

258. //////OSONAI//////. Croix ancrée.

℟. /////ᔕICVEI//////// en légende interne et rétrograde. Croix dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 15. *Pl. XV.*

259. RACIO//////////. Buste diadémé, à droite ; au-dessous, une croisette.

℟. CEROCPTVS MO (*Cerocutus? mo*). Croix cantonnée de quatre points ; sous le pied, un point.

Poids : 1 gr. 24. *Pl. XV.*

260. RACIOLTINIC. Croix.

℟. Légende rognée. Croix à branches égales, cantonnée de trois points disposés en triangle dans l'un des cantons, et d'un point dans chacun des autres cantons ; le champ entouré d'un cercle perlé.

Flan rectangulaire. Poids : 1 gr. 27. *Pl. XV.*

*261. //////RIACO. Croix à branches égales, les extrémités pommettées, cantonnée de quatre points.

℟. ////////IO SCI MRTII///// (*Racio Sci Martini*). Croix accostée de deux S adossées.

Denier appartenant à M. Durocher et publ. par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 13e vol., p. 1, fig. B.

262. + RA////////SCI. Tête diadémée, à droite ; la croix initiale de la légende placée sous la tête.

℟. BERT///////. Monogramme amorti en demi-cercle à la partie supérieure, surmonté d'une croix ; entouré de groupes de points.

Poids : 1 gr. 35. *Pl. XV.*

263. + SCA PETRO. Tête, au diadème perlé, à droite.

+ VVMAVDINIE. Monogramme formé d'un N dont l'oblique est traversée d'une S.

Poids : 1 gr. 27. *Pl. XV.*

264. ///ᔓI//////'A. Buste, la nuque cerclée, à droite.

℞. Croix fourchue, sur un degré, dans un cercle perlé interrompu en bas par un annelet centré.

Poids : 1 gr. 03.

265. + SᴗVCIO////////O. Tête diadémée, à droite, les cheveux hérissés.

℞. ⌒ΛNREᴄ. ΛEN///en légende externe. Croix potencée, cantonnée de quatre globules, sur deux degrés.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XV.*

*266. ᔕVᘓMΛO. Buste, à droite.

℞. Sans légende. Monogramme composé de deux Λ enlacés et opposés, avec un trait vertical, à droite; au-dessus, une croisette et deux points ; le tout dans un cercle de grènetis.

Denier appartenant à M. Durocher et publié par lui dans *Bulletin de numismatique* (Serrure), 13e vol., p. 3, fig. E.

Le monogramme rappelle celui du nº 112 que nous avons attribué à Marseille, et celui des nºs 178 et 179 attribués à Poitiers.

267. + VIROIΛ/////ΛOИ. Tête, au double diadème perlé, à droite. Traces de cercle dentelé, au pourtour.

℞. _ΛᗰИ/////////ᔕ. Monogramme essentiellement formé des lettres LAN, les deux traits verticaux terminés en croix. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XV.*

On ne peut pas songer à restituer la légende du droit VIROMANDIS (cf. Cab. de France, nº 1075), mais on peut rapprocher cette légende de VIROMADO qu'on lit sur le nº 6497 de Belfort. Cependant, si la lettre comprise entre O et Λ peut être une M de la forme ϒ, les traits

qui précèdent le second O ne peuvent être les restes d'un D.

Au revers, le rapprochement de la légende et du monogramme nous incline à croire que les deux lettres liées initiales de la légende doivent être lues LA. On aurait donc un nom de monnayeur tel que *Lamn[egiselu]s*.

268. VITA MONI de chaque côté d'une croix, cantonnée de points; entre les lettres, des points et quatre petits cercles. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. Monogramme, composé essentiellement des lettres LARE, surmonté d'une croix. A gauche, I : I : V; à droite, : II··; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 06. *Pl. XV.*

On pourrait proposer de lire le monogramme *Arela(te)*.

269. ////VTLOLNI////. Tête de face, les cheveux longs, surmontée d'une croisette, et accostée de deux croisettes.

℞. + ////////iiiVIA. Entrelacs en forme de croix, cantonnée de quatre points, dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 25. *Pl. XV.*

270. Légende rognée. Même type.

℞. //////// CTO CAS//////// entre deux cercles de grènetis. Même type, avec un point au centre et un seul point dans l'un des cantons.

Poids : 1 gr. 34. *Pl. XV.*

DENIERS INDÉTERMINÉS

AVEC LETTRES DANS LE CHAMP

271. Sans légende. Dans le champ, un A, les obliques ornées de globules aux extrémités, les branches du

chevron se croisant et également terminées par des globules.

℞. Sans légende. Croix à branches égales, ornée de deux globules à chaque extrémité, dans un large cercle lisse.

Poids : 1 gr. 28. *Pl. XV.*

272. Sans légende. La lettre A accompagnée de globules.

℞. La lettre I entre les lettres V et Λ plus petites dans un cercle lisse. Flan très épais.

Poids : 1 gr. 38. *Pl. XV.*

273. Sans légende. La lettre A, accompagnée de globules.

℞. Sorte d'T aux branches latérales rognées, accostée de traits.

Poids : 1 gr. 14.

274. Sans légende. Dans le champ, la lettre A accompagnée de globules; au-dessous, un annelet entouré de points.

℞. Sans légende. Dans le champ, la lettre Ƨ accompagnée de points, accostée de T et I; le tout dans un cercle de grènetis.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 22; 1 gr. 20.

Pl. XV.

275. Sans légende. Les lettres E : C·L + dans un cercle de grènetis.

℞. Sans légende. Les lettres ID EPS dans le champ. Points et globule dans le champ ; un point à l'intérieur du D.

Poids : 1 gr. 27. *Pl. XV.*

Plusieurs deniers du même type, mais avec des lettres différentes dans le champ du revers, se sont rencontrés dans la trouvaille de Cimiez. Cf. Cab. de France,

nos 2805 à 2807, *Catal.*, pl. XXXVI, no 14; Morel-Fatio, *Trouvaille de Cimiez*, p. 31, nos 112 à 115, pl. VI, nos 100 à 102; Belfort, nos 4615 à 4619.

M. Morel-Fatio, qui lisait au revers des deniers de la trouvaille de Cimiez VCECA, a cru pouvoir les attribuer à Uzès; mais peut-être les lettres VCECA, douteuses, ne sont-elles que des déformations des lettres plus lisibles au revers du denier de la trouvaille de Bais.

276. La lettre က; au-dessous, un cercle perlé et centré entre un globule, à gauche, et un groupe de trois globules, à droite; le tout dans un cercle perlé.

℟. La lettre S suivie d'un cercle perlé et centré; au-dessus, un trait horizontal; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 20.

Autre exemplaire du no 2798 du Cab. de France = Belfort, no 5654.

277. Variété du denier précédent; au droit, le globule, à droite, et le groupe de trois points, à gauche; au revers, l'S accostée de trois points.

Poids : 0 gr. 95.

278. Autre variété, avec, au revers, le cercle suivi de S.

Poids : 0 gr. 96.

279. Sans légende. Deux M reliées, surmontées d'une croisette; au-dessous, trois points en ligne; le tout dans un cercle dentelé.

℟. Sans légende. Trait horizontal muni de quatre traits verticaux en pendants, et surmonté d'une croisette; au-dessous, trois points en ligne; le tout dans un cercle perlé.

Poids : 1 gr. 12. *Pl. XV.*

280. Sans légende. Calice surmonté d'une croix.

R. Croix à branches égales dont les extrémités touchent le bord de la pièce, cantonnée des lettres V R au-dessus de la traverse, et A Ω, au-dessous.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. XV.*

A rapprocher du n° 2870 du Cab. de France = Belfort, n° 776, et du n° 775 de Belfort, où les lettres V R sont déformées ; et aussi du n° 2869 du Cabinet de France = Belfort, n°s 774 et 777, où les lettres V R sont remplacées par R ΛϘ.

DENIERS INDÉTERMINÉS

AVEC MONOGRAMMES

281. Sans légende. Tête de face, dans un cercle de grènetis.

R. Sans légende. Monogramme formé d'un A surmonté d'une croix, accosté, à dextre, d'un R relié à l'A, et, à sénestre, d'un D ; au-dessous, un O (*Rado*) ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 08. *Pl. XV.*

282. Buste au diadème perlé, à droite. Devant le buste, ////PO. Cercle perlé, au pourtour.

R. Sans légende. Monogramme formé des lettres ЄR, le trait vertical de l'R dépassant en haut et se terminant en croix. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 23. *Pl. XV.*

283. Sans légende, ou légende rognée. Monogramme paraissant formé des lettres ЄR, surmonté d'une croix, dans un cercle de grènetis.

R. Sans légende, ou légende rognée. Croix ancrée.

accostée de deux globules dans les cantons supérieurs ; sous le pied, trois globules disposés triangulairement.

Poids : 1 gr. 26. *Pl. XV.*

284. Sans légende. Type qui paraît être la déformation du monogramme figuré sur le denier précédent.

℞. Légende déformée. Croix.

Poids : 1 gr. 24. *Pl. XV.*

285. Sans légende. Tête, au double diadème perlé, dans un cercle de grènetis.

℞. Sans légende. Monogramme composé des lettres FRA ; à gauche, une croix ; au-dessous, un trait horizontal.

Poids : 1 gr. 18. *Pl. XVI.*

286. Sans légende. Monogramme ME dans un cercle formant bourrelet.

℞. Sans légende. La lettre D, et, au-dessous, un trait horizontal, dans un cercle formant bourrelet.

Poids : 1 gr. 32.

Autre exemplaire du n° 2839 du Cab. de France. Cf. Belfort, nos 2963 à 2982.

287. Sans légende ou légende rognée. Monogramme formé par un M au centre et les lettres E E D N S ; au-dessus, une croisette.

℞. //////ΛOII//////. Croix ancrée, accostée de deux points, dans un cercle de grènetis.

Poids : 0 gr. 95. *Pl. XVI.*

288. VC·////V////J///∾. Même monogramme qu'aux nos 29 et 30, mais retourné.

℞. VIIIVI///////LVII_ entre deux cercles de grènetis.

Croix dont le sommet traverse le grènetis intérieur et dont le pied est traversé d'un ∾ placé horizontalement.

Deux exemplaires. Poids : 1 gr 15 ; 1 gr. 03.

Pl. XVI.

Il est probable que ce denier a été frappé à Tours ou à l'imitation des deniers de Saint-Martin de Tours. Le monogramme est le même que nous avons rencontré plus haut sur les nos 29 et 30 à la légende *Sancti Martini.* En outre, la lettre S figure sur des deniers à la même légende *Sancti Martini*; voir Cab. de France, nos 328 à 337, 341 et 342 (*Catal.*, pl. VI, nos 4, 5 et 6) ; Belfort, nos 4567, 4568, 4571, 4572, 4575, 4576, 4579, 4580, 4582 à 4586.

289. Sans légende, ou légende rognée. Monogramme un peu différent de celui du no 288 : à l'N central s'appuient les lettres R et E, la barre oblique de l'N traversée d'un Ƨ ; au-dessous, croisette interrompant le cercle de grènetis qui entoure le champ.

℞. /////ΛVCCI //// entre deux cercles de grènetis. Dans le champ, S barré, avec un point dans chacune des courbes.

Poids : 0 gr. 95. *Pl. XVI.*

Ce denier se rattache comme le no 288 à l'atelier de Saint-Martin de Tours. L'S du revers est semblable à celui qui occupe le revers du no 338 du Cabinet de France = Belfort, no 4574.

290. ///OVOCSN. Buste diadémé, à droite.

℞. Sans légende, ou légende rognée. Monogramme amorti en cintre, et dont l'élément central est formé d'un И à la barre oblique traversée d'un S.

Poids : 0 gr. 87. *Pl. XVI.*

291. VUI>N. Buste diadémé, à droite, muni d'un bras levé. Cercle de grènetis, au pourtour.

℞. Sans légende. Monogramme, amorti en cintre, surmonté d'une croix, composé des lettres И et E retourné, la barre oblique de l'И traversée d'un S ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 1 gr. 28.

292. Sans légende. Buste diadémé, à droite ; devant, une croisette sous laquelle un groupe de trois points. Couronne au pourtour.

℞. + E//////ƆEN. Monogramme réduit à une sorte de portique amorti par une ligne courbe, surmonté d'une croisette dont la haste, accostée de deux points, pénètre dans le monogramme. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 32. *Pl. XVI.*

Même type de portique : nº 2863 du Cab. de France (*Catal.*, pl. XXXVI, nº 24), mais accosté des lettres VA et signé de *Bertoaldus* ; nº 2864 du Cab. de France (= Belfort, nº 5663) ; Belfort, nºs 5660, 5684 (*Drucberto*), 6653.

293. Sans légende. Croix issant d'une sorte de calice, dans un cercle de grènetis.

℞. Sans légende. Monogramme du même type qu'au nº 292, accosté des lettres VΛ ; aux extrémités de la traverse de la croix, un point ; sous le V et sous l'Λ, un point ; sous le monogramme, trois points disposés en triangle. Cercle de grènetis, au pourtour.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. XVI.*

Le revers est le même que celui du nº 2863 du Cab. de France ; cf. la note du nº 292.

294. Sans légende. Tête déformée, à droite, dans un cercle de grènetis.

℞. Sans légende. Monogramme déformé dans lequel on distingue A et E.

Poids : 1 gr. 12. *Pl. XVI.*

DENIERS INDÉTERMINÉS

AVEC FIGURES D'ANIMAUX

295. + FE//I///LHVC. Type indéterminé.

℞. Cerf passant à gauche ; devant, une croisette ; dans le champ, des points.

Poids : 1 gr. 11. *Pl. XVI.*

296. Sans légende, ou légende rognée. Quadrupède fantastique, ayant l'aspect d'un cheval, la queue relevée, les extrémités des pattes munies de griffes, la jambe droite de devant relevée.

℞. ////ANC//////// autour de deux cercles de grènetis concentriques, entre lesquels des points ; au centre, un point.

Poids : 0 gr. 97. *Pl. XVI.*

DENIERS A TYPES INDÉTERMINÉS

OU LÉGENDES ILLISIBLES

297. Légende illisible où l'on reconnaît la lettre A. Type indistinct.

℞. Légende illisible, où l'on reconnaît les lettres ƎIA. Type indistinct, peut-être une croix cantonnée de points.

Poids : 1 gr. 45.

298. Λ/////NAILT. Croix potencée.

℞. Sans légende, ou légende rognée. Au centre, un annelet, flanqué en bas de deux traits horizontaux,

à droite et à gauche, de deux traits verticaux, la partie supérieure rognée ; le tout dans un cercle de grènetis.

Poids : 0 gr. 96. *Pl. XVI.*

299. ИΛIIIN⁝. Buste déformé, cerclé.

℞. /////HИ♈/// entre deux cercles de grènetis. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points.

Poids : 0 gr. 85.

300. Légende déformée. Buste, à gauche.

℞. Légende rognée. Croix potencée, sur deux degrés, cantonnée de quatre points ; le champ entouré d'un cercle perlé aux extrémités recroquevillées en bas.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XVI.*

301. Légende indistincte. Buste, à droite.

℞. Légende rognée. Croix aux extrémités perlées, le centre marqué d'un globule.

Poids : 1 gr. 31.

302. Légende déformée. Tête réduite à une masse, à droite de laquelle un E.

℞. Légende déformée. Cercle coupé par une croix.

Poids : 0 gr. 87.

303. /////////VMN. Croix à branches égales, cantonnée de quatre globules ; le champ entouré d'un cercle de grènetis.

℞. Légende remplacée par des globules. Type indistinct ; le champ entouré d'un cercle légèrement perlé.

Poids : 0 gr. 96.

304. Légende déformée. Croix potencée, à branches égales, cantonnée de quatre points.

℟. Type indéterminé, dans un cercle de grènetis.
Poids : 1 gr. 22. *Pl. XVI.*

305. Type indéterminé, peut-être une tête déformée.
℟. ///// MOIO///. Dans le champ, les lettres IIC (?) surmontées d'un trait horizontal. Cercle lisse, au pourtour.
Poids : 1 gr. 33. *Pl. XVI.*

306. Légende et type indéchiffrables.
℟. Suite de croisettes tenant lieu de légende. Globule entouré de six autres globules.
Poids : 1 gr. 18. *Pl. XVI.*

307. Légende déformée. Croix pommettée. Cercle lisse, au pourtour.
℟. Légende et type déformés.
Poids : 1 gr. 09. *Pl. XVI.*

SCEATTAS

ANGLO-SAXONS

308. TIC devant le buste. Buste radié, à droite.
℟. Carré avec un annelet, au centre, et deux T au-dessus de l'annelet.
Poids : 1 gr. 18.

Type 2 a de Keary, *A catalogue of English coins in the British Museum. Anglo-saxon series*, t. I, p. 3, pl. I, fig. 5.

309. Tête déformée.
℟. Carré avec annelet au centre.
Six exemplaires variés. Poids : 1 gr. 29 (2) ; 1 gr. 27 ; 1 gr. 25 ; 1 gr. 10 ; 0 gr. 82. Plus, un exemplaire n'appartenant pas à M. Bougenot.

Types 4 et 5 de Keary, *ouvrage cité*, pl. II, fig. 4 à 7.

310. APVП ////. Croisette au centre, accompagnée de points.
℞. Sans légende. Carré.
Poids : 1 gr. 11. *Pl. XVI.*

311. Tête diadémée, à droite. Devant, I·IИ. Derrière, un A couché.
℞. + MOM. Croisette cantonnée de quatre globules.
Deux exemplaires. Poids : 1 gr. 22 ; 1 gr. 20.
Type 2c de Keary, *ouvr. cité*, p. 4, nº 28, pl. I, fig. 8.

312. Variété du nº 311. Au revers, légende rognée, dont il reste les dernières lettres ΛVΛ.
Poids : 1 gr. 22. *Pl. XVI.*

313. Autre variété. Au droit, devant la tête, IIII.
℞. VΛıI⁝. Croisette cantonnée de quatre globules ; de part et d'autre, un annelet interrompant la légende.
Poids : 1 gr. 30. *Pl. XVI.*

314. Tête radiée, à droite. Devant, ⁞IИI ; derrière, A couché.
℞. + IΛ˙ΛOIV. Croix cantonnée de quatre globules.
Quatre exemplaires variés. Poids : 1 gr. 25 ; 1 gr. 24 ; 1 gr. 18 ; 0 gr. 94. *Pl. XVI.*

315. Déformation des pièces précédentes.
Trois exemplaires variés. Poids : 1 gr. 32 ; 1 gr. 24 ; 0 gr. 82. *Pl. XVI.*

316. Tête radiée, à gauche. Devant, les lettres PhK rétrogrades.
℞. + ΛVΛOVΛV. Croisette cantonnée de quatre points.
Poids : 1 gr. 29. *Pl. XVI.*

317. Tête radiée, à droite. Devant la tête, ꟼꟼꟼ (APA).
℞. + ˙VNOΛW. Croix, les extrémités pommettées, cantonnée de quatre points.

Quatre exemplaires variés. Poids : 1 gr. 29 ; 1 gr. 28 (2) ; 1 gr. 22. *Pl. XVI.*

318. Tête radiée, à droite. Même inscription en caractères runiques qu'au nº 317, mais rétrograde.

℟. + ΛV///////. Croix, les extrémités pommettées, cantonnée de quatre points.

Poids : 1 gr. 20. *Pl. XVI.*

319. Légende rognée. Tête diadémée, à droite, dans un cercle de grènetis en forme de serpent.

℟. Légende rognée. Croix, la traverse accostée de deux annelets, surmontée d'un oiseau ; le champ entouré d'un cercle de grènetis en forme de serpent.

Deux exemplaires variés. Poids : 1 gr. 30 ; 1 gr. 26.

Type 27 b de Keary, *ouvr. cité*, pl. III, fig. 11.

320. Sans légende. Tête, à droite, les cheveux hérissés ; devant, une croix.

℟. Sans légende. Croix ancrée, accostée de VII. Cercle de grènetis au pourtour.

Poids : 1 gr. 11. *Pl. XVI.*

321. Mêmes types, mais la tête de profil, à gauche.

Poids : 1 gr. 29. *Pl. XVI.*

Ces deux deniers nos 320 et 321 sont des variétés d'un denier publié par B. Fillon, *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 91, pl. V, nº 3, et qui, comme l'a remarqué Arnold Morel-Fatio (*Trouvaille de Cimiez*, p. 27, pl. VI, nº 104), est le prototype de pièces d'argent avec le même type au revers, mais où la tête est réduite à une sorte de croissant globuleux, hérissé de traits parallèles accompagné d'une croix. Comme vingt et un exemplaires, au moins, de ce type déformé figuraient dans la trouvaille

de Cimiez (*Trouvaille de Cimiez,* p. 26, pl. VI, fig. 105 à 110; pl. VII, fig. 111 à 118), Morel-Fatio inclinait à voir dans les lettres VII le renversement de IIΛ, déformation de M A = *Massilia.* Cependant il remarquait qu'une dégénérescence analogue de la tête humaine se retrouvait sur beaucoup de petits deniers d'origine septentrionale. En effet, l'analogie est si grande entre cette tête déformée en croissant et la tête déformée sur les sceattas anglo-saxons au type du carré, qu'on ne peut guère ne pas voir dans les deniers de la trouvaille de Cimiez des sceattas anglo-saxons. Quant au denier publié par Fillon et aux deux deniers de la trouvaille de Bais, ils peuvent avoir servi de modèles aux pièces anglo-saxonnes et cependant avoir été frappés en Gaule.

OBJETS D'ARGENT

FLANS MONÉTAIRES [1]

322. Plaque d'argent, rectangulaire : 0 m. 015 × 0 m. 010 ; épaisseur, 0 m. 001.
Poids : 1 gr. 33.

323. Plaque d'argent, rectangulaire : 0 m. 013 × 0 m. 010 ; épaisseur, 0 m. 001.
Poids : 1 gr. 18.
Voir l'observation au n° 326.

324. Plaque d'argent, presque carrée : 0 m. 013 × 0 m. 013 ; épaisseur, 0 m. 001.
Poids : 1 gr. 19.
Ce flan a été essayé à la Monnaie. Voir, ci-dessous, la note qui suit le n° 335.

325. Plaque d'argent, rectangulaire : 0 m. 013 × 0 m. 012 ; épaisseur, un demi-millimètre.
Poids : 0 gr. 68.

1. Sur ces flans monétaires, voir l'introduction du présent catalogue.

326. Plaque d'argent, carrée : 0 m. 010 × 0 m. 010 ; épaisseur, 0 m. 001.
Poids : 1 gr. 55.

M. le Dr Hanriot, directeur des Essais, à la Monnaie, a remarqué sur les plaques nos 323 et 326 des taches produites par des inclusions de cuivre ; « dans ces conditions, nous écrit-il, on se demande si le métal a été fondu, ou s'il n'a pas été obtenu par martelage (?) »

327. Plaque d'argent, presque carrée : 0 m. 010 × 0 m. 009 : épaisseur, 0 m. 001.
Poids : 1 gr. 23.

DÉBRIS DE PLAQUES

328. Plaque d'argent irrégulière, avec une pointe repliée et un rebord à peine saillant, mesurant 0 m. 013 du côté du rebord ; épaisseur, un demi-millimètre.
Poids : 0 gr. 77.

M. le Dr Hanriot a constaté, sur les deux faces de cette plaque, des stries presque parallèles, présentant la même direction sur l'une et l'autre face, qui ne peuvent avoir été produites que par un laminage ; c'est peut-être un flan monétaire.

329. Plaque d'argent, de forme irrégulière, avec une bande ornée de globules au repoussé, peut-être un fragment de marli de plat, mesurant sur les côtés 0 m. 020, 0 m. 016, 0 m. 013, 0 m. 012 ; épaisseur, un peu moins d'un millimètre.
Poids : 1 gr. 46.

330. Plaque d'argent plusieurs fois repliée : 0 m. 010 × 0 m. 008 ; épaisseur de la plaque repliée, près de 3 millimètres.

Poids : 1 gr. 60.

Cette plaque présente des traces très nettes de laminage.

LINGOTS

331. Lingot d'argent : longueur, 0 m. 045 ; largeur, au milieu, 0 m. 012 ; épaisseur, 0 m. 004.

Poids : 21 gr. 50.

332. Lingot d'argent : longueur, 0 m. 050 ; largeur, 0 m. 009 ; épaisseur, 0 m. 003.

Poids : 11 gr. 50.

333. Lingot d'argent : longueur, 0 m. 027 ; largeur, 0 m. 007 ; épaisseur, 0 m. 002.

Poids : 3 gr. 60.

Voir, ci-dessous, la note qui suit le n° 335.

334. Lingot d'argent, aminci d'un bout. Longueur, 0 m. 028 ; largeur, 0 m. 006 ; épaisseur au bout le plus épais, 1 millimètre 1/2.

Poids : 2 gr. 35.

335. Lingot d'argent. Longueur, 0 m. 017 ; largeur, 0 m. 007 ; épaisseur, 0 m. 004.

Poids : 4 gr.

Nous adressons nos remerciements les plus vifs à M. Edmond Martin, directeur des Monnaies, qui a bien voulu nous autoriser à faire essayer le flan n° 324 et le lingot n° 333, au Laboratoire de la Monnaie ; nous remercions aussi M. le Dr Hanriot, directeur des Essais, qui a eu l'obligeance de faire ces essais et a consigné le résultat de son analyse dans la note suivante :

« L'analyse du lingot (n° 333) et du flan (n° 324) ont donné des résultats tout à fait différents :

	Lingot	Flan
Argent	99,258	94,100
Or	0,128	1,204
Cuivre	0,120	3,958
Plomb	0,358	0,409
Fer	0,028	0,060
Insoluble	0,120	.....
	100,012	99,731

« Le lingot paraît être formé d'argent natif, tandis que le flan est un véritable alliage ; il faut y remarquer la quantité élevée d'or. Il est probable qu'il y a eu fonte de vieux bijoux contenant des ornements d'or. »

GLOBULE

336. Fragment d'argent globuleux.
Poids : 2 gr. 33.

BAGUES

337. Bague d'argent, dont le jonc est relié, de part et d'autre, à la plaque qui soutenait le chaton (sans doute une pierre gravée) par trois globules disposés en triangle et entourés d'un filet recourbé ɿ ; au-dessous des globules, petits cercles entourant le jonc, trois d'un côté et cinq de l'autre.
Diamètre intérieur, 0 m. 019.
Poids : 3 gr. 30.

338. Autre bague, égarée.

TABLE ALPHABÉTIQUE

N. B. — Les chiffres renvoient aux numéros du catalogue.

M. PROU ET S. BOUGENOT.

SALUT D'OR INÉDIT

DE CHARLES VII A TOURNAI



A propos des émissions de l'atelier de Tournai sous Charles VII, après avoir montré que Tournai se refusa constamment à reconnaître l'autorité du roi anglais Henri VI, Saulcy disait, en 1876[1] :

« Voici enfin un document que je ne comptais certes pas rencontrer et qui nous révèle l'existence d'une monnaie que personne n'a jamais vue.

« 20 may 1433 au 31 du même mois (exclus).

« *C'est le compte d'une boiste de la monnoye de Tournay, de deniers d'or fin, à demy qarat de remède, appellés salus, de 25 s. tournois la pièce, et de 70 de pois au marc, fait en achat par Pierre de Caouret et Gérardin de Hurtebise, maîtres particuliers de lad. monnoye, du 20e jour de may inclus, l'an 1433, jusques au darnier jour dud. moys exclus ensuivant, audit an, en laquelle avoit 8 deniers d'or qui font*

1. *Recherches sur les monnaies du système flamand frappées à Tournai au nom de Charles VII*, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1876, p. 137.

1600 deniers d'or (on n'en mettait donc plus alors que 1 sur 200 en boîte), *qui poisent 22 marcs 6/7 de marc, acheté marc d'or fin 69 desdis salus; brasaige 20 s. t.*[1]. »

Le salut d'or, pièce frappée par Charles VI à Paris, à la fin de son règne, et par le roi anglo-français Henry VI, ne fut pas adopté par Charles VII. Voilà pourquoi Saulcy ajoutait :

« Que peuvent être ces saluts d'or de Charles VII? Je l'ignore, et ce renseignement est absolument le seul que je connaisse, relativement à cette monnaie. »

Et plus loin :

« Celui qui en retrouverait un exemplaire (de ces saluts) pourrait se vanter de posséder une rareté de premier ordre. »

C'est cette rareté numismatique que vient d'acquérir le Cabinet des Médailles[2], et on peut dire que non seulement le salut en question a été retrouvé, mais que grâce aux travaux du comte de Castellane, il est replacé dans son milieu, et son émission expliquée par d'autres faits similaires.

Dans son étude sur *Les grands et petits blancs au K de Charles VII, à la croix cantonnée, frappés à Beauvais et les monnaies d'or sorties du même atelier*[3], l'éminent numismate signalait le salut d'or de Charles VII, de la collection Marchéville[4], frappé, selon lui, à Beauvais, avec un royal d'or du même prince.

1. Arch. nat., Reg. en papier, Carton Z, 1[b] 999. — Cf. F. de Saulcy, *Éléments de l'hist. des ateliers monét. de France* (1877), p. 97; — le même, *Recueil de documents*, t. III (1887), p. 116.

2. La pièce a figuré à la vente de la collection de M. Jean R. de Cannes, le 25 mars dernier (Catal. de vente par M. Bourgey, n° 331, sous le nom de Charles VI; pl.). Auparavant elle avait été en la possession du D[r] Ladé, de Genève (voy. *Revue belge de num.*, 1907, p. 250).

3. Dans *Gaz. numism. franç.*, 1897, p. 12.

4. Pl., fig. 3.

« L'existence d'un salut au nom de Charles VII, disait-il, est un fait numismatique qui peut paraître surprenant à première vue. On ne trouve, en effet, aucune mention de cette espèce dans les ordonnances de ce prince. Mais son poids, inférieur à 3 gr. 50, qui le fait rentrer dans la taille de 70 au marc pratiquée pour les derniers saluts de Henri VI, oblige tout d'abord à en rapporter la fabrication au règne de Charles VII[1]... Puis, en y réfléchissant, on comprend que la position de Beauvais, située dans le voisinage du pays occupé par les Anglais, où circulaient toujours les saluts de Henri VI, y ait rendu nécessaire la fabrication d'espèces semblables, au nom de Charles VII, pour les besoins du commerce environnant ; on ne pouvait, au début du monnayage, troubler les usages locaux en privant, tout à coup, les habitants de cette ville de la principale des monnaies dont ils avaient coutume de se servir.

« Du reste, si le salut de Beauvais est le seul, au nom de Charles VII, qui ait été retrouvé, ce n'est pas le seul qui ait été fabriqué au nom de ce prince... Ainsi, à la même époque, on frappait à Beauvais et à Tournai des saluts semblables, et cela, pour des motifs analogues. Tournai, d'ailleurs, plus particulièrement située au milieu des territoires occupés par les Anglais et des possessions bourguignonnes, émit de 1422 à 1435, un certain nombre de monnaies au nom de Charles VII, différentes de celles qui se fabriquaient dans les ateliers du royaume[2], parmi lesquelles les espèces connues sous le nom de « plaques »,

1. Les saluts de Charles VI, taillés à 63 au marc, pesaient 3 gr. 884. — Cette taille fut changée par l'ordonnance du 6 septembre 1423 (*Ord.*, XIII, 36 ; Saulcy, *Documents*, t. II, p. 347).

2. Saulcy, *op. laud.* ; cf. Cte de Castellane, même sujet, dans *Rev. num.*, 1898, et aussi *Une m. d'or tournaisienne de Charles VII*, dans *Congrès de numism.* (1900), *Mémoires*, p. 288. — De plus, les espèces émises à Tournai étaient d'un titre un peu plus élevé que celles frappées dans les autres ateliers du royaume (Saulcy, *ibid.*, p. 121) ; le marc s'y payait plus cher (E. Bridrey, *Nicole Oresme*, p. 473).

imitées du numéraire de Philippe le Bon, furent frappées pour les besoins du commerce avec les régions flamandes environnantes. »

Le salut d'or de Charles VII, signalé par Saulcy, expliqué par le comte de Castellane, est bien celui que nous possédons. Il pèse 3 gr. 47, c'est-à-dire moins de 3 gr. 50; il a le point secret, au droit, sous la seizième lettre [1] (GRACIA), et les fleurs de lis ont la forme caractéristique, à l'angle ouvert en haut, de Tournai [2].

On se félicitera qu'un si précieux souvenir d'une époque critique de notre histoire nationale, et relatif à cette ville de Tournai, qui fut toujours, à l'extrême nord, l'alliée fidèle du royaume, soit entré au Cabinet de France.

A. DIEUDONNÉ.

1. En décembre 1422, les généraux maîtres, au nom de Henri VI, donnent pour différent à Tournai une tour, mais cette prescription reste non avenue. Tournai, qui répudiait l'autorité anglaise, conserva le point secret à la 16e lettre (Saulcy, *Ateliers monétaires*, Tournai, documents de 1389, 1421 et 1456). Hoffmann (*M. royales de France*) dit que l'atelier de Tournai employa quelque temps le point secret sous la 17e lettre, mais il a dû faire une confusion. La 17e lettre désignait l'atelier de Saint-Quentin. Là on trouve quelquefois par exception un point sous la seizième (Saulcy, *Ateliers monétaires*, doc. du 15 août 1422 et du 5 mars 1426; — Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français*, p. 5, n. 1), à la légende de droit des doubles tournois dits « niquets » qui ne comportait pas plus de 16 lettres, le revers conservant le point sous la 17e. Au reste, Saint-Quentin, ville restée jusqu'à la dernière heure au pouvoir des Anglais, n'a pu monnayer de salut d'or au nom de Charles VII.

2. Comme autre particularité de ce salut d'or, nous signalerons la forme sinueuse des rayons du soleil et l'aile gauche de l'ange qui, ramenée en avant, fait l'effet d'un oiseau.

CHOIX

DE

MONNAIES ET MÉDAILLES

DU CABINET DE FRANCE

Pl. XVII

MONNAIES DE LA SICILE

Le monnayage grec en Sicile a commencé dans le dernier tiers du VIe siècle, à Zancle d'abord, puis à Naxos, colonies chalcidiennes, à Syracuse, colonies de Corinthe et, dans l'ouest de l'île, à Himère et à Sélinonte. Ce monnayage ne devint actif qu'aux environs de l'an 500, et ce n'est qu'après cette date que des ateliers monétaires s'ouvrirent dans la plupart des grandes cités ioniennes et doriennes : de ces ateliers sont sorties les plus belles des monnaies grecques. Avant même le milieu du Ve siècle, les Carthaginois établis sur la côte nord-ouest de Sicile copièrent les monnaies des villes grecques voisines. Quand Pyrrhus, chassé d'Italie, passa en Sicile, il y frappa des monnaies à son nom. En 210, la Sicile fut réduite en province romaine et son monnayage autonome cessa : les seules monnaies grecques de Sicile postérieures à cette date sont des bronzes assez rares mais sans grand intérêt artistique.

ABACAENUM

Petite ville sicule, située au nord de l'Etna, tout près de la côte nord de l'île, Abacaenum a émis dans la seconde partie du Ve siècle quelques petites pièces d'un style délicat, purement grec.

110. ABAK. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. AINI. Sanglier en arrêt, à droite. A l'exergue, grain de blé.

Ꜵ. Litre. — 0 gr. 77.

Les lettres de la légende sont disposées presqu'au hasard sur l'avers et le revers. La légende complète est : ABAKAININON.

AGRIGENTE (GIRGENTI)

Agrigente prit son nom du fleuve Acragas sur la rive duquel elle fut fondée en 582 par des citoyens de Géla, sa voisine, colonie peuplée de Rhodiens et de Crétois. Elle dominait la côte sud de la Sicile et parvint très vite à une grande puissance. En 406, les Carthaginois la prirent après six mois de siège et la ruinèrent de fond en comble. Timoléon, le célèbre Corinthien, après avoir délivré Syracuse de la tyrannie de Denys, restaura Agrigente que peuplèrent des Lucaniens de Vélia (340).

Les plus anciennes monnaies d'Agrigente ne paraissent pas être antérieures à l'an 500. Après sa reconstruction par Timoléon, la cité émit des monnaies à son nom et au nom de son tyran Phintias ; quelques bronzes y furent frappés jusqu'au temps d'Auguste.

488-472.

111. AKRA. Aigle à gauche, les ailes fermées, relevant le bec.

℞. Crabe ; au-dessous, un casque corinthien tourné à gauche ; le tout dans une aire concave, assez profonde.

Ꜵ. Didrachme. — 8 gr. 82.

Cette belle monnaie, d'un style si précis, a été frappée sous le règne de Théron, qui gouverna à la fois Agrigente et Himère.

L'aigle est l'oiseau de Zeus, patron d'Agrigente ; l'on voit encore à Girgenti les ruines colossales d'un temple de Zeus olympien. Le crabe est le symbole héraldique de la cité.

Après 472.

112. ΑΚRΑC ΑИΤΟΣ. Aigle posé à gauche, les ailes fermées.

℟. Crabe. Au-dessous, rinceau orné de deux fleurons ressemblant à des lis ; le tout dans une aire concave.

Æ. Tétradrachme. — 17 gr. 62.

113. ΑΚRΑΓΑΝΤΙΝ Ο Ν. Aigle à gauche, battant des ailes et saisissant dans ses serres un lièvre, sur un rocher marin auquel on voit un coquillage attaché. Grènetis au pourtour.

℟. Crabe entre deux coquillages de forme différente ; au-dessous, poisson de mer nageant à gauche, le tout dans une aire concave (sans grènetis).

Æ. Tétradrachme. — 17 gr. 07.

Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle (v. 109 et suiv.), le chœur évoque, comme un présage de victoire, l'apparition d'aigles dévorant une hase pleine.

Entre 415 et 406.

114. Quadrige galopant à gauche, conduit par la Victoire qui tient dans ses mains les rênes et un aiguillon ; deux des chevaux relèvent la tête ; les deux autres se regardent. Au-dessus de l'attelage, branche de vigne à laquelle pend une grappe. A l'exergue : ΑΚΡΑΓΑΝ... (presque effacé). Grènetis.

℟. Deux aigles, à gauche, tenant dans leurs serres un lièvre renversé sur un rocher; l'un des aigles a les ailes fermées et relève son bec ; l'autre se penche sur sa victime pour la dépecer et ouvre ses ailes toutes frémissantes. Dans le champ, à droite, en symbole : petite tête juvénile tournée à droite, les yeux levés ; le tout dans une aire concave sans grènetis.

Æ. Tétradrachme. — 16 gr. 59.

115. Deux aigles saisissant un lièvre (comme au revers du n° 114). Grènetis.

℞. AK. Crabe, sur la carapace duquel est gravé un masque humain, entre un grain de blé et une abeille ; au-dessous, une écrevisse, à droite.

Ꭱ. Drachme. — 4 gr. 03.

Pour expliquer cette représentation bizarre, on a conjecturé que le crabe était le symbole de la rivière qui a son embouchure à Agrigente ; la figure du dieu fluvial serait jointe ici à son attribut.

116. AK. Aigle posé à gauche sur un rocher et happant un serpent ; au-dessous, deux globules (marque de valeur).

℞. Crabe. Au-dessous, nom de magistrat : ΣΙΛΑ | ΣΟΝ (Σιλανός).

AV. — 1 gr. 33.

La marque de valeur indique probablement que cette petite pièce d'or vaut *deux* statères d'argent, c'est-à-dire équivaut à un tétradrachme : dans cette hypothèse le rapport de l'or à l'argent serait de 12 1/2 à 1.

CAMARINE

Camarine, fondée à l'aurore du VIe siècle par les Syracusains, sur la rive méridionale de la Sicile, entre Géla et la pointe sud-est de l'île, se révolta contre sa métropole : vaincue, elle fut détruite vers 552. En 495, Hippocrate, tyran de Géla, accepta le territoire de Camarine comme rançon de prisonniers syracusains et la repeupla ; mais Gélon de Syracuse la dépeupla de nouveau. Les habitants de Géla la colonisèrent derechef vers 461, et elle prospéra pendant la fin du Ve siècle. Cité purement dorienne, elle finit par secourir Syracuse, sa voisine, contre les Athéniens, lors de la fameuse expédition de Sicile. Au IVe siècle, elle souffrit beaucoup des hostilités de Carthage. Elle est aujourd'hui ruinée.

Seconde moitié du ve siècle.

117. Quadrige galopant vers la gauche, conduit par un aurige que vient couronner une Victoire volant vers la droite. Dans l'exergue, un cygne volant vers la gauche. Grènetis.

℞. ΚΑΜΑΡΙΝΑ. Tête barbue d'Héraclès, à gauche, coiffé de la peau de lion. Le tout dans une aire concave (sans grènetis).

Ꝛ. Tétradrachme. — 17 gr. 14.

Fin du ve siècle.

118. Quadrige galopant vers la droite, tout frémissant sous l'aiguillon de l'aurige ; la Victoire, volant vers la droite, vient couronner les chevaux. Dans l'exergue, la légende [Κ]ΑΜΑΡ ΙΝΑ... séparée en deux parties par deux amphores. Grènetis.

℞. Tête imberbe d'Héraclès à droite, coiffé de la peau de lion, dont les pattes sont nouées sous son menton. Aire un peu concave (sans grènetis).

Ꝛ. Tétradrachme. — 17 gr. 30.

ve siècle.

119. Masque de Gorgone, grimaçant et montrant ses dents.

℞. Six globules (marque de valeur).

Æ. (*hemilitron?*) — 16 gr. 56.

Des bronzes analogues à celui-ci portant la légende ΚΑΜΑ, cette pièce anépigraphe semble bien être une monnaie de Camarine : mais certains auteurs l'attribuent à Himère.

CATANE

Sise sur la mer ionienne, au pied des derniers contreforts que l'Etna projette vers le sud, Catane fut fondée en 745 en même

temps que Léontini par les Chalcidiens établis à Naxos en 751 : Théoclès d'Athènes et Evarchos qui conduisaient ces Chalcidiens prirent le territoire de Catane aux Sicules.

Colonie ionienne, elle fut en butte aux attaques des Doriens de Syracuse. Désolée vers 479 par une éruption de l'Etna, elle ne put résister en 476 à Hiéron de Syracuse, qui y installa une colonie syracusaine et changea le nom de Catane en celui d'Ætna : mais, en 461, Ætna fut reprise par ses anciens colons, et le nom de Catane lui fut rendu.

Les rivières, qui descendent du volcan et du massif montagneux adjacent, viennent se jeter dans la mer par une plaine d'alluvions, juste au sud de Catane : cette situation assurait à la ville un commerce important et le grand nombre de ses monnaies nous prouve sa grande prospérité au v[e] siècle. Mais, déchirée par ses discordes intestines, elle dut souffrir de la victoire des Syracusains sur les Athéniens, dont elle n'avait pu refuser l'alliance.

Son monnayage, qui n'avait pas commencé avant l'époque de Gélon (491-478), cesse au iv[e] siècle. Nous ne savons plus rien de Catane jusqu'à la première guerre punique, pendant laquelle elle fut prise par les Romains : elle a d'ailleurs continué de vivre depuis sa soumission aux Romains jusqu'à nos jours.

480-476.

120. Taureau à face humaine, portant une longue barbe, s'agenouillant à droite ; un satyre nu saute par-dessus l'animal en s'appuyant sur ses cornes. Dans l'exergue, un serpent, à droite.

℟. KATANAION. La Victoire debout à gauche, les ailes ouvertes, vêtue du chiton dorien, tenant dans chacune de ses mains une bandelette ; le tout dans une aire concave.

Æ. Tétradrachme. — 17 gr. 37.

Le taureau à face humaine représente chez les Grecs une divinité fluviale : le dieu-fleuve de Catane est le dieu de l'Amenanos,

petit torrent qui descend des ramifications méridionales de l'Etna et se jette par une embouchure assez large dans la mer ; la ville est bâtie sur sa rive gauche.

La représentation du satyre faisant de la voltige par-dessus les cornes du taureau n'est pas une fantaisie du graveur monétaire de Catane : on la connaît par des monuments fort anciens, notamment par des fresques de Tyrinthe et de Cnosse.

121. Taureau à face humaine s'agenouillant à droite ; au-dessus, cygne passant à gauche ; au-dessous, poisson à droite. Grènetis.

℞. KAT ANE. La Victoire, vêtue du chiton dorien, courant vers la gauche, les ailes ouvertes et tenant de la main droite une bandelette. Grènetis. Le tout dans une aire concave.

AR. Tétradrachme. — 17 gr. 35.

Il n'est pas impossible que le revers de ces tétradrachmes commémore la victoire d'Himère, remportée en 480 par Gélon sur les Carthaginois, et à laquelle les colonies chalcidiennes de Sicile prirent très probablement part.

461-415.

122. Quadrige galopant fougueusement vers la gauche ; une Victoire volant vers la droite couronne l'aurige (qu'on devine à peine). Dans l'exergue, H. Grènetis.

℞. ΚΑΤΑΝΑΙΩΝ. Tête diadémée de jeune homme imberbe, à gauche, ses cheveux ondulés couvrant l'oreille et la nuque. Grènetis. Le tout dans une aire un peu concave.

AR. Tétradrachme. — 17 gr. 22.

123. Masque de satyre chauve et barbu, de face ; il a des oreilles de cheval, l'air bestial, la barbe abondante et tombante.

℞. ИΩIAИATAK. Même tête diadémée, à gauche ; sur son cou, A. Derrière sa nuque, une feuille et une baie de laurier. Le tout dans une aire un peu concave.

AR. Drachme. — 3 gr. 86.

Sur ces deux pièces de même style et contemporaines, datant des environs de l'an 425, la tête juvénile est (comme ci-dessous, nº 126) une nouvelle personnification du fleuve Amenanos plus probablement qu'une tête d'Apollon, toujours lauré sur les monnaies de Catane.

Fin du ve siècle.

124. Tête casquée d'Athéna, à droite, coiffée d'un casque attique orné d'un hippocampe ; la déesse porte des boucles d'oreilles et un fin collier.

℞. KA. Rameau d'olivier portant deux feuilles et deux olives ; les deux olives représentent une marque de valeur. Aire concave.

AV. — 1 gr. 17.

Cette pièce d'or vaut deux statères d'argent. La tête d'Athéna et la pousse d'olivier semblent indiquer que cette monnaie a été émise au moment où les Athéniens, venant assiéger Syracuse, firent alliance avec Catane (415-414).

125. Tête laurée d'Apollon, presque de face. A droite traces de la signature HPAKΛEIΔAΣ.

℞. Quadrige galopant vers la gauche ; une Victoire volant vers la droite couronne l'aurige. A l'exergue : KATAИAIΩ[N] et un poisson nageant vers la gauche. Le tout dans une aire concave.

AR. Tétradrachme. — 16 gr. 78.

On possède également de jolies drachmes de Catane signées par le même graveur Héracleïdas.

126. Quadrige galopant vers la droite; une Victoire volant vers la gauche couronne l'aurige. Dans l'exergue : [KA]TANAIΩ[N]. Grènetis.

℟. AMENANO. Tête diadémée et cornue, à gauche, du fleuve Amenanos sous les traits d'un dieu encore enfant ; autour, trois poissons ; au-dessous, la signature EYAI. Le tout dans une aire concave.

AR. Drachme. — 3 gr. 68.

Cette charmante pièce, d'un style délicat, est l'œuvre d'Événète (EYAINETOΣ), le graveur des célèbres décadrachmes frappés à Syracuse après la défaite des Athéniens ou pendant la tyrannie de Denys.

CENTURIPAE

Ville sicule située dans un massif montagneux, au sud-est de l'Etna, à plus de 700 mètres d'altitude, Centuripae était une forteresse de la population primitive de la Sicile. Timoléon la délivra de ses tyrans en 339 et y fit pénétrer l'influence syracusaine. L'agriculture prospéra beaucoup dans son territoire fertile. Quand, après la première guerre punique, les Carthaginois cédèrent la Sicile aux Romains, Centuripae fut pacifiquement soumise à l'autorité de Rome et continua de frapper des monnaies de bronze.

Après 241.

127. Buste drapé de Déméter, à droite, couronnée d'épis et parée de boucles d'oreilles ; derrière, un épi d'orge. Grènetis.

℟. KENTo PIΠINΩN. Charrue sur laquelle est posé un oiseau, tourné vers la droite ; à gauche, deux globules (marque de valeur). Ligne au pourtour.

Æ. L'hexas, sixième partie de l'as, vaut deux onces, et, à cause de cela, est désigné par deux globules. — 4 gr. 03.

Ces types monétaires font allusion à la richesse agricole de la région de Centuripae.

ERYX

Eryx couronnait une montagne qui se dresse au bord même de la Méditerranée sur la pointe occidentale de la Sicile. Fondée en même temps que Ségeste par des Troyens, qui absorbèrent les habitants de cette région, les Sicaniens, et prirent alors le nom d'Elymes, accrue dans la suite par une colonie de Phocéens, elle possédait un célèbre temple d'Aphrodite, probablement d'origine phénicienne. Les Carthaginois dominèrent à Eryx, au IVe siècle. Sous la domination romaine, le temple d'Aphrodite Erycina continua d'être l'objet d'une grande vénération. De nos jours, Trapani, l'ancien Drepanon, au pied de la montagne d'Eryx, survit seul à l'ancienne ville forte des Elymes.

Fin du Ve siècle.

128. ΕΡΥΚΙΝΟΝ. Aphrodite Erycina assise à gauche, vêtue d'une tunique à manches courtes et d'un peplos qui enveloppe ses jambes ; elle porte sur la main droite une colombe qui bat des ailes ; Eros ailé et nu est debout, à droite, à ses pieds et tend la main droite vers elle.

℟. Quadrige galopant vers la droite ; une Victoire volant vers la gauche tend une couronne à l'aurige.

Æ. Tétradrachme. — 17 gr. 28.

Cette médaille est imitée des autres médailles grecques de Sicile sans en avoir la délicatesse ni la perfection : aux yeux des Grecs, Eryx était une ville barbare.

J. DE FOVILLE.

MÉLANGES & DOCUMENTS

LES LOUIS FAUX DE 1775

M. Adrien Blanchet a eu la bonne fortune de pouvoir réunir un arrêt imprimé de la Cour des Monnaies, relatif à une imitation du louis de 24 livres « en métal imitant l'or », ainsi que la pièce même visée par cette décision judiciaire. Le rapprochement de la monnaie contrefaite et de l'arrêt qui la concerne présente d'autant plus d'intérêt que les numismates ont, par suite, la possibilité de faire certaines observations complémentaires, qui n'avaient pas été remarquées par les Conseillers des Monnaies.

Les renseignements fournis par l'Avocat du Roi permettent d'assurer l'identification, ainsi qu'il sera facile de le constater.

ARREST DE LA COUR DES MONNOIES

Qui fait défenses à tous Marchands, Colporteurs, Revendeurs, et autres, d'exposer, vendre, débiter ni commercer des pièces d'un métal imitant l'or, et sur lesquelles est l'empreinte des Louis-d'or de vingt quatre livres à la nouvelle effigie.

Du 31 janvier 1776.

Extrait des registres de la Cour des Monnoies.

Ce jour, la Cour assemblée en la manière ordinaire, les Gens du Roi ont demandé à entrer; eux entrés, Me Isaac-René Hérault, Avocat général, portant la parole, ont dit :

Messieurs,

Nous sommes informés que depuis quelques jours, des particuliers étalent leurs marchandises dans les différentes rues de cette ville, exposent et vendent à très bas prix des pièces composées d'un métal imitant l'Or, sur lesquelles nous avons aperçu l'empreinte de la nouvelle effigie, dont les Directeurs des Monnoies se servent journellement pour marquer les espèces courantes, et connues sous la dénomination de Louis-d'or de vingt quatre livres, sur le revers desquelles sont placées les armes de France et de Navarre, dans la même forme et dans la même proportion qu'elles sont représentées sur lesdites pièces de vingt quatre livres, portant la même légende dessus la pile et le revers et marquées de la lettre A,

avec le millésime de l'année 1775, et un différent placé au-dessous de la tête, qui nous est inconnu ; le poids desdites espèces et le coup de lime donné sur la tranche nous ont paru établir la seule différence apparente entre le Louis-d'or de vingt quatre livres et lesdites pièces, qui par leur volume et l'ensemble de la gravure, peuvent très facilement induire en erreur une portion considérable du public : Nous croyons, Messieurs, pouvoir nous dispenser d'entrer dans le détail des inconvénients, qui peuvent résulter d'un semblable commerce ; il n'est personne, qui ne soit en état de les pressentir, et de demeurer convaincus que, plus il y aura de ressemblance avec les espèces courantes, plus il sera facile de multiplier les abus et les surprises : c'est pour les prévenir, s'il est possible, que nous nous sommes empressés de vous dénoncer ce commerce illicite, comme l'invention la plus dangereuse et la plus capable tout à la fois, de troubler l'ordre public et la tranquillité des citoyens.

Pourquoi nous requérons qu'il nous soit donné acte de la présentation et remise par nous faite sur le Bureau de la Cour, de l'une des pièces mentionnées et désignées dans notre réquisitoire.

(Suivent les réquisitions conformes aux décisions ci-après :)

. . . .

Les gens du Roi retirés, la matière mise en délibération :

Ouï le rapport de Me Étienne Nicolas Simon, Conseiller à ce commis.

La Cour donne acte au Procureur général du Roi, de la remise par lui faite sur le bureau de la Cour, de l'une des pièces mentionnées et désignées dans son Réquisitoire ; lui donne pareillement acte de la plainte par lui rendue contre les fabricateurs et distributeurs desdites pièces, leurs fauteurs, participes et adhérens ; lui permet de faire informer de ladite fabrication et distribution, circonstances et dépendances, par-devant le Conseiller-rapporteur, que la Cour a commis à cet effet, pour ladite information faite et communiquée au Procureur général du Roi, être par lui requis et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra : Fait dès à présent défenses à tous marchands, colporteurs, revendeurs et autres d'exposer, vendre et débiter ni commercer lesdites pièces, sous tel prétexte et telle dénomination que ce puisse être, à peine contre les contrevenans d'être poursuivis extraordinairement, et punis suivant la rigueur des Ordonnances : Enjoint à ceux qui ont en leur possession des pièces semblables à celles ci-dessus désignées, de les rapporter incessamment au greffe de la Cour, pour y être difformées. Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. Fait en la Cour des Monnoies le trente-unième jour de janvier mil sept cent soixante seize.

A Paris, de l'Imprimerie royale, MDCCLXXVI.

La pièce, dénoncée comme fausse, est au type du louis de Louis XVI, dit aux lunettes. Elle porte la date : 1775, précédée d'une lyre (différent du graveur en chef) comme la monnaie véritable, et indépendamment de la lettre d'atelier A, également copiée. Elle est pourvue, au-dessous de la tranche du buste, sur laquelle on lit : DUVIV, non pas d'un différent inconnu, mais

d'une imitation peu soignée de la cigogne, qui était la marque monétaire du directeur de la Monnaie de Paris en fonctions. La tranche montre une série de trous carrés, dominée par un boudin en relief, qui donne sensiblement l'apparence de la tranche laurée du louis d'or vrai.

Ce pseudo-numéraire est en réalité composé d'un alliage de cuivre et de différents métaux, doré à la surface. Son poids de 6 gr. 92 est supérieur de 2 grammes environ à celui d'un disque de cuivre ou de bronze de grandeur, épaisseur et module identiques. Il contient, par suite, du fer ou du platine, ou de l'or, ou quelque autre métal lourd mélangé au cuivre rouge, dont on voit apparaître la couleur aux endroits où l'usure a fait disparaître la dorure. Cette composition spéciale a fait qualifier par la Cour de « métal imitant l'or » l'amalgame imaginé par le faussaire. Malgré l'adjonction de matières métalliques denses, la pièce pèse 1 gr. 18 de moins que le louis d'or véritable, dont le poids normal est 8 gr. 10.

Le danger de confusion était évident sous tous les rapports et justifie les mesures prescrites par la cour souveraine pour arriver à arrêter toute nouvelle fabrication ou émission. Il est probable que la décision rendue eut pour effet de mettre fin à cette falsification.

Une particularité, qui a sujet d'étonner, est la condescendance avec laquelle le gouvernement royal a laissé vendre ouvertement à bas prix ces louis faux dans différentes rues de Paris, sans procéder à aucune saisie et sans arrêter « un semblable commerce » par aucun acte d'autorité. Les Gens du Roi ont respecté la forme, qui les obligeait à se pourvoir d'une décision de justice avant d'agir. La liberté individuelle semblerait, par suite, avoir été plus respectée sous le régime monarchique que sous différents gouvernements plus ou moins libéraux, qui lui ont succédé et sous lesquels les faussaires ont été immédiatement arrêtés et parfois conduits à la potence.

Les autres émissions de pièces d'or fausses, dont les numismates se sont antérieurement occupés, concernent des contrefa-

çons soit des louis de Louis XV, dits au bandeau de 1757 [1], soit des louis et des doubles louis de Louis XVI, dits aux écus carrés, datés de 1786 et 1787, exécutés en Allemagne [2], soit des louis aux lunettes de 1781, provenant de Birmingham [3]. Les dates des documents retrouvés ainsi que celles des monnaies ont presque toujours permis de distinguer nettement les particularités de chaque falsification.

P. Bordeaux.

1. *Les faux louis de La Rochelle*, par M. Raimbault, *Bulletin numismatique* de Serrure, 1897, p. 2.
2. *Rev. num.*, 1899, *P.-V. de la Soc. fr. de num.*, p. XLIII, et *Rev. num.*, 1900, *P.-V. de la Soc. fr. de Num.*, p. XV.
3. *Rev. num.*, 1901, *P.-V.*, p. XXIII, et *Rev. num.*, 1899, *P.-V.*, p. XLV.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

44. — A Bizerte (Tunisie), en mai 1905, dans les travaux d'agrandissement de la baie Sans-Nom (ou Ponty), à la station des sous-marins, on a trouvé un pot de terre, contenant un lingot d'argent, des fragments de bracelets et environ quatre-vingts pièces d'argent.

Le lingot a été donné au Musée du Bardo par MM. Chavanne frères. Le Musée Alaoui a reçu de M. le contre-amiral Bellue, commandant en chef la division navale de Tunisie, deux bracelets d'argent provenant de cette trouvaille, ainsi que plusieurs tétradrachmes, entiers ou coupés, d'Athènes, d'Agrigente, des Leontini, de Syracuse. M. A. Merlin, directeur des antiquités et arts de la Tunisie, s'est procuré un tétradrachme de Syracuse et un de Messine.

Enfin, j'ai eu entre les mains trois tétradrachmes de la même provenance, l'un à flan étroit et épais (A. du Chastel de la Howardries, *Syracuse*, pl. 2, nº 16) ; un autre au bandeau large (*Ibid.*, pl. 4, nº 40), très usé ; le troisième au *saccos* décoré de la grecque (*Ibid.*, pl. 5, nº 56).

Il est regrettable que ce dépôt n'ait pas été étudié avant d'être dispersé, car il eût peut-être fourni d'utiles renseignements pour le synchronisme des monnaies grecques du vᵉ siècle.

45. — A S. Paolo di Piave (province de Venise), on a trouvé 587 monnaies de bronze, dont 576 sesterces depuis Auguste jusqu'aux deux Philippe. — *Vossische Zeitung*, 17 février 1907.

46. — A Maruggio, près de Tarente, on a trouvé 48 monnaies grecques de Tarente, Métaponte, Sybaris, Thurium, Crotone, Caulonia et Posidonia, des vɪᵉ et vᵉ siècles avant notre ère. — *Vossische Zeitung* du 17 février 1907.

47. — A Merckem, région de Furnes et Dixmude (Belgique), des maçons ont trouvé un dépôt de monnaies romaines, qui ont été dis-

persées. On a pu en voir six dont trois étaient des « moyens bronzes » d'Antonin le Pieux, Commode et Caracalla. — Ch. Gilleman, dans *Rev. belge de Num.*, 1907, 390.

48. — A Champion (c^ne^ d'Anglefort, c^on^ de Seyssel, arr. de Belley, Ain), le 29 mars 1907, le cultivateur Guillaume Gustin, creusant une cave, a ramené à la surface du sol un vase de bronze, haut de 0^m 20, de forme allongée avec goulot, qui contenait 1372 pièces d'argent et de billon, pesant un peu plus de 6 kilogs. Ces monnaies appartiennent aux empereurs et princesses depuis Septime Sévère jusqu'à Gallien, Salonine, Postume et Aurélien. La pièce la plus rare est probablement un denier de Manlia Scantilla.

J'ai eu connaissance de cette découverte par MM. Émile Chanel, professeur au Lycée de Bourg, et R. Laurent, élève de l'École Normale, qui, chacun de leur côté, avaient l'intention d'étudier le dépôt.

Je crois pouvoir faire remarquer, sans porter préjudice à leurs travaux, qu'un important trésor de monnaies de Valérien, Gallien et Tetricus, a déjà été trouvé à Anglefort (voy. mon ouvrage *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, 1900, p. 176, n° 301). La date d'enfouissement est sans doute la même et il en résulte une présomption que le pays d'Anglefort dut être particulièrement troublé vers 272 de notre ère.

49. — A Lamarkaenia, sur la limite des communes de Briscous et de Hasparren (arr. de Bayonne, Basses-Pyrénées), en novembre 1906, en labourant, on a trouvé, à 0^m30 du sol actuel, deux vases de terre cuite ordinaire contenant environ 500 pièces couvertes d'une épaisse couche de carbonate de cuivre. Ces pièces appartiennent aux règnes suivants : Aquilia Severa, Sévère Alexandre, Gordien III, Philippe, Trajan Dèce, Étruscille, Trébonien Galle, Volusien, Valérien, Gallien, Salonine, Postume, Victorin, Claude II, Quintille, Tetricus père et fils, Quintille, Aurélien, Séverine, Tacite, Probus, Carin.

— Hiriart-Urruty, dans le journal basque *Eskualdun Ona*, 7 décembre 1906 (= *Haritza*, de Buenos-Ayres, n° 388, 5 janvier 1907) ; abbé J.-B. Daranatz, *Importantes découvertes de monnaies romaines au pays basque*, dans *Rev. internat. des études basques*, t. I, 1907, 262-283, 499-528, fig.

50. — La trouvaille indiquée (*Rev. num.*, 1906, n° 20) comme découverte entre Carentoir et Guer, l'aurait été plus exactement à la *Teilhais*, entre Réminiac (c^on^ de Malestroit) et Tréal (c^on^ de Gaully), c'est-à-dire un peu plus à l'Ouest et par conséquent à peu près sur la limite des arrondissements de Vannes et de Ploërmel. C'est du moins

ce que je peux tirer de précis du procès-verbal de la séance de la Société polymatique du Morbihan, tenue le 30 janvier 1906. On y lit de plus que le vase de terre contenait environ 2000 pièces, toutes à la même effigie ; cette assertion est certainement erronée. J'ajoute que j'ai écrit, en 1907, deux lettres à des membres qualifiés de la Société précitée et que je n'ai reçu aucune réponse.

51. — A *Le Battu* (c^ne^ de Chartrier, arr. de Brive-la-Gaillarde, Corrèze), on a trouvé récemment une pierre creuse contenant 167 pièces d'argent et de billon. Ce petit trésor a été acquis par le Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny où j'ai pu le voir, grâce à l'obligeance de M. Edmond Haraucourt. Un examen rapide m'a fait reconnaître, autant que le permettait l'oxyde recouvrant la plupart des pièces : 5 gros tournois de Philippe III ou IV, dont 2 avec la tête du T formée par l'annelet ; 1 gros à la couronne et 15 gros à la fleur de lis de Philippe VI ; 3 deniers tournois de Louis IX ; 117 deniers tournois de Philippe III et IV (dans ce lot, il y a probablement quelques doubles tournois de Philippe IV dont le type se distingue mal) ; 13 deniers parisis de Philippe III et IV ; 3 bourgeois forts et un bourgeois simple de Philippe IV ; 3 doubles parisis de Charles IV ; 3 doubles tournois de Philippe VI ; 1 denier tournois d'Eudes IV, duc de Bourgogne (1315-1350) ; 2 frustes.

L'état d'usure des gros à la fleur de lis de Philippe VI et l'absence de monnaies de Jean II permettent de présumer que l'enfouissement a eu lieu vers 1350.

52. — En juillet 1907, à Crevant (c^on^ d'Aigurande, arr. de La Châtre, Indre), le nommé Ageorges, aubergiste, retirant du sable d'un champ situé à l'entrée du bourg, près de la route de La Châtre, trouva un vase de terre placé entre des pierres. Le vase fut brisé et les morceaux dispersés ; il contenait environ 80 pièces d'argent et de billon, parmi lesquelles j'ai pu voir rapidement 32 deniers blancs de Charles V, au K couronné entre deux lis, deux esterlins anglais frappés à Londres et à York, 9 carlins de Raymond III ou plutôt de Raymond IV d'Orange (1340-1393), 1 carlin de Louis II de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois (1373-1419). Avant ma visite à Crevant, une vingtaine de pièces avaient été acquises par divers collectionneurs ou curieux de la région. De plus, comme il m'a été impossible d'étudier avec le temps nécessaire, les pièces de cette trouvaille, et que je soupçonne le propriétaire d'en avoir dissimulé une partie, je ne saurais fixer exactement l'époque d'enfouissement.

Parmi les pièces que j'ai pu voir, j'en ai acquis quatre dont deux

présentent un intérêt particulier. C'est d'abord un carlin de Louis II de Poitiers, contrefaçon des carlins d'Orange, dont on ne connaissait que l'exemplaire très fruste du Musée de Lyon (E. Caron, *M. féod.*, p. 268, n° 472, pl. XX, 6 ; 1 gr. 40). Mon exemplaire, quoique mieux conservé, puisqu'on y distingue le type et les légendes, ne pèse que 1 gr. 28. En voici la description :

❀ LDEPI ETABIA. La Vierge, couronnée de roses, assise de face, tenant un trèfle dans la main droite et, de la gauche, un sceptre terminé par un « cornet ».

℞ MON ET ❀BA LANT INES. Croix double coupant la légende et cantonnée de quatre cornets.

L'autre pièce est un denier blanc au K couronné de Charles V, frappé probablement à Limoges, ainsi que l'indique la lettre L placée à droite, au dessus de la couronne. On sait qu'un autre exemplaire portant le différent à gauche de la couronne a été signalé (Cte de Castellane, dans *Bullet. de Num.*, 1897, p. 1).

Il est remarquable que 4 carlins de Raymond IV d'Orange étaient aussi associés à des monnaies anglaises et françaises, dans le petit dépôt de Neuvicq (c^on^ de Matha, Charente-Inférieure).

53. — A Mulhouse (complément de la trouvaille n° 65 de 1906). — Cette découverte, faite en juin 1906, lors de la démolition de l'immeuble n° 14, appartenant à M. Maurice Kehr, rue Sainte-Claire, comprenait des monnaies d'or enfouies vers la fin du XIVe siècle, dans l'ancien couvent des Clarisses. Il y avait des florins de Frédéric de Saarwerden, archevêque de Cologne, frappées à Cologne, Bonn, Riel et Deutz ; de Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence ; d'Adolphe de Nassau, archevêque de Mayence, frappées à Mayence, Bingen et Hœchst ; de Cuno von Falkenstein, archevêque de Trèves ; d'autres du même comme administrateur du siège de Cologne ; des pièces de Frédéric V, burgrave de Nuremberg ; de Ruprecht Ier, pour le Palatinat ; des pièces frappées à Oppenheim, à Eltville ; un florin de Jean de Bohême ; d'autres de Louis Ier, de Hongrie ; de Marie, de Sigismond ; de Wenceslas pour la Silésie ; de Florence ; des ducats de Venise (André Dandolo, Jean Delphino, André Contarini) ; des pièces de Berg-Ravensberg, de Looz, de Salzbourg, de Mark (Eberhard), de Robert de Bar.

Voy. G.-A. Schœn, *Les vieilles monnaies d'or de l'ancien couvent des Clarisses, de Mulhouse*. Mulhouse, s. d., gr. 8°, 14 p. [Catalogue descriptif].

54. — A Salas (c^ne^ de Linards, c^on^ de Châteauneuf, H^te^-Vienne),

où l'on avait trouvé en 1906, un vase contenant environ 1500 pièces de billon (cf. *Rev. num.*, 1906, tr. n° 27), au commencement du mois d'août 1907, un cultivateur a découvert au même point un second vase contenant plus de trois mille pièces de la même époque (environ 4 kilog.). Ce lot comprenait deux pièces d'argent seulement, testons de François Ier, en très bel état : L'un frappé à Paris, par Olivier Glanne (var. de Hoffmann 59 : exactement le n° 203 de Saulcy) ; l'autre, pour le Dauphiné, frappé à Romans par Louis Prost (var. de H. 53).

Quant au reste, contrairement à la première découverte formée d'un petit nombre de douzains et d'une très grande quantité de petites pièces (doubles tournois, deniers tournois et liards), il est presque exclusivement composé de douzains et de blancs appartenant aux types suivants :

Charles VIII. Douzains (H. 11, Paris, Montpellier, Rouen) ; Karolus (H. 19, Rouen, Angers, Paris, Villeneuve-lès-Avignon, Tours, Poitiers, Saint-Lô, Troyes, Dijon, Mont Saint-Michel) ; Karolus du Dauphiné (H. 22, Grenoble, Romans); Karolus de Bretagne (H. 23); Douzains du Dauphiné (H. 24, Crémieux).

Louis XII. Dizains à l'L (H. 39, Lyon, Toulouse, Poitiers, La Rochelle, Châlons-sur-Marne) ; Douzains (H. 15, Tours, Toulouse) ; Douzains du Dauphiné (H. 32, Grenoble, Romans) ; Douzains de Provence (H. 29).

François Ier. Douzains (H. 92, Paris, Toulouse, Angers, Limoges, Lyon, Montpellier, Marseille, Bordeaux, Saint-Pourçain, Villeneuve-lès-Avignon, Rouen, Saint-Lô, Poitiers) ; Douzains de Bretagne (H. 97) ; Douzains du Dauphiné (H. 98, 99, 100, Crémieux, Grenoble, différentes variétés) ; Dizains franciscus (H. 101, Limoges, Bayonne, Villefranche du Rouergue, Toulouse, Tours, Paris, Bordeaux, Dijon, Bourges) ; Douzains à la salamandre (H. 106, Limoges, Bordeaux, Rouen) ; Douzains à la croisette (H. 108, Limoges, Bayonne, Rouen, Lyon, Montpellier).

Plusieurs centaines de blancs du Béarn (Catherine, Schlumberger n° 32, quelques ex.).

Henri d'Albret (S. n° 41).

Le reste du dépôt était formé par des liards à l'F (H. 125), des hardis (H. 129), quelques doubles tournois ; enfin quelques hardis de Charles de France pour l'Aquitaine (P. d'A., 3158) et quelques trésels de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne (Morel-Fatio, pl. III, n° 5). — *Communication de M. de Kessling.*

On souhaiterait des inventaires aussi détaillés pour toutes les trou-

vailles. Même pour le XVI[e] siècle, ce ne serait pas inutile, car nous connaîtrions mieux la circulation monétaire. Les ordonnances monétaires du commencement du XVI[e] siècle sont rares.

55. — A Dourdan (Seine-et-Oise), en août 1907, on a trouvé, à une faible profondeur, sous un appentis attenant à une maison, un pot de terre grossière, contenant 20 écus et environ 480 demi-écus aux effigies de Louis XV et Louis XVI. Les deux tiers de ces demi-écus étaient du type aux lauriers et presque tous les autres du type au bandeau. Le dépôt ne contenait qu'un seul demi-écu à la tête vieille et seulement une vingtaine de demi-écus de Louis XVI. Les 20 écus étaient, à peu près en nombre égal, de Louis XV au bandeau (et à la tête vieille), et de Louis XVI du premier type. Presque toutes les pièces, sauf quelques-unes des plus récentes, étaient très frustes. Le dépôt a été enfoui en 1792 ; quelques monnaies portent cette date. — *Renseignement communiqué par M. le D[r] Bailhache.*

56. — A Rózsahegy (Rosenberg), près d'Oszada (Comitat de Liptó, Hongrie), on a trouvé un vase contenant 300 pièces hongroises et autrichiennes de 1530 et années voisines. — *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 106.

57. — A Leipzig, en restaurant le vieil hôtel de ville, on a trouvé dans la tour, trois boîtes de bronze qui portaient les dates de 1573, 1672 et 1744. Elles renfermaient des monnaies de ces époques et un document de 1557 portant la signature de l'architecte du monument, Hieronymus Lotter, ainsi qu'une médaille d'argent de 1544 avec la tête de ce personnage. La description succincte des pièces de ce curieux dépôt, au nombre d'une centaine, à été publiée par le D[r] G. Wustmann dans le *Tageblatt* de Leipzig et reproduite par les *Blätter für Münzfreunde* (1907, 3695). Ainsi qu'on l'a fait remarquer, il est heureux que cette collection, d'origines si anciennes, soit restée dans le beffroi et n'ait pas été transportée à la Bibliothèque de la ville, car la collection monétaire de cet établissement fut vendue aux enchères en 1852.

58. — A Bitterfeld (Cercle de Merseburg, Saxe), on a fait une trouvaille de gros de Prague : 44 de Jean de Bohême et 114 semblables, coupés ; 11 de Wenceslas et 3 coupés ; 100 de Charles I[er] de Bohême ; enfin 33 gros de Frédéric de Misnie. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3731.

59. — A Drebental près de Ziegenrück (Cercle d'Erfurt, Saxe), en avril 1907, on a trouvé 25 bractéates entières, 30 demies et des

fragments. Ces pièces impériales et d'Erfurt et de Quedlinburg étaient accompagnées de deux deniers de Cologne et de l'abbé de Saalfeld, le tout de la seconde moitié du XIIe siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3731.

60. — A Rattenberg (District de Kufstein, Tyrol), on a fait une trouvaille qui contenait 11 pièces d'or d'Espagne (Ferdinand et Isabelle), de Hongrie (Mathias Corvin), de Venise (Andreas Gritti), de Florence, d'Ancone, de France (2 auraient les armes d'Anjou et 1 les armes écartelées d'Anjou et Savoie ancien ; je ne vois pas bien quelles sont ces pièces ; elles porteraient le différent B). Le même dépôt contenait des monnaies d'argent de Ferdinand Ier pour le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, des batzen bavarois et de diverses villes, enfin des gros de Nördlingen, Kempten et Salzbourg. Fin XVe et commencement XVIe siècle. — *Innsbrucker Nachrichten*, 16 juillet 1907 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3731.

61. — A Schwerdorf (Cercle de Bolchen, C^on de Busendorf, Lorraine) en juillet 1907, le cultivateur Ludwig Müller a trouvé des écus et demi-écus de Louis XV et Louis XVI, dont la valeur atteindrait 6250 francs. — *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3731.

62. — A Prague, en juillet 1907, en travaillant au Palais de Justice sur la Karlsplatze, on a trouvé une bourse de cuir contenant 325 pièces d'or ainsi réparties : 122 de Hongrie, 182 des provinces belges, 41 de Bohême, 24 de Transylvanie, 8 de Turquie, 9 de Pologne, 3 d'Espagne, 9 de Styrie, 5 de Kempten, 10 de Breslau, 3 de Lübeck, 7 de Reichenstein et Münsterberg, 2 de Venise, 1 de Zwoll, 1 d'Olmütz, 1 de Salzbourg, 2 de Savoie, 2 de Brandebourg, 1 de Modène, 1 de Hollande. La monnaie la plus récente est de 1627. — *Prager Tageblatt*, 21 juillet 1907 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3732 ; *Berliner Münzbl.*, 1907, 576.

ADRIEN BLANCHET.



NOTICES

La monnaie de nickel en France[1]. — M. T. Michelin, député, avait déposé jadis au Cabinet des médailles les essais qu'il avait fait faire de sous de nickel ; le dossier complet de tous les écrits et brochures qu'il a consacrés à la question de la monnaie de nickel en France vient de

1. Cf. *Rev. num.*, 1902, p. 486; 1903, p. 74 et 297; 1904, p. 465.

compléter ce don. M. Michelin était un partisan convaincu de cette monnaie et de l'emploi du trou central, pour la distinguer sans confusion possible de l'argent. C'est en 1888, après l'échec du projet Rouvier qui comportait des monnaies de nickel à vingt pans, que M. Michelin commença sa campagne dans l'*Illustration*; il continua en 1892, au *Moniteur universel*; il reprenait ensuite ses idées dans une lettre à M. Peytral, ministre des Finances, le 22 juin 1893; à M. Bazille rapporteur, le 12 décembre 1894; à M. Cros-Bonnel rapporteur, en 1897, etc.

Dès 1892, il formulait ainsi son projet : deux pièces d'argent rondes, de 25 centimes (17 mm.; 1 gr. 50) et de 75 centimes (21 mm.; 3 gr. 50), avec trou carré au centre, et deux pièces de nickel rondes de 5 et 10 centimes avec trou rond. Les pièces de 50 centimes, dont beaucoup sont usées, pourraient également être remplacées par une pièce à trou carré d'un diamètre de 19 mm. (c'est beaucoup de pièces à trou, et beaucoup d'espèces différentes! Mais bornons-nous au nickel, qui peut représenter 25, 10 et 5 centimes).

M. Michelin s'élève contre ceux qui lui reprochent de battre en brèche le système décimal. Les sous actuels, disait-on, représentent autant de grammes qu'ils comptent de centimes; mais la monnaie n'est pas faite pour servir de poids ou de mesure (d'accord, mais il peut être expéditif de la peser elle-même et cette particularité y aide beaucoup).

Les sous étrangers nous inondent, disait M. Michelin, et c'est une menace de perte qui va croissant (ici nous savons que M. Michelin exagérait, et que les sous étrangers ont pu être éliminés). — Les sous disait-il encore, sont sales, malsains, lourds et encombrants; au contraire, le nickel est propre et facilement maniable (un archéologue lui reprochera seulement de rompre la vieille harmonie des *tres monetæ :* or jaune, argent blanc, bronze foncé). On a proposé l'aluminium, mais ce métal est mou, cassant et trop blanc [1]. Faut-il employer le nickel pur ou l'allier au cuivre? C'est une question sur laquelle M. Michelin n'a pas son siège fait.

Le trou central, continue-t-il, empêche de confondre les monnaies de nickel avec les autres monnaies (et c'est bien en effet la différence la plus marquante qu'on puisse établir); de plus, il permettrait de les enfiler le long d'une tige métallique ou d'un cordon, comme font les Chinois avec leurs sapèques. Enfin il distinguerait nos espèces de celles de Suisse, d'Italie et de Grèce (la Belgique a adopté le trou).

La création d'une pièce de 25 centimes, moitié de la pièce de 50 centimes, est plus naturelle que la division par 0 fr. 20; on obtient

1. Voir une note sur le platine dans *Num. Circular*, mai 1907, d'après la *Frankfurter Zeitung*.

ainsi une pièce moins menue et qui se distinguera des pièces étrangères. Certains prétendent qu'une telle innovation est contraire au système décimal ; mais c'est en s'inspirant de cette dévotion exagérée à la symétrie qu'on a créé la pièce d'argent de 20 centimes qui a dû être abandonnée.

Bien entendu les mémoires de M. Michelin sont accompagnés de calculs sur les bénéfices que l'État aura à retirer de la nouvelle frappe, bénéfices que l'abaissement du prix du nickel de 7 fr. 50 à 5 francs le kilo a encore accrus ; M. Michelin demande seulement qu'on emploie une partie de ce boni au retrait progressif de nos monnaies de cuivre.

Quant à la question d'art, M. Michelin se déclarait prêt à accepter les propositions de nos médailleurs. Mais il s'élevait contre l'emploi des gros chiffres ; il faisait valoir que, en république, l'effigie n'est pas nécessaire sur une monnaie (même en monarchie elle ne s'impose pas pour les pièces divisionnaires) et que, à cette condition, on pouvait bien trouver une composition qui s'alliât avec le trou central ; il fit dessiner entre autres le revers de la médaille de Grimanus, doge de Venise : la Justice et la Paix debout se donnant la main. Les essais qu'il a fait exécuter à la Monnaie représentent Mercure et une fileuse assis dos à dos.

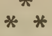
On sait le sort qui était réservé à ces divers projets. La monnaie de nickel percée a été frappée, mais pour la Cochinchine seulement. M. Michelin n'a jamais désespéré qu'on y revînt en France.



MUSÉES.

Cabinet de Berlin. — Pendant le deuxième trimestre de 1907, cette collection s'est enrichie de 931 pièces, dont 12 grecques, 670 du moyen âge, 45 modernes, 10 orientales, 55 médailles, 8 modèles de médailles et reliefs de cire, 318 estampilles de verre arabes d'Égypte, 95 sceaux de plomb et de cire.

Citons quelques pièces étrusques de la collection Strozzi, un denier de Mayence, un relief de cire de Marie, femme de Maximilien II, le modèle de pierre avec le buste de Georg Irnsinger, œuvre de M. Schaffer.



Cabinet de Bruxelles. — M. Frédéric Alvin a eu l'heureuse chance de pouvoir acquérir pour la collection dont il est conservateur, l'*ange* d'or de Jeanne de Brabant, exemplaire unique trouvé à Niel, près

de Boom. Cette pièce de la collection Auguste Coster a atteint, en vente publique, la somme de 1350 francs. — L'histoire du Cabinet de Bruxelles vient d'être résumée par M. V. Tourneur, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, dans la *Revue des Bibliothèques de Belgique*. Joignons nos vœux à ceux de tous les érudits et collectionneurs, amis de la dignité et de l'unité de la science numismatique, pour que cette collection échappe au démembrement qui la menace. Cela dit, sans nous immiscer à aucun degré dans les affaires administratives d'un pays voisin.



Musée Brera. — Le 7 mai 1908, sera célébré le centenaire de la fondation du cabinet royal numismatique du Musée Brera, à Milan. On profitera de cette occasion pour inaugurer le buste du regretté Solone Ambrosoli, auquel sera consacré à titre d'hommage un recueil de travaux numismatiques inédits. Une plaquette sera exécutée pour commémorer ce double souvenir. C'est M. Serafino Ricci, on le sait et on s'en félicite, qui a été appelé à la tête de ce musée.

(*Rivista di Num.*)



VARIA

Nomisma. Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde, est le premier tome d'une série de mélanges in-4° qui paraîtront à intervalles variables. On en admire la belle tenue, les planches irréprochables, sans parler de la compétence des écrivains qui y figurent et qui sont MM. von Fritze (*Sestos: Die Menas-Inschrift und das Münzwesen der Stadt*); — von Fritze et Gaebler (*Terina*); — Gaebler (*Beroia*). Cette publication est dédiée à M. Imhoof-Blumer à l'occasion de ses soixante-dix ans.



Le second tome du *British Numismatic Journal* et des procès-verbaux de la British Numismatic Society, vient de paraître, pour 1906. C'est un fort volume in-8° de 562 pages ; il contient, comme le précédent, sur le monnayage du VIIIe au XIIe siècle en Angleterre, des renseignements nombreux qui, par suite de l'analogie de ces monnaies avec les nôtres, sont de nature à intéresser les numismates français.



Il a été distribué à la Chambre italienne un projet pour la création d'une « école de l'art de la médaille » annexée à la Monnaie royale. On y formera les élèves au modelage, à la composition et à la gravure des monnaies, médailles, sceaux et plaquettes.

(*Rivista.*)

A. D.



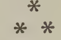
NÉCROLOGIE

HENRI SARRIAU

Le 4 janvier dernier est mort à Paris, à l'âge de quarante-sept ans, M. Henri Sarriau, l'historien de l'archéologie et de la numismatique nivernaises. M. Henri Sarriau était né à Cosne; il fut quelque temps attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, puis au ministère de l'Instruction publique. Il en profita pour poursuivre dans les dépôts d'archives ses recherches sur le Nivernais. Dans un domaine où la voie avait été ouverte par le comte de Soultrait, M. Sarriau a publié les ouvrages suivants, qui sont nourris de documents et marqués au coin de la bonne critique : *Numismatique nivernaise. Nouvelles recherches* (extrait du « Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts »). Nevers, G. Vallière, 1894, in-8°; — *État actuel de la numismatique nivernaise* (publication de la même Société). Nevers, G. Vallière, 1899, in-8°.

En 1900, M. Sarriau prit la plus grande part à l'organisation des musées centennaux de l'Exposition, et nous devons à cette circonstance : *Musée rétrospectif de la classe 15. Monnaies et Médailles de l'Exposition universelle internationale de 1900, à Paris.* Un beau vol. in-4°.

Cet ouvrage, composé d'une introduction sur les monnaies françaises au XIXe siècle et de la description de plusieurs collections particulières, orné de nombreuses vignettes historiques et planches de monnaies, médailles et plaquettes, donnait à la numismatique, parmi les manifestations de l'activité française, la place qui lui est due.



JULES MEILI

M. Jules Meili est décédé à Zurich le 26 septembre. Il laisse un très important ouvrage sur les monnaies et papiers-monnaies du Brésil, en quatre volumes. C'est comme consul de la Confédération helvétique au Brésil que M. Meili eut l'occasion de se livrer à ces recherches. Il réunit en même temps une collection de monnaies brésiliennes qui est hors de pair.



CH.-FR. TRACHSEL

Le doyen des numismates, M. Ch.-Fr. Trachsel, est décédé à Lausanne, le 18 octobre 1907, à l'âge de 92 ans. Son principal titre à notre souvenir, est sa numismatique des Grisons : *Die Münzen und Medaillen Graubündens* (1866-1898. 413 p et XIII pl.) à laquelle se rattachent deux articles publiés par la *Revue*, en 1868 et 1869. Citons encore au hasard quelques brochures : *Notice sur les médailles faites en l'honneur de Fréd.-Al. baron de Humboldt* (Fribourg, 1879) ; — *Trois tiers de sol d'or inédits de Sion en Vallais* (Lausanne, 1883); — *Semi-bractéates suisses et souabes* (Lausanne, 1884), etc... M. Trachsel fut le premier président de la Société suisse de numismatique.

A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

Schuchardt (Hugo), *Die iberische Deklination*. Wien, 1907, in-8°, 90 p. Extr. des *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*, t. 157.

Le mémoire de M. Schuchardt est une contribution importante à l'étude de la question brûlante de la parenté de la langue des Ibères et du basque.

L'auteur commence par un examen sévère [1] de l'article de M. E. Philipon « sur la déclinaison dans l'onomastique de l'Ibérie » (1905) et prend la défense de la thèse des basquisants, d'après laquelle le nom ibère *Iliberri* = le basque *iri berri*, « ville neuve ». Il appuie ses démonstrations sur des rapprochements ingénieux. qui sont des preuves de ses profondes connaissances linguistiques. Mais on ne saurait se dissimuler que le terrain est bien glissant ; même quand les auteurs s'accordent pour trouver aux noms ibères des parents basques, ils ont souvent des divergences d'interprétation. Ainsi pour les noms ibères *Artigi*, *Lastigi*, Hübner, — à qui l'ont doit les précieux *Monumenta linguae ibericae* — lisait *Ar-tigi*, *Las-tigi*, qui font penser au basque *tegi*, « maison ». Mais il y a aussi le basque *gi*, « lieu ». Il est vrai que, dans ce cas, la parenté des deux déterminatifs est fort probable : un lieu n'est souvent distingué des autres points du terroir environnant que parce qu'une maison y est élevée.

Les difficultés de la question sont d'ailleurs complexes. Dès le milieu du XVIIIe siècle, L.-J. Velasquez a commencé le déchiffrement de l'écriture de l'Espagne antique ; mais, en 1907, nous ne sommes pas encore fixés sur la valeur exacte de certains caractères. Par exemple, les lettres E, I, O, R, auraient eu différentes formes et le T valait peut-être *z*. Les inscriptions sont courtes ; il n'y en a pas de bilingues ; donc les monnaies sont encore les meilleurs documents à consulter pour contribuer au déchiffrement. Mais on a peut-être eu le tort de se laisser guider par certaines ressemblances de noms en établissant des identifications, qui ont ensuite servi de bases pour les autres rapprochements. M. Schuchardt est d'ailleurs circonspect et se garde bien d'accepter le sens de *Perp*(*inianum*) pour les lettres celtibériennes qu'on lit sur les monnaies des Longostalètes. J'ai moi-même repoussé cette interprétation (*Traité des m. gaul.*, p. 277) ; et la contrée où ces monnaies sont le plus fréquentes est au nord de Perpignan. En recherchant les cas de déclinaison que les légendes des monnaies celtibériennes peuvent donner, M. Schuchardt dit que, sur les monnaies antiques, le génitif du nom de lieu est rare et il en cite seulement deux exemples. Mais cette forme n'est pas si rare qu'on pourrait le croire et il faut prendre garde que la Sicile, si voisine de l'Espagne,

1. Je note en passant que M. Schuchardt est renseigné insuffisamment sur les mines de cuivre de Baïgorry, exploitées au moins dès l'époque romaine, puis sous Louis XV. On connaît un jeton de 1787, qui représente l'exploitation de ce gisement où les travaux ont été repris en 1870. Quant aux mines de fer, si elles existent, elles doivent avoir été sans importance.

en fournit plusieurs exemples pour Agrigente, Alaesa, Entella, Gela, Hybla magna, Tyndaris.

Il n'est pas toujours facile de déterminer les limites des langues ibérique et celtique. Ainsi à côté du celtique *Ambactus*, on a une forme *Ambatus* que quelques celtisants sont portés à repousser de leur domaine, M. Schuchardt, remarquant que les exemples réunis dans l'estimable dictionnaire de Holder sont tous d'origine hispanique, est porté à s'approprier la forme *Ambactus* et déclare que les Ibères ne connaissaient probablement pas le *χt* ou *ct* des Celtes. Il me semble cependant que le nom ibère *seqtas* est parfaitement admis et je crois bien que, phonétiquement, *qt* n'est pas bien éloigné de *χt* ou *ct*. Si je me permets cette remarque, c'est surtout pour faire mieux comprendre la mobilité du terrain où doivent s'aventurer les érudits qui tentent de jeter la lumière sur la langue des Ibères.

Toutes ces difficultés n'ont pas découragé M. Schuchardt, qui est arrivé à proposer de reconnaître les formes suivantes de la déclinaison ibérique : *scen-*, *-scen*, *scen*, *-σ kn-*, *-cen*; *-cn*, *σ gin*, *n-tn*, *-θ n*, *-ein*, *-qm*, *-qn*, *-kon* pour les génitifs singulier et pluriel; *-qs*, *-s*, pour le cas instrumental; *-k*,*-c*, pour le cas actif; *-i*,*-e*,*-cei*,*-ceai*, pour le datif.

En admettant que les formes du génitif, tirées surtout des légendes monétaires, représentent réellement toujours des génitifs ethniques, il resterait peut-être à démontrer qu'elles appartiennent bien à la même langue et qu'elles ne sont pas des formes de dialectes différents. Chez les nations contemporaines, l'unité linguistique est loin d'être accomplie ; ce n'est pas une hypothèse déraisonnable que de supposer des formes variables dans les diverses régions de l'Espagne antique [1]. Il devait en être de même en Gaule. C'est là une grosse question qu'il ne m'appartient pas de trancher.

Je ne veux pas terminer sans dire que M. Schuchardt, complétant Hübner, rappelle ce que Saulcy et Longpérier ont fait pour la connaissance de la déclinaison ibérique. C'est le fait d'un savant consciencieux. Cela seul suffirait pour que nous lui souhaitions les heureuses découvertes que son érudition et sa critique lui permettront sûrement de faire.

ADRIEN BLANCHET.

1. Il m'est agréable de lire dans un article récent que M. Julien Vinson croit à des langues différentes pour le sud-ouest, le sud, le nord et l'est de l'Espagne antique (*Rev. intern. des études basques*, 1907, p. 443).



Papadopoli Aldobrandini (Nicolò). *Le monete di Venezia descritte ed illustrate da..., coi disegni di C. Kunz.* Parte II; *Da Nicolò Tron a Marino Grimani, 1472-1605.* Venezia, 1907, in-4°, 840 p. avec fig. et les pl. XVII à LI.

Le savant président de la Société italienne de Numismatique vient de publier le deuxième volume de l'œuvre monumentale dont le commencement avait paru en 1893 (voy. *Rev. num.*, 1894, p. 146). L'importance du volume, qui ne contient pas moins de 243 documents, sans compter de précieux placards monétaires, explique que l'auteur ait dû retarder l'impression de cette partie, qui est relative à la période la plus florissante de Venise.

La monnaie de la grande cité maritime était déjà tellement contrefaite dans les ateliers d'Italie et du Levant que, sous Nicolas Tron, le Conseil des Dix décida la frappe de *soldini* et de pièces de 20 *soldi*, forme tangible de la *lira*, qui jusqu'alors n'était qu'une monnaie de compte. Les lires reçurent le nom du doge (*troni*). Ces pièces et une demi-lire portent le buste du doge, œuvre intéressante du graveur Antonello di Pietro, dit aussi Antonello della Moneta, et de ses fils. Le buste du doge sur les monnaies de la république irrita un certain parti et l'on dut revenir ensuite aux types traditionnels de Venise, dont le principal représentait le doge agenouillé devant saint Marc. Sous Pietro Mocenigo la lire reçut le nom de ce doge.

Plusieurs documents de l'époque de Giovanni Mocenigo (1478-1485) mentionnent les graveurs Alessandro dei Leopardi, Luca Sesto, Antonello, Silvestro et Pasquale, Vittorio Gambellio (Camelio).

D'autres documents établissent que la menue monnaie faisait défaut; il n'est donc pas étonnant que le *double bagattino* de Nicolò Marcello et celui de Marco Barbarigo et le *bagattino* ou *piccolo* d'Andrea Vendramin soient encore uniques. Sous le doge Agostino Barbarigo, dont l'histoire monétaire est très documentée, le Conseil des Dix, pour obvier au manque de pièces divisionnaires dont se plaignaient les possessions orientales, fit frapper des *tornesi*, monnaie dont les émissions avaient cessé depuis longtemps; un arrêt de 1492 fixa à 20 *tornesi* la valeur de l'aspre turc, très répandu dans toutes les colonies vénitiennes.

Au commencement du xvie siècle Venise eut de grands embarras; mais, ainsi que le dit très bien le comte Papadopoli, « celui qui lit les

« délibérations du Conseil des Dix, qui avait alors la haute direction « de toutes les affaires les plus importantes de l'État, voit clairement « qu'aux graves préoccupations politiques s'ajoutait un grand senti- « ment d'intérêt pour l'embellissement de la ville et pour les grandes « manifestations artistiques. » Toutefois, malgré la présence d'artistes éminents à la Monnaie de Venise, les espèces de la République ne se transforment que timidement ; le ducat, après s'être modernisé sous Leonardo Loredan, revient à ses types anciens sous le doge Antonio Grimani. C'est que les changements ne sont pas toujours favorables au cours des monnaies : la fortune du *talari* de Marie-Thérèse dans l'Afrique orientale ne s'explique que par la persistance du type. A partir de 1515, on trouve un nombre important de placards monétaires ornés de figures ; je n'en dirai rien ici, car tous ceux qui ont consulté le recueil des travaux du Congrès de Numismatique de 1900 connaissent l'excellent parti que le comte Papadopoli a su tirer de ces précieux documents.

Un des faits les plus curieux de la numismatique de Venise, c'est l'émission, répétée assez fréquemment, de monnaies frappées à la demande de diverses villes de la République. Par exemple, les *bagattini* de 1490 pour Vérone et Vicence, le *bagattino* de 1491 pour Padoue, les oboles de 1503 pour Padoue. Une série importante est aussi celle des *Carzie*, monnaies de bronze anonymes, destinées à Cypre et dont le comte Papadopoli a publié récemment la monographie dans la *Rivista* de Milan.

C'est sous Antonio Grimani (1521-1523) que parurent les *oselle*, pièces données par le doge à la noblesse, à l'approche du jour de Noël ; le caractère monétaire se transforma et les oselles devinrent rapidement de véritables médailles. C'est pourquoi l'auteur des « monnaies de Venise » renvoie simplement aux ouvrages de Manin (1847) et de Werdnig (1889), après avoir signalé plusieurs documents utiles sur l'origine de cette redevance. Toutefois il ne faudra pas oublier qu'à toutes les époques les oselles furent reçues dans les paiements et considérées comme des monnaies dans les tarifs.

Je ne saurais suivre ici toutes les évolutions de l'histoire monétaire des espèces créées à Venise au XVI[e] siècle, *bezzi* d'Andrea Gritti, en 1526, pièces de *due soldi*, en 1525, de *quattro soldi*, en 1526, de *mezzi scudi d'oro*, en 1530, etc. Je mentionnerai seulement, parmi les monnaies les plus intéressantes, les écus d'or de Francesco Doma et de Francesco Venier, destinées évidemment à circuler à côté des écus de France, de Suisse et d'Italie ; le ducat d'argent de Gerolamo Priuli, de 1562, grosse pièce de 32 gr. 89, que les thalers alle-

mands firent naître certainement et qui porte le doge agenouillé devant saint Marc et, au revers, le lion. Cette pièce fut encore dépassée par l'écu de huit lires, avec le type de sainte Justine au revers, pesant 36 gr. 38 et émis sous Nicolò da Ponte (1578-1585). A partir de cette époque cette sainte devient le type le plus fréquent des monnaies de Venise. Le lion de saint Marc occupe aussi une place importante dans la série, et, sur le ducat d'argent de Marino Grimani (1595-1605), c'est devant lui que le doge est agenouillé.

En somme, si les monnaies de Venise se recommandent en général par la richesse de la suite, par la beauté de la gravure, par le soin de la fabrication, il faut reconnaître que les types manquent de variété et l'on se prend à regretter que l'innovation introduite sous Nicolò Tron ait été abandonnée, car nous aurions une splendide galerie iconographique des doges, où le talent des graveurs du XVIe siècle eût pu se développer à l'aise.

L'ouvrage du comte Papadopoli lui fait le plus grand honneur. Venise méritait un monument de ce genre ; mais on avouera qu'elle ne pouvait désirer un hommage plus digne de son glorieux passé.

ADRIEN BLANCHET.



FOURNIÉ (Dr H.), *Les jetons des Doyens de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris*. Chalon-sur-Saône, 1907, in-4°, III et 181 p., 13 pl. de jetons et 3 portraits de doyens.

La série des jetons des doyens de la Faculté de Médecine est assurément une de celles qui a le plus motivé de recherches et cependant aucun des érudits qu'avait tenté le sujet n'a laissé un véritable travail d'ensemble. Aussi le *Corpus* de M. Fournié sera bien accueilli, d'autant plus qu'il s'est livré à un examen attentif de sept collections importantes : Cabinet des Médailles ; Faculté de Médecine (série médiocre) ; Musée de Cluny ; Musée Carnavalet ; collection Feuardent ; collection Fournié ; collections des coins de la Monnaie. Il a fait ainsi un juste départ entre les jetons authentiques et les nombreuses variétés de refrappe, qui ont souvent égaré plus d'un collectionneur. La bibliographie réunie en tête de son travail par M. Fournié m'a paru aussi complète que possible ; mais la science marche vite. C'est ainsi que les lettres de Guy Patin devront être citées maintenant d'après l'édition du Dr Paul Triaire, dont le premier volume vient de paraître ; l'édition Réveillé-Parise n'a aucune valeur.

M. Fournié a borné ses recherches aux jetons des doyens ; on aurait

aimé qu'il fît des efforts pour retrouver les méreaux d'étain, coulés dans des moules, pour la Faculté, du XIVe au XVIe siècle. Il passe aussi trop rapidement sur la question des armes de la Faculté, aux trois cigognes avec la devise *Urbi et Orbi salus* ; pour cette question obscure, il faudra recourir aux recherches du Dr Raphael Blanchard (*Rev. d'Europe*, t. VI, 1901, p. 257 et s.).

M. Fournié nous donne de bons renseignements sur l'usage des jetons des doyens. Ils servaient d'honoraires de présence aux cérémonies sacrées et aux obits, aux assemblées dites *Prima mensis*, pour les consultations gratuites aux pauvres, pour l'assistance aux examens et aux concours, aux processions du Recteur de l'Université, aux cérémonies publiques extraordinaires, pour l'assistance à la reddition des comptes des doyens ; ils servaient aussi de témoignage de reconnaissance vis-à-vis des avocats et autres personnages chargés de défendre les intérêts de la Faculté dans les procès, et enfin de prix pour les concours de la Faculté.

La fabrication et les types de ces jetons sont l'objet de remarques utiles et l'auteur a réuni quelques renseignements sur les graveurs de ces petits monuments et publié trois dessins de Benjamin Duvivier qui ont servi de modèles pour les bustes des doyens Bourdelin, Alleaume et Le Vacher de la Feutrie. La description des jetons est très soignée et les notices biographiques consacrées aux doyens disent d'une manière précise ce qu'elles doivent dire : il suffit de les lire pour avoir déjà une idée de l'amusante querelle de l'antimoine (tartre stibié ou émétique) qui divisa les médecins du XVIIe siècle. On sait que, malgré les saillies de Guy Patin, ce médicament finit par triompher, car Louis XIV s'en trouva bien.

Les planches du travail de M. Fournié laissent quelquefois à désirer (jetons nos 19, 34, 35, 40, 41, 47, 55, etc.) et il semble que ce soit plutôt la faute du procédé. M. Fournié en décrivant les jetons, n'a pas indiqué ceux dont on connaît à la fois des exemplaires d'argent et de cuivre ; cependant cette mention eût été utile, quoiqu'ils paraissent en général frappés avec les mêmes coins. A propos des graveurs, l'hypothèse de l'attribution au graveur Rœttiers d'un jeton du doyen Berger (no 39) aurait besoin d'être appuyée sérieusement. Par contre, les initiales GH du jeton de Moreau, en 1674 (no 27) pourraient fort bien être celles de Gérard Hérard. Mavelot ne mérite pas une longue biographie ; mais cependant on connaît de ce graveur assez de jetons pour être en mesure de lui consacrer quelques lignes. Ces critiques, si menues, prouvent que le travail de M. Fournié est solide : souhaitons-en de semblables pour toutes les séries de jetons.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE[1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Victor Tourneur, *Le cabinet des médailles de l'État ; son histoire ; son importance et la question de son démembrement.* Bruxelles, 1907, in-8°, 24 p. Extr. de la *Rev. des bibliothèques et archives de Belgique*, t. V. [Plaidoyer judicieux en faveur du maintien de la collection de Hirsch à la Bibliothèque royale.]

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, Quelques monnaies grecques de la collection Six acquises par le cabinet royal de Num. de La Haye. *Rev. belge de Num.*, 1907, 405-420, pl. VIII [Cilicie, Cypre].

— H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Koninklijk Kabinet van munten, penningen en gesneden steenen tes Gravenhage.* S' Gravenhage, 1907, 8°, 65 p., 4 pl. [Acquisitions récentes du Cabinet de La Haye].

— Julien Vinson, La langue ou les langues ibériennes. *Rev. intern. des études basques*, I, sept. 1907, 441-452 = *Rev. de linguistique*, XL, 15 janvier 1907, 1-23. [Étudie un certain nombre de légendes monétaires ; la conclusion la plus importante est que la langue du nord et de l'est de l'Espagne antique était tout à fait différente du basque.]

— A. W. Hands, M. grecques communes ; *Siris* et *Heracleia*. *Num. Circular*, 1907, 9705-09, fig., 9761-65 ; *Laüs*, 9890-93, fig., *Poseidonia*, 9948-53, fig.

— H. von Fritze et H. Gaebler, Terina. *Nomisma*, I, Berlin, 1907, 14-22, pl. II. [Examen critique de la monographie de M. Regling.]

— H. Gaebler, Beroia. *Nomisma*, I, Berlin, 1907, 23-28, pl. III. [M. du *Koinon* des Macédoniens au nom d'Alexandre.]

— J. N. Svoronos, Monnaies des Éthètes, peuple inconnu de la Thessalie et de l'Épire. *Miscellanea di Archeologia... dedicata al*

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

Prof. Antonino Salinas, Palermo, 1907 [Cf. *Journal intern. d'Archéol. num.*, 1905, 227-236, fig.].

— H. von Fritze, Sestos ; l'inscription de Menas et le monnayage de la ville. *Nomisma, Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzk.*, I, Berlin, 1907, pl. I, 1-13 [Étude sur l'inscription numismatique et description des m. de bronze].

— Adrien Blanchet, Représentations de statues sur des statères de Corinthe. *Rev. num.*, 1907, 317-323, pl. XI [Statues qui pouvaient exister à Corinthe avant la prise par Mummius].

— Adrien Blanchet, Monnaie de bronze de Cos au type de la mosaïque aux colombes de Sosos. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, LXXXIII, fig.

— Paul du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère ; Inventaire des monuments de ce département, des temps préhistor. à la fin de l'occupation romaine.* 2e éd., Rennes et Quimper, 1907, gr. in-8o de 391 p. [Plusieurs mentions de trouvailles de monnaies gauloises et romaines].

— Vauvillé, Présentation de 48 m. gauloises recueillies en 1902 et 1903 dans l'enceinte de Pommiers. *Bullet. Soc. Archéol., histor. et scient. de Soissons*, t. XII, 1907, 149-152 [14 *Criciru;* un autre exemplaire trouvé aux *Sablons*.]

— T. Arne, Monnaie celtique trouvée en Suède. *Meddelanden från K. Vitterhets Historie och Antikvitets Akademien*, 1906, Stockholm [M. de bronze avec tête casquée et taureau au ℞ ; fig.].

— Adrien Blanchet, Un graffite gallo-romain. *Rev. celtique*, 1907, 276 [Denier de César avec *Anduarto* gravé devant la tête de Vénus].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— R. Mowat [Bas-relief représentant un atelier monétaire romain]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1907, 100-101 [La sculpture est assez grossière et il ne me paraît pas certain qu'elle représente une scène de monnayage].

— Giovanni Pansa, Bas-relief romain représentant une officine monétaire impériale. *Mittheilungen k. d. archaeologischen Instituts Rom*, XXII, 1907, 198-206, pl. IV [Intéressante notice sur le même sujet].

— Adrien Blanchet, *Providentia*. Art. du *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.*, dir. par E. Saglio et E. Pottier, p. 715-716, fig.

— J. de Decker, *Pudicitia*. Art. du *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, p. 754, fig.

— Fr. Lenormant, *Quadrans*, *Quadrigati*, *Quadrussis*, *Quinarius*, *Quincunx*, *Quincussis*. Articles du *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, fig. [Trop succincts].

— Ch. Lécrivain, *Quaestor*. Art. du *Dict. des Antiq. gr. et rom.*, p. 798-801, fig.

— G. Frœhner, *Hilaritas* et *Laetitia*. *Rev. num.*, 1907, 355-361. [Ne sont pas des divinités].

— M. Soutzo, Les lourdes monnaies de bronze de l'Italie centrale et la Numismatique romaine à propos d'un livre nouveau. *Rev. num.*, 1907, 337-354 [Critique de l'ouvrage de M. Haeberlin].

— G. Dattari, Nouvelle théorie sur les monnaies romaines d'orichalque et des systèmes monétaires d'Auguste et de Néron. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 189-210, tableau [Les principales conclusions sont : la relation entre le cuivre et l'*orichalcum* (plus précieux) devait être comme 48 à 64, et non comme 7 à 12 ; le système d'Auguste (et celui de Néron) n'est pas semi-oncial ; les m. de bronze classées aujourd'hui comme *semis* et *quadrans*, devaient appartenir à des divisions nommées *libella*, *sembella* et *teruncio* ; les marques $\overline{\text{I}}$ et $\overline{\text{II}}$ sur les pièces dites as et dupondius, sont des chiffres indiquant l'once et le sextans. L'auteur s'appuie beaucoup sur le traité de V. Maecianus].

— Francesco Gnecchi, Un nouveau lingot quadrilatère de bronze. *Miscellanea di Archeologia ... dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907 [Cf. *Rivista ital. di Num.*, 1906, 139].

— Alfonso de Troja, Le type du coq sur un as de Lucera. *Bollettino di Num.*, 1907, 109-111 [Le coq a rapport au culte d'Apollon dont on voit la tête au droit de la pièce].

— Fr. Gnecchi, Contributions à la Numismatique romaine ; LXXXII, Fouilles de Rome en 1906, pl. IX ; Contributions au Corpus Numorum, fig. et pl. X-XI. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 167-188.

— Fr. Gnecchi, Contributions à la Numismatique romaine ; LXXXIV, *Puellae Faustinianae* ; LXXXV, Marcia ou Roma. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 375-380, fig. [1° Médaillon d'Antonin, trouvé en Égypte ; 2° Combat l'hypothèse selon laquelle Marcia aurait été représentée sur les monnaies de Commode].

— Lodovico Laffranchi, Les styles divers dans le monnayage romain. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 381-400, pl. XIII [La monnaie unique de Macrien père est un Gallien refait. Les *aurei* de coin alexandrin et les monnaies du tyran Saturninus ; l'auteur croit que les deux exemplaires connus sont faux].

— J. Maurice [Hypothèses sur le double système monétaire constantinien]. *Bullet. Soc. Antiq. France*, 1907, 105-109.

— Furio Lenzi, Symboles payens sur des monnaies chrétiennes. *Rassegna num.*, 1907, 33-36 [Relevé des symboles qui ont eu une signification païenne et une chrétienne, palme, couronne, etc.].

— E. Lambert, Les changeurs et la monnaie en Palestine du Iᵉʳ au IIIᵉ siècle. *Rev. des ét. juives*, 1ᵉʳ juillet 1906.

— Luigi Correra, Trouvaille de deniers républicains dans la campagne romaine. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 211-214 [Dépôt enfoui peut-être à l'approche d'Annibal].

— H. Grégoire, L'ἔπαρχος Ῥώμης, à propos d'un poids-étalon byzantin. *Bullet. de corresp. hellénique*, 1907, 321-327 [Verre avec le nom de Sergios].

— Josef Smolik, Mince M. Cyriada. *Pamatky* de Prague, 1906, [Monnaie fausse de Cyriades].

— R. Mowat, *The capricorn of the second legion surnamed Augusta and the goat of the 23rd Regiment Royal Welsh Fusiliers.* Newcastle-upon-Tyne, 1907, 8°, 16 p., fig. Extr. de *The Archaeologia Aeliana*, 3ᵉ série, t. III [M. de Carausius avec le Capricorne ; monuments concernant la 2ᵉ légion ; persistance d'une coutume antique].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France ; Belgique

— P. Bordeaux et A. Blanchet, Documents du XIIᵉ siècle portant des monnaies appendues. *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1907, XLI-XLIV.

— Adrien Blanchet, Comptes de l'atelier royal de Montreuil-Bonnin de 1295 à 1298. *Rev. num.*, 1907, 411-413 [Document concernant des émissions de 1295 à 1298].

— Paul Bordeaux, Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge. *Rev. belge Num.*, 1907, 148-180, 308-327, 421-443, fig.
[M. des Flandres percées en vertu de l'ordonnance de Philippe III, rendue en juillet 1273. Intéressantes recherches].

— Pfister, Les monnaies sous Philippe le Bel et le droit de monnayage. *Rev. des cours et des conférences*, 14 et 21 mars 1907.

— O. F. Tencajoli, La villa Visconti di Saliceto ... *Ars et Labor*, 15 octobre 1906 [p. 885, fac-similé de l'édit sur le cours des m. émises à Milan pour Louis XII, 29 décembre 1519].

— Doulé, Liard frappé à Caen, en 1656. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, XLVII.

— G.-A. Schoen, *Louis d'or strasbourgeois à légende injurieuse*. Mulhouse, 1907, gr. in-8°, 3 p. fig. [Ces pièces de 1694 portent IVD XIIII au lieu de LVD. L'auteur croit que les Strasbourgeois mécontents ont travesti le nom de Louis en celui de Judas ou *Juif*].

— Grave, Vente de l'hôtel de Mantoue au roi en 1705 pour l'agrandissement de l'Hôtel des Monnaies. *Correspondance histor. et archéol.*, nos 159-160, mars-avril 1907.

— P. Bordeaux, Documents relatifs aux monnaies frappées ou coulées, en métal de cloche. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, L-LXXX.

— Edmond Couriot, Assignats républicains contremarqués de l'aigle impériale d'Allemagne en 1793. *Rev. belge de Num.*, 1907, 463-464 [Ces assignats, connus par un document, ne sont pas retrouvés].

— Bouclier, Pièces de dix centimes de Napoléon Ier (énigmatiques). *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, LXXXV.

— B., L'inscription de la tranche des monnaies françaises. *Monastblatt* de Vienne, 1907, 230.

— Cte de Castellane, Pite de Jeanne de Naples. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, XLVII, fig.

— P. Bordeaux, Lettres sur le cours de la monnaie de Bourgogne. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, LXXXVI.

— René Martz, Monnaies barroises rares ou inédites. *Rev. num.*, 1907, 397-410, fig. [M. d'Édouard II vers 1350].

— H. Buchenau, Denier d'or de Metz. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3713, pl. 171, b. [Pièce aux types ordinaires du denier de Jacob de Lorraine, évêque de 1239 à 1260, mais en or et pesant 0 gr. 75].

— E. Martinori, L'atelier papal du Pont de la Sorgue. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 214-256, fig. et pl. XII [L'auteur désigne ainsi l'officine de Sorgues, sur la Sorgue, au-dessus d'Avignon. Cet atelier,

resté trop longtemps ignoré, est mieux connu maintenant d'après les documents italiens. L'auteur, assez sévère pour ceux qui ont écrit avant lui, n'évite pas non plus quelques lapsus. Il y a en particulier une singulière méprise sur la position géographique de Muret]. T. à p., 44 p.

— B. de Jonghe, Un escalin d'Ernest de Lynden, comte de Reckheim (1603-1636). *Rev. belge de Num.*, 1907, 447-454 fig. [Pièce au lion portant l'écusson]. T. à p., 10 p.

— F. Alvin, Ducat de Josse de Bronckhorst (1617-1662). *Rev. belge de Num.*, 1907, 490.

— X. Monnayage belge. *American Journal of. Num.*, XLI, 1907,87.

— Ed. Bernays, Une tiercelle luxembourgeoise attribuable à Jean l'Aveugle (1309-1346). *Rev. belge de Num.*, 1907, 444-446, fig. [M. portant un cavalier et une croix ornée].

Europe centrale.

— Emil Bahrfeldt, *Die Münzen- und Medaillen-Sammlung in der Marienburg*. Danzig, 1907, 4°, 208 p. [Ce volume contient les n°s 5661 à 7807 du Catalogue de la collection numismatique de Marienburg, c'est-à-dire les Monnaies et médailles des rois de Prusse comme empereurs d'Allemagne, ainsi que les médailles des particuliers].

— W. Jeep, Sur l'histoire monétaire de Brunswick. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3691-3695.

— W. Jeep, Le double thaler de Brunswick du 25 avril 1856, *Magazin*, 1907, 40.

— H. Buchenau, *Eschwege als mittelalterliche Münzstätte*, s. l. n. d., in 8°, 7 p., 1 pl. Notice lue à l'assemblée du Verein für hessische Geschichte und Landeskunde zu Eschwege, le 16 août 1907 [Concession monétaire à l'abbaye des Bénédictines d'Eschwege, en 1188 ; contestations de l'abbesse avec le bailli, comte de Lohra. Grandes bractéates du XIIe s. avec les initiales de l'abbesse Gertrude ou avec son nom *Abbatissa Gudrut in Esken* ; autres avec légendes simulées ; pfennigs du XIVe siècle].

— Paul Joseph, Essais sur la numismatique de Königstein. *Frankfurter Münzz.*, juin 1907.

— Th. Kirsch, Les monnaies du comté de Mark dans la trouvaille de Bockum. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3709-11, 3719-29, pl. 171 [A Bockum, cercle de Lüdenscheid, en 1904, vase vernissé contenant quelques florins d'or et plusieurs centaines de pièces d'argent de Bohême, de

Thuringe, de divers pays et villes d'Allemagne, de France (tournois de Louis, Philippe et Charles), d'Angleterre, de Luxembourg et Brabant (esterlins) ; M. du comté de Mark, ateliers d'Iserlohn, Hattingen, Unna Dinslaken].

— Paul Weinmeister, Additions à la notice sur les monnaies de Schaumburg-Lippe. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3711.

— Nessel, La monnaie impériale de Schlestadt. *Frankfurter Münzz.*, 1907, n° 79.

— H. Buchenau, *Albus* de l'abbé Conrad de Verden-Helmstädt, *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3703-04, pl. 171.

— Paul Joseph, *Die Münzen von Worms, nebst einer geschichtlichen Einleitung.* Darmstadt, 1906, 14 pl. [Bonne monographie des monnaies de Worms].

— P. Joseph, Le demi-batzen wurtembergeois de Reichenweier. *Frankfurter Münzz.*, 1907, nos 79-80.

— P. Bratring, Le monnayage de la ville de Stralsund dans les temps modernes. *Berliner Münzbl.*, 1907, 509-512, pl. XV ; 527-531, pl. XVI ; 548-558, 569-574, pl. XVII ; 587-591, pl. XVII [xvie au xviiie s.]

— J. v. Kull, Les médailles du comte palatin Friedrich-Michael von Birkenfeld-Zweibrücken. *Altbayerische Monatschrift*, 1906, 153-155.

— E. Heye et H. Buchenau, La dernière trouvaille de Siedenburg. *Blätter f. Münzfr.*, 1907, 3673, 3679-91, 3705-08, pl. 166 et 167. [Pfennigs du xiiie s., pour Oldenbourg, Hambourg, Lübeck, le Mecklembourg et le Brandebourg, régions d'Anhalt et du Karz, ducs de Brunswick-Lunebourg, etc.].

— P. Joseph, La trouvaille de florins d'or d'Odenheim. *Frankfurter Münzz.*, 1907, nos 79-80.

— J. Menadier et Bon von Schrötter, *Führer durch die Münzsammlung des städtischen Museums in Thorn.* Berlin, 1907, 112 p., 3 pl. [Catalogue du cabinet numismatique du musée de la ville de Thorn, fondé en 1861].

— J. v. Kull, Les poids monétaires spécialement en Bavière. *Altbayerische Monatsschrift*, 1907, 45-47.

— C. v. Ernst, Le privilège autrichien du *Quintel* (64e partie du marc). *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 205-208, 225-227. [Question de droits monétaires aux xviie et xviiie siècles].

— Alfred Nagl, Le calendrier officiel de la Basse-Autriche et les poids anciens pour les métaux. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 196-198.

— R. G. A., Marques monétaires autrichiennes et italiennes. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 88.

— Theodor Rohde, Le monnayage de Râkôczi. *Numizmatikai közlöny*, VI, 1907, 85-91, fig. [Traduction magyare d'un article allemand].

— Andreas Leszih, Les collections numismatiques des musées provinciaux ; difficultés et desiderata de ces médailliers. *Numizmatikai közlöny*, VI, 1907, 103-106.

— Ernst, Monnaies du jubilé pour la quarantième année du règne du roi de Roumanie. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 202.

— X. Nouveau monnayage roumain. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 94.

Italie.

— Arnold Luschin von Ebengreuth, Les monnayeurs du saint Empire romain en Italie. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 295-310. [Documents du XIVe s. L'existence du « serment de l'Empire » remonte probablement à l'époque de Frédéric Ier Barberousse (+ 1190)]. T. à p., 19 p.

— P. Derege Di Donato, Une monnaie projetée sous le règne de Vittorio Amedeo II. *Rivista ital. di Num.*, 1907, 417-423, fig.

— Giorgio Ciani, Monnaies inédites et corrections. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 257-264, fig. [Bozzolo, Castiglione delle Stiviere, Guastalla].

— G. Ruggero, Notes numismatiques italiennes, XII à XV. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 401-416, fig. [J'en ai rendu compte d'après un tirage à part extrait des Mélanges en l'honneur de Salinas].

— Bartolomeo M. Lagumina, Sur une monnaie suève trouvée à Raffadali. *Miscellanea di Archeologia... dedicata al Prof. Antonino Salinas*, Palermo, 1907.

— Serafino Ricci, Un autre document inédit sur l'atelier de Correggio. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 265-294, pl. [Document avec dessins, de 1627].

— Fil. di Poggio, *Non è un S. Martino da 15 : Communicazione documentata intorno alla moneta lucchese del 1574 ultimamente ritrovata.* Lucca, 1906, 8°, 7 p., fig. [Monnaie de Lucques du XVIe s.].

— Quintilio Perini, Les monnaies de Merano. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 425-450, fig.

— J. Di Matteo, Comptes inédits relatifs à la frappe des *piccoli* de l'atelier de Messine en 1461. *Archivio storico siciliano*, XXX, 1906, nº 4.

— Angelo Mazzi, Les *ambrosini*, gros d'argent de la première république milanaise (1250-1310). *Archivio storico lombardo*, 1907, fasc. I.

— E. Motta, Documents concernant l'atelier de Milan, de 1538 à 1562. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 341-342.

— O. Roggero, L'atelier de Tortona. *Bollettino della Società storica tortonese*, 1907, fasc. XIII, et *Rassegna num.*, 1907, 39-45, [m. du XIIIe s.].

— Serafino Ricci, L'histoire du monnayage de Venise dans le second volume du comte Nicolò Papadopoli. *Gazzetta di Venezia*, 6 août 1907 =*Bollettino di Num.*, 1907, 111-115.

— A. Maestri, Un multiple de 15 sequins du doge Giovanni II Corner (1709-1722). *Miscellanea di erudizione e belle arti* de Carpi, II, 1905, fasc. XI-XII. T. à p., 3 p.

— A. Giussani, Une trouvaille de monnaies de la Renaissance à Come. *Periodico della Società storica comense*, 1907, fasc. 66-67.

MÉDAILLES

— Giuseppe Castellani, Annibal Caro, numismate. *Riv. ital. di Num.*, 1907, 311-331, fig. [Poète né en 1507, amateur d'antiquités et de médailles. On a des lettres numismatiques de cet humaniste et on connaît sa médaille, qui est peut-être l'œuvre d'Alessandro Cesati].

— G. F. Hill, Quelques médailles italiennes du British Museum. *Burlington Magazine*, mars 1907.

— A. Balletti, Une médaille inédite de Pastorino Pastorini. *Rassegna num.*, 1907, 37-38, fig. [C'est peut-être un premier état de la médaille de Lucrezia et d'Eleonora d'Este].

— A. de Witte, Plaquette inédite de Gian-Federigo Bonzagna. *Rev. belge de Num.*, 1907, 491 [Adoration des Bergers signée *Parmense inventit*].

— A. Maestri, Médailles relatives au cardinal Pietro Campori. *Miscellanea di erudizione e belle arti* de Carpi, III, 1906, fasc. II-III.

— Francesco Sclavo, *Sulla medaglietta che vuolsi fatta coniare de Carlo Alberto nel 1821 come segno di reconiscimento ai suoi compagni di cospirazione*. Torino, 1906.

— Serafino Ricci, La médaille dans l'histoire de la restauration italienne. *Bollettino di Num.*, 1907, 116-124. [Coup d'œil sur les médailles frappées pendant un siècle avant 1848].

— Avetta, Médailles de la bibliothèque universitaire de Padoue. *Atti e memorie della R. Accademia delle scienze in Padova*, t. 22.

— A. G. Corbierre, *Numismatique bénédictine*. Second album de l'histoire scientifique et liturgique des croix et des médailles de saint Benoît. Rome, 1907, 50 pl. et 253 fig.

— Émile Bonnet, Les médailles des états généraux de Languedoc, *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1907, 141-152, pl. XXVI [Médailles données par les États, comme récompense, à un syndic du Vivarais, au capitaine de la Serre, au médecin Polony, au pilote Filhol, à l'académicien des Hours de Mandajors, au constructeur de dragues Pierre Bouvier, au sériculteur Constant de Castellet; XVIIe et XVIIIe s.].

— V. Luneau, Médailles de la Révolution française, *Procès-verb. Soc. fr. Num.*, 1907, XLVI.

— *Medaglie della Rivoluzione francese, dell' epopea nazionale e della restaurazione* (*Museo civico Correr, Venezia*). Venezia. 1906, 109 p.

— A. Babut, Plaquette du centenaire du train des équipages militaires, *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1907, XLVIII.

— E. Babelon, Les Salons de 1907 : Les médailles. *La Revue de l'art ancien et mod.*, 10 juillet 1907, 63-69, fig. [Méd. et plaquettes de F. Vernon pour la Chambre des députés, la fédération des Académies ; plaquette *L'infini* de Lenoir.]

— A.-O. van Kerkwijk, Les médailles de Ruyter. *Frankfurter Münzz.*, 1907, nos 79-80.

— Cte Th. de Limburg-Stirum, Les insignes des chanoinesses de Belgique. *Revue belge num.*, 1907, 455-462 [Chapitre de Saint-Aldegonde à Maubeuge, XVIe s.]

— A. de Witte, Médaillon d'Élisabeth, femme ou mère de Ponsard. *Procès-verb. Soc. fr de Num.*, 1907, LXXXIII.

— G. Habich, *Studien zur Deutschen Renaissance-Medaille, III. Friedrich Hagenauer*. Extr. du *Jahrbuch d. Königl. Preussischen Kunstsammlungen*, 1907, 3 pl. et 17 fig.

— Joseph-C. Adam, Anciens médailleurs viennois. *Mitteilungen der œsterr. Gesellschaft f. Münz- und Medaillenkunde*, III, nos 4, 5, 6.

— Victor v. Röder, Une médaille de mariage inédite de la maison d'Anhalt. *Frankfurter Münzz.*, juin 1907.

— X. Médaille commémorative de l'érection du monument sur le champ de bataille de Morgarten. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 213.

— X. Plaquette commémorative de l'érection du monument à la mémoire de l'impératice Élisabeth d'Autriche, à Vienne, en 1907. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 199-200, pl.

— Ernst, Deux nouvelles médailles de Bachofen von Echt *Monatsblatt*, 1907, 222.

— X. Médailles nouvelles. *Blätter für Münzfr.*, 1907, 3695 [Médailles de la reine Marie de Hanovre, de l'association des étudiants suisses d'Heidelberg, du Congrès de médecine de Lisbonne ; plaquette du professeur v. Bergmann] ; 3175, fig. [Plaquette de la société badoise de Dresde pour les noces d'or des souverains du grand-duché de Bade, etc.], 3730. [Plaquette du sculpteur Jobst de Darmstadt.]

— L. v. L., Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1907, 559, 575, 592, fig. [Médaille du troisième centenaire de la ville de Mannheim ; médaille du conseiller Ernst Friedel, du Dr Lueger, bourgmestre de Vienne, du millénaire de la ville de Zerbst, du philatéliste Lindenberg, des noces d'argent des souverains de Schaumburg-Lippe.]

— Edmond Gohl, Médailles et jetons au nom d'Attila. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 108-109.

— Edmond Gohl, Médailles commémoratives de la prise de Bude en 1686. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 96-103, fig. [En magyar].

— Paul Rampacher, Les médailles de Rákóczi. *Numizmatikai Közlöny*, VI, 1907, 91-96 [En magyar].

— X. Allusions aux Argonautes sur les médailles hispano-américaines. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 81-85 [A propos de la médaille de Drake, publiée par Sir John Evans].

— Bets, Médailles de la Cie des Indes occidentales. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 89-94.

— T. R. Marvin, Quelques médailles indiennes, inédites. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 96-98 [Médaille d'or donnée à Paris au chef des Indiens Abenaquis, en 1706].

— X. Une médaille énigmatique. *American Journal of Num.*, XLI, 1907, 105 [Médaille avec tour et au revers diverses lettres et les mots *de Tournai*].

— Benjamin Betts, Médailles de Maximilien et du second empire mexicain. *American Journ. of Num.*, XLI, 1907, 67-69.

— P.-Ch. Stroehlin, *Notice sur le répertoire général de médaillistique. Recueil de descriptions détaillées de toutes les médailles, donnant les variantes, les états, la gravure, les métaux différents, les refrappes, les copies et les imitations de tous genres.* Genève, 1907, 8°.

JETONS ET MÉREAUX

— P. Khirlanghidj, Médaillon et méreaux byzantins, *Échos d'Orient*, VIII, 1905, 328-329.

— Adrien Blanchet, Les *Pelhauquins*, jetons de jeu du XIVe siècle. *Proc.-verb. Soc. Num.*, 1907, XXXIX-XLI, fig.

— Hubert Thurston, Sur les treizains de mariage. *American Journ. of Num.*, XLI, 1906, 31-36, reprod. en partie *The Messenger* du 1er Août 1906, New-York.

— Fréd. Alvin, Plaque de pauvre de Couvin. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1907, 110-113, fig. [Pièce ronde portant *Pauvre de la ville de Couvin*, 1709].

— Edm. Lombaerts, Jan van Weerden, bourgmestre d'Anvers et son jeton, 1642. *Revue belge de Num.*, 1907, 328-335, fig.

— H. F., Deux jetons curieux, gravés et en forme d'anneaux. *Num. Circular*, 1907, 9912, fig. [Recueillis dans le Lincolnshire].

— G. E. Hare, Ph. Nelson et H. F., Notes sur des Jetons anglais, inédits, du XVIIe siècle. *Num. Circular*, 1907, 9889, 9908-9909.

— S. H. Hamer, méreaux dont un d'une demi-guinée. *Num. Circular*, 1907, 9851, fig.

— Dr Cousteau, Les jetons canadiens de 1820 au buste et à la harpe. *The Numismatist*, XX, nos 5-6.

— A. C., Méreaux d'Australie contremarqués. *Num. Circular*, 1907, 10019-22.

— Ernst, Méreaux de la confrérie des pilotes de l'Elbe conservés au Musée d'Altona. *Monatsblatt* de Vienne, 1907, 180.

ADRIEN BLANCHET.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME ONZIÈME

1907

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Monnaies romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies royales françaises.

Monnaies seigneuriales françaises.

Monnaies étrangères.

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

MÉDAILLES ET JETONS

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comptes rendus :

NÉCROLOGIE

DIVERSES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



MONNAIES A LA STYLIS

Phototypie Berthaud, Paris





1

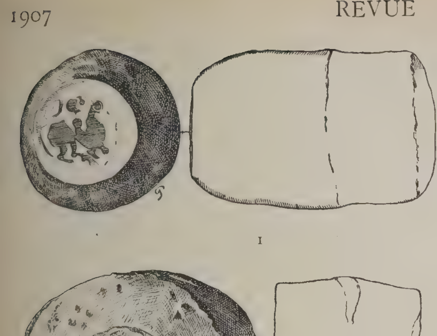
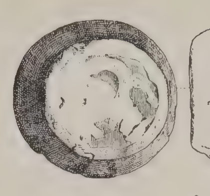
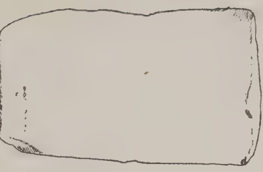


2

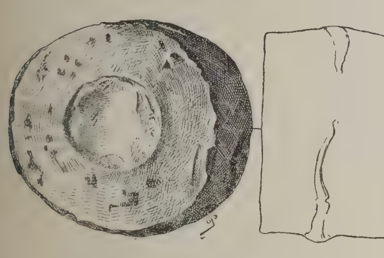


3

LA STYLIS SUR LES VASES PEINTS

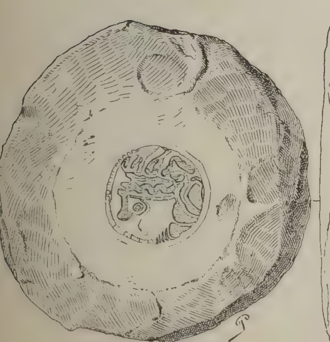




1 2



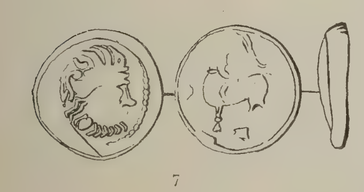
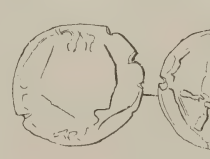


3 4

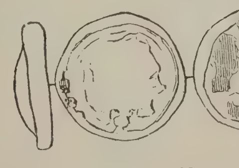


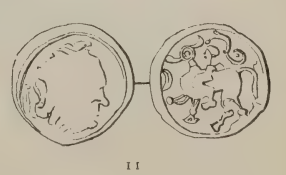



5 6

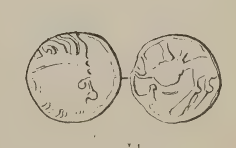

7 8



9 10 11



12 13 14

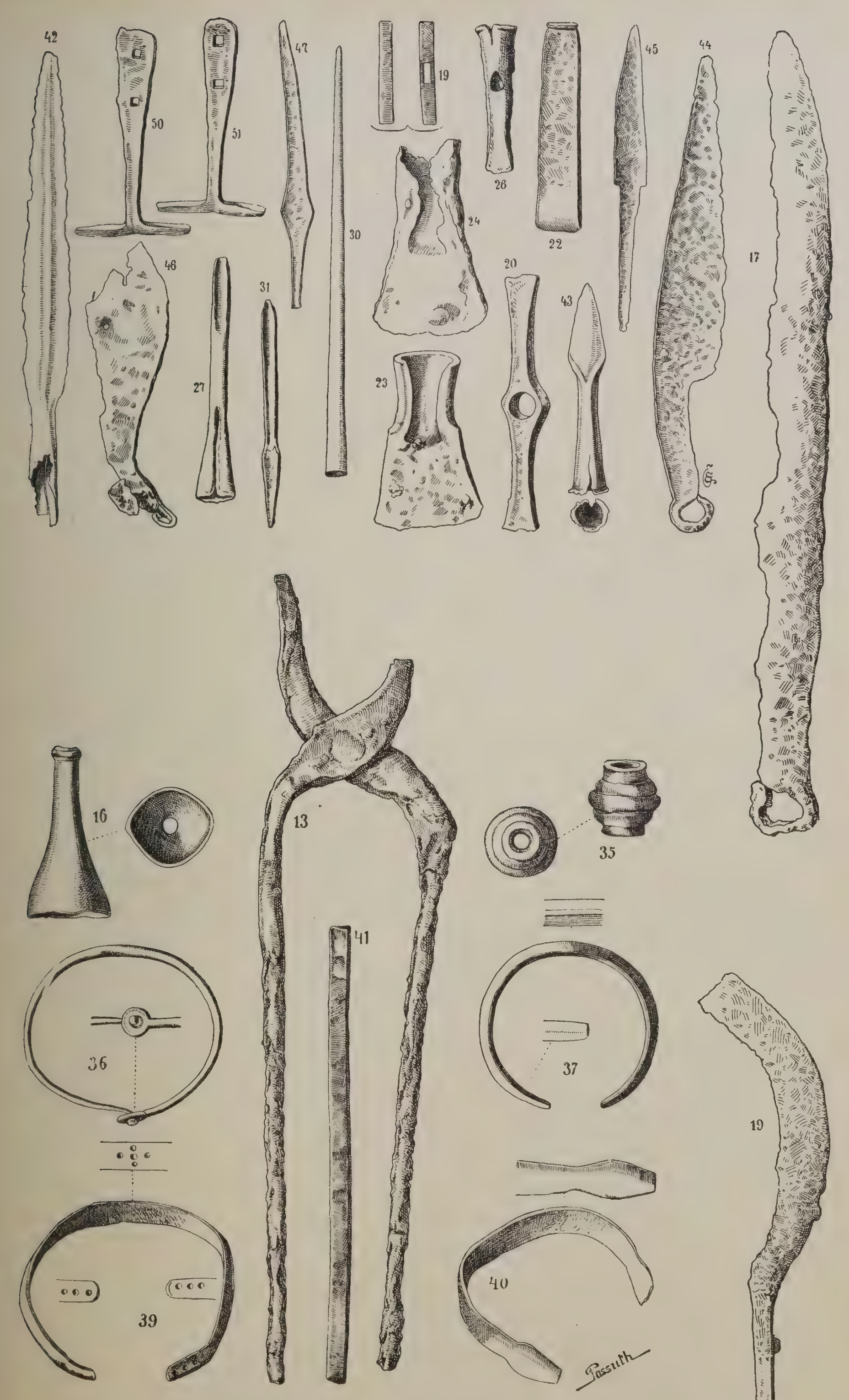
TROUVAILLE DE SZALACSKA

28 29 18 52 33 32 25 21 25 17

11 10

13 14 15 16 48 49

TROUVAILLE DE SZALACSKA



TROUVAILLE DE SZALACSKA

TROUVAILLE DE SZALACSKA



Phototypie Berthaud, Paris

TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS



Phototypie Berthaud, Paris

TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS



Phototypie Berthaud, Paris

GROS TOURNOIS

DE LOUIS IX A PHILIPPE VI







MÉDAILLES D'ANDRÉ TIRAQUEAU

Phototypie Berthaud, Paris.



STATUES SUR DES STATÈRES DE CORINTHE

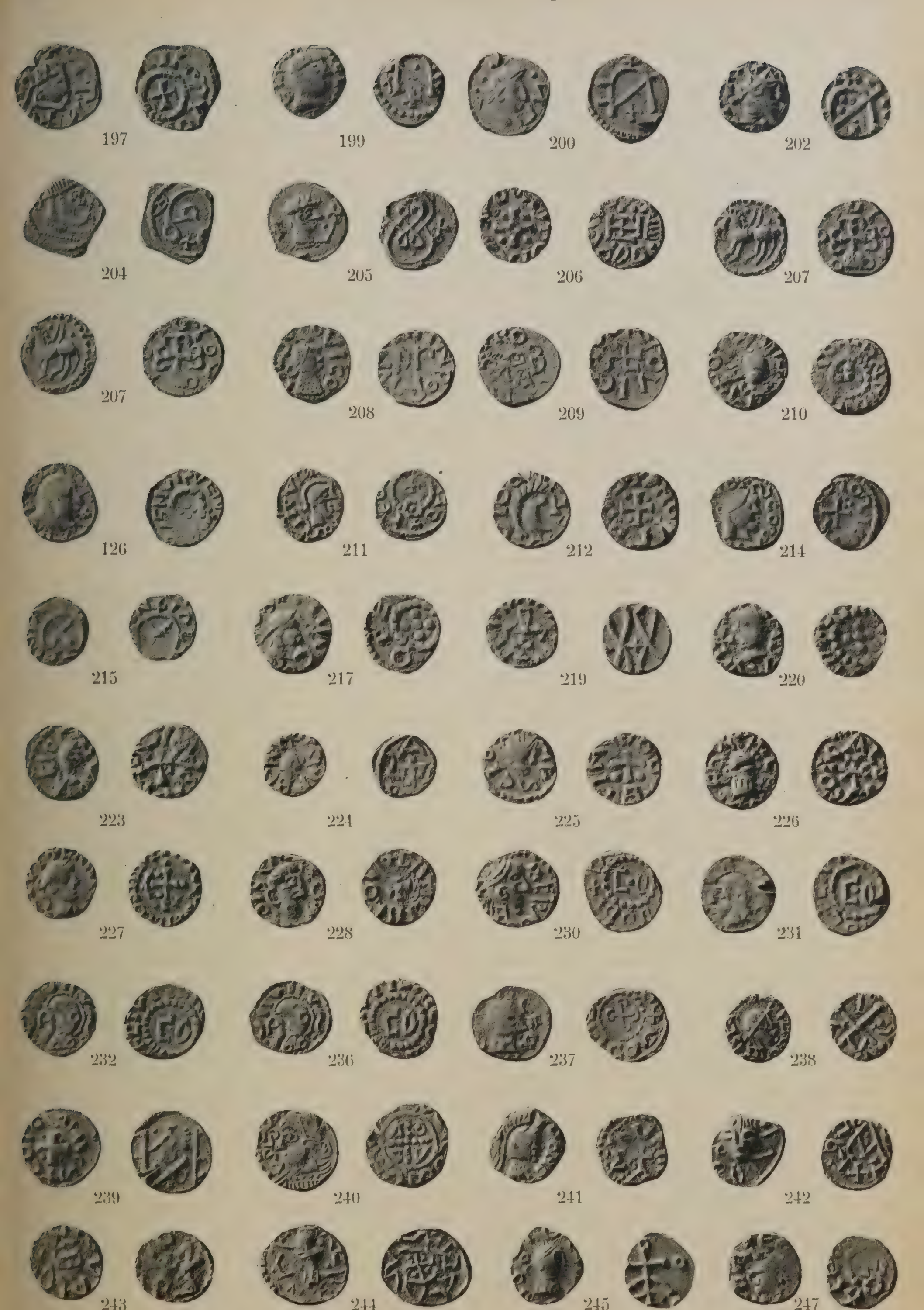
Phototypie Berthaud, Paris



TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS

Phototypie Berthaud, Paris.



TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS

Phototypie Berthaud, Paris.



TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS

Phototypie Berthaud, Paris



TROUVAILLE DE BAIS

DENIERS MÉROVINGIENS ET ANGLO-SAXONS

Phototypie Berthaud, Paris



Phototypie Berthaud, Paris

CHOIX DE MONNAIES GRECQUES

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 5 JANVIER 1907.

Présidence de M. P. Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Rapport de l'admin. des monnaies pour 1906.

Catalogue of greeks coins in the Hunterian collection of University of Glascow, tome III.

Bibliotheca chemica, Catalogue of the collection of James Young of Kelly, 2 vol.

Solone Ambrosoli, *Atlante numismatico italiano.*

Ann. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1905.

Mémoires de la Soc. d'émul. de Montbéliard, t. XXXIII.

Bull. de la Soc. d'archéol. de Nantes, t. XLVII, 3 fasc. et un atlas.

Mém. de l'Ac. des sc., l. et arts d'Arras, t. XXXVII.

Numismatic Chronicle, 1906, 3.

Séance publique de l'Acad. des sciences, agric., arts et belles-lettres d'Aix.

Arthur Lamas, *Medalhas da guerra da successão de Hispanha referentes a Portugal. Collecção organizada por Jose Lamas.*

J. Meili, *Die Werke des Medailleur's Hans Frei in Basel*, 1894-1906.

M. Savès est admis comme membre correspondant à Toulouse, et M. Bujeaud l'est au même titre à Sainte-Hermine.

M. Robert Jameson, 6, avenue Velasquez, à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. Bordeaux et Babut.

M. de Kesling, 18, rue Pétiniaud-Beaupeyrat, à Limoges, est présenté comme membre correspondant par MM. Roger et Bordeaux.

M. Dieudonné communique un spécimen de la table générale de la *Revue numismatique*, à laquelle il travaille.

M. Caron expose le résultat de ses recherches sur le document présenté par M. Soullard dans la dernière séance, qui est publié *in extenso* dans les *Mélanges et documents* de la Revue (ci-contre, p. 107). C'est le papier des délivrances, par la Monnaie d'Auxonne, des grands blancs imités de ceux de Charles VI. Ils avaient cours pour dix deniers à trois deniers d'aloy argent le roi, et à 80 deniers de poids au marc de Paris.

La première de ces délivrances est du samedi 17 avril 1417 après Pâques, et elles se succèdent assez régulièrement de semaine en semaine jusqu'au samedi 25 décembre de la même année.

Les noms des gardes Perrenot de Maxilley et Huguenin Ysnart, et de l'essayeur Jehan de Bouxenoit, ne figurent pas dans la table des officiers et ouvriers monétaires à la fin du tome IV de l'ouvrage de F. de Saulcy (documents monétaires) ; quant au nom d'Amiot Chifferet, maître particulier de la Monnaie d'Auxonne, il nous est déjà connu par un acte du 13 octobre 1417 [1]. Comme dans un autre du 10 mai 1421, Thomas [2] Lerote figure comme tailleur

1. F. de Saulcy, *Documents monétaires*, tome II, p. 205.
2. *Ibid.*, tome II, p. 287.

des coins de la Monnaie d'Auxonne, il est vraisemblable qu'il l'était déjà en 1417, et que c'est lui qui a fait les coins des blancs qui nous occupent.

M. Caron fait ressortir : 1° quant au poids, que sur 32 délivrances, 19 (dont les 17 premières) présentaient des différences variables en moins, avec qualification de « faibles deniers », dix des différences en plus sous celle de « forts deniers », et trois seulement ont la mention « droit de poids » ; 2° quant à l'aloi, que la condition imposée de trois deniers argent le Roy a presque toujours été remplie à la différence de quelques grains, le plus souvent deux grains, et très exceptionnellement sept.

Il y a lieu cependant de remarquer que la première délivrance a donné à l'essayage trois deniers 21 grains, et qu'à la même époque, dans les comptes de la Monnaie de Dijon du 13 octobre 1417 [1], il est fait mention à la fois de blancs à quatre deniers et de blancs à trois deniers de loy.

Poey d'Avant publie en effet deux types de blanc portant tous deux au droit l'écusson de Bourgogne, ancien et moderne, l'un cantonné seulement au revers d'un lion et d'un lys, pesant 3 gr. 58, l'autre dont la croix est cantonnée de deux lys et de deux lions, et pesant 2 gr. 93 [2].

MM. de Castellane et Dieudonné présentent à propos de ce document diverses observations, desquelles il est permis de dégager l'historique suivant [3].

C'est au cours de la période sur laquelle s'étend notre document, que les hostilités éclatent entre la France et la Bourgogne. Le 14 juillet 1417, le dauphin Charles, allié à

1. F. de Saulcy, *Documents monétaires*, tome II, p. 205.
2. Poey d'Avant, tome III, n°s 5720 à 5726, Planche CXXIII, n°s 2 et 4.
3. Consulter sur ce sujet, outre les ouvrages consacrés à la numismatique des ducs de Bourgogne : M. de Vienne, *La fin du monnayage féodal en France*, dans *Mém. de l'Académie de Stanislas.*

la faction d'Armagnac, fermait les hôtels des monnaies de Dijon et de Chalon. Quelques mois après, le duc Jean sans Peur, au mépris de cette interdiction, rouvrit la monnaie de Dijon à son profit; du 13 octobre 1417 au 28 novembre, on y délivra des grands blancs ou blancs deniers à l'écu, à 4 d. d'aloi, comme dans le reste du royaume depuis le 10 mai, au lieu des 3 d. de l'atelier d'Auxonne. Celui-ci en effet était situé en terre d'empire ; quant à la monnaie de Dijon, il était assez hardi d'y monnayer contre le gré du roi, sans y abaisser le titre par surcroît. Dès le 21 octobre, le pouvoir royal, pressé d'argent, donne lui-même l'exemple d'un abaissement plus accentué : les gros sont ramenés de 4 à 2 d. 16 gr., alors que le duc continua ses frappes à 4 et à 3 d.

La suite des événements nous apprend pourquoi les délivrances que nous publions s'arrêtent à la mi-décembre. En novembre, Jean sans Peur prend l'offensive contre le dauphin, il va enlever la reine de la ville de Tours où elle avait été exilée, et un mois plus tard, pour prouver qu'il est bien le maître, en deçà comme au delà de la Saône, il réunit tous les monnayeurs du duché et du comté dans une même association. Alors la frappe des grands blancs recommence, on le savait, à Dijon, mais à 3 d. d'aloi, et on voit à présent d'où provient la fixation de ce titre, déjà inauguré à Auxonne. En agissant ainsi, le duc anticipait sur les lettres qu'il comptait bien obtenir de la reine, lettres datées du 10 janvier 1418, qui lui attribuent la délégation de la frappe monétaire pour un an, avec faculté de changer à son gré le poids et l'aloi des espèces. Par la suite, Jean sans Peur devait faire confirmer puis proroger sa concession ; il allait abaisser le titre des grands blancs à 2 d. 12 gr., pour le relever par raison, mais seulement à partir du 22 novembre 1418, aux 2 d. 16 gr. du reste du royaume. C'est ainsi que

notre document, situé parmi les autres de même nature, se rattache aux événements politiques de cette époque troublée.

M. Adrien Blanchet communique un petit sceau qui a été trouvé récemment dans la propriété du baron de Pontalba, à Valgenseuse, près de Senlis.

✠· S'IEHAN LE CARON. Roue à huit jantes avec le moyeu très proéminent.

Diamètre, 19 mill. ; appendice vertical, avec trou trilobé, xve siècle.

Le nom *Le Caron* est très fréquent, en particulier dans le nord de la France. A Senlis même, on connaît un Jehan le Charon, lieutenant général du bailli, en 1410 ; un autre homonyme qui est lieutenant général et échevin en 1445, 1446 et 1448 ; et un troisième Jehan le Charon, qui est gruyer de la forêt de Halatte en 1476 [1]. Le petit sceau ne paraît pas assez important pour être attribué à l'un de ces personnages ayant une situation officielle.

On connaît un sceau avec écusson armorié d'un Jehan le Caron, en 1427 [2], et un autre, également armorié, d'un homonyme en 1416 [3]. *Charon* et *Caron* sont deux formes d'un même nom. On connaît les formes *charonner* et *caronner* (faire un ouvrage de charronnage) et, dans un document de Fécamp, du xɪv^{e} siècle, conservé aux Archives de la Seine-Inférieure, on lit : « ne forgier, ne caronner ».

La roue est une enseigne parfaite pour un charron ; le

1. *Bullet. du Comité archéologique de Senlis*, 1875, p. 150 ; 1879, p. 101 ; 1878, p. 111, et 1893, p. 30. Ces renseignements m'ont été communiqués par M. de Pontalba, qui les tenait d'un ami habitant Senlis.

2. G. Demay, *Invent. des sceaux de l'Artois*, 1877, p. 84, n° 777 (Archives du Pas-de-Calais).

3. G. Demay, *Invent. des sceaux de la Picardie*, 1875, p. 98, n° 900.

sceau offre donc un exemple intéressant d'un type parlant. Le fait est d'ailleurs fréquent au moyen âge.

Le colonel Allotte de la Fuÿe émet l'opinion que les monnaies des nations maritimes de la Gaule ont été imitées de celles de Syracuse.

M. Savès, membre correspondant à Toulouse, communique à la Société le document ci-après extrait par lui des Archives de la Haute-Garonne, et qui est susceptible de jeter un nouveau jour sur les renseignements que les registres des Parlements peuvent fournir tant sur la valeur vénale de l'or que sur le rapport de l'or à l'argent :

« Nous Jean Constans et Jean Bon gardes héréditaires pour le Roy en la Monnoye de Toulouse, experts pris d'office par Mr Antoine de la Coste, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, Commissaire en la Chambre des Requêtes, en cette partie député pour procéder à la vérification de ce que le denier d'or depuis l'année 1463 jusques en l'année 1577 pourrait valoir, suivant son appointement du quatorzième du présent mois de Janvier portant notre pouvoir, et autre prestation de serment par nous devant ledit Sieur de la Coste, fait en date du dix-huitième dudit mois de Janvier, donné à la poursuite de Mr Joseph Disarny, secrétaire du Roi, d'une part, Louise Andrinée, Catherine Hébrard, Pierre Garry et Pierre Millet d'autre, remis devers nous par ledit Disarny, et après que par nousdits Constans et Bon, gardes, a été bien et duement vérifié en Dieu et conscience sur les livres des archifs de la Monnoye.

Disons et attestons qu'en l'année 1463, le denier valait suivant l'ordonnance du Roy, supputation faite de l'écu, qui valait en ladite année vingt-sept sols et six, la somme de deux sols trois deniers.

Et en l'année 1531 et 1532 ledit écu au soleil valait la somme de quarante sols, et en l'année 1538, par ordonnance du Roy Henri du 23e Janvier audit an, jusques en l'année 1540, lesdits

écus furent mis à quarante cinq sols, et depuis par ordonnance du Roy Charles du 17e jour d'Aout 1561, furent mis à prix de cinquante sols, et le denier d'or, à raison de cinquante sols valait la somme de dix neuf sols.

Et depuis par autre ordonnance du Roy Henri III du 22 septembre 1574, lesdits écus furent mis à cinquante huit sols, et le denier d'or valait vingt et un sols neuf deniers.

Et encore depuis par autre ordonnance de l'année 1577, les écus furent mis au prix de soixante sols, à raison de quoy, supputation faite de l'écu et denier, ledit denier d'or valait, comme il vaut encore de présent la somme de vingt deux sols six deniers, comme de ce plus à plein attestent lesdites ordonnances, actes et registres de ladite Monnoye.

En foy et temoin de ce avons écrit la présente de notre main propre, témoins nos seings manuels cy mis accoutumez.

Fait à Toulouse dans le Bureau de ladite Monnoye le 22e jour de Janvier 1600 [1]. »

La monnaie dont il est question, comme servant de base aux évaluations, est l'Écu au soleil, dont la valeur en livre tournois est indiquée comme suit :

1° en 1463	27 s. 6 d.
2° en 1531 et 1532	40 s.
3° du 23 janv. 1538 à 1540	45 s.
4° au 17 août 1561	50 s.
5° du 22 sept. 1574 à 1577	58 s.
6° de 1577 au 22 janv. 1600	60 s.

Ces prix sont d'accord avec ceux de Wailly [2].

Cet écu au soleil était à l'époque le denier d'or courant ; néanmoins le mot « denier » a dans notre texte un sens tout différent. C'est, non pas une monnaie, mais le denier-

1. Archives départementales de la Haute-Garonne à Toulouse. *Arrêts du Parlement de Toulouse, Monnoyes*, p. 212.

2. N. de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, p. 76 et suiv.

poids, c'est-à-dire la cent quatre-vingt-douzième partie du marc, qui représente en mesure actuelle 1 gr. 27 d'or. De l'attestation ci-dessus résultent six évaluations du prix de 1 gr. 27 d'or, savoir quatre explicitement énoncées et deux autres implicitement. Ce sont :

1° en 1463	2 s. 3 d.
2° en 1531-1532 (par voie de calcul)	15 s. 2 d.
3° en 1538-1540 (par voie de calcul)	17 s. 1 d.
4° en 1561	19 s.
5° en 1574	21 s. 9 d.
6° en 1577	22 s. 6 d.

Le premier prix est manifestement inexact, et le copiste a dû écrire *deux* pour *dix* ; car la comparaison avec le tableau précédent nous engage à lire, non pas 2 s. 3 d., mais 10 s. 3 d., comme on peut s'en assurer par la règle de trois.

Nous en déduisons pour le prix du marc d'or les chiffres suivants, que nous rapprochons de ceux de Wailly :

1° 98 l. 8 s.	et Wailly :	97 l. 12 s. 6 d.
2° 145 l. 12 s.		142 l. 6 s. 8 d.
3° 164 l.		160 l. 2 s. 6 d.
4° 182 l. 8 s.		181 l. 5 s.
5° 208 l. 16 s.		210 l. 5 s.
6° 216 l.		217 l. 10 s.

La concordance est satisfaisante ; si elle n'est pas rigoureuse, et si Wailly donne jusqu'en 1561 des chiffres légèrement inférieurs et, à partir de cette date, des chiffres plus forts, c'est qu'il suppose la taille de 71 1/6 au marc remplacée alors pour l'écu au soleil par celle de 72 1/2 ; évidemment nos enquêteurs ont dû se fonder sur un chiffre de taille moyen.

Quant à la raison pour laquelle cette enquête avait été ordonnée, nous sommes réduits à des conjectures.

M. Dieudonné fait observer que les prix du marc d'or ou d'argent que nous possédons pour les XIVe, XVe et XVIe siècles étaient évalués (voy. Borrelli de Serres, *Variations monétaires sous Philippe le Bel*), par la Chambre des Comptes, pour régler les échéances litigieuses de la période qui venait de s'écouler. C'est peut-être pour juger un procès de ce genre entre débiteurs et créanciers, que le Parlement de Toulouse a fait faire l'enquête dont il s'agit présentement. Les conventions impliquant redevances étaient rédigées en monnaie de compte ; pour que ces sommes fussent soldées en espèces, voire en lingots d'or, une équivalence devait être établie, sur laquelle les parties ne tombaient pas toujours d'accord et qu'il fallait fixer par autorité de justice.

M. Bordeaux rappelle aux membres de la Société la publication si étendue, qui a été faite par M. Mazerolle en 1902 de tous les documents concernant « Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe [1]. Cet ouvrage est consulté à chaque instant par tous ceux qui s'occupent de médailles ou de jetons frappés au cours de la période ci-dessus. Il est surtout intéressant, quand il fournit des indications sur des émissions, dont les spécimens ont été rencontrés rarement. A ce sujet, un certificat du 20 décembre 1575, donné par la Cour des Monnaies à Aubin Olivier pour les jetons du Conseil privé du roi Henri III, apprend que les jetons émis au cours de l'année suivante portaient : « d'un costé les armes de France, et autour est escript NIL NISI CONSILIO, et de l'autre costé

1. *Les médailleurs français du XIVe siècle au milieu du XVIIe*, par F. Mazerolle, 2 vol. et 1 vol. de planches. Paris, Imprimerie nationale, 1902.

une Concorde, et autour est escript : CONCORDIBVS OMNIA LETA. 1576[1]. »

D'après les énonciations relevées audit ouvrage, il aurait été fabriqué la quantité suivante de pièces à ce type :

les 7 et 21 janvier 1576		2.400
le 20 avril 1576		600
les 5 et 7 janvier 1577		1.000
	Total	4.000

M. Bordeaux a trouvé aux Archives nationales le document ci-après, qui révèle une émission supplémentaire de 800 jetons d'argent à ce type, effectuée le 4 septembre 1576 dans les conditions suivantes :

« Les généraux Conseillers du Roy, nostre Sire, tenant la Cour des Monnoyes, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que Aubin Olivier, maître ouvrier et conducteur des engins de la Monnoye du Moulin a présenté au bureau de ladite Court la quantité de 800 de jetons d'argent, qu'il a faicts suyvant l'ordonnance du Trésorier de l'Espargne pour distribuer à Messieurs du Conseil privé du Roy.

Poise seize marcs une once deux gros, prisés et estimés deux marcs vingt deux livres dix sols tournois, comprins la taille des carreaulx et façons valant trois cent soixante trois livres dix sols trois deniers demi pite tournois.

Faict en la Chambre des Monnoyes le 4e jour de septembre 1576.

Signé : Dulyon. Signé : De Riberolles[2]. »

Le trésorier de l'épargne aurait donc fait fabriquer au minimum une quantité de 4.800 jetons d'argent, pour être distribués aux membres du Conseil privé du roi Henri III.

1. Mazerolle, *loc. cit.*, p. 81 et 82.
2. Archives nationales, Z, 1, B, 376. Règlements de juillet à décembre 1576.

Malgré cette quantité notable émise, l'important catalogue de la collection Feuardent ne contient pas ce jeton [1].

Comme cette pièce du conseil privé du roi portant les légendes et types relatés ci-dessus existe au Cabinet des Médailles de Paris, il a paru intéressant de la reproduire pour compléter les divers renseignements recueillis à son occasion.



Poids : 4 gr. 88.

Le jeton ci-dessus doit provenir de l'émission du 4 septembre 1576, car le poids des 800 exemplaires s'élevant à 16 marcs 1 once 2 gros donne en mesure actuelle 3 kilos 954 grammes, dont le 1/800e est 4 gr. 94. La différence de 6 centigrammes pour le spécimen du Cabinet des Médailles est absolument négligeable.

Le type éminemment religieux d'une Concorde, tenant d'une main un ciboire, et de l'autre une corne d'abondance, fait allusion aux luttes religieuses de l'époque, pour lesquelles on ne voyait d'autre issue que l'accord unanime des Français.

De Bie, dans sa *France métallique*, a cité une médaille de 53 millimètres de diamètre, portant au droit, au lieu des armes de France, l'effigie cuirassée et couronnée de Henri III, et pourvue d'un revers analogue [2]. Ces figura-

1. *Jetons et méreaux depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte*, par F. Feuardent. Paris, Rollin et Feuardent, 1904, vol. 1, p. 5, nos 42 et 43.

2. De Bie, *La France métallique*, p. 220 et 221, pl. 75, no 17.

tions paraissent fantaisistes en présence de ce qui vient d'être publié.

Le *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale, rois et reines de France*, fait connaître un jeton hybride d'argent portant d'un côté un éléphant écrasant un serpent au milieu d'un troupeau de moutons avec la légende : PLACIDIS PARCIT et la date 1575, et de l'autre le revers de la pièce dessinée ci-dessus pourvu d'une Concorde et de la date 1576[1]. Cette dernière représentation paraît provenir d'un autre coin gravé avec de très légères différences. Les documents retrouvés jusqu'à ce jour restent muets au sujet de la fabrication de ce jeton à deux dates, dont la création et le but ne paraissent pas encore pouvoir être expliqués en l'état actuel de nos connaissances. Il semble possible que le fermier de la Monnaie du Moulin ait eu à cette époque le droit de se servir à sa volonté des coins qui avaient déjà été employés et de créer avec eux des pièces hybrides d'argent ou de laiton qu'il vendait dans un but commercial à ceux qui avaient besoin de jetons.

Le Président, P. BORDEAUX. — *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.



SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1907

Présidence de M. Bordeaux, président

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, IVe série, t. 4, 1905-6.

1. *Catalogue des jetons de la Bibliothèque nationale. Rois et Reines de France*, par M. de La Tour. Paris, Rollin et Feuardent, 1897, p. 69, n° 339, pl. V, n° 15.

Mémoires de l'Ac. de Nîmes, VIIe série, t. 28, 1905.

Numismatic Chronicle, 1906, n° 4.

Répertoire des travaux de la Soc. de statist. de Marseille, 1905, t. 46, 2e partie.

Mettensia, n° 5.

Revue numismatique, 1906, n° 4.

M. le Président fait part de la mort de MM. de Vienne et Beldent. Il exprime les regrets de la Société et témoigne ses condoléances aux familles de ces deux numismates.

M. Jameson est admis comme membre titulaire, et M. de Kesling comme membre correspondant.

M. Kœchlin, membre correspondant, désire devenir membre titulaire. Ses parrains sont MM. Bordeaux et Babut.

La correspondance comprend une circulaire du ministre relative au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Montpellier en avril 1907.

Un correspondant demande s'il est vrai qu'une pièce de cinq francs du Consulat, dont il désigne l'année, fasse actuellement prime. En remarquant que cette croyance n'a rien de fondé, M. le Président signale qu'il y a une autre pièce plus récente, de cinq francs également, qui fait effectivement prime ; c'est la pièce de cinq francs en or, frappée sous le second empire à un moment où le rapport légal des deux métaux précieux était rompu en faveur de l'argent. L'administration la retire graduellement de la circulation sans en avoir ordonné la démonétisation, et les exemplaires qui en circulent encore ont atteint au bureau de change du Crédit Lyonnais le cours de 7 francs.

M. le Dr Bailhache présente un teston faux à l'effigie de Henri III, de l'atelier de Paris, au millésime de 1577. A cette date il n'était plus frappé de testons à Paris.

M. Blanchet fait hommage, au nom de M. le Dr Dressel, directeur du Cabinet des médailles de Berlin, de son ouvrage sur les médaillons d'or d'Aboukir acquis par ce musée.

Il présente ensuite diverses observations sur un article récent de M. le commandant Mowat relatif aux monnaies contremarquées de date certaine très postérieure à l'émission de la monnaie.

M. Bouclier présente un sou de Louis XVI auquel on a soudé une bélière et sur lequel est gravé, en caractères fort soignés, entre le type et la légende : du côté de l'effigie : TOUTE A LUI, et au revers ET A MA RELIGION. Cette pièce a sans doute servi de signe de reconnaissance à une femme pendant les guerres de Vendée.

Il présente ensuite une médaille commémorative de la visite du duc d'Angoulême à la Monnaie de Lille en 1818.

Droit : tête de Louis XVIII à gauche, par Michaut : coin des écus de 5 francs.

Revers : trois petites fleurs de lis au-dessus de l'inscription suivante :

S. A. R.
MGR LE DUC
D'ANGOULEME
VISITE LA MONNAIE
DE LILLE LE 4 XBRE
1818

Bronze : 37 mill. tranche lisse.

Cette pièce ne figure ni dans l'ouvrage de Van Hende, ni dans celui de M. Dewamin.

M. Théry, notre collègue de Lille, qui a bien voulu faire

des recherches à la bibliothèque de cette ville, a trouvé, dans le *Journal du Département du Nord*, la relation de la visite à Lille du duc d'Angoulême, visite qui a duré trois jours : les 4, 5 et 6 décembre 1818. Malheureusement, il n'y est rien dit au sujet de la visite à la Monnaie.

M. le Dr Bailhache fait la communication suivante.

« Dans son *Histoire monétaire du Béarn*, M. Adrien Blanchet nous apprend que, par des lettres patentes du 26 janvier 1595, Henri IV avait ordonné que les sols fabriqués auparavant dans les monnaies de Béarn et de Navarre seraient refondus et convertis en autres sols d'un poids plus élevé. Au chapitre des pièces justificatives, M. Blanchet reproduit, sous le nº XXXII, l'exécutoire de la Cour des Monnaies, en date du 10 mars 1595, auquel est annexé un dessin sur parchemin donnant le « *patron* » des sols tournois ou douzains en question.

Il existe en effet pour les douzains de cette émission, comme pour ceux des émissions précédentes, deux types distincts ; l'un propre aux monnaies de Navarre, l'autre à celles de Béarn. Mais tandis que les premiers sols de Béarn unissaient les chaînes de Navarre aux lis de France et aux vaches de Béarn, ceux frappés en 1595 — le *patron* cité plus haut en fait foi — portent l'écu écartelé aux 1 et 4 de France, et aux 2 et 3 de Béarn ; l'emblème navarrais a disparu.

Le sol de Navarre de 1595 porte lui aussi l'écu écartelé, Hoffmann en a donné une reproduction sous le nº 66 de la planche LXXXII de son ouvrage.

Quant au douzain de Béarn, de cette émission de 1595, il n'avait pas été signalé jusqu'à présent. J'ai été assez heureux pour en retrouver un exemplaire en parfait état dans les cartons du Cabinet de France.

On constate que cette rare monnaie est identique au *patron* annexé à l'exécutoire du 10 mars 1595, et que M. Blanchet avait décrit comme il suit :



GRATIA.DEI.SVM.ID.QVOD.SVM.1595. fleuron. — Écu écartelé de France et de Béarn.

℞. HENRICVS.IIII.D.G FRAN.E.NAVA.REX. — Croix fleuronnée accostée de 15-95 et avec H au centre.

Lors de la publication de l'*Histoire monétaire du Béarn*, en 1893, les doubles tournois dits toullosains, à l'effigie d'Henri IV, n'avaient pas encore été retrouvés. On savait seulement, d'après le registre de délivrances, que la monnaie de Saint-Palais en avait fabriqué de février à avril 1595. Peu de temps après, M. Letessier, conservateur du musée de Vendôme, annonçait à M. Blanchet que le médaillier du musée possédait deux exemplaires de ces tournois, l'un frappé en 1593, l'autre en 1595 [1]. On a constaté que ces petites monnaies sont après tout moins rares qu'on ne le pensait ; un bon nombre de collections en renferment des spécimens, généralement en mauvais état. J'en possède moi-même un exemplaire, d'assez bonne conservation, et frappé en 1594. L'écusson de Navarre, différent de l'atelier de Saint-Palais, est au droit sous le buste royal; au revers, après la date, figure un *croissant* qui constitue évi-

1. *Revue Numismatique*, 1893, p. 409.

demment le différent du maître de Saint-Palais en 1594. On ignore malheureusement le nom de ce maître.

Contrairement à l'opinion généralement répandue, le double tournois existe dans la série béarnaise proprement dite comme dans la série navarraise. Dans son catalogue nº 23, paru en 1903, M. Florange indiquait, sous le nº 613, un double tournois d'Henri IV pour le Béarn. Étant arrivé trop tard, je n'ai pu prendre connaissance de cette monnaie, mais M. Florange a bien voulu me dire que le double tournois en question, frappé en 1594, portait sous le buste de Henri IV une petite vache.

M. Blanchet croit que cette petite vache servait de différent à l'atelier de Morlaas aussi bien qu'à celui de Pau, mais que, cette dernière officine possédant un outillage perfectionné, on peut « attribuer à Morlaas toutes les espèces d'une fabrique irrégulière et frappées évidemment au marteau ». M. Florange m'ayant appris que ce double de Béarn était d'une frappe médiocre, il s'agissait vraisemblablement d'un produit de l'atelier de Morlaas.

M. Ratier, associé correspondant à Limoges, communique à la Société une imitation de l'obole tournoise de Charles VII, ayant au centre une fleur de lys dans un cartouche entouré de la légende : ✠ IOhΛnnES D G REX. Le revers porte une croix dans le champ avec une légende circulaire presque illisible à cause du tréflage.

Le prototype imité est l'obole attribuée par Hoffmann à Charles VIII[1]. M. Bordeaux soumet aux membres de la Société l'exemplaire de sa collection, portant d'un côté autour du cartouche contenant la fleur de lys : ✠ KΛROLVS : F : R :, et de l'autre ✠ OBOLVS CIVIS autour de la croix. Il fait remarquer que cette pièce doit être attribuée à Charles VII.

1. Hoffmann, *Mon. roy.*, p. 75, pl. 39, n. 43.

En effet, une ordonnance de mai 1444 prescrivit la fabrication de mailles oboles tournois ayant pour différence au droit une fleur de lys dans un trèfle. — Degré de fin : 1 den. 6 gr. de loy, AR. Taille : 28 sols 8 den. de poids, soit 344 au marc. Poids légal : 0 gr. 71 [1].

Une seconde ordonnance, du 19 mars 1446, enjoignit de « mettre pour différence à ces mailles oboles nouvellement ordonnées un petit point dans le premier O de la légende, quelque part qu'il soit, tant au droit qu'au revers » [2].

Comme l'obole tournoise présentée a les premiers O des légendes du droit et du revers pourvus d'un point au centre, il n'est pas douteux qu'elle provient de cette émission.

Du moment qu'il est acquis que le prototype de l'obole de M. Ratier date de 1446, il ne reste plus qu'à rechercher la seigneurie française ou étrangère, dans laquelle il y aurait eu à la même époque un Jean, pouvant y prendre le titre de roi et ayant dans ses armoiries une ou plusieurs fleurs de lys. Or en Navarre, il a existé un Jean, qui fut roi de ce fief français de 1441 à 1479, et qui auparavant y avait régné de concert avec sa femme la reine Blanche de 1425 à 1441. Ce Jean appartenait à la famille de Bourbon et portait dans ses armoiries un écartèlement de trois fleurs de lys ainsi qu'on peut le constater sur les blancs publiés par Poey d'Avant [3]. M. Caron, dans son supplément à Poey d'Avant, a publié une obole de Jean et de Blanche portant au centre les initiales I·B. [4] Il est naturel que Jean, après être devenu seul roi de Navarre à la suite de la mort de sa femme, ait continué de faire frapper des oboles tournoises. On comprend qu'il ait remplacé le monogramme I·B., qui n'avait plus de raison d'être, par un cartouche contenant une des

1. F. de Saulcy, *Documents monétaires*, vol. III, p. 175.
2. F. de Saulcy, *Doc. mon.*, vol. III, p. 186.
3. Poey d'Avant, vol. II, p. 179, pl. 71, nos 17 à 19.
4. Caron, *Mon. féodales*, p. 182, pl. XI, no 12.

fleurs de lys de ses armes de famille, et qu'il ait ainsi fait copier pour ces nouvelles espèces le type de celles qui étaient forgées depuis peu de temps par les monnayeurs de Charles VII à cette date de 1444-1446.

Malheureusement la pièce soumise par M. Ratier porte un revers tellement tréflé, que la légende ne saurait être déchiffrée avec chance d'interprétation. Il se peut qu'il y ait : MO·NA VA, ou bien : MONETA·NOVA·NI, ou encore : MO·NO·NA. Comme il n'est possible de préciser quoi que ce soit à cet égard, les membres de la Société croient préférable d'appeler l'attention de leurs collègues sur la probabilité de l'existence de cette obole tournoise de Navarre. Ils estiment bon d'attendre la découverte d'un exemplaire ayant un revers suffisamment lisible, pour qu'on puisse y reconnaître d'une façon certaine le nom du pays de Navarre et pour qu'il n'y ait plus de doute possible sur l'attribution. Un dessin pourra en être utilement publié à ce moment.

M. Savès, associé correspondant à Toulouse, communique à la Société deux lettres originales adressées par Tarbé, ministre des contributions publiques, au directeur de la monnaie de Toulouse, et relatives aux émissions de monnaies de Louis XVI, réalisées après le premier semestre de 1791. Pour comprendre l'intérêt de ces documents inédits, il convient de rappeler que les espèces de Louis XVI, fabriquées pendant le second semestre de chacune des années 1791 et 1792, portent un point sous la troisième lettre de la légende du droit. Jusqu'à ce jour les numismates n'ont pas eu connaissance des instructions données dans les Hôtels des Monnaies en 1791 au sujet de ce différent spécial.

En 1864, M. Zay a énoncé qu'un arrêt de la Cour des Monnaies du 31 mai 1786 avait enjoint : « de mettre un point

sous le D de LVD du travail d'or qui commencera le 1 juillet suivant[1]. »

Cette injonction ne concernait que la monnaie d'or. On ignorait les conditions dans lesquelles cette prescription avait été généralisée à partir de 1791 pour le numéraire des trois métaux. La lettre circulaire ci-après, dont des exemplaires identiques furent évidemment adressés à chaque directeur d'Hôtel des Monnaies en activité à cette époque, apprend comment les ordres furent donnés sur ce point par le Ministre exécutant les volontés de l'Assemblée Nationale:

Paris le 11 juin 1791.

L'article 11 de la loi du 10 avril dernier relative à la Commission des monnaies, porte, Messieurs, qu'elle fera vérifier deux fois par an le titre des espèces fabriquées dans les Hôtels des Monnoyes ; cette disposition exige que l'on ajoute aux empreintes de ces espèces *une marque*, à la faveur de laquelle on puisse *distinguer celles provenant de la fabrication faite dans le cours des six premiers mois de celles fabriquées dans le dernier semestre de l'année.*

Cette distinction, depuis longtemps en usage pour la Monnoye de Paris, *s'opère par un point placé sous le* D *du mot* LVD, *qui fait partie de la légende du côté de l'effigie ;* elle est connue de tous les graveurs des Monnoyes, parce qu'*ils l'ont employée lors de la refonte des Louis.*

Je vous prie donc, Messieurs, de vouloir bien ordonner au graveur de la Monnoye d'avoir soin de *disposer tous les carrés*, *qui seront employés à compter du premier Juillet prochain pour le monnayage des espèces d'or*, *d'argent et de cuivre*, *de manière qu'elles portent toutes sous la lettre que je vous ai indiquée cy-dessus le point qui doit servir à les distinguer* de celles qui auront été fabriquées dans les six premiers mois de cette année, et de veiller à l'exécution de cette mesure.

Le Ministre des contributions publiques. Signé : Tarbé.

1. *Revue numismatique française*, 1864, p. 464.

L'article 11 de la loi du 10 avril ne charge nullement une Commission des Monnaies de vérifier le titre des espèces deux fois par an. Il prévoit simplement l'indemnité à allouer à ceux qui auront pris part au concours établi pour les nouveaux types de numéraire. L'article 12, qui suit, indique simplement qu'une Commission rendra compte à l'Assemblée de ses vues sur la simplification, l'économie et la perfection du monnayage [1]. On est donc obligé d'admettre que la première ligne de la lettre ci-dessus fait allusion non pas à l'article 11, ni même à aucun autre article de la loi du 10 avril précédent, mais à un article 11 d'un règlement d'administration publique, qui aura été rendu à la suite de la loi et pour en assurer l'application. Ce règlement pourra probablement être utilement retrouvé un jour.

Dans tous les cas et sans qu'il soit besoin d'avoir connaissance de ce document spécial, la circulaire précitée montre comment, à partir du second semestre de 1791, les diverses espèces d'or, d'argent et de cuivre, fabriquées au cours de la deuxième moitié de cette année ou des années suivantes dans les divers ateliers monétaires du royaume sont reconnaissables à l'adjonction de ce point sous la troisième lettre de la légende entourant l'effigie.

Ces dispositions concernaient notamment les pièces de 30 sols et de 15 sols, dites au type constitutionnel, dont les Hôtels des Monnaies avaient ordre d'effectuer des émissions abondantes. L'autre circulaire ci-après du même Ministre apprend que ce nouveau numéraire fut employé d'abord à la paye des soldats, et en second lieu à assurer le change des écus de 6 livres en menue monnaie. La lettre ci-dessous est celle envoyée à la Monnaie de Toulouse, mais il va de soi qu'il dût en être adressé de semblables à tous

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. VIII, p. 99, nº du lundi 11 avril 1791. Séance de l'Assemblée Nationale du samedi soir 9 avril 1791.

les directeurs d'officines monétaires. La preuve en ressort de ce que le nom de l'atelier avait été laissé en blanc sur l'autographie et de ce que sur l'exemplaire soumis, le mot: Toulouse, est d'une autre encre et d'une écriture différente:

Paris le 25 octobre 1791.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Messieurs, copie de la lettre que j'ai écrite au Directeur de la Monnoye de *Toulouse* le 22 de ce mois. Elle vous donnera connaissance des mesures que j'ai prises de concert avec MM. de la Trésorerie générale pour l'émission des pièces de 15 et de 30 sous.

J'ai pensé que le plus sûr moyen de les répandre promptement dans la circulation serait de les employer à payer le pret des troupes. Cette destination n'empêchera point le Directeur de la Monnoye d'en délivrer aux personnes qui auraient besoin de menue monnoie, en échange des écus, puisqu'elle lui laisse la liberté de remplacer avec ces écus celles de ces pièces qu'il aurait employées à ces échanges.

Le Ministre des contributions publiques.

Signé : Tarbé.

La lettre du 22 octobre 1791, à laquelle on se réfère au début, ne doit présenter qu'un intérêt restreint à être retrouvée, puisque le second paragraphe ci-dessus en fournit la paraphrase.

La fabrication des espèces d'or, d'argent et de cuivre fut réalisée dans les conditions prescrites, c'est-à-dire avec un différent spécial dès ce second semestre de 1791. Mais le ministre Tarbé ne resta pas plus de six mois encore à son poste pour surveiller l'exécution de ses ordres et notamment des circulaires reproduites ci-dessus. Il était devenu Ministre des contributions publiques le 29 mai 1791. Il s'était occupé d'organiser les nouvelles contributions foncières, qui furent dorénavant perçues en France. Il conserva

ces fonctions jusqu'au 24 mars 1792, date à laquelle il donna sa démission. Le député Clavière fut chargé de le remplacer. Tarbé fut ensuite décrété d'accusation sous prétexte de royalisme avéré. C'est peut-être la raison pour laquelle les ordres donnés par lui dans sa circulaire du 11 juin 1791 ne furent plus exécutés pendant le second semestre de 1793, ni après cette date. Le différent d'un point sous la troisième lettre de la légende cessa d'être usité. Tarbé parvint à échapper à la guillotine et à la déportation. Il renonça aux fonctions publiques, et, après s'être adonné à la littérature sous le Directoire et le Consulat, il mourut au début de l'Empire le 7 juillet 1806.

Le Président, P. BORDEAUX.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 2 MARS 1907

(Assemblée générale.)

Présidence de M. Paul Bordeaux, président.

Les ouvrages reçus sont :

Bull. de la S. arch. du Midi de la France, n. série, nº 36.

Bull. de la Soc. arch., scient. et litt. de Béziers, vol. XXXVI, nº 2.

Bull. de numismatique (de Mme Veuve Serrure), oct.-nov.-déc. 1906 (cette livraison doit être la dernière).

Berliner Münzblätter, nos 59, 60, 61.

Dr Leblond, *Au pays des Bellovaques, essai de géographie historique et de numismatique*, 1906.

Le balnéaire gallo-romain de Beauvais, 1906.

Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Clermont, 1906 (extrait de la *Rev. num.*).

Marque de verrier sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais, 1907.

M. le Président fait part de la mort de M. Durif, membre correspondant, ainsi que de celle de M. Platt, expert en médailles.

M. Kœchlin, membre correspondant, est élu membre titulaire.

M. Joseph Courrent est présenté comme membre correspondant par MM. Bordeaux et Babut.

Le comte Charles de Beaumont est présenté au même titre par MM. de Castellane et Bordeaux.

Il est déposé sur le bureau une demande de modification des statuts signée de MM. Babut, Blanchet, Bordeaux, de Castellane, Sudre et de Villenoisy, et conçue dans les termes suivants :

Les soussignés proposent de faire à l'article des statuts de la Société française de numismatique la simple modification suivante :

Après la première phrase :

« Les membres correspondants seront nommés dans la même forme que les membres titulaires. »

Il serait ajouté :

« Leur présentation pourra, s'il y a lieu, être faite par un membre titulaire et par un membre correspondant. »

Le surplus de l'article étant maintenu.

Cette proposition est adoptée par l'Assemblée.

M. le Président remercie M. Sudre du zèle et du soin avec lesquels il s'est occupé, depuis nombre d'années, des finances de la Société. En présence de la détermination qu'il a prise de ne pas accepter une nouvelle nomination de trésorier, il se fait un plaisir de l'offrir comme exemple

aux trésoriers futurs, qui devront chercher à imiter un aussi parfait modèle. Il propose de voter l'expression des sentiments de gratitude de tous les membres de la Société.

Il est procédé ensuite aux élections pour le renouvellement du bureau.

Sont élus :

Président, le Commandant Babut.
Vice-président, M. Sudre.
Secrétaire, M. de Villenoisy.
Trésorier, M. Bouclier.

M. Sudre, trésorier sortant, lit un rapport sur l'état financier de la Société.

Il lit aussi un autre rapport au nom de la commission, élue le 3 novembre 1906, pour étudier la question de frappe d'un jeton ou d'une médaille de la Société. Les coins banaux de la Monnaie ne renfermant aucun sujet, pourront être utilisés; pour ceux de la série historique, l'administration n'en autorise pas l'emploi pour un usage autre que celui qui les a fait créer. La gravure d'un coin spécial, même si un artiste de talent consentait à ne pas demander la rémunération habituelle, dépasserait de beaucoup ce que permet de faire la situation actuelle des finances de la Société.

Le directeur du musée de la Chaux-de-Fond transmet la liste des médailles volées dans cet établissement dans la nuit du 17 au 18 janvier.

Le colonel Allotte de la Fuÿe, qui possède une fort belle collection de monuments chaldéens dont il prépare la publication, présente des planches relatives à des sceaux antérieurs au règne de Sargon l'Ancien. Les sujets en sont empruntés à la légende de Gilgamick. Il résume ces traditions primitives et indique les transformations qu'elles ont dû subir pour être reçues dans le cycle babylonien.

Le Colonel expose ensuite ses vues relativement au mode de frappe des monnaies sassanides dont le relief est assez élevé malgré la minceur considérable du flan.

MM. Sudre et Blanchet présentent des observations.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« M. D. Mater, dans un travail récent sur les médailles du Berry [1], a rappelé le médaillon d'or offert par la ville de Bourges à Louis XII, lorsque les souverains visitèrent cette cité, en 1505.

« Girardot a relevé, dans les comptes de la ville pour l'année 1506, les noms des artistes qui collaborèrent à cette œuvre d'art : Paule l'imageur, Cousin, Antoine, Joseph Grégoire.

« M. Mater pense que Cousin est le principal auteur de la médaille dont Paule avait fait le projet (« patron en pierre »). Le Florentin Antoine paraît s'être occupé seulement de la fusion du métal. Mais Joseph Grégoire est mentionné dans le compte « pour avoir réparé la médaille » pendant cinq jours et cinq nuits. Il me paraît hors de doute que ce dernier artiste fut l'auteur des ciselures nécessaires pour aviver le type et les légendes de l'épreuve sortie du moule. Les médailles de Lyon portent la preuve d'un travail de ce genre.

« Je crois donc que le médaillon de 1505 peut être considéré comme l'œuvre de Cousin, de Joseph Grégoire et de Paule, absolument comme la médaille de Lyon, en 1500, est l'œuvre de Nicolas Leclerc et de Jehan de Saint-Priest, tailleurs d'images, et de Jehan Lepère, orfèvre.

« Le médaillon, offert par la ville de Bourges en 1505, était d'or et a disparu. Les légendes en ont éte conservées par un vieil auteur [2], mais on ne possède aucun renseigne-

1. *Gazette numismatique*, 1905; t. à p., 1906, p. 10.
2. J. Chaumeau, *Histoire du Berry*, 1566, p. 155; cf. Raynal, *Hist. du Berry*, t. III, p. 243, 575 et 576.

ment au sujet du type, et le dernier auteur qui s'est occupé de ce joyau, dit : « On ignore ce qu'il pouvait représenter, « mais il est à présumer que la partie ornementale était peu « importante, à cause de la place considérable qu'occupait « la double inscription qu'il portait. »

« Autour, en légende circulaire, il y avait :

« LVDOVICVM DVODECIMVM GALLIARVM REGEM, TRIVMPHATOREM, PACIS FVNDATOREM ET PATREM PATRIÆ BITVRIGES SVMMA LÆTITIA HOC MVNVSCVLO EXCEPERE. A D M°D° V°.

« Dans le champ, on lisait le sixain suivant :

PAN OVIVM CVSTOS, PASTORVM MAXIME RECTOR,
QVI BITVRINI ORBIS ET IVGA NOSTRA COLIS,
ACCIPE PASTORVM GREGES ET DONA TVORVM
ET PATRIÆ ARIETES, QVÆ TIBI SIGNA DAMVS,
AC PERLVCENTES, SVPERANT QVÆ VELLERA GEMMAS
QVÆ VITÆ ET PACIS SVNT MONVMENTA TVÆ.

« Examinons ces légendes et essayons d'en tirer quelques renseignements.

« Le premier vers assimile Louis XII à Pan, gardien des brebis et guide suprême des bergers ; le second fait allusion à la bienveillance du roi pour le Berry. Dans les vers suivants on dit au roi : « Reçois les troupeaux qui sont les dons de tes bergers, reçois les béliers du pays, emblèmes que nous t'offrons, et ces toisons qui sont au-dessus des gemmes resplendissantes, et qui sont aussi les monuments de ton règne et de la Paix. »

« En somme, ces vers, depuis le premier jusqu'au dernier, sont une allusion transparente aux moutons du Berry. La ville les offre au roi, non en nature, mais en effigie (*signa*) ; ces toisons (*vellera*), qui rappellent la toison d'or, sont celles des béliers figurés sur le médaillon.

« Rien de plus naturel que de trouver sur une médaille

offerte par Bourges les moutons qui forment les armes de cette ville.

« Ces moutons fournissaient d'ailleurs un sujet parfait au poète chargé de rédiger le compliment destiné au prince, fondateur de la paix et père de la patrie, selon les expressions de la légende circulaire.

« Cette même légende contient le mot *munusculum*. Or ce mot, désignant le « petit présent » de la ville de Bourges, apparaît de nouveau sur les médailles d'or offertes par cette même ville à François Ier, lorsqu'il y vint en 1517. La légende du revers de ces pièces, dont un exemplaire existe au Cabinet de France, est : ACCIPE MVNVSCVLVM DE MANIBVS NOSTRIS. Comme on le voit, la formule est très semblable à celle du médaillon de 1505. Et le type des médailles de 1517 est composé de trois béliers clarinés, posés 2 et 1.

« Il me paraît très probable que le type des médailles offertes à François Ier n'est qu'une réminiscence du médaillon présenté à Louis XII en 1505. »

M. Théry, avocat, membre correspondant à Lille, soumet à la Société un écu de Louis XVI au type constitutionnel en métal de cloche blanc.

Cet exemplaire, qui porte la date : 1793. AN 5 DE LA LIBERTÉ et le différent R de l'atelier d'Orléans, a un point dans l'O de LOUIS XVI et paraît avoir été pourvu de la tranche accoutumée. M. Théry demande s'il s'agit d'un emploi des coins usuels sur des flans appropriés, essai tenté pour examiner la possibilité de monnayer en sols et en demi-sols le meilleur métal de cloche, ou bien si l'on se trouve simplement en présence d'émissions de faussaires.

Divers membres de la Société font remarquer qu'ils possèdent dans leurs collections des écus de Louis XV et de

Louis XVI du premier type créés dans les mêmes conditions, et que ces pièces leur ont toujours semblé coulées, aussi bien que celle spécialement soignée sous ce rapport, qui leur est soumise. Ils estiment que toutes ces espèces n'ont rien d'officiel et qu'elles proviennent des fabrications de faussaires, effectuées en si grande quantité, tant en France qu'à l'étranger, au cours de la première Révolution.

Cette question a été déjà élucidée en partie au sujet de la confection des sols et doubles sols en métal de cloche coulé par suite de la publication de divers documents d'archives dans les procès-verbaux de la Société française de numismatique [1]. Il est naturel que les fabricants de fausses monnaies ne se soient pas bornés à confectionner des sols et des doubles sols, mais qu'ils aient également fabriqué, avec le métal de cloche, qu'ils pouvaient acheter à si bas prix, des écus faux semblables à ceux en circulation, dans le but de se procurer des bénéfices plus importants. On comprend qu'ils soient parvenus de temps à autre à perfectionner leurs moules au point de donner à certains de leurs produits les apparences de pièces frappées. Quant à la présence du point dans le premier O de la légende du droit, ce sigle a été apposé par imitation du type originaire copié, dont un exemplaire est soumis par M. P. Bordeaux.

M. le commandant de Kesling, membre correspondant à Limoges, fait part aux membres de la Société de la découverte d'un petit trésor de monnaies effectuée en 1904, près de Lons-le-Saunier.

Le 21 novembre 1904, un cultivateur de Cornod, commune de Thoirette, canton d'Arenthod (Jura), a mis au jour dans un champ, sous un tas de pierres, un petit lot

1. *R. N. F.*, 1905, *P. V. de la Soc. fr. de num.*, p. LIV. — *Gazette numismatique française* publiée par M. Mazerolle, 1903, p. 413, note B.

de monnaies de billon, acquis peu après par M. de Kesling. Ce lot se composait de 160 pièces appartenant en presque totalité aux princes de la maison de Savoie, soit :

8 quarts de Charles Ier ;

6 quarts de Philippe II ;

116 quarts de Charles II ;

25 parpaioles de Charles II ;

4 deniers anonymes (trésels) des évêques de Lausanne (Sébastien de Montfaucon, 1517-1536), et 1 petit denier de Philippe de Hanau-Lichtenberg.

Les ateliers de Bourg, Cornavin, Chambéry, Turin et Montluel ont contribué à la frappe du contenu de ce petit trésor, qui renferme un certain nombre de variétés inédites.

M. le Dr Bailhache présente, au nom de M. le commandant de Kesling, quelques petites pièces de billon provenant de la trouvaille de Linars, étudiée par M. Royer dans les Procès-verbaux d'avril 1906, et aussi deux deniers tournois de François Ier et d'Henri II faisant partie de sa collection.

Les monnaies de François Ier reproduisent quatre types distincts :

1° Double tournois du Dauphiné à la croisette. — 2 exemplaires frappés à Grenoble (3 sous la croisette du R/.). Ces deux pièces, qui portent un ·T· à la fin de la légende du droit, sont de l'ouvrage de Huguet Thury, nommé mestre en 1543 ; elles reproduisent le type décrit par Saulcy sous le n° 567 de la *Numismatique de François Ier* (Collection de Kessling).

2° Denier tournois du Dauphiné à la croisette, frappé à Grenoble. — Variété inconnue à Hoffmann et à Saulcy.

FRA.....ANCO.R..... Un lis, un dauphin et un 3 dans un trilobe surmonté d'une rose.

℞. ...MEN·D·BENED.... Croisette évidée dans un quadrilobe tréflé (Collection Bailhache).

Ce denier est d'un type et d'un style exactement semblables à ceux des deux doubles tournois ci-dessus dont il constitue la division. Il doit être lui aussi de l'ouvrage de Huguet Thury, d'autant plus qu'il me semble distinguer un T à la fin de la légende du droit.

3° Denier tournois du Dauphiné à la croisette, frappé à Romans. — Variété inconnue à Hoffmann et à Saulcy.

FRA.......R.. (annelet sous l'R de FRA). Un lis et un dauphin dans un trilobe.

℞. + SIT.NO..... Croisette évidée dans un champ nu séparé de la légende par un grènetis.

(Collection de Kessling).

Ce type du revers n'avait pas encore, je crois, été signalé.

Ce petit tournois et le précédent ont dû être frappés d'après l'ordre du 11 janvier 1546 (n. st.) qui prescrivait de faire, à Grenoble et à Romans, des liards, des doubles et des deniers tournois jusqu'à 1000 marcs. Le 6 janvier suivant, la fabrication des doubles et des deniers fut arrêtée (F. de Saulcy, *Numismatique de François Ier*).

4° Double tournois à la croisette (Hoff. 112), frappé à Aix.

(Collection de Kessling).

Ce double tournois présente un R en place de la croisette des deux légendes du droit et du revers. De plus, il offre, sous le troisième lis du droit et sous la croisette du revers, un différent qui me paraît être le ℨ cursif employé par l'atelier d'Aix de 1540 à 1548. La présence d'un R dans les légendes vient à l'appui de cette attribution ; R souligné d'un annelet était le différent d'Honorat de la Roche, dit Pichenod, maître de l'atelier d'Aix, du 3 octobre 1554 au

15 mars 1547 (n. st.); l'absence de l'annelet s'explique sur de si petites espèces.

Les monnaies de Henri II ne reproduisent qu'un seul type; mais ce type est encore inédit bien que M. Royer en ait signalé la présence dans la trouvaille de Linars :





+ HENR(I).2.D.G.FRAN REX (différent). Deux lis dans un trilobe.

℞. ....IVIS.FRAN.155(2). Croisette dans un quadrilobe; X dans la croisette.

Frappé à Villefranche-de-Rouergue (Collection Bailhache).

E.HENRI...... RX. Deux lis dans un trilobe.

℞. ....ON....CIVIS... Croisette dans un quadrilobe pointé. ΓΕ sous la croisette.

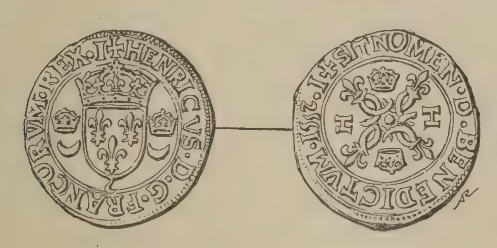
Frappé à Marseille (Collection de Kessling).

Ces deux monnaies sont à rapprocher du double tournois gravé sous le nº 84 de la planche LXIX de l'ouvrage de Hoffmann; elles en reproduisent le type et en constituent une espèce divisionnaire.

Le denier de Marseille est tout particulièrement intéressant, car il prouve que cet atelier a frappé, sous Henri II, une plus grande variété d'espèces qu'on ne le pensait, et qu'on doit lui rapporter, et non pas à Aix, les monnaies de type provençal dont la légende commence par un E. On n'est d'ailleurs pas encore parvenu à déterminer la signification de ce différent. Mais il faut regretter que la mauvaise conservation de cette rare monnaie ne permette pas d'en lire la date. Jusqu'à présent on ne connaît aucune monnaie marseillaise d'Henri II postérieure à 1551.

M. le Dr Bailhache soumet ensuite à la Société deux douzains aux croissants d'Henri II provenant d'un atelier non encore déterminé.

Outre la présence, à la pointe de l'écu, d'un différent monétaire dont le denier ci-dessous permet de se rendre compte, ces deux monnaies datées l'une et l'autre de 1552 (le 2 est retourné) ont à la fin des légendes du droit et du revers un I qui constitue évidemment le différent du maître de l'atelier. De plus, elles offrent cette particularité d'être dépourvues de l'ordre numérique. Elles sont absolument



semblables, et le style des lettres, entre autres, y est identique, mais elles appartiennent à deux émissions différentes, car, sur l'une, on remarque au droit, entre la croisette et la première lettre de la légende, un gros point clos qui n'existe point sur l'autre.

M. R. Vallentin du Cheylard a publié, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* [1], un douzain qu'il regarde comme une imitation italienne des monnaies d'Henri II. Le droit de ce douzain est identique à celui des deux pièces en question, sauf le différent à la pointe de l'écu « qui ressemble à une ligne brisée verticale ». Mais le revers porte, au lieu de SIT NOMEN, etc., la légende suivante : HENRICVS D·G·FRANORVM (*sic*) 1552 (le 2 est retourné) .I.

1. N° de janvier-février 1895, p. 26 (avec figure).

Il me semble, et c'est aussi l'avis de M. Paul Bordeaux, que les deux douzains ci-dessus, en tout conformes aux prescriptions royales (l'absence de l'ordre numérique n'est pas une objection valable, puisque l'atelier de Bordeaux, en 1557, ne l'observait pas encore), ne sauraient être attribués à des princes italiens.

D'autre part, ils paraissent l'un et l'autre de bon aloi, et d'ailleurs on sait que certains ateliers ont émis des douzains de bas titre. Il n'est donc pas vraisemblable qu'ils soient l'œuvre de faux monnayeurs, d'autant qu'ils sont de deux émissions différentes, et que les faussaires ne devaient pas songer à distinguer à ce point les produits de leur criminelle industrie.

Jusqu'à plus ample informé, l'attribution de ces deux douzains est impossible.

Le Président, P. Bordeaux.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.



SÉANCE DU 13 AVRIL 1907

Présidence du capitaine Babut, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

De Jonghe, *Monnaies inédites de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg.*

Annuaire de la Soc. roy. d'arch. de Bruxelles, 1907.

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LVI, 2e livr. 1906.

Bull. de la S. des sc. hist. de l'Yonne, t. LIX, 1905.

Bull. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf., t. XLVII, nos 3 et 4, 1906.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. V, no 76.

Mém. de la Soc. acad. d'arch., sc. et arts du dép. de l'Oise, t. XIX, nº 3, 1906.

Le comte Ch. de Beaumont et M. Courrent, présentés à la dernière séance, sont élus membres correspondants.

M. Caron signale la présence dans le médaillier de M. Marty, conseiller à la cour d'appel de Nancy, d'une demi-plaque d'Édouard II, comte de Bar, frappée à Saint-Michel et portant l'écu simple de ce comté. Cette monnaie avait échappé aux recherches de F. de Saulcy et de Maxe-Werly.

M. Bouclier présente une médaille en bronze destinée à servir de calendrier perpétuel pour les années 1809 à 1815, au moyen des lettres dominicales. Cette médaille possédait peut-être une partie mobile qu'il a essayé de reconstituer.

Il présente en outre un jeton anglais, en cuivre noir, sur la mort de Napoléon. Ce jeton, qui figure au *Trésor de numismatique* (Pl. 72, nº 13), représente le tombeau de l'empereur, à Sainte-Hélène, ombragé par deux saules. Les troncs de ces arbres forment la silhouette en pied de Napoléon. C'est un exemple assez curieux de « question » en numismatique.

M. Dieudonné fait la communication suivante :

Le duc Ferry IV de Lorraine a imité le bourgeois de Philippe le Bel. On connaît au Cabinet des médailles trois spécimens de cette fabrication :

1º + FERRICVS DVX. Croix fleuronnée de Bourges.



℟. BVRGENSIS. Dans le champ, FORTIS.
2° + FERRICVS DVX. Même croix.
℟. LOTOREGIE. Dans le champ, FORTIS.
3° PhILIPPVS REX. Même croix.
℟. LOTOREGIE. Dans le champ, FORTIS

De la première pièce, Saulcy a publié une variété curieuse, qui porte comme légende au droit : PhIRICVS DVEX, intitulé destiné à simuler la légende royale PhILIPPVS REX.

La troisième a été publiée par A. de Barthélemy, qui lisait : Philippe roi, Fort de Lorraine, et qui a soutenu que c'était là une pièce émanée de Philippe le Bel lui-même en Lorraine. Elle lui paraissait de fabrication meilleure que les imitations ducales. Nous avons examiné l'exemplaire du Cabinet des médailles et nous ne voyons rien qui confirme cette assertion. Au reste, M. de Barthélemy était obligé d'avoir recours à une supposition peu naturelle. Par exemple, disait-il, le duc avait peut-être contracté une dette envers le roi; pour s'en acquitter, il permit à son suzerain de monnayer sur ses terres.

Il nous semble que l'existence du n° 2, que ne connaissait pas l'auteur de cette hypothèse, la rend inutile. Nous avons simplement trois spécimens d'imitations copiés l'un sur l'autre. Le droit *Philippus rex* et le revers *Lotoregie fortis* ont été mal à propos associés ensemble, empruntés qu'ils étaient l'un à la pièce royale (*Philippe roi*, *Bourgois fort*), l'autre à la pièce ducale (*Ferry duc de Lorraine*, *Fort*).

M. le Dr Bailhache fait la communication suivante :

Notre érudit collègue, M. Amardel a, le premier, fait connaître l'existence d'un atelier monétaire à Narbonne pendant les dernières années du règne de Henri III et les troubles de la Ligue. Dans plusieurs études, parues succes-

sivement, il a réuni tous les documents qu'il a pu se procurer sur la date d'ouverture de cet atelier et les espèces qu'on y a frappées.

L'atelier de Narbonne a indubitablement fonctionné de 1588 à 1594, et a frappé des espèces variées d'argent et de billon ; il ne semble point qu'on y ait frappé des monnaies d'or. Mais la liste des espèces retrouvées était jusqu'ici très courte ; elle se bornait aux trois pièces suivantes :

1° Douzain frappé en 1588 ;

2° Gros de Nesle, au nom de Henri III, frappé en 1590 ;

3° Douzain, au nom de Henri III, frappé en 1594.

Ce dernier douzain porte, à la fin de la légende du revers, avant la date, la lettre I, différent d'un maître de la monnaie, dont le nom nous est connu grâce aux recherches de M. Bordeaux. Dans son étude sur *Les ateliers monétaires de Toulouse et de Pamiers pendant la Ligue*, M. Bordeaux reproduit en effet le texte d'une convention signée, le 3 février 1595, entre le syndic de Languedoc et Anthoine Joly, ci-devant maître particulier de la monnaie de Narbonne[1].

Je suis heureux de présenter à la Société deux monnaies narbonnaises inédites ; le demi-franc de 1588, et celui de 1589. En voici la description :

Buste de Henri III lauré, à droite ; sous l'épaulière la lettre Q.

Lég. + HENRICVS III·D·G·FRANC·ET·POL·REX (clef).

℟. Croix formée de quatre fleurons, avec H en cœur. Lég. + SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM·1588 (losange).

Point secret sous la deuxième lettre de chacune des légendes. (Collection J. Raffard, à Paris).

1. P. 72 du tirage à part.

Le demi-franc de 1589, qui fait partie de ma collection, a le droit absolument pareil à celui du demi-franc de 1588. Mais la légende du revers commence par une grosse étoile au lieu d'une croix, et il n'y a pas de losange après la date.

La clef est évidemment le différent du maître de la Monnaie. Le nom de ce maître n'a pas encore été retrouvé.

Quant à l'étoile elle existe également sur le douzain de 1588 et les deux gros de Nesle de 1590 signalés par M. Amardel.

J'ajouterai qu'un récent catalogue de vente mentionnait un douzain frappé à Narbonne en 1593 [1]. Je n'ai pas vu cette pièce et ne sais ce qu'elle est devenue.

Quant à l'époque d'ouverture de la monnaie, M. Amardel la fait remonter à 1587, en se basant sur l'existence d'un demi-franc *faux* portant cette date. J'avoue n'être pas convaincu, et ne point croire qu'un faussaire se fût bien gardé de changer la date d'une monnaie qu'il copiait. J'ai présenté dernièrement à la Société un teston faux de Henri III portant la lettre d'atelier A avec la date 1577, alors qu'il ne fut plus frappé de testons à Paris après 1576. C'est pourquoi, jusqu'à découverte de monnaies ou de documents nouveaux, j'estime qu'on doit s'en tenir à l'année 1588 comme date d'ouverture de la monnaie de Narbonne. Cette date est rendue plus vraisemblable encore par la non-mention de Narbonne dans l'ordonnance de décri du 26 mai 1587 [2].

1. *Catalogue de la collection E. R. de L...* vendue à Paris le 18 novembre 1904, par Mme veuve R. Serrure. N° 164.

2. *Ordonnance de la Court des monnoyes contenant le descry des pièces de six blancs et trois blancs forgées en Avignon, Carpentras, Beaucaire, Montpellier et Béziers.* Paris, 1587. — Engel et Serrure, *Répertoire*, t. III, p. 59.

(On trouve au contraire Narbonne mentionné dans l'ordonnance de décri du 1er juin 1590.)

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Le 12 juin 1366, près du château de Tourves (*Torreves*)[1], qui était dans le bailliage de Saint-Maximin et l'archevêché d'Aix, trois enfants virent sortir de terre, par une petite ouverture de la largeur d'un doigt, une quantité de monnaies d'argent. La relation latine de cette découverte existe dans un registre de la Cour des Comptes de Provence et le rédacteur eut le soin de joindre à son texte deux dessins du droit et du revers des monnaies sorties de terre, ce jour-là[2]. C'était un dépôt important d'oboles massaliètes aux types de la tête d'Apollon et de la roue, dont une valait cinq deniers de la monnaie courante en 1366, c'est-à-dire que 0 gr. 56 de bon argent était une quantité considérée comme équivalente à celle du même métal contenu dans cinq pièces de Louis et de Jeanne de Provence (1347-1382). Je présume que ces monnaies provençales étaient celles de billon, qui portent tantôt un lis sous un lambel et au revers la croix de Jérusalem, tantôt le champ parti de Jérusalem et de Provence.

« Cette mention est déjà intéressante pour la numismatique du XIVe siècle. Mais le document contient un passage qui me paraît avoir une réelle importance pour l'explication d'une série nombreuse de petits monuments du moyen âge.

« Le rédacteur du document, rapportant l'impression des enfants lorsqu'ils virent les petites monnaies sur le sol, emploie les termes suivants :

« .... et dicentes esse pecuniam ipsam *pelhauquins*,
« scilicet plumbeam pecuniam de qua luditur, impleverunt
« de illa sua marsupia... »

1. On retrouve la même forme, *Torreves*, dans un autre document du XIVe siècle (G. Mollat, *Jean XXII, 1316-1334*; *Lettres communes analysées..*, 1906, n° 14.452). — Tourves est dans le canton de Brignoles (Var).

2. Ce document, déjà signalé au XVIIIe siècle, a été publié comme complètement inédit par H. de Gérin-Ricard et Arnaud d'Agnel, dans la *Rev. num.*, 1903, p. 164 à 168. Je l'ai reproduit dans mon *Traité des monnaies gauloises*, 1905, p. 596.

« Le mot *pelhauquins* est évidemment provençal ; mais il est inconnu des dictionnaires et des érudits qui s'occupent d'études romanes. Bien qu'évidemment apparenté aux mots *pelha* et *pelh* [1], il resterait pour nous un terme très obscur, si le rédacteur ne paraissait assimiler les *pelhauquins* à des « monnaies de plomb dont on se sert pour jouer ».

« Or, parmi les nombreux plombs d'apparence monétaire que le moyen âge nous a laissés, il y en a beaucoup qui portent des types de monnaies célèbres et qui sont d'un petit module. Ainsi, parmi les récoltes faites, à diverses époques, à Paris, au Pont-au-Change, au Pont Saint-Michel, et au Petit-Pont, on trouve de nombreuses variétés de plombs portant l'écu de France et, au revers, une croix cantonnée d'annelets [2]. L'une de ces variétés a même un diamètre de 9 millimètres seulement [3], qui est celui de la plupart des oboles de Massalia.

D'autres pièces analogues ont le type tournois [4] au lieu de l'écu de France ; d'autres encore présentent le peigne de la monnaie de Provins [5] ou l'étoile des espèces de Déols [6] ou encore le type chartrain [7], et beaucoup de ces plombs sont du petit module signalé plus haut.

« Il est remarquable que tous ces petits plombs, à types monétaires et paraissant appartenir surtout au XIVe siècle, ont, au revers, une croix cantonnée de points ou d'annelets et entourée d'une bordure, remplie de menus traits serrés,

1. *Pelha* (Du Cange) et *pelh* (Mistral, *Trésor*), viennent de *pellis*, et désignent un vieux vêtement, un haillon. Dans le centre de la France, en Berry par exemple, *peilles* est encore usité pour *chiffons*.

2. Arthur Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine ; cinquième série, Numismatique populaire*, 1866, p. 12, fig. et p. 14 et 17. Cf. le moule de pierre, trouvé au Pont-au-Change, en 1864, *ibid.*, p. 252, fig.

3. *Ibid.*, p. 13, fig.

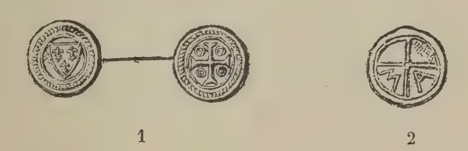
4. *Ibid.*, p. 80, 84 et 85, fig.

5. *Ibid.*, p. 88, fig.

6. *Ibid.*, p. 90, fig.

7. *Ibid.*, p. 94 et 95, fig.

qui remplace la légende circulaire des monnaies véritables (*Fig. 1*). Ce revers est évidemment semblable à celui des oboles de Massalia où la roue remplit le champ de la même



1 2

manière (*Fig. 2*). Le type est différent ; mais il est certain que la roue d'Apollon, d'une part, et la croix entourée d'une bordure tenant lieu de légende, d'autre part, ont produit des revers monétaires peu différents comme aspect.

« On peut donc admettre que la comparaison des enfants de Tourves était justifiée. Il s'ensuit naturellement que les plombs dont je viens de parler étaient des jetons servant à un jeu quelconque, la *marelle* par exemple. Enfin, ces jetons portaient le nom de *pelhauquins*, au moins en Provence, dans la seconde moitié du XIVe siècle.

« L'explication que je viens de proposer pour une nombreuse série de plombs du moyen âge, vaut mieux, je crois, que les théories très diverses exposées par Forgeais [1]. »

M. Bordeaux fait part à la Société de l'importante publication, effectuée par la Société académique de l'Oise, de l' « Inventaire sommaire de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, comprenant l'analyse de 95 volumes de documents rassemblés au XVIIIe siècle sur Beauvais et le Beauvaisis, rédigé par le Dr Leblond, président de ladite Société ». Ce volume de 360 pages fournit des indications précieuses non seulement aux historiens, mais encore aux numismates, et leur permet, en se reportant ensuite aux pièces originales conservées dans la Bibliothèque publique de la ville de

1. *Ibid.*, p. 12, 14, 17, 76, 79, 83, 89.

Beauvais (Oise), d'avoir connaissance de faits restés ignorés jusqu'ici.

M. Bordeaux en profite pour faire connaître aussitôt deux documents qui lui ont paru spécialement intéressants au point de vue numismatique.

Le tome XXXV contient un parchemin du XIIe siècle, qui, suivant l'inventaire, relate la « Restitution faite à l'église Saint-Michel d'une somme d'argent en cinq pièces de monnaie pour ventes dues à ladite Église et Chapitre ». Les cinq deniers énoncés à l'acte sont percés d'une ficelle, et ils y sont restés appendus. Trois sont au nom de l'évêque Barthélemy de Montcornet (1162-1175). Un porte le nom de Philippe de Dreux (1175-1217). Le cinquième est trop fruste pour être déchiffré, mais il paraît être au nom du même évêque Barthélemy.

Le petit morceau de peau, auquel ces espèces du XIIe siècle sont attachées, a 19 centimètres de longueur sur 6 de hauteur. Les mentions y sont écrites en caractères et abréviations de l'époque.

Dom Grenier, qui a eu ce document en mains, y a joint le déchiffrement, c'est-à-dire la lecture détaillée suivante :

Hæc sunt nomina eorum qui interfuerunt : Petrus Granatarius reddidit nobis nummos de vendicionibus per manum Philippi Belvacensis episcopi in capitulo beati Petri.

Præsente : Lancelino, decano, magistro Drogone cantore, Guillelmo succentore[1], Hugone, Petro canonicis Sancti Petri, Mathœo canonico Sancti Quintini[2], magistro Girardo, Juliano, Johanne concanonicis[3] Sancti Michaelis.

Et sunt nummi quos reddidit nobis prædictus Petrus de vendicionibus, et numeravit quando de cetero ecclesiam pro tali negocio se....

1. Sous-chantre.
2. De l'église Saint-Quentin de Beauvais.
3. Chanoines confrères.

La phrase paraît interrompue. Effectivement le bas du parchemin original semble avoir été coupé. Par suite de cette particularité, la date a disparu. Seulement il résulte de l'intervention à l'acte de Philippe de Dreux que cette quittance d'une forme spéciale est intervenue au cours de son épiscopat, c'est-à-dire entre les années 1175 et 1217.

Sur un feuillet attaché figure en écriture du XVIIe siècle la mention interprétative suivante :

La restitution faite à l'église Saint Michel d'une somme d'argent en cinq pièces cy-jointes pour ventes dues à ladite Église et Chapitre pour héritage tenu de leur Seigneurie de Bougenouil [1].

La principale curiosité du document consiste dans cette adjonction faite sur le côté droit, quand on le regarde en face de soi, des pièces mêmes ayant servi à la libération. Le motif qui a porté à les joindre de cette façon par une ficelle et à les conserver indéfiniment, n'est pas aisé à discerner.

La cause est peut-être le peu d'importance de la redevance payée et la volonté de constater que tous les intervenants sont d'accord pour s'en contenter *in infinitum*.

M. Adrien Blanchet rappelle, à l'occasion de cet acte ancien, l'existence des documents suivants auxquels des deniers ont été de même joints :

1° Une charte de 1104 à laquelle un denier de l'évêque Pierre de Troyes est appendu pour attester la donation du prieuré de Nogent faite par un évêque de Langres à l'église Saint-Bénigne de Dijon en présence de Hugues, comte de Champagne. Elle existe dans les Archives de la Haute-Marne et est citée dans le *Recueil de la Société de Sphragistique*, t. II, 1852-53, p. 293, article de M. Chezjean ;

1. Bougenouil est un village à 4 kilomètres au sud de Beauvais.

dans la *Rev. num.*, 1859, p. 196, ainsi que dans un mémoire de M. Jolibois sur une charte du XIIe siècle (Engel et Serrure, *Rép. des sources imp. de la N. F.*, n° 3189).

2° Une charte de 1138 relative à la coutume de Moisenay, près Melun, à laquelle un denier provinois est attaché (Archives nationales). Elle est mentionnée par Bourquelot : *Foires de Champagne*, t. II, p. 37 ; par Duchalais, *Bibliothèque École des Chartes*, 2e série, t. I, 1844-45, p. 239, et dans la *Rev. num.*, 1859, p. 197.

M. Bordeaux croit intéressant de rapprocher de la quittance sus-relatée cette autre énonciation de l'inventaire, qui renseignerait sur le change des deniers des évêques de Beauvais contre des deniers parisis royaux, justement pendant l'épiscopat de ce même Philippe de Dreux. On se trouverait ainsi connaître l'évaluation en monnaie parisis des cinq deniers appendus au parchemin.

Note sur la monnaie de Beauvais.

Anciennement il y avait monnaie en la ville de Beauvais, laquelle appartient à l'Evêque, et laquelle ne se pouvait faire en autre lieu de son diocèse qu'en son hostel épiscopal.

La nature de la monnaie de Beauvais estoit telle qu'en icelle il y avait les deux parts d'argent pur et examiné, et l'autre part de cuivre. Le denier d'icelle valait un denier parisis et denier poictevine parisis qu'on appelle autrement denier pite... Copie d'une charte de Philippe, évêque, qui fait connaître que « Rainulfus de Anoilo.... dedit sex parisienses pro illis quinque solidis belvacensibus.... 1179 »[1].

Il résulterait de ces énonciations premières que les monnaies de Philippe de Dreux étaient à l'aloi de 666/1000^e

1. Inventaire, p. 163. Coll. Bucquet, vol. 44, f° 86. — Ce document est reproduit *in extenso* dans M. Prou, *Essai sur l'hist. monétaire de Beauvais* (p. 10 et 11), dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. LVI.

de fin et que l'on aurait donné 6 sols de parisis, soit 72 deniers parisis, pour avoir 5 sols de deniers de Beauvais, soit 60 deniers épiscopaux. Comme on a toujours estimé que la monnaie parisis avait une plus grande valeur que la monnaie féodale ou épiscopale, ce change qui renverse la proposition, aurait lieu de surprendre, si nous ne savions pertinemment que le denier du Beauvaisis était taillé à un degré de fin supérieur à celui du denier royal.

Le Président, Cᵗ BABUT.

Le Secrétaire, F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 4 MAI 1907

Présidence du commandant Babut, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

L. Forrer. *Biographical dictionary of medallists*, vol. III. Londres, 1907.

M. de Man. *Catalogus der Numismatische Versammlung* & c. Middelburg, 1907.

P. Monti et L. Laffranchi. *La monetazione del bronzo ad Aquileia della riforma di Diocleziano al regno di Massenzio.*

L. Laffranchi. *I diversi stili nella monetazione romana* (Extrait de la *Rivista italiana*).

N. Papadopoli. *Le monete anonime di Venezia del 1472 al 1605.*

Bull. de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, t. VI, 1900-1903.

Mémoires, t. XXII à XXIV, *Vocabulaire du patois boulonnais*, par le chanoine Haigneré.

Chanoine Haigneré. *Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France.*

Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XXXVI.

Mém. de l'Ac. des S., A. et B.-L. de Caen, 1906.

Revue numismatique, 1907, 1er trim.

M. René Martz, rue des Tiercelins, à Nancy, est présenté comme membre correspondant par MM. Caron et Germain.

La Société reçoit du conseil municipal de Neuilly-sur-Seine une demande de participation à l'exposition qui doit avoir lieu dans cette ville.

Le président examinera avec ceux des membres de la Société qui possèdent des médailles modernes, s'il est possible de fournir une participation honorable en réponse à cette invitation.

M. Sudre fait connaître à la réunion que, le 1er mai, il a remis à M. Bouclier, nommé trésorier dans la séance du 2 mars dernier, les valeurs et le solde en caisse appartenant à la Société ainsi que les documents concernant ce service, et que, par conséquent, à dater de cette époque, M. Bouclier est seul chargé des fonctions de trésorier.

M. Sudre saisit avec empressement cette occasion de remercier les membres de la Société de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner pendant de nombreuses années.

M. Adrien Blanchet communique, de la part de M. V. Luneau, membre correspondant, deux médailles de la Révolution française.

L'une, qui n'a pas été publiée par Hennin et dont l'authenticité paraît certaine, porte d'un côté :

POUR LA CONSTITUTION ET LA LIBERTÉ

Deux mains jointes tenant une baguette sur laquelle est posé un bonnet.

℟. Champ divisé en deux parties.

En haut, fleuron et CONSTITUTION NATIONALE en deux lignes (les mots entre des lis) ; au-dessous, A PARIS XIV JUILLET.M.D.C.C.XC. en deux lignes et fleuron en bas.

Étain ou plomb. Diam. 0 m 041.

La seconde médaille, composée d'une plaque de cuivre repoussée et d'une autre lisse, réunies par un cercle avec une bélière, pourrait être une falsification déjà ancienne (vers 1848). Elle porte les bustes de Maximilien Robespierre et de Cécile Renaud dans des médaillons ovales et mesure 0 m 055 de diamètre. Pour le module et la disposition des légendes, cette pièce serait une variété des médailles analogues publiées par Hennin.

M. Doulé, membre correspondant à Mont-Saint-Aignan, près Rouen, signale l'existence dans sa collection d'une variété du liard de Louis XIV, frappé à Caen en 1656, mentionné à la p. 76 de la *R. Num.*, 1899, comme ayant un point sous l'A de NA. L'exemplaire de M. Doulé a comme autre différent, au lieu d'un petit chapeau au-dessus du mot : LIARD, un I, qui peut être supposé l'initiale du prénom d'Isaac Blandin, fermier de la fabrication de ces espèces.

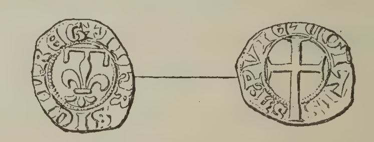
Le Comte de Castellane fait la communication suivante :

« Dans la séance du 7 janvier 1905, j'ai présenté à la Société une petite monnaie de billon, inédite, de Robert, comte de Provence, que son poids minime (0 gr. 471), ainsi que son type, m'ont permis de considérer comme la pite mentionnée dans les ordonnances monétaires de ce prince. Voici une pièce d'un aspect identique, mais offrant le nom de Jeanne de Naples, qui me paraît également iné-

dite et que, par suite, je crois intéressant de faire connaître :

✠ I ◦ IhR ◦ SICIL ◦ REG. Lis sous un lambel à trois pendants.

℟. CCITIS — SĀ PVIC. Croix à long pied coupant la légende[1].



« Cette monnaie pèse 0 gr. 420, poids qui, de même que celui de la pite de Robert, gravite autour de 0 gr. 412, moitié du poids attribué par les documents à l'obole de ce prince : je crois donc pouvoir y reconnaître avec certitude la pite provençale de Jeanne de Naples.

« Cette pièce, dont le type est exactement le même que celui de la pite de Robert et qui offre le seul nom de Jeanne, a dû être frappée avant son mariage avec Louis de Tarente, en 1347. En effet, de 1347 à 1362, le nom de ce dernier figure toujours conjointement avec celui de son épouse sur les espèces provençales ; et, après la mort de Louis de Tarente, les types monétaires usités au début du règne de Jeanne de Naples ne se rencontrent plus guère. »

Le commandant Babut fait la communication suivante :

« Messieurs, J'ai l'honneur de vous présenter la plaquette commémorative du premier Centenaire du train des équipages militaires. En effet, si dans l'armée, les autres armes jouissent d'une ancienneté qui remonte à l'unité française, le Train

1. La fabrication négligée de cette pièce, qui la rend peu nette, m'engage à une prudente réserve, mais il ne serait pas impossible que la croix du revers soit cantonnée, au 1er, d'une petite couronnelle. De même, la pite de Robert, que j'ai publiée en 1905, porte peut-être, au même endroit, une petite fleur de lis.

n'a atteint sa centième année d'existence que le 26 mars dernier.

« Avant 1807, le service des transports militaires était assuré par l'entreprise civile : aucun lien ne le rattachait à l'armée. Il est facile de se rendre compte que ce service si important pour le commandement avait une organisation précaire et surtout très défectueuse.

« En 1807, Napoléon résolut de remédier à cette situation et il créa, au mois de mars, les huit bataillons qui devinrent les aînés de nos bataillons actuels.

« C'était un progrès, mais ces troupes organisées avec les agents et les conducteurs des compagnies d'entreprises ne possédaient pas l'esprit militaire et les résultats, déjà très satisfaisants, laissaient encore beaucoup à désirer. Deux hommes, deux chefs éminents, les colonels Clicquot et Charronnet, consacrèrent toute leur carrière à militariser et à faire de ces corps, des troupes dignes de marcher de pair avec les autres armes.

« Aujourd'hui, par ses brillants services, le Train des équipages figure dignement à leur côté, et les services qu'il a rendus ne se comptent plus : sous le premier Empire, en 1823 en Espagne, en Morée, pendant toutes les guerres d'Afrique de 1830 à 1870, en Orient, en Italie, en Syrie, en Chine, au Mexique, pendant la guerre franco-allemande et pendant toutes nos dernières campagnes coloniales, en Afrique, en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, partout nous rencontrons le Train toujours mêlé aux combattants, se prodiguant, rendant des services incalculables. Aussi son corps d'officiers a tenu au mois de mars dernier à fêter dignement son Centenaire et il a fait frapper la plaquette que je vous présente pour en commémorer le souvenir.

« Cette plaquette, dessinée et gravée par Auguste Arnoux, a été frappée dans les ateliers de la maison Christofle ; ses dimensions sont de 40 millimètres sur 35.

«D'un style agréable elle présente, sur un champ ombragé par un chêne et un laurier, deux soldats du Train portant, le premier l'uniforme de 1807, celui de la création, le second, l'uniforme de 1907, celui de nos soldats du Train d'aujourd'hui. Sur une table qui occupe le centre de la plaquette, entre les deux sujets se trouve gravé :

Centenaire
du
Train
26 Mars
1807 1907

et au-dessous dans un petit écusson un monogramme formé des lettres T.E.M — Train des équipages militaires. — Au-dessus de la table on lit écrit dans un cartouche les mots : République française. Enfin en exergue à droite : Arnoux.

« Il a été frappé de cette plaquette 490 exemplaires en bronze doré, tous distribués aujourd'hui.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à remercier M. le colonel Iraçabal à l'obligeance duquel je dois de pouvoir vous présenter à cette séance ce petit monument numismatique. »

MM. Bordeaux, *Blanchet*, *Bouclier et Sudre* soumettent à la Société un nombre important de documents, imprimés et manuscrits de leur collection, permettant d'éclaircir dans une large mesure la question de la fabrication des monnaies, soit frappées, soit coulées, en métal de cloche.

Le 29 août 1790, les États généraux délibérèrent pour la première fois sur le projet de fondre les cloches et de les convertir en monnaies. Le Comité des finances déclara : « qu'il était de son devoir de dissiper l'erreur du public consistant à croire à la possibilité de fabriquer du numé-

raire avec la matière des cloches ; car ce métal est cassant et ne peut supporter l'opération de la frappe. » Il ajouta que ce serait une opération déplorable, et que, si l'on faisait de la monnaie moulée en métal de cloche, il n'y aurait pas d'espèces plus détestables et présentant aux faux-monnayeurs plus de facilité pour l'imitation [1].

Mais l'erreur et surtout l'engouement populaire l'emportèrent de temps à autre sur les conclusions sérieuses du Comité. Les questions se posant à ce sujet furent reprises successivement sous différentes formes.

D'abord les 9-15 avril 1791, l'Assemblée décida par une loi, que les monnaies d'or, d'argent, et les nouvelles pièces de 30 et 15 sols auraient désormais leurs légendes en français et porteraient le Génie de la France sur le côté opposé à l'effigie royale.

L'empreinte du revers des monnaies de cuivre devait représenter un faisceau traversé par une pique surmontée du bonnet de la Liberté, entouré d'une couronne de chêne et de l'inscription : LA NATION LA LOI LE ROI. Le Ministre de l'intérieur et la Commission des monnaies furent chargés d'étudier les offres faites par l'industrie privée pour la fourniture des flaons de la monnaie de cuivre [2].

Ces prescriptions légales furent presque aussitôt suivies les 17-20 mai 1791, d'une autre loi enjoignant de faire fabriquer dans les hôtels des monnaies du royaume la quantité d'espèces de cuivre suffisante pour les besoins publics et pour l'échange des petits assignats [3].

Cette dernière loi ne put être exécutée que lentement et imparfaitement. Les agioteurs, qui voulaient spéculer sur le métal de cloche et sur les émissions de numéraire en prove-

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. V, p. 513.
2. Coll. P. Bordeaux. — Dewamin, *Histoire du numéraire*, p. 110.
3. Coll. P. Bordeaux. — Dewamin, *loc. cit.*, p. 110.

nant, soulevèrent à nouveau des débats sur ce point. Dans la séance du 15 juin 1791, plusieurs membres de l'Assemblée se plaignirent de ce que la fabrication ni de la monnaie de cuivre, ni même du numéraire en métal de cloche, n'était encore sérieusement commencée. Le député Martineau s'exprima ainsi : « *Nous tenons à la main des pièces* de M. l'abbé Rochon, *faites avec le métal des cloches*, qui sont plus belles que celles faites avec le cuivre pur. » Rien malheureusement ne met à même de savoir avec certitude quelles étaient ces premières pièces de métal de cloche présentées par l'abbé Rochon. Il s'agissait peut-être des médailles de cette matière, faites par frappe ou par coulage à l'aide des coins du prix de peinture de 1785[1], ou bien des essais tentés par un sieur Sauer, dont il fut peu après encore question dans la séance du 1er novembre 1791, et qui furent signalés, comme étant à cette dernière date aux mains d'un certain nombre de députés.

A la suite de cette nouvelle discussion, l'Assemblée écouta les propositions du député Cussy tendant à recourir au moulage pour la fabrication des pièces de métal de cloche, en employant les anciens types en usage, pour attendre la confection des nouvelles empreintes décrétées le 9 avril précédent. Le 24 juin 1791, un décret inséré dans le *Moniteur* du surlendemain, 26 juin, contient les dispositions ci-après :

Art. 1. *Les cloches* des églises supprimées seront *fondues et coulées en monnaies* au type décrété par l'Assblée Nle le 9 Avril

1. Hennin énonce (*Num. de la Rév. Fr.*, p. 189) que la refrappe de cette médaille en métal de cloche a été donnée au Cabinet du Roi *le 10 juin 1791*. La concordance de ces dates rend la première hypothèse émise excessivement probable. L'abbé de Rochon (1741-1817) venait de publier une notice intitulée : « Aperçu présenté au Comité des monnaies de l'Assemblée nationale des avantages qui peuvent résulter *de la conversion de métal de cloche en monnaie moulée* pour faciliter l'échange des petits assignats. » Paris, 1791, in-8°.

1791, et à raison de 24 pièces de un sou et de 48 demi sous à la livre.

..... Art. 6. Les pièces servant à former les matrices seront en cuivre rouge frappées à la Monnaie en quantité suffisante pour *hâter l'opération du moulage*[1].

Sans examiner jusqu'à quel point ce décret fut promulgué, modifié ou exécuté par la suite, il n'en résulte pas moins que le principe de la création du numéraire en coulant du métal de cloche dans des moules ayant empreintes de monnaies, était admis, et que sa mise à exécution était décidée. Le motif, qui porta les législateurs à avoir recours à des dispositions aussi dangereuses, fut la pénurie de monnaies divisionnaires. On en trouve la preuve dans une loi qui fut rendue dès le mois suivant. Le 18 juillet, l'Assemblée décida que :

Le département de Paris désignerait une caisse, dans laquelle toute personne serait admise à *échanger* des assignats de *5 livres contre de la menue monnaie*, sans qu'il puisse être changé par jour plus d'un billet à la même personne[2].

Les députés comprirent peu après le danger résultant de la circulation de monnaies courantes moulées, et ils rendirent successivement plusieurs lois, qui furent conçues dans un esprit complètement opposé à celui du décret des 24-26 juin 1791.

Une première loi du 3 août 1791 décida que le métal des cloches serait allié à une portion égale de cuivre pur, et que *les flaons* qui en proviendraient *seraient frappés* en pièces de 2 sols à la taille de 10 au marc, de un sol et de un demi-sol en proportion de taille correspondante[3].

1. Réimp. de l'ancien *Moniteur*, vol. 8, p. 753. — Dewamin, *Hist. du num.*, p. 120).
2. Coll. P. Bordeaux. — Dewamin, *loc. cit.*, p. 121.
3. Dewamin, *loc. cit.*, p. 122.

Une deuxième loi des 3-6 août 1791 maintint aux Hôtels des monnaies du royaume le privilège de fabriquer les espèces divisionnaires en cuivre aussi bien qu'en métal de cloche. On indiqua en même temps les proportions dans lesquelles chacun des dix-sept ateliers existant procéderait à cette fabrication, ainsi que les quantités de métal qu'il devait recevoir [1].

Les règles pour la fabrication des flaons et des lames de métal, à l'aide de la matière des cloches, furent déterminées par une instruction que la Commission des monnaies rédigea immédiatement comme complément des prescriptions législatives, et qu'elle fit imprimer à Paris par l'imprimerie royale [2]. Ce travail débute ainsi :

L'article 11 de la loi du 6 Aout 1791 ordonne que pour la fabrication des nouvelles espèces, le métal des cloches sera allié à une portion égale de cuivre et que *les flaons qui en proviendront seront frappés.*

Ce texte est clair est précis. Seulement c'ést la loi du 3 août 1791, et non celle du 6 août qui porte cette disposition formelle. L'instruction continue en faisant appel à l'industrie privée pour le moulage non pas des monnaies, mais simplement des lames de métal de cloche, et pour la fourniture de ces lames aux ateliers monétaires, qui les recevront coupés, ou les couperont en flaons séparés, de façon à ce que ces derniers soient ensuite soumis à la frappe officielle du gouvernement. Ce document de 7 pages fournit tous les renseignements nécessaires pour la fonte de la matière des cloches, pour la formation des couches matrices en sable de dimensions appropriées et pour le coulage du métal. Sur ces différents points il est ainsi conçu :

1. Coll. A. Blanchet. — Dewamin, *loc. cit.*, p. 122.
2. Coll. P. Bordeaux.

Fonte.

La fonte...doit être composée de *deux parties égales, une de matière de cloche, et l'autre de cuivre pur.* Pour fondre ce mélange avec facilité, il ne faut d'abord mettre au creuset que la moitié de la matière qu'il doit contenir, et lorsque cette matière sera en pleine fusion, on doit jeter sur la surface du bain, environ deux onces d'un flux composé de deux livres de sel ammoniac et quatre livres de résine bien pilées ensemble, auxquelles on ajoutera huit onces environ de poussier de charbon bien pilé et bien sec. L'effet de ce flux est de rendre la matière ductile, en empêchant la calcination qui aurait lieu sans cet intermède, par le seul contact de l'air sur la surface du métal en fusion.

On remettra ensuite l'autre moitié de la fonte préparée, et lorsque le tout sera en parfaite fusion, on réitérera la même dose de flux indiquée, après quoi on brassera avec célérité et on coulera dans les moules.

L'expérience a constaté que, lorsque les fourneaux étaient bien échauffés et les creusets recuits, chaque fonte n'exigeait pas plus d'une demi-heure. On n'a besoin pour cette fonte que des fourneaux ordinaires de fondeurs et des creusets à fondre le cuivre.

Moulage.

....Les lames doivent être de cuivre rouge. Celles destinées à servir de modèle pour le moulage des pièces de 12 deniers doivent avoir 21 pouces de long sur 14 lignes de large et environ 1 ligne d'épaisseur.

Les lames coulées sur ces modèles sont taillées en flaons à l'aide des coupoirs, et il a été reconnu par les expériences faites à Paris qu'elles produisent 20 flaons, pesant ensemble 1 marc ce qui forme la taille des pièces de 12 deniers décrétée par la loi.

Il est bon d'observer qu'il faut apporter à la formation de ces modèles la plus exacte précision pour procurer la justesse du poids ordonné.

.... Il faut faire des couches enduites en platre, que l'on appelle couches matrices..... Chaque ouvrier n'a plus qu'à former des moules en sable.

Formation des couches matrices.

.... On verse dans l'intérieur du chassis une couche de platre très fin délayé... ne devant avoir que l'épaisseur nécessaire pour bien envelopper et recouvrir les modèles.... et ensuite une seconde couche de platre grossier mêlé de sable pour retenir l'action de la première et donner à cette couche matrice la perfection et la solidité convenables....

Moulage.

.... Le mouleur doit : 1° sécher la couche matrice avec du poussier de charbon, 2° dissiper avec un soufflet le superflu de ce poussier, 3° placer sur la couche matrice ainsi disposée un chassis qu'il remplira d'une couche de sable corroyé, en pressant ce sable de toutes parts avec ses doigts, de manière à ce qu'il prenne bien exactement l'empreinte de son modèle....

Le contre-moule.

.... Pour former le contre-moule, on renverse la couche matrice sur le moule.....

Coulage.

.... Pour couler avec sureté et facilité, il faut mettre les moules dans une presse, les y serrer avec égalité et sans excès.....

On peut couler 5 moules à la fois ; c'est ainsi qu'on le pratique à Paris, où chaque presse contient 5 moules et donne 35 lames par fonte....

.... Pour rendre encore tous les procédés indiqués par cette instruction plus clairs et plus sensibles, les personnes qui seront dans l'intention de se livrer à cette opération, trouveront dans chaque Hotel des Monnaies des modèles de lames, des chassis-matrices et des échantillons de sable, comme il en a été déjà

remis à plusieurs artistes, qui se sont fait connaître à l'Administration.

M. Bordeaux fait remarquer que certains industriels peu scrupuleux ont pu faire usage des indications ainsi fournies pour s'adonner à des fabrications de fausses monnaies coulées en métal de cloche, et ce d'autant plus que la loi des 24-26 juin avait montré la possibilité de faire des espèces moulées.

MM. Sudre et Bouclier pensent, au contraire, que les procédés de fabrication précisés étaient connus de tous les fondeurs en métaux, que le fait de faire imprimer et distribuer ces instructions à un certain nombre d'industriels n'a rien que de normal, car, à toutes les époques, les ateliers monétaires ont eu recours à l'industrie privée pour telles ou telles fournitures, en cas de nécessité.

M. Lacoste était alors directeur de la Monnaie de Paris, et il conserva cette charge jusqu'au 20 ou 22 août 1791, date à laquelle il fut remplacé par M. Roettiers de Montaleau.

Comme suite naturelle de l'instruction ci-dessus, le 18 septembre, la Commission des monnaies fit afficher dans Paris la mise en adjudication de la fabrication de ces flaons de métal de cloche allié de cuivre avec application des procédés usités en la fabrique des Barnabites de la capitale. Nous ignorons l'ensemble des résultats que cette mesure donna. Il demeure seulement certain que cette mise en adjudication fut l'origine de difficultés nombreuses pour le gouvernement.

Au sujet de cette particularité, M. Bouclier appelle l'attention sur un mémoire de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau, contre M. Tarbé, ministre des Contribu-

tions publiques, concernant les débats survenus dans la séance de l'Assemblée nationale du 21 septembre 1791 [1].

Cet important factum de 34 pages fut distribué, le 23 novembre 1791, aux députés de l'Assemblée législative appelés à remplacer les États généraux depuis le 30 septembre précédent. Le chef de la Monnaie de Pau y conteste la compétence, en matière de frappe de matière de cloche, des personnalités politiques composant les corps élus et le gouvernement. Il cherche à établir que s'il n'a pas frappé de monnaie de cuivre à Pau, la faute en est au ministre et à la Commission des monnaies, qui ne lui ont fourni ni matières premières, ni matrices, ni poinçons, ni carrés. Pour démontrer leur incapacité, il leur fait grief de recourir, pour la création des nouvelles espèces, à la fabrication au mouton, assimilée par lui à la frappe au marteau, et remplacée victorieusement, depuis nombre d'années, par le procédé du balancier. Il indique qu'il n'a été fabriqué de monnaies de cuivre à cette époque ni à Pau, ni à Bayonne, ni à Perpignan, qu'il en a été frappé pour 6.000 livres à Limoges, pour 5.000 à Marseille, pour 2.500 à La Rochelle, pour 4.700 à Nantes, que des spéculateurs ont envoyé chercher en Suède des sols de cette contrée pour les répandre en France et gagner ainsi 25 pour 100 [2], enfin que la Commission des monnaies a commis la faute de laisser mettre en circulation des *pièces de 15 sols sur lesquelles le mot* LAN *est écrit sans apostrophe*. Au fond, il s'occupe surtout de rivalités personnelles.

Les numismates peuvent remarquer que sur une partie des pièces de 15 sols émises, l'apostrophe fait défaut dans

1. Coll. Albert Bouclier.

2. M. Bordeaux soumet des sols suédois dont on aperçoit encore l'ancienne empreinte, et qui ont été surfrappés au type royal français par la Monnaie de Rouen, en 1790.

le mot LAN, notamment pour les ateliers de Paris, Limoges, Bayonne et Lille. Cette omission se rencontre également, quoique plus rarement, sur certaines pièces de 30 sols, de 2 sols et de 3 deniers des mêmes Hôtels de monnaies.

Des débats survinrent, tant à la barre de l'Assemblée législative que dans l'intérieur des Commissions, sur les questions qui avaient été ainsi soulevées. Deux notes manuscrites non signées, datant de l'époque de ces réclamations, contiennent un sommaire des observations présentées à ce moment par un député, et portent textuellement :

La monnaie moulée, dont vous aviez ordonné la fabrication par votre décret du 25 juin[1] devait, aux termes de l'art. 1 de cette loi, être marquée des nouvelles empreintes, que vous avez adoptées le 9 Avril dernier (1791). Le graveur général, chargé de faire les nouveaux poinçons, n'a été nommé par l'Assemblée que le 11 juillet (1791), et *aucun des poinçons destinés à la fabrication de la monnaie moulée n'était encore fait*, *lorsque* par votre décret du 3 Aout *vous avez substitué à cette monnaie une monnaie frappée*, et composée de parties égales de métal de cloche et de cuivre pur[2].

Il se trouve ainsi établi que tous les députés savaient pertinemment, qu'après avoir ordonné la fabrication d'espèces de métal de cloche par le procédé du moulage, ils avaient modifié la loi deux mois après l'avoir rendue, préalablement à toute émission d'espèces coulées, et qu'ils avaient décidé que ce numéraire serait non plus moulé, mais frappé. L'auteur de cet abrégé d'un discours parlementaire soutient que le ministre n'a jamais pu dire que 40.000 livres de monnaie moulée avaient été confectionnées par jour. Tout au plus, en s'exprimant ainsi,

1. Il s'agit évidemment du décret du 24 juin 1791, inséré dans le *Moniteur* du 26 juin.
2. Coll. A. Blanchet.

aurait-il pu faire allusion à des émissions qu'il redoutait de faussaires. Il énonce que la manufacture de Romilly [1] a fabriqué à ce moment, pour les Hôtels des monnaies du royaume, 800.000 livres pesant de flaons de cuivre. Il finit en proposant de rejeter la plainte non justifiée de M. Souton, directeur de la Monnaie de Pau.

Ces discussions retardaient forcément les émissions. Dans la séance du 25 janvier 1892, le Comité des monnaies fit un rapport : 1° sur une pétition de la municipalité de Riom (Puy-de-Dôme), ayant pour objet l'établissement dans cette ville d'un mouton pour le battage des flaons qui y étaient fabriqués; 2° sur une autre du Directoire du département de la Côte-d'Or, demandant l'autorisation pour une installation du même genre au profit de la municipalité de Dijon. Il fut aussi question d'une organisation identique pour Roanne. Un député, renouvelant des idées abandonnées, ne craignit pas de proposer de réaliser le coulage du métal de cloche pour créer du numéraire à l'aide de ce procédé. Il affirma que la monnaie coulée était aussi belle que la monnaie frappée au mouton. L'Assemblée termina la discussion en écartant sa proposition, mais en acceptant la possibilité de l'installation en France d'un certain nombre d'ateliers temporaires.

Le 29 janvier 1792, une nouvelle loi fut promulguée pour faciliter la création des espèces de métal de cloche, notamment grâce à l'ouverture possible de nouveaux ateliers. Le préambule montre que les critiques du directeur de la Monnaie de Pau, au sujet de l'emploi du mouton, ont été considérées comme sans valeur, car on relève les énonciations suivantes :

Considérant que l'établissement du mouton dans les ateliers mêmes de flaons doit rendre la fabrication plus active, et mettre

1. Il s'agit probablement de Romilly-sur-Andelle (Eure).

dans un plus court délai à la disposition des citoyens, la monnoie provenant du métal des cloches :

Art. 1. Les flaons provenant du métal de cloches fabriqués dans les villes de Besançon, Clermont-Ferrand, Arras, Dijon et Saumur, y recevront *sans déplacement* l'empreinte monétaire au coin des nouvelles empreintes. Il sera placé dans chacun des établissements formés dans lesdites villes une machine destinée à frapper les flaons suivant le procédé adopté par la ville de Paris [1].

Les instruments nécessaires devaient être fournis à ces nouvelles officines, qui étaient placées sous la surveillance des Adjoints des Commissaires du Roi près les Hôtels des monnaies les plus voisins des villes de Besançon, de Clermont, d'Arras, de Saumur et de Dijon. Ces ateliers temporaires devaient être supprimés immédiatement après l'entière fabrication de la monnaie provenant de la matière des cloches.

Le document soumis, portant le sceau de l'État et la mention : « Certifié conforme à l'original, signé Duranthon », prouve que la loi fut promulguée et que des exemplaires légalisés en furent demandés dans les départements pour la mettre à exécution.

Les mesures furent aussitôt prises pour l'installation de ces officines temporaires. Les registres des délibérations de la Commission des Monnaies portent, à la date du 22 février 1792, la mention suivante :

Il a été fait lecture d'une lettre du Ministre des contributions publiques, par laquelle il instruit la Commission des dispositions qu'il a jugé nécessaires de prendre *pour mettre à exécution la loi du 29 janvier dernier* relative à la fabrication de la monnaie de cuivre, et dont la teneur suit :

1. Coll. A. Blanchet. Cette loi ne figure pas dans l'ouvrage de M. Dewamin, *Cent ans de numismatique française, de 1789 à 1889.*

Les Adjoints des Commissaires du Roi dans les Hôtels des Monnaies de Lille, Lyon, Limoges et Nantes ont reçu ordre de se rendre à Arras, Dijon, Clermont-Ferrand et à Saumur pour y exercer sur la fabrication des flans la surveillance prescrite par la loi et *procéder à la délivrance des espèces.* L'Adjoint du Commissaire à Strasbourg n'étant pas encore installé, celui de Metz a reçu l'ordre de se rendre à Besançon pour y remplir les mêmes fonctions. *Les espèces, qui seront délivrées dans les cinq établissements, devront être frappées aux différents des Monnaies de Lille, Lyon, Limoges, Nantes et Strasbourg. Les coins seront fournis par les graveurs de ces Monnaies*, et envoyés par les Commissaires du Roi à leurs adjoints, qui leur renverront à mesure ceux qui se trouveront foulés, brisés ou usés ; ils s'accuseront réciproquement réception de ces envois, pour sûreté desquels je leur ai recommandé de prendre toutes les précautions que la prudence exige (suivent des instructions pour la frappe au mouton et la délivrance des espèces) [1].

L'ouverture des officines de :

Arras	relevant de	Lille : W.
Dijon	—	Lyon : D.
Clermont-Ferrand	—	Limoges : I.
Saumur	—	Nantes : T.
Besançon	—	Strasbourg : BB

est désormais certaine. Le gouvernement dut reconnaître certains avantages à cet état de choses. Car continuant les mêmes errements, l'Assemblée législative ne craignit pas, tout en prescrivant de continuer des expériences d'alliage, d'aller jusqu'à prévoir la possibilité d'établir des ateliers temporaires dans toute ville, où fonctionnerait un établissement de fondeur susceptible de fournir 60.000 flans par semaine. Une nouvelle loi des 14-22 avril 1792 prescrit, dans son article 1, que :

1. Document extrait par M. Sudre des Archives de la Monnaie de Paris.

Les procédés éprouvés par les Commissaires des Monnaies pour la fabrication de la monnaie de bronze des cloches avec l'addition d'un 6e de cuivre seulement seront répétées en grand...

La fabrication des flaons dans les conditions prévues à la loi du 6 avril 1791 ne pourra être suspendue. Le Ministre compétent est autorisé à traiter avec ceux qui offriraient d'entreprendre la fabrication des flaons au prix convenable. [1]

Quant au fonctionnement d'ateliers temporaires et à l'emploi à y effectuer soit du balancier, soit du mouton, le législateur concède les facilités les plus grandes.

Art. 10. *Dans toutes les villes* où il sera formé un atelier propre à fournir plus de 60.000 flaons par semaine, *il sera établi un ou plusieurs moutons ou balanciers pour leur faire subir le monnayage sans déplacer.*

Toute latitude est laissée pour employer tel ou tel procédé suivant les préférences de chaque entrepreneur. Aucune limite n'est fixée au nombre des établissements temporaires, qui pourront se multiplier dans une large mesure. Toute liberté est accordée aux simples particuliers pour confectionner des flans de la qualité de matière requise et pour les faire frapper ensuite, soit dans les Hôtels des Monnaies officiels soit dans les nouvelles installations que la loi permet.

Enfin un troisième décret-loi fut rendu sur cette même question, les 22 juin-8 juillet 1792, et s'occupa de la répartition des fabrications monétaires provenant de la matière des cloches entre un certain nombre d'officines [2]. La distribution est faite pour moitié des espèces frappées tant aux Hôtels des Monnaies en exercice depuis 1789, qu'aux nouveaux établissements organisés pour des fabrications de numéraire dans les villes de Clermont-Ferrand, Besançon,

1. Coll. A. Blanchet. — Dewamin, *loc. cit.*, p. 128.
2. Dewamin, *loc. cit.*, p. 130.

Dijon, Arras et Saumur. Ces localités sont citées de nouveau et comprises dans le tableau de répartition énonçant 22 officines, qui sont les 17 officielles, plus les cinq des localités ci-dessus désignées.

Ces diverses dispositions législatives ont été exécutées, et un certain nombre d'installations provisoires fonctionnèrent, probablement en ne faisant usage que de moutons pour la frappe.

L'examen de l'importante collection de monnaies de la Révolution de M. Zay a permis de constater qu'il existait des pièces de 2 sols et d'un sol de métal de cloche, aux types dits constitutionnels et des tables de la loi, des années 1792 et 1793, pourvues, les unes de la lettre simple d'atelier, les autres de ce même différent *avec adjonction de points caractéristiques*. Comme cette particularité ne s'est présentée que pour les cinq Hôtels des Monnaies désignés en la délibération de la Commission du 22 février 1792, il devient excessivement probable, que les ateliers temporaires, que nous appellerons dépendants ou succursales, ont pris effectivement le différent de l'officine principale, mais que le graveur a ajouté des points, le plus souvent sous la lettre monétaire, pour servir à caractériser leurs produits. On rencontre effectivement les différents :

W pour Lille et Ẉ qui doit être pour Arras.
D — Lyon et Ḋ· sur le sol — pour Dijon.
D̈ sur le double sol — pour Dijon.
I — Limoges et Ị qui doit être pour Clermont-Ferrand.
T — Nantes et T — Saumur.
BB — Strasbourg et ·ḂB — Besançon.

La concordance paraît probante à ce point qu'on peut l'assimiler à une certitude. Les instructions données en juin

1791, pour faire mettre un point sous le D de LVD, appliquées par les graveurs à l'U de LOUIS, afin d'indiquer l'ouvrage fait pendant le second semestre de l'année et mentionnant cet usage comme courant dans les Monnaies pour différencier les époques ou lieux d'émission [1], portent à croire que des errements de même genre ont été suivis, lorsqu'on a compris l'utilité de marquer d'un signe peu apparent les espèces sortant des ateliers temporaires. Il va de soi que ces points caractéristiques se rencontrent sur un moins grand nombre de multiples ou de divisions du sol, que les différents simples des Hôtels des Monnaies frappant par quantité et en tous modules.

Il n'est possible de signaler en outre que les autres marques secrètes suivantes, dont les numismates peuvent chercher une explication certaine.

1° Certains sols aux tables de la loi de 1793 portent le différent D entre une tête de coq à gauche et un point à droite = D. M. Rondot a énoncé qu'à Roanne, un fondeur portant le nom de Joseph Alcock avait allié le cuivre à la matière des cloches, pour se livrer à la fabrication des lames et des flans [2]. Cet industriel aurait-il fait usage d'un mouton pour frapper des flans en usant de l'autorisation concédée par la loi du 22 avril 1792, et le graveur de Lyon, d'où Roanne dépendait, aurait-il apposé une tête de coq à côté du D pour caractériser la fabrication d'Alcock? Le fait est possible, mais il resterait à en découvrir la preuve. D'autre part, des pièces de 6 deniers de 1792 sont pourvues, à droite de cette date, d'un différent paraissant être IL soit LD liés ou Ð-, soit : D coupé d'un trait avec adjonction d'un autre trait au-dessous. Comme une tête de coq identique

1. *Rev. Num.*, 1907. *P.-V. de la Soc. fr. de Num.*, p. xx.
2. *Les graveurs du nom de Mouterde*, par N. Rondot. Lyon, 1880, p. 44.

à celle qui vient d'être signalée figure à gauche de la date, il est possible que le rapprochement de ces deux émissions soit utile pour les caractériser.

2° Des sols et doubles sols constitutionnels portent *dès 1791* et en 1792 le différent A· ou ·A. M. Dumas a énoncé que les fondeurs établis à Paris dans l'ancien couvent des Barnabites avaient non seulement fabriqué des flans de métal de cloche allié de cuivre, mais encore qu'ils avaient frappé ces flans dans leur usine indépendamment et en plus de ceux qui étaient ouvrés normalement à l'Hôtel des Monnaies de Paris [1]. Il est possible que ces points accompagnant la lettre monétaire A aient servi à faire reconnaître les produits de la fabrication spéciale effectuée dans cette succursale momentanée de l'officine centrale parisienne, succursale qui avait été effectivement organisée dès 1791.

On peut aussi appeler l'attention des chercheurs sur ce qu'à cette même époque, dans la séance de l'Assemblée législative du 7 août 1792, les députés Maruyer et Reboul, ce dernier parlant au nom du Comité des Monnaies, reconnurent comme certain que Naurissart, directeur de la Monnaie de Limoges avait altéré le titre des derniers écus émis [2]. Il serait intéressant d'avoir des détails sur la suite donnée à cette mise en accusation.

Cette période de tentatives était une occasion offerte à des personnes entreprenantes pour soumettre de nouvelles combinaisons facilitant l'emploi de la matière des cloches. Un graveur lyonnais, nommé Mercié, avait, dès les séances des 22 mai et 4 juin 1791, présenté à l'Assemblée nationale des essais de monnaie en métal de cloche, ainsi que des notices sur le moyen de réduire les cloches en monnaies. Il

1. *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de bronze*, par E. Dumas. Paris, 1868, p. 90.

2. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. 13, p. 356.

avait vu ses offres renvoyées à l'examen du Comité monétaire. A la fin de 1791 et au début de 1792, il se mit en relations avec d'autres habitants de la même ville, Mathieu, fondeur, Mouterde, graveur et fabricant de boutons, pour faire de nouvelles propositions sous la raison de : Artistes réunis de Lyon. Le 20 août 1792, ils distribuèrent deux mémoires, l'un adressé au député Reboul qu'ils convainquirent, l'autre pour l'Assemblée, dans lesquelles ils se prétendirent les auteurs d'une découverte incomparable, permettant de n'employer que *la pure matière de cloche*, sans adjonction du moindre alliage pour la création et la frappe des espèces courantes.

L'Assemblée législative, séduite par la parole de Reboul et par les magnifiques espérances promises, rendit le 25 août 1792 une loi qui autorisa les sieurs Mercié, Mathieu et autres artistes de Lyon à fabriquer pour le compte de la Nation, en métal de cloche et avec les carrés fournis par eux des pièces de 5 sous à la taille de 6 au marc, et de 3 sous à la taille de 10 au marc, représentant le buste de la Liberté sous les traits d'une femme aux cheveux épars ayant à ses côtés une pique surmontée d'un bonnet avec la légende : LIBERTÉ ÉGALITÉ [1].

Comme corollaire, une loi du 3 septembre 1792 ordonna le retrait des médailles de 5 sols, émises par les frères Monneron, ainsi que des autres espèces fiduciaires des particuliers, numéraire qui allait être remplacé dans la circulation par les nouvelles monnaies divisionnaires de 3 et 5 sols que les Lyonnais étaient autorisés à créer [2].

Le 18 septembre l'Assemblée rendit un autre décret pour décider que les Artistes de Lyon frapperaient, au lieu des

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. 13, p. 534. — Dewamin, *Hist. du num.*, p. 133.
2. Dewamin, *loc. cit.*, p. 134.

pièces de 5 et 3 sols prévues le 25 août, des pièces de 4 sous à la taille de 5 au marc et de 2 sous à la taille de 10 au marc. Elle enjoignit de procéder d'urgence à cette fabrication [1]. Les industriels de Lyon avaient obtenu ces deux lois après avoir soumis aux législateurs un certain nombre d'essais de médailles. En signe de victoire et d'allégresse, ils frappèrent et émirent une nouvelle médaille à l'effigie de Mirabeau et la datèrent du 24 septembre 1792. L'apposition de ce quantième de mois, restée inexpliquée jusqu'à ce jour, se comprend maintenant.

Aussitôt qu'ils voulurent exécuter les dispositions légales qui viennent d'être précisées, les Artistes réunis de Lyon se trouvèrent exposés à la vive hostilité du Ministre des Contributions publiques, Clavière, ainsi qu'à celle de la nouvelle Commission des Monnaies. La situation se modifia d'une façon d'autant plus complète que le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative prit fin. La Convention la remplaça avec des idées différentes. Clavière rédigea d'urgence un rapport administratif pour demander aux membres de la Convention de modifier les lois des 25 août et 18 septembre 1792, qui avaient ordonné la confection d'espèces avec la pure matière des cloches. Il soutint que ces lois avaient été surprises à l'Assemblée législative et qu'il fallait les annuler. Les Lyonnais protestèrent contre ces modifications, qui ruinaient leurs espérances. Par l'intermédiaire d'un nommé Linger, leur mandataire à Paris, ils rédigèrent un libelle de 42 pages, daté des 11 et 23 novembre 1792 et destiné aux Conventionnels, pour demander le maintien des lois que le Ministre voulait faire abroger [2].

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, vol. 13, p. 737. — Dewamin, *Hist. du num.*, p. 134.

2. *Réponse des artistes réunis de Lyon aux trois mémoires présentés par le Ministre des Contributions publiques à l'Assemblée législative et à la Convention nationale pour faire révoquer les deux lois des 25 août et 18 septembre 1792, qui*

Nous relevons dans les innombrables énonciations de ce mémoire les particularités numismatiques suivantes :

1° Les Artistes lyonnais frappent la matière des cloches à chaud avec des carrés confectionnés à l'aide d'acier d'Angleterre. Le métal employé n'a besoin d'aucun alliage. Les pièces peuvent être forgées sans l'emploi de balanciers, de moutons, de laminoirs, ni de coupoirs. Elles sont, grâce aux procédés employés, non pas noires, comme on le reproche, mais bronzées, ainsi que les membres de la Convention peuvent s'en rendre compte par les exemplaires des médailles de Mirabeau et de la Liberté, qui leur ont été remis.

M. Rondot énonce que l'on ne connaît des procédés de Mouterde et Mercié que ce qui est resté dans les souvenirs de leurs descendants [1]. La déclaration faite au Mémoire offre dès lors un intérêt véritable.

2° La médaille à l'effigie de la Liberté avec les cheveux épars est un projet de la pièce de 4 sous, prévu par la loi du 18 septembre précédent.

3° Le profil de la Liberté, qui a été gravé par Galle sur cet essai, est le type choisi par le Comité des Assignats et monnaies de l'Assemblée législative. Les membres de cette Commission ont conseillé aux Artistes réunis de s'inspirer de l'effigie de la Liberté américaine, gravée par Dupré onze années auparavant sur une médaille faite par lui en 1781 pour les États-Unis d'Amérique à l'occasion de la capitulation de Yorktown, quand le général anglais Cornwallis s'était rendu au général français Rochambeau et à Washington le 19 octobre 1781. Les profils émanant de Dupré (1781) et de Galle (1792) ont effectivement des

ordonnent la fabrication de monnaies avec la pure matière des cloches. Coll. P. Bordeaux.

1. *Les graveurs du nom de Mouterde et le monnayage de métal de cloche*, à Lyon, par Natalis Rondot. Lyon, imp. Pitrat, 1880, gr. in-8°, p. 44.

ressemblances frappantes, ainsi qu'il est possible de s'en apercevoir par les reproductions ci-dessous :

Cette similitude se trouve expliquée désormais, mais elle



démontre que la propriété artistique n'existait sous l'ancien Régime que dans des limites restreintes, ou bien que l'effigie apposée sur une médaille tombait virtuellement dans le domaine public après l'émission effectuée.

4° Au sujet des ateliers temporaires, un redoublement d'activité est signalé dans les établissements de Roanne, de Marseille, de Dijon, ainsi que dans celui qui est sur le point d'être organisé à Brest. Aucune indication n'est donnée sur le point de savoir si des moutons auraient en outre servi à frapper dans ces divers endroits.

5° Les pièces de métal de cloche frappées jusqu'alors officiellement dans les Hôtels des Monnaies, contiennent des proportions variables d'alliage de cuivre, les unes moitié, les autres un quart seulement. Les flaons de ces espèces ont été fondus partie à Paris dans la fonderie des Barnabites, partie à Maromme près Rouen, partie à Romilly.

6° Dès cette époque des contrefacteurs avaient moulé des sols de cloche du type dit constitutionnel de Louis XVI et

avaient répandu dans le public des spécimens de leurs opérations de faussaires.

7° Les membres de l'Assemblée législative ont eu en mains des médailles de pur métal de cloche imitant le bronze antique, *certaines ayant l'empreinte de la tête de Léonard de Vinci*. Linger, le mandataire à Paris des Artistes lyonnais, prétend entendre parler de cette pièce pour la première fois, la seule médaille, fabriquée par eux au début, étant, suivant lui, celle représentant le buste de Mirabeau ceint de la couronne civique offerte le 4 août à l'Assemblée législative et le 14 octobre à la Convention.

Pour mieux résister aux accusations personnelles dirigées par ce libelle contre lui, Clavière fit rédiger par la Commission des monnaies de la Convention un Mémoire d'observations en réponse à celui des Lyonnais. Ce factum de 16 pages, portant *in fine* des documents le datant de peu de jours après les 4 et 7 décembre 1792, contient dans sa deuxième observation les faits suivants, qui concernent la numismatique :

La monnaie que les Artistes de Lyon proposent n'est pas une nouveauté. .....L'expérience a appris que cette couleur de bronze varierait en raison du degré de chaleur à l'instant de la fabrication. Comme on leur avait reproché ce défaut de dissemblance, ils ont pris le parti du dérochement aux acides..... Aussi finissent-ils par proposer une monnaie fragile et très cassante de la couleur matérielle du métal des cloches.....

La Commission générale des Monnaies a déjà parlé des *pièces à l'effigie de Léonard de Vinci*, confiée au Député constituant Dupré-Crassier, et par celui-ci au citoyen connu sous le nom de l'Égalité, mais elle n'a pas parlé d'autres pièces frappées à Paris avec le pur métal des cloches, du diamètre des pièces de 12 deniers, ayant pour empreintes, d'un côté l'écusson de France accolé à un écusson portant pour type un faisceau d'armes, entre les deux écussons, une épée en pal, surmontée du bonnet de la

Liberté, avec l'inscription : METAL DE CLOCHE, et le millésime 1792. Sur le revers, dans un encadrement de feuilles de chêne, l'inscription : LA NATION LA LOI LE ROI [1]. Celui qui a proposé cette monnaie a bien compris que si elle n'était que de l'épaisseur des pièces de un sou et d'un demi-sou, elle se briserait facilement : aussi les pièces, qui ont été frappées, ont-elles les unes une ligne d'épaisseur, les autres une ligne et demie, et d'autres enfin deux lignes et plus.

Et comme le charlatanisme emploie toutes les ruses pour faire réussir les projets, qui doivent l'enrichir, *il a frappé alors avec ce même métal de cloches des médailles en l'honneur et à l'effigie des idoles du jour, Bailly et La Fayette. Un des Commissaires* généraux des Monnaies *a dans son médaillier* de bronze [2] *les pièces dont on vient de parler* » [3].

Des épreuves en matière de cloche aux effigies :

1° de Léonard de Vinci,

2° de Bailly,

3° de La Fayette,

qui n'avaient encore été signalées dans aucun recueil, ont été émises et devraient être un jour retrouvées.

M. Rondot garde le silence sur les essais représentant Bailly ou Lafayette [4]. Quant à celui à l'effigie de Léonard de Vinci, il soutient, parce qu'il ne l'a jamais rencontré, qu'il doit s'agir du projet distribué par Mercié seul pour la séance de l'Assemblée nationale du 4 juin 1791, et portant la légende : HVB·VIENNO CELA·LVG autour d'un profil d'homme coiffé d'une grande perruque Louis XIV [5]. Cette hypothèse paraît difficilement admissible : 1° parce que le profil de Léonard de Vinci n'aurait jamais pu être

1. Hennin, n° 288, p. 189, pl. 27.
2. On a dû vouloir indiquer le médaillier renfermant les pièces de bronze.
3. Coll. P. Bordeaux.
4. Rondot, *loc. cit.*, p. 70 et seq.
5. Hennin, n° 289, p. 190, pl. 27.

représenté avec une perruque de la fin du XVIIe siècle, ni surtout confondu avec une pareille effigie; 2° parce que la légende HVB·VIENNO ne peut avoir été comprise comme indiquant l'artiste italien. Le graveur Vienno, originaire de Vienne en Dauphiné, mort en 1704, est trop distinct de Vinci pour qu'une méprise ait été possible de la part de l'un comme de l'autre des deux adversaires.

M. Bordeaux croit plutôt que la question reste intacte et que l'on peut toujours espérer découvrir un jour ou l'autre une épreuve quelconque de tel ou tel de ces trois essais de métal de cloche si formellement désignés par les Parisiens comme par les Lyonnais dans les deux mémoires distribués aux Conventionnels.

Dans la 3e observation, les Commissaires de la Convention ne sont pas moins affirmatifs au sujet de la réalité de l'essai de pièce de 4 sous :

Nous ajouterons que *la médaille portant pour inscription* : LIBERTÉ FRANÇAISE [1], *que les Artistes présentent comme modèle des pièces de 4 sous* est d'un gros et un tiers moins pesante que ne le prescrit la loi. Ainsi *on peut juger* du volume et du poids qu'auront *ces pièces de 4 sous.*

Au sujet des ateliers temporaires, la Commission justifie : 1° par une déclaration des frères Daumy, que ceux-ci ne se sont pas rendus à Brest pour y organiser un atelier; 2° par une lettre de Janety, fondeur à Marseille, que cet industriel a fabriqué 150 000 marcs de flaons de métal de cloche. Elle ne fait pas allusion à la mise en activité des moutons, et ne dit rien au sujet d'autres ateliers. On a donc toute liberté pour interpréter ce silence suivant les découvertes de documents d'archives, qui seront ou non faites.

Finalement la mise à exécution des projets présentés par

1. Hennin, n° 387, pl. 37, p. 268.

les Artistes réunis fut défendue ; les Conventionnels se laissèrent probablement influencer par le motif énoncé dans le Ve observation des Commissaires. Ces derniers reprochèrent aux Lyonnais de vouloir gagner de 9 à 16 millions de livres sur la Nation Française, s'ils devenaient concessionnaires du privilège de la fabrication de ces espèces en pur métal de cloche. Les deux lois des 25 août et 18 septembre 1792, qui accordaient de si dangereuses faveurs, furent en conséquence abrogées conformément à la réquisition du Ministre des Contributions publiques et de sa fidèle Commission monétaire. Afin de terminer toute question, le gouvernement alloua à Mercié, Mathieu, Mouterde et autres artistes de Lyon, le 27 juin 1793, une indemnité de 30.000 livres pour livraison de leur matériel et abandon de tous leurs procédés [1].

Pendant l'année 1793, les seules monnaies officielles de métal de cloche furent frappées dans les officines du gouvernement ou dans les ateliers temporaires au type républicain des Tables de la loi.

En 1794, les pouvoirs publics s'occupèrent d'établir sur de nouvelles bases l'Administration des Monnaies, M. Frécine, député de Loir-et-Cher, et Loysel, député de l'Aisne, rédigèrent au nom du Comité des assignats et monnaies de la Convention un projet de décret sur l'organisation de l'Administration des Monnaies, sur la réduction du nombre des ateliers monétaires, sur la vérification et la délivrance des assignats métalliques, etc. Ce document de 31 pages est daté du 4 pluviôse an 2e (23 janvier 1794) [2]. Le rapport propose la suppression de tous les Hôtels des Monnaies à l'exception de celui de Paris, le changement de la nomenclature et des dénominations d'un certain nombre des fonctionnaires de

1. Dewamin, *loc. cit.*, p. 138.
2. Coll. P. Bordeaux.

l'unique atelier de Paris, admis à fonctionner par l'art. ci-après :

Il n'y aura dans toute l'étendue de la République d'atelier monétaire qu'à Paris pour la fabrication des assignats métalliques.

En conséquence tous les autres hotels des monnoies et ateliers monétaires sont supprimés.

Des dispositions nouvelles destinées à transformer les us et coutumes monétaires anciens viennent à la suite. La Convention est investie du soin de nommer la plupart des employés, sur la présentation du Comité de Salut public. A la fin un tarif du prix, auquel les espèces de France, celles de l'étranger, et toutes autres matières d'or et d'argent doivent être payées, est dressé : les conclusions de ce rapport devinrent la loi du 26 pluviôse an 2 (14 février 1794) [1]. La question des ateliers temporaires antérieurs se trouve arrêtée à cette date. Nous appelons l'attention sur ce rescrit parce qu'il manifeste un siècle à l'avance la volonté de ne laisser fonctionner en France que l'Hôtel des Monnaies de la Capitale, idée qui fut réalisée le 1er janvier 1880, soit 86 ans après.

Pendant que ces réorganisations s'effectuaient, une lettre manuscrite du ministre des contributions publiques, Destournelles, du 16 ventôse an 2e (jeudi 6 mars 1794) montre ce chef des finances de la France recommandant aux commissaires généraux des Monnaies de « *surveiller la fabrication des pièces d'un et de cinq décimes*, *attendu que les pièces de métal de cloche et de cuivre les plus récemment émises étaient généralement mal frappées.* » [2]

Les décimes dont il est question doivent être des épreuves d'essai, peut-être celles dites au génie, à moins

1. Dewamin, *loc. cit.*, p. 147.
2. Coll. A. Blanchet.

qu'il ne s'agisse de la fabrication des pièces courantes aux tables de la loi. Les 5 décimes ne peuvent être que les pièces de la Régénération française, dénommées communément 5 décimes de Robespierre [1]. Mais l'énonciation importante est celle précisant que *le numéraire* de métal de cloche et de cuivre des dernières émissions *a été frappé*. Le procédé avait donné des produits défectueux, mais il est constant que pas plus à ce moment qu'à d'autres antérieurs, il n'a existé de fabrication officielle d'espèces en matière de cloche coulée.

Dans le but de ménager les intérêts des représentants du peuple des départements, la Convention modifiant aussitôt sa loi de pluviôse an 2, fixa, par une loi du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795), le nombre des officines monétaires républicaines à huit, installées à Paris, Perpignan, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Lille, Strasbourg et Lyon [2]. D'autre part, pour tenir compte également des intérêts privés, elle continua d'autoriser leurs directeurs à avoir recours à l'industrie particulière pour la fabrication des flaons des monnaies de cuivre, dont la frappe fut prescrite à partir de cette époque, c'est-à-dire des pièces de 2 décimes, 1 décime, 5 et 1 centimes. Des documents apprennent que les 19 et 24 ventôse de l'an 4 (9 et 14 mars 1796), un nommé Pertois fils, de Strasbourg, se chargea de fournir à l'officine de cette ville les flaons de métal nécessaires à la fabrication des espèces de cuivre au type républicain, et ce en exécution de l'art. 19 de la loi du 22 avril 1792, précédemment citée. Après plusieurs mois, et quand l'entrepreneur avait mis son usine en état de produire, l'Administration des monnaies lui signifia qu'elle diminuait l'importance de la quantité des flaons à fournir.

1. Hennin, pl. 37, n° 387, p. 268.
2. Dewamin, *loc. cit.*, p. 162.

Notamment le 11 pluviôse de l'an V (30 janvier 1797), elle prévint Pertois qu'à partir du 1er ventôse (19 février) suivant, l'atelier de Strasbourg ne prendrait plus livraison que de flaons destinés à la confection des pièces de 5 centimes, et ce dans une proportion inférieure à celle fixée au contrat originaire. Une autre diminution des quantités de flaons à fournir fut notifiée le 15 prairial (3 juin 1797). Pertois fils protesta contre ces modifications de son contrat, et il adressa le 19 nivôse an 6 (8 janvier 1798), au Ministre des finances, un mémoire de 11 pages pour réclamer 50.000 fr. de dommages-intérêts, en produisant à l'appui ses soumission et états de dépenses d'installation [1]. Nous ignorons les limites dans lesquelles ce fondeur de flaons monétaires parvint à se faire indemniser finalement par le gouvernement français.

Ces documents montrent les difficultés de toute nature que la réorganisation de l'Administration des Monnaies rencontra. Ces complications étaient augmentées par les travaux des faussaires. Ces derniers profitèrent des hésitations que les législateurs avaient montrées entre le recours aux procédés du moulage ou à ceux de la frappe pour faire croire à une partie de la population que des espèces de métal de cloche simplement coulées pouvaient se rencontrer dans la circulation. Le numéraire est tellement rare à cette époque, que le peuple se contentait de fractions divisionnaires quelconques et les préférait aux assignats.

M. Bordeaux rappelle qu'il a déjà soumis à la Société un document du 18 thermidor an VI (5 août 1798), dans lequel le Ministre de la Justice recommande aux tribunaux criminels, aux accusateurs publics, aux directeurs des jurys d'accusation, aux juges de Paix, etc., d'exercer avec

1. Coll. A. Blanchet.

la plus grande célérité des poursuites contre les faussaires qui inondent de leurs produits le territoire de la République [1]. Les émissions de ces malfaiteurs publics continuèrent de se développer avec une telle intensité qu'en floréal an VII (mai 1799), les administrateurs des Monnaies, MM. Mongez et Dibarrart. estimèrent indispensable de faire apposer dans toute la France l'affiche suivante, qui était restée complètement ignorée des numismates, et qui est d'autant plus intéressante qu'il n'en existe d'exemplaires à Paris ni à la Bibliothèque nationale, ni à la Bibliothèque de la Monnaie. Ce document atteste au public que la bonne monnaie de métal de cloche ne consiste qu'en numéraire frappé, et que toutes les pièces faites en matière de cloche coulées sont des espèces fausses :

NOTES

des signes caractéristiques

des

pièces de métal de cloche

frappées.

Bonne monnaie.

1° La loi ayant déterminé qu'il serait ajouté à la matière de cloche une portion de cuivre afin de la rendre plus malléable, il en résulte que les pièces en métal de cloche fabriquées par le gouvernement, ont une couleur de cuivre jaune approchant de celle du similor.

2° Quelque défectueuses que puissent être les vraies pièces,

coulées.

Fausse monnaie.

1° Les pièces sont de pur métal de cloche, et ont un ton de couleur grisâtre, approchant du métal des anciennes pièces de deux sous et de six liards.

2° Les pièces moulées sur sable se reconnaissent par leur forme d'un diamètre irrégulier, ayant le plus souvent un endroit écorné, ou qui dépasse inégalement et en forme d'angle le

1. *Rev. num.*, 1905; *P.-V. de la Soc. fr. de numismatique*, p. 53, séance du 4 novembre 1905.

leur forme est d'un diamètre régulier.

3° La figure à face du ci-devant roi a les contours plus purs et offre une ressemblance plus exacte.

4° Les parties du type pour celles aux Tables de la loi, sont plus nettes; les lettres et chiffres, dans les unes et les autres, sont plus prononcés et mieux venus.

5° Les parties du revers, ainsi que les légendes, sont plus distinctes; le rebord est de niveau à la surface, et l'on y aperçoit un grènetis.

6° La tranche n'est point cordonnée. On distingue aisément que cette tranche est coupée et non point limée.

bord de la pièce ; ce qui désigne la coupure du jet de la matière après le coulage.

3° Par l'incorrection des différentes parties du type principal et du revers, qui toutes viennent *pâteuses* et *élargies*.

4° Par les lettres et chiffres, dont la forme est lourde et grossière, et qui souvent sont illisibles à cause des endroits où la matière a manqué, et où conséquemment ces lettres ne sont pas venues.

5° Par le défaut de netteté du champ, où l'on trouve incrustés des grains du sable qui a servi au moulage.

6° Par la tranche qui, dans une grande quantité de pièces, laisse apercevoir les marques du *limage* et de la coupe du jet, au moyen de quoi on a cherché à enlever la rebarbe restée près que la matière a été coulée; et dans d'autres, où l'on voit sur le rebord des traces de la rebarbe; ce qui forme une espèce de bourrelet qui en excède la surface.

Approuvé par nous Administrateurs des Monnaies, Mongez, Dibarrart.

A Paris, de l'imprimerie de la République, Floréal an VII [1].

1. Coll. P. Bordeaux.

Le style un peu trop populaire de la rédaction a été peut-être l'une des causes de la complète disparition de ce placard.

En présence des termes formels de cette déclaration des administrateurs de la Monnaie de Paris, on est obligé de considérer comme sans valeur l'allégation de M. E. Dumas au sujet de l'émission des monnaies moulées faites par le Gouvernement français au début, c'est-à-dire d'avril à juin 1791 [1]. Il n'y a eu que de rares confections d'essais moulés de types spéciaux tentés par l'abbé De Rochon ou par quelques autres personnes. Les notes du discours du membre de l'Assemblée législative énonçant qu'aucun coin n'avait encore été confectionné, quand l'Assemblée avait remplacé le moulage par la frappe, et confirmées par le texte de l'affiche de l'an VII, fournissent une certitude complète sur ce point.

Les questions qui avaient été successivement agitées au sujet des émissions faites avec la matière de cloche se trouvent ainsi élucidées dans la mesure de ce qui est actuellement possible.

Le Président, C[t]. BABUT — *Le Secrétaire*, F. DE VILLENOISY.



SÉANCE DU 1er JUIN 1907

Présidence du commandant Babut, président.

A l'ouverture de la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. le vicomte Baudoin de Jonghe, président de la Société royale de Numismatique de Belgique, membre honoraire de la Société, et le remercie d'être venu assister à la séance.

1. *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de bronze.* Paris, 1858, p. 55.

Les publications reçues sont :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Départements : t. XXXIX, Reims : t. II, 2e partie, 1906. Deux catalogues de ventes faites par MM. Rollin et Feuardent et E. Bourgey.

Sont reçus comme membres correspondants MM. :

Martz (René).

Béranger (Joseph-Désiré), présenté par MM. Bordeaux et Babut.

Le Président annonce que les volumes de l'*Annuaire de la Société* viennent d'être reliés, et il signale l'apparition de l'ouvrage de M. Paul Gauvin, sur *Les jetons et médailles des compagnies d'assurances*, volume de 70 pages contenant 425 numéros et un grand nombre de reproductions.

M. Bouclier, trésorier de la Société, fait connaître les médailles et jetons exposés par la Société à l'exposition rétrospective de Neuilly-sur-Seine.

— Construction du pont de Neuilly, médailles de 55 mill. et de 41 mill.

— Jeton des Ponts et Chaussées.

— Première pierre de l'église Saint-Jean. 1827. — Médaille.

— Achèvement de l'Arc de triomphe de l'Étoile. — 1836. — Médailles.

— Mort du duc d'Orléans. 1842. — Médailles repoussées et jetons.

— Visite du prince et de la princesse de Joinville. — 1843. — Jeton.

— Inauguration de la Chapelle Saint-Ferdinand. — 1843. — Médailles et jetons.

— Le prince Kourakim, 1810, médaille de Droz.

— Peronnet, médaille de Dubois.

— Monument aux aéronautes, de Bartholdi, plaquette par Tapet.

En résumé, près de 30 médailles et jetons ont été exposés par la Société, et l'ont représentée très convenablement à cette très intéressante exposition.

M. le vicomte B. de Jonghe, président de la Société royale de Numismatique de Belgique, communique un sceau de sa collection dont voici la figure et la description :

S'·PETRI·DE·BAVGIACO·CAN·PAR (les deux dernières lettres liées). *Sigillum Petri de Baugiaco, canonici parisiensis.* Sous un petit monument gothique orné de clochetons, la Vierge est assise de face et tient l'enfant Jésus. Au-dessous, le chanoine priant ; derrière lui, un lis. Bronze ; diamètre, 49 mill. sur 30 mill.



Le chanoine n'indique pas sur son sceau l'église de Paris à laquelle il appartenait. Mais la Vierge y est représentée ; il s'agit donc sans doute de Notre-Dame. Or on connaît un document de juin 1339, où il est fait mention d'un « Pierres de Baugé », qui était un des exécuteurs du testament de Guillaume de Gyen, en son vivant bénéficier en l'église Notre-Dame de Paris [1]. Il est logique de croire que ce Guillaume avait choisi un membre du clergé qu'il fréquentait. Or le sceau doit être contemporain du document ; il peut donc être celui de Pierre de Baugé, qui aurait été un chanoine de Notre-Dame de Paris.

1. Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois* (1328-1350), t. II, 1900, p. 22.

M. le vicomte B. de Jonghe communique, au nom de M. A. de Witte, un médaillon ovale en ivoire représentant un buste de femme accompagné de l'inscription ELISABETEA PONSAR(D)I.M. FECIT 1690 (l'ivoire est troué à la place du D qui est probable).

Jean Mauger, « médailliste du Roy » Louis XIV, naquit à Dieppe en 1648 et mourut à Paris le 9 septembre 1722. Peut-être, nous dit M. Guiffrey dans son étude sur *La Monnaie des médailles*[1], ses premières années furent-elles consacrées à l'industrie, alors florissante à Dieppe, de la sculpture en ivoire. Notre médaillon viendrait confirmer cette hypothèse, si bien entendu, les lettres I. M. doivent se traduire par *Jean Mauger*.

Mais, d'autre part, le style de la sculpture est assez faible et rappelle peu les œuvres de Mauger. Peut-être faut-il lire l'inscription de la manière suivante : *Elisabetea Ponsardi mulier* (ou *mater*) *fecit*. Il ne faut pas se dissimuler que cette légende est énigmatique ; la forme même du prénom est incorrecte. Quant à ce Ponsard, qui vivait à la fin du XVIIe siècle, il paraît complètement inconnu.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Le Cabinet des médailles du British Museum possède une monnaie de bronze de l'île de Cos (Carie), qui porte une tête d'Hercule et, au revers, la légende ΚΩΙ ΩΝ accompagnant un vase à trois pieds sur lequel sont perchées deux colombes buvant[2].

« On a prêté peu d'attention à ce type. Mais il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que la scène du revers est une simplification de la célèbre mosaïque que Sosos avait faite à Pergame et dont Pline nous a laissé une courte

1. *Rev. fr. de num.*, 1889, p. 274.

2. Barclay V. Head, *Catalogue of the Greek coins of Caria, Cos, Rhodes*, 1897, p. 214, n° 208, pl. XXXIII, 3. — Autre exemplaire au Cabinet de France.

description. Cette mosaïque était appelée l'*asarotos oecos* (la salle qu'on n'a pas balayée) parce que l'artiste grec y avait représenté les débris d'un repas ; on y voyait aussi une colombe buvant et l'on distinguait l'ombre que sa tête projetait sur l'eau ; d'autres colombes, perchées sur le bord du



vase, s'épluchaient au soleil [1]. Cette partie de l'œuvre de Sosos eut une vogue si grande qu'on en fit beaucoup de copies plus ou moins habiles et sans doute plus ou moins libres. On connaît la mosaïque, trouvée, en 1737, dans la villa d'Hadrien et conservée au Musée du Capitole ; elle représente quatre colombes dont une buvant, perchées sur le bord d'un vase [2]. La mosaïque de Pompéi, conservée au Musée de Naples, nous montre quatre colombes, dont deux buvant, perchées sur le bord du vase ; deux autres sont au-dessous, à terre [3]. Le vase, à trois pieds, ressemble beaucoup à celui de la monnaie de Cos.

« Une autre réplique de la composition de Sosos, méconnue jusqu'à ce jour, est la mosaïque trouvée près de l'angle

1. Pline, *H. N.*, XXXVI, 184 : « ... mirabilis ibi columba bibens et aquam umbra capitis infuscans; apricantur aliae scabentes sese in canthari labro. »

2. Voy. entre autres : Furietti, *De musivis*, 1752, p. 33 ; Ficoroni, *Gemmae antiquae*, 2e partie, pl. XXV ; Br. Bucher, *Geschichte der techn. Künste*, t. I, 1875, p. 103 et s. ; E. Gerspach, *La mosaïque*, 1893, p. 19 ; Helbig-Toutain, *Guide Musées de Rome*, p. 328, n° 450.

3. Musée de Naples, n° 114.281 ; photogr. Sommer, n° 10328. Cf. Gusman, *Pompéi*, p. 220, pl. II. On en connaît encore d'autres à Rome, à Utique, etc. (*Dict. ant. gr. et rom.*, s. v. *Musivum*, p. 2101).

nord-est de l'esplanade du Petit Séminaire, à Autun [1]; le centre en était occupé par une composition représentant deux colombes buvant dans un vase [2].

« De la comparaison que je viens de faire entre le type de la monnaie de Cos, frappée à l'époque impériale (probablement au premier siècle de notre ère) et le type des mosaïques, il résulte que Cos possédait très probablement une réplique de la mosaïque de Pergame et que cette œuvre était considérée comme un des principaux ornements de la ville et digne d'être signalée sur la monnaie.

« Comme beaucoup de villes grecques, Cos était fière des œuvres d'art qu'elle possédait; on y voyait, entre autres, la Vénus Anadyomène d'Apelle [3].

« Une autre hypothèse me vient à l'esprit : c'est que Sosos était peut-être originaire de Cos et que cette cité pouvait rappeler sur sa monnaie l'origine d'un artiste qui l'honorait. Mais l'allusion aurait sans doute paru obscure et je préfère m'arrêter à l'autre idée. »

M. Bouclier présente une pièce de dix centimes à l'N couronné de Napoléon Ier, qui porte la date invraisemblable de 1800. Cette sorte de monnaie ne fut frappée qu'en 1808, 1809 et 1810. Ce qui est curieux dans la pièce présentée c'est qu'elle n'est pas unique ; on trouve de ces pièces fautives, portant la date de 1800, dans la plupart des collections. La question qui se pose est de savoir si l'on se trouve en présence d'une émission fautive ou de l'œuvre de faussaires, qui paraissent avoir été assez nombreux à cette époque.

1. Edme Thomas, *Hist. ant. cité d'Autun*, 2e éd., 1846, p. 202 ; E. Breton, dans *Mém. Soc. antiq. France*, t. XV, 1840, p. 275 ; *Mém. Soc. éduenne*, nouvelle série, t. I, 1892, p. 401.
2. Pour d'autres monuments avec des oiseaux perchés sur un vase, cf. H. Thédenat, dans *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1888, p. 161.
3. W. R. Paton et E. L. Hicks, *The Inscriptions of Cos*, 1891, p. XXXIII.

M. Kœchlin qui possède une pièce toute pareille à celle de M. Bouclier, en présente deux autres, manifestement fausses, dont l'une porte la date de 1810, et l'autre présente à la fois le double B de Strasbourg et le coq de la monnaie parisienne.

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur des « Lettres du Roy données à Pontoise le 2 juin 1420, adressées aux Capitaines de Beauvais et Prévôt d'Angy, ou à leurs lieutenants et à chacun d'eux, pour publier que la monnoye du Duc de Bourgogne aura cours comme celle du Roy. » Elles sont mentionnées sous la simple forme ci-dessus dans les volumes 55-56, f° 465 de la collection Bucquet-Aux Cousteaux, conservée à la bibliothèque municipale de Beauvais. Il manifeste le regret que cette mention n'ait pas été accompagnée du texte intégral des dites lettres, qu'il aurait été intéressant de connaître. On savait que la monnaie du duc de Bourgogne avait dû circuler concurremment avec celle du roi, mais on ignorait la date précise à laquelle ce cours commun avait été formellement autorisé. Nous souhaitons que le texte du 2 juin 1420, dont la date est portée désormais à la connaissance des érudits, soit découvert prochainement dans quelque dépôt d'archives départemental, et puisse être publié intégralement.

Le commandant Babut fait la communication suivante :

« Messieurs, les deux documents que je présente aujourd'hui intéressent la numismatique du règne de Louis XVI.

« Le premier est une déclaration du roi, portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent, et de la proportion entre les monnaies de l'un et l'autre métal; avec ordonnance d'une nouvelle fabrication des monnaies d'or, déclaration donnée à Fontainebleau le 30 octobre 1785 et

enregistrée à la Cour des Monnaies le 21 novembre de la même année.

« Le second document, manuscrit, est une copie à peu près fidèle du premier, et il n'y aurait pas lieu de vous le présenter s'il ne s'y trouvait une différence, non dans le nombre des ateliers appelés à battre monnaie en exécution de l'ordonnance du 30 octobre 1785, mais bien dans la désignation de ces ateliers. Je reviendrai sur cette divergence dans le cours de la communication.

« Jusqu'à ce jour, les monnaies du règne de Louis XVI ont toujours été classées en deux périodes : la première qui s'étend de l'avènement du roi jusqu'en 1791, la seconde qui correspond à la période de royauté constitutionnelle, de 1791 jusqu'à la mort du souverain. Ce classement a été adopté, entre autres, par MM. Berry, de Soultrait, Hoffmann dans son ouvrage sur les *Monnaies royales de France*. MM. A. Engel et R. Serrure dans leur *Traité de numismatique moderne* forment également deux groupes et paraissent ignorer la déclaration que je vous présente. Dans leur ouvrage ils ne signalent que la déclaration du 23 mai 1774 qui prescrit « le changement des poinçons pour la fabrication des espèces sans que néanmoins le titre, le poids et la valeur en soient changés » et celle du 18 septembre 1774 qui ordonne « que les poinçons des revers des espèces d'or et d'argent prescrits par l'édit de 1726, continueront d'avoir lieu pour celles qui seront pratiquées à l'avenir ». Pour l'or c'est le type dit « des lunettes » ; pour l'argent, celui dit « aux lauriers ».

« Pour 1785, MM. A. Engel et R. Serrure signalent seulement le changement de buste qui se trouve « remplacé par la tête royale aux cheveux longs et flottants avec le type aux lunettes pour le revers ». La frappe de ce type n'a dû avoir lieu qu'à un très petit nombre d'exemplaires, et je

suis d'avis de le considérer jusqu'à plus ample informé, comme un essai monétaire, car les nombreuses recherches que je viens de faire me permettent d'affirmer qu'il n'a pas paru en vente publique depuis au moins trente ans et le seul Louis qu'il m'a été permis de voir, se trouve au Cabinet des médailles, où il est entré en 1863. Ce Louis, frappé à Paris, provient de l'Hôtel des Monnaies, d'où il est sorti, par suite du décret du 16 février 1861 qui autorisait le conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale à choisir toutes les pièces qui n'existaient pas dans le médaillier dont il avait la direction. La rareté de cette monnaie et son origine, semblent établir qu'elle n'a jamais circulé et qu'elle n'est qu'un essai.

« Enfin les mêmes auteurs signalent pour 1786 le changement du revers de la pièce de 1785 : le type aux lunettes étant remplacé par les deux écus accolés sous une couronne. C'est le type frappé en exécution de la déclaration que je présente à la Société.

« Devant cette déclaration il est permis de se demander si ce classement en deux périodes est bien exact, car en 1785, il y eut plus qu'un changement de type : une refonte générale était ordonnée et faite, et non seulement les types changeaient mais la valeur intrinsèque était modifiée.

« Voici l'analyse de cette déclaration. Le préambule fait ressortir le besoin d'une refonte générale des monnaies, basée sur l'augmentation du prix de l'or dans le commerce; « que la proportion du marc d'or au marc d'argent étant restée la même dans le royaume, elle n'est plus relative aujourd'hui à celle qui a été successivement adoptée en d'autres pays », que les monnaies d'or ont comme métal une valeur supérieure à celle que leur dénomination exprime et suivant laquelle on les échange contre nos monnaies d'argent, que ce fait a engendré la spéculation et encou-

rage même la fonte du numéraire au mépris des ordonnances. La déclaration ordonne ensuite que la nouvelle monnaie d'or aura la même valeur numéraire que la monnaie actuelle, qu'elle aura aussi le même titre de fin, qu'il n'y aura de différence que dans la quantité de la matière qui y sera réduite à sa juste proportion. Enfin, la déclaration prescrit qu'il sera tenu compte de cette différence aux possesseurs des pièces d'or lorsqu'ils les rapporteront aux Hôtels des Monnaies.

« Suivent six articles qui présentent le détail des opérations.

« Le premier fixe le prix du marc d'or fin de 24 karats à 15 marcs et demi d'argent fin de douze deniers et ordonne qu'il sera reçu et payé dans les Monnaies et Changes pour la somme de 828 livres 12 sous, valeur des dits 15 marcs et demi d'argent au prix actuel de 53 livres 9 sous 2 deniers, le marc.

« L'article second ordonne que toutes les monnaies d'or en circulation à la présente date, double Louis, Louis, demi-Louis, cesseront d'avoir cours à partir du 1er janvier suivant et seront reçues et payées comptant en espèces dans les Monnaies et Changes jusqu'au 1er avril 1786, sur le pied de 25 livres le Louis. Le dit terme expiré, le Louis ne sera plus reçu que sur le pied de 24 livres 15 sous.

« Le troisième article règle la valeur de l'or tant en lingots qu'en monnaies étrangères.

« Le quatrième donne la description du nouveau Louis: « Il sera au même titre que ceux qui ont actuellement cours; chaque marc sera composé de 32 Louis afin qu'au moyen de l'augmentation survenue dans la valeur de l'or, chaque nouveau Louis continue de valoir 24 livres et ait précisément la même valeur en argent. » Cet article ordonne en outre que ce nouveau Louis portera l'empreinte dessinée

sur la feuille attachée sous le contre-scel de la présente déclaration :

« LUD·XVI·D·G·FR·ET NAV·REX ; buste nu à gauche. DUVIV. dans la tranche de l'épaule. ℟. CHRS·REGN·VINC·IMPER. 1785. Sous une couronne, deux écus carrés l'un de France, l'autre de Navarre.

« L'article cinq traite de la fabrication et le sixième article indique les ateliers dans lesquels la nouvelle monnaie devra être frappée: Paris, Lyon, Metz, Bordeaux, Nantes ; il ajoute « et que nos autres Monnaies ne puissent fabriquer aucun Louis à la nouvelle empreinte jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ».

« Enfin la déclaration est suivie d'un nouveau tarif de l'évaluation de toutes les monnaies d'or, donnant leurs différentes dénominations et leur prix.

« Le second document que je présente à la Société, la déclaration manuscrite, qui porte également la date du 30 octobre 1785, est, ainsi que je l'ai fait connaître au commencement de cette communication, la copie pour ainsi dire exacte du premier document que nous venons d'étudier, elle en diffère cependant dans la désignation des ateliers appelés à frapper la nouvelle monnaie: Strasbourg y remplace Metz et La Rochelle, Nantes.

« Quel est le document qui est vrai ? Le texte imprimé m'inspire plus de confiance et ce manuscrit ne me paraît être qu'un projet. Mais il ne m'a pas encore été donné de pouvoir élucider la question.

« Il est certain du reste, que l'ordre de fabrication donné seulement pour cinq ateliers a été, soit par suite de besoin urgent de numéraire nouveau pour les remboursements, soit pour toute autre cause, très vite rapporté et étendu aux dix-sept ateliers normaux, car dès la fin de 1785, Lille, non désigné dans la déclaration, frappait le nouveau Louis et, en

1786, nombre d'ateliers tels que Montpellier, Limoges, La Rochelle, Strasbourg, Rouen, participaient à la frappe nouvelle.

« Maintenant, Messieurs, n'y aurait-il pas lieu, en présence de cette déclaration du 30 octobre 1785, de classer en trois séries, au lieu de deux, les monnaies d'or du règne de Louis XVI?

« La première comprendrait la période qui s'étend de l'avènement du roi jusqu'au 30 octobre 1785, la seconde commencerait à cette date pour se terminer au décret de l'Assemblée nationale du 9 avril 1791. La troisième série se composerait, enfin, des monnaies de la période constitutionnelle. Je base mon appréciation sur ce fait qu'une refonte générale a eu lieu et que les double Louis et Louis, frappés en exécution de la nouvelle déclaration, constituent non seulement un changement de type, mais encore un changement notable dans la valeur intrinsèque de la monnaie : de 1774 au 30 octobre 1785, le double Louis pesait 16 gr. 20 et le Louis 8 gr. 10 ; à dater d'octobre 1785, le double Louis ne pèse plus que 15 gr. 80 et le Louis 7 gr. 65.

« Pour ma part, je préconise et propose ce nouveau mode de classement. »

Le Président, Ct Babut.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.



SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1907

Présidence du commandant Babut, président.

En ouvrant la séance, le président prononce les paroles suivantes :

« Messieurs, notre Société et le monde numismatique ont été douloureusement éprouvés pendant les vacances dernières.

« Le 12 juin dernier, M. Auguste de Belfort, ancien président et membre honoraire de la Société, membre du comité de publication de la *Revue numismatique* était enlevé à l'affection des siens et à l'amitié de ses collègues. L'éloge du défunt, fait par un de nos confrères, a paru dans le dernier fascicule de la *Revue*; je ne viens donc adresser ici qu'un dernier adieu, donner une dernière marque de sympathie à notre regretté collègue.

« Je tiens à rappeler cependant que par son zèle et son dévouement, M. de Belfort a puissamment contribué pendant de longues années au développement des études numismatiques, ouvrant largement à tous, la publication de l'Annuaire, recueil universellement connu et à la tête duquel il était resté pendant de nombreuses années.

« Nous exprimons à la famille de M. de Belfort nos sentiments de condoléance les plus vifs et les plus sincères. »

Le Président donne ensuite lecture de la réponse de Mlle E. de Belfort, à la lettre qui avait été adressée à la famille au nom des membres de la Société, lors du décès de M. de Belfort.

« Le 20 septembre dernier, ajoute M. le Président, est également décédé à Zurich, à l'âge de 69 ans, M. Jules Meili, correspondant étranger de la Société depuis 1903. Après avoir passé une grande partie de son existence au Brésil, M. Meili était venu se fixer à Zurich ; il s'était adonné avec passion à l'étude de la Numismatique et il y a lieu de retenir parmi ses publications son bel ouvrage sur les monnaies du Brésil. Tous ceux qui l'ont connu garderont un souvenir ineffaçable de sa grande amabilité. Nous faisons part à la famille de M. Meili de nos condoléances les plus sympathiques.

« Enfin, Messieurs, le 11 août dernier est décédé M. Félix Feuardent. Il n'est pas de numismates, d'antiquaires, de

Musées, de Sociétés archéologiques, qui n'aient été en relation avec M. Feuardent. Sa haute compétence, ses connaissances étendues, son amabilité extrême, lui avaient attiré la considération et l'estime de tous. Dans son article nécrologique, la *Revue numismatique* fait connaître la valeur et la haute érudition du défunt ; aussi je m'abstiendrai d'y revenir, mais je tiens à proclamer ici la perte sensible que viennent de faire la Numismatique et l'Archéologie, affirmant les regrets de tous de voir disparaître ce savant modeste dont le talent et les mérites auraient pu, s'il l'avait désiré, lui ouvrir les portes de bien des Sociétés savantes.

« Que la famille Feuardent veuille bien agréer nos compliments de condoléance les plus vifs. »

Parmi la correspondance, le Président trouve une lettre du Président de la Société suédoise de numismatique qui lui fait part de l'envoi des publications de sa Société, comptant qu'elles sauront intéresser la Société française de numismatique. Il espère recevoir en échange nos publications. La Société décide l'envoi des procès-verbaux à la Société suédoise de numismatique.

M. Dieudonné dépose sur le bureau la première feuille de sa table de la *Revue numismatique*, et annonce que le tirage des autres suivra rapidement.

Sur la proposition de M. Bordeaux la Société décide de tenir une séance de plus en juillet.

Conformément à l'ordre du jour la Société procède à l'élection d'un membre honoraire en remplacement de M. de Belfort décédé.

Est élu à l'unanimité membre honoraire de la Société française de numismatique, M. Alphonse de Witte, directeur de la *Revue belge de numismatique*, secrétaire général

de la Société royale de numismatique de Belgique, ancien président de la Société hollando-belge de la médaille d'art.

Sont présentés comme membres correspondants :

MM. Bourgey, Étienne, numismate à Paris, 19, rue Drouot, par M. Caron et le commandant Babut.

— Aubey, Joseph, lieutenant au 54e d'Infanterie à Compiègne, par MM. Bordeaux et Collombier.

— Bernays, Ed., numismate, 33, avenue Van Eyck à Anvers, par M. Bordeaux et le commandant Babut.

— Demole, Eugène, 40, rue du Marché, à Genève, par M. Bordeaux et le commandant Babut.

— Gadant, René, conservateur des collections d'antiquités de l'hôtel Rolin, 2, rue des Marbres, à Autun, par MM. Bordeaux et Blanchet.

— Manifacier, numismate, passage Manifacier, à Auxerre, par MM. Bordeaux et Blanchet.

— Decroix, Édouard, numismate, 126, rue Royale, à Lille, par MM. Bordeaux et Théry.

Le Président annonce que M. Arnauné, directeur de la Monnaie, nommé conseiller à la Cour des Comptes, vient de cesser ses fonctions et que M. Edmond Martin, sous-directeur au Ministère des finances, a été nommé directeur de l'Hôtel du quai de Conti. Le différent actuel, la corne d'abondance continuera à figurer sur les monnaies, car depuis 1880 cette marque monétaire appartient à la Régie et n'est plus la marque distinctive du Directeur.

M. le Président rappelle aussi qu'en conséquence du rapport lu au nom de la commission, par M. Sudre à la séance du 2 mars, la Société estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite actuellement au projet de frapper une médaille ou un jeton.

Les ouvrages reçus par la Société sont :

Numismatika Meddelanden utjifera afsvenska numismatiska foreningen (2 fascicules et un atlas), don de la Société suédoise.

Berliner Münzblatter, n[os] 67 à 70.

Ludovico Laffranchi, *I diversi stili nella monetazione romana* (extrait de la *Rivista*, 1907).

De Jonghe, *Un escalin d'Ernest de Linden, comte de Reckheim*, 1603-1636.

Arthur Lamas, *Catalogo das moedas e medalhas do museo do carmo*. Lisbonne, 1907.

— *Medalha commemorativa da instituição da Academia real da historia portuguesa*. Lisbonne, 1907.

— *Medalha de D. Carlos I commemorativa da acclamação para galardoar serviçoes.*

De Man, *Catalogus der numismatische Verzammlung, Middelburg*, 1907.

Panticorim, *Recherches sur l'histoire des Kashgars*. Kazan, 1905 (en russe).

Em. Caron, *Denier-plaque d'Édouard II, comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre.*

Archief vroegern an latone.... tot Zelande 1907.

Académie d'Amiens, *Mémoires*, t. LIII, 1906.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. et hist. de la Charente, 1905-6.

Mém. de la Commission des ant. du dép. de la Côte-d'Or, t. 14, 1901 à 1905.

De Lasteyrie et Vidier, *Bibliographie des Trav. hist. et arch.*, t. V, 2. — *Bibliographie annuelle*, etc., 1903-4.

Bull. de la Soc. arch. hist. et sc. de Soissons, XII, 1903-4.

Soc. des Antiq. de Fr. Bull. et Mém., 1906.

Mém. de la Soc. dunkerquoise pour l'encour. des Sc. et des Arts., LIV, 1906.

Rev. num., 2 et 3, 1907.

Annales de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1906.

Bull. de la Soc. arch. de Sens, XXII, 1906.

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, LVII, I, 1907.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, juillet 1907.

Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Chalon-sur-Saône, t. 10, 1re partie.

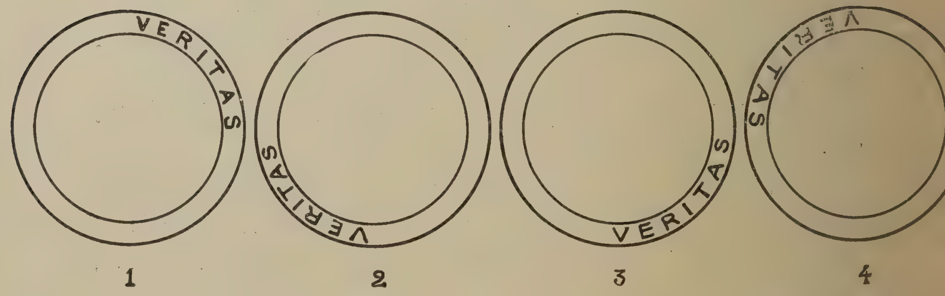
Bull. de la Soc. arch. de Nantes, 1907, 1er sem.

M. Eug. Demole, membre correspondant, transmet la note suivante, dont il réserve la primeur à la Société :

DE L'EXACTITUDE ET DE LA CONCISION
DANS L'ÉNONCÉ DES LÉGENDES NUMISMATIQUES

Dans l'énoncé des légendes qu'offre la numismatique, il est parfois difficile d'être exact tout en restant concis.

Prenons comme exemple les quatre médailles nos 1, 2, 3 et 4, présentant chacune en légende le mot VERITAS diversement placé



Quelque concis que l'on doive être, il semble difficile de ne pas indiquer la position du mot VERITAS. On décrira donc :

N° 1. Légende de haut en bas VERITAS.
N° 2. — bas en haut —
N° 3. — retournée, de bas en haut VERITAS.
N° 4. — — , de haut en bas —

On ne saurait moins dire, sauf à prêter à l'équivoque. Observons du reste que l'expression *légende retournée* ne présente pas un sens bien clair. C'est sans doute à cause de cela que plusieurs auteurs diront pour les n°s 3 et 4 *légendes de droite à gauche* ; mais il ne semble pas que cette expression soit plus heureuse que la première, puisque les écritures française, latine, grecque et généralement toutes celles pratiquées par la race aryenne ne sauraient être lues autrement que de gauche à droite. Si l'on voulait être exact, on spécifierait les légendes 1 et 2 comme formées de lettres dont le haut regarde le bord de la pièce, et les légendes 3 et 4, comme formées de lettres dont le haut regarde le centre de la pièce. Mais ces explications sont longues et l'on recherche la concision. Aussi semble-t-il préférable de désigner par A les légendes droites (n°s 1 et 2) et par B les légendes retournées (n°s 3 et 4).

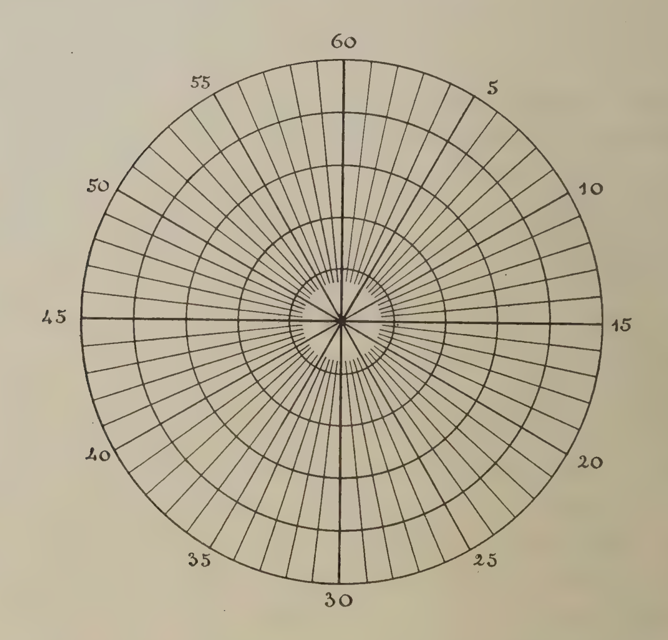
Voici maintenant la simplification que nous proposons pour indiquer d'où part la légende. Plaçons la pièce à décrire sur le disque divisé ci-contre, de telle sorte que les deux centres coïncident et que l'axe vertical de la pièce occupe la ligne 30-60 sur le disque, et nous lirons avec précision sur celui-ci le chiffre d'où part la légende.

La lecture des quatre pièces donnera donc :

N° 1. (A. 60) VERITAS.
N° 2. (A. 30) VERITAS.
N° 3. (B. 30) VERITAS.
N° 4. (B. 60) VERITAS.

Si l'on voulait plus de détails encore, on pourrait indiquer

le point de départ et le point d'arrivée de la légende. Par ex., n° 1 A.60-14, n° 2 A 30-43, etc.



On pourrait de même relier par des lignes idéales les chiffres de gauche de ceux de droite du disque, et décrire ainsi la position des légendes dans le champ des pièces, mais nous ne pensons pas qu'il faille aller plus loin.

La méthode que nous proposons convient à toutes les légendes monétaires, elle est utilisable dans toutes les langues, elle se comprend du premier coup d'œil, sans la moindre difficulté; en outre, elle est la précision et la concision même.

Et si l'on nous objectait qu'on ne peut toujours avoir un tel disque à portée, nous ferions observer que chacun possède une montre, dont les 60 divisions du cadran remplacent celles du disque.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« M. H. Buchenau vient de publier, dans les *Blätter für Münzfreunde* (1907, col. 3713, pl. 171, b.), une intéressante pièce aux types suivants : IACOB'.... Buste à mi-corps de l'évêque avec mitre et crosse, à gauche ; grènetis. ℟. METENSIS autour d'une croix pattée cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile, aux 2 et 3 d'un croissant ; grènetis. C'est le type ordinaire du denier de Jacques de Lorraine, évêque de Metz de 1239 à 1260, souvent décrit, en particulier par Saulcy (nº 59). Seulement, la nouvelle pièce est une épreuve d'or et pèse 0 gr. 75, au lieu de 0 gr. 65, poids moyen du denier. Il n'y a pas de doute à concevoir au sujet de l'authenticité de l'exemplaire d'or qui est certainement frappé, car on distingue sur le métal l'empreinte des traits de lime qui ont égalisé la surface du coin.

M. Buchenau rappelle que Dannenberg a signalé cinq deniers d'or de l'époque des empereurs des dynasties de Saxe et de Franconie. J'ai moi-même réuni quelques exemples d'épreuves en or de monnaies du moyen âge, comme le denier d'or de Thibaut de Champagne, les oboles de Melle et de Cambrai, la pièce au cavalier de Marguerite de Constantinople [1]. »

M. Adrien Blanchet présente deux pièces remarquables de la trouvaille de Crevant (Indre), faite en juillet 1907.





L'une est un denier blanc au K couronné de Charles V

1. *Manuel de numismat. du moy. âge et mod.*, 1890, t. Ier, p. 14.

portant au-dessus de la couronne la lettre L, marque de l'atelier de Limoges, variété de celle que M. de Castellane avait publiée dans le *Bulletin de numismatique*.

L'autre pièce est un carlin de Louis de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, dont le seul exemplaire connu, au Musée de Lyon, incomplet et fruste, a été publié par M. E. Caron (*M. féod.*, p. 268, n° 472).



M. de Castellane appelle l'attention sur la série de monnaies de Charles V portant, comme différents, des lettres, selon la coutume des ateliers anglais. Il pense que l'on retrouvera les blancs de Poitiers et de La Rochelle, marqués de P et de R.

M. P. Bordeaux communique une note de M. de Kessling sur un dépôt de monnaies découvertes dans la commune de Linards (Haute-Vienne). L'inventaire soigneusement dressé de cette trouvaille a été inséré dans la *Rev. numism.* (1907, *Trouv.*, n° 53).

M. Ratier, membre correspondant à Limoges, soumet aux membres de la Société le denier ci-dessous des princes d'Orange, qui présente certaines particularités nouvelles.



Effigie de saint Maurice de profil, à gauche. Lég. : + ·PRINSIPES.

℞. Croix à branches égales, cantonnée de quatre points. Lég. + ⱯVRⱯSCISE.

Poids : 0 gr. 74.

Les numismates ne connaissaient comme deniers d'Orange, imités des monnaies de Saint-Maurice de Vienne, que ceux frappés sous le règne de Raymond III (1335-1340) avec les légendes : R·PRINCEPS autour de l'effigie du saint, et ⱯVRASICENS au revers autour d'une croix non cantonnée[1]. Le type de la pièce ci-dessus fait reculer de près de cent années le commencement de ces imitations du numéraire viennois. Car les émissions des espèces de la maison d'Orange dites anonymes, c'est-à-dire sans nom ni initiale du seigneur, ont été indiquées comme faites de 1220 à 1282 par Poey d'Avant, aussi bien que par les autres auteurs qui se sont occupés de la question. Les monnaies antérieures ou postérieures aux dates ci-dessus, ont porté les premières lettres des noms princiers.

L'aspect de cette petite pièce la rattache aux imitations des deniers viennois émises avec les mêmes types de droit et de revers par les évêques de Gap[2] à tel point qu'il est possible que ce soit un même monnayeur, qui ait gravé les coins pour Orange et pour Gap. L'S ne semble avoir été apposé, en remplacement d'un C, au milieu du mot : PRINSIPES que pour faciliter la confusion avec la légende des espèces de Gap, ayant un S au milieu de EPISCOPVS.

Le pluriel PRINSIPES, dont l'existence sous la forme PRINCIPES avait déjà été signalée par Poey d'Avant autour de trois imitations du type lyonnais à l'L barrée faites par des monnayeurs d'Orange, s'explique de la façon suivante.

1. Poey d'Avant, vol. 2, p. 391, pl. 97, n° 7. *R. N. F.*, 1844, p. 111, pl. V, n° 2.
2. Poey d'Avant, n° 3, p. 24, pl. 104, t. 19 et p. 44, pl. 106, n°s 15 et 16.

D'une part, au cours de la période 1220-1282, la principauté d'Orange a appartenu : 1° pour une moitié à la maison de Baux, qui avait recueilli cette part dans la succession de Tiburge II, seigneur d'Orange; 2° pour l'autre moitié aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, légataires de Tiburge III et de Rambaud V, également titulaires de la principauté[1]. D'autre part, d'après les anciennes coutumes locales, le fief d'Orange n'était ni partagé entre les héritiers ni attribué à l'aîné de la famille. Il devait rester indivis entre les enfants ou les ayant droits. Tous les co-héritiers étaient co-seigneurs. Toutefois l'aîné était seul à posséder le droit de rendre la justice. En 1219, la moitié des droits sur la seigneurie possédée par Guillaume IV de Baux, devint, par suite de son décès, indivise entre ses deux fils Guillaume V et Raimond I[2]. Guillaume V mourut à son tour en 1239, en laissant son héritage dévolu à un certain nombre d'enfants[3]. Les co-seigneurs de la principauté se trouvèrent donc incontestablement nombreux vers cette date de 1240-1250. On comprend que, dans ces conditions, les monnayeurs d'Orange aient désigné sous la forme du pluriel : PRINCIPES les diverses personnalités féodales, qui possédaient en même temps des droits princiers indivis sur le fief d'Orange. Il est vraisemblable que le monnayage avait été affermé à un entrepreneur monétaire unique pour le compte commun de tous les ayant droits, sauf à chacun de ces derniers à recevoir du fermier de la monnaie la part de redevance lui revenant d'après son tantième de droits dans la principauté.

La croix cantonnée de points, qui est de type plus archaïque que celle rencontrée sur les espèces ultérieures,

1. Caron, *Mon. féod.*, *supp. à Poey d'Avant*, p. 243.
2. *R.N.B.*, 1844, p. 112, art. de M. Cartier.
3. Duby, *Monnaies des Barons*, t. Ier, p. LXXXVIII.

aussi bien que le point commençant la légende, concordent avec les événements historiques ci-dessus pour rattacher le denier dessiné plus haut à une fabrication datant du milieu du XIII[e] siècle.

M. Bordeaux soumet aux membres de la Société un exemplaire de la nouvelle pièce de 5 cents frappée en nickel au cours de l'année 1907 pour le royaume de Hollande. Cette petite monnaie, du poids de 4 gr. et demi, est composée de 75 0/0 de cuivre et de 25 0/0 de nickel. Elle a 18 mill. de diamètre et 2 mill. 2 dixièmes d'épaisseur. Un bord large ainsi que l'épaisseur considérable ont été prescrits pour différencier ces 5 cents de nickel de la pièce d'argent de 25 cents, ou quart de florin, qui a 19 mill. de diamètre et qui est d'une épaisseur moindre. Elle présente la particularité d'avoir ce rebord plat large d'un millimètre et demi environ assez élevé pour protéger contre l'usure le type central de la monnaie, composé du mot NEDERLAND, placé sous une couronne royale, disposée entre des branches de chêne. Il sera intéressant de constater le résultat de cette tentative faite pour empêcher que les types centraux des espèces disparaissent trop rapidement par suite du frai. La frappe des 6 millions d'exemplaires, qui doivent être livrés à la circulation, a été commencée le 2 septembre dernier à la Monnaie d'Utrecht.

Le projet et l'exécution sont l'œuvre de M. G. C. Wienecke, graveur en chef de la Monnaie d'Utrecht, qui s'est déjà fait connaître par un grand nombre d'œuvres artistiques des plus intéressantes [1].

Le médaillier de l'établissement monétaire d'Utrecht contient la curieuse collection des divers projets de numé-

1. *R.N.B.*, 1907, p. 372. *J. C. Wienecke, médailleur néerlandais.*

raire de nickel présentés, avant que le type définitif en question ait été choisi par le gouvernement néerlandais.

Le Ct *Babut* fait la communication suivante :

« Les deux documents que je présente aujourd'hui à la Société ont trait à la mise en service, à l'Hôtel des Monnaies, d'une machine à feu, et intéressent deux personnages connus : l'artiste mécanicien Gengembre, attaché à l'Administration des Monnaies, devenu plus tard ingénieur général, et le membre de l'Institut Jacques Périer, créateur de la pompe à feu de Chaillot, et constructeur de nombreuses machines à vapeur.

« Le premier de ces documents est fort intéressant ; c'est une lettre datée du 25 messidor an IV (13 juillet 1799), du sieur Gengembre, artiste mécanicien, au sujet des essais qu'il avait été chargé de faire au nom de l'Administration des monnaies, sur une machine à feu présentée par les frères Claude et Jacques Périer.

« Ce premier document, avec celui dont je vais bientôt vous entretenir, fixent à eux deux la date de l'entrée au quai de Conti de la première machine à vapeur, et fait connaître le temps écoulé entre la mise en essai et l'acceptation définitive de cette machine.

« La lettre du mécanicien Gengembre est une étude complète de la machine Périer ; trop longue pour être insérée ici, il est utile néanmoins d'en faire connaître les passages essentiels qui font ressortir les avantages de la nouvelle machine.

« A cette machine l'artiste mécanicien se propose d'adapter « quatre laminoirs de dégrossissement, quatre à finir, deux tirages à petits rouleaux et les coupoirs » ; grâce à elle « les laminoirs en activité et les tirages marcheront environ *deux fois plus vite* que ceux dont on fait

maintenant usage ; par conséquent, le service total de la machine quant au laminage, équivaudrait à celui de deux usines comme celle que nous avons sur la Seine ; de plus, le découpage fait aujourd'hui à bras d'homme se trouverait exécuté bien plus parfaitement par le même moteur ». La machine Périer était donc appelée à doubler le rendement pour un temps égal.

« Le sieur Gengembre étudie ensuite la question de la dépense journalière ; il fait remarquer « que la machine ne consomme du combustible que lorsqu'elle travaille, et dans ces moments mêmes, que sa consommation est à peu près proportionnelle à sa vitesse », tandis que « les frais en chevaux sont à peu près les mêmes que l'on travaille peu ou beaucoup, parce qu'il faut toujours en nourrir un nombre suffisant au travail le plus fort ». De ce fait, l'artiste mécanicien estime que l'économie réalisée sera de moitié.

« La lettre continue en faisant ressortir « qu'une machine à feu étant établie dans l'intérieur de l'Hôtel des Monnaies, la fabrication ne peut être en aucun temps interrompue ou ralentie, ce qui arrive quand les plus forts laminoirs sont mus par la rivière. Le premier cas ayant lieu lors des glaces, le second dans les crues d'eau. Les avantages de la machine proposée sont donc incontestables. »

« Il est question ensuite du devis de ce que cette dernière coûterait à établir ; sans en donner le détail, il est bon de faire connaître le montant total, soit 90.000 francs : 46.976 pour l'installation et les transformations, et 43.024, prix de la machine suivant le devis du constructeur Périer. Enfin, l'artiste mécanicien Gengembre conclut ainsi : « Cette somme n'est pas exorbitante si on la compare aux avantages de la machine, et je suis d'avis de la faire établir préférablement à toute autre. »

« Le second document porte comme titre : Mémoire en réponse pour le sieur Périer, membre de l'Institut, contre l'Administration de la Monnaie de Paris. C'est une supplique adressée à la « justice suprême de Sa Majesté l'Empereur et à celle de son Conseil d'État ».

« Ce mémoire, qui n'est pas daté, se trouve intimement lié à notre premier document, car il présente une réclamation de l'inventeur de la machine, étudiée et défendue en Messidor an 4 par Gengembre lui-même, réclamation qui porte sur une demande de payement qui lui a été refusé, tout au moins en partie, par l'Administration de la Monnaie.

« Voici l'analyse de ce mémoire :

« Après l'acceptation définitive de la machine, le sieur Périer avait formé une demande en payement de sommes qui lui étaient légitimement dues ; une discussion avait eu lieu devant le Ministre des Finances, et l'affaire s'était vue renvoyée à la Commission du contentieux. Dans ce mémoire, Périer fait ressortir ses revendications, et établit qu'il lui est dû une somme de 33.416,05 pour changements faits à la machine, journées d'ouvriers, faux frais. Il démontre ensuite que la machine a toujours produit les effets qu'il avait promis et que, d'après le rapport des experts, sa force était de *13* chevaux au lieu de *8*, chiffre convenu.

« Il cite la lettre du 4 Messidor an 4, lettre que je viens de vous présenter, et accuse l'artiste mécanicien Gengembre de n'avoir pas dirigé convenablement la vitesse à donner à la machine, et il ajoute, que s'il y a eu des erreurs de calcul, c'est à ce dernier qu'elles doivent être imputées. Ces erreurs, de quelque part qu'elles viennent, ont donné lieu à des dépenses ; « la question qui est actuellement soumise au Conseil d'État est de savoir si c'est

l'Administration ou le sieur Périer qui doit payer ces dépenses. » Et ce dernier, le sieur Périer, démontre « qu'il n'a pris aucun engagement, écrit ni verbal, de faire marcher tel nombre de laminoirs, ni avec telle vitesse ». Il ne devait fournir qu'une machine à vapeur capable d'une puissance égale à « celle de 8 chevaux travaillant à la fois, engagement rempli, puisque les experts nommés par l'Administration pour en faire la réception régulière ont déclaré qu'elle avait la force de 13 chevaux ».

« Le sieur Périer fait ressortir que l'application d'une machine à vapeur au laminage de la monnaie est une idée nouvelle qui n'a pas d'exemple en France, et que dans ces sortes de travaux il peut être fait quelques erreurs ; il ajoute que cette machine produit une économie et une célérité dans le travail dont l'Administration seule profite, et il déclare qu'il ne doit pas être forcé de faire un sacrifice pécuniaire pour procurer un avantage à cette dernière.

« Le laps de temps qui s'est écoulé, continue le mémoire, depuis la pose de la machine jusqu'à sa mise en activité, n'a pas dépendu du sieur Périer ; on a montré beaucoup d'insouciance et même de la répugnance à l'employer, et c'est principalement ce qui a retardé la mise en activité de la machine. »

« Le sieur Périer s'étonne que l'on n'ait jamais voulu faire d'essais sur le laminage à chaud, meilleur et très économique ; il blâme le maintien du laminage à froid, ajoutant « le refus inconcevable, même à ce qu'il soit fait du laminage à chaud une seule expérience, prouve combien les anciennes routines sont difficiles à changer » et il ajoute : « ce qu'il y a de certain, c'est que si l'exposant eût été administrateur ou directeur de la Monnaie, la machine aurait eu un succès complet dès le *premier moment* et elle aurait fait faire une très grande économie. »

« Le mémoire établit ensuite que le procès-verbal qui a constaté la réception de la machine prouve et certifie que cette dernière est bien construite, et sur de bons principes ; les chaudières, pièces les plus essentielles des machines à vapeur, ont été reconnues bien construites par les arbitres, et si elles ont été percées, si l'on a dû les réparer, il s'agit de savoir si cet accident provient d'un vice de fabrication de la part du sieur Périer, ou s'il faut l'attribuer à d'autres causes ; mais, dit le mémoire, « elles *étaient bien construites* et sur de *bons principes*, leur épaisseur était bonne et selon l'usage, confirmé par l'expérience de 80 machines semblables faites par le sieur Périer ». Il a dit et répété que les eaux du puits qui alimentaient ces chaudières étaient la cause de leur dépérissement.

« Qui est-ce qui doit les réparer, est-ce lui ou l'Administration ? Cela ne peut être mis en question. L'analyse a établi qu'il ne filtrait dans ce puits qu'une eau séléniteuse ; « l'Administration aurait donc dû se procurer des eaux de la Seine, comme le sieur Périer le lui avait conseillé bien des fois ».

« Le mémoire fait ensuite ressortir que c'est l'artiste mécanicien qui a fait les réparations : ses chaudières sont en tôle et n'ont pas plus d'épaisseur que celles en cuivre que le sieur Périer avait fournies, mais elles sont alimentées aujourd'hui par l'eau de la Seine, ce que ce dernier avait toujours demandé pour les siennes.

« Le sieur Périer se plaint ensuite de n'avoir pas été payé en numéraire effectif : il ne l'a été qu'en rescriptions Bataves, payables après la paix, qui ont perdu sur la place 52 pour 100.

« Ces effets, dit le mémoire, n'étaient point une monnaie ayant cours : on ne peut les considérer que comme des lettres de change sur l'étranger qui, n'étant point payées,

autorisent le recours sur celui de qui il les a reçues : recours que le sieur Périer s'est réservé expressément dans la quittance qu'il a donnée. »

« Dans le résumé, le mémoire fait ressortir qu'en dehors des 33.416, 05 cités plus haut, pour tous les changements demandés par l'Administration de la Monnaie et pour les frais qu'ils ont occasionnés pendant l'espace de dix ans, le sieur Périer réclame une somme de 1.216, 80, pour arriérés et fournitures, et enfin 14.400 francs, différence provenant de la valeur des rescriptions Bataves et touchés en moins lors de leur négociation. En cas de refus de la part de l'Administration de la Monnaie, il demande la désignation d'arbitres pour « examiner et priser les objets de sa réclamation ».

« En dehors de l'intérêt que présentent par eux-mêmes ces deux documents, il nous a paru intéressant de rechercher l'époque à laquelle avaient été commencés les essais de la machine à feu Périer, de retrouver la date de son acceptation définitive, puis enfin de connaître la solution donnée par le Conseil d'État à la requête qui lui était adressée.

« De nos recherches, il ressort que c'est dans le courant de l'an II, en 1793, que l'Administration des monnaies admit à l'étude la machine du sieur Périer, et ce ne fut qu'à la suite de la lettre du 25 Messidor an 4, lettre de l'artiste mécanicien Gengembre, que cette machine fut admise provisoirement. Mais si cette décision était un succès pour l'inventeur, ce dernier était bien loin de voir se réaliser définivement ses espérances. Nombre de pièces établissent que les essais se continuaient sans suite, irrégulièrement, et l'inventeur avait à lutter contre le mauvais vouloir et l'insouciance ; il ne put même obtenir des essais du laminage à chaud et l'emploi de l'eau de Seine : deux conditions essentielles pour le bon fonctionnement, et qu'il

réclame dans de nombreuses lettres. Ce manque de bon vouloir et la persistance dans les anciens errements furent même cause de la détérioration de la machine.

Enfin, ce ne fut que le 11 février 1808, plus de onze ans après sa mise en essai au quai Conti, qu'eut lieu l'admission de la machine : c'était un progrès considérable dans l'outillage de notre premier Hôtel des Monnaies.

« Voici les conclusions du procès-verbal de réception donné à la suite de quatre épreuves consécutives : « L'on doit conclure que la dite machine à vapeur que nous, commissaires, trouvons construite avec soin, sur de bons principes, 1° remplit les conditions du marché, 2° réduit le prix de la journée de chaque cheval à 2,88, sauf la dépense variable et susceptible de beaucoup d'économie du charbon de la mise en train, laquelle dépense est bien loin d'équivaloir la moitié de celle des chevaux dans les interruptions indispensables du travail. Ces conclusions prises, je fis lecture entière du procès-verbal, et il fut clos sans réclamation d'aucune des personnes sus-nommées qui ont signé avec moi :

Montgolfier, administrateur et démonstrateur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Mollard, administrateur et démonstrateur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Périer, l'intéressé, constructeur.

Delespine, directeur de la fabrication de la Monnaie de Paris.

Gengembre, inspecteur général des monnaies.

Bertrand, secrétaire général des monnaies.

« Enfin, il eût été intéressant de connaître la décision prise par le Conseil d'État au sujet du mémoire Périer. Ce document, non daté, a été lancé après le 12 mars 1808, date à laquelle l'intéressé adressait aux administrateurs de

la Monnaie la facture générale des fournitures faites depuis l'an II pour sa machine à vapeur. Cette facture faisait ressortir, en tenant compte des avances reçues, le reliquat des sommes dues, sommes qui figurent exactement au mémoire, et que nous avons fait connaître en étudiant ce dernier.

« Il n'existe malheureusement, aux Archives de la Monnaie, aucune trace de cette affaire, et au Conseil d'État où nous nous sommes adressés, section du contentieux, tous les dossiers ayant été détruits en 1871, la requête Périer ne figure point.

« Enfin, au tome premier du *Recueil général des arrêts du Conseil d'État* qui comprend les arrêtés, décrets, ordonnances rendues en matières contentieuses pour la periode qui s'étend de l'an 8 à l'année 1839, il n'existe rien de relatif au mémoire que je viens de vous présenter.

« Quoiqu'il en soit, ces deux documents sont intéressants, car ils nous font connaître les premiers essais faits en France pour adapter la vapeur à la fabrication des monnaies, et les difficultés sans nombre par lesquelles a dû passer l'inventeur avant de voir admettre définitivement sa machine aux ateliers du quai de Conti. »

Le Président, C[t] Babut.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1907

Présidence du commandant Babut, président.

A l'ouverture de la séance le commandant Babut, président, donne lecture de la lettre de remerciement de M. A. de Witte, élu membre honoraire à la séance du 9 novembre. Il annonce ensuite la réception de 56 ouvrages offerts gracieusement par ce dernier à la bibliothèque.

Le Président a écrit dès la réception, à M. de Witte pour le remercier au nom des membres de la Société. Il a rempli le même office à l'égard de M. E. Bonnet, de Montpellier, membre correspondant, pour la brochure qu'il vient également d'offrir à la bibliothèque.

Sont admis comme membres correspondants :

MM. E. Bourgey, de Paris.

Le lieutenant J. Aubey, du 54e d'infanterie.

E. Bernays, d'Anvers.

R. Gadant, d'Autun.

V. Manifacier, d'Auxerre.

E. Decroix, de Lille.

E. Demôle, de Genève.

Est présenté comme membre titulaire :

M. le commandant E. Martin, président du Carnet de la sabretache, à Paris, 68, avenue de la Grande Armée, par M. Béranger et le commandant Babut.

Ouvrages offerts par M. A. de Witte :

Des monnaies de nécessité frappées à Bruxelles, 1579-1580. *État actuel de la numismatique nervienne*, 1888. *Nicolas Del Ré, élève graveur à la monnaie de Bruxelles. Poids de marchandises. Un quarteron de Binche. Doubles gros boldragers d'Alphonse III de la Marck. Trouvaille dite de Gand*, 1891. *Deux oboles variées de Rainier V. Une monnaie belge de convention du commencement du XIe siècle. Conférence monétaire internationale à Bruges en 1469. État actuel de la science numismatique*, 1893. *Poids de marchandises — quart de livre d'Anvers. Les monnaies frappées à Malines pour la gueldre*, 1492-1494. *Recherches numismatiques*, 1894. *Les relations monétaires entre la Flandre et l'Angleterre*, 1894. *Notes sur quelques poids monétaires des Pays-Bas, Coll. J. Rouyer. Un triens inédit du monétaire Theudegisilius. Mites d'Utrecht*

frappées sous Charles-Quint à Anvers, 1537-1539. *Notes sur les Roëttiers, graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas. Médaille religieuse et méreau de N.-D. de Miséricorde à Verviers. Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant. Recherches numismatiques*, 1896. *Médaille des princes russes gravée par van Berckel. Une lettre inédite de Charles-Norbert Roëttiers. Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François Ier* (Anvers, 1751). *Notes sur les monnaies des États-Belgique-Unis. Monnaies d'or portugaises ayant cours aux XVIe et XVIIe s. dans les anciennes provinces belgiques. Ducats de l'ordre teutonique frappés à Bruxelles en 1772. La médaille au palmier de l'Académie de peinture et d'architecture de Bruges. Marc le Bongeteur, changeur, orfèvre et maître de la Monnaie de Bruges*. 1456-1480. *Le jeton d'étrennes pour l'année 1773 aux Pays-Bas autrichiens. La médaille-décoration des Francs-Bouchers et des Francs-Poissonniers de Gand. Une médaille de dévotion du jubilé de 1625. Les médailles et les jetons d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens. Notre-Dame de Lacken et ses médailles. Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre. Sceau de la loge « Paix et Candeur » à l'Orient de Bruxelles. Le jeton d'inauguration de François II, en qualité de comte de Hainaut. Deux monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle. Jetons de Jean van der Eyken et de Simon Longin. La médaille honorifique offerte à David Teniers, le jeune. Jetons banaux du XVe s. de fabrication française ou tournaisienne signés du nom de leur graveur. Un thaler de Louis-Pierre Englebert, duc d'Arenberg*, 1785. *Les jetons de la Verge de Menin. Une médaille de sainte Wivine, abbesse de Grand-Bigard. Un patagon de Charles II*,

roi d'Espagne, frappé à Tournai en 1667. Médaille religieuse de Saint-Vincent de Soignies. Les relations monétaires entre l'Italie et les provinces belges. 1904. Deux monnaies liégeoises inédites de la Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg. La médaille en Belgique au XIXe s. Quelques sceaux matrices de ma collection. Trois médailles de N.-D. de Bon-Secours à Péruwelz. Quatre médailles de dévotion de N.-D. de Walcourt. Médaille gravée par Jacques Roëttiers à l'occasion d'un voyage projeté en Belgique de l'empereur Joseph II (1768). *Le double système de la monnaie de change et de la monnaie courante aux Pays-Bas autrichiens au XVIIIe s. La médaille de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris et ses imitations.*

Sceaux maçonniques montois.

Ouvrage offert par M. E. Bonnet, de Montpellier, membre correspondant : *Les médailles des États généraux de Languedoc.*

La Société a reçu en outre :

Numismatic Chronicle. 1906, n° 1 ; 1907, n°s 2 et 3.

Mém. de l'Ac. des S. Let. et Arts d'Arras, 2e s., t. XXXVIII.

Mém. et comptes rendus de la Société scient. et litt. d'Alais (Revue cévenole) 1906.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine, t. XXVVII, 1re partie.

Cat. gén. des manuscrits des bibl. publ. de France. Chambre des députés, par E. Coyecque et H. Debraye, 1907.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« M. Lhéritier, lieutenant au 54e régiment d'infanterie, à Compiègne, a eu l'obligeance de me communiquer un sceau qui lui appartient. On y voit un évêque debout, la dextre

bénissante et tenant une croix à longue hampe, comme celle que porte Philippe, archevêque de Sens, sur son sceau (1339). Autour du personnage le champ est engrêlé. L'inscription se lit ainsi : ✠ S'ADMATRIMONIA·DE·VILLAN' IVX·VENVLĀ (*Sigillum ad matrimonia de Villanova juxta Venulam*). Sceau elliptique de 0^{m} 036 de longueur et 0^{m} 022 de largeur ; appendice en forme d'anneau au revers, au point correspondant à la croix de la légende.

« Le sceau est évidemment ecclésiastique ; il a donc dû servir à authentiquer les actes de mariage d'une paroisse, dans la seconde moitié du XIVe siècle, et la formule est assez rare pour que le sceau mérite d'être publié.

« Quant à la localité, j'avais déjà beaucoup cherché, mais vainement, d'autant plus que je ne pouvais savoir de quelle région le sceau était originaire, lorsque j'eus recours à M. Longnon, le maître des études de géographie historique. Sans aucune hésitation, M. Longnon identifia le nom que j'avais lu sur le sceau avec celui de Villeneuve-la-Hurée, dans la commune de Voinsles (c^{on} de Rozoy, Seine-et-Marne). Le nom latin médiéval de Voinsles est bien *Venula.* »

M. Béranger donne quelques détails sur une cachette de liards du XVIIe siècle signalée à une précédente séance.

Le Dr Bailhache présente une variante inédite du douzain de Henri IV pour le Dauphiné avec les H couronnés accostant l'écu.

M. de Kessling, membre correspondant à Limoges, com-

munique à la Société un double tournois inédit de Charles VII au type du K surmonté de deux fleurs de lis.



Lég. : ✠ KAROLVS.... ANGORV REX.

R̸. Croix. Lég. : DVPLEX ∘ TVRONVS ∘ FRANCIE.

Poids : 1 gr. 15. — Coll. De Kessling.

Cette pièce semble n'avoir été encore signalée dans aucun recueil [1], bien que son type soit conforme aux indications fournies par le document ci-après, qui concerne une émission du 24 janvier 1431 :

« Item fut ordonné de fère petis deniers pour 1 d. t. la pièce à 1 d. 12 gr. de loy et de 20 s. de poix (240 au marc, poids légal : 1 gr. 02c).

« Et ont en différence devers la pille, deux fleurs de lix avecques un K sans nulle couronne. Figure en marge : ⚜⚜ K [2].

Ce texte, qui a trait à une variété de petit tournois non encore retrouvée, est précédée d'un autre prescrivant en même temps une création de doubles tournois en ces termes :

« Et le 24e jour de janvier an susdit (1431 = 1432 n. s.) fut ordonné.....

« fère doubles noyrs pour 2 den. tourn. la pièce à 2 d. 6 gr. de loy, et à 15 s. de poix (taille : 180 au marc, poids légal 1 gr. 36c).

1. Le catalogue de la collection Gariel cite seulement sous le n° 1786 un double tournois, évidemment différent, portant dans le champ K et deux fleurs de lys avec la légende SIT : NOME : DNI·BENEDICTV au revers.

2. Ms. fr. nouv. acq. 471, f° 120. — Ms. fr. n° 148, f° 295 v°. De Saulcy, *Doc. mon.*, t. III, pp. 110 et 99.

« Et ont en difference devers la pille, comme les petis blans, deux fleurs de lys et un K au milieu, et une couronne par dessus. — La figure en marge porte : DVPLEX TVRONVS FRANCIE. »

Les doubles tournois à ce type sont connus [1]. Seulement comme l'exemplaire reproduit ci-dessus ne porte pas de couronne, il faut croire que certains ateliers monétaires de Charles VII ont commis l'inadvertance de forger des doubles tournois de l'émission en question avec les seuls deux lis et K sans couronne, indiqués par l'édit pour les petits tournois. Cette particularité exceptionnelle n'a rien qui doive étonner, quand on remarque le trouble qui devait exister à cette époque dans l'exploitation des ateliers monétaires, étant donné l'état de guerre et les difficultés survenant dans le royaume de France pendant ces années 1430 à 1432, où Jeanne d'Arc fut brûlée le 30 mai 1431, et où Henri III fut sacré roi de France et d'Angleterre, le 17 décembre, dans Notre-Dame de Paris.

Le poids de 1 gr. 15 de la pièce présentée, qui est rognée, concorde avec celui de 1 gr. 36 requis par l'ordonnance.

On peut espérer que cette publication du double tournois occasionnera prochainement celle du denier tournois, de diamètre plus petit, au même type des deux fleurs de lis surmontant un K. Le revers ne devra porter d'autre légende que TVRONVS FRANCIE.

M. Manifacier, membre correspondant à Auxerre, soumet à la Société l'obole inédite ci-après de sa collection :

Croix à branches égales dans un cercle de points liés. Lég. : ✠ CARLVS REX FR.

1. Hoffmann, *Mon. roy. de France*, pl. XXXIV, n° 49.

℞. EQVI—TANIO—RVM en trois lignes.

Poids : 0 gr. 64.



Cette pièce soulève deux questions :

1° Celle relative à son attribution ;

2° Celle concernant l'orthographe du mot inscrit au revers :

1° D'après Engel et Serrure, qui ont adopté les opinions de Leblanc et de Lelewel dans leurs preuves du classement des monnaies de Charlemagne, presque toutes les pièces portant : CARLVS REX FR devraient être attribuées à ce grand empereur et auraient été forgées à partir de 775 [1]. Par application de ce principe, le numéraire divisionnaire ci-dessus n'a pu être émis qu'après 775, date jusqu'à laquelle les deniers à l'inscription CARO—LVS en deux lignes ont été seuls connus. Mais Charlemagne n'est parvenu à devenir maître définitif de l'Aquitaine qu'après avoir vaincu Hunold, le dernier duc de la Vasconie, à la suite de plusieurs expéditions. Dès 781, il mit son fils Louis à la tête du nouveau royaume, qu'il jugea préférable d'établir presqu'aussitôt après la conquête, et il l'en fit couronner roi en cette même année. Comme on connaît les espèces frappées au nom de Louis, roi d'Aquitaine, il faudrait admettre que l'obole en question aurait été créée pendant le court espace de temps de 775 à 781, au moment où le fondateur de la dynastie carolingienne devait être plutôt occupé à organiser la nouvelle administration régionale, qu'il transférait à son fils.

1. *Traité de numismatique du moyen-âge*, par Engel et Serrure, t. I, p. 222.

Par suite, il convient de remarquer que Charles II le Chauve est également devenu roi d'Aquitaine en 852, après les règnes de Pépin Ier (817-838) et de Pépin II (838-852), rois de la même dynastie, et qu'il a continué de régner sur cette partie de la France pendant vingt-cinq ans, de 852 à 877. Au cours de son règne, ce monarque a fait forger dans divers ateliers certains deniers pourvus de la légende : CARLVS REX FR, identique à celle de son aïeul. Il semble, par suite, probable que la petite pièce dessinée ci-dessus a été frappée pour Charles II le Chauve par des monnayeurs d'Aquitaine pendant l'espace de temps assez long durant lequel ce souverain carolingien s'est trouvé réunir sur sa tête les couronnes de France et d'Aquitaine. L'inscription du revers justifie cette dernière hypothèse. Les lettres du mot EQVI—TANIO—RVM se rapprochent sensiblement, sous le rapport de la forme de celles figurant au revers conçu dans les mêmes termes d'une obole de Pépin Ier déjà publiée par Gariel [1], et dont M. Bordeaux présente aux membres de la Société un autre exemplaire inédit de sa collection, portant une croix cantonnée de trois ou quatre points, alors que la monnaie connue de Gariel est pourvue d'une croix sans cantonnements. Il devient, en conséquence, probable que les monnayeurs de Charles II ont simplement copié pour ce prince la forme d'inscription en trois lignes, qu'ils avaient imaginée pour Pépin Ier ou II en employant des dispositions et des caractères presque identiques.

2° Le mot complet EQVITANORVM n'a été rencontré jusqu'à présent que sur l'exemplaire ci-dessus et sur les deux oboles de Pépin Ier ou II qui viennent d'être citées. L'abréviation REX EQ peut être également signalée sur un

1. Gariel, *Mon. carolingiennes*, t. II, p. 190, pl. XX, n° 5.

denier de ce Pépin Ier [1], ainsi que sur une obole attribuée à Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine en 860 [2]. L'emploi de cette forme rare du nom de la contrée commençant par un E, alors que presque toutes les autres monnaies connues portent AQVITANIA pour désigner cette région, ne saurait maintenant être mis en doute. Il reste à discerner le motif qui a amené les maîtres monnayeurs carolingiens à employer ce mot, au cours du IXe siècle, pour désigner les Aquitains. Doit-on admettre une simple modification de la prononciation de l'A, dont le son aurait équivalu à un E et aurait pu être remplacé par cette dernière lettre? — Faut-il, au contraire, rattacher ce mot à la racine EQVI-TES, chevaliers ou cavaliers? Conviendrait-il dans cette hypothèse d'y voir une allusion, soit à la chevalerie des Francs vainqueurs, soit au grand nombre des habitants du pays qui montaient à cheval et qui avaient l'habitude de posséder les chevaux tarbes renommés comme monture? La numismatique contribue à soulever cette question de linguistique, dont la solution est des plus délicates. D'après M. Castaing, l'origine du vocable Aquitaine serait même antérieure à la conquête romaine, à laquelle on est redevable de l'expression latine AQVITANIA. Le mot dériverait de deux racines ibéro-espagnoles signifiant : Pays des Ach, ce dernier terme étant le nom du dieu, du patriarche, ou du premier peuple de cette région [3]. Par suite, il est préférable d'admettre que la forme de vocable commençant par un E n'est que la constatation de la prononciation populaire courante du temps : l'A étant prononcé avec le son de l'E dans le mot AQVITANI, qui indiquait les habitants de ce royaume.

1. Gariel, *loc. cit.*, II, p. 191, pl. 20, n° 13.
2. Gariel, *loc. cit.*, II, p. 206, pl. 24, n° 85.
3. *L'origine du nom d'Aquitaine. L'Aquitaine avant et jusqu'à la conquête de César*, par Castaing. Paris, 1870.

A raison de cette question philologique, il est intéressant de noter que finalement, au xe siècle, AQVITANIA semble avoir toujours été écrit de préférence avec un A comme initiale, mais que l'I, avant-dernière lettre finale, a peu à peu été supprimé. M. de Castellane communique, comme preuve, l'obole inédite suivante de sa collection :

Croix à branches égales dans un cercle de points liés. Lég. : ✠ VIVIIVIIIIVIV.

℟. AOVI—TANA en deux lignes.



Poids : 5 gr. 64.

La légende du droit ne paraît être qu'une dégénérescence de HLVDOVVICVS sans interprétation possible. Il convient toutefois de remarquer que cette inscription en lettres bien formées pourrait être lue : V.I (1), — V.II (2), — V.III (3), — V.IV (4), particularité qui ne semble pas avoir été encore signalée sur des espèces carolingiennes, et pour laquelle aucune explication n'a été tentée. Nous espérons que cette première constatation provoquera d'autres lectures de même genre finissant par mettre sur la voie d'un sens quelconque. La pièce provient d'un trésor important de monnaies carolingiennes découvert dans l'est de la France, du côté de la Champagne, et acquis par M. de Castellane. Il n'est pas possible de tirer de cette provenance un argument quelconque, pour en déduire l'atelier où l'obole aurait été forgée. La seule particularité ressortant de l'étude de cet ensemble de numéraire est que les pièces qui le composaient avaient été frappées entre 864, date de l'édit de Pitres, et 887, date de la mort de Charles le Gros. La petite divi-

sion monétaire dessinée ci-dessus doit dater d'une époque de la période carolingienne, concordant avec le premier début de la puissance féodale, telle que l'interrègne survenu avant que Eudes devînt roi de France, en 887.

Cette transcription dernière du vocable AQVITANIA doit probablement être une nouvelle constatation de la dénomination ainsi que de la prononciation populaire du nom de la province aquitanique en ce temps reculé.

M. Blanchet annonce que dans le Catalogue Noël Charavay de juillet 1907, existe sous le n° 371, une minute de Droz dans laquelle il offre au roi ses services pour la gravure des monnaies à son effigie. Droz rappelle qu'il est l'auteur d'un écu de six livres et d'un projet de pièces de 24 livres, présentés à M. de Calonne en 1786 et adoptés. Les « monnerons » dont le type est si pur furent frappés par ses soins en Angleterre. Depuis 1807, il a été chargé de la gravure de la monnaie d'or ; c'est lui qui a gravé aussi la monnaie de la principauté de Neuchâtel.

M. le Dr Bailhache rappelle qu'il a présenté à la séance de décembre 1906 un teston de François Ier pour la Bretagne, d'un type inédit, et portant à la fin de la légende du droit un A entre quatre points, différent d'un maître inconnu. Tout en attribuant cette monnaie à l'atelier de Rennes, M. Bailhache avait noté la visible intention du graveur de copier l'effigie royale des testons de Paris et de Rouen.

Or, dans son *Recueil de Documents monétaires* [1] Saulcy reproduit le document suivant :

« 1536 (23 décembre). — Veu la requeste et certiffication fete à Rennes en Bretaigne le 13e jour de ce présent

1. T. IV, p 309.

mois de décembre cy atachez, il est permis à André Duboullay, l'un des gardes de la monn^e^ dud. Rennes, faire faire et tailler par Claude Le May, tailleur de la monn^e^ de ceste ville de Paris, deux pilles servans à monnoyer testons et deux autres pilles servans à monnoyer demiz testons de pareille taille dont led. André du Boullay nous a présenté ung teston entier et ung demi teston, dont a esté ordonné faire ce présent registre. »

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8.)

Si l'on ne peut se prononcer d'une façon absolue, puisque le document ci-dessus n'énonce aucune marque distinctive, il est du moins fort probable que le teston présenté à la Société est l'un de ceux fabriqués avec les coins de Claude Le May. L'A entre quatre points serait le différent d'André du Boullay, et la ressemblance avec les testons de Paris s'expliquerait toute seule.

Quant au motif pour lequel André du Boullay dut venir à Paris faire tailler des coins pour l'atelier de Rennes, nous en sommes réduits aux hypothèses. Peut-être le tailleur de cet atelier était-il mort, et n'avait-on pu trouver à Rennes un orfèvre capable de le remplacer.

Il faut encore noter que, dans sa *Numismatique de François Ier*, Saulcy a décrit, sous le n° 558, un double tournois à la croisette, pourvu de l'*r* cursif, et dont les deux légendes du droit et du revers se terminaient par le différent A.

M. le Dr Bailhache présente ensuite deux douzains inédits de François Ier, frappés à Aix et à Marseille, et un liard à l'H de Henri III, qui font partie de sa collection.

Le douzain d'Aix, du type de Hoffmann, n° 92, porte à la fin de la légende du droit les deux lettres PC qui, comme

l'a démontré M. Bordeaux [1], doivent se lire *Provinciæ Comes*. Il existe un point secret sous la 10e lettre de la légende du revers, et le différent du maître, une grosse étoile à cinq branches, figure en tête des deux légendes.

Grâce aux recherches de M. le comte de Castellane [2], on sait que l'atelier d'Aix fonctionna du milieu de l'année 1517 à la fin de l'année 1538, et on connaît les noms de quatre maîtres de l'atelier et les différents de trois d'entre eux. Le différent gravé sur ce nouveau douzain est vraisemblablement celui du quatrième maître, Philippe Basson, qui, dès « avant octobre 1523 », était à la tête de l'atelier d'Aix. Cette attribution néanmoins n'est pas certaine, car on ignore la date d'installation de Philippe Basson, et un autre maître peut avoir présidé à la réouverture de l'atelier en 1517.

Le douzain — à la croisette — de Marseille porte à la fin des légendes du droit et du revers la lettre P, différent du maître François Perrin. A la pointe de l'écu et sous la croisette du revers se trouve la sigle monétaire *st*, qui affecte ici la forme d'un Z romain. M. le comte de Castellane a publié dans les *Procès-verbaux* de notre Société [3] un écu d'or à la croisette frappé par le même maître ; sur cet écu, la sigle monétaire Ƶ est barrée et ne prête plus à confusion.

François Perrin n'ayant frappé de monnaies à la croisette que du 30 avril 1541 (n. st.) au 30 janvier 1542 (n. st.), date de son remplacement par André de Montagut, ce douzain est d'une rareté certaine.

Dans sa savante étude sur *Les ateliers monétaires de Toulouse et de Pamiers pendant la Ligue*, M. Bordeaux a

1. *Rev. num.*, 1895. *Monnaies royales françaises inédites ou peu connues.*
2. *Procès-verbaux de la Société française de numismatique.* Séance du 3 février 1900.
3. Séance du 1er juin 1901.

signalé la présence de la croix dite de Toulouse sur des doubles tournois à l'effigie de Henri III, frappés dans cette ville par les Ligueurs, en 1592. Tout en estimant que cette croix n'était peut-être qu' « une marque distinctive de maître ou de tailleur », M. Bordeaux inclinait à y voir « une affirmation timide de la prétention des parlementaires à avoir une province indépendante[1] ».

Cette question est encore à résoudre. Mais un liard à l' H, frappé à Toulouse en 1578, et portant une croix de Toulouse en tête de la légende du droit, prouve en tout cas que cet emblème languedocien avait déjà été gravé sur des monnaies.

En passant, il est intéressant de noter que Hoffmann a précisément fait reproduire ce liard de Toulouse de 1578 (pl. LXXVII, nº 51) ; mais l'exemplaire remis au graveur était sans doute en mauvais état et l'artiste n'a pas reproduit la croix de Toulouse.

Le Président,
Ct Babut.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

1. Pages 50 et 51 du tirage à part.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Caron (Émile), ✻, ancien Président et membre fondateur de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. d'Arbois de Jubainville (Henry), O ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

Héron de Villefosse (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

MM. Frœhner (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

Evans (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société royale de Numismatique (de Londres), à Nash Mills, Hemel Hempstead (Angleterre).

Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.

Rougé (V[te] Jacques de), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).

Witte (Alphonse de), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Fuÿe (C[el]), C ✻, 2, rue d'Anjou, à Versailles.

Babut (A.), ✻ (le Commandant), 23, rue des Gatines, Paris.

MM. Bagneux (Cte de), château de la Pelissonnière par Le Bonpère (Vendée).

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.

Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

Bouclier (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.

Casati de Casatis (C.-Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 29, rue de Prony, Paris.

Castellane (Cte de), 11, rue Saint-Dominique, Paris.

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Dieudonné (Adolphe), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.

Engel (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.

Françon (Jean), 41, rue Michelet (Alger).

Halphen (Jules), ✻, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

Jameson (Robert), 6, avenue Velasquez, Paris.

Koechlin-Claudon (Émile), 21, boulevard Delessert, Paris.

La Barre (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

Lalanne (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.

Lambros (Jean-Paul), 14A, rue Parthenagogiou, à Athènes.

La Tour (Henri de), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

MM. Le Comte (Ernest), ✻, 124, rue de Provence, Paris.

Marchéville (Louis de), 4, rue Meissonier, Paris.

Sudre (Louis), ✻, sous-directeur honoraire des Monnaies, 3, quai Malaquais, Paris.

Villenoisy (François de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.

Vlasto (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Amardel (Gabriel), 12 *bis*, rue de la Peyrade, à Narbonne.

André (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (Hte-S.).

Aubey (Joseph), lieutenant au 54e régiment d'infanterie, 3, rue Biscuit, à Compiègne (Oise).

Aubry-Vitet (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Bailhache (Dr Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).

Baras (Albert), ✻, 48, villa des Balisiers, rue d'Aulan, Dax (Landes).

Beaumont (Cte Charles de), château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).

Beranger (Joseph), 280, rue de Rivoli, Paris.

Bernays (Édouard), 33, avenue Van Eyck, Anvers (Belgique).

Blanchard (Dr Raphaël), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, Bard Saint-Germain, Paris.

Bonnet (Émile), 11, rue du Faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

Bourgey (Étienne), 7, rue Drouot, Paris.

Bourin (F.-François), 72, rue d'Anjou, à Versailles.

MM. Bujeaud (André), Sainte-Hermine (Vendée).
Courrent (Dr Joseph Paul), à Tuchan (Aude).
Creusot (Joseph), conservateur du Musée, à Châteauroux (Indre).
Cumont (Georges), 19, rue de l'Aqueduc, Bruxelles.
Déchelette (Joseph), conservateur du Musée, à Roanne (Loire).
Decroix (Pierre-Jules-Edmond), 126, rue Royale, Lille (Nord).
Defrance (Adrien), 171, rue du Cateau, Saint-Quentin (Aisne).
Demole (Eugène), 40, rue du Marché, Genève.
Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).
Doby (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains.
Dompierre de Chaufepié (Henri Jean de), 76, rue de Java, La Haye, Pays-Bas.
Doulé (R. Charles), 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.
Du Lac (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.
Duplan, à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).
Durand (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.
Duruflé (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.
Egger (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).
Eichler (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.
Fabre de Larche (Jean), ✻, premier secrétaire d'ambassade, Osterbrogade, 2 B, à Copenhague.
Florange (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.
Forrer (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).
Gadant (René), conservateur des collections d'anti-

quités de l'hôtel Rolin, 2, rue des Marbres, Autun (Saône-et-Loire).

MM. Gallice (Henri), à Épernay (Marne).

Germain de Maidy (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Givois (Hugues), 9, rue Regnaudin, Moulins (Allier).

Gohl (Edmond), 20, Marvanyutea, Budapest (Hongrie).

Grunau (Dr Gustave), 11, Falkenplatz, Berne (Suisse).

Kesling (Adrien de), ❄, chef d'escadrons au 21e régiment de dragons, à Limoges.

Lamas (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.

Le Bault de la Morinière (Cte G.), ❄, 22, rue Chevreul, à Angers.

Leblond (Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

Lecesne, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lemoine de la Durandière, ❄, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.

Lespinas (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).

L'Estrange (Cte de), 5, rue de Lota, Paris.

Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Man (Mlle Marie de), à Middelbourg (Pays-Bas).

Manifacier (Victor), passage Manifacier, Auxerre (Yonne).

Manson (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.

Martin (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.

Martz (René), conseiller à la Cour d'appel, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MM. Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.

Maurice (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 33, rue Washington, Paris.

Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, 127, boulevard Pereire, Paris.

Michaux (Alphonse), graveur de la Monnaie, 57, rue Saint-Bernard, Bruxelles St-Gilles.

Nomblot, 138, avenue Daumesnil, Paris.

Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

Papadopoli Aldobrandini (Cte Nicolo). S. Silvestro A 1364 Venise (Italie).

Puig (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.

Ponton d'Amécourt (Bon R.), à Saint-Calais (Sarthe).

Prisse (Bon Philippe), 163, boulevard Léopold, Anvers (Belgique).

Protat (Georges), à Mâcon.

Raimbault (Maurice), sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.

Rappaport (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).

Ratier (Émile), 14, rue Manique, à Limoges.

Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.

Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 152, avenue de Wagram, Paris.

Ricouart (Paul-Édouard), 91, rue de Saint-Amand à Anzin (Nord).

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris).

MM. Romizowski (de), château de Chambois, près Autun (Saône-et-Loire).

Royer (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.

Sabatier (Léonce), 66, rue de Pessac, Bordeaux.

Savès (Théophile), 9, rue Côte pavée, Toulouse.

Seltman (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (Angleterre).

Simonis (Dr Julien), 10, rue de l'Industrie, Jemeppe-sur-Meuse (Belgique).

Soullard (Paul), 10, rue du Château, Nantes.

Soutzo (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest (Roumanie).

Stroehlin (Dr Paul-Ch.), président de la Société suisse de numismatique, 54, route de Chêne, Genève.

Testenoire-Lafayette (Philippe), 28, rue de la Bourse, à Saint-Étienne (Loire)

Théry (Louis), avocat, 4 bis, quai de la basse Deule, Lille (Nord).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

Vermeylen (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

Vigneron-Jousselandière (Albert), Lecoet-Droz à Savenay (Loire-Inférieure).

LISTE

DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

M. M. de Marchéville, 1900.

M. le Comte de Castellane, 1902.

M. Adrien Blanchet, 1903.

M. P. Bordeaux, 1905.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société archéologique du Vendômois.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden (Rhœtisches Museum) à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1907

Président :	M. le Commandant BABUT.
Vice-président :	M. SUDRE.
Secrétaire :	M. F. DE VILLENOISY.
Trésorier :	M. BOUCLIER.
Membres du conseil :	M. BLANCHET.
	M. le Comte de CASTELLANE.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1907.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



